



Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement



Volume II

# Rapport financier







Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement

Volume II

# Rapport financier

Le **Rapport annuel 2009 du Groupe BEI** est constitué de trois volumes distincts :

- le rapport d'activité et le rapport sur la responsabilité d'entreprise présentant les activités du Groupe BEI sur l'année écoulée ainsi que les perspectives futures ;
- le rapport financier présentant les états financiers du Groupe BEI (IFRS et EUGAAP), de la BEI, de la Facilité d'investissement (Cotonou), du Fonds fiduciaire de la FEMIP, du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, du Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage et du FEI, ainsi que leurs annexes explicatives ;
- le rapport statistique présentant sous forme de listes les projets financés et les emprunts levés en 2009 par la BEI, et la liste des projets du FEI. Des tableaux de synthèse pour l'année 2009 et pour les cinq dernières années sont également présentés.

Le Rapport annuel est également disponible sur le site Web de la Banque, à l'adresse [www.bei.org/report](http://www.bei.org/report).



## Chiffres clés du Groupe BEI



### Banque européenne d'investissement

#### Activité en 2009

(en millions d'euros)

<b>Prêts approuvés</b>	<b>103 898</b>
Union européenne	93 615
Pays partenaires	10 283
<b>Prêts signés</b>	<b>79 102</b>
Union européenne	70 505
Pays partenaires	8 597
<b>Prêts versés</b>	<b>54 022</b>
Union européenne	48 898
Pays partenaires	5 123
<b>Ressources collectées (avant échanges)</b>	<b>79 386</b>
Monnaies principales (EUR, GBP, USD)	70 205
Autres monnaies	9 182

#### Situation au 31.12.2009

<b>Encours</b>	
Prêts versés	324 150
Prêts à verser	81 843
Financements sur ressources budgétaires	1 416
Emprunts	305 758
<b>Fonds propres</b>	<b>37 954</b>
<b>Total du bilan</b>	<b>361 871</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 877</b>
<b>Capital souscrit</b>	<b>232 393</b>
<i>dont capital appelé</i>	<i>11 620</i>



### Fonds européen d'investissement

#### Activité en 2009

<b>Prêts signés</b>	<b>3 031</b>
Capital-risque (39 fonds)	733
Garanties (22 opérations)	2 298

#### Situation au 31.12.2009

<b>Portefeuille</b>	<b>17 697</b>
Capital-risque – gestion d'actifs (307 fonds)	4 103
Garanties (168 opérations)	13 594
<b>Signatures cumulées</b>	
Capital-risque (307 fonds)	5 136
Garanties (168 opérations)	13 987
<b>Fonds propres</b>	<b>1 015</b>
<b>Total du bilan</b>	<b>1 157</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-7</b>
<b>Capital souscrit</b>	<b>2 940</b>
<i>dont capital appelé</i>	<i>588</i>



## Table des matières

<b>Les organes statutaires de la BEI</b>	<b>4</b>
<b>Les organes statutaires du FEI</b>	<b>7</b>
<b>L'activité de financement de la BEI</b>	<b>8</b>
<b>L'activité d'emprunt de la BEI</b>	<b>10</b>
<b>L'activité de trésorerie de la BEI</b>	<b>13</b>
<b>L'activité du FEI</b>	<b>15</b>
<b>Audit et contrôle</b>	<b>18</b>
<b>BEI</b>	<b>21</b>
⇒ Les résultats de l'exercice	23
⇒ États financiers	24
⇒ Rapport des réviseurs indépendants	78
⇒ Déclaration du Comité de vérification	79
<b>Groupe BEI (directives UE)</b>	<b>81</b>
⇒ Les résultats consolidés de l'exercice	83
⇒ États financiers	84
⇒ Rapport des réviseurs indépendants	139
⇒ Déclaration du Comité de vérification	140
<b>Groupe BEI (IFRS)</b>	<b>141</b>
⇒ Les résultats consolidés de l'exercice	143
⇒ États financiers	144
⇒ Rapport des réviseurs indépendants	221
⇒ Déclaration du Comité de vérification	222
<b>Facilité d'investissement</b>	<b>223</b>
⇒ États financiers	224
⇒ Rapport des réviseurs indépendants	243
⇒ Déclaration du Comité de vérification	244
<b>Fonds fiduciaire de la FEMIP</b>	<b>245</b>
⇒ États financiers	246
⇒ Rapport des réviseurs indépendants	255
⇒ Déclaration du Comité de vérification	256
<b>Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures</b>	<b>257</b>
⇒ États financiers	258
⇒ Rapport des réviseurs indépendants	264
⇒ Déclaration du Comité de vérification	265
<b>Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage</b>	<b>267</b>
⇒ États financiers	268
⇒ Rapport des réviseurs indépendants	275
⇒ Déclaration du Comité de vérification	276
<b>FEI</b>	<b>277</b>
⇒ Rapport des Réviseurs Indépendants	278
⇒ Rapport du Collège des commissaires aux comptes	279
⇒ État de la situation financière	280
<b>Adresses du Groupe BEI</b>	<b>323</b>

## Les organes statutaires de la BEI

Situation au 11.03.2010

La composition des organes statutaires de la Banque, le curriculum vitae de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site Web de la BEI : [www.bei.org](http://www.bei.org).

### Conseil des gouverneurs

<b>Président</b>	Einars REPŠE	Lettonie
<b>Belgique</b>	Didier REYNDEERS	Vice-Premier ministre, ministre des finances et des réformes institutionnelles
<b>Bulgarie</b>	Simeon DJANKOV	Vice-Premier ministre, ministre des finances
<b>République tchèque</b>	Eduard JANOTA	Ministre des finances
<b>Danemark</b>	Brian Arthur MIKKELSEN	Ministre de l'économie, du commerce et de l'industrie
<b>Allemagne</b>	Wolfgang SCHÄUBLE	Ministre fédéral des finances
<b>Estonie</b>	Jürgen LIGI	Ministre des finances
<b>Grèce</b>	George PAPAConstantinou	Ministre des finances
<b>Espagne</b>	Elena SALGADO	Deuxième vice-président du gouvernement et ministre de l'économie et des finances
<b>France</b>	Christine LAGARDE	Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
<b>Irlande</b>	Brian LENIHAN	Ministre des finances
<b>Italie</b>	Giulio TREMONTI	Ministre de l'économie et des finances
<b>Chypre</b>	Charilaos STAVRAKIS	Ministre des finances
<b>Lettonie</b>	Einars REPŠE	Ministre des finances
<b>Lituanie</b>	Ingrida ŠIMONYTĖ	Ministre des finances
<b>Luxembourg</b>	Jean-Claude JUNCKER	Premier ministre, ministre d'État, ministre du Trésor
<b>Hongrie</b>	Péter OSZKÓ	Ministre des finances
<b>Malte</b>	Tonio FENECH	Ministre des finances, de l'économie et des investissements
<b>Pays-Bas</b>	Jan Cornelis DE JAGER	Ministre des finances, vice-Premier ministre
<b>Autriche</b>	Josef PRÖLL	Vice-chancelier et ministre fédéral des finances
<b>Pologne</b>	Jan VINCENT-ROSTOWSKI	Ministre des finances
<b>Portugal</b>	Fernando TEIXEIRA DOS SANTOS	Ministre d'État, ministre des finances
<b>Roumanie</b>	Sebastian VLĂDESCU	Ministre des finances publiques
<b>Slovénie</b>	Franc KRIŽANIČ	Ministre des finances
<b>Slovaquie</b>	Ján POČIATEK	Ministre des finances
<b>Finlande</b>	Mari KIVINIEMI	Ministre de l'administration publique et des collectivités locales
<b>Suède</b>	Anders BORG	Ministre des finances
<b>Royaume-Uni</b>	Alistair DARLING	Chancelier de l'Échiquier

### Comité de vérification

<b>Président</b>	Ortwin KLAPPER	Ancien président-directeur général, Bank Austria
<b>Membres</b>	Gerard SMYTH	Creditanstalt Leasing Group
	Éric MATHAY	Secrétaire et directeur de l'audit, Bureau du Contrôleur et Vérificateur général, Dublin
	José RODRIGUES DE JESUS	Réviseur d'entreprises, Buelens, Mathay, Matis & Associates, Bruxelles
	Danièle NOUY	Vérificateur expert, Porto
	Joseph G. GALEA	Secrétaire général de l'Autorité de contrôle prudentiel, Banque de France, Paris
		Conseiller auprès de l'Auditeur général, Malte

### Comité de direction

<b>Président</b>	Philippe MAYSTADT	
<b>Vice-présidents</b>	Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ	Eva SREJBER
	Simon BROOKS	Marta GAJEČKA
	Carlos da SILVA COSTA	Dario SCANNAPIECO
	Matthias KOLLATZ-AHNEN	Plutarchos SAKELLARIS



## Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se compose de 28 administrateurs, à raison d'un administrateur désigné, respectivement, par chacun des 27 États membres et par la Commission européenne. Le nombre d'administrateurs suppléants est de 18, ce qui implique des regroupements d'États pour ces fonctions.

Par ailleurs, afin d'élargir l'expertise professionnelle disponible au Conseil d'administration dans certains domaines, ce dernier peut coopter un maximum de six experts (trois titulaires et trois suppléants) qui siègent à titre consultatif, sans droit de vote.

### Administrateurs

Olivier HENIN	Directeur adjoint, responsable de la Cellule de politique générale, ministère des finances, Bruxelles
Dimiter IVANOVSKI	Administrateur, Centre pour le développement économique, Sofia
Zdeněk HRUBÝ	Directeur général, ministère des finances, Prague
Sigmund LUBANSKI	Chef de service et conseiller spécial, ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie, Copenhague
Ralph MÜLLER	Directeur du département du budget de l'UE, ministère fédéral des finances, Berlin
Ivar SIKK	Secrétaire général adjoint, département Budget et gouvernance, ministère des finances, Tallinn
Panagiotis DROSSOS	Directeur, division Grandes entreprises et institutions, Alpha Bank, Athènes
María Jesús FERNÁNDEZ GARCÍA	Directeur général des financements internationaux, ministère de l'économie et des finances, Madrid
Michel HOUDEBINE	Chef du service des affaires européennes, direction générale du Trésor et de la politique économique, ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Paris
Michael SOMERS	Administrateur, Allied Irish Banks et autres sociétés, Dublin
Carlo MONTICELLI	Chef du service des relations financières internationales, département du Trésor, ministère de l'économie et des finances, Rome
Kyriacos KAKOURIS	Haut responsable des affaires économiques, ministère des finances, Nicosie
Irēna KRŪMĀNE	Présidente de la commission Finances et marchés des capitaux, ministère des finances, Riga
Jurgita UZIELIENĒ	Directeur adjoint, département Union européenne et affaires internationales, ministère des finances, Vilnius
Gaston REINESCH	Directeur général, ministère des finances, Luxembourg
János ERŐS	Président-directeur général, Banque hongroise de développement, Budapest
Vincent GRECH	Conseiller auprès du gouvernement de Malte, ministère des finances, de l'économie et des investissements, La Valette
Pim VAN BALLEKOM	Conseiller financier, Représentation permanente des Pays-Bas auprès de l'Union européenne, Bruxelles
Wolfgang NITSCHKE	Chef adjoint de la division Coordination de l'intégration européenne et de la politique commerciale, ministère fédéral des finances, Vienne
Jacek DOMINIK	Sous-secrétaire d'État, ministère des finances, Varsovie
Álvaro Pinto Coelho de AGUIAR	Économiste en chef, Cabinet du ministre d'État, ministre des finances, ministère des finances et de l'administration publique, Lisbonne
Bogdan Alexandru DRAGOI	Secrétaire d'État, ministère des finances publiques, Bucarest
Katja BOŽIČ	Directeur général, direction du système financier, ministère des finances, Ljubljana
Katarina KASZASOVÁ	Directeur général, direction de la déclaration comptable, ministère des finances, Bratislava
Tytti NORAS	Conseiller juridique, ministère des finances, Helsinki
Kurt Arne HALL	Directeur général, Département des affaires internationales, ministère des finances, Stockholm
Peter CURWEN	Directeur pour l'Europe, direction des finances et des affaires internationales, Trésor de la Couronne, Londres
Marco BUTI	Directeur général, Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Bruxelles

### Experts

Pierre RICHARD	Expert auprès du Conseil d'administration de la BEI, Paris
Rainer MASERA	Chef de la délégation italienne, Commission intergouvernementale pour la liaison ferroviaire Lyon-Turin, Rome
Timothy STONE	Président, Groupe Infrastructures et projets mondiaux, KPMG LLP, Londres

## Suppléants

Michael KRUSE	Chef de département (à la retraite), ministère fédéral de l'économie et de la technologie, Berlin
(...)	(Allemagne)
Jean-Michel SEVERINO	Directeur général, groupe Agence française de développement, Paris
Sandrine GAUDIN	Chef du bureau de la coordination et de la stratégie européenne, direction générale du Trésor et de la politique économique, ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Paris
Pietro MASCI	Directeur du bureau de l'analyse économique et financière des pays émergents et de leurs politiques. Impact économique des questions d'importance mondiale telles que changements climatiques, politiques commerciales et fraude financière, et négociations avec l'OCDE, l'OMC et d'autres organisations internationales.
Francesca MERCUSA	Département du Trésor, ministère de l'économie et des finances, Rome Directeur, Bureau pour la Banque européenne d'investissement, la Méditerranée et les Balkans, division Relations financières internationales, département du Trésor, ministère de l'économie et des finances, Rome
Mike GLYCOPANTIS	Chef d'équipe, direction Finances UE, affaires internationales et financières, Trésor de la Couronne, Londres
Tamsyn BARTON	Chef du département UE, département du développement international, Londres
Carmen LAÍN	Directeur général adjoint pour les institutions financières européennes, direction générale des finances internationales, ministère de l'économie et des finances, Madrid
Rudolf de KORTE	Membre suppléant du Conseil d'administration de la BEI, Wassenaar
Alf THERKILDSEN	Conseiller spécial, ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie, Copenhague
Angela CARABAŞ	Directeur général, département général du Trésor et de la dette publique, ministère des finances publiques, Bucarest
Pauli KARINIEMI	Conseiller financier, ministère des finances, Helsinki
Andžs ŪBELIS	Secrétaire d'État adjoint, ministère des finances, Riga
Ivana VLKOVÁ	Chef de l'unité Coopération au développement, ministère des finances, Prague
Zsuzsanna VARGA	Directeur général, département des relations internationales, ministère des finances, Budapest
(...)	...
Dirk AHNER	Directeur général, Direction générale de la politique régionale, Commission européenne, Bruxelles

## Alternate experts

Antoni SALA	Conseiller du PDG, banque Gospodarstwa Krajowego, Varsovie
Eneko LANDABURU	Chef de la délégation de l'Union européenne au Maroc, Commission européenne, Bruxelles
Axel NAWRATH	Membre du Conseil d'administration, KfW Bankengruppe, Francfort-sur-le-Main





## Les organes statutaires du FEI

Situation au 12 avril 2010

La composition des organes statutaires du Fonds, le curriculum vitae de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site internet du FEI : [www.eif.org](http://www.eif.org).

Le FEI est dirigé et administré par les trois instances suivantes :

- l'Assemblée générale des actionnaires (BEI, Union européenne, 30 institutions financières) ;
- le Conseil d'administration ;
- le Directeur général, M. Richard Pelly, et le directeur général adjoint, M. Jean-Marie Magnette.

### Conseil d'administration

#### Président

Philippe MAYSTADT Président, Banque européenne d'investissement, Luxembourg

#### Membres

Matthias KOLLATZ-AHNEN David McGLUE	Vice-président, Banque européenne d'investissement, Luxembourg Ancien directeur, direction Opérations financières, gestion de programmes et liaison avec le Groupe BEI, direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Luxembourg
Carlo MONTICELLI	Chef du service des relations financières internationales, département du Trésor, ministère de l'économie et des finances, Rome
Tytti NORAS	Conseiller juridique, ministère des finances, Helsinki
Werner OERTER	Premier vice-président, Division Prêts aux PME, KfW Bankengruppe, Francfort sur-le-Main
Heinz ZOUREK	Directeur général, direction générale Entreprises et industrie, Commission européenne, Bruxelles

#### Suppléants

Dirk AHNER	Directeur général, direction générale de la politique régionale, Commission européenne
Marc AUBERGER Peter BASCH	Directeur général, Qualium Investissement, Paris Conseiller principal, direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Luxembourg
Thomas HACKETT	Directeur général, direction des financements en Europe, Banque européenne d'investissement, Luxembourg
Zdeněk HRUBÝ	Directeur général, ministère des finances, Prague
Rémy JACOB	Directeur général, direction générale de la stratégie, Banque européenne d'investissement, Luxembourg
Gaston REINESCH	Directeur général, ministère des finances, Luxembourg

### Collège des commissaires aux comptes

#### Président

Gabriela PANTRING Directeur général, Collectivités locales et activités spéciales, NRW. BANK, Düsseldorf, Allemagne

#### Membres

Ortwin KLAPPER Bernard MAGENHANN	Ancien président-directeur général, Bank Austria Creditanstalt Leasing Group Chef de l'unité Agences de régulation, Service de l'audit interne, Commission européenne
-------------------------------------	--

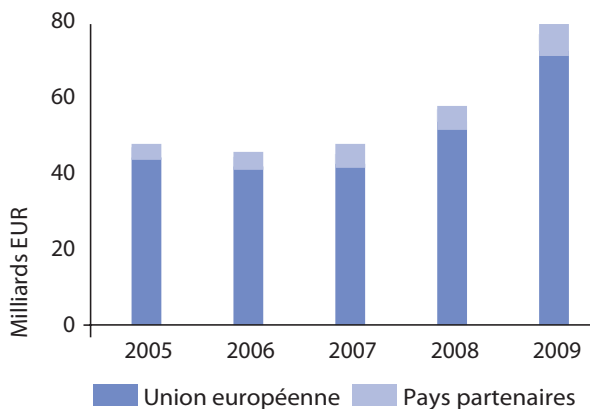
## L'activité de financement de la BEI

En 2009, la Banque européenne d'investissement (BEI) a augmenté le volume total de ses prêts pour le porter à 79 milliards d'EUR, ce qui représente une hausse de 37 % par rapport aux 58 milliards d'EUR prêtés en 2008. Dans une conjoncture économique exceptionnellement difficile, il s'agit d'un nouveau cap important franchi dans l'appui financier à l'économie européenne, la BEI s'imposant comme une source sûre de financement et de stabilité.

La BEI a notamment renforcé son soutien i) aux petites et moyennes entreprises (PME), ii) aux régions européennes plus faibles sur le plan économique (les « régions de la convergence ») et iii) au secteur de l'énergie dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques.

En 2009, la BEI a accordé des lignes de crédit d'un montant total de 13 milliards d'EUR à des banques intermédiaires chargées de les rétrocéder à des PME sous forme de prêts, soit une augmentation de 55 % par rapport à l'année précédente. Plus de 50 000 PME à travers l'Europe ont bénéficié de ces fonds.

### Financements 2005-2009: 278 milliards d'EUR



L'activité de prêt dans les régions de la **convergence** a atteint 29 milliards d'EUR (soit une hausse de 36 % par rapport aux 21 milliards d'EUR prêtés en 2008), ce qui équivaut à 41 % du volume total des prêts dans l'Union européenne. Les concours ont été bien répartis géographiquement sur l'ensemble de l'UE, comme en témoignent les 13 milliards d'EUR reçus par les nouveaux États membres.

La troisième priorité, la lutte contre les **changements climatiques**, a bénéficié de près de 17 milliards d'EUR, qui ont servi à financer des projets contribuant à la réduction du volume des émissions de CO<sub>2</sub>, notamment dans le domaine des énergies renouvelables (4,2 milliards d'EUR), de l'efficacité énergétique (1,5 milliard d'EUR), de la recherche-développement (4,7 milliards d'EUR) et de l'appui aux transports urbains (5,5 milliards d'EUR). En dehors de l'Union européenne, 474 millions d'EUR ont été alloués à des projets visant à atténuer et à accompagner les changements climatiques.



Au total, la BEI a consacré plus de 70 milliards, soit 89 % de son volume d'activité, aux États membres de l'UE. Parallèlement, elle a aussi apporté un soutien financier important, de **8,6 milliards d'EUR**, à des pays situés **hors de l'Union européenne**.

Avec 4,3 milliards d'EUR, dont 2,6 milliards d'EUR en Turquie, la BEI a contribué à préparer les pays candidats et candidats potentiels à leur adhésion à l'UE ; elle est notamment au premier rang des bailleurs de fonds en Europe du Sud-Est.

En portant son volume d'activité au niveau inégalé de 1,6 milliard d'EUR en Méditerranée, la FEMIP a confirmé aux partenaires de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sa capacité à les accompagner dans la modernisation de leurs politiques publiques face à la crise économique et a consolidé sa place de premier investisseur en faveur du développement dans cette région.

La BEI a poursuivi son action dans les pays partenaires orientaux (Russie et Ukraine, pour 233 millions d'EUR) et en Asie centrale, en mettant l'accent sur les investissements qui présentent un intérêt notable pour l'UE

dans le domaine des infrastructures relatives aux transports, à l'énergie, aux télécommunications et à l'environnement.

En Amérique latine et en Asie, la BEI a prêté 1,288 milliard d'EUR, soit presque trois fois plus qu'en 2008, pour accompagner la stratégie de coopération de l'UE dans ces régions.

L'intervention de la BEI contribue également au développement des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, où 863 millions d'EUR ont été prêtés en 2009 pour encourager les initiatives du secteur privé et pour favoriser la croissance économique. En Afrique du Sud, la BEI a soutenu des projets pour un montant de 280 millions d'EUR. Au total, c'est donc 1,1 milliard d'EUR qui ont été prêtés dans ces régions en 2009, le choix des projets étant dicté par leur capacité à générer des avantages durables sur les plans économique, social et environnemental.

Au 1<sup>er</sup> avril 2009, **le capital souscrit de la BEI a été porté à 232 milliards d'EUR, soit une augmentation de 67 milliards d'EUR.**

## L'activité d'emprunt de la BEI

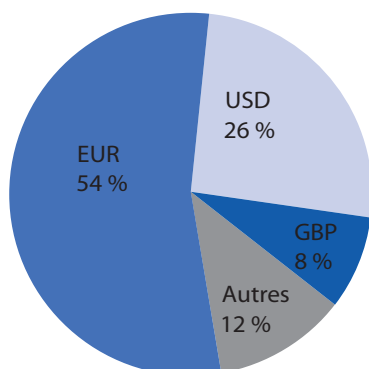
### Forte progression malgré des niveaux exceptionnels d'instabilité et d'incertitude sur le marché

- Le volume de ressources collectées par la Banque a fortement augmenté par rapport à 2008 (33 %), en réponse à la hausse des besoins générée par l'intensification de son programme de prêt. La BEI a levé 79,4 milliards d'EUR (59,5 milliards en 2008) via 262 transactions (247 en 2008).
- Dans un contexte extrêmement agité, la Banque a profité de sa qualité de crédit élevée pour appliquer une stratégie de financement qui répond à la demande du marché, centrée sur des produits liquides de première qualité.
- La Banque est parvenue à allonger la durée de ses emprunts, à 7,4 ans contre 5,0 ans en 2008, année où les opportunités intéressantes offertes par le marché portaient sur des échéances plus courtes. Cet allongement de la durée concorde avec le profil à long terme des prêts de la Banque.

### Faits marquants par monnaie

- Les émissions en EUR ont progressé, celles-ci offrant des volumes adéquats et des durées plus longues, en phase avec les besoins de la Banque pour financer la croissance de son activité de prêt à long terme. Les émissions en EUR ont représenté 54,4 % du volume total collecté et ont atteint 43,2 milliards d'EUR, le plus gros montant jamais levé par la Banque dans une même monnaie.
- La BEI a continué de figurer au rang des principaux émetteurs non américains sur le marché de l'USD ; elle a ainsi levé 28,0 milliards d'USD, soit 20,5 milliards d'EUR (25,9 % du volume total collecté), et réalisé sa plus grosse opération en USD à ce jour, une émission de 5 milliards d'USD à 3 ans.
- La BEI est restée le premier émetteur hors *Gilts* en levant 5,8 milliards de GBP, soit 6,5 milliards d'EUR (8,2 % du total collecté).
- Le volume des émissions de la Banque dans les monnaies autres que ses monnaies principales a augmenté pour s'établir à 9,2 milliards d'EUR (8,3 milliards d'EUR en 2008). Cette progression a été enregistrée sur des périodes d'opportunité pourtant limitées puisque, compte tenu de la réticence face au risque, ces marchés ont été en grande partie fermés en début d'année, en particulier dans les pays émergents.

### Répartition des emprunts par monnaie en 2009



AUD	4,7%	SEK	0,4%	HUF	0,2%	RON	0,04%
CHF	2,0%	TRY	0,3%	PLN	0,1%	BGN	0,02%
JPY	1,9%	ZAR	0,2%	DKK	0,1%	CZK	0,02%
NOK	1,4%	HKD	0,2%	NZD	0,1%	RUB	0,01%

Émissions au format synthétique (avec paiement et règlement en EUR ou USD) : real brésilien (BRL), cedi ghanéen (GHS) et kwacha zambien (ZMK).



## Des niveaux exceptionnels d'instabilité et d'incertitude sur l'ensemble des marchés

Dans un contexte d'extrême instabilité des marchés, pour réaliser ses objectifs en matière de collecte de ressources, la Banque a dû se doter d'une stratégie d'emprunt souple et bien équilibrée. La Banque a adapté sa stratégie à la situation du marché, avec des initiatives se caractérisant par :

- une grande réactivité en cas d'opportunité, parallèlement au maintien d'une approche stratégique privilégiant liquidité et transparence ;
- une collaboration plus étroite avec un plus large éventail de banques afin de répondre à l'hétérogénéité croissante de la demande mondiale ; un recours accru aux banques ayant une bonne implantation locale, en particulier en Europe ;
- une diversification plus marquée des produits visant à répondre à la demande, avec par exemple un net accroissement de l'émission d'obligations à taux variable dans différentes monnaies et l'utilisation des billets à ordre (*Schuldscheine*) et de produits similaires, très demandés sur le marché allemand ;
- la poursuite du renforcement de la liquidité des émissions de référence, dont le marché a besoin ;
- un recours proactif aux émissions classiques ciblées.

Alors que la demande s'est un peu plus fragmentée, l'intérêt des investisseurs en période de crise s'est nettement concentré sur les obligations liquides de première qualité comme celles proposées par la BEI. La Banque a donc saisi cette opportunité pour toucher de nouveaux investisseurs à travers le monde, en particulier en Europe et aux États-Unis. Le nombre d'investisseurs ayant choisi ses obligations de référence a ainsi pratiquement doublé. La demande la plus forte est venue d'Europe, où la Banque a placé 70 % de ses émissions de référence.

## Résultats par monnaie : prépondérance des ressources collectées dans les trois monnaies principales

Les ressources empruntées par la Banque dans ses trois monnaies principales (EUR, GBP et USD) ont atteint 70,2 milliards d'EUR via 171 transactions, soit 88,4 % du

volume total collecté (86 % en 2008). En outre, en 2009 des transactions ont été effectuées dans 16 autres monnaies que les monnaies principales (plus trois en format synthétique, BRL, GHS et ZMK), représentant 9,18 milliards d'EUR, soit 11,6 % du programme complet pour l'année (contre 8,3 milliards d'EUR, soit 14 % en 2008).

Les émissions de référence dans les trois monnaies principales ont représenté l'essentiel (68 %) du volume total collecté, soit 53,7 milliards d'EUR. Les émissions classiques ciblées, toutes monnaies confondues, ont permis de lever 23 milliards d'EUR, soit 29 % du volume total, le solde (3 %) provenant des émissions structurées, un marché qui a fonctionné au ralenti.

## EUR – Le plus vaste programme jamais réalisé

En 2009, la part de l'euro dans le programme de collecte de ressources de la BEI a atteint 54,4 %, soit 43,2 milliards d'EUR. C'est le montant le plus élevé jamais collecté par la Banque dans une même monnaie, en hausse significative par rapport à 2008 (16,8 milliards d'EUR, soit 28,2 % du total). Sur ce montant, 34 milliards d'EUR ont été levés via des émissions à 5 ans et plus.

Les emprunts de référence EARN (*Euro Area Reference Note* – obligations de référence pour la zone euro) ont constitué l'essentiel de la collecte, atteignant 32 milliards d'EUR, soit 40 %. Le montant levé sur le segment des émissions ciblées et structurées a ainsi fortement augmenté, atteignant 11,0 milliards d'EUR (26 % du volume total collecté en EUR contre 3,8 milliards d'EUR soit 22 % du total en 2008), et la fréquence des transactions s'est nettement accentuée (69 contre 22 en 2008).

## GBP : premier émetteur hors *Gilts*

La Banque a levé 5,8 milliards de GBP (6,5 milliards d'EUR), soit 8,2 % du programme complet de l'année (contre 6,9 milliards de GBP, soit 8,9 milliards d'EUR et 15 % du total en 2008), au travers de 21 transactions. Malgré la baisse du volume de ses émissions en livre sterling, la Banque a maintenu sa position de premier émetteur autre que l'État dans cette monnaie.

La Banque a actualisé sa courbe de rendements en livre sterling via de nouvelles émissions de référence à coupon

courant faible, mesure essentielle pour rendre les produits en livre sterling attrayants aux yeux des investisseurs, sur un marché caractérisé par la faiblesse des rendements. En phase avec la demande d'obligations liquides émanant du marché, la Banque a été en mesure de réaliser plusieurs transactions de référence relativement grandes.

## USD – Forte activité sur le segment des émissions de référence

La Banque a levé un montant de 28,0 milliards d'USD (20,5 milliards d'EUR), soit 25,9 % du programme complet pour l'année, au travers de 65 transactions, contre 35,5 milliards d'USD (25,5 milliards d'EUR), soit 43 % de la collecte totale, en 2008. Contrastant radicalement avec 2008, le marché en 2009 a été dominé par les acheteurs. Conjugée à l'instabilité des marchés sous-jacents exposés au risque événementiel, cette situation n'a pas favorisé les émissions en USD. Malgré ce contexte, la Banque a été en mesure de conduire son programme global d'émissions de référence en USD de telle sorte qu'elle est parvenue à maintenir ses émissions à la taille de référence.

À mesure que le marché sortait de son état d'extrême fragilité, à partir du deuxième trimestre, les écarts de taux se sont resserrés à chaque nouvelle émission, cette tendance culminant avec le lancement par la Banque en septembre 2009 de son plus gros emprunt global en USD, une émission de 5 milliards d'USD à 3 ans. Cette transaction témoignait également de l'évolution du marché vers des niveaux de coût inférieurs au Libor pour les échéances proches. Malgré une amélioration notable par rapport au creux du début de l'année, les écarts de taux sont restés encore loin de leur niveau moyen enregistré par le passé.

Les émissions structurées et les autres émissions sur mesure ont connu également un gros succès puisqu'elles ont permis de récolter 5 milliards d'USD (4 milliards d'EUR). Les demandes concernaient en particulier les placements privés classiques de courte durée et les structures remboursables par anticipation.

## Forte diversification grâce à une activité d'émission dans 16 autres monnaies

En dépit d'un climat de forte réticence face au risque, en raison duquel les marchés dans les monnaies émergentes ont été en grande partie fermés sur l'essentiel du premier semestre, le volume de collecte de ressources de la Banque dans les monnaies non principales a progressé

de 11 % pour s'établir à 9,18 milliards d'EUR. La Banque a procédé à 91 transactions (113 en 2008). Parmi ces monnaies, les trois plus importantes sont l'AUD (pour la contre-valeur de 3,7 milliards d'EUR), le CHF (1,6 milliard d'EUR) et le JPY (1,5 milliard d'EUR).

Dans le compartiment du franc suisse (CHF), la BEI a été le plus grand émetteur dans sa catégorie d'actifs et le CHF la cinquième monnaie d'émission de la Banque (1,6 milliard d'EUR soit 2,4 milliards de CHF). L'activité d'emprunt de la BEI dans les monnaies des pays nordiques a totalisé l'équivalent de 1,5 milliard d'EUR. La couronne norvégienne (NOK) y a le plus fortement contribué, avec un volume total de collecte de 9,7 milliards de NOK (1,1 milliard d'EUR), soit le double de 2008. La Banque a ainsi été le plus grand émetteur en NOK dans sa catégorie d'actifs. Dans le compartiment de la couronne suédoise (SEK), la Banque a levé au total 3,5 milliards de SEK (335 millions d'EUR), essentiellement via ses obligations climatiquement responsables, dont le produit servira à financer les futurs projets de la Banque dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

L'intérêt des investisseurs pour les monnaies des nouveaux et futurs États membres ainsi que celles des pays voisins de l'UE s'est considérablement amoindri. La Banque a lancé 26 émissions totalisant l'équivalent de 498 millions d'EUR, en baisse par rapport à l'équivalent de 1,15 milliard d'EUR levé l'année précédente. Les monnaies qui ont le plus contribué à ce montant (71 % du total) sont la livre turque (TRY) et le forint hongrois (HUF) avec respectivement 225 millions d'EUR et 131 millions d'EUR. Sur les marchés internationaux, la BEI a été, parmi les IFI, le plus grand émetteur en HUF.

S'agissant des marchés d'Asie et du Pacifique, le dollar australien (AUD) a été une fois encore, parmi les monnaies autres que principales, la première source de fonds collectés par la BEI et sa quatrième monnaie d'émission, avec un volume de 6,3 milliards d'AUD (3,7 milliards d'EUR). Ce montant est pratiquement le double de celui de 2008 et a permis à la Banque d'être pour la troisième année consécutive le plus grand émetteur d'obligations « kangourou » (émetteur étranger en AUD). Il convient de noter également la performance du yen japonais (JPY), monnaie qui a offert la durée moyenne la plus longue (13,8 ans) pour un volume d'émission important (189 milliards de JPY soit 1,5 milliard d'EUR).

L'activité d'émission dans les monnaies africaines est restée atone, traduisant la réticence des investisseurs face au risque. En 2009, la Banque a lancé 10 émissions dans trois monnaies : le cedi ghanéen (GHS), le rand sud-africain (ZAR) et le kwacha zambien (ZMK), pour un volume total équivalent à 216 millions d'EUR.



## L'activité de trésorerie de la BEI

### Gestion des liquidités et des portefeuilles

En 2009, le niveau moyen mensuel des liquidités globales nettes a été de 32,2 milliards d'EUR, soit 37 % de plus qu'en 2008 (23,5 milliards d'EUR). En données annualisées, le ratio moyen de liquidité s'élève à 43,6 %, soit plus que le seuil exigé de 25 % des besoins financiers prévisionnels nets pour l'année suivante ; les liquidités nettes globales de la BEI s'établissaient au 31 décembre 2009 à 23,9 milliards d'EUR (contre 21,0 milliards d'EUR un an plus tôt), ce qui correspond à un ratio de liquidité de 31,3 %.

Les mesures prudentielles mises en œuvre en 2008 sur le plan de la trésorerie (aucun achat de titres adossés à des actifs ni investissement en titres courts adossés à des actifs - TCAA) ont été maintenues tout au long de 2009, mais les règles concernant la liquidation obligatoire d'actifs en cas de baisse de la notation ont été revues et adaptées à la situation prévalant sur le marché.

Durant l'année, des améliorations notables ont été mises en œuvre pour renforcer la liquidité de la Banque et la gestion du risque y relatif. La Banque a obtenu l'accès à la plate-forme Eurex Repo, ce qui lui permet de prendre part aux opérations de trésorerie de la Banque nationale suisse. Au printemps, les discussions entre la BCE et la BEI ont abouti, de sorte que cette dernière a obtenu l'accès aux opérations de politique monétaire du SEBC par le canal de la Banque centrale du Luxembourg, aux conditions standard dont bénéficie toute contrepartie éligible aux transactions de la BCE.

Les portefeuilles composant la trésorerie opérationnelle sont les suivants :

- un portefeuille monétaire à court terme (A1), destiné à la gestion courante des liquidités dans 13 monnaies différentes, dont les indices quotidiens de référence sont le taux EURIBID/LIBID à un mois pour l'actif et le taux EURIBOR/LIBOR à un mois pour le passif ;
- un portefeuille opérationnel monétaire (A2), destiné à diversifier le profil de risque de crédit et à améliorer

le rendement des placements sur le marché monétaire dans les monnaies principales (EUR, GBP, USD) ; son indice quotidien de référence est le taux EURIBID/LIBID à trois mois ;

- un portefeuille dit *Credit spread* (B1), destiné à améliorer la performance globale de la trésorerie et dont l'indice quotidien de référence est l'EURIBOR/LIBOR à trois mois ;
- un portefeuille de placements alternatifs (B2), investi dans des titres structurés à remboursement du principal garanti, dont les coupons sont liés à la performance d'une sélection de fonds de fonds spéculatifs ;
- un portefeuille appelé *Global Fixed Income* (B3), dont l'indice de référence est l'iBoxx, l'indice des obligations d'État de la zone euro qui ont une durée de vie comprise entre un et trois ans ;
- un portefeuille dénommé *Inflation Linked Investment* (B4), lancé en septembre 2009, investi dans des bons d'État indexés sur l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) pour la zone euro ;
- un portefeuille obligataire d'investissement, qui est en cours de clôture.

Les liquidités brutes à court terme détenues dans les portefeuilles monétaires s'établissaient à 29,1 milliards d'EUR au 31 décembre 2009, ce qui représente une légère hausse par rapport au volume de 24,2 milliards d'EUR atteint en 2008 ; les engagements à court terme, qui s'élevaient à 9,1 milliards d'EUR (20,2 milliards d'EUR en 2008), se répartissaient pour l'essentiel comme suit : 3,6 milliards d'EUR pour les encours de billets de trésorerie, 4,2 milliards d'EUR pour les sûretés liquides et 0,9 milliard d'EUR pour les comptes spéciaux. Les portefeuilles opérationnels obligataires et le portefeuille d'investissement totalisaient 3,9 milliards d'EUR (contre 3,4 milliards d'EUR en 2008). La répartition des liquidités nettes de la trésorerie, qui s'établissaient à 23,9 milliards d'EUR en fin d'exercice (7,4 milliards d'EUR en 2008) était la suivante : 83,7 % (54,1 % en 2008) pour le portefeuille monétaire opérationnel, 9,6 % (20,7 %) pour les portefeuilles opérationnels obligataires et 6,7 % (25,1 %) pour le portefeuille obligataire d'investissement.

## Évolution du marché et résultat financier de la trésorerie

Après l'ambiance lugubre qui avait régné sur les marchés à la fin de 2008, beaucoup espéraient une amélioration ; ces attentes ont été déçues au premier trimestre de 2009, ce qui a donné lieu à une vague de profond pessimisme et terni les perspectives pour le reste de l'année. Toutefois, au début du deuxième trimestre déjà, on a commencé à voir des signes inattendus de stabilisation, qui ont été suivis par des progrès lents mais réguliers. Malgré les premiers indices de cette amorce de reprise, le climat est resté sombre sur les marchés, où dominait le sentiment unanime que le redressement ne serait pas fulgurant. Durant l'année, au fur et à mesure de l'amélioration des données économiques, des écarts de crédit et de la liquidité des marchés, un cercle vertueux s'est enclenché, dont le rythme a continué de s'accélérer. C'est assurément le signe que grâce à l'effet combiné des différents plans de sauvetage et des mesures prises par les

gouvernements et les banques centrales, on était parvenu à arrêter le mouvement de baisse vertigineuse et la panique, mais aussi à créer les conditions préalables à un redressement.

Partout dans le monde, les banques centrales ont maintenu le bas niveau des taux d'intérêt et l'abondance des liquidités afin de préserver l'approvisionnement de l'économie réelle en moyens financiers et de soutenir les banques.

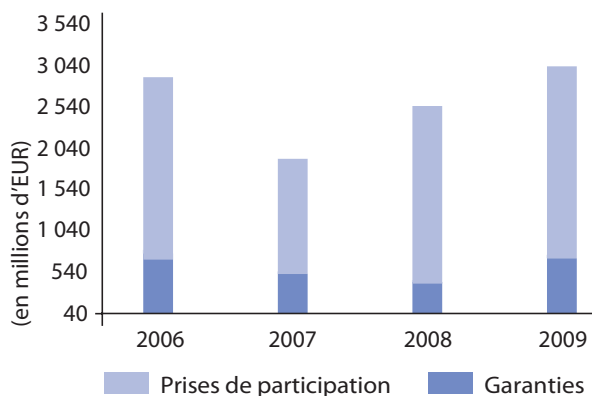
Les résultats de la trésorerie ont fortement pâti du niveau très faible des taux d'intérêt en valeur absolue, ce qui s'est traduit par un taux moyen de rendement historiquement bas et, inévitablement, par une diminution du revenu financier des portefeuilles opérationnels de trésorerie, qui s'est établi à 376 millions d'EUR contre 928 millions d'EUR en 2008 (soit une baisse de 59,5 %). En revanche, les portefeuilles opérationnels combinés (A2 + B1 + B2 + B3 + B4), dont certains avaient subi des pertes comptables en 2008, ont affiché un résultat de 115 millions d'EUR (75,2 millions d'EUR en 2008), ce qui représente une hausse de 52,9 %.





## L'activité du FEI

### Engagements annuels sur la période 2006-2009



### Opérations de prises de participation

En 2009, le montant total des engagements irrévocables du FEI au titre de prises de participation, sur l'ensemble de ses sources de financement, s'est élevé à près de 518 millions d'EUR. Toutefois, en raison de la situation difficile du marché en 2009, le FEI a renforcé son rôle de catalyseur en prenant pour plus de 215 millions d'EUR d'engagements conditionnels afin d'aider les équipes de gestionnaires de fonds à lever des ressources. Ces deux montants réunis donnent par conséquent un total de près de 733 millions d'EUR.

Tout au long de l'année, le FEI a maintenu un niveau d'apport élevé, en appuyant les équipes chargées de la gestion des fonds dès la phase initiale du processus de levée de ressources, et joué un rôle important en aidant ces gestionnaires à attirer des co-investisseurs et à atteindre une taille de fonds suffisamment viable pour mettre en œuvre leur stratégie d'investissement.

Le montant net total des engagements au titre de prises de participation du FEI s'est élevé à 4,1 milliards d'EUR en fin d'exercice. Fort de ses investissements dans plus de 300 fonds, le FEI reste le principal acteur du secteur européen des fonds de capital-risque et des fonds axés sur les entreprises de petite taille ou de taille intermédiaire ; il a par ailleurs continué à élargir son champ d'activité dans le capital-risque et dans le segment des fonds spécialisés dans les stades de développement intermédiaire.

En avril 2009, le Conseil d'administration du FEI a approuvé le mandat de gestion du produit Mezzanine Facility for Growth (Instrument mezzanine pour la croissance) confié par la BEI au FEI. Il s'agit d'un nouveau fonds de fonds de 1 milliard d'EUR chargé d'investir à travers toute l'Europe dans des fonds hybrides combinant financements sous

forme de fonds propres et de dette, dans le but de jouer un rôle de catalyseur sur ce segment de marché. À ce jour, le FEI a approuvé 282 millions d'EUR d'investissement dans sept fonds et a déjà signé des engagements à hauteur de 160 millions d'EUR dans des fonds gérés par les principaux acteurs indépendants du financement mezzanine (MML Capital Partners Fund V, Syntaxis, Accession Mezzanine Capital 3 et Avenir Entreprise Mezzanine).

En 2009, le FEI a procédé également à un examen stratégique de ses activités de transfert de technologie afin de déterminer le potentiel d'accroissement de son apport à cette catégorie d'actifs. Le volume d'investissement du FEI dans ce domaine devrait augmenter en 2010.

Le United Kingdom Future Technology Fund UK FTF L.P. (le fonds UKFTF) a été lancé par le Premier ministre britannique dans le cadre de la stratégie gouvernementale qui vise à soutenir les investissements des fonds de capital-risque en faveur des entreprises de haute technologie. En septembre 2009, le FEI a répondu à un appel d'offres ouvert dans le cadre duquel il a été sélectionné en décembre 2009 ; il a ensuite été désigné, en février 2010, comme conseiller en investissements pour le fonds UKFTF, qui a atteint un montant de 200 millions de GBP à la clôture de sa première levée de fonds.

### Opérations de garantie

Le FEI propose deux grandes lignes de produits dans le cadre de son activité de garantie en faveur des PME : le rehaussement de crédit pour opérations de titrisation (garanties couvrant des instruments de financement de PME titrisés) et l'octroi de garanties ou de contre-garanties pour portefeuilles de microcrédits ainsi que de prêts et d'opérations de crédit-bail en faveur de PME.

En raison de la situation qui a prévalu sur le marché, aucune opération de titrisation (opérations sur ressources propres) n'a été signée en 2009 ; néanmoins, tout au long de l'année, le FEI a mis en œuvre avec succès des instruments de garantie en recourant aux ressources du CIP (programme de la Commission européenne). Vingt-deux nouveaux contrats de garantie et extensions de contrats existants ont été signés en 2009 pour un montant de 2,3 milliards d'EUR. À la fin de 2009, le volume cumulé des signatures<sup>1</sup> au titre des mandats de la Commission européenne, assortis d'une enveloppe budgétaire de 620 millions d'EUR, s'élevait à 10,7 milliards d'EUR.

En 2009, les opérations de garantie du FEI ont totalisé près de 2,3 milliards d'EUR et le total du portefeuille de garanties en cours à la clôture de l'exercice s'élève à 13,6 milliards d'EUR, répartis entre quelque 168 transactions.

<sup>(1)</sup> Volume maximum du portefeuille.

## JEREMIE (*Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises* – Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises)

En 2009, le FEI a lancé la phase de mise en œuvre de l'initiative JEREMIE (*Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises* – Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises). À ce jour, il a signé dix accords (trois en 2009) avec des États membres et des régions de l'UE, dont six situées dans de nouveaux États membres (Bulgarie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Roumanie et Slovaquie), maintenant ainsi son engagement en faveur du développement économique de ces régions. Le montant total des fonds engagés au titre de ces accords s'élevait à 1 milliard d'EUR à la fin de 2009.

D'autres accords de financement au titre de JEREMIE entre le FEI et des gouvernements nationaux ou régionaux sont actuellement à un stade de négociation avancé.

Outre ces opérations, en 2009 le FEI a conseillé d'autres fonds de participation JEREMIE nationaux ou régionaux.

Le FEI a mis au point pour JEREMIE un large éventail d'instruments d'ingénierie financière sous forme de prêts, garanties et fonds propres couvrant l'ensemble du cycle de vie des PME. Dans les pays où le FEI a signé des accords de financement, les premiers appels à manifestations d'intérêt à l'intention des intermédiaires financiers ont été lancés en 2009 et les premiers contrats signés.

Tout au long de 2009, le rôle du FEI s'est étoffé, celui-ci ne se bornant pas uniquement à assurer la réussite de la mise en œuvre des fonds de participation JEREMIE mais s'employant, souvent via une présence locale, à créer et développer de solides relations sur tous les marchés où il est présent.

## Microfinance

La Commission européenne a lancé une nouvelle initiative dans le domaine de la politique sociale et de

l'entrepreneuriat afin de faire face, en particulier, aux effets négatifs de la crise financière mondiale sur les groupes à risque.

Dans ce contexte, le FEI négocie actuellement avec la Commission un nouveau mandat (instrument de microfinance Progress) qui fournira jusqu'à 100 millions d'EUR pour soutenir l'emploi, le développement des microentreprises et l'économie sociale.

Ce mandat, qui devrait être cofinancé par la BEI, sera déployé au cours de la période 2010-2013 sous forme de garanties et de produits d'emprunt, et devrait être opérationnel au début de 2010. Il vise à renforcer l'activité de prêt aux microemprunteurs via une large gamme d'intermédiaires financiers tels que les organismes de microfinancement, les entreprises et les fonds d'investissements spécialisés dans la microfinance, les caisses nationales d'épargne, les petites banques coopératives et banques de développement ainsi que certaines banques commerciales locales (en particulier pour celles-ci dans les nouveaux États membres de l'UE).

Ce dispositif complète les autres initiatives lancées par la Commission, le Parlement européen et les États à l'appui de ce secteur et qui sont gérées par le FEI, ainsi que les opérations de titrisation sur ressources propres dans ce domaine :

- le guichet garantie du CIP pour les microcrédits ;
- l'initiative JASMINE (*Joint Action to Support Microfinance Institutions in Europe* – Action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe), qui comprend des services d'assistance technique auprès des institutions de microfinance non bancaires et un programme pilote d'investissement de 20 millions d'EUR mis à disposition par la BEI au titre du mandat capital-risque. À ce jour, le FEI a signé un premier accord de financement et d'autres opérations sont en préparation ;
- la microfinance dans le contexte des accords conclus au titre des fonds de participation JEREMIE ;
- une enveloppe supplémentaire de 4 millions d'EUR sera fournie par le Parlement européen via une Action préparatoire et les premiers investissements devraient intervenir en 2010.



---

### **GEEREF (*Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund* – Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables)**

Le GEEREF est un fonds de fonds innovant, dont la mission est de fournir du capital-risque dans le monde entier, par le biais d'investissements privés à l'appui de projets ayant trait à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans les pays en développement et les économies en transition. Il a pour objectif d'accélérer le transfert, le développement, l'utilisation et l'application de technologies respectueuses de l'environnement dans les régions les plus démunies de la planète, contribuant ainsi à fournir aux populations locales une énergie sûre et propre à un coût abordable. Le GEEREF a été institué par la Commission européenne et approuvé par le FEI au nom du Groupe BEI. Il est conseillé à la fois par le FEI et la BEI et soutenu par l'UE, l'Allemagne et la Norvège.

La taille visée pour le GEEREF est de l'ordre de 200 à 250 millions d'EUR. En septembre 2009, le fonds totalisait un montant de 108 millions d'EUR. À ce jour, il a déjà procédé à deux investissements et en a beaucoup d'autres à l'étude du fait que le groupe BEI, fort de son expérience et de l'ampleur de son portefeuille dans les énergies renouvelables, occupe une position unique pour attirer les investisseurs intéressés par ce secteur.

## Audit et contrôle

**Le Comité de vérification** – Le Comité de vérification est un organe statutaire indépendant, qui est nommé par le Conseil des gouverneurs et lui rend directement compte, dans le respect des formalités et procédures prescrites dans les statuts et dans le règlement intérieur de la Banque. Sa mission consiste à s'assurer de la régularité des opérations et des livres de la Banque. Le Comité de vérification a la responsabilité globale de l'audit des comptes de la Banque. À la suite de l'adoption des nouveaux statuts de la BEI découlant de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le Comité de vérification a été renforcé – le nombre de ses membres a été porté de trois à six – et de nouvelles responsabilités ont été ajoutées à son mandat, à savoir s'assurer que les activités de la Banque sont conformes aux meilleures pratiques bancaires.

Il émet chaque année un avis sur la question de savoir si les états financiers, ainsi que toute autre information figurant dans les comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque, du Groupe BEI, de la Facilité d'investissement, du Fonds fiduciaire de la FEMIP et du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures. À compter de 2009, le Comité de vérification établira également un avis concernant le Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité de vérification rencontre des représentants des autres organes statutaires, examine les états financiers, prend note des travaux des auditeurs internes, surveille et supervise les travaux des auditeurs externes, préserve l'indépendance et l'intégrité de la fonction d'audit externe, et coordonne le travail d'audit d'une manière générale. Par des rencontres régulières avec les services de la Banque et l'examen de rapports internes et externes, le Comité s'attache notamment à comprendre et à contrôler de quelle manière la direction de la Banque veille à la pertinence et à l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et de l'administration interne. L'inspecteur général, le chef du Bureau de conformité et le contrôleur financier peuvent s'adresser directement au Comité de vérification et solliciter des entretiens individuels si nécessaire.

**Auditeurs externes** – Les auditeurs externes font directement rapport au Comité de vérification, qui est habilité à leur déléguer les tâches courantes relatives à l'audit des états financiers. À l'issue d'une procédure d'appel

d'offres publique et après avoir consulté le Comité de direction, le Comité de vérification a désigné la société KPMG comme auditeur externe de la BEI pour une période de quatre ans courant à compter de 2009 et qui pourra être reconduite pour trois années supplémentaires. Les auditeurs externes ne sont autorisés à effectuer aucune tâche, qu'il s'agisse de conseil ou de tout autre travail, qui pourrait nuire à leur indépendance dans le cadre de leur mission d'audit. Conformément aux meilleures pratiques, la Banque publie chaque année sur son site Web une synthèse des services fournis par les auditeurs externes et des honoraires versés à ce titre.

**Contrôle financier** – Le directeur général de la direction générale de la stratégie est également le contrôleur financier du Groupe BEI. La division Contrôle financier établit les états financiers sous sa responsabilité directe. Le contrôleur financier, avec le secrétaire général, gère les relations avec les auditeurs externes, le Comité de vérification, la Cour des comptes européenne et le Médiateur européen.

**Inspection générale** – Le département Inspection générale du Groupe BEI exerce trois fonctions de contrôle indépendantes.

*Audit interne* – Fonction au service de tous les niveaux de gestion du Groupe BEI et agissant avec les garanties d'indépendance et de normes professionnelles que lui confère sa Charte, l'Audit interne examine et évalue la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne ainsi que les procédures de gestion des risques au sein du Groupe BEI. Il administre le cadre de contrôle interne, qui couvre toutes les activités opérationnelles clés du Groupe et intègre tous les processus nouvellement identifiés. Les plans d'action convenus avec les services servent de catalyseur pour l'amélioration des procédures et le renforcement des contrôles. C'est ainsi que l'Audit interne analyse et teste, sur une base cyclique et sous l'angle des risques, les contrôles existant dans les secteurs critiques de l'activité bancaire, des technologies de l'information et de l'administration.

*Évaluation des opérations* – La division Évaluation des opérations (EV) procède en toute indépendance à l'évaluation (ex post pour l'essentiel) des opérations du groupe BEI. Elle a pour objectif d'identifier les aspects qui permettraient d'améliorer les résultats opérationnels, la responsabilisation et la transparence. EV se concentre sur



la manière dont l'institution (BEI, FEI) mène ses activités, dans le cadre défini par les politiques pertinentes de l'UE et par les décisions du Conseil des gouverneurs de la BEI. Les travaux d'EV englobent également l'analyse des politiques et stratégies y relatives, dans le but de mettre en évidence les aspects pouvant nécessiter un examen par les organes concernés. Les rapports d'évaluation sont publiés sur le site Web de la BEI ([www.bei.org/evaluation](http://www.bei.org/evaluation)), dans une rubrique qui leur est spécialement consacrée.

*Investigations en matière de fraude* – Dans le cadre des procédures internes de lutte contre la fraude, l'Inspecteur général a autorité pour mener en toute indépendance des enquêtes sur les allégations de fraude ou de corruption faisant intervenir des fonds de la BEI. La Banque peut également avoir recours à une assistance ou à des experts extérieurs selon les besoins de l'enquête et travaille en étroite collaboration avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). Des examens d'intégrité préventifs sont également prévus dans le cadre de la démarche volontariste de lutte contre la fraude qui est mise en œuvre. Au travers de ces examens, l'Inspection générale soutient les efforts de la Banque qui visent à assurer le suivi des projets, identifier les signaux d'alerte et rechercher les indicateurs éventuels de cas de fraude ou de corruption. L'Inspection générale sélectionne en toute indépendance les projets à soumettre à ces examens, sur la base d'un processus d'évaluation approfondie des risques. De plus, l'Inspecteur général offre, en cas de besoin, un mécanisme de recours indépendant pour l'examen de plaintes que le Médiateur européen considère comme n'étant pas de son ressort.

**Bureau de conformité** – Le Bureau de conformité du Groupe BEI (*Office of the Group Chief Compliance Officer*, ou OCCO) a pour mission d'identifier le risque de non-conformité inhérent aux opérations de la BEI et de coordonner les questions de conformité au sein du Groupe BEI. Il évalue ou conseille sur les questions de conformité en exprimant des avis ou des recommandations – soit sur demande, soit de sa propre initiative –, assure le suivi du risque et fait rapport aux instances dirigeantes sur ces aspects. Plus spécifiquement, OCCO est chargé de faire respecter les politiques, principes et procédures adoptés par les instances dirigeantes du Groupe BEI en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, la fraude et le financement du terrorisme, ainsi que des règles d'éthique interne et d'intégrité, y

compris la gestion des codes de conduite. Il vérifie en outre que des procédures adéquates de passation des marchés sont choisies pour la Banque. En remplissant sa mission, OCCO contribue à la mise en œuvre des meilleures normes actuelles en matière de bonne pratique professionnelle qui s'appliquent à la Banque.

**Contrôle de gestion** – Au sein de la direction générale de la stratégie, le département Stratégie et contrôle de gestion réunit les diverses fonctions responsables du contrôle de gestion (stratégie, budget, comptabilité analytique et analyses y afférentes, coordination des partenariats et amélioration des processus) ainsi que les fonctions chargées de la politique de responsabilité d'entreprise et des questions liées à la gouvernance de la Banque, y compris le traitement des plaintes. Cette structure permet de coordonner l'ensemble des processus de planification et d'information stratégiques et financières et de soutenir la réalisation des objectifs à l'échelle de la Banque et, en dernier lieu, de contrôler les résultats obtenus. Les principaux outils pour y parvenir sont le Plan d'activité de la Banque, le budget, la comptabilité analytique, les opinions et analyses indépendantes concernant les propositions y relatives, de même que d'autres dispositifs de contrôle qui y sont associés et les systèmes de comptabilité et de contrôle financiers. Une série de rapports intégrés facilite l'évaluation de la situation financière au regard des objectifs stratégiques, institutionnels et opérationnels et des plans d'activité.





BEI

# États financiers





## Les résultats de l'exercice

L'excédent net de la Banque pour l'exercice financier 2009 s'élève à 1 877 millions d'EUR, contre 1 651 millions d'EUR en 2008.

L'excédent net pour l'exercice financier s'est accru de 226 millions d'EUR (+13,7 %) en dépit des réductions de valeur supplémentaires qui ont été opérées sur des transactions de capital-risque pour un montant de 103 millions d'EUR. On notera à cet égard que la Banque applique à ses états financiers statutaires des principes de prudence comptable lui interdisant d'enregistrer ses plus-values latentes, qui, à la fin de 2009, se montaient à 201 millions d'EUR.

**Les autres facteurs principaux qui ont exercé une influence, positive ou négative, sur les résultats financiers sont exposés ci-après :**

### *Effets positifs :*

- Le solde net des produits et charges d'intérêts a augmenté de 169 millions d'EUR et s'élève à 2 242 millions d'EUR (*postes 1 et 2 du compte de profits et pertes*).
- Le taux d'intérêt moyen sur l'encours des prêts a diminué pour passer de 4,84 % à 2,36 % et, sur l'encours des emprunts, de 4,64 % à 1,82 %, soit une marge réalisée de 0,53 %, contre 0,20 % pour 2008.
- Le taux d'intérêt moyen sur le solde net de l'encours des avoirs et des engagements de trésorerie a diminué, passant de 4,58 % à 1,45 %.

### *Effets négatifs :*

- Les ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable (y compris les opérations de capital-risque) se sont traduits par une perte latente de 78,5 millions d'EUR, alors qu'en 2008 la perte latente avait été de 165,3 millions d'EUR.
- Les charges administratives générales et amortissements ont augmenté de 34,7 millions d'EUR, soit de 9%, pour s'établir à 425 millions d'EUR. Les frais de personnel ont augmenté de quelque 9 %, soit de 22,8 millions d'EUR. La ventilation des coûts de personnel est détaillée à la Note R des états financiers statutaires, qui montre que les traitements et émoluments ont augmenté de 15,0 millions d'EUR (+8,9 %), tandis que les cotisations sociales et autres dépenses à caractère social se

sont accrues de 7,8 millions d'EUR (+8,4 %). Les autres charges administratives ont augmenté de 11,5 millions d'EUR (+11,3 %).

### **Principaux traits de l'évolution de l'activité de prêt et d'emprunt :**

- Le volume des prêts décaissés en 2009 s'est accru de 11 % par rapport à 2008, passant de 48,6 milliards d'EUR à 54,0 milliards d'EUR.
- Le volume des prêts signés en 2009 a progressé de 37 %, passant à 79,1 milliards d'EUR, contre 57,6 milliards d'EUR en 2008.
- Le volume, avant opérations d'échange (swaps), des produits d'emprunt encaissés durant l'exercice financier 2009 a augmenté de 33 % par rapport à 2008, passant de 59,5 milliards à 79,4 milliards d'EUR.

Les fonds propres de la Banque se sont accrus pour passer de 35,7 milliards d'EUR à la fin de 2008 à 38,0 milliards d'EUR à la fin de 2009. En pourcentage de l'encours des prêts décaissés, les fonds propres de la Banque ont légèrement diminué, passant de 12,50 % à la fin de 2008 à 12,01 % à la fin de 2009.

### **Affectation de l'excédent**

Sur la base des comptes statutaires 2009 de la BEI et sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration recommande au Conseil des gouverneurs d'affecter au Fonds de réserve le solde du compte de profits et pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à savoir 1 876 894 253 EUR.

Suite à la modification des statuts de la Banque applicable aux états financiers 2009, il est également recommandé de transférer les montants suivants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, du Fonds pour le Mécanisme de financement structuré (4 750 000 000 EUR) et du Fonds pour les opérations de capital-risque (1 617 127 000 EUR) aux réserves nouvellement créées et à la réserve supplémentaire de la BEI :

- 3 299 370 000 EUR à la Réserve pour les activités spéciales
- 1 923 734 000 EUR à la Réserve générale pour les financements
- 1 144 024 000 EUR à la Réserve supplémentaire.

En conséquence, le solde du Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et celui du Fonds pour les opérations de capital-risque seraient nuls.

# Bilan

au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

Actif	31.12.2009	31.12.2008
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux (Note B.1)	227 227	76
2. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B.2)	3 788 227	2 132 808
3. Prêts et avances aux établissements de crédit		
a) à vue	334 382	245 372
b) autres prêts et avances (Note C)	19 032 387	21 361 419
c) prêts (Note D.1)	116 575 861	111 990 666
	<b>135 942 630</b>	<b>133 597 457</b>
4. Prêts et avances à la clientèle		
a) prêts (Note D.1)	199 365 019	173 662 179
b) ajustements de valeur spécifiques (Note D.2)	- 110 800	- 22 000
	<b>199 254 219</b>	<b>173 640 179</b>
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B.2)		
a) d'émetteurs publics	1 888 424	71 539
b) d'autres émetteurs	15 976 042	10 437 250
	<b>17 864 466</b>	<b>10 508 789</b>
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E.1)	1 479 405	1 366 456
7. Parts dans des entreprises liées (Note E.2)	480 668	479 272
8. Actifs incorporels (Note F)	4 817	4 316
9. Actifs corporels (Note F)	304 918	313 881
10. Autres actifs (Note G)	89 499	148 584
11. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves (Note H.3)	115 327	473 986
12. Comptes de régularisation (Note I)	2 319 988	3 095 170
<b>Total de l'actif</b>	<b>361 871 391</b>	<b>325 760 974</b>

Passif	31.12.2009	31.12.2008
1. Dettes envers des établissements de crédit (Note J)		
a) à terme ou à préavis	4 480 414	5 779 865
	<b>4 480 414</b>	<b>5 779 865</b>
2. Dettes envers la clientèle (Note J)		
a) à vue	1 256 333	1 201 858
b) à terme ou à préavis	1 106 417	178 542
	<b>2 362 750</b>	<b>1 380 400</b>
3. Dettes représentées par des titres (Note K)		
a) bons et obligations en circulation	286 247 691	252 004 894
b) autres	19 510 696	14 984 134
	<b>305 758 387</b>	<b>266 989 028</b>
4. Autres éléments du passif		
a) créditeurs divers (Note G)	367 676	344 144
b) autres dettes	19 263	18 352
	<b>386 939</b>	<b>362 496</b>
5. Comptes de régularisation (Note I)	<b>9 501 189</b>	<b>13 863 467</b>
6. Provisions		
a) régimes de pension et d'assurance-maladie (Note L)	1 306 754	1 187 653
c) provisions pour garanties émises au titre d'opérations de capital-risque	5 781	5 781
	<b>1 312 535</b>	<b>1 193 434</b>
7. Capital souscrit (Note H)		
- souscrit	232 392 989	164 808 169
- non appelé	- 220 773 340	-156 567 760
	<b>11 619 649</b>	<b>8 240 409</b>
8. Réserves (Note H)		
a) Fonds de réserve	18 205 506	16 480 817
b) Réserve supplémentaire	1 144 024	5 305 876
c) Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	0	2 750 000
d) Fonds pour les opérations de capital-risque	0	1 764 305
e) Réserves pour les activités spéciales	3 299 370	0
f) Réserve générale pour les financements	1 923 734	0
	<b>24 572 634</b>	<b>26 300 998</b>
9. Résultat de l'exercice attribuable aux détenteurs de parts du capital de la Banque (Note M)	<b>1 876 894</b>	<b>1 650 877</b>
<b>Total du passif</b>	<b>361 871 391</b>	<b>325 760 974</b>

## Hors bilan

au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	31.12.2009	31.12.2008
<b>Engagements</b>		
- Capital BERD (Note E.1)		
non appelé	442 500	442 500
- Capital FEI (Notes E.2 et X)		
non appelé	1 460 800	1 457 600
- Prêts non décaissés (Note D.1)		
établissements de crédit	18 686 622	12 457 853
clientèle	63 156 626	46 411 674
	81 843 248	58 869 527
- Opérations de capital-risque non décaissées (Note E.1)	1 244 196	1 088 046
- Fonds d'investissement non décaissés (Note E.1)	511 895	334 721
<b>Passifs éventuels, y compris garanties</b>		
- au titre de prêts accordés par des tiers	314 244	246 621
- au titre d'opérations de capital-risque	17 385	15 171
<b>Actifs détenus pour le compte de tiers</b>		
- Gestion de la trésorerie du FEI	900 069	851 595
- Gestion de la trésorerie du Fonds de garantie	1 240 505	1 091 447
- Gestion de la trésorerie du Fonds de garantie relatif au 7e PC	547 761	283 132
- Facilité d'investissement (Cotonou)	1 289 209	1 144 922
- Section spéciale	1 416 067	1 593 398
- MFPR	432 266	205 760
- UE-Afrique	144 151	91 881
- PPTE	65 768	90 569
- FEMIP	30 236	33 159
- LGTT	105 198	43 760
- JASPERS	119	1 114
- JESSICA	16 805	0
<b>Autres postes</b>		
- Dépôts spéciaux pour service d'emprunts (Note S)	52 292	134 772
- Titres à recevoir	100 000	157 480
- Valeur nominale des contrats d'échange de taux (Note V.1)	316 379 517	276 181 870
- Valeur nominale des contrats d'échange de devises à payer (Note V.1)	125 166 944	115 600 764
- Valeur nominale des contrats d'échange de devises à recevoir (Note V.1)	119 986 609	106 514 766
- Valeur nominale des swaps sur défaillance de crédit (Note V.1)	196 796	172 383
- Valeur nominale des options de vente émises en faveur des actionnaires minoritaires du FEI (Note E.2)	388 842	363 433
- Emprunts lancés mais non encore réglés	360 631	0
- Contrats d'échange lancés mais non encore réglés	11 590	0
- Prêt de titres (Note B.2)	422 134	306 934
- Contrats à terme normalisés (Note V.2)	334 676	393 663
- Contrat de garantie de taux d'intérêt (Note V.2)	0	5 472 000
- Contrats de change à terme (Note V.2)	251 938	234 469

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

## Compte de profits et pertes

pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	2009	2008
1. Intérêts à recevoir et produits assimilés (Note N)	16 531 782	14 953 421
2. Intérêts à verser et charges assimilées (Note N)	- 14 289 505	- 12 879 963
3. Revenus des titres	17 082	43 215
a) produits des actions et autres titres à revenu variable	7 997	30 427
b) produits des parts dans des entreprises liées	9 085	12 788
4. Commissions à recevoir (Note O)	148 503	128 973
5. Commissions à verser (Note O)	- 11 768	- 8 474
6. Perte nette sur opérations financières (Note P)	- 20 751	- 221 195
7. Autres produits d'exploitation (Note Q)	12 157	7 305
8. Charges administratives générales (Note R)	- 397 295	- 362 929
a) frais de personnel (Note L)	- 283 971	- 261 127
b) autres charges administratives	- 113 324	- 101 802
9. Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels (Note F)	- 27 941	-27 602
a) sur actifs corporels	- 25 645	- 25 748
b) sur actifs incorporels	- 2 296	- 1 854
10. (Ré)ajustements de valeur sur prêts et avances (Note D.2) et provisions pour passifs éventuels et engagements	- 85 370	18 126
11. Résultat de l'exercice	1 876 894	1 650 877

## Tableau des flux de trésorerie

au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	31.12.2009	31.12.2008
<b>A. Flux de trésorerie attribuables aux activités opérationnelles :</b>		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 876 894</b>	<b>1 650 877</b>
Ajustements :		
Variation nette des ajustements de valeur spécifiques sur prêts et avances	88 800	- 18 219
Variation nette de la provision au titre du régime de pension du personnel	119 101	90 079
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	102 201	165 269
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels	27 941	27 602
Décote/prime portefeuille d'investissement	8 484	- 4 926
Effets des variations de change sur les prêts, les emprunts et les opérations d'échange	174 191	- 393 010
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>	<b>2 397 612</b>	<b>1 517 672</b>
Versements de prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	- 51 895 204	- 47 423 453
Remboursements de prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	23 200 287	19 765 944
Variation portefeuilles de trésorerie opérationnelle	- 1 301 471	721 486
Variation opérations de capital-risque comprises dans les actions et autres titres à revenu variable	- 138 350	- 82 524
Variation actions et autres titres à revenu variable, hors opérations de capital-risque	- 53 086	- 53 535
Variation dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	- 317 101	5 933 575
Variation comptes de régularisation – actif	775 182	558 563
Variation autres éléments d'actif	59 085	- 23 373
Variation comptes de régularisation – passif	- 2 646 810	524 259
Variation autres éléments de passif	24 443	5 442
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles</b>	<b>- 29 895 413</b>	<b>- 18 555 944</b>
<b>B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement :</b>		
Acquisition d'actions du FEI	- 1 396	0
Titres du portefeuille d'investissement arrivés à échéance pendant l'exercice	251 786	260 206
Variation titres adossés à des actifs compris dans les portefeuilles de trésorerie	- 2 442 526	- 1 057 345
Variation actifs corporels et incorporels	- 19 479	- 61 570
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement</b>	<b>- 2 211 615</b>	<b>- 858 709</b>
<b>C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de financement :</b>		
Émissions d'emprunts	79 122 016	58 002 563
Remboursements d'emprunts	- 33 010 200	- 39 727 853
Contributions des États membres	358 659	630 823
Variation billets de trésorerie	- 10 647 642	5 987 392
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement</b>	<b>35 822 833</b>	<b>24 892 925</b>
<b>État résumé de la trésorerie</b>		
<b>Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>23 718 439</b>	<b>17 965 695</b>
Flux de trésorerie nets attribuables aux :		
1) activités opérationnelles	- 29 895 413	- 18 555 944
2) activités d'investissement	- 2 211 615	- 858 709
3) activités de financement	35 822 833	24 892 925
4) effets des variations de change sur les liquidités détenues	- 201 307	274 472
<b>Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice</b>	<b>27 232 937</b>	<b>23 718 439</b>
<b>Les liquidités et équivalents se composent comme suit :</b>		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux (Note B.1)	227 227	76
Effets avec échéance à l'émission de trois mois au maximum (Note B.2, portefeuille A1)	7 638 941	2 111 572
Prêts et avances aux établissements de crédit :		
Comptes à vue	334 382	245 372
Comptes de dépôts à terme	19 032 387	21 361 419
	<b>27 232 937</b>	<b>23 718 439</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

## Banque européenne d'investissement

# Annexe aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Créée en 1958 par le traité de Rome, la Banque européenne d'investissement (la « Banque » ou la « BEI ») est l'institution de financement à long terme de l'Union européenne. Elle a pour mission de contribuer à l'intégration, au développement équilibré et à la cohésion économique et sociale des États membres de l'UE. La BEI emprunte d'importants volumes de fonds sur les marchés des capitaux et les prête à des conditions favorables pour soutenir des projets qui concourent à la réalisation des objectifs de l'UE. La Banque adapte en permanence ses activités à l'évolution des politiques de l'UE.

## Note A – Principes comptables essentiels

### A.1. Normes comptables

Les états financiers non consolidés (« les états financiers ») de la Banque européenne d'investissement ont été établis en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers (la « directive »), telle que modifiée par les directives 2001/65/CE du 27 septembre 2001, 2003/51/CE du 18 juin 2003 et 2006/46/CE du 14 juin 2006 sur les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines catégories de sociétés, des banques et autres établissements financiers et des entreprises d'assurances (les « directives »). Aucun rapport de gestion ne figure toutefois dans ces états financiers. La Banque établit un rapport d'activité qui est présenté séparément des états financiers et dont la cohérence avec ceux-ci n'est pas auditée.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a adopté les états financiers le 11 mars 2010 et autorisé leur soumission pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 8 juin 2010.

La préparation des états financiers exige que le Comité de direction retienne des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des produits, charges, éléments d'actif et de passif et sur les renseignements fournis quant aux actifs et aux passifs éventuels. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être significatives pour les états financiers.

La Banque publie également des états financiers consolidés à la même date que ses états financiers statutaires.

### A.2. Bases de conversion

Conformément à l'article 4(1) de ses statuts, la Banque emploie l'euro (EUR), monnaie unique des États membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital des États membres et pour la présentation de ses états financiers.

La Banque effectue ses opérations dans les monnaies de ses États membres, en euros et dans des monnaies de pays tiers.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires de l'actif et du passif de la Banque libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change de clôture en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés en résultat.

### A.3. Produits dérivés

La Banque détient des produits dérivés uniquement à des fins de micro- et macrocouverture, et non à des fins de négociation.

La Banque a recours aux produits dérivés, principalement des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt, dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues. Toutes les opérations sur des produits dérivés sont inscrites dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par la Banque sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. La Banque conclut des contrats d'échange de devises, principalement dans le cadre de sa collecte de ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et elle se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine.

La Banque conclut également des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt (de base et au jour le jour) dans le cadre d'opérations de couverture de ses prêts ou pour les besoins de sa position globale de gestion actif-passif (GAP). Les intérêts y afférents sont comptabilisés selon la méthode prorata temporis.

Des swaps sur défaillance de crédit sont en outre conclus par la Banque dans le cadre de sa politique d'atténuation du risque de crédit.

De plus, la Banque a recours à des contrats à long terme normalisés pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt de ses portefeuilles obligataires de trésorerie. Ces instruments sont valorisés au cours de clôture de la veille sur le marché concerné.

#### Contrats d'échange de devises

La réévaluation de la « jambe » au comptant du contrat d'échange de devises à long terme fait l'objet d'un ajustement dans les comptes de régularisation à l'actif et au passif. La « jambe » à terme du contrat d'échange de devises n'est pas réévaluée pour les raisons suivantes :

- la « jambe » à terme n'est pas fixée à la signature du contrat d'échange ;
- la Banque ne détient pas de position de change lorsqu'elle inscrit, au bilan et hors bilan, des soldes et des transactions en devises.

La Banque passe aussi des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts. La réévaluation de la « jambe » au comptant du contrat d'échange de devises fait l'objet d'un ajustement dans les comptes de régularisation à l'actif et au passif. La prime ou la décote entre les « jambes » au comptant et à terme est « étalée » prorata temporis par le biais du compte de profits et pertes.

#### Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les contrats d'échange de taux d'intérêt à des fins de couverture ne sont pas réévalués.

### A.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

### A.5. Liquidités et équivalents

La Banque assimile à des liquidités et équivalents les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale de 90 jours au maximum.

### A.6. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, et obligations et autres titres à revenu fixe

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, la Banque a défini les catégories de portefeuilles suivantes :

#### A.6.1. Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ce sont des titres émis ou garantis par :

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Ces titres sont initialement enregistrés à leur coût d'acquisition ou, plus exceptionnellement, à leur prix de transfert. Les ajustements de valeur sont comptabilisés dans la mesure où ils présentent un caractère durable. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est étalée prorata temporis sur la durée de vie restante des titres.

En 2006, la Banque a décidé de clore progressivement le portefeuille d'investissement. À partir de cette décision, la Banque n'a plus abondé ce portefeuille et conservera les positions existantes jusqu'à leur échéance finale, après quoi elle investira le produit des remboursements des titres parvenus à échéance dans les portefeuilles opérationnels décrits au point A.6.2.

#### A.6.2. Portefeuilles opérationnels

- Portefeuilles opérationnels monétaires A1 et A2

Pour s'assurer un niveau de liquidité suffisant, la Banque achète des produits du marché monétaire dont l'échéance est de 18 mois au maximum, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres du portefeuille A1 sont détenus jusqu'à l'échéance finale et présentés dans les états financiers à leur coût d'acquisition. Les ajustements de valeur sont comptabilisés dans la mesure où ils présentent un caractère durable. Le portefeuille A2 contient des titres et des fonds du marché monétaire qui sont disponibles à la vente et comptabilisés à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste 6. *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Les bons du Trésor figurent à l'actif du bilan au poste 2. *Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales.*

Les titres de créances négociables d'établissements de crédit figurent à l'actif du bilan au poste 5. *Obligations et autres titres à revenu fixe – b) d'autres émetteurs.*

- Portefeuilles opérationnels obligataires B1, B2, B3 et B4

Le portefeuille B1 *Credit Spread* comprend des obligations à taux variable et à taux fixe émises ou garanties par des États, des institutions supranationales, des établissements financiers et des sociétés, et dont la durée résiduelle est de cinq ans au maximum. Ces titres sont disponibles à la vente et présentés dans les états financiers à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste 6. *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.



Le portefeuille B2 Placements alternatifs comprend des titres à capital garanti d'émetteurs qui répondent aux critères d'admissibilité de la Banque pour ses portefeuilles de trésorerie, assortis de coupons liés aux performances de fonds de fonds spéculatifs sous-jacents, et d'une durée initiale approximative de cinq ans. Ces titres sont disponibles à la vente et comptabilisés à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste 6. *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille B3 *Global Fixed Income* comprend des titres cotés d'une durée résiduelle maximale de 10 ans, émis et garantis par des institutions financières. Les titres détenus dans ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché ; les modifications correspondantes de leur valeur de marché sont enregistrées au poste 6. *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille B4 *Inflation Linked Investment* contient des titres cotés d'une durée résiduelle maximale de 30 ans, émis par des États membres de l'UE. Les titres détenus dans ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché ; les modifications correspondantes de leur valeur de marché sont enregistrées au poste 6. *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

La valeur de marché des portefeuilles de trésorerie repose sur les prix publiés sur un marché actif, qui sont la première source utilisée pour déterminer la juste valeur de ces instruments de trésorerie. Pour les instruments dont le prix de marché n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée à partir du prix coté par des acteurs du marché ou à l'aide de techniques ou modèles de valorisation qui se basent, dans la mesure du possible, sur des données de marché observables à la date de clôture du bilan.

### A.6.3. Titres adossés à des actifs

Ce portefeuille se compose principalement d'obligations, de notes et de certificats émis par des structures de titrisation ad hoc ou des entités fiduciaires. Ces titres sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et enregistrés à leur coût d'acquisition. Les ajustements de valeur sont comptabilisés dans la mesure où ils présentent un caractère durable.

### A.7. Prêt de titres

En avril 2003, la Banque a signé une convention de prêt de titres avec Northern Trust Global Investment, qui intervient en qualité d'agent pour le prêt de titres du portefeuille d'investissement, du portefeuille B1 *Credit Spread* et du portefeuille B3 *Global Fixed Income*.

Les titres prêtés sont enregistrés hors bilan à leur valeur comptable. Les titres reçus en garantie dans ce cadre ne sont pas inscrits au bilan, à moins que la BEI obtienne

les droits contractuels liés aux titres reçus. Les titres prêtés ne sont pas retirés du bilan, à moins que la BEI renonce aux droits contractuels liés aux titres transférés.

Les commissions et intérêts reçus ou versés sont enregistrés en produits ou charges d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

## A.8. Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

### A.8.1. Prêts et avances

Les prêts et avances sont présentés dans les actifs de la Banque sur la base du montant décaissé net. Des ajustements de valeur spécifiques ont été effectués sur les prêts et avances en cours à la fin de l'exercice, qui présentent des risques de non-recouvrement sur une partie ou sur la totalité de leur montant. Ces ajustements de valeur sont maintenus dans la même monnaie que l'actif auquel ils se rapportent. Les ajustements de valeur sont comptabilisés en résultat à la rubrique *Ajustements de valeur sur prêts et avances* et sont portés en déduction aux postes d'actif appropriés du bilan.

### A.8.2. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur prêts sont enregistrés au compte de profits et pertes en comptabilité d'engagement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts. Au bilan, les intérêts courus sont inscrits à l'actif au *Compte de régularisation*. Les ajustements de valeur relatifs aux intérêts sur ces prêts sont déterminés au cas par cas par la direction de la Banque et déduits à l'actif du bilan en regard de la ligne correspondante.

### A.8.3. Opérations de prise en pension (*Reverse repo*) et de mise en pension (*Repo*)

La Banque conclut des opérations de pension tripartites afin d'optimiser sa gestion du risque de crédit inhérent aux actifs détenus dans les portefeuilles opérationnels.

Dans une opération de pension tripartite, un dépositaire ou un organisme de compensation prennent des dispositions pour assurer la conservation, la compensation et le règlement des transactions de pension entre la Banque et une tierce partie. Ils opèrent sur la base d'un contrat-cadre global standard qui prévoit la livraison contre paiement, la substitution des titres, l'évaluation automatique aux cours du marché, l'information financière et l'administration courante.

La Banque assimile les opérations de ce type à un prêt (un emprunt) à taux d'intérêt garanti. Les opérations de prise et de mise en pension sont comptabilisées à la valeur des liquidités fournies ou reçues, augmentée des intérêts courus, et figurent à l'actif du bilan au poste 3. *Prêts et avances aux établissements de crédit – b) autres prêts et*

avances ou au passif du bilan au poste 1. *Dettes envers des établissements de crédit – a) à terme ou à préavis.*

Les intérêts perçus au titre des accords de prise en pension et les intérêts versés au titre des accords de mise en pension sont comptabilisés en produits ou charges d'intérêts, sur la durée de vie de chaque accord.

#### A.8.4. Bonifications d'intérêts

Les bonifications d'intérêts reçues d'avance (Note I) sont différées et reconnues dans le compte de profits et pertes sur la période allant du versement au remboursement du prêt bonifié concerné.

### A.9. Actions, autres titres à revenu variable et parts dans des entreprises liées

#### A.9.1. Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés initialement à leur coût d'acquisition. À la clôture du bilan, leur valeur comptable est ajustée par évaluation ultérieure à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. La Banque acquiert des actions et autres titres à revenu variable dans le cadre des opérations de capital-risque et des fonds d'infrastructure ou d'investissement auxquels elle participe en vertu du Mécanisme de financement structuré.

Les investissements dans des sociétés de capital-risque, des fonds d'infrastructure et des fonds d'investissement représentent des actions et autres titres à revenu variable acquis pour de longues durées dans le cours normal des activités de la Banque. Ils figurent initialement au bilan à leur coût d'acquisition original. Sur la base des évaluations fournies par les gestionnaires de fonds jusqu'à la clôture du bilan, les portefeuilles d'investissements sont enregistrés ligne par ligne à la moins élevée des deux valeurs suivantes : le coût d'acquisition ou la valeur nette d'inventaire (VNI) attribuable, ce qui exclut du calcul toute plus-value latente attribuable qui pourrait exister dans ce portefeuille. On détermine la valeur nette d'inventaire attribuable en rapportant à la VNI qui figure dans le rapport le plus récent soit la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par la Banque, soit, dans la mesure où elle est disponible, la valeur de la participation à la même date telle que calculée par le gestionnaire de fonds concerné. Pour l'évaluation finale, la VNI attribuable est ajustée en fonction des événements qui se sont produits entre la date de la dernière VNI fournie et la date du bilan, dans la mesure où ils sont considérés comme ayant une incidence notable. Les pertes latentes imputables uniquement à des charges administratives et des commissions de gestion liées à des fonds de capital-risque, des fonds d'infrastructure ou des fonds d'investissement ayant moins de deux ans d'existence à la date du bilan ne sont pas prises en compte dans le calcul de la VNI attribuable.

#### A.9.2. Parts dans des entreprises liées

Les parts dans des entreprises liées représentent des investissements à moyen et long terme et sont comptabilisées à leur

coût d'acquisition. Les ajustements de valeur sont comptabilisés dans la mesure où ils présentent un caractère durable.

### A.10. Actifs corporels

Les actifs corporels comprennent des terrains, les immeubles occupés par la Banque ainsi que des équipements et du matériel.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition et les immeubles à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. La valeur de l'immeuble du siège de la Banque à Luxembourg-Kirchberg et de ses immeubles de Luxembourg-Hamm et Luxembourg-Weimershof fait l'objet d'un amortissement linéaire comme exposé ci-dessous.

Les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

- immeubles de Kirchberg, Hamm et Weimershof : 30 ans ;
- équipements permanents, agencements et accessoires : 10 ans ;
- mobilier : 5 ans ;
- matériel de bureau et véhicules : 3 ans.

### A.11. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que les produits répondent à certains critères concernant leur identifiabilité, la probabilité qu'ils procureront à la Banque des avantages économiques futurs et la fiabilité de la mesure de leur coût.

Les logiciels mis au point en interne et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé, calculé linéairement sur trois ans à compter de leur achèvement.

Les logiciels achetés font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative (2 à 5 ans).

### A.12. Régimes de pension et d'assurance-maladie

#### A.12.1. Régime de pension

Le principal régime de retraite de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, de même que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois chaque année sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. La dernière évaluation porte sur la situation au 30 septembre 2009 et a été mise à jour au 31 décembre 2009 sur la base d'une extrapolation pour le dernier trimestre 2009. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la Note L. Les gains actuariels n'ont pas d'incidence sur le niveau des provisions et les pertes donnent lieu à une provision spécifique supplémentaire.

#### **A.12.2. Régime d'assurance-maladie**

La Banque a institué au profit des membres du personnel son propre régime d'assurance-maladie, au financement duquel contribuent la Banque et le personnel. Le régime d'assurance-maladie est géré selon les mêmes principes que le régime de pension. La dernière évaluation porte sur la situation au 30 septembre 2009 et a été mise à jour au 31 décembre 2009 sur la base d'une extrapolation pour le dernier trimestre 2009.

#### **A.12.3. Régime de pension du Comité de direction**

Le régime de retraite du Comité de direction est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations de la Banque uniquement et couvrant tous les membres du Comité de direction. Toutes les cotisations sont investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, de même que les intérêts annuels.

#### **A.13. Dettes représentées par des titres**

Les dettes représentées par des titres sont présentées dans ce compte à leur valeur de remboursement. Les coûts de transaction et les primes ou décotes sont amortis linéairement au compte de profits et pertes sur la durée de vie des dettes par le biais des comptes de régularisation à l'actif et au passif.

Les charges d'intérêts sur les titres de créance sont enregistrées au poste *Intérêts à verser et charges assimilées* du compte de profits et pertes.

#### **A.14. Provision pour garanties émises**

Cette provision est destinée à couvrir les risques inhérents à l'activité d'émission de garanties de la Banque en faveur d'intermédiaires financiers ou au bénéfice de prêts accordés par des tierces parties. Une provision pour garanties émises est constituée s'il existe une indication objective que la Banque aura à subir une perte de crédit au titre de telle ou telle garantie donnée.

### **A.15. Réserves**

#### **A.15.1. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré**

Ce poste comprend la part cumulée du résultat annuel de la Banque qui est affectée chaque année, sur décision du Conseil des gouverneurs, à la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué au moyen de ce type d'instrument.

#### **A.15.2. Fonds pour les opérations de capital-risque**

Ce poste comprend la part cumulée du résultat annuel de la Banque qui est affectée chaque année, sur décision du Conseil des gouverneurs, aux mécanismes de capital-risque appuyant la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

Les ajustements de valeur sur les opérations de capital-risque et de financement structuré sont enregistrés en résultat. Lors de l'affectation du résultat de la Banque, ces ajustements de valeur sont pris en compte pour déterminer les montants à enregistrer aux postes *Fonds pour le Mécanisme de financement structuré* et *Fonds pour les opérations de capital-risque*.

#### **A.15.3. Réserve pour les activités spéciales et réserve générale pour les financements**

Les nouveaux statuts de la Banque, qui sont entrés en vigueur avec le traité de Lisbonne, n'exigent plus le maintien de réserves spécifiques en faveur du Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et d'autres instruments semblables (MFS, ESF), ni en faveur du Fonds pour les opérations de capital-risque. En revanche, ils prévoient une réserve pour des « activités spéciales » à définir.

Une proposition a été soumise et approuvée lors de la réunion du Comité de direction du 2 février 2010 concernant la définition des activités spéciales et la constitution d'une réserve correspondante, en conformité avec les pratiques et les accords externes existants en matière de risques de crédit. La redéfinition du cadre des réserves de la Banque pour ses activités de prêt offre l'occasion de distinguer plus clairement les réserves pour la perte attendue sur l'ensemble du portefeuille de prêts et les dotations en capital pour les activités spéciales.

Deux nouvelles réserves ont donc été créées rétroactivement au 31 décembre 2009 :

- Réserves pour les activités spéciales : en vertu de l'article 16(5) des nouveaux statuts, « les activités spéciales de la Banque font l'objet d'une dotation spécifique en réserves ». Cette réserve sera fonction de la dotation en capital de chaque opération.

- Réserve générale pour les financements : compte tenu des dispositions des nouveaux statuts, une réserve non spécifique couvre désormais la perte attendue sur le portefeuille de prêts et de garanties de la Banque, calculée conformément aux lignes directrices de la politique de la BEI en la matière. Dès la création de la réserve générale pour les financements, on a cessé de calculer le montant du Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG). Le FRBG était auparavant inscrit dans l'annexe aux états financiers en tant que valeur approximative de la perte attendue cumulée sur le portefeuille de prêts de la BEI.

#### A.16. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque sont exonérés de tous impôts directs.

#### A.17. Comptes de régularisation (actif – passif)

Ces comptes comprennent :

À l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits qui, bien que se rapportant à l'exercice, ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts).

Au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, bien que se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

#### A.18. Intérêts à recevoir et produits assimilés

Outre les produits d'intérêts et de commissions sur prêts et sur dépôts et les autres produits du portefeuille de titres, la rubrique *Intérêts à recevoir et produits assimilés* comprend les indemnités perçues par la Banque sur les remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs. Afin de maintenir une équivalence de traitement comptable entre le revenu sur prêts et le coût des emprunts, la Banque étale sur la durée restant à courir des prêts concernés les indemnités de remboursement anticipé perçues.

#### A.19. Revenus de dividendes

Les dividendes sont enregistrés dans le compte de profits et pertes dès qu'est établi le droit de l'entité à en recevoir les paiements.

#### A.20. Reclassement de certains montants concernant l'exercice précédent

Certains montants concernant l'exercice précédent ont été reclassés pour tenir compte de la présentation du présent exercice.

## Note B – Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux et portefeuille de titres (en milliers d'euros)

### B.1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux

Au 31 décembre 2009, le poste *Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux* s'établit à 227 227 000 EUR (2008 : 76 000 EUR).

Le 8 juillet 2009, la BEI est devenue une contrepartie éligible aux opérations de politique monétaire de l'Eurosystème et a dès lors obtenu l'accès au financement de la Banque centrale européenne. La BEI effectue ses opérations via la Banque centrale du Luxembourg, où elle dispose d'un compte de dépôt lui servant à remplir ses obligations de réserve minimum. Le solde de ce compte se monte à 227 144 000 EUR au 31 décembre 2009 (2008 : 0 EUR).

### B.2. Portefeuille de titres

Outre les titres adossés à des actifs, qui correspondent à l'acquisition de participations dans des portefeuilles de prêts ou de créances à recevoir en relation avec des opérations de titrisation, le portefeuille de titres se compose du portefeuille d'investissement, des portefeuilles opérationnels monétaires A1 et A2 et des portefeuilles opérationnels obligataires B1 *Credit Spread*, B2 Placements alternatifs, B3 *Global Fixed Income* et B4 *Inflation Linked Investment*. Les titres contenus dans ces portefeuilles au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 se présentent comme suit :

				31.12.2009	31.12.2008
				3 788 227	2 132 808
				17 864 466	10 508 789
				<b>21 652 693</b>	<b>12 641 597</b>
<b>Au 31.12.2009</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Prime ou décote à amortir</b>	<b>Valeur à l'échéance finale</b>	<b>Valeur de marché</b>
<b>Portefeuille d'investissement</b>	1 636 734	1 605 848	- 23 616	1 582 232	1 686 822
<b>Portefeuilles opérationnels monétaires :</b>					
- A1 : titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	7 638 941	7 638 941	0	7 638 941	7 635 850
- A2 : titres monétaires et fonds monétaires à échéance maximum de 18 mois	1 913 055	1 911 359	0	1 912 934	1 913 478
<b>Portefeuilles opérationnels obligataires :</b>					
- B1 <i>Credit Spread</i>	1 132 731	1 112 564	0	1 133 246	1 126 106
- B2 Placements alternatifs	125 000	124 131	0	125 000	124 131
- B3 <i>Global Fixed Income</i>	553 499	554 715	0	530 000	554 715
- B4 <i>Inflation Linked Investment</i>	478 334	496 336	0	435 000	496 336
<b>Titres adossés à des actifs (Note D)</b>	8 208 799	8 208 799	0	8 208 799	7 716 159
	<b>21 687 093</b>	<b>21 652 693</b>	<b>- 23 616</b>	<b>21 566 152</b>	<b>21 253 597</b>

Au 31.12.2008	Coût d'acquisition	Valeur comptable	Prime ou décote à amortir	Valeur à l'échéance finale	Valeur de marché
<b>Portefeuille d'investissement</b>	1 888 520	1 866 118	- 27 786	1 838 332	1 933 358
<b>Portefeuilles opérationnels monétaires :</b>					
- A1 : titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	2 111 572	2 111 572	0	2 111 572	2 270 507
- A2 : titres monétaires et fonds monétaires à échéance maximum de 18 mois	1 358 601	1 356 580	0	1 359 098	1 359 527
<b>Portefeuilles opérationnels obligataires :</b>					
- B1: <i>Credit Spread</i>	970 799	883 004	0	971 189	883 322
- B2: Placements alternatifs	150 000	145 685	0	150 000	145 685
- B3: <i>Global Fixed Income</i>	503 978	512 365	0	494 000	512 365
<b>Titres adossés à des actifs (Note D)</b>	5 766 273	5 766 273	0	5 766 273	5 300 242
	<b>12 749 743</b>	<b>12 641 597</b>	<b>- 27 786</b>	<b>12 690 464</b>	<b>12 405 006</b>

La Banque conclut des opérations de prêt de titres couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. La Banque maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant, sur une base journalière, les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

La valeur comptable de l'activité de prêt de titres représente un montant de 422 134 000 EUR à la fin de décembre 2009 (2008 : 306 934 000 EUR).

Les titres adossés à des actifs repris ci-dessus sont des substituts de prêts et, en tant que tels, sont inclus dans le total des prêts (Note D). Certaines de ces transactions sont structurées : des clauses relatives au crédit et au projet ont été ajoutées pour offrir un recours supplémentaire. Les écarts entre la valeur comptable et la valeur de marché constatés en 2009 et en 2008 résultent presque uniquement de l'augmentation des spreads de crédit et ne constituent pas un ajustement de valeur. Aucun ajustement de valeur n'a dès lors été comptabilisé.

## Note C – Prêts et avances aux établissements de crédit - Autres prêts et avances

(en milliers d'euros)

La Banque conclut des opérations de pension livrée couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. La Banque maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant, sur une base journalière, les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts à terme	8 938 331	14 111 555
Opérations de prise en pension (Reverse repos) tripartites <sup>(*)</sup>	10 094 056	7 249 864
	<b>19 032 387</b>	<b>21 361 419</b>

<sup>(\*)</sup> Ces opérations sont réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement,
- la vérification de la sûreté,
- la marge de nantissement requise par le prêteur, qui doit toujours être présente et suffisante, ce qui suppose pour le dépositaire de vérifier quotidiennement la valeur des titres sur le marché,
- l'organisation d'une sûreté de substitution sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

## Note D – État résumé des prêts et garanties

### D.1. Total des prêts accordés (en milliers d'euros)

Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser. La ventilation se présente comme suit :

	Prêts à des établissements de crédit intermédiaires	Prêts accordés directement aux bénéficiaires finals	Total 2009	Total 2008
Partie décaissée	116 575 861	199 365 019	315 940 880	285 652 845
Partie non décaissée	18 686 622	63 156 626	81 843 248	58 869 527
<b>Total des prêts accordés</b>	<b>135 262 483</b>	<b>262 521 645</b>	<b>397 784 128</b>	<b>344 522 372</b>
Portefeuille de prêts titrisés (Note B.2)			8 208 799	5 766 273
<b>Total des prêts accordés y compris portefeuille de prêts titrisés (Note D.3)</b>			<b>405 992 927</b>	<b>350 288 645</b>

### D.2. Ajustements de valeur spécifiques sur prêts (en milliers d'euros)

Ces ajustements de valeur spécifiques ont évolué comme suit :

	2009	2008
Provision à l'ouverture de l'exercice	22 000	41 550
Reprise pour l'exercice	0	- 18 219 <sup>(*)</sup>
Dotations durant l'exercice	88 800	0
Ajustements de change	0	- 1 331
<b>Provision à la clôture de l'exercice</b>	<b>110 800</b>	<b>22 000</b>

<sup>(\*)</sup> Ce montant de 18 219 000 EUR constitue une reprise suite à la cession, en 2008, de prêts pour lesquels un ajustement de valeur spécifique avait été effectué antérieurement. La cession de ces actifs a donné lieu à une perte réalisée de 15 467 000 EUR en 2008 (Note P).

**D.3. Ventilation des prêts par pays de localisation des projets** (en milliers d'euros)**D.3.1. Prêts pour des projets à l'intérieur de l'Union**

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Espagne	666	61 689 824	56 701 207	4 988 617	15,19%	15,43%
Allemagne	733	54 590 294	46 793 656	7 796 638	13,45%	14,05%
Italie	534	50 804 361	40 643 772	10 160 589	12,51%	12,82%
France	395	38 819 742	32 630 496	6 189 246	9,56%	10,02%
Royaume-Uni	226	27 644 050	21 848 048	5 796 002	6,81%	6,44%
Portugal	285	21 676 805	18 542 564	3 134 241	5,34%	5,45%
Pologne	158	18 123 756	12 543 892	5 579 864	4,46%	3,84%
Grèce	146	14 821 604	12 963 476	1 858 128	3,65%	3,95%
Hongrie	114	9 472 550	7 408 458	2 064 092	2,33%	2,18%
Autriche	191	8 686 805	8 257 805	429 000	2,14%	2,14%
République tchèque	100	8 561 322	6 213 517	2 347 805	2,11%	2,26%
Belgique	87	7 698 981	6 218 779	1 480 202	1,90%	1,85%
Pays-Bas	65	6 781 356	4 335 503	2 445 853	1,67%	1,48%
Finlande	110	6 663 713	6 070 713	593 000	1,64%	1,71%
Roumanie	72	6 413 799	2 579 922	3 833 877	1,58%	1,45%
Suède	72	5 097 638	4 569 525	528 113	1,26%	1,17%
Irlande	56	4 289 388	3 164 700	1 124 688	1,06%	1,06%
Slovénie	49	2 706 648	1 937 648	769 000	0,67%	0,65%
Danemark	45	2 419 507	1 854 067	565 440	0,60%	0,70%
Bulgarie	42	2 398 958	801 549	1 597 409	0,59%	0,65%
Lettonie	28	1 594 363	749 363	845 000	0,39%	0,31%
Chypre	29	1 415 257	1 045 097	370 160	0,35%	0,36%
Slovaquie	43	1 349 231	1 065 370	283 861	0,33%	0,30%
Lituanie	16	1 328 846	839 846	489 000	0,33%	0,05%
Estonie	14	1 032 018	485 518	546 500	0,25%	0,06%
Luxembourg	27	838 614	729 129	109 485	0,21%	0,18%
Malte	4	202 853	47 353	155 500	0,05%	0,06%
<b>Sous-total</b>	<b>4 307</b>	<b>367 122 283</b>	<b>301 040 973</b>	<b>66 081 310</b>	<b>90,43%</b>	<b>90,63%</b>



**D.3.2. Prêts pour des projets à l'extérieur de l'Union***D.3.2.1. Pays candidats*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Turquie	105	12 205 857	7 830 320	4 375 537		
Croatie	27	1 820 684	991 059	829 625		
ARYM	8	236 659	149 125	87 534		
<b>Sous-total</b>	<b>140</b>	<b>14 263 200</b>	<b>8 970 504</b>	<b>5 292 696</b>	<b>3,51%</b>	<b>3,34%</b>

*D.3.2.2. Pays ACP*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Madagascar	2	255 117	157 573	97 544		
Namibie	10	195 051	112 751	82 300		
Kenya	4	154 867	30 993	123 874		
Maurice	14	134 381	54 446	79 935		
Mozambique	8	123 937	74 937	49 000		
Ghana	3	116 090	96 090	20 000		
Régional – Afrique de l'Ouest	3	80 717	80 717	0		
Sénégal	3	76 878	41 878	35 000		
Cap-Vert	2	63 046	23 842	39 204		
République démocratique du Congo	1	55 000	0	55 000		
Nigeria	1	50 000	0	50 000		
Régional – Caraïbes	3	46 629	40 629	6 000		
Bénin	2	45 000	0	45 000		
Lesotho	3	42 650	29 350	13 300		
Swaziland	2	40 409	26 909	13 500		
Cameroun	1	40 000	0	40 000		
Barbade	5	32 536	22 786	9 750		
Congo	1	29 000	0	29 000		
Jamaïque	5	26 747	26 747	0		
Botswana	4	26 474	26 474	0		
Fidji	1	24 500	0	24 500		
Burkina Faso	1	18 500	0	18 500		
Malawi	2	17 725	1 975	15 750		
Régional – Afrique	2	17 127	17 127	0		
Mauritanie	2	15 818	15 818	0		
Zambie	1	11 464	11 464	0		
Régional – ACP	1	10 572	10 572	0		
Saint-Vincent et Grenadines	2	8 237	6 775	1 462		
Bahamas	2	7 406	7 406	0		
Sainte-Lucie	2	4 442	4 442	0		
Zimbabwe	2	3 880	3 880	0		
Togo	1	3 000	0	3 000		
Gabon	1	2 538	2 538	0		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	749	749	0		
Côte-d'Ivoire	1	665	665	0		
République dominicaine	1	604	604	0		
Grenade	1	549	549	0		
<b>Sous-total</b>	<b>101</b>	<b>1 782 305</b>	<b>930 686</b>	<b>851 619</b>	<b>0,44%</b>	<b>0,44%</b>

*D.3.2.3. Pays d'Asie*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Chine	6	1 147 387	428 468	718 919		
Inde	3	261 822	86 822	175 000		
Viêt Nam	5	232 875	102 983	129 892		
Pakistan	5	166 752	66 752	100 000		
Sri-Lanka	4	150 224	120 224	30 000		
Indonésie	4	108 963	98 894	10 069		
Philippines	4	100 173	97 736	2 437		
Maldives	1	44 962	44 962	0		
Laos	1	37 242	37 242	0		
Thaïlande	1	21 551	21 551	0		
Bangladesh	1	17 022	17 022	0		
<b>Sous-total</b>	<b>35</b>	<b>2 288 973</b>	<b>1 122 656</b>	<b>1 166 317</b>	<b>0,56%</b>	<b>0,54%</b>

*D.3.2.4. Pays des Balkans*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Serbie	52	2 302 442	879 736	1 422 706		
Bosnie-Herzégovine	32	1 089 557	405 140	684 417		
Albanie	13	247 428	155 552	91 876		
Monténégro	18	192 977	75 110	117 867		
<b>Sous-total</b>	<b>115</b>	<b>3 832 404</b>	<b>1 515 538</b>	<b>2 316 866</b>	<b>0,94%</b>	<b>0,79%</b>

*D.3.2.5. Pays d'Amérique centrale et latine*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Brésil	12	651 105	617 105	34 000		
Panama	4	602 510	147 022	455 488		
Argentine	5	223 036	223 036	0		
Colombie	2	182 993	125 280	57 713		
Pérou	4	117 309	117 309	0		
Mexique	4	101 599	51 599	50 000		
Paraguay	1	71 334	34 708	36 626		
Régional – Amérique centrale	2	40 880	12 514	28 366		
Équateur	1	35 516	35 516	0		
Uruguay	3	26 591	26 591	0		
Honduras	1	20 000	0	20 000		
Nicaragua	1	15 046	0	15 046		
Costa Rica	1	12 407	12 407	0		
Régional – Pacte andin	1	7 323	7 323	0		
<b>Sous-total</b>	<b>42</b>	<b>2 107 649</b>	<b>1 410 410</b>	<b>697 239</b>	<b>0,52%</b>	<b>0,42%</b>

*D.3.2.6. Pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE)*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Norvège	7	786 143	786 143	0		
Islande	10	538 906	418 906	120 000		
<b>Sous-total</b>	<b>17</b>	<b>1 325 049</b>	<b>1 205 049</b>	<b>120 000</b>	<b>0,33%</b>	<b>0,40%</b>

*D.3.2.7. Pays méditerranéens*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Maroc	52	2 876 907	1 629 907	1 247 000		
Tunisie	59	2 819 633	1 579 950	1 239 683		
Égypte	37	2 465 216	2 114 282	350 934		
Syrie	15	1 377 579	658 455	719 124		
Liban	27	862 778	414 509	448 269		
Israël	8	464 015	320 022	143 993		
Jordanie	23	397 761	276 413	121 348		
Gaza-Cisjordanie	7	70 856	25 856	45 000		
<b>Sous-total</b>	<b>228</b>	<b>11 334 745</b>	<b>7 019 394</b>	<b>4 315 351</b>	<b>2,79%</b>	<b>3,01%</b>

*D.3.2.8. Pays et territoires d'outre-mer (PTOM)*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Polynésie française	2	11 097	1 097	10 000		
Îles Vierges britanniques	1	880	880	0		
Nouvelle-Calédonie	1	875	875	0		
Antilles néerlandaises	1	22	22	0		
<b>Sous-total</b>	<b>5</b>	<b>12 874</b>	<b>2 874</b>	<b>10 000</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>

*D.3.2.9. Pays d'Europe orientale et du Caucase du Sud et Russie*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Ukraine	5	450 000	68 000	382 000		
Fédération de Russie	3	206 037	188 537	17 500		
Moldavie	2	49 923	8 333	41 590		
<b>Sous-total</b>	<b>10</b>	<b>705 960</b>	<b>264 870</b>	<b>441 090</b>	<b>0,17%</b>	<b>0,14%</b>

*D.3.2.10. Afrique du Sud*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Afrique du Sud	32	1 217 485	666 725	550 760		
<b>Sous-total</b>	<b>32</b>	<b>1 217 485</b>	<b>666 725</b>	<b>550 760</b>	<b>0,30%</b>	<b>0,29%</b>
<b>Total des prêts pour des projets à l'extérieur de l'Union</b>	<b>725</b>	<b>38 870 644</b>	<b>23 108 706</b>	<b>15 761 938</b>	<b>9,57%</b>	<b>9,37%</b>
<b>Total des prêts 2009</b>	<b>5 032</b>	<b>405 992 927</b>	<b>324 149 679<sup>(1)</sup></b>	<b>81 843 248</b>	<b>100,00%</b>	
<b>Total des prêts 2008</b>	<b>4 839</b>	<b>350 288 645</b>	<b>291 419 118<sup>(1)</sup></b>	<b>58 869 527</b>		<b>100,00%</b>

<sup>(1)</sup> Y compris les prêts titrisés (Notes B.2 et D.1).

## Note E – Actions et autres titres à revenu variable

### E.1. Actions et autres titres à revenu variable

Ce solde comprend (en milliers d'euros) :

	Opérations de capital-risque	Actions BERD	Actions acquises suite à des restructurations de prêts	Fonds d'investissement	TOTAL
<b>Coût</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	1 545 505	157 500	30 873	138 429	1 872 307
Solde net	138 350	0	- 30 873	83 959	191 436
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>1 683 855</b>	<b>157 500</b>	<b>0</b>	<b>222 388</b>	<b>2 063 743</b>
<b>Ajustements de valeur</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	- 480 437	0	- 23 714	- 1 700	- 505 851
Solde net	- 103 051	0	0	850	- 102 201
Utilisation	0	0	23 714	0	23 714
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>- 583 488</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 850</b>	<b>- 584 338</b>
<b>Valeur comptable nette</b>					
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>1 100 367</b>	<b>157 500<sup>(1)</sup></b>	<b>0<sup>(2)</sup></b>	<b>221 538</b>	<b>1 479 405</b>
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>1 065 068</b>	<b>157 500<sup>(1)</sup></b>	<b>7 159<sup>(2)</sup></b>	<b>136 729</b>	<b>1 366 456</b>

<sup>(1)</sup> Ce montant de 157 500 000 EUR (2008 : 157 500 000 EUR) représente le capital libéré par la Banque au 31 décembre 2009 au titre de sa souscription de 600 000 000 EUR au capital de la BERD.

La Banque détient 3,03 % du capital souscrit.

Au 31 décembre 2009, la part de la Banque dans les fonds propres nets de la BERD atteignait 355 000 000 EUR (2008 : 420 400 000 EUR). Ces chiffres sont obtenus à partir des états financiers audités de 2008, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

En millions d'euros	% du capital détenu	Total des capitaux propres	Total résultat net	Total de l'actif
BERD (31.12.2007)	3,03	13 874	1 884	33 175
BERD (31.12.2008)	3,03	11 750	- 717	33 047

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2009, la Banque avait cédé tous les titres qu'elle détenait dans Eurotunnel. Le nombre total des actions ordinaires Eurotunnel détenues par la Banque au 31 décembre 2009 est de 0 (2008 : 1 596 713 actions, pour une valeur de 6 133 000 EUR). Le nombre total d'obligations Eurotunnel remboursables en actions (ORA) détenues par la Banque au 31 décembre 2009 est de 0 (2008 : 12 422 ORA, pour une valeur de 1 026 000 EUR). De plus, la Banque détient 0 bon de souscription dans le bilan de fin d'exercice (2008 : 4 800 000 bons de souscription). Durant l'exercice 2009, la cession d'actions, d'ORA et de bons de souscription a donné lieu à une plus-value réalisée nette de 2,2 millions d'EUR, à la suite de l'utilisation de l'ajustement de valeur de l'année précédente, d'un montant de 23,7 millions d'EUR.

Les montants signés mais non encore décaissés figurant hors bilan sont les suivants :

- opérations de capital-risque : 1 244 196 000 EUR (2008 : 1 088 046 EUR) ;
- fonds d'investissement : 511 895 000 EUR (2008 : 334 721 000 EUR).

## E.2. Parts dans des entreprises liées

Le solde du poste *Parts dans des entreprises liées*, d'un montant de 480 668 000 EUR (2008 : 479 272 000 EUR), représente la somme versée par la Banque au titre de sa souscription de 1 826 000 000 EUR (2008 : 1 822 000 000 EUR) au capital du Fonds européen d'investissement, lequel a son siège social à Luxembourg.

La Banque détient 62,11 % (2008 : 63,60 %) du capital souscrit du FEI, ce qui représente un montant de 2,94 milliards d'EUR (2008 : 2,86 milliards d'EUR). Lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du FEI, le 7 mai 2007, il a été décidé d'émettre, entre le 30 juin 2007 et le 30 juin 2010, 1 000 actions nouvelles identiques aux 2 000 actions existantes (d'une valeur nominale de 1 million d'EUR chacune, avec une part versée de 20 %). Sur les 1 000 nouvelles actions émises, 940 avaient été souscrites au 31 décembre 2009 (2008 : 865) ; les autres actions sont assorties d'une option de souscription valable deux ans. Toutes les actions qui n'auront pas été souscrites au 30 juin 2010 par d'autres actionnaires seront souscrites par la Banque.

Suite au renouvellement de son engagement de rachat, la BEI propose de racheter les 1 114 actions du FEI souscrites par les autres actionnaires, au prix unitaire de 349 000 EUR. Ce prix correspond à la quotité de capital appelé du FEI représentée par chaque action, augmentée de la prime d'émission d'actions, des réserves statutaires, des plus-values latentes reconnues sur opérations de capital-risque, du report à nouveau et du résultat de l'exercice, et diminué du dividende versé pour l'exercice 2008. Compte tenu du fait que le dividende de l'exercice 2008 devait être versé aux autres actionnaires, le montant du versement décidé a été déduit du prix obtenu comme indiqué ci-dessus.

La valeur nominale de l'option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI, reconnue hors bilan pour 388 842 000 EUR (2008 : 363 433 000 EUR), est calculée sur la base des comptes statutaires 2008 audités du FEI, établis conformément aux normes internationales d'information financière.

En milliers d'euros	% du capital détenu	Total des capitaux propres	Total résultat net	Total de l'actif
FEI (31.12.2008)	63,60	1 014 073	35 111	1 075 860
FEI (31.12.2009)	62,11	1 028 734	- 7 374	1 157 329

## Note F – Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
<b>Coût historique</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	10 085	353 777	73 201	437 063	6 664
Acquisitions	302	3 457	12 923	16 682	2 797
Cessions	0	0	- 8 992	- 8 992	- 2 553
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>10 387</b>	<b>357 234</b>	<b>77 132</b>	<b>444 753</b>	<b>6 908</b>
<b>Amortissement cumulé</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	0	- 92 213	- 30 969	- 123 182	- 2 348
Amortissement	0	- 11 908	- 13 737	- 25 645	- 2 296
Cessions	0	0	8 992	8 992	2 553
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>0</b>	<b>- 104 121</b>	<b>- 35 714</b>	<b>- 139 835</b>	<b>- 2 091</b>
<b>Valeur comptable nette</b>					
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>10 387</b>	<b>253 113</b>	<b>41 418</b>	<b>304 918</b>	<b>4 817</b>
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>10 085</b>	<b>261 564</b>	<b>42 232</b>	<b>313 881</b>	<b>4 316</b>

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par la Banque pour ses propres activités. Le coût cumulé relatif à la construction du nouveau bâtiment s'élève à 215 226 000 EUR (2008 : 211 769 000 EUR).

**Note G – Autres actifs et créditeurs divers** (en milliers d'euros)

Autres actifs	31.12.2009	31.12.2008
Remboursements à recevoir sur prêts	23 677	99 893
Prêts immobiliers et avances accordés au personnel <sup>(*)</sup>	15 712	18 764
Avances sur traitements et émoluments	247	1 210
Divers	49 863	28 717
	<b>89 499</b>	<b>148 584</b>

<sup>(\*)</sup> La Banque a conclu avec une institution financière extérieure un accord aux termes duquel les membres du personnel employés à titre permanent peuvent bénéficier de prêts selon les dispositions du règlement du personnel de la Banque. Les mêmes taux d'intérêt, modalités et conditions s'appliquent à tous les employés dans cette situation.

Créditeurs divers	31.12.2009	31.12.2008
Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note L)	190 904	189 004
Compte transitoire sur prêts	37 242	15 566
Initiative en faveur des infrastructures dans les Balkans occidentaux	10 000	5 000
Initiative PPTE	46 872	46 872
Frais de personnel	2 017	8 674
Divers	80 641	79 028
	<b>367 676</b>	<b>344 144</b>

## Note H – Souscription au capital de la Banque, capitaux propres et affectation du résultat de l'exercice

### H.1. État des souscriptions au capital de la Banque au 31 décembre 2009 (en euros)

États membres	Capital souscrit	Capital non appelé <sup>(1)</sup>	Capital appelé au 31.12.2009
ALLEMAGNE	37 578 019 000	35 699 118 050	1 878 900 950
FRANCE	37 578 019 000	35 699 118 050	1 878 900 950
ITALIE	37 578 019 000	35 699 118 050	1 878 900 950
ROYAUME-UNI	37 578 019 000	35 699 118 050	1 878 900 950
ESPAGNE	22 546 811 500	21 419 470 925	1 127 340 575
PAYS-BAS	10 416 365 500	9 895 547 225	520 818 275
BELGIQUE	10 416 365 500	9 895 547 225	520 818 275
SUÈDE	6 910 226 000	6 564 714 700	345 511 300
DANEMARK	5 274 105 000	5 010 399 750	263 705 250
AUTRICHE	5 170 732 500	4 912 195 875	258 536 625
POLOGNE	4 810 160 500	4 569 652 475	240 508 025
FINLANDE	2 970 783 000	2 822 243 850	148 539 150
GRÈCE	2 825 416 500	2 684 145 675	141 270 825
PORTUGAL	1 820 820 000	1 729 779 000	91 041 000
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1 774 990 500	1 686 240 975	88 749 525
HONGRIE	1 679 222 000	1 595 260 900	83 961 100
IRLANDE	1 318 525 000	1 252 598 750	65 926 250
ROUMANIE	1 217 626 000	1 156 744 700	60 881 300
SLOVAQUIE	604 206 500	573 996 175	30 210 325
SLOVÉNIE	560 951 500	532 903 925	28 047 575
BULGARIE	410 217 500	389 706 625	20 510 875
LITUANIE	351 981 000	334 381 950	17 599 050
LUXEMBOURG	263 707 000	250 521 650	13 185 350
CHYPRE	258 583 500	245 654 325	12 929 175
LETTONIE	214 805 000	204 064 750	10 740 250
ESTONIE	165 882 000	157 587 900	8 294 100
MALTE	98 429 500	93 508 025	4 921 475
<b>TOTAL</b>	<b>232 392 989 000</b>	<b>220 773 339 550</b>	<b>11 619 649 450</b>

<sup>(1)</sup> Le Conseil d'administration peut en exiger le versement dans la mesure où cela devient nécessaire pour permettre à la Banque de faire face à ses obligations à l'égard de ses bailleurs de fonds.

## H.2. Capitaux propres et affectation du résultat de l'exercice

État des mouvements des capitaux propres (en milliers d'euros)	2009	2008
<b>Capitaux propres</b>		
- Capital souscrit <sup>(3)</sup>	232 392 989	164 808 169
- Capital non appelé	- 220 773 340	- 156 567 760
- <b>Capital appelé</b>	<b>11 619 649</b>	<b>8 240 409</b>
- À déduire : capital appelé mais non versé	- 28 861	- 128 627
- <b>Capital versé</b>	<b>11 590 788</b>	<b>8 111 782</b>
<b>Réserves et résultat de l'exercice :</b>		
<b>Fonds de réserve</b>		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	16 480 817	16 480 817
- Affectation du résultat de l'exercice précédent <sup>(1)</sup>	1 650 877	0
- Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque <sup>(2)</sup>	147 177	0
- Transfert au capital appelé le 1 <sup>er</sup> avril 2009	- 73 365	0
- Solde à la clôture de l'exercice	18 205 506	16 480 817
- À déduire : montants à recevoir des États membres	- 86 466	- 345 359
- <b>Solde versé à la clôture de l'exercice</b>	<b>18 119 040</b>	<b>16 135 458</b>
<b>Réserve supplémentaire</b>		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	5 305 876	5 245 781
- Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	1 633 460
- Transfert au capital appelé le 1 <sup>er</sup> avril 2009 <sup>(3)</sup>	- 3 305 876	0
- Transfert au Fonds pour le Mécanisme de financement structuré <sup>(3)</sup>	- 2 000 000	- 1 500 000
- Transfert au Fonds pour les opérations de capital-risque	0	- 73 365
- Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque et sur le Fonds pour le Mécanisme de financement structuré <sup>(4)</sup>	1 144 024	0
- <b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 144 024</b>	<b>5 305 876</b>
<b>Fonds pour le Mécanisme de financement structuré</b>		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	2 750 000	1 250 000
- Reprise sur la Réserve supplémentaire <sup>(3)</sup>	2 000 000	1 500 000
- Transfert à la Réserve pour les activités spéciales, à la Réserve générale pour les financements et à la Réserve supplémentaire <sup>(4)</sup>	- 4 750 000	0
- <b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>2 750 000</b>
<b>Fonds pour les opérations de capital-risque</b>		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	1 764 305	1 690 940
- Transfert au Fonds de réserve <sup>(2)</sup>	- 147 177	73 365
- Transfert à la Réserve pour les activités spéciales, à la Réserve générale pour les financements et à la Réserve supplémentaire <sup>(4)</sup>	- 1 617 128	0
- <b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>1 764 305</b>
<b>Réserve pour les activités spéciales <sup>(4)</sup></b>		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	0	0
- Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque et sur le Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	3 299 370	0
- <b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 299 370</b>	<b>0</b>
<b>Réserve générale pour les financements <sup>(4)</sup></b>		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	0	0
- Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque et sur le Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	1 923 734	0
- <b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 923 734</b>	<b>0</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 876 894</b>	<b>1 650 877</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>37 953 850</b>	<b>35 718 298</b>

<sup>(1)</sup> Lors de sa séance annuelle du 9 juin 2009, le Conseil des gouverneurs a décidé d'affecter le solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, soit 1 650 877 000 EUR, au Fonds de réserve.

<sup>(2)</sup> Il a en outre approuvé le transfert d'un montant de 147 177 000 EUR, obtenu après ajustement de valeur sur les opérations de capital-risque, du Fonds pour les opérations de capital-risque au Fonds de réserve. Compte tenu de ce transfert, le solde du Fonds pour les opérations de capital-risque se monte à 1 617 128 000 EUR, celui du Fonds de réserve à 18 205 506 000 EUR et celui de la Réserve supplémentaire à 0 EUR.

<sup>(3)</sup> Par suite de la décision de relever le capital souscrit par les États membres au prorata de leur participation, pour le faire passer de 164 808 169 000 EUR à 232 392 989 000 EUR au 1<sup>er</sup> avril 2009, les affectations suivantes ont été effectuées :

- 3 379 240 000 EUR ont été transformés en capital versé par reprise sur la Réserve supplémentaire (3 305 876 000 EUR) et le Fonds de réserve (73 365 000 EUR), ce qui porte le capital versé de 8 240 409 000 EUR à 11 619 649 000 EUR ;
- 2 000 000 000 EUR ont été transférés de la Réserve supplémentaire au Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et d'autres instruments semblables.

<sup>(4)</sup> Les nouveaux statuts de la Banque, qui sont entrés en vigueur avec le traité de Lisbonne, n'exigent plus le maintien de réserves spécifiques en faveur du Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et d'autres instruments semblables (MFS, ESF), ni en faveur du Fonds pour les opérations de capital-risque. En revanche, ils prévoient une réserve pour des « activités spéciales » à définir.



Une proposition a été soumise et approuvée lors de la réunion du Comité de direction du 2 février 2010 concernant la définition des activités spéciales et l'affectation d'une réserve correspondante, en conformité avec les pratiques et les accords externes existants en matière de risques de crédit.

La redéfinition du cadre des réserves de la Banque pour ses activités de prêt offre la possibilité de distinguer plus clairement les réserves pour la perte attendue sur l'ensemble du portefeuille de prêts et les dotations en capital pour les activités spéciales.

Deux nouvelles réserves ont donc été créées rétroactivement au 31 décembre 2009 :

**Réserve pour les activités spéciales** : en vertu de l'article 16(5) des nouveaux statuts, « les activités spéciales de la Banque font l'objet d'une dotation spécifique en réserves ». Cette réserve sera fonction de la dotation en capital de chaque opération telle que définie dans les lignes directrices de la BEI en matière de risques de crédit. La Réserve pour les activités spéciales sera constituée pour les opérations sans provision spécifique ; en ce qui concerne les opérations pour lesquelles la dotation en capital est constituée par des tierces parties (MFPR, LGTT), seul le risque résiduel pour la Banque sera couvert.

**Réserve générale pour les financements** : compte tenu des dispositions des nouveaux statuts, une réserve non spécifique a été créée pour couvrir la perte attendue sur le portefeuille de prêts et de garanties de la Banque.

En conséquence, il a été décidé de transférer le solde du Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et d'autres instruments semblables (MFS, ESF) et celui du Fonds pour les opérations de capital-risque à la Réserve pour les activités spéciales (3 299 370 000 EUR), à la Réserve générale pour les financements (1 923 734 000 EUR) et à la Réserve supplémentaire (1 144 024 000 EUR).

### H.3. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves

En conséquence de l'augmentation du capital souscrit, qui est passé de 150 000 000 000 EUR à 163 653 737 000 EUR au 1<sup>er</sup> mai 2004, le montant total à verser par les dix nouveaux États membres entrés dans l'UE à cette date et par l'Espagne au titre du capital et des réserves, soit 2 408 000 000 EUR (dont 683 000 000 EUR pour le capital et 1 725 000 000 EUR pour les réserves), a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 30 septembre 2004, 30 septembre 2005, 30 septembre 2006, 31 mars 2007, 30 septembre 2007, 31 mars 2008, 30 septembre 2008 et 31 mars 2009. Les versements dus jusqu'à celui du 31 mars 2009 compris ont été réglés en totalité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le capital souscrit est passé de 163 653 737 000 EUR à 164 808 169 000 EUR sous l'effet des contributions des deux nouveaux États membres entrés dans l'UE à cette date, la Bulgarie et la Roumanie. En vertu de cette augmentation de capital, les deux nouveaux États membres sont tenus de libérer leur quote-part du capital versé (57 700 000 EUR) ainsi que leur quote-part du montant des réserves et des provisions générales (172 900 000 EUR) au 31 décembre 2006. Le montant total à verser a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 31 mai 2007, 31 mai 2008, 31 mai 2009, 30 novembre 2009, 31 mai 2010, 30 novembre 2010, 31 mai 2011 et 30 novembre 2011. Les versements dus jusqu'à celui du 30 novembre 2009 compris ont été réglés en totalité.

Le montant net à recevoir des États membres est porté au bilan comme suit, à la rubrique *Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves* :

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Fraction appelée mais non versée des réserves	86 466	345 359
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit	28 861	128 627
	<b>115 327</b>	<b>473 986</b>

**Note I – Comptes de régularisation actif-passif** (en milliers d'euros)

	31.12.2009	31.12.2008
<b>À l'actif :</b>		
Intérêts et commissions à recevoir	1 825 124	2 413 052
Charges sur emprunts à répartir	61 633	274 486
Primes de remboursement à recevoir sur contrats d'échange <sup>(*)</sup>	393 852	370 323
Commission à recevoir de la Facilité d'investissement	36 405	35 741
Divers	2 974	1 568
	<b>2 319 988</b>	<b>3 095 170</b>
<b>Au passif :</b>		
Ajustement de change sur contrats d'échange de devises	5 180 511	9 055 318
Intérêts et commissions à payer	2 811 862	3 038 711
Indemnités de remboursement anticipé sur prêts à répartir	134 846	164 868
Produits d'emprunts à répartir	309 417	662 643
Primes de remboursement à payer sur contrats d'échange <sup>(*)</sup>	887 325	770 772
Bonifications d'intérêts reçues d'avance <sup>(**)</sup>	177 228	171 155
	<b>9 501 189</b>	<b>13 863 467</b>

<sup>(\*)</sup> Les primes de remboursement à recevoir et à payer sur contrats d'échange, dans le cas des opérations structurées qui le prévoient, constituent les paiements finaux au titre des swaps sous-jacents.

<sup>(\*\*)</sup> Une partie des montants reçus de la Commission européenne dans le cadre du Système monétaire européen (SME) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée au passif au poste 5. *Comptes de régularisation*, et qui comprend :

- les montants des bonifications d'intérêts relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays méditerranéens ;
- les bonifications d'intérêts afférentes à certaines opérations de prêt sur ressources propres de la BEI à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du Système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992 ;
- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêts pour les prêts accordés sur les ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870 du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169 du 15 mars 1982 et 83/200 du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

**Note J – Dettes à terme ou à préavis envers des établissements de crédit ou la clientèle**

(en milliers d'euros)

**J.1. Dettes envers des établissements de crédit**

	31.12.2009	31.12.2008
Emprunts à court terme	4 380 414	5 778 852
Billets à ordre émis au titre du capital libéré de la BERD	0	1 013
Opérations de mise en pension auprès de banques centrales	100 000	0
	<b>4 480 414</b>	<b>5 779 865</b>

**J.2. Dettes envers la clientèle**

	31.12.2009	31.12.2008
À vue <sup>(*)</sup>	1 256 333	1 201 858
Emprunts à court terme	1 106 417	178 542
	<b>2 362 750</b>	<b>1 380 400</b>

<sup>(\*)</sup> Y compris les comptes de l'Union européenne et des États membres :

	31.12.2009	31.12.2008
Comptes de l'Union européenne et des États membres :		
• pour les opérations dans le cadre de la section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	332 310	368 727
• comptes de dépôts	899 908	833 131

**Note K – Dettes représentées par des titres** (en milliers d'EUR)

L'un des objectifs de la Banque est de faire concorder sa stratégie en matière de collecte de ressources avec les caractéristiques des fonds nécessaires pour les prêts qu'elle accorde, notamment sur le plan des monnaies. Le tableau ci-dessous donne les encours d'emprunt par monnaie au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 ainsi que les taux moyens et les échéances.

EMPRUNTS					
PAYABLES EN	ENCOURS AU 31.12.2009	TAUX MOYEN 2009	ÉCHEANCES	ENCOURS AU 31.12.2008	TAUX MOYEN 2008
EUR	136 846 665	3,77	2010/2057	107 902 959	4,02
GBP	51 032 542	4,77	2010/2054	47 705 235	5,11
DKK	604 692	2,77	2010/2026	536 869	2,86
SEK	1 961 373	3,72	2011/2028	1 985 281	4,18
CZK	598 190	4,00	2010/2030	928 119	5,03
HUF	525 109	6,83	2010/2016	731 159	7,20
PLN	378 058	6,24	2010/2026	465 206	6,29
BGN	171 285	5,72	2011/2013	309 336	6,60
RON	106 225	8,88	2014/2016	74 580	7,00
USD	78 348 270	3,42	2010/2058	77 423 397	3,72
CHF	5 763 009	2,41	2010/2036	4 468 687	2,47
JPY	10 607 943	0,73	2011/2047	10 331 351	0,97
NOK	2 383 494	4,42	2010/2025	1 315 897	4,08
CAD	778 221	4,72	2037/2045	770 751	4,70
AUD	9 099 260	5,85	2010/2021	4 971 016	5,83
HKD	227 380	1,46	2010/2019	77 883	6,97
NZD	2 749 583	7,13	2010/2017	2 806 416	6,88
ZAR	1 256 187	8,49	2010/2018	1 160 062	8,91
MXN	30 550	6,65	2015/2015	79 425	8,57
TWD	65 574	4,21	2010/2013	176 856	1,66
TRY	1 991 631	12,37	2010/2022	2 518 980	14,04
ISK	95 036	8,74	2010/2011	113 793	9,47
RUB	138 110	8,14	2011/2019	135 770	7,39
<b>TOTAL</b>	<b>305 758 387</b>			<b>266 989 028</b>	

Le principal et les intérêts de certains emprunts structurés sont indexés sur des indices boursiers (valeur historique : 843 millions d'EUR). Tous ces emprunts sont entièrement couverts par des contrats d'échange.

## Note L – Provisions – Régimes de pension et d'assurance-maladie (en milliers d'euros)

Le principal régime de retraite de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, de même que les intérêts annuels.

Les provisions au titre des régimes de pension et d'assurance-maladie ont évolué comme suit (en milliers d'euros) :

	2009	2008
<b>Régime de pension du personnel</b>		
Provision à l'ouverture de l'exercice	1 051 093	981 085
Paiements effectués au cours de l'exercice	- 44 896	- 38 710
Cotisations et intérêts pour l'exercice	150 161	108 718
<b>Sous-total</b>	<b>1 156 358</b>	<b>1 051 093</b>
Régime de pension du Comité de direction	33 398	32 637
<b>Provision au 31 décembre</b>	<b>1 189 756</b>	<b>1 083 730</b>
<b>Régime d'assurance-maladie</b>		
Provision à l'ouverture de l'exercice	103 923	84 750
Paiements effectués au cours de l'exercice	- 7 868	- 7 661
Contribution résultant de mesures à caractère social	0	9 000
Cotisations et intérêts pour l'exercice	20 943	17 834
<b>Provision au 31 décembre</b>	<b>116 998</b>	<b>103 923</b>
<b>Total des provisions au 31 décembre</b>	<b>1 306 754</b>	<b>1 187 653</b>

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (un régime à contributions définies). Celle-ci est classée au poste *Créditeurs divers* (Note G) pour un montant de 191 millions d'EUR (2008 : 189 millions d'EUR).

La provision au titre des prestations futures de retraite et d'assurance-maladie a été évaluée au 30 septembre 2009 par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation actuarielle a été révisée au 31 décembre 2009 sur la base d'une extrapolation pour les trois derniers mois de l'année, effectuée à partir des taux en vigueur sur le marché au 31 décembre 2009 et des hypothèses suivantes (pour le régime de retraite et le régime d'assurance-maladie du personnel) :

- un taux d'actualisation de 6,19 % (2008 : 6,0 %) pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises au titre des régimes de pension et d'assurance-maladie, correspondant à une durée de 16,24 ans (2008 : durée de 14,46 ans) ;
- à la lumière de l'expérience acquise, la Banque estime la rémunération globale attendue des réserves des régimes de prestations postérieures à l'emploi à un taux supérieur de 1,5 % au taux d'actualisation susmentionné ; en conséquence, le taux d'actualisation final utilisé est de 7,69 % (2008 : 7,05 %) ;
- un âge de départ à la retraite échelonné entre 55 et 65 ans (2008 : départ à la retraite entre 55 et 65 ans) ;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière de 4,5 % (2008 : 4,5 %) ;
- une probabilité de démission de 3 % jusqu'à l'âge de 55 ans (comme pour 2008) ;
- un taux d'adaptation des pensions de 2 % par an (comme pour 2008) ;
- l'utilisation des tables actuarielles LPP 2005 (comme pour 2008) ;
- un taux d'inflation des frais médicaux de 4 % par an (comme pour 2008).

Si nécessaire, les provisions au titre de ces régimes sont ajustées (Note A.12.1) en fonction de l'évaluation actuarielle, comme indiqué dans les tableaux ci-dessus (c'est-à-dire que les gains actuariels n'ont pas d'incidence sur le niveau des provisions et les pertes donnent lieu à une provision spécifique supplémentaire). En 2008 et en 2009, aucun ajustement de ce type n'a été comptabilisé.

**Note M – Résultat de l'exercice** (en milliers d'euros)

Le 8 juin 2010, l'affectation du solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit 1 876 894 000 EUR, sera soumise à l'approbation du Conseil des gouverneurs.

**Note N – Intérêts à recevoir et produits assimilés et Intérêts à verser et charges assimilées****N.1. Produits d'intérêts nets** (en milliers d'euros)

	2009	2008
<b>Intérêts à recevoir et produits assimilés</b>		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	340	202
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, et obligations et autres titres à revenu fixe	374 541	715 988
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	9 006 172	14 052 824
Produits dérivés	7 150 729	183 301
Divers	0	1 106
<b>TOTAL</b>	<b>16 531 782</b>	<b>14 953 421</b>
<b>Intérêts à verser et charges assimilées</b>		
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle	- 34 653	- 53 185
Dettes représentées par des titres	- 12 361 091	- 12 045 964
Produits dérivés	- 1 747 785	- 644 029
Divers	- 145 976	- 136 785
<b>TOTAL</b>	<b>- 14 289 505</b>	<b>- 12 879 963</b>
<b>Produits d'intérêts nets</b>	<b>2 242 277</b>	<b>2 073 458</b>

**N.2. Ventilation par marché géographique des intérêts à recevoir et produits assimilés** (en milliers d'euros)

	2009	2008
Espagne	1 305 158	2 142 754
Allemagne	1 049 761	2 007 736
Italie	996 206	1 697 521
France	880 744	1 385 177
Royaume-Uni	634 245	1 046 518
Grèce	534 391	559 573
Portugal	531 264	774 332
Pologne	411 585	445 231
Hongrie	226 252	294 883
Autriche	188 155	294 117
Belgique	184 813	198 186
République tchèque	166 249	229 280
Finlande	158 306	232 358
Pays-Bas	124 903	140 740
Roumanie	98 174	90 752
Suède	92 704	165 238
Irlande	83 529	127 842
Slovénie	55 612	75 549
Danemark	46 001	123 126
Slovaquie	29 513	42 225
Bulgarie	26 467	24 764
Chypre	22 880	38 895
Luxembourg	22 554	27 009
Lettonie	21 107	23 012
Lituanie	19 867	5 766
Estonie	5 806	8 142
Malte	1 084	582
<b>Total</b>	<b>7 917 330</b>	<b>12 201 308</b>
À l'extérieur de l'Union européenne	765 476	886 933
<b>Total</b>	<b>8 682 806</b>	<b>13 088 241</b>
Produits non ventilés <sup>(1)</sup>	7 848 976	1 865 180
<b>Total</b>	<b>16 531 782</b>	<b>14 953 421</b>
<sup>(1)</sup> Produits non ventilés :		
• Produits du portefeuille d'investissement et des portefeuilles de prêts titrisés	208 491	354 462
• Produits des portefeuilles obligataires opérationnels	55 908	77 283
• Produits des portefeuilles monétaires opérationnels	110 137	272 545
• Produits des opérations sur le marché monétaire	323 711	977 589
• Produits dérivés	7 150 729	183 301
	<b>7 848 976</b>	<b>1 865 180</b>

**Note O – Commissions à recevoir et Commissions à verser** (en milliers d'euros)

	2009	2008
<b>Commissions à recevoir</b>		
Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou (Note Y)	36 405	35 741
Revenus d'activités de conseil	50 165	32 380
Revenus sur prêts et garanties	22 364	18 893
JASPERS (Note Y)	16 948	14 933
JESSICA (Note Y)	4 976	3 962
Conventions de Yaoundé et de Lomé (Note Y)	8 468	10 371
Autres institutions de l'Union européenne (Note Y)	9 177	12 693
<b>Total des commissions à recevoir</b>	<b>148 503</b>	<b>128 973</b>
<b>Commissions à verser</b>	<b>- 11 768</b>	<b>- 8 474</b>

**Note P – Perte nette sur opérations financières** (en milliers d'euros)

	2009	2008
Résultat sur prêts et avances	6 879	- 15 467
Gains et pertes latents sur portefeuille opérationnel de trésorerie	82 088	- 65 194
Ajustements de valeur sur opérations de capital-risque	- 103 051	- 171 570
Perte nette réalisée sur portefeuille opérationnel de trésorerie	- 30 284	- 7 638
Pertes sur contrats à long terme normalisés	- 5 776	- 11 714
Gain net sur rachat de dettes représentées par des titres	6 555	3 430
Gain net sur dénouement de swaps au titre de la GAP	14 826	21 125
Gains et pertes réalisés sur vente d'actions et d'autres titres à revenu variable	201	9 609
(Ré)ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable (hors opérations de capital-risque)	850	6 301
Gain de change net	6 961	9 923
	<b>- 20 751</b>	<b>- 221 195</b>

**Note Q – Autres produits d'exploitation** (en milliers d'euros)

	2009	2008
Reprise sur provisions pour charges administratives générales de l'exercice précédent	4 119	3 999
Divers	8 038	3 306
	<b>12 157</b>	<b>7 305</b>

**Note R – Charges administratives générales** (en milliers d'euros)

	2009	2008
Traitements et émoluments (*)	- 183 111	- 168 086
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	- 100 860	- 93 041
<b>Frais de personnel</b>	<b>- 283 971</b>	<b>- 261 127</b>
Autres charges administratives générales	- 113 324	- 101 802
<b>Total des charges administratives générales</b>	<b>- 397 295</b>	<b>- 362 929</b>

L'effectif de la Banque au 31 décembre 2009 était de 1 717 employés (1 599 au 31 décembre 2008).

(\*) dont 2 924 000 EUR au 31 décembre 2009 et 2 821 000 EUR au 31 décembre 2008 pour les membres du Comité de direction.

**Note S – Dépôts spéciaux hors bilan pour service d'emprunts**

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus, payés par la Banque aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par la Banque.

**Note T – Juste valeur des instruments financiers**

La Banque enregistre les instruments financiers de bilan et hors bilan sur la base de leur coût historique en devises (hormis le portefeuille opérationnel), ce qui représente le montant reçu lorsqu'il s'agit d'un passif ou le montant payé pour acquérir un actif. La juste valeur des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie, titres et emprunts) figurant à l'actif et au passif en comparaison de leur valeur comptable est présentée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actif</b>				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	227	227		
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle, hors substituts de prêts	335 197	338 484		
Effets publics et portefeuilles de titres, y compris les substituts de prêts (Note B.2)	21 653	21 254		
Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	1 479	1 853		
<b>Total de l'actif</b>	<b>358 556</b>	<b>361 818</b>		
<b>Passif</b>				
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle			6 843	6 843
Dettes représentées par des titres (Note K)			305 758	324 913
<b>Total du passif</b>			<b>312 601</b>	<b>331 756</b>



Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actif</b>				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0		
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle, hors substituts de prêts	307 238	315 005		
Effets publics et portefeuilles de titres, y compris les substituts de prêts (Note B.2)	12 642	12 405		
Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	1 366	1 826		
<b>Total de l'actif</b>	<b>321 246</b>	<b>329 236</b>		
<b>Passif</b>				
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle			7 160	7 160
Dettes représentées par des titres (Note K)			266 989	285 938
<b>Total du passif</b>			<b>274 149</b>	<b>293 098</b>

## Note U – Gestion des risques financiers

La présente note fournit des informations sur les risques auxquels la Banque est exposée ainsi que sur la façon dont elle les gère et les contrôle, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'elle utilise. Ces risques sont les suivants :

- risque de crédit
- risque de taux d'intérêt
- risque de liquidité
- risque de change
- risque de marché.

### U.1. Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt de la Banque et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles d'investissement et les portefeuilles opérationnels, les certificats de dépôt ou les dépôts interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des produits dérivés sera analysé également ci-après (Note V).

La gestion du risque de crédit repose, d'une part, sur le degré de risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de la solvabilité de ces dernières.

Pour ce qui concerne l'activité de prêt, de trésorerie et sur produits dérivés, le risque de crédit est géré par une direction « Gestion des risques » indépendante, directement placée sous la responsabilité du Comité de direction de la Banque. La Banque a ainsi mis en place une structure opérationnellement indépendante pour l'identification et la surveillance du risque de crédit.

#### U.1.1. Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, la Banque ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité à long terme est démontrée et qui offrent des garanties solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit afférent à ses prêts, la Banque opère un classement de ses opérations de prêt selon des critères généralement reconnus, fondés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou, le cas échéant, le garant.

La structure, en fonction des garants et des emprunteurs, du portefeuille de prêts accordés au 31 décembre 2009 (en millions d'euros) s'analyse comme suit, y compris les fractions non décaissées.

Les prêts à l'extérieur de l'Union européenne (à l'exception des prêts au titre des Mécanismes <sup>(1)</sup>) bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget de l'UE ou des États membres (prêts ACP et PTOM). Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14 avril 1997 (Décision 97/256/CE) introduisaient le concept du partage de risques, dans le cadre duquel certains prêts de la Banque sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant pour les seuls risques politiques qui ont pour origine le non-transfert de monnaies, l'expropriation, les conflits armés ou les troubles civils.

Le tableau ci-dessous présente (en millions d'euros) le volume des prêts pour des projets à l'intérieur de l'Union européenne ainsi que le volume des prêts accordés hors de l'UE au titre des Mécanismes ou en partage des risques.

Emprunteurs \ Garants	États membres	Institutions publiques	Banques « zone A »	Grandes entreprises	Non garantis <sup>(1)</sup>	Total 2009	Total 2008
États membres	0	0	0	0	30 505	30 505	27 202
Institutions publiques	21 935	11 477	697	3 933	38 037	76 079	65 452
Banques « zone A »	9 492	40 809	35 190	18 039	23 282	126 812	115 242
Grandes entreprises	18 378	8 223	32 338	35 235	41 308	135 482	111 250
<b>Total 2009</b> <sup>(1) (2) (3) (4) (5)</sup>	<b>49 805</b>	<b>60 509</b>	<b>68 225</b>	<b>57 207</b>	<b>133 132</b>	<b>368 878</b>	
<b>Total 2008</b> <sup>(1) (2) (3) (4) (5)</sup>	<b>47 727</b>	<b>56 686</b>	<b>59 899</b>	<b>45 611</b>	<b>109 223</b>		<b>319 146</b>

<sup>(1)</sup> Ces montants incluent les prêts pour lesquels aucune garantie formelle, indépendante de l'emprunteur et du prêt lui-même, n'a été requise, compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur, qui représente par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles appropriées garantissent les droits d'accès de la Banque à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2009, les prêts correspondant à des opérations avec partage des risques s'élevaient à 5 229 milliards d'EUR (2008 : 4 330 millions d'EUR).

<sup>(3)</sup> Ce montant inclut des prêts accordés au titre des Mécanismes.

<sup>(4)</sup> Ce montant ne comprend pas les prêts titrisés (2009 : 8 209 millions d'EUR ; 2008 : 5 766 millions d'EUR).

<sup>(5)</sup> Ces montants ne comprennent pas les prêts accordés à des États membres actuels avant leur adhésion à l'Union européenne et qui bénéficient de la garantie du budget de l'UE ou des États membres.

Le tableau ci-dessous présente les volumes de prêt (en millions d'EUR) pour les projets à l'extérieur de l'Union européenne (hors prêts accordés au titre de l'article 16 et prêts relevant du Mécanisme préadhésion, du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, du Mécanisme pour une énergie durable et du Mécanisme AELE) :

Garanties données par	31.12.2009	31.12.2008
États membres	1 795	1 554
Budget de l'UE <sup>(1)</sup>	32 340	28 152
<b>Total</b> <sup>(2)</sup>	<b>34 135</b>	<b>29 706</b>

<sup>(1)</sup> dont 5 229 millions d'EUR correspondent à des opérations avec partage des risques comme expliqué ci-dessus (4 330 millions d'EUR pour l'année 2008).

<sup>(2)</sup> y compris les prêts accordés à des États membres actuels avant leur adhésion à l'Union européenne et qui bénéficient de la garantie du budget de l'UE ou des États membres.

<sup>(1)</sup> prêts accordés en vertu de l'article 16 (anciennement article 18) des statuts de la Banque et prêts relevant du Mécanisme préadhésion, du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, du Mécanisme pour une énergie durable et du Mécanisme AELE. Ces prêts accordés dans le cadre des Mécanismes ne bénéficient pas de la garantie du budget de l'Union européenne ni de celle des États membres. Les opérations en question sont par conséquent financées sur les ressources propres de la Banque et à ses risques.

**PRÊTS POUR INVESTISSEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION** (en millions d'euros)

(y compris les prêts dans les nouveaux États membres avant leur adhésion)

VENTILATION DES PRÊTS PAR CATÉGORIE DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE

ACCORD FINANCIER	Encours 31.12.2009	Encours 31.12.2008
<b>Garantie globale des États membres à 75 %</b>		
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 3	0	1
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4	108	142
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4 – Protocole 2	415	516
<b>Total Garantie globale des États membres à 75 %</b>	<b>523</b>	<b>659</b>
<b>Garantie des États membres à 75 %</b>		
- Accord de partenariat de Cotonou	783	819
- Deuxième Accord de partenariat de Cotonou	489	76
<b>Total Garantie des États membres à 75 %</b>	<b>1 272</b>	<b>895</b>
<b>Total Garantie des États membres</b>	<b>1 795</b>	<b>1 554</b>
<b>Garantie du budget de l'Union européenne à 100%</b>		
- Afrique du Sud – 300 Mio – Décision CG 19.06.95	5	41
- ALA I – 750 Mio	114	135
- ALA intérimaire (Gar. 100 %) – 153 Mio	5	5
- PECO – 1 Mrd – Décision CG 29.11.89	90	120
- PECO – 3 Mrd – Décision CG 02.05.94	455	618
- PECO – 700 Mio – Décision CG 18.04.91	2	9
- Russie – 100 Mio – 2001-2005	74	79
- Russie – 500 Mio – 2004-2007	230	230
<b>Total Garantie du budget de l'Union européenne à 100%</b>	<b>975</b>	<b>1 237</b>
<b>Garantie du budget de l'Union européenne à 75%</b>		
- Protocoles méditerranéens	800	988
- Yougoslavie – Art. 18 (1984)	1	2
- Yougoslavie – Protocole 1	3	4
- Yougoslavie – Protocole 2	10	16
- Slovénie – Protocole 1	51	62
<b>Total Garantie du budget de l'Union européenne à 75%</b>	<b>865</b>	<b>1 072</b>
<b>Garantie du budget de l'Union européenne à 70%</b>		
- Afrique du Sud – 375 Mio – Décision 29.01.97	105	128
- ALA II – 900 Mio	144	175
- ALA intérimaire (Gar. 70 % : partage des risques) – 122 Mio	7	10
- Bosnie-Herzégovine – 100 Mio – 1999-2001	84	89
- Euromed (BEI) – 2 310 Mio – Décision 29.01.97	781	908
- ARYM (Ancienne République yougoslave de Macédoine) – 150 Mio – 1998-2000	106	117
- PECO – 3 520 Mio – Décision 29.01.97	1 457	1 627
<b>Total Garantie du budget de l'Union européenne à 70%</b>	<b>2 684</b>	<b>3 054</b>
<b>Garantie du budget de l'Union européenne à 65%</b>		
- Afrique du Sud – 825 Mio – 7/2000-7/2007	621	629
- Afrique du Sud – Décision 2/2007-12/2013	486	202
- ALA III – 2 480 Mio – 2/2000-7/2007	1 082	1 275
- Décision ALA – 2/2007-12/2013	1 926	791
- Euromed II – 6 520 Mio – 2/2000-1/2007	5 339	5 686
- Pays voisins du Sud-Est – 9 185 Mio – 2/2000-7/2007	8 022	8 344
- Turquie Action spéciale – 450 Mio – 2001-2006	299	324
- Turquie TERRA – 600 Mio – 11/1999-11/2002	527	549
- PEV EO/CAS/RUS 1/2/2007-31/12/2013	403	170
- PEV MED 1/2/2007-31/12/2013	3 851	2 404
- Préadhésion – 8 700 Mio – 2007-2013	5 260	2 415
<b>Total Garantie du budget de l'Union européenne à 65%</b>	<b>27 816</b>	<b>22 789</b>
<b>Total Garantie du budget de l'Union européenne</b>	<b>32 340</b>	<b>28 152</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34 135</b>	<b>29 706</b>

**Sûretés réelles relatives aux prêts** (en millions d'euros)

Entre autres instruments d'atténuation des risques de crédit, la Banque utilise aussi le nantissement de titres financiers. La procédure est officialisée par un accord de nantissement, applicable sur le territoire concerné. Le portefeuille de sûretés réelles reçues en nantissement se monte à 15 175 millions d'EUR (2008 : 12 998 millions d'EUR) et se répartit comme suit :

au 31.12.2009									
Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>									
Notation Moody's ou équivalent	Obligations						Instr.de capitaux propres et fonds	Liquidités	Total 2009
	État	Entité supra- nationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cedulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs			
Aaa	913	231	107	1 282	1 282	480	0	0	<b>4 295</b>
De Aa1 à Aa3	742	0	0	19	1 971	203	0	0	<b>2 935</b>
A1	2 407	0	0	0	368	0	0	0	<b>2 775</b>
Inférieure à A1	3 075	0	0	0	1 569	0	0	0	<b>4 644</b>
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	188	338	<b>526</b>
<b>Total 2009</b>	<b>7 137</b>	<b>231</b>	<b>107</b>	<b>1 301</b>	<b>5 190</b>	<b>683</b>	<b>188</b>	<b>338</b>	<b>15 175</b>

<sup>(1)</sup> Les obligations, les instruments de capitaux propres et les participations dans des fonds sont pris en compte à leur valeur de marché.

au 31.12.2008									
Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>									
Notation Moody's ou équivalent	Obligations						Instr.de capitaux propres et fonds	Liquidités	Total 2008
	État	Entité supra- nationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cedulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs			
Aaa	678	1	34	482	694	638	0	0	<b>2 527</b>
De Aa1 à Aa3	1 193	0	0	50	1 937	151	0	0	<b>3 331</b>
A1	1 743	0	16	0	1 025	0	0	0	<b>2 784</b>
Inférieure à A1	2 500	0	28	0	1 199	0	0	0	<b>3 727</b>
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	277	352	<b>629</b>
<b>Total 2008</b>	<b>6 114</b>	<b>1</b>	<b>78</b>	<b>532</b>	<b>4 855</b>	<b>789</b>	<b>277</b>	<b>352</b>	<b>12 998</b>

<sup>(1)</sup> Les obligations, les instruments de capitaux propres et les participations dans des fonds sont pris en compte à leur valeur de marché.

Prêts en cours, y compris les prêts titrisés, décaissés au 31 décembre par secteur d'activité de l'emprunteur (en millions d'euros) :

Secteur :	Échéance			Total 2009	Total 2008
	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans		
Énergie	2 485	11 611	21 328	<b>35 424</b>	30 840
Transports	3 968	19 788	75 174	<b>98 930</b>	90 713
Télécommunications	1 116	4 929	4 097	<b>10 142</b>	9 461
Eau et assainissement	978	4 968	12 789	<b>18 735</b>	16 432
Infrastructures diverses	1 003	4 717	13 101	<b>18 821</b>	16 988
Agriculture, sylviculture, pêche	19	59	153	<b>231</b>	210
Industrie	2 552	13 334	8 505	<b>24 391</b>	18 814
Services	439	5 103	7 843	<b>13 385</b>	12 306
Prêts globaux <sup>(1)</sup>	7 863	36 394	38 763	<b>83 020</b>	77 154
Santé, éducation	721	4 068	16 282	<b>21 071</b>	18 501
<b>TOTAL 2009</b>	<b>21 144</b>	<b>104 971</b>	<b>198 035</b>	<b>324 150</b>	
<b>TOTAL 2008</b>	<b>20 056</b>	<b>88 918</b>	<b>182 445</b>		<b>291 419</b>

<sup>(1)</sup> Un prêt global est une ligne de crédit accordée à une institution financière intermédiaire ou à une banque qui en rétrocède le produit, à ses propres risques, sous forme de financements pour des projets de petite ou moyenne dimension mis en œuvre par des promoteurs du secteur privé ou du secteur public.

## Arriérés sur prêts

La détection, le suivi et le signalement des arriérés sur prêts se font selon les procédures définies dans les lignes directrices pour le suivi des retards de paiement.

### *Prêts dans l'Union européenne et prêts hors UE non couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres*

Les prêts pour des projets situés dans l'Union européenne et pour des projets hors UE non couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres bénéficient pour leur plus grande part de garanties d'institutions publiques, de banques « zone A » et de grandes entreprises. Au 31 décembre 2009, la portion non garantie de ces prêts s'élevait à 133 132 millions d'EUR (2008 : 109 223 millions d'EUR).

Au 31 décembre 2009, la Banque n'enregistrait aucun retard de remboursement de plus de 30 jours pour ses prêts dans l'Union européenne (2008 : 0,1 million d'EUR).

### *Prêts accordés pour des projets hors de l'Union européenne et couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres*

Il s'agit des prêts pour des projets réalisés hors de l'Union européenne au titre des mandats confiés à la Banque par le Conseil et garantis par l'UE, par les États membres ou sur la base du partage des risques. Dès lors qu'un versement est en retard d'environ 90 jours, il est fait appel au garant de premier ressort (s'il y en a un). Lorsque le retard atteint 150 jours à compter de l'échéance originale (et, dans tous les cas, avant l'échéance suivante), la Banque fait officiellement appel à la caution des États membres ou de l'UE. Chaque échéance non respectée donne lieu à un appel de garantie séparé.

Le tableau ci-dessous présente les arriérés de remboursement sur le portefeuille de prêts de la Banque à l'extérieur de l'Union européenne (en milliers d'euros).

	Versements en retard de 30 à 90 jours	Versements en retard de plus de 90 jours	Versements en retard de plus de 150 jours ayant fait l'objet d'un appel puis d'un paiement au titre de la garantie des États membres ou de l'UE	Total
31.12.2009	1 897	12 278	93 830	108 005
31.12.2008	3 165	17 613	127 232	148 010

## U.1.2. Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (titres, billets de trésorerie, comptes à terme, etc.) est géré rigoureusement au travers du choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles de titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la direction de la Banque, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par la direction Gestion des risques).

Le tableau ci-dessous présente, en pourcentage, le risque de crédit associé aux portefeuilles de titres (portefeuille monétaire opérationnel et portefeuille obligataire) et aux instruments de trésorerie (produits du marché monétaire) en fonction de la qualité de crédit des contreparties ou des émetteurs (au 31 décembre) :

Notation Moody's ou équivalent	Portefeuilles de titres en %		Instruments de trésorerie en %	
	2009	2008	2009	2008
Aaa	37	52	3	1
De Aa1 à Aa3	40	41	45	39
De A1 à A3	11	7	49	57
Inférieure à A3	12	0	2	2
A-1+P-1	0	0	1	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Dans le cadre de ses activités de gestion de trésorerie, la Banque détient des obligations à capital garanti, dont les coupons intègrent des options sur la performance d'une sélection de fonds de fonds spéculatifs. Au 31 décembre 2009, ces obligations se montaient à un total nominal de 125 millions d'EUR (2008 : 150 millions d'EUR) et faisaient partie du portefeuille de titres.

### Sûretés réelles relatives aux opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie sont pour partie des prises en pension (« reverse repos ») tripartites, qui représentent un montant de 10 100 millions d'EUR (2008 : 7 250 millions d'EUR). Ces transactions sont régies par un accord tripartite et l'exposition est entièrement couverte par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. Au 31 décembre 2009, la valeur de marché du portefeuille de sûretés se montait à 10 470 millions d'EUR (7 243 millions d'EUR pour 2008) et était répartie comme suit :

Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)							
Au 31.12.2009	Obligations						Total 2009
Notation Moody's ou équivalent	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs	
Aaa	1 253	253	140	181	1 039	907	3 773
De Aa1 à Aa3	237	0	395	99	2 383	16	3 130
A1	476	0	5	0	550	0	1 031
Inférieure à A1	354	0	27	0	2 155	0	2 536
<b>Total 2009</b>	<b>2 320</b>	<b>253</b>	<b>567</b>	<b>280</b>	<b>6 127</b>	<b>923</b>	<b>10 470</b>

Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)							
Au 31.12.2008	Obligations						Total 2008
Notation Moody's ou équivalent	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs	
Aaa	358	309	12	477	1 142	85	2 383
De Aa1 à Aa3	844	0	10	4	1 955	0	2 813
A1	84	0	10	0	524	0	618
Inférieure à A1	513	0	0	0	916	0	1 429
<b>Total 2008</b>	<b>1 799</b>	<b>309</b>	<b>32</b>	<b>481</b>	<b>4 537</b>	<b>85</b>	<b>7 243</b>

### U.1.3. Prêt de titres

La valeur de marché des obligations prêtées dans le cadre des activités de prêt de titres se monte à 455 millions d'EUR au 31 décembre 2009 (309 millions d'EUR pour 2008). Ces transactions sont régies par un accord signé avec Northern Trust Global Investment, et l'encours est entièrement couvert par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. Au 31 décembre 2009, la valeur de marché du portefeuille de sûretés se montait à 480 millions d'EUR (322 millions d'EUR pour 2008) et était répartie comme suit :

Sûretés sur prêts de titres (en millions d'euros)				
Au 31.12.2009	Obligations		Dépôts à terme	Total 2009
Notation Moody's ou équivalent	État	Certificats de dépôt		
Aaa	116	15	0	131
De Aa1 à Aa3	324	17	8	349
<b>Total 2009</b>	<b>440</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>480</b>

Sûretés sur prêts de titres (en millions d'euros)				
Au 31.12.2008	Obligations		Dépôts à terme	Total 2008
Notation Moody's ou équivalent	État	Certificats de dépôt		
Aaa	96	0	0	96
De Aa1 à Aa3	161	0	25	186
A1	0	0	17	17
Inférieure à A1	0	0	23	23
<b>Total 2008</b>	<b>257</b>	<b>0</b>	<b>65</b>	<b>322</b>

#### U.1.4. Garanties consenties par la Banque au titre de prêts accordés par des tiers ainsi que pour des opérations de capital-risque

La structure des garanties accordées au 31 décembre 2009 s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

Garanties accordées à :	Total 2009	Total 2008
Banques « zone A »	207	207
Grandes entreprises	125	55
<b>Total</b>	<b>332</b>	<b>262</b>

## U.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions de la Banque, due à des mouvements défavorables des rendements sur le marché ou de la structure par échéance des taux d'intérêt. L'exposition au risque de taux d'intérêt survient en cas d'asymétrie dans les caractéristiques (dates de révision des taux, date d'échéance) des différents instruments d'actif, de passif et de couverture.

Pour évaluer et gérer ses risques de taux d'intérêt, la Banque s'inspire des principes de base édictés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les principaux risques liés aux taux d'intérêt sont le risque de révision des taux, le risque de déformation de la courbe des taux, le risque de base et le risque de spread. Parmi ces risques, le risque de spread est particulièrement important pour la Banque. Il désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions de la Banque, due à l'évolution des écarts de taux dans son activité de collecte de ressources ou son activité de prêt.

La Banque gère sa position structurelle globale de taux d'intérêt au moyen d'un portefeuille spécial. La majorité des indicateurs et des dispositifs de contrôle du risque financier en usage à la Banque s'appliquent à ce portefeuille. Pour le reste des activités, les indicateurs et dispositifs de contrôle ne portent que sur les risques qui ne sont pas transmis à ce portefeuille via le système de prix de transfert et qui restent par conséquent cantonnés à l'activité dont ils relèvent – risque sur instruments de capitaux propres dans l'activité de capital-risque, risque de taux d'intérêt ou risque de crédit sur les portefeuilles de trésorerie gérés essentiellement à des fins d'accroissement des rendements.

### U.2.1. Valeur à risque des fonds propres de la Banque (perspective économique)

La politique de GAP de la Banque vise à conserver des flux de recettes équilibrés et durables ainsi qu'à limiter les variations de la valeur économique de la Banque. Compte tenu des principes comptables en vigueur, la préférence est clairement donnée au profil de recettes, l'objectif étant pour la Banque de financer sa croissance de manière autonome. Cet objectif global est atteint grâce à une méthode consistant à investir les fonds propres de la Banque à moyen et long terme en recherchant une durée moyenne située entre 4,5 et 5,5 ans.

En dehors de cet objectif de durée des fonds propres, les éléments du bilan de la Banque doivent présenter des caractéristiques de monnaies et de taux d'intérêt similaires. De faibles écarts sont toutefois autorisés pour des raisons opérationnelles. Les positions résiduelles nettes découlant des opérations en cours sont gérées à l'intérieur de limites prédéfinies afin de maintenir le risque de marché au minimum.

La direction Gestion des risques quantifie la VaR des fonds propres sur la base des facteurs de risque représentés par les taux d'intérêt et par les taux de change. Elle est mesurée pour les positions de la Banque sur la base d'un niveau de confiance de 99 % et sur un horizon à un jour. Au 31 décembre 2009, la VaR des fonds propres de la BEI s'élevait à 186 millions d'EUR (2008 : 363 millions d'EUR).

Le calcul de la VaR se fonde sur la méthode RiskMetrics, qui prend pour hypothèse une relation de dépendance linéaire entre les modifications de la valeur du portefeuille ou des positions et les facteurs de risque sous-jacents. Compte tenu de la nature des positions qu'elle détient, la Banque juge cette hypothèse appropriée pour mesurer son exposition au risque de taux d'intérêt. Les données relatives à la volatilité et aux corrélations sont calculées en interne sur la base d'un historique du marché. L'évolution de la VaR des fonds propres traduit la diminution globale de l'instabilité des facteurs de risque et non une évolution du profil de risque des positions de la Banque.

Plus généralement, la VaR n'a pas vocation à mesurer la perte la plus lourde pouvant survenir. C'est pourquoi il est nécessaire de la compléter par l'évaluation régulière de scénarios de crise. Au 31 décembre 2009, l'impact d'un déplacement parallèle de 2 % à la hausse des courbes de taux d'intérêt réduirait la valeur économique des fonds propres de 4,24 milliards d'EUR (2008 : 4,01 milliards d'EUR).

Parmi les instruments financiers qui composent le portefeuille de la Banque, certaines opérations (emprunts et contrats d'échange associés) peuvent faire l'objet d'un remboursement avant l'échéance.

Au niveau des flux de trésorerie, tous ces emprunts sont intégralement couverts par des contrats d'échange, de sorte qu'ils peuvent être considérés comme des obligations synthétiques à taux variable. L'incertitude peut provenir de l'échéance des positions qui ont pour indice de référence le Libor/Euribor, car elles peuvent faire l'objet d'un remboursement avant leur échéance finale.

Les tableaux ci-dessous récapitulent, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, les caractéristiques des éléments du portefeuille de la Banque qui sont assortis d'une possibilité de remboursement anticipé : montant nominal total, échéance naturelle moyenne et échéance attendue moyenne (toutes deux pondérées du montant nominal des transactions concernées), pour chaque monnaie d'emprunt et pour chaque grand facteur de risque.

Par monnaie d'emprunt (après échanges) :

31.12.2009		Monnaie à verser				
(en millions d'euros)	CZK	EUR	JPY	PLN	USD	Total
Montant notionnel à verser en équivalent EUR	- 108	- 6 976	- 14	- 21	- 5 793	- 12 912
Date moyenne d'échéance naturelle	14.12.2016	16.01.2022	16.02.2020	05.05.2026	30.10.2032	05.11.2026
Date moyenne d'échéance attendue	19.11.2012	13.03.2017	27.02.2017	11.09.2020	09.02.2025	18.09.2020

31.12.2008		Monnaie à verser				
(en millions d'euros)	CZK	EUR	GBP	PLN	USD	Total
Montant notionnel à verser en équivalent EUR	- 236	- 7 834	- 25	- 20	- 6 531	- 14 646
Date moyenne d'échéance naturelle	16.09.2016	10.12.2018	24.09.2035	05.05.2026	07.06.2029	21.08.2023
Date moyenne d'échéance attendue	13.05.2010	08.11.2016	10.02.2010	24.05.2014	23.05.2018	02.06.2017

Par grand facteur de risque :

31.12.2009		Facteur de risque			Total
(en millions d'euros)	Taux de change	Courbe des taux d'intérêt (niveau)	Courbe des taux d'intérêt (forme)		
Montant notionnel à verser en équivalent EUR	- 4 097	- 6 585	- 2 230		- 12 912
Date moyenne d'échéance naturelle	14.08.2033	07.12.2023	30.12.2022		05.11.2026
Date moyenne d'échéance attendue	25.08.2027	09.07.2017	02.06.2017		18.09.2020

31.12.2008		Facteur de risque			Total
(en millions d'euros)	Taux de change	Courbe des taux d'intérêt (niveau)	Courbe des taux d'intérêt (forme)		
Montant notionnel à verser en équivalent EUR	- 4 090	- 7 735	- 2 821		- 14 646
Date moyenne d'échéance naturelle	07.09.2032	09.06.2019	13.01.2022		21.08.2023
Date moyenne d'échéance attendue	10.04.2023	19.02.2013	01.09.2020		02.06.2017



### U.2.2. Gestion du risque de taux d'intérêt (dans une perspective de résultats)

La sensibilité des résultats quantifie la variation que subiraient les revenus d'intérêts nets durant les 12 mois suivants en cas de variation d'un point de pourcentage, à la hausse ou à la baisse, de toutes les courbes de taux d'intérêt. Cette exposition provient des asymétries entre les périodes de révision des taux d'intérêt, les volumes et les taux des actifs et passifs que la Banque accepte dans les limites approuvées.

Sur la base des positions détenues au 31 décembre 2009, les résultats enregistreraient une augmentation de 66,72 millions d'EUR (2008 : 9,26 millions d'EUR) si les taux d'intérêt augmentaient de 100 points de base, et une diminution de 69,96 millions d'EUR (2008 : 9,57 millions d'EUR) si les taux d'intérêt baissaient de 100 points de base.

La Banque calcule le niveau de sensibilité à l'aide d'un logiciel spécifique qui simule les résultats opération par opération. La sensibilité des résultats se mesure selon la méthode de la comptabilité d'engagement et dans l'hypothèse que, durant la période analysée, la Banque réalise effectivement les nouvelles opérations de prêt prévues dans son Plan d'activité, maintient ses encours dans les limites approuvées et procède à des transactions monétaires pour couvrir ses besoins de ressources ou investir ses excédents de trésorerie. Les résultats comptables sont simulés chaque mois, dans l'hypothèse que tous les éléments à taux fixe sont assortis de leur taux contractuel et que tous les éléments à taux variable font l'objet de révisions des taux selon le scénario de taux d'intérêt appliqué dans la simulation. Les transactions monétaires destinées à couvrir des besoins de ressources ou à investir des excédents de trésorerie sont assorties de taux qui sont ceux en vigueur sur le marché monétaire, selon le scénario de taux d'intérêt appliqué dans la simulation. Conformément à la pratique actuelle de la Banque, le modèle prend pour hypothèse que les résultats simulés ne sont pas distribués aux actionnaires, mais utilisés pour financer les activités de la Banque. Les projections de coûts administratifs sont établies conformément aux prévisions du Plan d'activité de la Banque.

### U.3. Risque de liquidité

Le principal objectif de la politique en matière de risque de liquidité est que la Banque soit toujours en mesure de remplir ses obligations de paiement dans leur intégralité et avec ponctualité. La Banque gère le calendrier de ses émissions d'emprunts de façon à maintenir sa liquidité globale dans la fourchette prévue. La planification de la liquidité tient compte des besoins de la Banque en matière de service de la dette, des décaissements sur prêts et des flux de trésorerie issus du portefeuille de prêts. Elle tient également compte du montant assez important des prêts signés mais non déboursés, dont les décaissements se feront à la demande des emprunteurs.

Le risque de liquidité est géré avec prudence car, contrairement aux banques commerciales, la Banque ne dispose pas des sources naturelles de liquidités que sont les dépôts de clients. La Banque préfinance ses engagements afin d'éviter d'avoir à lever des ressources ou à vendre des actifs à des conditions de prix défavorables.

Pour la Banque, un autre outil de bonne gestion du risque de liquidité consiste à conserver un niveau suffisant de disponibilités et à bien étaler les échéances de ses placements pour les faire concorder avec ses besoins prévisionnels en liquidités. La politique de liquidité prévoit également un niveau-plancher pour la trésorerie. Le ratio de liquidité globale en fin d'exercice (objectif défini comme un pourcentage des flux financiers annuels prévisionnels nets) doit se situer à tout moment au-dessus de 25 % de la moyenne des flux financiers annuels nets prévus pour l'année suivante.

La Banque a mis en place un plan de secours en matière de liquidité qui définit les responsabilités respectives et les procédures décisionnelles en cas de signes avant-coureurs d'une crise de liquidité. Le plan de secours en matière de liquidité a été analysé par comparaison avec les principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité (« Principles for Sound Liquidity Risk Management and Supervision ») rédigés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en septembre 2008. Le plan de secours est mis à jour ponctuellement et présenté chaque année au Comité de direction pour approbation.

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs financiers de la Banque, classés par groupes d'échéances en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date contractuelle d'échéance. Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie *Échéance non définie*.

## Risque de liquidité (en millions d'euros)

Échéance (au 31.12.2009)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2009
<b>ASSETS</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	227	0	0	0	0	227
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	601	435	2 000	752	0	3 788
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	334	0	0	0	0	334
- Divers	19 032	0	0	0	0	19 032
	19 366	0	0	0	0	19 366
Prêts :						
- aux établissements de crédit	2 899	7 408	47 782	58 487	0	116 576
- à la clientèle	1 831	8 352	55 497	133 574	0	199 254
	4 730	15 760	103 279	192 061	0	315 830
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 611	1 802	2 608	5 843	0	17 864
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	1 479	1 479
Parts dans des entreprises liées	0	0	0	0	481	481
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	2 836	2 836
<b>Total de l'actif</b>	<b>32 535</b>	<b>17 997</b>	<b>107 887</b>	<b>198 656</b>	<b>4 796</b>	<b>361 871</b>
<b>PASSIF</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	4 380	100	0	0	0	4 480
Dettes envers la clientèle	2 353	10	0	0	0	2 363
Dettes représentées par des titres	10 765	27 868	136 834	130 291	0	305 758
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	38 069	38 069
Autres éléments du passif <sup>(*)</sup>	477	826	3 115	763	6 020	11 201
<b>Total du passif</b>	<b>17 975</b>	<b>28 804</b>	<b>139 949</b>	<b>131 054</b>	<b>44 089</b>	<b>361 871</b>

(\*) y compris les ajustements de change sur swaps de devises

Échéance (au 31.12.2008)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2008
<b>ACTIF</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	0	0	0	0	0	0
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	0	135	1 175	823	0	2 133
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	245	0	0	0	0	245
- Divers	21 361	0	0	0	0	21 361
	21 606	0	0	0	0	21 606
Prêts :						
- aux établissements de crédit	2 429	7 840	40 812	60 910	0	111 991
- à la clientèle	1 962	7 767	46 375	117 536	0	173 640
	4 391	15 607	87 187	178 446	0	285 631
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 065	694	2 798	3 952	0	10 509
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	1 366	1 366
Parts dans des entreprises liées	0	0	0	0	479	479
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	4 037	4 037
<b>Total de l'actif</b>	<b>29 062</b>	<b>16 436</b>	<b>91 160</b>	<b>183 221</b>	<b>5 882</b>	<b>325 761</b>
<b>PASSIF</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	5 779	1	0	0	0	5 780
Dettes envers la clientèle	1 380	0	0	0	0	1 380
Dettes représentées par des titres	18 090	23 409	113 219	112 271	0	266 989
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	36 192	36 192
Autres éléments du passif <sup>(*)</sup>	1 496	1 255	4 463	1 841	6 365	15 420
<b>Total du passif</b>	<b>26 745</b>	<b>24 665</b>	<b>117 682</b>	<b>114 112</b>	<b>42 557</b>	<b>325 761</b>

(\*) y compris les ajustements de change sur swaps de devises

Certains des emprunts et des contrats d'échange associés sont assortis de clauses de résiliation anticipée ou d'options de remboursement avant l'échéance accordées aux investisseurs ou aux contreparties des swaps de couverture. Certains engagements peuvent donc être remboursés avant leur date d'échéance.

Si toutes ces options étaient exercées à leur prochaine date contractuelle d'exercice, le total cumulé des remboursements anticipés pour la période 2010-2012 se monterait à 10,7 milliards d'EUR.

#### U.4. Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les marges sur opérations et les charges générales en monnaies autres que l'euro. La Banque a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par monnaie grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes.

Un programme de couverture du risque de change permet de protéger les marges sur prêts connues, libellées en dollars É.-U. et en livres sterling, sur les trois prochaines années.

## Position de change (en millions d'euros)

Monnaie (au 31.12.2009)	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2009
<b>ACTIF</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	227	0	0	0	0	227
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	3 788	0	0	0	0	3 788
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	231	18	9	76	103	334
- Divers	13 202	224	3 867	1 739	5 830	19 032
	13 433	242	3 876	1 815	5 933	19 366
Prêts :						
- aux établissements de crédit	72 760	15 227	23 924	4 665	43 816	116 576
- à la clientèle	163 324	15 684	9 191	11 055	35 930	199 254
	236 084	30 911	33 115	15 720	79 746	315 830
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 436	927	1 233	1 268	3 428	17 864
Actions et autres titres à revenu variable	1 142	244	30	63	337	1 479
Parts dans des entreprises liées	481	0	0	0	0	481
Autres éléments de l'actif	1 907	283	445	201	929	2 836
<b>Total de l'actif</b>	<b>271 498</b>	<b>32 607</b>	<b>38 699</b>	<b>19 067</b>	<b>90 373</b>	<b>361 871</b>
<b>PASSIF</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	4 242	0	177	61	238	4 480
Dettes envers la clientèle	2 178	81	0	104	185	2 363
Dettes représentées par des titres :						
- Bons et obligations en circulation	127 402	50 478	74 926	33 441	158 845	286 247
- Divers	9 445	555	3 422	6 089	10 066	19 511
	136 847	51 033	78 348	39 530	168 911	305 758
Capital, réserves et résultat	38 069	0	0	0	0	38 069
Autres éléments du passif <sup>(*)</sup>	90 180	- 18 506	- 39 834	- 20 639	- 78 979	11 201
<b>Total du passif</b>	<b>271 516</b>	<b>32 608</b>	<b>38 691</b>	<b>19 056</b>	<b>90 355</b>	<b>361 871</b>
<b>Position nette</b>	<b>- 18</b>	<b>- 1</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	

(\*) y compris les ajustements de change sur swaps de devises

Monnaie (au 31.12.2008)	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2008
<b>ACTIF</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	0	0	0	0	0	0
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	2 133	0	0	0	0	2 133
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	193	16	12	24	52	245
- Divers	14 508	2 369	2 067	2 417	6 853	21 361
	14 701	2 385	2 079	2 441	6 905	21 606
Prêts :						
- aux établissements de crédit	67 016	14 925	26 331	3 719	44 975	111 991
- à la clientèle	140 731	14 304	9 292	9 313	32 909	173 640
	207 747	29 229	35 623	13 032	77 884	285 631
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 467	1 541	1 199	302	3 042	10 509
Actions et autres titres à revenu variable	1 069	210	28	59	297	1 366
Parts dans des entreprises liées	479	0	0	0	0	479
Autres éléments de l'actif	3 122	429	28	458	915	4 037
<b>Total de l'actif</b>	<b>236 718</b>	<b>33 794</b>	<b>38 957</b>	<b>16 292</b>	<b>89 043</b>	<b>325 761</b>
<b>PASSIF</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	5 444	0	317	19	336	5 780
Dettes envers la clientèle	1 380	0	0	0	0	1 380
Dettes représentées par des titres :						
- Bons et obligations en circulation	102 926	47 293	72 966	28 820	149 079	252 005
- Divers	4 833	412	4 457	5 282	10 151	14 984
	107 759	47 705	77 423	34 102	159 230	266 989
Capital, réserves et résultat	36 192	0	0	0	0	36 192
Autres éléments du passif <sup>(*)</sup>	85 951	- 13 912	- 38 777	- 17 842	- 70 531	15 420
<b>Total du passif</b>	<b>236 726</b>	<b>33 793</b>	<b>38 963</b>	<b>16 279</b>	<b>89 035</b>	<b>325 761</b>
<b>Position nette</b>	<b>- 8</b>	<b>1</b>	<b>- 6</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	

(\*) y compris les ajustements de change sur swaps de devises

## U.5. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur instruments financiers fluctue en raison de l'évolution de variables de marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change ou le prix des instruments de capitaux propres.

Les risques de marché sont identifiés, évalués, gérés et signalés selon un ensemble de politiques et de procédures réunies sous l'intitulé *Lignes directrices de la politique en matière de risques financiers et de GAP*, qui sont régulièrement actualisées. Les principes généraux qui sous-tendent ces politiques sont décrits ci-après.

La simulation de crise est une méthode largement utilisée pour analyser l'impact de scénarios possibles sur les résultats et sur la valeur économique des fonds propres de la Banque, en particulier lorsque l'analyse de l'historique des évolutions du marché n'apparaît pas suffisante pour évaluer les risques futurs. Ces scénarios peuvent concerner l'évolution des taux du marché (taux d'intérêt, taux de change, écarts de taux, prix des instruments de capitaux propres, etc.) ou les conditions de liquidité, ou encore les hypothèses les plus défavorables capables d'influer sur ces variables, telles que des changements macroéconomiques brutaux et préjudiciables, la défaillance simultanée de grands débiteurs, des pannes de système, etc.

La simulation de crise est effectuée régulièrement et les conséquences des modifications de la valeur économique de la Banque et du profil de recettes sont décrites dans le cadre de la procédure d'évaluation des risques de marché de la Banque.

## Note V – Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés, principalement des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt, dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par la Banque sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. La Banque conclut des contrats d'échange de devises, principalement dans le cadre de sa collecte de ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et elle se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine. Les montants correspondant à ces opérations sont inscrits dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

La Banque conclut également des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt (de base et au jour le jour) dans le cadre d'opérations de couverture de ses prêts ou pour les besoins de sa position globale de gestion actif-passif (GAP). Les intérêts y afférents sont comptabilisés selon la méthode prorata temporis. Les montants nominaux de ces opérations d'échange sont enregistrés dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

La Banque passe aussi des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Des swaps sur défaillance de crédit sont en outre conclus par la Banque dans le cadre de sa politique d'atténuation du risque de crédit. Les montants correspondant à ces opérations sont inscrits dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

### V.1. Dans le cadre de la collecte de fonds et des activités de couverture

La Banque utilise les produits dérivés principalement dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques, en termes de monnaies et de taux d'intérêt, des fonds collectés de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés. Elle a également recours aux contrats d'échange à long terme pour couvrir certaines opérations de trésorerie et aux fins de la GAP.

Les opérations à long terme sur produits dérivés ne sont pas utilisées à des fins de négociation mais uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ou pour atténuer le risque de marché.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises liés au portefeuille d'emprunts ont des durées de même ordre que celle des emprunts correspondants et sont par conséquent conclus à long terme.

Les dérivés les plus utilisés sont :

- les contrats d'échange de devises, ou swaps de devises
- les contrats d'échange de taux d'intérêt, ou swaps de taux
- les options
- les contrats à terme normalisés.

#### V.1.1. Contrats d'échange de devises

Les swaps de devises sont des contrats par lesquels il est convenu de convertir des fonds dans une autre monnaie, en concluant simultanément un contrat de change à terme de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

#### V.1.2. Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats par lesquels, en règle générale, il est convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises permettent à la Banque de modifier la structure de son portefeuille d'emprunts en termes de taux d'intérêt et de monnaies, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et, d'autre part pour réduire le coût de sa collecte de ressources en échangeant avec des contreparties ses conditions avantageuses d'accès à certains marchés des capitaux.

- Politique d'atténuation du risque de crédit sur les produits dérivés :

Le risque de crédit est la perte que la Banque subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir la Banque contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

- Cadre contractuel :

Toutes les opérations à long terme réalisées par la Banque sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les Annexes de remise en garantie, qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

- Sélection des contreparties :

La note minimale de départ est fixée à A1, mais certaines contreparties notées A2/A3 peuvent aussi être admises exceptionnellement, si l'encours sur chacune d'elles est intégralement couvert par des sûretés réelles. La Banque a le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

- Limites :

Des limites ont été fixées pour :

- le total de la valeur actuelle nette des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée ;
- les engagements non garantis sur une contrepartie ;
- la concentration : limites spécifiques exprimées en montants nominaux.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité de crédit des contreparties.

- Suivi :  
Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

- Constitution de sûretés :

- les risques sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les encours non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang ;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré ;
- le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés reçues, d'autre part, font l'objet d'une valorisation régulière qui peut ensuite donner lieu à un appel de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et ne correspond généralement qu'à une petite partie de leur valeur notionnelle. Dans le cas de la BEI, où seuls des produits dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du risque courant recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme la valeur de remplacement ou « juste valeur » positive desdits contrats, majorée des risques potentiels, lesquels dépendent de la durée et du type de transaction et sont pondérés par un coefficient lié à la nature de la contrepartie (risque pondéré BRI II).

Les tableaux suivants présentent les échéances des opérations d'échange de devises (sauf échanges de devises à court terme – voir la Note V.2 ci-après) et de taux (y compris les swaps sur défaillance de crédit), réparties en fonction de leur montant notionnel et du risque de crédit associé. Les montants notionnels figurent dans les comptes hors bilan.

Échanges de devises au 31.12.2009 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2009
Montant notionnel	15 369	54 520	23 418	15 211	<b>108 518</b>
Juste valeur (valeur actualisée nette) <sup>(*)</sup>	- 1 344	- 2 158	- 765	467	<b>- 3 800</b>
Risque de crédit (pondéré selon BRI II) <sup>(**)</sup>	70	866	563	431	<b>1 930</b>
Échanges de devises au 31.12.2008 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2008
Montant notionnel	7 460	47 737	20 976	14 281	<b>90 454</b>
Juste valeur (valeur actualisée nette) <sup>(*)</sup>	- 1 543	- 3 727	- 1 777	1 440	<b>- 5 607</b>
Risque de crédit (pondéré selon BRI II) <sup>(**)</sup>	19	739	439	603	<b>1 800</b>

<sup>(\*)</sup> y compris la juste valeur des swaps de devises conclus à des fins de macro-couverture, qui s'élevait à 35 millions d'EUR au 31 décembre 2009 (2008 : 160 millions d'EUR)

<sup>(\*\*)</sup> au niveau des transactions (sans compensation)

Échanges de taux au 31.12.2009 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2009
Montant notionnel	30 053	135 875	63 223	87 425	<b>316 576</b>
Juste valeur (valeur actualisée nette) <sup>(*)</sup>	764	4 862	2 006	1 914	<b>9 546</b>
Risque de crédit (pondéré selon BRI II) <sup>(**)</sup>	173	1 371	922	1 363	<b>3 829</b>

Échanges de taux au 31.12.2008 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2008
Montant notionnel	29 874	114 048	64 746	67 686	<b>276 354</b>
Juste valeur (valeur actualisée nette) <sup>(*)</sup> <sup>(**)</sup>	384	3 749	3 246	3 608	<b>10 987</b>
Risque de crédit (pondéré selon BRI II) <sup>(***)</sup>	90	1 092	1 168	1 660	<b>4 010</b>

<sup>(\*)</sup> La valeur actualisée nette des contrats de swap sur défaillance de crédit est incluse dans les autres produits dérivés. Cependant, ces transactions ne sont pas incluses dans les calculs BRI, car dans l'Accord de Bâle II, elles sont assimilées à des garanties, et les fonds propres exigés à ce titre sont comptabilisés dans le portefeuille de prêts.

<sup>(\*\*)</sup> y compris la juste valeur des swaps de taux conclus à des fins de macro-couverture, qui s'élevait à 524 millions d'EUR au 31 décembre 2009 (2008 : 523 millions d'EUR)

<sup>(\*\*\*)</sup> au niveau des transactions (sans compensation)

Généralement, la Banque ne conclut pas de contrats d'options dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds à moindre coût sur les marchés financiers, elle souscrit des contrats d'emprunt et des prêts incluant notamment des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts structurés et ces prêts sont intégralement couverts par des contrats d'échange qui constituent une protection face au risque de marché correspondant.

Le tableau suivant présente le nombre et le montant notionnel des swaps structurés.

	Options incorporées		Indice boursier		Coupon à structure spéciale ou assimilé	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Nombre de transactions	<b>395</b>	405	<b>6</b>	6	<b>363</b>	359
Montant notionnel (en millions d'euros)	<b>13 598</b>	15 678	<b>843</b>	843	<b>21 346</b>	22 241
Valeur actualisée nette (en millions d'euros)	<b>132</b>	238	<b>- 10</b>	- 59	<b>380</b>	- 485

La juste valeur des opérations d'échange classiques est leur valeur de marché. Pour les transactions structurées, on calcule la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat, en utilisant des techniques d'évaluation pour convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants futurs. Lorsqu'on ne dispose pas directement de données de marché, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Tous ces contrats d'option incorporés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré. Les transactions structurées se composent de divers types de contrats dépendant des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation, des indices boursiers et des mouvements de taux d'intérêt.

D'une manière générale, le risque de crédit sur ces contrats d'échange est limité, parce qu'il existe une garantie sous forme de sûreté faisant l'objet d'un suivi régulier.



Les sûretés reçues pour couvrir des contrats d'échange se montent à 8 557 millions d'EUR et se décomposent comme suit :

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)						
Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Liquidités	Total 2009
	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe)		
Aaa	2 219	0	0	0	0	2 219
De Aa1 à Aa3	1 331	0	0	0	0	1 331
Inférieure à A1	1 267	0	0	0	0	1 267
Pas de notation	0	0	0	0	3 740	3 740
<b>Total 2009</b>	<b>4 817</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 740</b>	<b>8 557</b>

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)						
Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Liquidités	Total 2008
	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe)		
Aaa	2 160	0	0	0	0	2 160
De Aa1 à Aa3	1 148	0	0	0	0	1 148
Inférieure à A1	116	0	0	0	0	116
Pas de notation	0	0	0	0	5 647	5 647
<b>Total 2008</b>	<b>3 424</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 647</b>	<b>9 071</b>

Tableau des risques en fonction de la notation : la majorité du portefeuille de produits dérivés est concentrée sur des contreparties notées au minimum A1 ; cependant, 2009 a vu une dégradation générale de la note de crédit des contreparties sur produits dérivés.

Tranches de notation	Pourcentage du nominal		Valeur de marché nette (en millions d'euros)		Équivalent risques de crédit BRI II sur échanges (en millions d'euros) <sup>(*)</sup>	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Notation Moody's ou équivalent						
Aaa	2,5%	2,9%	10	0	93	84
De Aa1 à Aa3	60,7%	64,5%	589	406	8 027	7 403
A1	28,5%	23,1%	1	147	3 238	3 258
De A2 à A3	7,8%	9,5%	0	37	2 046	2 720
Inférieure à A3	0,5%	0,0%	0	0	146	0
Pas de notation	0%	0,0%	0	1	0	1
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>600</b>	<b>591</b>	<b>13 550</b>	<b>13 466</b>

(\*) au niveau des transactions (sans compensation)

La valeur de marché nette est la valeur actuelle nette d'un portefeuille de contrats d'échange, net des sûretés, si elle est positive (zéro si elle est négative). Elle donne la mesure des pertes que la Banque pourrait subir en cas de défaut de la contrepartie, après compensation et mise en jeu des sûretés.

L'équivalent risque de crédit au sens de la BRI est la valeur actuelle nette du contrat d'échange, plus une majoration, égale au montant notionnel multiplié par un coefficient dépendant de la structure du contrat d'échange et de son échéance (conformément à l'Accord de Bâle) ; il est destiné à couvrir l'augmentation future potentielle de l'exposition au risque du fait d'une évolution des conditions de marché sur la durée de vie restante du contrat d'échange.

### V.1.3. Swaps sur défaillance de crédit (CDS)

Au 31 décembre 2009, la Banque avait également en cours un contrat de swap sur défaillance de crédit (*Credit Default Swap*, CDS), d'un montant nominal de 197 millions d'EUR (2008 : 172 millions d'EUR), pour une juste valeur de 1,5 million d'EUR (2008 : 9,8 millions d'EUR).

### V.2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

La Banque passe également des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur ses portefeuilles de trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Au 31 décembre 2009, le montant notionnel des contrats d'échange de devises à court terme s'élevait à 11 887 millions d'EUR, contre 16 062 millions d'EUR au 31 décembre 2008. Le montant notionnel des contrats de change à court terme s'élevait, lui, à 252 millions d'EUR (234 millions d'EUR pour 2008). Au 31 décembre 2009, la juste valeur des contrats concernés était de 255 millions d'EUR (2008 : - 989 millions d'EUR).

De plus, la Banque a recours à des contrats normalisés à long terme pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt à moyen terme (deux ans) de ses portefeuilles obligataires de trésorerie. Le montant notionnel de ces contrats à long terme s'élevait à 335 millions d'EUR au 31 décembre 2009 (2008 : 394 millions d'EUR), et leur juste valeur à -0,1 million d'EUR (2008 : -1,3 million d'EUR).

Au 31 décembre 2009, les contrats de garantie de taux d'intérêt représentaient un encours nominal nul (2008 : 5 472 millions d'EUR), pour une juste valeur nulle également (2008 : 0,7 million d'EUR).

## Note W – Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 étaient les suivants :

	31.12.2009	31.12.2008
<b>MONNAIES DES ÉTATS MEMBRES HORS EURO</b>		
Lev bulgare (BGN)	1,9558	1,9560
Couronne tchèque (CZK)	26,473	26,875
Couronne danoise (DKK)	7,4418	7,4506
Forint hongrois (HUF)	270,42	266,70
Zloty polonais (PLN)	4,1045	4,1535
Livre sterling (GBP)	0,8881	0,9525
Leu roumain (RON)	4,2363	4,0225
Couronne suédoise (SEK)	10,252	10,870
<b>MONNAIES HORS UNION EUROPÉENNE</b>		
Dollar australien (AUD)	1,6008	2,0274
Dollar canadien (CAD)	1,5128	1,6998
Dollar de Hong-Kong (HKD)	11,1709	10,7858
Yen japonais (JPY)	133,16	126,14
Shilling kenyan (KES)	108,43	109,14
Dirham marocain (MAD)	11,290	11,229
Peso mexicain (MXN)	18,9223	19,2333
Dollar néo-zélandais (NZD)	1,980	2,419
Couronne norvégienne (NOK)	8,3000	9,7500
Rouble russe (RUB)	43,154	41,283
Rand sud-africain (ZAR)	10,6660	13,0667
Franc suisse (CHF)	1,4836	1,4850
Livre turque (TRY)	2,1547	2,1488
Dollar des États-Unis (USD)	1,4406	1,3917

## Note X – Entité liée – Fonds européen d'investissement

Les transactions avec l'entité liée qu'est le Fonds européen d'investissement (FEI) concernent principalement la gestion par la Banque de la trésorerie du FEI, de ses services informatiques, de son régime de retraite et d'autres services assurés pour le compte du Fonds. Par ailleurs, le FEI gère l'activité de capital-risque de la Banque. Les montants inclus dans les états financiers et concernant le FEI se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
<b>ACTIF</b>		
Autres éléments de l'actif	4 362	1 210
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 362</b>	<b>1 210</b>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs divers	26 947	18 190
<b>Total du passif</b>	<b>26 947</b>	<b>18 190</b>
<b>COMPTE DE PROFITS ET PERTES</b>		
Frais de commissions	- 11 650	- 8 349
Autres produits d'exploitation	2 236	1 686
Charges administratives générales	4 418	3 643
<b>Total Compte de profits et pertes</b>	<b>- 4 996</b>	<b>- 3 020</b>
<b>POSTES HORS BILAN</b>		
Capital FEI - non appelé	1 460 800	1 457 600
Gestion de la trésorerie du FEI	900 069	851 595
Valeur nominale de l'option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI	388 842	363 433
<b>Total hors bilan</b>	<b>2 749 711</b>	<b>2 672 628</b>

## Note Y – Gestion de fonds de tiers

### Y.1. Trésorerie du FEI

La gestion de la trésorerie du FEI est assurée par les services de la Banque, conformément à l'accord à cet effet signé entre les deux parties en décembre 2000.

### Y.2. Fonds de garantie

La Commission européenne a confié à la BEI la gestion financière du Fonds de garantie dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en novembre 1994.

### Y.3. Facilité d'investissement

La Facilité d'investissement, qui est gérée par la BEI, a été établie le 23 juin 2000 dans le cadre de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement conclu entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et l'Union européenne et ses

États membres, d'autre part. La BEI établit pour la Facilité d'investissement des états financiers séparés.

### Y.4. Fonds fiduciaire de la FEMIP

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP, dont la BEI assure également la gestion, a été créé pour intensifier les activités existantes de la Banque dans les pays partenaires méditerranéens, avec le soutien de plusieurs pays donateurs et dans le but d'acheminer des ressources vers des projets relevant de secteurs prioritaires pour ces pays, grâce à la mise à disposition d'une assistance technique et de capitaux à risques. La BEI établit pour le Fonds fiduciaire de la FEMIP des états financiers séparés.

### Y.5. Mécanisme de financement avec partage des risques

Le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne, et la Banque européenne d'investissement, et entré en vigueur le 5 juin 2007.

Il s'agit d'un instrument mis sur pied par la BEI en vue d'encourager l'investissement européen dans la recherche, le développement technologique et la démonstration, ainsi que dans l'innovation, en particulier dans le secteur privé. La BEI établit pour le MFPR des états financiers séparés.

#### **Y.6. Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés**

L'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) est un mécanisme international d'allègement de dette qui apporte une assistance spéciale aux pays les plus pauvres du monde. Lancé en 1996 suite à une proposition de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, il a pour objectif principal de réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres pour le ramener à un niveau soutenable. La BEI établit pour l'initiative PPTTE des états financiers séparés.

#### **Y.7. Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures**

Ce fonds fiduciaire a été créé dans le cadre de l'accord conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne en tant que membre donateur fondateur, et la BEI en tant que gestionnaire, et il est ouvert également aux États membres de l'UE, qui adhèrent alors à cet accord en tant que donateurs. Le 9 février 2006, la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement ont signé un protocole d'accord visant à promouvoir conjointement le Partenariat euro-africain pour les infrastructures et en particulier à établir un fonds fiduciaire permettant de financer ce partenariat. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures.

#### **Y.8. Fonds de garantie relatif au 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche et développement technologique**

La Commission européenne a confié à la BEI la gestion financière du Fonds de garantie relatif au 7<sup>e</sup> programme-cadre (7<sup>e</sup> PC) en vertu d'une convention signée entre les deux parties en décembre 2007.

#### **Y.9. Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage**

Le Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage (Fonds fiduciaire de la FIV), géré par la BEI, a été créé dans le but de réaliser l'objectif stratégique de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) au moyen de financements ciblés visant le renforcement de l'interconnexion des infrastructures entre l'UE et les pays voisins dans les domaines des transports et de l'énergie, la réponse à des préoccupations environnementales communes et le soutien à d'autres actions

utiles. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds fiduciaire de la FIV.

#### **Y.10. Instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au RTE-Transport**

L'Instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au RTE-Transport (*Loan Guarantee Instrument for TENs-Transport* – LGTT) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne, et la Banque européenne d'investissement, et entré en vigueur le 11 janvier 2008.

Le LGTT est un instrument mis sur pied par la Commission et la BEI en vue d'accroître la participation du secteur privé au financement de projets d'infrastructure relatifs au réseau transeuropéen de transport. La BEI établit pour le LGTT des états financiers séparés.

#### **Y.11. JASPERS**

JASPERS (*Joint Assistance to Support Projects in European Regions* – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) est une importante initiative conjointe de la BEI, de la Commission européenne (direction générale « Politique régionale » – DG REGIO) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

#### **Y.12. JESSICA**

JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* – Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines) est une initiative mise sur pied par la Commission européenne et la BEI, en collaboration avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

En vertu de nouvelles procédures, les États membres ont maintenant la faculté d'utiliser une partie des aides non remboursables reçues de l'UE pour procéder à des investissements remboursables dans des projets relevant d'un plan intégré de développement urbain durable. Ces investissements sont décaissés par des fonds de développement urbain ou, si nécessaire, par des fonds de participation (fonds de participation JESSICA).

#### **Y.13. Section spéciale**

La section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963. Son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la BEI effectue pour compte et sur mandat de tiers. Elle couvre les mandats FED, MED, FEMIP et Turquie.

## Situation de la section spéciale <sup>(1)</sup>

au 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers d'euros)

MONTANTS VERSÉS ET À VERSER	31.12.2009	31.12.2008
<b>Turquie</b>		
Sur ressources des États membres		
Prêts en cours versés	10 076	10 746
<b>Total <sup>(2)</sup></b>	<b>10 076</b>	<b>10 746</b>
<b>Pays méditerranéens</b>		
Sur ressources de l'Union européenne		
Prêts en cours versés	127 673	140 039
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	212 218	212 352
- montants versés	195 709	203 739
	<b>407 927</b>	<b>416 091</b>
<b>Total <sup>(3)</sup></b>	<b>535 600</b>	<b>556 130</b>
<b>Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer</b>		
Sur ressources de l'Union européenne		
• Conventions de Yaoundé		
Prêts versés	14 686	16 299
Contribution à la formation de capitaux à risques		
- montants versés	419	419
<b>Total <sup>(4)</sup></b>	<b>15 105</b>	<b>16 718</b>
• Conventions de Lomé		
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	39 099	75 148
- montants versés	813 171	923 457
	<b>852 270</b>	<b>998 605</b>
Opérations sur autres ressources		
- montants à verser	0	7 274
- montants versés	3 016	3 925
	<b>3 016</b>	<b>11 199</b>
<b>Total <sup>(5)</sup></b>	<b>855 286</b>	<b>1 009 804</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 416 067</b>	<b>1 593 398</b>

FONDS REÇUS ET À RECEVOIR	31.12.2009	31.12.2008
Fonds en gestion fiduciaire		
Sur mandat de l'Union européenne		
- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens	323 383	343 778
- Conventions de Yaoundé	15 105	16 718
- Conventions de Lomé	813 171	923 457
- Autres ressources au titre des Conventions de Lomé	3 016	3 925
	1 154 675	1 287 878
Sur mandat des États membres	10 076	10 746
<b>Total</b>	<b>1 164 751</b>	<b>1 298 624</b>
Fonds à verser		
Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens	212 218	212 352
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	39 098	75 148
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé	0	7 274
<b>Total</b>	<b>251 316</b>	<b>294 774</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 416 067</b>	<b>1 593 398</b>

Pour information :

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de la CE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts :

- a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31.12.2009 : 648 409 000 EUR (au 31.12.2008 : 709 988 000 EUR) ;
- b) dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens : au 31.12.2009 : 103 000 000 EUR (au 31.12.2008 : 109 396 000 EUR).

Note (1): la section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers. Des états financiers séparés sont toutefois présentés pour la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou, le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, le Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage et le Fonds fiduciaire de la FEMIP. Par ailleurs, depuis 2005, la BEI établit également des états financiers de nature différente pour d'autres mandats.

La situation de la section spéciale reflète les montants décaissés ou à décaisser, déduction faite des annulations et remboursements, sur mandat de l'Union européenne et des États membres. Les montants versés et à verser ainsi que les fonds reçus et à recevoir sont comptabilisés à leur valeur nominale. Il n'est pas tenu compte dans la situation de la section spéciale de provisions ou ajustements de valeur qui pourraient être requis pour couvrir les risques associés aux opérations concernées. Les montants en devises sont convertis aux parités du 31 décembre.

Note (2): montant initial des contrats signés pour le financement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres :

Montant initial :		405 899
à ajouter :	ajustements de change	19 876
à déduire :	annulations	215
	remboursements	415 484
		- 415 699
		<b>10 076</b>

Note (3): montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les pays du Maghreb et du Machrek, ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (10 millions d'EUR accordés à cette dernière avant son adhésion à la CE le 1<sup>er</sup> janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne.

Montant initial :			925 007
à déduire :	ajustements de change	13 551	
	annulations	83 345	
	remboursements	292 511	
			- 389 407
			<b>535 600</b>

Note (4): montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne :

Prêts à conditions spéciales		139 483	
Contribution à la formation de capitaux à risques		2 503	
Montant initial :			141 986
à ajouter :	intérêts capitalisés	1 178	
	ajustements de change	9 839	
			11 017
à déduire :	annulations	1 758	
	remboursements	136 140	
			- 137 898
			<b>15 105</b>

Note (5): montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays et territoires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP-PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne :

Prêts sur capitaux à risques :			
prêts conditionnels et subordonnés		3 116 097	
prises de participation		120 984	
Montant initial :			3 237 081
à ajouter :	intérêts capitalisés		8 099
à déduire :	annulations	654 044	
	remboursements	1 679 484	
	ajustements de change	59 382	
			- 2 392 910
			<b>852 270</b>
Prêts sur autres ressources :			
Montant initial :			16 500
à déduire :	annulations	8 493	
	remboursements	4 857	
	ajustements de change	134	
			- 13 484
			<b>3 016</b>
			<b>855 286</b>

## Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification  
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT  
98-100, Boulevard Konrad Adenauer L-2950 LUXEMBOURG

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque européenne d'investissement, ci-joints, lesquels comprennent le bilan au 31 décembre 2009, le compte de profits et pertes et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables adoptés et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance, telle que modifiée par les directives 2001/65/CE du 27 septembre 2001, 2003/51/CE du 18 juin 2003 et 2006/46/CE du 14 juin 2006 (les « directives »). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de principes comptables appropriés ; ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité du réviseur d'entreprises**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes nous

imposent de respecter les règles d'éthique et requièrent que l'audit soit planifié et exécuté en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère d'états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne. Un audit consiste également à évaluer la pertinence des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par la direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2009, du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes généraux des directives.

Luxembourg, le 11 mars 2010

KPMG Audit S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises



Emmanuel Dollé



## Déclaration du Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

### Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers non consolidés de la BEI établis conformément aux principes généraux des directives de l'UE

Le Comité institué en vertu de l'article 12 des statuts et de l'article 27 du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné KPMG comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la Banque européenne d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 11 mars 2010,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 24, 25 et 26 du règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

- confirme que les activités de la Banque sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ;
- confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres de la Banque et que, à cet effet, il a vérifié que les opérations de la Banque ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les statuts et le règlement intérieur ;
- confirme que les états financiers, composés du bilan, de la situation de la Section spéciale, du compte de profits et pertes, du tableau des flux de trésorerie ainsi que de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2009, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Luxembourg, le 11 mars 2010

Le Comité de vérification



O. KLAPPER



G. SMYTH



E. MATHAY



J. RODRIGUES DE JESUS



D. NOUY



J. GALEA





Groupe BEI

# États financiers consolidés conformément aux directives de l'UE

au 31 décembre 2009



## Les résultats consolidés de l'exercice

Afin de disposer d'un point de vue plus cohérent par rapport aux états financiers statutaires qui sont eux aussi établis en application des directives comptables de l'UE, les états financiers du Groupe BEI ont également été établis, pour la première fois, selon le même référentiel.

Entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, le total du bilan du Groupe BEI a augmenté de 36 milliards d'EUR (+11 %). L'excédent net du Groupe pour l'exercice financier 2009 s'élève à 1 865 millions d'EUR, contre un excédent net de 1 648 millions d'EUR en 2008.

L'excédent net pour l'exercice financier s'est accru de 217 millions d'EUR (+13,2 %) en dépit des réductions de valeur supplémentaires qui ont été opérées sur des transactions de capital-risque pour un montant de 107,5 millions d'EUR. On notera à cet égard que le Groupe applique à ses états financiers consolidés en EU GAAP des principes de prudence comptable lui interdisant d'enregistrer ses plus-values latentes, lesquelles, à la fin de 2009, se montaient à 201 millions d'EUR.

### Les autres facteurs principaux qui ont exercé une influence, positive ou négative, sur les résultats financiers sont exposés ci-après :

#### Effets positifs :

- Le solde net des produits et charges d'intérêts a augmenté de 161 millions d'EUR et s'élève à 2 273 millions d'EUR (*postes 1 et 2 du compte de profits et pertes consolidé*).
- Le taux d'intérêt moyen sur l'encours des prêts a diminué pour passer de 4,84 % à 2,36 % et, sur l'encours des emprunts, de 4,64 % à 1,82 %, soit une marge réalisée de 0,53 %, contre 0,20 % pour 2008.
- Le taux d'intérêt moyen sur le solde net de l'encours des avoirs et des engagements de trésorerie a diminué, passant de 4,58 % à 1,45 %.

#### Effets négatifs :

- Les ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable (y compris les opérations de capital-risque) se sont traduits par une perte latente de 82,9 millions d'EUR.

- Les charges administratives générales et amortissements ont augmenté de 40,7 millions d'EUR, soit de 10 %, pour s'établir à 461 millions d'EUR. Les frais de personnel ont augmenté de quelque 11 %, soit de 29,9 millions d'EUR. La ventilation des coûts de personnel est détaillée à la Note R des états financiers consolidés, qui montre que les traitements et émoluments ont augmenté de 21,4 millions d'EUR (+11,4 %), tandis que les cotisations sociales et autres dépenses à caractère social se sont accrues de 8,5 millions d'EUR (8,8 %). Les autres charges administratives ont augmenté de 10,5 millions d'EUR, y compris le coût des services de conseil et des services externes. Le Groupe a fait davantage appel aux services externes pour faire face à l'accroissement de son activité.

### Principaux traits de l'évolution de l'activité de prêt et d'emprunt :

- Le volume des prêts décaissés en 2009 s'est accru de 11 % par rapport à 2008, passant de 48,6 milliards d'EUR à 54,0 milliards d'EUR.
- Le volume des prêts signés en 2009 a progressé de 37 %, passant à 79,1 milliards d'EUR, contre 57,6 milliards d'EUR en 2008.
- Le volume, avant opérations d'échange, des produits d'emprunt encaissés durant l'exercice financier 2009 a augmenté de 33 % par rapport à 2008, passant de 59,5 milliards à 79,4 milliards d'EUR.

En 2009, la BEI a procédé à une nouvelle émission d'obligations climatiquement responsables, pour la première fois en couronnes suédoises, à hauteur de 2,25 milliards de SEK (214 millions d'EUR). Au 31 décembre 2009, 50,3 millions d'EUR avaient été engagés en faveur de tels projets et décaissés.

Les fonds propres du Groupe se sont accrus pour passer de 36,7 milliards d'EUR à la fin de 2008 à 38,6 milliards d'EUR à la fin de 2009. En pourcentage de l'encours des prêts décaissés, ils ont légèrement diminué, passant de 12,68 % à la fin de 2008 à 12,17 % à la fin de 2009.

## Bilan consolidé

au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

Actif	31.12.2009	31.12.2008
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux (Note B.1)	227 227	76
2. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B.2)	4 057 500	2 254 923
3. Prêts et avances aux établissements de crédit		
a) à vue	367 694	275 915
b) autres prêts et avances (Note C)	19 105 287	21 712 872
c) prêts (Note D.1)	116 575 861	111 990 666
	<b>136 048 842</b>	<b>133 979 453</b>
4. Prêts et avances à la clientèle		
a) prêts (Note D.1)	199 365 019	173 662 179
b) ajustements de valeur spécifiques (Note D.2)	- 110 800	-22 000
	<b>199 254 219</b>	<b>173 640 179</b>
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B.2)		
a) d'émetteurs publics	1 980 966	96 725
b) d'autres émetteurs	16 421 602	10 776 191
	<b>18 402 568</b>	<b>10 872 916</b>
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	1 618 309	1 495 830
7. Actifs incorporels (Note F)	4 817	4 316
8. Actifs corporels (Note F)	310 504	319 558
9. Autres éléments de l'actif (Note G)	121 570	171 233
10. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves (Note H.2)	115 327	473 986
11. Comptes de régularisation (Note I)	2 316 114	3 093 960
<b>Total de l'actif</b>	<b>362 476 997</b>	<b>326 306 430</b>

Passif	31.12.2009	31.12.2008
1. Dettes envers des établissements de crédit (Note J)		
a) à terme ou à préavis	4 480 414	5 779 865
	<b>4 480 414</b>	<b>5 779 865</b>
2. Dettes envers la clientèle (Note J)		
a) à vue	1 256 333	1 201 858
b) à terme ou à préavis	1 106 417	178 542
	<b>2 362 750</b>	<b>1 380 400</b>
3. Dettes représentées par des titres (Note K)		
a) bons et obligations en circulation	286 247 691	252 004 894
b) autres	19 510 696	14 984 134
	<b>305 758 387</b>	<b>266 989 028</b>
4. Autres éléments du passif		
a) créditeurs divers (Note G)	352 474	338 979
b) autres dettes	45 988	39 946
	<b>398 462</b>	<b>378 925</b>
5. Comptes de régularisation (Note I)	<b>9 501 189</b>	<b>13 863 467</b>
6. Provisions		
a) régimes de pension et d'assurance-maladie (Note L)	1 330 003	1 205 830
b) provision pour garanties émises (Note D.4)	70 412	14 765
	<b>1 400 415</b>	<b>1 220 595</b>
7. Capital souscrit (Note H)		
- souscrit	232 392 989	164 808 169
- non appelé	- 220 773 340	-156 567 760
	<b>11 619 649</b>	<b>8 240 409</b>
8. Réserves (Note H)		
a) Fonds de réserve	18 205 506	16 480 817
b) Réserve supplémentaire	1 321 995	5 488 403
c) Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	0	2 750 000
d) Fonds pour les opérations de capital-risque	0	1 764 305
e) Réserve pour les activités spéciales	3 299 370	0
f) Réserve générale pour les financements	1 923 734	0
	<b>24 750 605</b>	<b>26 483 525</b>
9. Résultat de l'exercice attribuable aux détenteurs de parts du capital de la Banque (Note M)	<b>1 864 832</b>	<b>1 648 467</b>
10. Capitaux propres au titre de participations minoritaires (Note H)	<b>340 294</b>	<b>321 749</b>
<b>Total du passif</b>	<b>362 476 997</b>	<b>326 306 430</b>

## Hors bilan consolidé

au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

Postes hors bilan	31.12.2009	31.12.2008
<b>Engagements</b>		
- Capital BERD (Note E)		
• non appelé	442 500	442 500
- Prêts non décaissés (Note D.1)		
• établissements de crédit	18 686 622	12 457 853
• clientèle	63 156 626	46 411 674
	<b>81 843 248</b>	<b>58 869 527</b>
- Opérations de capital-risque non décaissées (Note E)	1 392 559	1 227 139
- Fonds d'investissement non décaissés (Note E)	511 895	334 721
<b>Passifs éventuels et garanties</b>		
- au titre de prêts accordés par des tiers	2 893 490	4 067 932
- au titre d'opérations de capital-risque	17 385	15 171
<b>Opérations fiduciaires<sup>(*)</sup></b>	<b>11 406 667</b>	<b>9 033 466</b>
<b>Actifs détenus pour le compte de tiers (Note X)</b>		
- SMEG 2007	93 703	95 483
- GIF 2007	99 999	69 342
- Mécanisme de garantie pour les PME	61 992	69 877
- Mécanisme européen pour les technologies	6 573	13 585
- Volet <i>Participations</i> du programme pluriannuel pour les entreprises	65 795	77 816
- Fonds de garantie	1 240 505	1 091 447
- Facilité d'investissement (Cotonou)	1 289 209	1 144 922
- Volet <i>Garanties</i> du programme pluriannuel pour les entreprises	72 590	73 580
- Action Capital d'amorçage	0	131
- Section spéciale	1 416 067	1 593 398
- Mécanisme de financement avec partage des risques	432 266	205 760
- Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage (FIV)	44	0
- Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures	144 151	91 881
- Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés	65 768	90 569
- Fonds fiduciaire de la FEMIP	30 236	33 159
- Instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au RTE-Transport	105 198	43 760
- Fonds de garantie 7 <sup>e</sup> PC	547 761	283 132
- JASPERS	119	1 114
- JESSICA	16 805	0
- LFA-GV	24	0
- JEREMIE	763 175	283 101
- TTP	2 010	0
- GEEREF	57 999	45 929
- GEREEF – Mécanisme d'assistance technique	2 390	0
- EFSE	10 000	0
- BMWi (Ministère fédéral allemand de l'économie et de la technologie)	102	130
	<b>6 524 481</b>	<b>5 308 116</b>

<sup>(\*)</sup> En vertu de l'article 28 de ses statuts, le FEI acquiert, gère et cède des participations dans des sociétés de capital-risque, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de l'Union européenne, conformément à l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec cette dernière (« MET - Création d'entreprises ») et à l'instrument de capital-risque pour les PME innovantes à fort potentiel de croissance (GIF) dans le cadre des deux programmes connus sous les intitulés GIF1 et GIF2. Le FEI est également habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de l'Union européenne, dans le cadre des accords fiduciaires et de gestion conclus avec celle-ci.



Postes hors bilan	31.12.2009	31.12.2008
<b>Autres postes</b>		
Dépôts spéciaux pour serviced'emprunts <sup>(*)</sup> (Note S)	52 292	134 772
Portefeuille de titres		
- Titres à recevoir	100 000	157 480
Valeur nominale des contrats d'échange de taux d'intérêt et de fixation différée des taux d'intérêt (Note V.1)	316 379 517	276 181 870
Valeur nominale des contrats d'échange de devises à payer (Note V.1)	125 166 944	115 600 764
Valeur nominale des contrats d'échange de devises à recevoir (Note V.1)	119 986 609	106 514 766
Valeur nominale de l'option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI	388 842	363 433
Emprunts lancés mais non encore réglés	360 631	0
Contrats d'échange lancés mais non encore réglés	11 590	0
Titres prêtés (Note B.2)	471 434	367 704
Contrats à terme normalisés (Note V.2)	334 676	393 663
Contrats de garantie de taux d'intérêt (Note V.2)	0	5 472 000
Contrats de change à terme (Note V.2)	251 938	234 469
Swaps sur défaillance de crédit (Note V.1)	196 796	172 383

<sup>(\*)</sup> Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par le Groupe aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par le Groupe.

## Compte de profits et pertes consolidé

pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	2009	2008
1. Intérêts à recevoir et produits assimilés (Note N)	16 562 333	14 991 747
2. Intérêts à verser et charges assimilées (Note N)	- 14 289 505	- 12 879 963
3. Revenus des titres	8 930	35 025
4. Commissions à recevoir (Note O)	207 040	168 259
5. Commissions à verser (Note O)	- 117	- 125
6. Perte nette sur opérations financières (Note P)	- 26 918	- 260 131
7. Autres produits d'exploitation (Note Q)	10 723	6 026
8. Charges administratives générales (Note R)	- 432 210	- 391 831
a) frais de personnel (Note L)	- 313 498	- 283 606
b) autres charges administratives	- 118 712	- 108 225
9. Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels (Note F)	- 28 682	- 28 319
a) sur actifs corporels	- 26 386	- 26 465
b) sur actifs incorporels	- 2 296	- 1 854
10. (Ré)ajustements de valeur sur prêts et avances et provisions pour passifs éventuels et engagements (Note D)	- 149 100	13 093
11. Résultat de l'exercice	1 862 494	1 653 781
12. Résultat attribuable aux participations minoritaires	2 338	- 5 314
13. Résultat attribuable aux détenteurs de parts du capital de la Banque	1 864 832	1 648 467

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	2009	2008
<b>A. Flux de trésorerie attribuables aux activités opérationnelles :</b>		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 862 494</b>	<b>1 653 781</b>
Ajustements :		
Variation nette des ajustements de valeur spécifiques sur prêts et avances	88 800	- 18 219
Variation nette de la provision spécifique au titre du régime de pension du personnel	124 174	95 025
Variation nette de la provision spécifique pour garanties	60 300	5 126
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels	28 682	28 319
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	106 654	192 842
Décote/prime portefeuille d'investissement	10 112	- 5 823
Effets des variations de change sur les prêts, les emprunts et les opérations d'échange	190 418	- 381 921
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>	<b>2 471 634</b>	<b>1 569 130</b>
Versements de prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	- 51 895 204	- 47 423 453
Remboursements de prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	23 200 287	19 765 944
Variation portefeuilles de trésorerie opérationnelle	- 1 673 885	702 544
Variation opérations de capital-risque comprises dans les actions et autres titres à revenu variable	- 154 477	- 107 675
Variation actions et autres titres à revenu variable, hors opérations de capital-risque	- 53 086	- 53 535
Variation dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	- 317 101	5 933 575
Variation comptes de régularisation – actif	777 846	558 206
Variation autres éléments d'actif	49 663	- 13 920
Variation comptes de régularisation – passif	- 2 646 810	524 259
Variation autres éléments de passif	19 537	29 761
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles</b>	<b>- 30 221 596</b>	<b>- 18 515 164</b>
<b>B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement :</b>		
Titres du portefeuille d'investissement arrivés à échéance pendant l'exercice	301 440	311 577
Variation titres adossés à des actifs compris dans les portefeuilles de trésorerie	- 2 442 526	- 1 057 345
Variation actifs corporels et incorporels	- 20 130	- 62 500
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement</b>	<b>- 2 161 216</b>	<b>- 808 268</b>
<b>C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de financement :</b>		
Émissions d'emprunts	79 122 016	58 002 563
Remboursements d'emprunts	- 33 010 200	- 39 727 853
Contributions des États membres	358 659	630 823
Variation billets de trésorerie	- 10 647 642	5 987 392
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement</b>	<b>35 822 833</b>	<b>24 892 925</b>
<b>État résumé de la trésorerie</b>		
<b>Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>24 100 435</b>	<b>18 256 470</b>
Flux de trésorerie nets attribuables aux :		
activités opérationnelles	- 30 221 596	- 18 515 164
activités d'investissement	- 2 161 216	- 808 268
activités de financement	35 822 833	24 892 925
effets des variations de change sur les liquidités détenues	- 201 307	274 472
<b>Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice</b>	<b>27 339 149</b>	<b>24 100 435</b>
Les liquidités et équivalents se composent comme suit (hors portefeuilles d'investissement et de couverture) :		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	227 227	76
Effets avec échéance à l'émission de trois mois au maximum (Note B.2, portefeuille A1)	7 638 941	2 111 572
Prêts et avances aux établissements de crédit :		
Comptes à vue	367 694	275 915
Comptes de dépôts à terme	19 105 287	21 712 872
	<b>27 339 149</b>	<b>24 100 435</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Groupe Banque européenne d'investissement

# Annexe aux états financiers consolidés

pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Créée en 1958 par le traité de Rome, la Banque européenne d'investissement (la « Banque » ou la « BEI ») est l'institution de financement à long terme de l'Union européenne (l'« UE »). Elle a pour mission de contribuer à l'intégration, au développement équilibré et à la cohésion économique et sociale des États membres de l'UE. La BEI emprunte d'importants volumes de fonds sur les marchés des capitaux et les prête à des conditions favorables pour soutenir des projets qui concourent à la réalisation des objectifs de l'UE. La Banque adapte en permanence ses activités à l'évolution des politiques de l'UE.

Le Fonds européen d'investissement (le « Fonds » ou le « FEI ») est une institution financière internationale qui a été créée à Luxembourg le 14 juin 1994. Son siège social est situé 96, boulevard Konrad Adenauer à L-2968 Luxembourg.

La mission première du Fonds est de contribuer, tout en assurant une rentabilité adéquate de ses fonds propres, à la réalisation des objectifs de l'Union européenne au travers des activités suivantes :

- l'octroi de garanties à des institutions financières pour couvrir des crédits aux petites et moyennes entreprises (« PME ») ;
- l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations en capital ;
- l'administration de ressources spéciales qui lui sont confiées par des tierces parties ;
- des activités connexes.

La Banque détient 62,11 % (63,60 % en 2008) du capital souscrit du FEI. La Banque et le Fonds sont dénommés ci-après le « Groupe ».

## Note A – Principes comptables essentiels

### A.1. Normes comptables

Les états financiers non consolidés (les « états financiers ») de la Banque européenne d'investissement ont été établis en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers et des entreprises d'assurances, telle que modifiée par les directives 2001/65/CE du 27 septembre 2001, 2003/51/CE du 18 juin 2003 et 2006/46/CE du 14 juin 2006 (les « directives »). Aucun rapport de gestion ne figure toutefois dans ces états financiers. Le Groupe établit un rapport d'activité qui est présenté séparément des états financiers et dont la cohérence avec ceux-ci n'est pas audité.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a adopté les présents états financiers le 11 mars 2010 et autorisé leur soumission pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 8 juin 2010.

La préparation des états financiers exige que le Comité de direction retienne des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des produits, charges, éléments d'actif et de passif et sur les renseignements fournis quant aux actifs et aux passifs éventuels. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être substantielles pour les états financiers.

Les présents états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2009 sont les premiers à avoir été établis conformément aux directives. Le Groupe publie également des états financiers consolidés établis en vertu des normes internationales d'information financière dites « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*), telles qu'entérinées par l'Union européenne.

### A.2. Bases de conversion

Conformément à l'article 4(1) de ses statuts, le Groupe emploie l'euro (EUR), monnaie unique des États membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital des États membres et pour la présentation de ses états financiers.

Le Groupe effectue ses opérations dans les monnaies de ses États membres, en euros et dans des monnaies de pays tiers.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires de l'actif et du passif du Groupe libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change de clôture en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés en résultat.

### A.3. Bases de consolidation

Les états financiers comprennent les comptes de la Banque européenne d'investissement (la « Banque » ou la « BEI ») dont le siège est situé au 100, boulevard

Konrad Adenauer à Luxembourg, et ceux de sa filiale, le Fonds européen d'investissement (le « Fonds » ou le « FEI »). Les états financiers du FEI sont établis pour le même exercice comptable que pour la Banque, sur la base de principes comptables cohérents.

La Banque consolide les états financiers du FEI.

Après cumul des bilans et comptes de profits et pertes, tous les soldes réciproques, les transactions ainsi que les produits et charges résultant d'opérations entre les deux entités ont été éliminés.

Les participations minoritaires représentent la fraction du résultat et de l'actif net qui « n'appartiennent » ni directement ni indirectement à la Banque.

Les actifs détenus sur mandat ou en fiducie ne font pas partie des actifs du Groupe et sont décrits à la Note X.

#### A.4. Produits dérivés

Le Groupe détient des produits dérivés uniquement à des fins de micro- et macrocouverture, et non à des fins de négociation.

Le Groupe a recours aux produits dérivés, principalement des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt, dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues. Toutes les opérations sur des produits dérivés sont inscrites dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par le Groupe sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. Le Groupe conclut des contrats d'échange de devises, principalement dans le cadre de sa collecte de ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et il se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine.

Le Groupe conclut également des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt (de base et au jour le jour) dans le cadre d'opérations de couverture de ses prêts ou pour les besoins de sa position globale de gestion actif-passif (GAP). Les intérêts y afférents sont comptabilisés selon la méthode prorata temporis.

Des swaps sur défaillance de crédit sont en outre conclus par le Groupe dans le cadre de sa politique d'atténuation du risque de crédit.

De plus, le Groupe a recours à des contrats à long terme normalisés pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt de ses portefeuilles obligataires de trésorerie. Ces instruments sont valorisés au cours de clôture de la veille sur le marché concerné.

##### *Contrats d'échange de devises*

La réévaluation de la « jambe » au comptant du contrat d'échange de devises à long terme fait l'objet d'un

ajustement dans les comptes de régularisation à l'actif et au passif. La « jambe » à terme du contrat d'échange de devises n'est pas réévaluée pour les raisons suivantes :

- la « jambe » à terme n'est pas fixée à la signature du contrat d'échange ;
- le Groupe ne détient pas de position de change lorsqu'il inscrit, au bilan et hors bilan, des soldes et des transactions en devises.

Le Groupe passe aussi des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts. La réévaluation de la « jambe » au comptant du contrat d'échange de devises fait l'objet d'un ajustement dans les comptes de régularisation à l'actif et au passif. La prime ou la décote entre les « jambes » au comptant et à terme est « étalée » prorata temporis par le biais du compte de profits et pertes.

##### *Contrats d'échange de taux d'intérêt*

Les contrats d'échange de taux d'intérêt à des fins de couverture ne sont pas réévalués.

#### A.5. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

#### A.6. Liquidités et équivalents

Le Groupe assimile à des liquidités et équivalents les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale de 90 jours au maximum.

#### A.7. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, et obligations et autres titres à revenu fixe

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, le Groupe a défini les catégories de portefeuilles suivantes :

##### A.7.1. Portefeuille d'investissement du Groupe

Le portefeuille d'investissement est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ce sont des titres émis ou garantis par :

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Ces titres sont initialement enregistrés à leur coût d'acquisition ou, plus exceptionnellement, à leur prix de transfert. Les ajustements de valeur sont comptabilisés dans la mesure où ils présentent un caractère durable. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est étalée prorata temporis sur la durée de vie restante des titres.

En 2006, le Groupe a décidé de clore progressivement le portefeuille d'investissement. À partir de cette décision, le Groupe n'a plus abondé ce portefeuille et conservera les positions existantes jusqu'à leur échéance finale, après quoi il investira le produit des remboursements des titres parvenus à échéance dans les portefeuilles opérationnels décrits au point A.7.2.

### A.7.2. Portefeuilles opérationnels

- Portefeuilles opérationnels monétaires A1 et A2

Pour s'assurer un niveau de liquidité suffisant, le Groupe achète des produits du marché monétaire dont l'échéance est de 18 mois au maximum, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres du portefeuille A1 sont détenus jusqu'à l'échéance finale et présentés dans les états financiers à leur coût d'acquisition. Les ajustements de valeur sont comptabilisés dans la mesure où ils présentent un caractère durable. Le portefeuille A2 contient des titres et des fonds du marché monétaire qui sont disponibles à la vente et comptabilisés à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Les bons du Trésor figurent à l'actif du bilan au poste *Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales*.

Les titres de créances négociables d'établissements de crédit figurent à l'actif du bilan au poste *Obligations et autres titres à revenu fixe – d'autres émetteurs*.

- Portefeuilles opérationnels obligataires B1, B2, B3 et B4

Le portefeuille B1 *Credit Spread* comprend des obligations à taux variable et à taux fixe émises ou garanties par des États, des institutions supranationales, des établissements financiers et des sociétés, et dont la durée résiduelle est de cinq ans au maximum. Ces titres sont disponibles à la vente et présentés dans les états financiers à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille B2 Placements alternatifs comprend des titres à capital garanti d'émetteurs qui répondent aux critères d'admissibilité du Groupe pour ses portefeuilles de trésorerie, assortis de coupons liés aux performances de fonds de fonds spéculatifs sous-jacents, et d'une durée initiale approximative de cinq ans. Ces titres sont disponibles à la vente et comptabilisés à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille B3 *Global Fixed Income* comprend des titres cotés d'une durée résiduelle maximale de 10 ans, émis et garantis par des institutions financières.

Les titres détenus dans ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché ; les modifications correspondantes de leur valeur de marché sont enregistrées au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille B4 *Inflation Linked Investment* contient des titres cotés d'une durée résiduelle maximale de 30 ans, émis par des États membres de l'UE. Les titres détenus dans ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché ; les modifications correspondantes de leur valeur de marché sont enregistrées au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille opérationnel du FEI se compose de titres cotés d'une durée résiduelle maximale de 10 ans. Ces titres sont disponibles à la vente et présentés dans les états financiers à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

La valeur de marché des portefeuilles de trésorerie repose sur les prix publiés sur un marché actif, qui sont la première source utilisée pour déterminer la juste valeur de ces instruments de trésorerie. Pour les instruments dont le prix de marché n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée à partir du prix coté par des acteurs du marché ou à l'aide de techniques ou modèles de valorisation qui se basent, dans la mesure du possible, sur des données de marché observables à la date de clôture du bilan.

### A.7.3. Titres adossés à des actifs

Ce portefeuille se compose principalement d'obligations, de notes et de certificats émis par des structures de titrisation ad hoc ou des entités fiduciaires. Ces titres sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et enregistrés à leur coût d'acquisition. Les ajustements de valeur sont comptabilisés dans la mesure où ils présentent un caractère durable.

### A.8. Prêt de titres

En avril 2003, le Groupe a signé une convention de prêt de titres avec Northern Trust Global Investment, qui intervient en qualité d'agent pour le prêt de titres du portefeuille d'investissement du Groupe, du portefeuille B1 *Credit Spread*, du portefeuille B3 *Global Fixed Income* et du portefeuille opérationnel du FEI.

Les titres prêtés sont enregistrés hors bilan à leur valeur comptable. Les titres reçus en garantie dans ce cadre ne sont pas inscrits au bilan, à moins que le Groupe obtienne les droits contractuels liés aux titres reçus. Les titres prêtés ne sont pas retirés du bilan, à moins que le Groupe renonce aux droits contractuels liés aux titres transférés.

Les commissions et intérêts reçus ou versés sont enregistrés en produits ou charges d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

## A.9. Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

### A.9.1. Prêts et avances

Les prêts et avances sont présentés dans les actifs du Groupe sur la base du montant décaissé net. Des ajustements de valeur spécifiques ont été effectués sur les prêts et avances en cours à la fin de l'exercice, qui présentent des risques de non-recouvrement sur une partie ou sur la totalité de leur montant. Ces ajustements de valeur sont maintenus dans la même monnaie que l'actif auquel ils se rapportent. Les ajustements de valeur sont comptabilisés en résultat à la rubrique *Ajustements de valeur sur prêts et avances* et sont portés en déduction aux postes d'actif appropriés du bilan.

### A.9.2. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur prêts sont enregistrés au compte de profits et pertes en comptabilité d'engagement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts. Au bilan, les intérêts courus sont inscrits à l'actif au *Compte de régularisation*. Les ajustements de valeur relatifs aux intérêts sur ces prêts sont déterminés au cas par cas par la direction du Groupe et dans les *Ajustements de valeur spécifiques* sur les prêts et avances à la clientèle.

### A.9.3. Opérations de prise en pension (Reverse repo) et de mise en pension (Repo)

Le Groupe conclut des opérations de pension tripartites afin d'optimiser sa gestion du risque de crédit inhérent aux actifs détenus dans les portefeuilles opérationnels.

Dans une opération de pension tripartite, un dépositaire ou un organisme de compensation prennent des dispositions pour assurer la conservation, la compensation et le règlement des transactions de pension entre le Groupe et une tierce partie. Ils opèrent sur la base d'un contrat-cadre global standard qui prévoit la livraison contre paiement, la substitution des titres, l'évaluation automatique aux cours du marché, l'information financière et l'administration courante.

Le Groupe assimile les opérations de ce type à un prêt (un emprunt) à taux d'intérêt garanti. Les opérations de prise et de mise en pension sont comptabilisées à la valeur des liquidités fournies ou reçues, augmentée des intérêts courus, et figurent à l'actif du bilan au poste *Prêts et avances aux établissements de crédit – autres prêts et avances* ou au passif du bilan au poste *Dettes envers des établissements de crédit – a) à terme ou à préavis*.

Les intérêts perçus au titre des accords de prise en pension et les intérêts versés au titre des accords de mise en pension sont comptabilisés en produits ou charges d'intérêts, sur la durée de vie de chaque accord.

### A.9.4. Bonifications d'intérêts

Les bonifications d'intérêts reçues d'avance (Note I) sont différées et reconnues dans le compte de profits et pertes sur la période allant du versement au remboursement du prêt bonifié concerné.

## A.10. Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés initialement à leur coût d'acquisition. À la clôture du bilan, leur valeur comptable est ajustée par évaluation ultérieure à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Le Groupe acquiert des actions et autres titres à revenu variable dans le cadre des opérations de capital-risque et des fonds d'infrastructure ou d'investissement auxquels elle participe en vertu du Mécanisme de financement structuré.

Les investissements dans des sociétés de capital-risque, des fonds d'infrastructure et des fonds d'investissement représentent des actions et autres titres à revenu variable acquis pour de longues durées dans le cours normal des activités du Groupe. Ils figurent initialement au bilan à leur coût d'acquisition original. Sur la base des évaluations fournies par les gestionnaires de fonds jusqu'à la clôture du bilan, les portefeuilles d'investissements sont enregistrés ligne par ligne à la moins élevée des deux valeurs suivantes : le coût d'acquisition ou la valeur nette d'inventaire (VNI) attribuable, ce qui exclut du calcul toute plus-value latente attribuable qui pourrait exister dans ce portefeuille. On détermine la valeur nette d'inventaire attribuable en rapportant à la VNI qui figure dans le rapport le plus récent soit la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par le Groupe, soit, dans la mesure où elle est disponible, la valeur de la participation à la même date telle que calculée par le gestionnaire de fonds concerné. Pour l'évaluation finale, la VNI attribuable est ajustée en fonction des événements qui se sont produits entre la date de la dernière VNI fournie et la date du bilan, dans la mesure où ils sont considérés comme ayant une incidence notable. Les pertes latentes imputables uniquement à des charges administratives et des commissions de gestion liées à des fonds de capital-risque, des fonds d'infrastructure ou des fonds d'investissement ayant moins de deux ans d'existence à la date du bilan ne sont pas prises en compte dans le calcul de la VNI attribuable.

### A.11. Actifs corporels

Les actifs corporels comprennent des terrains, les immeubles occupés par le Groupe ainsi que des équipements et du matériel.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition et les immeubles à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. La valeur de l'immeuble du siège du Groupe à Luxembourg-Kirchberg et de ses immeubles de Luxembourg-Hamm et Luxembourg-Weimershof fait l'objet d'un amortissement linéaire comme exposé ci-dessous.

Les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

- immeubles de Kirchberg, Hamm et Weimershof : 30 ans ;

- équipements permanents, agencements et accessoires : 10 ans ;
- mobilier : 5 ans ;
- matériel de bureau et véhicules : 3 ans.

## A.12. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que les produits répondent à certains critères concernant leur identifiabilité, la probabilité qu'ils procureront au Groupe des avantages économiques futurs et la fiabilité de la mesure de leur coût.

Les logiciels mis au point en interne et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé, calculé linéairement sur trois ans à compter de leur achèvement.

Les logiciels achetés font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative (2 à 5 ans).

## A.13. Régimes de pension et d'assurance-maladie

### A.13.1. Régimes de pension

Le Groupe administre des régimes de retraite à prestations définies, destinés à assurer des prestations de retraite à la quasi-totalité de son personnel.

Le régime général de retraite de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan, de même que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois chaque année sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. La dernière évaluation porte sur la situation au 30 septembre 2009 et a été mise à jour au 31 décembre 2009 sur la base d'une extrapolation pour le dernier trimestre 2009. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la Note L. Les gains actuariels n'ont pas d'incidence sur le niveau des provisions et les pertes donnent lieu à une provision spécifique supplémentaire.

Le régime général de retraite du FEI est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et du FEI et couvrant l'ensemble du personnel du FEI. Il a pris effet en mars 2003, remplaçant le régime précédent de retraite, à contributions définies. Les ressources affectées au régime de pension du FEI sont conservées et investies par la Banque conformément aux règles et principes qu'elle applique pour son propre régime de pension.

### A.13.2. Régime d'assurance-maladie

Le Groupe a institué au profit des membres du personnel son propre régime d'assurance-maladie, au financement duquel contribuent le Groupe et le personnel. Le régime d'assurance-maladie est géré selon les mêmes principes que le régime de pension. La dernière évaluation porte sur la situation au 30 septembre 2009 et a été mise à jour au 31 décembre 2009 sur la base d'une extrapolation pour le dernier trimestre 2009.

### A.13.3. Régime de pension du Comité de direction

Le régime de retraite du Comité de direction est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations du Groupe uniquement et couvrant tous les membres du Comité de direction. Les cotisations du Groupe sont intégralement investies dans les actifs du Groupe. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan du Groupe, de même que les intérêts annuels.

## A.14. Dettes représentées par des titres

Les dettes représentées par des titres sont présentées dans ce compte à leur valeur de remboursement. Les coûts de transaction et les primes ou décotes sont amortis linéairement au compte de profits et pertes sur la durée de vie des dettes par le biais des comptes de régularisation à l'actif et au passif.

Les charges d'intérêts sur les titres de créance sont enregistrées au poste *Intérêts à verser et charges assimilées* du compte de profits et pertes consolidé.

## A.15. Provision pour garanties émises

Cette provision est destinée à couvrir les risques inhérents à l'activité d'émission de garanties du Groupe en faveur d'intermédiaires financiers ou au bénéfice de prêts accordés par des tierces parties. Une provision pour garanties émises est constituée s'il existe une indication objective que le Groupe aura à subir une perte de crédit au titre de telle ou telle garantie donnée.

## A.16. Réserves

### A.16.1. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré

Ce poste comprend la part cumulée du résultat annuel du Groupe qui est affectée chaque année, sur décision du Conseil des gouverneurs, à la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué au moyen de ce type d'instrument.

### A.16.2. Fonds pour les opérations de capital-risque

Ce poste comprend la part cumulée du résultat annuel du Groupe qui est affectée chaque année, sur décision du Conseil des gouverneurs, aux mécanismes

de capital-risque appuyant la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

Les ajustements de valeur sur les opérations de capital-risque et de financement structuré sont enregistrés en résultat. Lors de l'affectation du résultat du Groupe, ces ajustements de valeur sont pris en compte pour déterminer les montants à enregistrer aux postes *Fonds pour le Mécanisme de financement structuré* et *Fonds pour les opérations de capital-risque*.

### A.16.3. Réserve pour les activités spéciales et Réserve générale pour les financements

Les nouveaux statuts de la Banque, qui sont entrés en vigueur avec le traité de Lisbonne, n'exigent plus le maintien de réserves spécifiques en faveur du Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et d'autres instruments semblables (MFS, ESF), ni en faveur du Fonds pour les opérations de capital-risque. En revanche, ils prévoient une réserve pour des « activités spéciales » à définir. Une proposition a été soumise et approuvée lors de la réunion du Comité de direction du 2 février 2010 concernant la définition des activités spéciales et la constitution d'une réserve correspondante, en conformité avec les pratiques et les accords externes existants en matière de risques de crédit. La redéfinition du cadre des réserves de la Banque pour ses activités de prêt offre l'occasion de distinguer plus clairement les réserves pour la perte attendue sur l'ensemble du portefeuille de prêts et les dotations en capital pour les activités spéciales.

Deux nouvelles réserves ont donc été créées rétroactivement au 31 décembre 2009 :

- Réserve pour les activités spéciales : en vertu de l'article 16(5) des nouveaux statuts, « les activités spéciales de la Banque font l'objet d'une dotation spécifique en réserves ». Cette réserve sera fonction de la dotation en capital de chaque opération.
- Réserve générale pour les financements : compte tenu des dispositions des nouveaux statuts, une réserve non spécifique couvre désormais la perte attendue sur le portefeuille de prêts et de garanties de la Banque, calculée conformément aux lignes directrices de la politique du Groupe en la matière. Dès la création de la réserve générale pour les financements, on a cessé de calculer le montant du Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG). Le FRBG était auparavant inscrit

dans l'annexe aux états financiers en tant que valeur approximative de la perte attendue cumulée sur le portefeuille de prêts de la BEI.

### A.17. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens du Groupe sont exonérés de tous impôts directs.

### A.18. Comptes de régularisation (actif – passif)

Ces comptes comprennent :

À l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits qui, bien que se rapportant à l'exercice, ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts).

Au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, bien que se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

### A.19. Intérêts à recevoir et produits assimilés

Outre les produits d'intérêts et de commissions sur prêts et sur dépôts et les autres produits du portefeuille de titres, la rubrique *Intérêts à recevoir et produits assimilés* comprend les indemnités perçues par le Groupe sur les remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs. Afin de maintenir une équivalence de traitement comptable entre le revenu sur prêts et le coût des emprunts, le Groupe étale sur la durée restant à courir des prêts concernés les indemnités de remboursement anticipé perçues.

### A.20. Revenus de dividendes

Les dividendes sont enregistrés dans le compte de profits et pertes dès qu'est établi le droit de l'entité à en recevoir les paiements.



## Note B – Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux et portefeuille de titres (en milliers d'euros)

### B.1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux

Au 31 décembre 2009, le poste *Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux* s'établit à 227 227 000 EUR (2008 : 76 000 EUR).

Le 8 juillet 2009, la BEI est devenue une contrepartie éligible aux opérations de politique monétaire de l'Eurosystème et a dès lors obtenu l'accès au financement de la Banque centrale européenne. La BEI effectue ses opérations via la Banque centrale du Luxembourg, où elle dispose d'un compte de dépôt lui servant à remplir ses obligations de réserve minimum. Le solde de ce compte se monte à 227 144 000 EUR au 31 décembre 2009 (2008 : 0 EUR).

### B.2. Portefeuille de titres

Outre les titres adossés à des actifs, qui correspondent à l'acquisition de participations dans des portefeuilles de prêts ou de créances à recevoir en relation avec des opérations de titrisation, le portefeuille de titres du Groupe se compose du portefeuille d'investissement, des portefeuilles opérationnels monétaires A1 et A2 et des portefeuilles opérationnels obligataires B1 *Credit Spread*, B2 Placements alternatifs, B3 *Global Fixed Income* et B4 *Inflation Linked Investment* de la BEI ainsi que du portefeuille opérationnel du FEI. Les titres contenus dans ces portefeuilles au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 se présentent comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales (cotés)	4 057 500	2 254 923
Obligations et autres titres à revenu fixe (dont 9 192 041 000 EUR non cotés en 2009 et 3 893 591 000 EUR en 2008)	18 402 568	10 872 916
	<b>22 460 068</b>	<b>13 127 839</b>

Au 31.12.2009	Coût d'acquisition	Valeur comptable	Prime ou décote à amortir	Valeur à l'échéance finale	Valeur de marché
<b>Portefeuille d'investissement du Groupe</b>	1 928 370	1 894 508	- 24 426	1 870 082	1 981 858
<b>Portefeuilles opérationnels monétaires :</b>					
- A1 : titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	7 638 941	7 638 941	0	7 638 941	7 635 850
- A2 : titres monétaires et fonds monétaires à échéance maximum de 18 mois	1 913 055	1 911 359	0	1 912 934	1 913 478
<b>Portefeuilles opérationnels obligataires :</b>					
- B1 <i>Credit Spread</i>	1 132 731	1 112 564	0	1 133 246	1 126 106
- B2 Placements alternatifs	125 000	124 131	0	125 000	124 131
- B3 <i>Global Fixed Income</i>	553 499	554 715	0	530 000	554 715
- B4 <i>Inflation Linked Investment</i>	478 334	496 336	0	435 000	496 336
<b>Portefeuille opérationnel – FEI</b>	523 076	518 715	0	516 218	522 864
<b>Titres adossés à des actifs (Note D)</b>	8 208 799	8 208 799	0	8 208 799	7 716 159
	<b>22 501 805</b>	<b>22 460 068</b>	<b>- 24 426</b>	<b>22 370 220</b>	<b>22 071 497</b>

Au 31.12.2008	Coût d'acquisition	Valeur comptable	Prime ou décote à amortir	Valeur à l'échéance finale	Valeur de marché
<b>Portefeuille d'investissement</b>	2 229 809	2 206 059	- 29 277	2 176 782	2 279 466
<b>Portefeuilles opérationnels monétaires :</b>					
- A1 : titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	2 111 572	2 111 572	0	2 111 572	2 270 507
- A2 : titres monétaires et fonds monétaires à échéance maximum de 18 mois	1 358 601	1 356 580	0	1 359 098	1 359 527
<b>Portefeuilles opérationnels obligataires :</b>					
- B1 <i>Credit Spread</i>	970 799	883 004	0	971 189	883 322
- B2 Placements alternatifs	150 000	145 685	0	150 000	145 685
- B3 <i>Global Fixed Income</i>	503 978	512 365	0	494 000	512 365
<b>Portefeuille opérationnel - FEI</b>	153 989	146 301	0	153 990	147 599
<b>Titres adossés à des actifs (Note D)</b>	5 766 273	5 766 273	0	5 766 273	5 300 242
	<b>13 245 021</b>	<b>13 127 839</b>	<b>- 29 277</b>	<b>13 182 904</b>	<b>12 898 713</b>

Le Groupe conclut des opérations de prêt de titres couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Le Groupe maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant, sur une base journalière, les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, et en exigeant si nécessaire qu'une sûreté complémentaire lui soit fournie ou restituée.

La valeur comptable de l'activité de prêt de titres représente un montant de 471 434 000 EUR à la fin de décembre 2009 (2008 : 367 704 000 EUR).

Les titres adossés à des actifs repris ci-dessus sont des substituts de prêts et, en tant que tels, sont inclus dans le total des prêts (Note D). Certaines de ces transactions sont structurées : des clauses relatives au crédit et au projet ont été ajoutées pour offrir un recours supplémentaire.

L'écart entre la valeur comptable et la valeur de marché résulte presque uniquement de l'augmentation du spread de crédit et ne constitue pas un ajustement de valeur. Aucun ajustement de valeur n'a dès lors été comptabilisé.

## Note C – Prêts et avances aux établissements de crédit - Autres prêts et avances

(en milliers d'euros)

Le Groupe conclut des opérations de pension livrée couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Le Groupe maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant, sur une base journalière, les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, et en exigeant si nécessaire qu'une sûreté complémentaire lui soit fournie ou restituée.

	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts à terme	9 011 231	14 463 008
Opérations de prise en pension ( <i>Reverse repos</i> ) tripartites <sup>(*)</sup>	10 094 056	7 249 864
	<b>19 105 287</b>	<b>21 712 872</b>

<sup>(\*)</sup> Ces opérations sont réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement,
- la vérification de la sûreté,
- la marge de nantissement requise par le prêteur, qui doit toujours être présente et suffisante, ce qui suppose pour le dépositaire de vérifier quotidiennement la valeur des titres sur le marché,
- l'organisation d'une sûreté de substitution sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

## Note D – État résumé des prêts et garanties

### D.1. Total des prêts accordés (en milliers d'euros)

Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser. La ventilation se présente comme suit :

	Prêts à des établissements de crédit intermédiaires	Prêts accordés directement aux bénéficiaires finals	Total 2009	Total 2008
Partie décaissée	116 575 861	199 365 019	315 940 880	285 652 845
Partie non décaissée	18 686 622	63 156 626	81 843 248	58 869 527
<b>Total des prêts accordés</b>	<b>135 262 483</b>	<b>262 521 645</b>	<b>397 784 128</b>	<b>344 522 372</b>
Portefeuille de prêts titrisés (Note B.2)			8 208 799	5 766 273
<b>Total des prêts accordés y compris portefeuille de prêts titrisés (Note D.3)</b>			<b>405 992 927</b>	<b>350 288 645</b>

### D.2. Ajustements de valeur spécifiques sur prêts (en milliers d'euros)

Ces ajustements de valeur ont évolué comme suit :

	2009	2008
Provision à l'ouverture de l'exercice	22 000	41 550
Reprise pour l'exercice	0	- 18 219 <sup>(*)</sup>
Dotations durant l'exercice	88 800	0
Ajustements de change	0	- 1 331
<b>Provision à la clôture de l'exercice</b>	<b>110 800</b>	<b>22 000</b>

<sup>(\*)</sup> Ce montant de 18 219 000 EUR constitue une reprise suite à la cession, en 2008, de prêts pour lesquels un ajustement de valeur spécifique avait été effectué antérieurement. La cession de ces actifs a donné lieu à une perte réalisée de 15 467 000 EUR en 2008 (Note P).

**D.3. Ventilation des prêts par pays de localisation des projets** (en milliers d'euros)**D.3.1. Prêts pour des projets à l'intérieur de l'Union**

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Espagne	666	61 689 824	56 701 207	4 988 617	15,19 %	15,43 %
Allemagne	733	54 590 294	46 793 656	7 796 638	13,45 %	14,05 %
Italie	534	50 804 361	40 643 772	10 160 589	12,51 %	12,82 %
France	395	38 819 742	32 630 496	6 189 246	9,56 %	10,02 %
Royaume-Uni	226	27 644 050	21 848 048	5 796 002	6,81 %	6,44 %
Portugal	285	21 676 805	18 542 564	3 134 241	5,34 %	5,45 %
Pologne	158	18 123 756	12 543 892	5 579 864	4,46 %	3,84 %
Grèce	146	14 821 604	12 963 476	1 858 128	3,65 %	3,95 %
Hongrie	114	9 472 550	7 408 458	2 064 092	2,33 %	2,18 %
Autriche	191	8 686 805	8 257 805	429 000	2,14 %	2,14 %
République tchèque	100	8 561 322	6 213 517	2 347 805	2,11 %	2,26 %
Belgique	87	7 698 981	6 218 779	1 480 202	1,90 %	1,85 %
Pays-Bas	65	6 781 356	4 335 503	2 445 853	1,67 %	1,48 %
Finlande	110	6 663 713	6 070 713	593 000	1,64 %	1,71 %
Roumanie	72	6 413 799	2 579 922	3 833 877	1,58 %	1,45 %
Suède	72	5 097 638	4 569 525	528 113	1,26 %	1,17 %
Irlande	56	4 289 388	3 164 700	1 124 688	1,06 %	1,06 %
Slovénie	49	2 706 648	1 937 648	769 000	0,67 %	0,65 %
Danemark	45	2 419 507	1 854 067	565 440	0,60 %	0,70 %
Bulgarie	42	2 398 958	801 549	1 597 409	0,59 %	0,65 %
Lettonie	28	1 594 363	749 363	845 000	0,39 %	0,31 %
Chypre	29	1 415 257	1 045 097	370 160	0,35 %	0,36 %
Slovaquie	43	1 349 231	1 065 370	283 861	0,33 %	0,30 %
Lituanie	16	1 328 846	839 846	489 000	0,33 %	0,05 %
Estonie	14	1 032 018	485 518	546 500	0,25 %	0,06 %
Luxembourg	27	838 614	729 129	109 485	0,21 %	0,18 %
Malte	4	202 853	47 353	155 500	0,05 %	0,06 %
<b>Sous-total</b>	<b>4 307</b>	<b>367 122 283</b>	<b>301 040 973</b>	<b>66 081 310</b>	<b>90,43 %</b>	<b>90,63 %</b>

**D.3.2. Prêts pour des projets à l'extérieur de l'Union***D.3.2.1. Pays candidats*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Turquie	105	12 205 857	7 830 320	4 375 537		
Croatie	27	1 820 684	991 059	829 625		
ARYM	8	236 659	149 125	87 534		
<b>Sous-total</b>	<b>140</b>	<b>14 263 200</b>	<b>8 970 504</b>	<b>5 292 696</b>	<b>3,51 %</b>	<b>3,34 %</b>

*D.3.2.2. Pays ACP*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Madagascar	2	255 117	157 573	97 544		
Namibie	10	195 051	112 751	82 300		
Kenya	4	154 867	30 993	123 874		
Maurice	14	134 381	54 446	79 935		
Mozambique	8	123 937	74 937	49 000		
Ghana	3	116 090	96 090	20 000		
Régional – Afrique de l'Ouest	3	80 717	80 717	0		
Sénégal	3	76 878	41 878	35 000		
Cap-Vert	2	63 046	23 842	39 204		
République démocratique du Congo	1	55 000	0	55 000		
Nigeria	1	50 000	0	50 000		
Régional – Caraïbes	3	46 629	40 629	6 000		
Bénin	2	45 000	0	45 000		
Lesotho	3	42 650	29 350	13 300		
Swaziland	2	40 409	26 909	13 500		
Cameroun	1	40 000	0	40 000		
Barbade	5	32 536	22 786	9 750		
Congo	1	29 000	0	29 000		
Jamaïque	5	26 747	26 747	0		
Botswana	4	26 474	26 474	0		
Fidji	1	24 500	0	24 500		
Burkina Faso	1	18 500	0	18 500		
Malawi	2	17 725	1 975	15 750		
Régional – Afrique	2	17 127	17 127	0		
Mauritanie	2	15 818	15 818	0		
Zambie	1	11 464	11 464	0		
Régional – ACP	1	10 572	10 572	0		
Saint-Vincent et Grenadines	2	8 237	6 775	1 462		
Bahamas	2	7 406	7 406	0		
Sainte-Lucie	2	4 442	4 442	0		
Zimbabwe	2	3 880	3 880	0		
Togo	1	3 000	0	3 000		
Gabon	1	2 538	2 538	0		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	749	749	0		
Côte-d'Ivoire	1	665	665	0		
République dominicaine	1	604	604	0		
Grenade	1	549	549	0		
<b>Sous-total</b>	<b>101</b>	<b>1 782 305</b>	<b>930 686</b>	<b>851 619</b>	<b>0,44 %</b>	<b>0,44 %</b>

## D.3.2.3. Pays d'Asie

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Chine	6	1 147 387	428 468	718 919		
Inde	3	261 822	86 822	175 000		
Viêt Nam	5	232 875	102 983	129 892		
Pakistan	5	166 752	66 752	100 000		
Sri-Lanka	4	150 224	120 224	30 000		
Indonésie	4	108 963	98 894	10 069		
Philippines	4	100 173	97 736	2 437		
Maldives	1	44 962	44 962	0		
Laos	1	37 242	37 242	0		
Thaïlande	1	21 551	21 551	0		
Bangladesh	1	17 022	17 022	0		
<b>Sous-total</b>	<b>35</b>	<b>2 288 973</b>	<b>1 122 656</b>	<b>1 166 317</b>	<b>0,56 %</b>	<b>0,54 %</b>

## D.3.2.4. Pays des Balkans

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Serbie	52	2 302 442	879 736	1 422 706		
Bosnie-Herzégovine	32	1 089 557	405 140	684 417		
Albanie	13	247 428	155 552	91 876		
Monténégro	18	192 977	75 110	117 867		
<b>Sous-total</b>	<b>115</b>	<b>3 832 404</b>	<b>1 515 538</b>	<b>2 316 866</b>	<b>0,94 %</b>	<b>0,79 %</b>

## D.3.2.5. Pays d'Amérique centrale et latine

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Brésil	12	651 105	617 105	34 000		
Panama	4	602 510	147 022	455 488		
Argentine	5	223 036	223 036	0		
Colombie	2	182 993	125 280	57 713		
Pérou	4	117 309	117 309	0		
Mexique	4	101 599	51 599	50 000		
Paraguay	1	71 334	34 708	36 626		
Régional – Amérique centrale	2	40 880	12 514	28 366		
Équateur	1	35 516	35 516	0		
Uruguay	3	26 591	26 591	0		
Honduras	1	20 000	0	20 000		
Nicaragua	1	15 046	0	15 046		
Costa Rica	1	12 407	12 407	0		
Régional – Pacte andin	1	7 323	7 323	0		
<b>Sous-total</b>	<b>42</b>	<b>2 107 649</b>	<b>1 410 410</b>	<b>697 239</b>	<b>0,52 %</b>	<b>0,42 %</b>

*D.3.2.6. Pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE)*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Norvège	7	786 143	786 143	0		
Islande	10	538 906	418 906	120 000		
<b>Sous-total</b>	<b>17</b>	<b>1 325 049</b>	<b>1 205 049</b>	<b>120 000</b>	<b>0,33 %</b>	<b>0,40 %</b>

*D.3.2.7. Pays méditerranéens*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Maroc	52	2 876 907	1 629 907	1 247 000		
Tunisie	59	2 819 633	1 579 950	1 239 683		
Égypte	37	2 465 216	2 114 282	350 934		
Syrie	15	1 377 579	658 455	719 124		
Liban	27	862 778	414 509	448 269		
Israël	8	464 015	320 022	143 993		
Jordanie	23	397 761	276 413	121 348		
Gaza-Cisjordanie	7	70 856	25 856	45 000		
<b>Sous-total</b>	<b>228</b>	<b>11 334 745</b>	<b>7 019 394</b>	<b>4 315 351</b>	<b>2,79 %</b>	<b>3,01 %</b>

*D.3.2.8. Pays et territoires d'outre-mer (PTOM)*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Polynésie française	2	11 097	1 097	10 000		
Îles Vierges britanniques	1	880	880	0		
Nouvelle-Calédonie	1	875	875	0		
Antilles néerlandaises	1	22	22	0		
<b>Sous-total</b>	<b>5</b>	<b>12 874</b>	<b>2 874</b>	<b>10 000</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>

*D.3.2.9. Pays d'Europe orientale et du Caucase du Sud et Russie*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Ukraine	5	450 000	68 000	382 000		
Fédération de Russie	3	206 037	188 537	17 500		
Moldavie	2	49 923	8 333	41 590		
<b>Sous-total</b>	<b>10</b>	<b>705 960</b>	<b>264 870</b>	<b>441 090</b>	<b>0,17 %</b>	<b>0,14 %</b>

*D.3.2.10. Afrique du Sud*

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Afrique du Sud	32	1 217 485	666 725	550 760		
<b>Sous-total</b>	<b>32</b>	<b>1 217 485</b>	<b>666 725</b>	<b>550 760</b>	<b>0,30 %</b>	<b>0,29 %</b>
<b>Total des prêts pour des projets à l'extérieur de l'Union</b>	<b>725</b>	<b>38 870 644</b>	<b>23 108 706</b>	<b>15 761 938</b>	<b>9,57 %</b>	<b>9,37 %</b>
<b>Total des prêts 2009</b>	<b>5 032</b>	<b>405 992 927</b>	<b>324 149 679<sup>(1)</sup></b>	<b>81 843 248</b>	<b>100,00 %</b>	
<b>Total des prêts 2008</b>	<b>4 839</b>	<b>350 288 645</b>	<b>291 419 118<sup>(1)</sup></b>	<b>58 869 527</b>		<b>100,00 %</b>

<sup>(1)</sup> Y compris les prêts titrisés (Notes B.2 et D.1).

#### D.4. Provisions constituées au titre d'opérations de garantie

Une provision pour garanties émises a été constituée, car il existe une indication objective que le Groupe va subir une perte de crédit au titre de garanties données. Cette provision se monte à 70 412 000 EUR au 31 décembre 2009 (2008 : 14 765 000 EUR).

La provision supplémentaire constituée au titre de garanties émises s'établissait à 60 300 000 EUR en 2009 (2008 : 5 126 000 EUR), avec un ajustement de change de 4 653 000 EUR pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (2008 : 0 EUR).

#### Note E – Actions et autres titres à revenu variable

Ce solde comprend (en milliers d'euros) :

	Opérations de capital-risque	Actions BERD	Actions acquises suite à des restructurations de prêts	Fonds d'investissement	TOTAL
<b>Coût</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	1 737 021	157 500	30 873	138 429	2 063 823
Solde net	152 333	0	- 30 873	83 959	205 419
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>1 889 354</b>	<b>157 500</b>	<b>0</b>	<b>222 388</b>	<b>2 269 242</b>
<b>Ajustements de valeur</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	- 542 579	0	- 23 714	- 1 700	- 567 993
Solde net	- 107 504	0	0	850	- 106 654
Utilisation	0	0	23 714	0	23 714
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>- 650 083</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 850</b>	<b>- 650 933</b>
<b>Valeur comptable nette</b>					
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>1 239 271</b>	<b>157 500<sup>(1)</sup></b>	<b>0<sup>(2)</sup></b>	<b>221 538</b>	<b>1 618 309</b>
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>1 194 442</b>	<b>157 500</b>	<b>7 159</b>	<b>136 729</b>	<b>1 495 830</b>

<sup>(1)</sup> Ce montant de 157 500 000 EUR (2008 : 157 500 000 EUR) représente le capital libéré par la Banque au 31 décembre 2009 au titre de sa souscription de 600 000 000 EUR au capital de la BERD.

Le Groupe détient 3,03 % du capital souscrit.

Au 31 décembre 2009, la part du Groupe dans les fonds propres nets de la BERD atteignait 355 000 000 EUR (2008 : 420 400 000 EUR). Ces chiffres sont obtenus à partir des états financiers audités de 2008, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

En millions d'euros	% du capital détenu	Total des capitaux propres	Total résultat net	Total de l'actif
BERD (31.12.2007)	3,03	13 874	1 884	33 175
BERD (31.12.2008)	3,03	11 750	- 717	33 047

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2009, la Banque avait cédé tous les titres qu'elle détenait dans Eurotunnel. Le nombre total des actions ordinaires Eurotunnel détenues par la Banque au 31 décembre 2009 est de 0 (2008 : 1 596 713 actions, pour une valeur de 6 133 000 EUR). Le nombre total d'obligations Eurotunnel remboursables en actions (ORA) détenues par la Banque au 31 décembre 2009 est de 0 (2008 : 12 422 ORA, pour une valeur de 1 026 000 EUR). De plus, la Banque détient 0 bon de souscription dans le bilan de fin d'exercice (2008 : 4 800 000 bons de souscription). Durant l'exercice 2009, la cession d'actions, d'ORA et de bons de souscription a donné lieu à une plus-value réalisée nette de 2,2 millions d'EUR, à la suite de l'utilisation de l'ajustement de valeur de l'année précédente, d'un montant de 23,7 millions d'EUR.

Les montants signés mais non encore décaissés figurant hors bilan sont les suivants :

- opérations de capital-risque : 1 392 559 000 EUR (2008 : 1 227 139 000 EUR) ;
- fonds d'investissement : 511 895 000 EUR (2008 : 334 721 000 EUR).



**Note F – Actifs corporels et incorporels** (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
<b>Coût historique</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	10 085	357 152	78 838	446 075	6 664
Acquisitions	302	3 457	13 573	17 332	2 797
Cessions	0	0	- 8 992	- 8 992	- 2 553
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>10 387</b>	<b>360 609</b>	<b>83 419</b>	<b>454 415</b>	<b>6 908</b>
<b>Amortissement cumulé</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	0	- 92 213	- 34 304	- 126 517	- 2 348
Amortissement	0	- 12 096	- 14 290	- 26 386	- 2 296
Cessions	0	0	8 992	8 992	2 553
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>0</b>	<b>- 104 309</b>	<b>- 39 602</b>	<b>- 143 911</b>	<b>- 2 091</b>
<b>Valeur comptable nette</b>					
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>10 387</b>	<b>256 300</b>	<b>43 817</b>	<b>310 504</b>	<b>4 817</b>
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>10 085</b>	<b>264 939</b>	<b>44 534</b>	<b>319 558</b>	<b>4 316</b>

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par la Banque pour ses propres activités. Le coût cumulé relatif à la construction du nouveau bâtiment s'élève à 215 226 000 EUR (2008 : 211 769 000 EUR).

**Note G – Autres actifs et créiteurs divers** (en milliers d'euros)

Autres actifs	31.12.2009	31.12.2008
Remboursements à recevoir sur prêts	23 677	99 893
Prêts immobiliers et avances accordés au personnel <sup>(*)</sup>	15 712	18 764
Avances sur traitements et émoluments	247	1 210
Commissions à recevoir sur garanties et opérations de capital-risque	15 205	8 874
Divers	66 729	42 492
	<b>121 570</b>	<b>171 233</b>

<sup>(\*)</sup> Le Groupe a conclu avec une institution financière extérieure un accord aux termes duquel les membres du personnel employés à titre permanent peuvent bénéficier de prêts selon les dispositions du règlement du personnel. Les mêmes taux d'intérêt, modalités et conditions s'appliquent à tous les employés dans cette situation.

Créiteurs divers	31.12.2009	31.12.2008
Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note L)	190 904	189 004
Compte transitoire sur prêts	37 242	15 566
Initiative PPTE	46 872	46 872
Frais de personnel	2 017	8 674
Initiative en faveur des infrastructures dans les Balkans occidentaux	10 000	5 000
Divers	65 439	73 863
	<b>352 474</b>	<b>338 979</b>

## Note H – Capital souscrit, capitaux propres du Groupe et affectation du résultat de l'exercice

### H.1. Capitaux propres consolidés et affectation du résultat de l'exercice

État des mouvements des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros)	2009	2008
<b>Capitaux propres</b>		
- Capital souscrit <sup>(1)</sup>	232 392 989	164 808 169
- Capital non appelé	- 220 773 340	- 156 567 760
- <b>Capital appelé</b>	11 619 649	8 240 409
- À déduire : capital appelé mais non versé	- 28 861	- 128 627
- <b>Capital versé</b>	<b>11 590 788</b>	<b>8 111 782</b>
<b>Réserves et résultat de l'exercice :</b>		
<b>Fonds de réserve</b>		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	16 480 817	16 480 817
- Affectation du résultat de l'exercice précédent <sup>(1)</sup>	1 650 877	0
- Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque <sup>(2)</sup>	147 177	0
- Transfert au capital appelé le 1 <sup>er</sup> avril 2009	- 73 365	0
- Solde à la clôture de l'exercice	18 205 506	16 480 817
- À déduire : montants à recevoir des États membres	- 86 466	- 345 359
- <b>Solde versé à la clôture de l'exercice</b>	<b>18 119 040</b>	<b>16 135 458</b>
<b>Réserve supplémentaire</b>		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	5 488 403	5 405 602
- Affectation du résultat de l'exercice précédent	- 2 410	1 657 615
- Transfert au capital appelé <sup>(1)</sup>	- 3 305 876	0
- Transfert au Fonds pour le Mécanisme de financement structuré <sup>(3)</sup>	- 2 000 000	- 1 500 000
- Transfert au Fonds pour les opérations de capital-risque	0	- 73 365
- Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque et sur le Fonds pour le Mécanisme de financement structuré <sup>(4)</sup>	1 144 024	0
- Variations des participations	- 2 146	- 1 449
- <b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 321 995</b>	<b>5 488 403</b>
<b>Fonds pour le Mécanisme de financement structuré</b>		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	2 750 000	1 250 000
- Reprise sur la Réserve supplémentaire <sup>(3)</sup>	2 000 000	1 500 000
- Transfert à la Réserve pour les activités spéciales, à la Réserve générale pour les financements et à la Réserve supplémentaire <sup>(4)</sup>	- 4 750 000	0
- <b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>2 750 000</b>
<b>Fonds pour les opérations de capital-risque</b>		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	1 764 305	1 690 940
- Transfert au Fonds de réserve	- 147 177	73 365
- Transfert à la Réserve pour les activités spéciales, à la Réserve générale pour les financements et à la Réserve supplémentaire <sup>(4)</sup>	- 1 617 128	0
- <b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>1 764 305</b>
<b>Réserve pour les activités spéciales <sup>(4)</sup></b>		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	0	0
- Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque et sur le Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	3 299 370	0
- <b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 299 370</b>	<b>0</b>
<b>Réserve générale pour les financements <sup>(4)</sup></b>		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	0	0
- Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque et sur le Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	1 923 734	0
- <b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 923 734</b>	<b>0</b>
<b>Résultat de l'exercice attribuable aux détenteurs de parts du capital de la Banque</b>	<b>1 864 832</b>	<b>1 648 467</b>
<b>Total des capitaux propres consolidés attribuables aux détenteurs de parts du capital de la Banque</b>	<b>38 119 759</b>	<b>35 898 415</b>

Participations minoritaires (en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
- Solde à l'ouverture de l'exercice	321 749	291 129
- Variation des réserves	25 843	32 678
- Dividende versé	- 4 960	- 7 372
- Total des capitaux propres consolidés	- 2 338	5 314
- Solde à la clôture de l'exercice	340 294	321 749
<b>Total des participations minoritaires</b>	<b>340 294</b>	<b>321 749</b>

<sup>(1)</sup> Lors de sa séance annuelle du 9 juin 2009, le Conseil des gouverneurs a décidé d'affecter le solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, soit 1 650 877 000 EUR, au Fonds de réserve.

<sup>(2)</sup> Il a en outre approuvé le transfert d'un montant de 147 177 000 EUR, obtenu après ajustement de valeur sur les opérations de capital-risque, du Fonds pour les opérations de capital-risque au Fonds de réserve. Compte tenu de ce transfert, le solde du Fonds pour les opérations de capital-risque se monte à 1 617 128 000 EUR, celui du Fonds de réserve à 18 205 506 000 EUR et celui de la Réserve supplémentaire à 0 EUR.

<sup>(3)</sup> Par suite de la décision de relever le capital souscrit par les États membres au prorata de leur participation, pour le faire passer de 164 808 169 000 EUR à 232 392 989 000 EUR au 1<sup>er</sup> avril 2009, les affectations suivantes ont été effectuées :

- 3 379 240 000 EUR ont été transformés en capital versé par reprise sur la Réserve supplémentaire (3 305 876 000 EUR) et sur le Fonds de réserve (73 365 000 EUR), ce qui porte le capital versé de 8 240 409 000 EUR à 11 619 649 000 EUR ;
- 2 000 000 000 EUR ont été transférés de la Réserve supplémentaire au Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et d'autres instruments semblables.

<sup>(4)</sup> Les nouveaux statuts de la Banque, qui sont entrés en vigueur avec le traité de Lisbonne, n'exigent plus le maintien de réserves spécifiques en faveur du Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et d'autres instruments semblables (MFS, ESF), ni en faveur du Fonds pour les opérations de capital-risque. En revanche, ils prévoient une réserve pour des « activités spéciales » à définir.

Une proposition a été soumise et approuvée lors de la réunion du Comité de direction du 2 février 2010 concernant la définition des activités spéciales et l'affectation d'une réserve correspondante, en conformité avec les pratiques et les accords externes existants en matière de risques de crédit.

La redéfinition du cadre des réserves de la Banque pour ses activités de prêt offre l'occasion de distinguer plus clairement les réserves pour la perte attendue sur l'ensemble du portefeuille de prêts et les dotations en capital pour les activités spéciales.

Deux nouvelles réserves ont donc été créées rétroactivement au 31 décembre 2009 :

**Réserve pour les activités spéciales** : en vertu de l'article 16(5) des nouveaux statuts, « les activités spéciales de la Banque font l'objet d'une dotation spécifique en réserves ». Cette réserve sera fonction de la dotation en capital de chaque opération telle que définie dans les lignes directrices de la BEI en matière de risques de crédit. La Réserve pour les activités spéciales sera constituée pour les opérations sans provision spécifique ; en ce qui concerne les opérations pour lesquelles la dotation en capital est constituée par des tierces parties (MFPR, LGTT), seul le risque résiduel pour la Banque sera couvert.

**Réserve générale pour les financements** : compte tenu des dispositions des nouveaux statuts, une réserve non spécifique a été créée pour couvrir la perte attendue sur le portefeuille de prêts et de garanties de la Banque.

En conséquence, il a été décidé de transférer le solde du Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et d'autres instruments semblables (MFS, ESF) et celui du Fonds pour les opérations de capital-risque à la Réserve pour les activités spéciales (3 299 370 000 EUR), à la Réserve générale pour les financements (1 923 734 000 EUR) et à la Réserve supplémentaire (1 144 024 000 EUR).

## H.2. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves

En conséquence de l'augmentation du capital souscrit, qui est passé de 150 000 000 000 EUR à 163 653 737 000 EUR au 1<sup>er</sup> mai 2004, le montant total à verser par les dix nouveaux États membres entrés dans l'UE à cette date et par l'Espagne au titre du capital et des réserves, soit 2 408 000 000 EUR (dont 683 000 000 EUR pour le capital et 1 725 000 000 EUR pour les réserves), a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 30 septembre 2004, 30 septembre 2005, 30 septembre 2006, 31 mars 2007, 30 septembre 2007, 31 mars 2008, 30 septembre 2008 et 31 mars 2009. Les versements dus jusqu'à celui du 31 mars 2009 compris ont été réglés en totalité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le capital souscrit est passé de 163 653 737 000 EUR à 164 808 169 000 EUR sous l'effet des contributions des deux nouveaux États membres entrés dans l'UE à cette date, la Bulgarie et la Roumanie. En vertu de cette augmentation de capital, les deux nouveaux États membres sont tenus de libérer leur quote-part du capital versé (57 700 000 EUR) ainsi que leur quote-part du montant des réserves et des provisions générales (172 900 000 EUR) au 31 décembre 2006. Le montant total à verser a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 31 mai 2007, 31 mai 2008, 31 mai 2009, 30 novembre 2009, 31 mai 2010, 30 novembre 2010, 31 mai 2011 et 30 novembre 2011. Les versements dus jusqu'à celui du 30 novembre 2009 compris ont été réglés en totalité.

Le montant net à recevoir des États membres est porté au bilan comme suit, à la rubrique *Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves* :

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Fraction appelée mais non versée des réserves	86 466	345 359
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit	28 861	128 627
	<b>115 327</b>	<b>473 986</b>

**Note I – Comptes de régularisation actif-passif** (en milliers d'euros)

	31.12.2009	31.12.2008
<b>À l'actif :</b>		
Intérêts et commissions à recevoir	1 822 290	2 413 052
Charges sur emprunts à répartir	61 633	274 486
Primes de remboursement à recevoir sur contrats d'échange <sup>(*)</sup>	393 852	370 323
Commission à recevoir de la Facilité d'investissement	36 405	35 741
Divers	1 934	358
	<b>2 316 114</b>	<b>3 093 960</b>
<b>Au passif :</b>		
Intérêts et commissions à payer	2 811 862	3 038 711
Indemnités de remboursement anticipé sur prêts à répartir	134 846	164 868
Produits d'emprunts à répartir	309 417	662 643
Primes de remboursement à payer sur contrats d'échange <sup>(*)</sup>	887 325	770 772
Bonifications d'intérêts reçues d'avance <sup>(**)</sup>	177 228	171 155
Ajustement de change sur contrats d'échange de devises	5 180 511	9 055 318
	<b>9 501 189</b>	<b>13 863 467</b>

<sup>(\*)</sup> Les primes de remboursement à recevoir et à payer sur contrats d'échange, dans le cas des opérations qui le prévoient, constituent les paiements finaux au titre de l'une des deux « jambes » des swaps sous-jacents.

<sup>(\*\*)</sup> Une partie des montants reçus de la Commission européenne dans le cadre du Système monétaire européen (SME) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée au passif au poste 5. *Comptes de régularisation*, et qui comprend :

- les montants des bonifications d'intérêts relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays méditerranéens ;
- les bonifications d'intérêts afférentes à certaines opérations de prêt sur ressources propres de la BEI à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du Système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992 ;
- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêts pour les prêts accordés sur les ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870 du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169 du 15 mars 1982 et 83/200 du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

**Note J – Dettes à terme ou à préavis envers des établissements de crédit ou la clientèle**

(en milliers d'euros)

**J.1. Dettes envers des établissements de crédit**

	31.12.2009	31.12.2008
Emprunts à court terme	4 380 414	5 778 852
Billets à ordre émis au titre du capital libéré de la BERD	0	1 013
Opérations de mise en pension auprès de banques centrales	100 000	0
	<b>4 480 414</b>	<b>5 779 865</b>

**J.2. Dettes envers la clientèle**

	31.12.2009	31.12.2008
À vue <sup>(*)</sup>	1 256 333	1 201 858
Emprunts à court terme	1 106 417	178 542
	<b>2 362 750</b>	<b>1 380 400</b>
<sup>(*)</sup> Y compris les comptes de l'Union européenne et des États membres :		
	31.12.2009	31.12.2008
Comptes de l'Union européenne et des États membres :		
• pour les opérations dans le cadre de la section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	332 310	368 727
• comptes de dépôts	899 908	833 131

**Note K – Dettes représentées par des titres** (en milliers d'euros)

L'un des objectifs de la Banque est de faire concorder sa stratégie en matière de collecte de ressources avec les caractéristiques des fonds nécessaires pour les prêts qu'elle accorde, notamment sur le plan des monnaies. Le poste *Dettes représentées par des titres* comprend les *Bons et obligations en circulation* (titres proposés aux investisseurs grand public) et *Autres* (placements privés). Le tableau ci-dessous donne les encours d'emprunt par monnaie au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 ainsi que les taux moyens et les échéances.

EMPRUNTS						
PAYABLES EN	ENCOURS AU 31.12.2009	TAUX MOYEN 2009	ÉCHEANCES	ENCOURS AU 31.12.2008	TAUX MOYEN 2008	
EUR	136 846 665	3,77	2010/2057	107 902 959	4,02	
GBP	51 032 542	4,77	2010/2054	47 705 235	5,11	
DKK	604 692	2,77	2010/2026	536 869	2,86	
SEK	1 961 373	3,72	2011/2028	1 985 281	4,18	
CZK	598 190	4,00	2010/2030	928 119	5,03	
HUF	525 109	6,83	2010/2016	731 159	7,20	
PLN	378 058	6,24	2010/2026	465 206	6,29	
BGN	171 285	5,72	2011/2013	309 336	6,60	
RON	106 225	8,88	2014/2016	74 580	7,00	
USD	78 348 270	3,42	2010/2058	77 423 397	3,72	
CHF	5 763 009	2,41	2010/2036	4 468 687	2,47	
JPY	10 607 943	0,73	2011/2047	10 331 351	0,97	
NOK	2 383 494	4,42	2010/2025	1 315 897	4,08	
CAD	778 221	4,72	2037/2045	770 751	4,70	
AUD	9 099 260	5,85	2010/2021	4 971 016	5,83	
HKD	227 380	1,46	2010/2019	77 883	6,97	
NZD	2 749 583	7,13	2010/2017	2 806 416	6,88	
ZAR	1 256 187	8,49	2010/2018	1 160 062	8,91	
MXN	30 550	6,65	2015/2015	79 425	8,57	
TWD	65 574	4,21	2010/2013	176 856	1,66	
TRY	1 991 631	12,37	2010/2022	2 518 980	14,04	
ISK	95 036	8,74	2010/2011	113 793	9,47	
RUB	138 110	8,14	2011/2019	135 770	7,39	
<b>TOTAL</b>	<b>305 758 387</b>			<b>266 989 028</b>		

Le principal et les intérêts de certains emprunts structurés sont indexés sur des indices boursiers (valeur historique : 843 millions d'EUR). Tous ces emprunts sont entièrement couverts par des contrats d'échange.

**Note L – Provisions – Régimes de pension et d'assurance-maladie** (en milliers d'euros)

Le principal régime de retraite du Groupe est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel. Les cotisations du Groupe et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs du Groupe. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan du Groupe, de même que les intérêts annuels.

Les provisions au titre des régimes de pension et d'assurance-maladie du personnel ont évolué comme suit (en milliers d'euros) :

	2009	2008
<b>Régime de pension du personnel</b>		
Provision à l'ouverture de l'exercice	1 067 684	993 067
Paiements effectués au cours de l'exercice	- 44 896	- 38 710
Cotisations et intérêts pour l'exercice	154 883	113 327
<b>Sous-total</b>	<b>1 177 671</b>	<b>1 067 684</b>
Régime de pension du Comité de direction	33 398	32 637
<b>Provision au 31 décembre</b>	<b>1 211 069</b>	<b>1 100 321</b>
<b>Régime d'assurance-maladie</b>		
Provision à l'ouverture de l'exercice	105 509	86 000
Paiements effectués au cours de l'exercice	- 7 868	- 7 661
Contribution résultant de mesures à caractère social	0	9 000
Cotisations et intérêts pour l'exercice	21 293	18 170
<b>Provision au 31 décembre</b>	<b>118 934</b>	<b>105 509</b>
<b>Total des provisions au 31 décembre</b>	<b>1 330 003</b>	<b>1 205 830</b>

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (un régime à contributions définies). Celle-ci est classée au poste *Créditeurs divers* (Note G) pour un montant de 191 millions d'EUR (2008 : 189 millions d'EUR).

La provision au titre des prestations futures de retraite et d'assurance-maladie a été évaluée au 30 septembre 2009 par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation actuarielle a été révisée au 31 décembre 2009 sur la base d'une extrapolation pour les trois derniers mois de l'année, effectuée à partir des taux en vigueur sur le marché au 31 décembre 2009 et des hypothèses suivantes (pour le régime de retraite et le régime d'assurance-maladie du personnel) :

- un taux d'actualisation de 6,19 % (2008 : 6,0 %) pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises au titre des régimes de pension et d'assurance-maladie, correspondant à une durée de 16,24 ans (2008 : durée de 14,46 ans) ;
- à la lumière de l'expérience acquise, le Groupe estime la rémunération globale attendue des réserves des régimes de prestations postérieures à l'emploi à un taux supérieur de 1,5 % au taux d'actualisation susmentionné ; en conséquence, le taux d'actualisation final utilisé est de 7,69 % (2008 : 7,05 %) ;
- un âge de départ à la retraite échelonné entre 55 et 65 ans (2008 : départ à la retraite entre 55 et 65 ans) ;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière de 4,5 % (2008 : 4,5 %) ;
- une probabilité de démission de 3 % jusqu'à l'âge de 55 ans (comme pour 2008) ;
- un taux d'adaptation des pensions de 2 % par an (comme pour 2008) ;
- l'utilisation des tables actuarielles LPP 2005 (comme pour 2008) ;
- un taux d'inflation des frais médicaux de 4 % par an (comme pour 2008).

Si nécessaire, les provisions au titre de ces régimes sont ajustées (Note A.13.1) en fonction de l'évaluation actuarielle, comme indiqué dans les tableaux ci-dessus (c'est-à-dire que les gains actuariels n'ont pas d'incidence sur le niveau des provisions et les pertes donnent lieu à une provision spécifique supplémentaire). En 2008 et en 2009, aucun ajustement de ce type n'a été comptabilisé.

**Note M – Résultat de l'exercice** (en milliers d'euros)

Le 8 juin 2010, l'affectation du solde du compte de profits et pertes des états financiers non consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit 1 876 894 000 EUR, sera soumise à l'approbation du Conseil des gouverneurs.

**Note N – Intérêts à recevoir et produits assimilés et Intérêts à verser et charges assimilées****N.1. Produits d'intérêts nets** (en milliers d'euros)

	2009	2008
<b>Intérêts à recevoir et produits assimilés</b>		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	340	202
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, et obligations et autres titres à revenu fixe	374 541	715 988
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	9 006 172	14 052 824
Produits dérivés	7 150 729	183 301
Divers	30 551	39 432
<b>TOTAL</b>	<b>16 562 333</b>	<b>14 991 747</b>
<b>Intérêts à verser et charges assimilées</b>		
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle	- 34 653	-53 185
Dettes représentées par des titres	- 12 361 091	- 12 045 964
Produits dérivés	- 1 747 785	- 644 029
Divers	- 145 976	- 136 785
<b>TOTAL</b>	<b>- 14 289 505</b>	<b>- 12 879 963</b>
<b>Produits d'intérêts nets</b>	<b>2 272 828</b>	<b>2 111 784</b>

**N.2. Ventilation par marché géographique des intérêts à recevoir et produits assimilés** (en milliers d'euros)

	2009	2008
Espagne	1 305 158	2 142 754
Allemagne	1 049 761	2 007 736
Italie	996 206	1 697 521
France	880 744	1 385 177
Royaume-Uni	634 245	1 046 518
Grèce	534 391	559 573
Portugal	531 264	774 332
Pologne	411 585	445 231
Hongrie	226 252	294 883
Autriche	188 155	294 117
Belgique	184 813	198 186
République tchèque	166 249	229 280
Finlande	158 306	232 358
Pays-Bas	124 903	140 740
Roumanie	98 174	90 752
Suède	92 704	165 238
Irlande	83 529	127 842
Slovénie	55 612	75 549
Danemark	46 001	123 126
Slovaquie	29 513	42 225
Bulgarie	26 467	24 764
Chypre	22 880	38 895
Luxembourg	22 554	27 009
Lettonie	21 107	23 012
Lituanie	19 867	5 766
Estonie	5 806	8 142
Malte	1 084	582
<b>Total</b>	<b>7 917 330</b>	<b>12 201 308</b>
À l'extérieur de l'Union européenne	765 476	886 933
<b>Total</b>	<b>8 682 806</b>	<b>13 088 241</b>
Produits non ventilés <sup>(1)</sup>	7 879 527	1 903 506
<b>Total</b>	<b>16 562 333</b>	<b>14 991 747</b>
<sup>(1)</sup> Produits non ventilés :		
• Produits du portefeuille d'investissement et des portefeuilles de prêts titrisés	220 277	370 648
• Produits des portefeuilles obligataires opérationnels	55 908	83 271
• Produits des portefeuilles monétaires opérationnels	124 175	272 753
• Produits des opérations sur le marché monétaire	328 438	993 533
• Produits dérivés	7 150 729	183 301
	<b>7 879 527</b>	<b>1 903 506</b>



**Note O – Commissions à recevoir et Commissions à verser** (en milliers d'euros)

	2009	2008
<b>Commissions à recevoir</b>		
Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou (Note X)	36 405	35 741
Revenus d'activités de conseil	50 165	32 380
Revenus sur prêts et garanties	22 364	18 893
Revenus sur opérations de garantie	43 423	23 551
JASPERS (Note X)	16 948	14 933
JESSICA (Note X)	4 976	3 962
JEREMIE (Note X)	6 961	0
JASMINE (Note X)	257	0
Conventions de Yaoundé et de Lomé (Note X)	8 468	10 371
Autres institutions de l'Union européenne (Note X)	17 073	28 428
<b>Total des commissions à recevoir</b>	<b>207 040</b>	<b>168 259</b>
<b>Commissions à verser</b>	<b>- 117</b>	<b>- 125</b>

**Note P – Perte nette sur opérations financières** (en milliers d'euros)

	2009	2008
Résultat sur prêts et avances	6 879	- 15 467
Gains et pertes latents sur portefeuille opérationnel de trésorerie	82 933	- 65 194
Ajustements de valeur sur opérations de capital-risque	- 107 504	- 199 143
Gains et pertes sur portefeuille opérationnel de trésorerie	- 30 284	- 7 638
Perte nette réalisée sur contrats à long terme normalisés	- 5 776	- 11 714
Gain net sur rachat de dettes représentées par des titres	6 555	3 430
Gain net sur dénouement de swaps au titre de la GAP	14 826	21 125
Perte réalisée sur vente d'actions et d'autres titres à revenu variable	201	- 1 754
(Ré)ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable (hors opérations de capital-risque)	850	6 301
Ajustement de change net	6 905	9 923
Divers	- 2 503	0
<b>Perte nette totale sur opérations financières</b>	<b>- 26 918</b>	<b>- 260 131</b>

**Note Q – Autres produits d'exploitation** (en milliers d'euros)

	2009	2008
Reprise sur provisions pour charges administratives générales de l'exercice précédent	4 119	3 999
Divers	6 604	2 027
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>10 723</b>	<b>6 026</b>

**Note R – Charges administratives générales** (en milliers d'euros)

	2009	2008
Traitements et émoluments <sup>(*)</sup>	- 208 747	- 187 327
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	- 104 751	- 96 279
<b>Frais de personnel</b>	<b>- 313 498</b>	<b>- 283 606</b>
Autres charges administratives générales	- 118 712	- 108 225
<b>Total des charges administratives générales</b>	<b>- 432 210</b>	<b>- 391 831</b>

L'effectif du Groupe était de 1 896 employés au 31 décembre 2009 (1 744 employés au 31 décembre 2008).

<sup>(\*)</sup> dont 2 924 000 EUR au 31 décembre 2009 et 2 821 000 EUR au 31 décembre 2008 pour les membres du Comité de direction.

**Note S – Dépôts spéciaux hors bilan pour service d'emprunts**

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par le Groupe aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par le Groupe.

**Note T – Juste valeur des instruments financiers**

Le Groupe enregistre les instruments financiers de bilan et hors bilan sur la base de leur coût historique en devises (hors le portefeuille opérationnel), ce qui représente le montant reçu lorsqu'il s'agit d'un passif ou le montant payé pour acquérir un actif. La juste valeur des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie, titres et emprunts) figurant à l'actif et au passif en comparaison de leur valeur comptable est présentée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actif</b>				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	227	227		
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle, hors substituts de prêts	335 303	338 590		
Portefeuilles de titres, y compris les substituts de prêts (Note B.2)	22 460	22 071		
Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	1 618	2 018		
<b>Total de l'actif</b>	<b>359 608</b>	<b>362 906</b>		
<b>Passif</b>				
Dettes envers des établissements de crédit (Note J)			6 843	6 843
Dettes représentées par des titres (Note K)			305 758	324 913
<b>Total du passif</b>			<b>312 601</b>	<b>331 756</b>

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actif</b>				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0		
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle, hors substituts de prêts	307 620	315 387		
Portefeuilles de titres, y compris les substituts de prêts (Note B.2)	13 128	12 899		
Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	1 496	1 983		
<b>Total de l'actif</b>	<b>322 244</b>	<b>330 269</b>		
<b>Passif</b>				
Dettes envers des établissements de crédit (Note J)			7 160	7 160
Dettes représentées par des titres (Note K)			266 989	285 938
<b>Total du passif</b>			<b>274 149</b>	<b>293 098</b>

## Note U – Gestion des risques financiers

La présente note fournit des informations sur les risques auxquels le Groupe est exposé ainsi que sur la façon dont il les gère et les contrôle, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'il utilise. Ces risques sont les suivants :

- risque de crédit,
- risque de taux d'intérêt,
- risque de liquidité,
- risque de change,
- risque de marché.

Au sein du Groupe, la gestion et le contrôle des risques sont assurés par chaque entité séparément. Une distinction est par conséquent opérée, dans les informations ci-après sur la gestion des risques, entre la Banque et le Fonds.

### U.1. Organisation de la gestion des risques

#### U.1.1. Organisation de la gestion des risques au sein de la Banque

La Banque adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. Elle a mis en place des dispositifs de contrôle et d'information pour les principales catégories de risques inhérents à ses opérations : risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

La Banque applique les meilleures pratiques du secteur pour analyser et gérer les risques afin d'obtenir une protection optimale de ses actifs, de son résultat financier et, partant, de son capital. Bien qu'elle ne soit pas soumise à un organisme de réglementation bancaire, la Banque s'attache néanmoins à respecter en substance les directives bancaires pertinentes de l'UE, ainsi que les recommandations des autorités de contrôle bancaire des États membres, des organes législatifs de l'UE et des organismes supranationaux compétents comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Les sections ci-dessous fournissent des informations sur les risques de crédit, de marché et de liquidité auxquels

la Banque est exposée dans le cadre de ses activités sur ressources propres.

En novembre 2003, la direction Gestion des risques (RM – *Risk Management*) a été organisée dans un premier temps autour de deux départements – le département Risques de crédit (CRD) et le département Gestion actif-passif (GAP), Produits dérivés, Risques financiers et opérationnels – et d'une division Coordination. En 2006, la BEI a formalisé sa politique en matière de risques de crédit pour les opérations sur ressources propres réalisées à l'extérieur de l'UE, élargissant ainsi la mission de CRD.

Travaillant de manière indépendante, selon une approche exhaustive, cohérente et constante, RM identifie, évalue, surveille et signale les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels auxquels la Banque est exposée. RM est indépendante des salles des marchés et opère dans un cadre défini en commun, qui préserve la séparation des tâches. Le directeur général de RM rend compte des risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels au vice-président ayant la compétence dans ce domaine. Le vice-président compétent rencontre régulièrement le Comité de vérification pour examiner avec lui les questions ayant trait à ces catégories de risques. Il est par ailleurs chargé de veiller à ce que le Comité de direction et le Conseil d'administration reçoivent toutes les informations pertinentes relatives aux risques.

Afin d'appuyer la mise en œuvre de sa politique en matière de risques, la Banque s'est dotée de deux instances dont la mission est axée sur la gestion de ces risques.

La première est le Groupe d'évaluation des risques de crédit (GERC), organe de haut niveau dont la mission est d'examiner les questions de risques de crédit pertinentes qui se posent dans le cadre des activités de la Banque et de conseiller le Comité de direction sur la réponse à y apporter. Il se compose des directeurs généraux des directions Financements, Projets, Gestion des risques, Finances et Affaires juridiques. Le GERC a vocation à compléter – mais non à remplacer – l'examen au cas par cas des propositions de financement, lequel demeure au centre du processus d'approbation des prêts.

La deuxième instance est le Comité de gestion actif-passif (ALCO) ; autre organe de haut niveau, composé des

directeurs généraux des directions Financements, Finances et Gestion des risques, il examine la politique de GAP de la Banque et se charge de faire des propositions dans ce domaine à l'intention du Comité de direction. L'ALCO encourage et facilite la concertation entre les directions qui y sont représentées, tout en offrant une perspective plus large sur les principaux risques financiers et en permettant d'en améliorer la compréhension.

En 2009, la Banque a continué de développer sa capacité de gestion des prêts après leur signature, se donnant ainsi les moyens d'assumer les transactions plus risquées qu'elle est amenée à réaliser dans le cadre de sa stratégie de prise de risque accrue, de l'augmentation globale de ses volumes de prêt et de l'évolution de la conjoncture économique. Pour une part importante du portefeuille, les tâches correspondantes incombent au département Gestion et restructuration des transactions (TMR), un département autonome placé sous l'autorité d'un vice-président distinct. En 2009, TMR s'est concentré sur le suivi des contreparties à haut risque et de certaines catégories de sûretés ; le département a aussi géré les transactions requérant une attention particulière. Chaque fois que TMR émet une proposition ayant des implications en matière de risques de crédit, il la soumet à la direction Gestion des risques pour que celle-ci donne un deuxième avis indépendant.

#### *U.1.1.1. Mesure du risque et système d'information*

Les risques encourus par la Banque sont mesurés selon une méthode tenant compte à la fois des pertes attendues susceptibles de survenir dans des circonstances normales et des pertes non attendues, lesquelles procèdent d'une estimation de la perte effective finale fondée sur un modèle de portefeuille. Les modèles utilisés s'appuient sur des probabilités tirées de statistiques reflétant des faits observés sur les marchés financiers. La Banque détermine également les hypothèses les plus défavorables auxquelles elle serait confrontée si des événements extrêmes peu probables venaient néanmoins à se matérialiser.

Les informations relatives à la mesure du risque décrite ci-dessus sont présentées et expliquées au Comité de direction chaque trimestre et au Conseil d'administration deux fois par an. Les rapports contiennent des données concernant les encours globaux, l'analyse de la concentration des crédits, la valeur à risque, les ratios de liquidité et l'évolution des profils de risque. En outre, les principaux indicateurs de risque concernant le portefeuille de prêts et les risques de décalage en matière de liquidité sont présentés au Comité de direction chaque mois.

#### *U.1.1.2. Tolérance de la Banque au risque financier*

En tant qu'institution publique, la Banque ne cherche pas à réaliser des bénéfices par un comportement spéculatif face aux risques financiers ; elle fixe son degré de tolérance au risque financier à un seuil défini par des limites qui ont été approuvées, et elle applique un cadre financier prudent.

La Banque ne considère donc pas ses activités de trésorerie ou de collecte de ressources comme des centres de profit, même si elle les conduit dans un souci de performance. Quant à ses activités d'investissement, elles ont pour objectif premier la préservation du capital investi. Dans le cadre de ses opérations de prêt et d'emprunt, la Banque a donc une politique de gestion des risques financiers dont le premier principe est d'assurer la couverture de tous les risques significatifs.

La BEI suivant en cela les meilleures pratiques du marché, toutes les transactions d'un type nouveau s'accompagnant

de risques opérationnels ou financiers doivent être autorisées par le Comité de direction, après approbation par le Comité des nouveaux produits (CNP), et réalisées dans le respect des limites approuvées.

#### *U.1.1.3. Pérennité des revenus et capacité d'autofinancement*

À la BEI, la politique de gestion actif-passif fait partie intégrante de la politique globale de gestion des risques financiers. Elle reflète les attentes des trois principaux groupes de partenaires de la Banque (ses actionnaires, ses emprunteurs et les marchés financiers), à savoir : préserver la stabilité de ses recettes, maintenir la valeur économique de ses fonds propres et assurer un financement autonome de sa croissance à long terme.

Au travers de sa stratégie de GAP, la Banque poursuit ces objectifs en recourant à une méthode d'affectation de ses fonds propres selon un profil d'investissement à moyen et long terme qui vise à assurer la stabilité des recettes et à améliorer le rendement global. Cette méthode d'affectation implique une certaine sensibilité aux rendements à moyen et long terme, mais elle n'est pas influencée par une vision à court terme de l'évolution des taux d'intérêt.

Les fonds propres de la Banque sont ainsi gérés de manière à maintenir leur duration dans une fourchette de 4,5 à 5,5 ans.

### **U.1.2. Organisation de la gestion des risques au sein du Fonds (FEI)**

La plupart des opérations de capital-investissement, de capital-risque et de garantie et titrisation pour les deux entités du Groupe sont gérées par le Fonds. Celui-ci a pour mission de soutenir l'apport de ressources financières à des PME en démarrage, en croissance et en développement dans le cadre des objectifs de l'Union européenne pour cette catégorie d'entreprises.

Le FEI adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. C'est ainsi qu'il a mis en place des systèmes spécifiques pour contrôler les principaux risques – de crédit, de marché et opérationnels – et en rendre compte.

Une division indépendante chargée de la gestion et du suivi des risques (*Risk Management and Monitoring* – RMM) rend compte directement au directeur général adjoint. Cette séparation des tâches ainsi que le principe des « deux paires d'yeux » garantissent un examen impartial des activités opérationnelles du Fonds. De plus, au sein du Groupe BEI, RMM opère en étroite collaboration avec la direction Gestion des risques de la Banque, en particulier en ce qui concerne l'exposition du Groupe au risque découlant des opérations de garantie, de capital-investissement et de capital-risque réalisées au titre du mandat capital-risque (MCR) de la Banque, et en ce qui concerne la stratégie générale du FEI.

RMM se compose de trois équipes : une équipe chargée de la gestion des risques de l'activité "capital-investissement", une autre de la gestion des risques de l'activité "garanties et titrisation de portefeuilles", et la troisième du suivi et de l'administration des activités des deux premières.

La gestion de la trésorerie du Fonds a été confiée à la Banque en vertu d'un accord à cet effet signé entre les deux parties, et elle est assurée selon les lignes directrices du FEI en la matière.

### U.1.2.1. Évaluation des risques concernant l'activité de capital-investissement

Dans le cadre de ses activités de capital-investissement, le FEI agit comme un fonds de fonds, prenant des participations minoritaires dans des fonds gérés, principalement, par des équipes indépendantes, son objectif étant de servir de catalyseur pour attirer d'autres d'investisseurs, venant d'horizons très larges. Les opérations de capital-investissement du Fonds englobent non seulement des investissements en capital d'amorçage et de démarrage, mais aussi des investissements dans des fonds déjà anciens, spécialisés dans les stades de développement intermédiaire et avancé, et des investissements "mezzanine", qui ont d'une manière générale un profil de risque plus modéré.

Les équipes du FEI ont mis au point ces dernières années un ensemble d'outils destinés à concevoir, gérer et surveiller des portefeuilles de placements en capital-investissement adaptés à la dynamique de ce marché, en allant au-delà de la démarche classique et souvent simpliste consistant à investir exclusivement dans des fonds de haut de panier. Ces outils reposent sur un modèle économique interne fondé sur la notation (GEM – *Grading-based Economic Model*), qui permet au FEI de mieux évaluer et vérifier, pour chaque fonds et portefeuille de fonds, la valorisation, les risques et les projections de flux de trésorerie et de performances. Avant d'engager des capitaux dans un fonds de capital-investissement, le FEI lui affecte une note fondée sur les résultats d'une analyse préalable approfondie menée par son équipe chargée des transactions et vérifiée par son équipe chargée de la gestion des risques. Pendant la durée de vie du fonds, cette note est révisée périodiquement, avec une fréquence et dans une mesure qui dépendent du niveau de risque.

Ce dispositif, appuyé par le recours à un système informatique propre et à un logiciel intégré (traitement intégral d'amont en aval), permet au Fonds de renforcer ses processus de décision d'investissement, de gestion des risques financiers du portefeuille et de gestion de la liquidité.

Dans le contexte de la crise financière actuelle, le Fonds surveille étroitement les valorisations communiquées par les gestionnaires de fonds de capital-investissement, mais aussi d'autres risques spécifiques liés à la crise. Il a également soumis ses portefeuilles de fonds de capital-investissement à des scénarios de crise plus tendus afin d'évaluer l'impact d'une aggravation ou d'une poursuite de la crise financière.

### U.1.2.2. Évaluation des risques concernant les garanties

Le FEI accorde des garanties de portefeuille à des intermédiaires financiers actifs dans le financement des PME, de sorte qu'en assumant le risque encouru par ces institutions, il leur facilite l'accès aux ressources financières, ce qui revient à favoriser le financement des PME.

Pour les besoins de son activité de garantie et de titrisation, le FEI a mis au point, au cours des dernières années, une panoplie d'outils permettant d'analyser, sur la base des meilleures pratiques du secteur, les opérations de garantie de portefeuilles et les transactions financières structurées. Avant de s'engager contractuellement dans une opération de garantie, le Fonds attribue une note interne à chaque nouvelle opération sur risque propre, comme l'exigent ses lignes directrices en matière de risques de crédit. Cette notation repose sur des modèles internes qui permettent d'analyser et de synthétiser la qualité de crédit de la transaction (concept de la perte attendue), en tenant compte de paramètres non seulement quantitatifs mais

aussi qualitatifs. Les opérations de garantie font l'objet d'un suivi régulier, trimestriel au minimum.

Le portefeuille de garanties du Fonds est valorisé en fonction d'un modèle (valorisation « *mark-to-model* »). Le principal impact sur la valorisation des transactions en portefeuille provient de la note qui leur est attribuée et de ses éventuelles modifications ultérieures.

Dans le contexte de la crise financière, le Fonds a intensifié son effort de surveillance afin de réagir au mieux à toute évolution éventuellement négative des notes de crédit. On notera que l'amélioration du suivi relève d'un processus continu qui ne saurait être attribué uniquement à une réaction à la crise financière. En outre, le FEI a renforcé sa méthodologie d'évaluation de scénarios de crise, c'est-à-dire l'analyse des situations de baisse de la note des portefeuilles et des impacts connexes sur l'affectation du capital et les pertes attendues.

## U.2. Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt du Groupe et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles d'investissement et opérationnels, les certificats de dépôt et les dépôts interbancaires à terme, ainsi que les transactions sur instruments dérivés réalisées par le Groupe et les opérations de garantie du Fonds financées sur ressources propres. Aucun risque de crédit n'est attaché aux opérations de capital-risque du Groupe, qui sont entièrement menées au travers de prises de participation et ne sont donc exposées qu'au risque de marché.

La politique du Groupe en matière de risques de crédit est approuvée par les instances dirigeantes du Groupe. Elle fixe, pour les emprunteurs et les garants, les niveaux minima de qualité de crédit qu'il convient d'observer dans le cadre des opérations de prêt, et précise les types de sûretés qui sont jugées acceptables. Elle détaille également les exigences minimales auxquelles les contrats de prêt doivent satisfaire pour ce qui est des clauses juridiques et autres dispositions contractuelles clés, de façon à ce que la Banque occupe une position au moins égale à celle des autres bailleurs de fonds de premier rang et qu'elle ait rapidement accès aux sûretés si nécessaire. En outre, grâce à un système de limites applicables aux contreparties et aux secteurs, le respect de la politique en matière de risques de crédit assure un bon degré de diversification du portefeuille des prêts du Groupe. Ce système s'inspire des règles prudentielles traditionnelles relatives à la concentration du portefeuille et à la gestion des grands encours qui sont énoncées dans les directives bancaires de l'UE, bien que le Groupe ait généralement, en matière de prise de risques, une attitude plus restrictive que les banques commerciales. Cette politique fixe également des niveaux minima pour la qualité de crédit des contreparties des opérations sur instruments dérivés et de trésorerie, ainsi que le cadre contractuel régissant chaque type de transaction.

Pour ce qui concerne l'activité de prêt, de trésorerie et sur instruments dérivés, le risque de crédit est géré par la direction Gestion des risques, indépendante et directement placée sous la responsabilité du Comité de direction de la Banque. Le Groupe a ainsi mis en place une structure opérationnellement séparée pour la détection et la surveillance du risque de crédit.

Le Fonds gère ses encours et son exposition aux risques dans le cadre de politiques prudentes qui sont délimitées

par des dispositions statutaires et par les lignes directrices en matière de risques de crédit qu'approuve son Conseil d'administration, ou encore par des orientations définies dans le cadre de mandats.

Cette politique fait l'objet d'adaptations périodiques en fonction de l'évolution des paramètres opérationnels et des nouveaux mandats qui peuvent être confiés au Groupe par ses actionnaires.

La gestion du risque de crédit repose, d'une part, sur le degré de risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de la solvabilité de ces dernières.

### U.2.1. Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, le Groupe ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité à long terme est démontrée et qui offrent des garanties solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit qu'il encourt sur ses prêts, le Groupe a classé ceux-ci selon

des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou, le cas échéant, le garant.

La structure, en fonction des garants et des emprunteurs, du portefeuille de prêts accordés au 31 décembre 2009 s'analyse comme suit, y compris les fractions non décaissées (en millions d'euros).

Les prêts à l'extérieur de l'Union européenne (à l'exception des prêts au titre des Mécanismes <sup>(1)</sup>) bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget de l'UE ou des États membres (prêts ACP et PTOM). Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14 avril 1997 (Décision 97/256/CE) introduisaient le concept du partage de risques, dans le cadre duquel certains prêts de la Banque sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant pour les seuls risques politiques qui ont pour origine le non-transfert de monnaies, l'expropriation, les conflits armés ou les troubles civils.

Le tableau ci-dessous présente (en millions d'euros) le volume des prêts pour des projets à l'intérieur de l'Union européenne ainsi que le volume des prêts accordés hors de l'UE au titre des Mécanismes ou en partage des risques.

Emprunteurs \ Garants	États membres	Institutions publiques	Banques « zone A »	Grandes entreprises	Non garantis <sup>(1)</sup>	Total 2009	Total 2008
États membres	0	0	0	0	30 505	30 505	27 202
Institutions publiques	21 935	11 477	697	3 933	38 037	76 079	65 452
Banques « zone A »	9 492	40 809	35 190	18 039	23 282	126 812	115 242
Grandes entreprises	18 378	8 223	32 338	35 235	41 308	135 482	111 250
<b>Total 2009</b> <sup>(1) (2) (3) (4) (5)</sup>	<b>49 805</b>	<b>60 509</b>	<b>68 225</b>	<b>57 207</b>	<b>133 132</b>	<b>368 878</b>	
<b>Total 2008</b> <sup>(1) (2) (3) (4) (5)</sup>	<b>47 727</b>	<b>56 686</b>	<b>59 899</b>	<b>45 611</b>	<b>109 223</b>		<b>319 146</b>

<sup>(1)</sup> Ces montants incluent les prêts pour lesquels aucune garantie formelle, indépendante de l'emprunteur et du prêt lui-même, n'a été requise, compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur, qui représente par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles appropriées garantissent les droits d'accès de la Banque à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2009, les prêts correspondant à des opérations avec partage des risques s'élèvent à 5 229 millions d'EUR (2008 : 4 330 millions d'EUR).

<sup>(3)</sup> Ce montant comprend les prêts accordés au titre des Mécanismes.

<sup>(4)</sup> Ce montant ne comprend pas les prêts titrisés (2009 : 8 209 millions d'EUR ; 2008 : 5 766 millions d'EUR).

<sup>(5)</sup> Ces montants ne comprennent pas les prêts accordés à des États membres actuels avant leur adhésion à l'Union européenne et qui bénéficient de la garantie du budget de l'UE ou des États membres.

Le tableau ci-dessous présente les volumes de prêt (en millions d'euros) pour les projets à l'extérieur de l'Union européenne (hors prêts accordés au titre de l'article 16 et prêts relevant du Mécanisme préadhésion, du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, du Mécanisme pour une énergie durable et du Mécanisme AELE) :

Garanties données par	31.12.2009	31.12.2008
États membres	1 795	1 554
Budget de l'UE <sup>(1)</sup>	32 340	28 152
<b>Total</b> <sup>(2)</sup>	<b>34 135</b>	<b>29 706</b>

<sup>(1)</sup> dont 5 229 millions d'EUR correspondent à des opérations avec partage des risques comme expliqué ci-dessus (4 330 millions d'EUR pour l'année 2008).

<sup>(2)</sup> y compris les prêts accordés à des États membres actuels avant leur adhésion à l'Union européenne et qui bénéficient de la garantie du budget de l'UE ou des États membres.

<sup>(1)</sup> prêts accordés en vertu de l'article 16 (anciennement article 18) des statuts et prêts relevant du Mécanisme préadhésion, du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, du Mécanisme pour une énergie durable et du Mécanisme AELE. Ces prêts accordés dans le cadre des Mécanismes ne bénéficient pas de la garantie du budget de l'Union européenne ni de celle des États membres. Ces opérations sont par conséquent financées sur les ressources propres du Groupe et à ses risques.

**PRÊTS POUR INVESTISSEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION** (en millions d'euros)

(y compris les prêts dans les nouveaux États membres avant leur adhésion)

## VENTILATION DES PRÊTS PAR CATÉGORIE DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE

ACCORD FINANCIER	Encours 31.12.2009	Encours 31.12.2008
<b>Garantie globale des États membres à 75 %</b>		
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 3	0	1
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4	108	142
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4 – Protocole 2	415	516
<b>Total Garantie globale des États membres à 75 %</b>	<b>523</b>	<b>659</b>
<b>Garantie des États membres à 75 %</b>		
- Accord de partenariat de Cotonou	783	819
- Deuxième Accord de partenariat de Cotonou	489	76
<b>Total Garantie des États membres à 75 %</b>	<b>1 272</b>	<b>895</b>
<b>Total Garantie des États membres</b>	<b>1 795</b>	<b>1 554</b>
<b>Garantie du budget de l'Union européenne à 100 %</b>		
- Afrique du Sud – 300 Mio – Décision CG 19.06.95	5	41
- ALA I – 750 Mio	114	135
- ALA intérimaire (Gar. 100 %) – 153 Mio	5	5
- PECO – 1 Mrd – Décision CG 29.11.89	90	120
- PECO – 3 Mrd – Décision CG 02.05.94	455	618
- PECO – 700 Mio – Décision CG 18.04.91	2	9
- Russie 100 Mio – 2001-2005	74	79
- Russie – 500 Mio – 2004-2007	230	230
<b>Total Garantie du budget de l'Union européenne à 100 %</b>	<b>975</b>	<b>1 237</b>
<b>Garantie du budget de l'Union européenne à 75 %</b>		
- Protocoles méditerranéens	800	988
- Yougoslavie – Art. 18 (1984)	1	2
- Yougoslavie – Protocole 1	3	4
- Yougoslavie – Protocole 2	10	16
- Slovénie – Protocole 1	51	62
<b>Total Garantie du budget de l'Union européenne à 75 %</b>	<b>865</b>	<b>1 072</b>
<b>Garantie du budget de l'Union européenne à 70 %</b>		
- Afrique du Sud – 375 Mio – Décision 29.01.97	105	128
- ALA II – 900 Mio	144	175
- ALA intérimaire (Gar. 70 % : partage des risques) – 122 Mio	7	10
- Bosnie-Herzégovine – 100 Mio – 1999-2001	84	89
- Euromed (BEI) – 2 310 Mio – Décision 29.01.97	781	908
- ARYM – 150 Mio – 1998-2000	106	117
- PECO – 3 520 Mio – Décision 29.01.97	1 457	1 627
<b>Total Garantie du budget de l'Union européenne à 70 %</b>	<b>2 684</b>	<b>3 054</b>
<b>Garantie du budget de l'Union européenne à 65 %</b>		
- Afrique du Sud – 825 Mio – 7/2000-7/2007	621	629
- Afrique du Sud – Décision 2/2007-12/2013	486	202
- ALA III – 2 480 Mio – 2/2000-7/2007	1 082	1 275
- Décision ALA – 2/2007-12/2013	1 926	791
- Euromed II – 6 520 Mio – 2/2000-1/2007	5 339	5 686
- Pays voisins du Sud-Est – 9 185 Mio – 2/2000-7/2007	8 022	8 344
- Turquie Action spéciale – 450 Mio – 2001-2006	299	324
- Turquie TERRA – 600 Mio – 11/1999-11/2002	527	549
- PEV EO/CAS/RUS 1/2/2007-31/12/2013	403	170
- PEV MED 1/2/2007-31/12/2013	3 851	2 404
- Préadhésion – 8 700 Mio – 2007-2013	5 260	2 415
<b>Total Garantie du budget de l'Union européenne à 65 %</b>	<b>27 816</b>	<b>22 789</b>
<b>Total Garantie du budget de l'Union européenne</b>	<b>32 340</b>	<b>28 152</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34 135</b>	<b>29 706</b>

**Sûretés réelles relatives aux prêts** (en millions d'euros)

Entre autres instruments de couverture des risques de crédit, le Groupe utilise aussi le nantissement de titres financiers. La procédure est officialisée par un accord de nantissement, applicable sur le territoire concerné. Le portefeuille de sûretés réelles reçues en nantissement se monte à 15 175 millions d'EUR (2008 : 12 998 millions d'EUR) et se répartit comme suit :

Au 31.12.2009		Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>									
Notation Moody's ou équivalent	Obligations						Instr. de capitaux propres et fonds	Liquidités	Total 2009		
	État	Entité supra- nationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs					
Aaa	913	231	107	1 282	1 282	480	0	0	<b>4 295</b>		
De Aa1 à Aa3	742	0	0	19	1 971	203	0	0	<b>2 935</b>		
A1	2 407	0	0	0	368	0	0	0	<b>2 775</b>		
Inférieure à A1	3 075	0	0	0	1 569	0	0	0	<b>4 644</b>		
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	188	338	<b>526</b>		
<b>Total 2009</b>	<b>7 137</b>	<b>231</b>	<b>107</b>	<b>1 301</b>	<b>5 190</b>	<b>683</b>	<b>188</b>	<b>338</b>	<b>15 175</b>		

<sup>(1)</sup> Les obligations, les instruments de capitaux propres et les participations dans des fonds sont comptabilisés à leur valeur de marché.

Au 31.12.2008		Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>									
Notation Moody's ou équivalent	Obligations						Instr. de capitaux propres et fonds	Liquidités	Total 2008		
	État	Entité supra- nationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs					
Aaa	678	1	34	482	694	638	0	0	<b>2 527</b>		
De Aa1 à Aa3	1 193	0	0	50	1 937	151	0	0	<b>3 331</b>		
A1	1 743	0	16	0	1 025	0	0	0	<b>2 784</b>		
Inférieure à A1	2 500	0	28	0	1 199	0	0	0	<b>3 727</b>		
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	277	352	<b>629</b>		
<b>Total 2008</b>	<b>6 114</b>	<b>1</b>	<b>78</b>	<b>532</b>	<b>4 855</b>	<b>789</b>	<b>277</b>	<b>352</b>	<b>12 998</b>		

<sup>(1)</sup> Les obligations, les instruments de capitaux propres et les participations dans des fonds sont comptabilisés à leur valeur de marché.

Prêts en cours, y compris les prêts titrisés, décaissés au 31 décembre par secteur d'activité de l'emprunteur (en millions d'euros) :

Secteur :	Échéance			Total 2009	Total 2008
	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans		
Énergie	2 485	11 611	21 328	<b>35 424</b>	30 840
Transports	3 968	19 788	75 174	<b>98 930</b>	90 713
Télécommunications	1 116	4 929	4 097	<b>10 142</b>	9 461
Eau et assainissement	978	4 968	12 789	<b>18 735</b>	16 432
Infrastructures diverses	1 003	4 717	13 101	<b>18 821</b>	16 988
Agriculture, sylviculture, pêche	19	59	153	<b>231</b>	210
Industrie	2 552	13 334	8 505	<b>24 391</b>	18 814
Services	439	5 103	7 843	<b>13 385</b>	12 306
Prêts globaux <sup>(1)</sup>	7 863	36 394	38 763	<b>83 020</b>	77 154
Santé, éducation	721	4 068	16 282	<b>21 071</b>	18 501
<b>TOTAL 2009</b>	<b>21 144</b>	<b>104 971</b>	<b>198 035</b>	<b>324 150</b>	
<b>TOTAL 2008</b>	<b>20 056</b>	<b>88 918</b>	<b>182 445</b>		<b>291 419</b>

<sup>(1)</sup> Un prêt global est une ligne de crédit accordée à une institution financière intermédiaire ou à une banque qui en rétrocède le produit, à ses propres risques, sous forme de financements pour des projets de petite ou moyenne dimension mis en œuvre par des promoteurs du secteur privé ou du secteur public.



### Arriérés sur prêts

La détection, le suivi et le signalement des arriérés sur prêts se font selon les procédures définies dans les lignes directrices pour le suivi des retards de paiement.

*Prêts dans l'Union européenne et prêts hors UE non couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres:*

Les prêts pour des projets situés dans l'Union européenne et pour des projets hors UE non couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres bénéficient pour leur plus grande part de garanties d'institutions publiques, de banques "zone A" et de grandes entreprises. Au 31 décembre 2009, la portion non garantie de ces prêts s'élevait à 133 132 millions d'EUR (2008 : 109 223 millions d'EUR).

Au 31 décembre 2009, le Groupe n'enregistrait aucun retard de remboursement de plus de 30 jours pour ses prêts dans l'Union européenne (2008 : 0,1 million d'euros).

*Prêts accordés pour des projets hors de l'Union européenne et couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres*

Il s'agit des prêts pour des projets réalisés hors de l'Union européenne au titre des mandats confiés à la BEI par le Conseil et garantis par l'UE, par les États membres ou sur la base du partage des risques. Dès lors qu'un versement est en retard d'environ 90 jours, il est fait appel au garant de premier ressort (s'il y en a un). Lorsque le retard atteint 150 jours à compter de l'échéance originale (et, dans tous les cas, avant l'échéance suivante), la BEI fait officiellement appel à la caution des États membres ou de l'UE. Chaque échéance non respectée donne lieu à un appel de garantie séparé.

Le tableau ci-dessous présente les arriérés de remboursement sur le portefeuille de prêts du Groupe à l'extérieur de l'Union européenne (en milliers d'euros).

	Versements en retard de 30 à 90 jours	Versements en retard de plus de 90 jours	Versements en retard de plus de 150 jours ayant fait l'objet d'un appel puis d'un paiement au titre de la garantie des États membres ou de l'UE	Total
31.12.2009	1 897	12 278	93 830	108 005
31.12.2008	3 165	17 613	127 232	148 010

### U.2.2. Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (titres, billets de trésorerie, comptes à terme, etc.) est géré rigoureusement au travers du choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

La direction a défini des limites régissant la structure des portefeuilles de titres et les encours des instruments de trésorerie, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par la direction Gestion des risques).

Le tableau ci-dessous présente, en pourcentage, le risque de crédit associé aux portefeuilles de titres (portefeuille monétaire opérationnel et portefeuille obligataire) et aux instruments de trésorerie (produits du marché monétaire) en fonction de la qualité de crédit des contreparties ou des émetteurs (au 31 décembre) :

Notation Moody's ou équivalent	Portefeuilles de titres en %		Instruments de trésorerie en %	
	2009	2008	2009	2008
Aaa	42	44	5	1
De Aa1 à Aa3	35	38	39	26
De A1 à A3	11	17	53	70
Inférieure à A3	12	1	2	2
A-1+P-1	0	0	1	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Dans le cadre de ses activités de gestion de trésorerie, le Groupe détient des obligations à capital garanti, dont les coupons intègrent des options sur la performance d'une sélection de fonds de fonds spéculatifs. Au 31 décembre 2009, ces obligations se montaient à un total nominal de 125 millions d'EUR (2008 : 150 millions d'EUR) et faisaient partie du portefeuille de titres.

### Sûretés réelles relatives aux opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie sont pour partie des prises en pension ("*reverse repos*") tripartites, qui représentent un montant de 10 100 millions d'EUR (2008 : 7 250 millions d'EUR). Ces transactions sont régies par un accord tripartite et l'exposition est entièrement couverte par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. Au 31 décembre 2009, la valeur de marché du portefeuille de sûretés se montait à 10 470 millions d'EUR (7 243 millions d'EUR pour 2008) et était répartie comme suit :

Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)							
Au 31.12.2009		Obligations					Total 2009
Notation Moody's ou équivalent	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs	
Aaa	1 253	253	140	181	1 039	907	3 773
De Aa1 à Aa3	237	0	395	99	2 383	16	3 130
A1	476	0	5	0	550	0	1 031
Inférieure à A1	354	0	27	0	2 155	0	2 536
<b>Total 2009</b>	<b>2 320</b>	<b>253</b>	<b>567</b>	<b>280</b>	<b>6 127</b>	<b>923</b>	<b>10 470</b>

Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)							
Au 31.12.2008		Obligations					Total 2008
Notation Moody's ou équivalent	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs	
Aaa	358	309	12	477	1 142	85	2 383
De Aa1 à Aa3	844	0	10	4	1 955	0	2 813
A1	84	0	10	0	524	0	618
Inférieure à A1	513	0	0	0	916	0	1 429
<b>Total 2008</b>	<b>1 799</b>	<b>309</b>	<b>32</b>	<b>481</b>	<b>4 537</b>	<b>85</b>	<b>7 243</b>

### U.2.3. Prêt de titres

La valeur de marché des obligations prêtées dans le cadre des activités de prêt de titres se monte à 507 millions d'EUR au 31 décembre 2009 (381 millions d'EUR pour 2008). Ces transactions sont régies par un accord signé avec Northern Trust Global Investment, et l'encours est entièrement couvert par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. Au 31 décembre 2009, la valeur de marché du portefeuille de sûretés se montait à 480 millions d'EUR (322 millions d'EUR pour 2008) et était répartie comme suit :

Sûretés sur prêts de titres (en millions d'euros)				
Au 31.12.2009	Obligations		Dépôts à terme	Total 2009
Notation Moody's ou équivalent	État	Certificats de dépôt		
Aaa	116	15	0	131
De Aa1 à Aa3	324	17	8	349
A1	0	0	0	0
Inférieure à A1	0	0	0	0
<b>Total 2009</b>	<b>440</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>480</b>

Sûretés sur prêts de titres (en millions d'euros)				
Au 31.12.2008	Obligations		Dépôts à terme	Total 2008
Notation Moody's ou équivalent	État	Certificats de dépôt		
Aaa	96	0	0	96
De Aa1 à Aa3	161	0	25	186
A1	0	0	17	17
Inférieure à A1	0	0	23	23
<b>Total 2008</b>	<b>257</b>	<b>0</b>	<b>65</b>	<b>322</b>

### U.2.4. Garanties consenties par le Groupe au titre de prêts accordés par des tiers

La gestion du risque de crédit associé aux opérations de garantie et de titrisation que le Groupe finance sur ses ressources propres est assurée dans le cadre d'une politique prudente imposée par les règles statutaires et les lignes directrices du Groupe en matière de risques de crédit. Les statuts limitent à 8,7 milliards d'EUR environ le montant des garanties que le Groupe peut accorder sur ses ressources propres. Les 2,9 milliards d'EUR d'exposition au risque comptabilisés au 31 décembre 2009 (2008 : 4,1 milliards d'EUR) étaient donc bien en-deçà de la limite statutaire (8,7 milliards d'EUR).

Les lignes directrices en matière de risques de crédit visent à ce que le Groupe continue à diversifier son portefeuille de garanties, tant au niveau de la gamme de produits que de la couverture géographique, de l'encours par contrepartie, de l'encours par débiteur ou de la concentration par secteur. Elles définissent aussi les règles de la dotation en capital à partir de la notation de chaque encours.

Le risque de concentration est limité par la granularité du portefeuille : en général, les portefeuilles sous-jacents sont très diversifiés au regard de la concentration par débiteur, par secteur ou par région du monde. Face au risque de concentration, le Groupe applique des limites strictes (fondées sur la dotation en capital) pour chaque opération et au niveau du cédant (plafonds d'encours agrégé par cédant et par groupe de cédants).

Au 31 décembre 2009, le portefeuille de garanties sur risques propres du Groupe était réparti entre 18 pays. Les encours nominaux nets les plus importants concernaient l'Italie, la Belgique et le Royaume-Uni et, ensemble, représentaient 42 % du total des engagements au titre de garanties.

Garanties sur ressources propres : encours à risque par pays au 31 décembre 2009 :

Encours à risque par pays		Millions d'euros	Part du total	
Pays	Monnaie d'émission	2009	2009	2008
Belgique	EUR	313	10,8 %	12,2 %
Bulgarie	EUR	57	2,0 %	1,8 %
Danemark	DKK	159	5,5 %	4,2 %
Finlande	EUR	14	0,5 %	0,4 %
France	EUR	48	1,7 %	1,4 %
Allemagne	EUR	144	5,0 %	3,9 %
Grèce	EUR	61	2,1 %	1,6 %
Irlande	EUR	4	0,1 %	0,1 %
Italie	EUR	535	18,5 %	23,3 %
Pays-Bas	EUR	98	3,4 %	5,1 %
Hors UE	EUR	14	0,5 %	0,5 %
Pan-UE & multipays	EUR	495	17,1 %	15,6 %
Pologne	PLN	55	1,9 %	2,3 %
Portugal	EUR	152	5,2 %	7,3 %
Serbie	EUR	50	1,7 %	1,3 %
Espagne	EUR	191	6,6 %	5,5 %
Suède	SEK	129	4,5 %	3,3 %
Royaume-Uni	GBP	374	12,9 %	10,2 %
<b>TOTAL</b>		<b>2 893</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Dans le contexte de ses opérations de garantie sur risques propres, le Groupe surveille le risque de crédit dès le départ, opération par opération, et adapte sa méthode d'analyse par modèle à la granularité et à l'homogénéité des portefeuilles sous-jacents. Les encours par secteur sont analysés opération par opération sous l'angle de leur incidence sur la note affectée par le Groupe à chaque opération ou tranche. Par exemple, en fonction du modèle financier utilisé pour analyser l'opération, les encours sectoriels, en tant que variables clés du modèle, peuvent se traduire directement par une corrélation implicite ou, indirectement, au travers de l'hypothèse retenue pour la volatilité du taux de défaillance.

De plus, la concentration des encours est analysée pour chaque contrat au moyen de mesures qualitatives telles que la situation actuelle et les prévisions pour les secteurs présentant une forte concentration au sein du portefeuille. Exceptionnellement, certaines opérations présentent un encours concentré sur un même (grand) secteur. Cette situation donne généralement lieu à un rehaussement de crédit accru (subordination, par exemple) au bénéfice du Groupe. Habituellement, les opérations "avec reconstitution" sont surveillées à l'aune des critères appliqués aux portefeuilles – niveau de concentration maximal par débiteur, pour les cinq premiers débiteurs et par secteur, par exemple. En outre, l'examen des encours sectoriels fait partie de l'analyse globale du portefeuille pratiquée par le Groupe.

Le risque de contrepartie est atténué par la qualité des contreparties du Groupe, qui sont généralement des acteurs de premier plan sur leur marché. Le Groupe effectue des visites de contrôle sur site pour vérifier la conformité avec les procédures et les processus pendant toute la durée de vie de l'opération. Régulièrement, le Groupe examine son portefeuille de garanties sous l'angle de divers scénarios de crise dans lesquels les hypothèses les plus pessimistes sont envisagées, afin de déterminer la capacité des fonds propres à absorber des chocs négatifs.

Au 31 décembre 2009, l'encours des garanties accordées par le Groupe au titre d'opérations de capital-risque s'élevait à 17 385 000 EUR (2008 : 15 171 000 EUR).

### U.3. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions du Groupe, due à des mouvements défavorables des rendements sur le marché ou de la structure par échéance des taux d'intérêt. L'exposition au risque de taux d'intérêt survient en cas d'asymétrie dans les caractéristiques (dates de révision des taux, date d'échéance) des différents instruments d'actif, de passif et de couverture.

Pour mesurer et gérer ses risques de taux d'intérêt, le Groupe s'inspire des principes de base édictés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les principaux risques liés aux taux d'intérêt sont le risque de révision des taux, le risque de déformation de la courbe des taux, le risque de base et le risque de spread. Parmi ces risques, le risque de spread est particulièrement important pour le Groupe. Il désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions du Groupe, due à l'évolution des écarts de taux dans son activité de collecte de ressources ou son activité de prêt.

Le Groupe gère sa position structurelle globale de taux d'intérêt au moyen d'un portefeuille spécial. La majorité des indicateurs et des dispositifs de contrôle du risque financier employés par le Groupe s'appliquent à ce portefeuille. Pour le reste des activités, les indicateurs et dispositifs de contrôle ne portent que sur les risques qui ne sont pas transmis à ce portefeuille via le système de prix de transfert et qui restent par conséquent cantonnés à l'activité dont ils relèvent – risque sur instruments de capitaux propres dans l'activité de capital-risque, risque de taux d'intérêt ou risque de crédit sur les portefeuilles de trésorerie gérés essentiellement à des fins d'accroissement des rendements.

### U.3.1. Valeur à risque des fonds propres du Groupe (perspective économique)

La politique de GAP du Groupe vise à conserver des flux de recettes équilibrés et durables ainsi qu'à limiter les variations de la valeur économique de la Banque. Compte tenu des principes comptables en vigueur, la préférence est clairement donnée au profil de recettes, l'objectif étant pour la Banque de financer sa croissance de manière autonome. Cet objectif global est atteint grâce à une méthode consistant à investir les fonds propres du Groupe à moyen et long terme en recherchant une durée moyenne située entre 4,5 et 5,5 ans.

En dehors de cet objectif de durée des fonds propres, les éléments du bilan de la Banque doivent présenter des caractéristiques de monnaies et de taux d'intérêt similaires. De faibles écarts sont toutefois autorisés pour des raisons opérationnelles. Les positions résiduelles nettes découlant des opérations en cours sont gérées à l'intérieur de limites prédéfinies afin de maintenir le risque de marché au minimum.

La direction Gestion des risques quantifie la VaR des fonds propres sur la base des facteurs de risque représentés par les taux d'intérêt et par les taux de change. Elle est mesurée pour les positions du Groupe sur la base d'un niveau de confiance de 99 % et sur un horizon à un jour. Au 31 décembre 2009, la VaR du Groupe s'élevait à 188 millions d'EUR (2008 : 363 millions d'EUR).

Le calcul de la VaR se fonde sur la méthode RiskMetrics, qui prend pour hypothèse une relation de dépendance linéaire entre les modifications de la valeur du portefeuille ou des positions et les facteurs de risque sous-jacents. Compte tenu de la nature des positions détenues par le Groupe, la Banque juge cette hypothèse appropriée pour mesurer son exposition au risque de taux d'intérêt. Les données relatives à la volatilité et aux corrélations sont calculées en interne sur la base d'un historique du marché. L'évolution de la VaR des fonds propres traduit la diminution globale de l'instabilité des facteurs de risque et non une évolution du profil de risque des positions de la BEI.

Plus généralement, la VaR n'a pas vocation à mesurer la perte la plus lourde pouvant survenir. C'est pourquoi il est nécessaire de la compléter par l'évaluation régulière de scénarios de crise. Au 31 décembre 2009, l'impact d'un déplacement parallèle de 2 % à la hausse des courbes de taux d'intérêt réduirait la valeur économique des fonds propres de 4,29 milliards d'EUR (2008 : 4,04 milliards d'EUR).

Parmi les instruments financiers qui composent le portefeuille de la Banque, certaines opérations (emprunts et contrats d'échange associés) peuvent faire l'objet d'un remboursement avant l'échéance.

Au niveau des flux de trésorerie, tous ces emprunts sont intégralement couverts par des contrats d'échange, de sorte qu'ils peuvent être considérés comme des obligations synthétiques à taux variable. L'incertitude peut provenir de l'échéance des positions qui ont pour indice de référence le Libor/Euribor, car elles peuvent faire l'objet d'un remboursement avant leur échéance finale.

Les tableaux ci-dessous récapitulent, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, les caractéristiques des éléments du portefeuille de la Banque qui sont assortis d'une possibilité de remboursement anticipé : montant nominal total, échéance naturelle moyenne et échéance attendue moyenne (toutes deux pondérées du montant nominal des transactions concernées), pour chaque monnaie d'emprunt et pour chaque grand facteur de risque.

Par monnaie d'emprunt (après échanges) :

31.12.2009	Monnaie à verser					
(en millions d'euros)	CZK	EUR	JPY	PLN	USD	Total
Montant notionnel à verser en équivalent EUR	- 108	- 6 976	- 14	- 21	- 5 793	- 12 912
Date moyenne d'échéance naturelle	14.12.2016	16.01.2022	16.02.2020	05.05.2026	30.10.2032	05.11.2026
Date moyenne d'échéance attendue	19.11.2012	13.03.2017	27.02.2017	11.09.2020	09.02.2025	18.09.2020

31.12.2008	Monnaie à verser					
(en millions d'euros)	CZK	EUR	GBP	PLN	USD	Total
Montant notionnel à verser en équivalent EUR	- 236	- 7 834	- 25	- 20	- 6 531	- 14 646
Date moyenne d'échéance naturelle	16.09.2016	10.12.2018	24.09.2035	05.05.2026	07.06.2029	21.08.2023
Date moyenne d'échéance attendue	13.05.2010	08.11.2016	10.02.2010	24.05.2014	23.05.2018	02.06.2017

Par grand facteur de risque :

31.12.2009	Facteur de risque			Total
	Taux de change	Courbe des taux d'intérêt (niveau)	Courbe des taux d'intérêt (forme)	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (millions d'euros)	- 4 097	- 6 585	- 2 230	- 12 912
Date moyenne d'échéance naturelle	14.08.2033	07.12.2023	30.12.2022	05.11.2026
Date moyenne d'échéance attendue	25.08.2027	09.07.2017	02.06.2017	18.09.2020

31.12.2008	Facteur de risque			Total
	Taux de change	Courbe des taux d'intérêt (niveau)	Courbe des taux d'intérêt (forme)	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (millions d'euros)	- 4 090	- 7 735	- 2 821	- 14 646
Date moyenne d'échéance naturelle	07.09.2032	09.06.2019	13.01.2022	21.08.2023
Date moyenne d'échéance attendue	10.04.2023	19.02.2013	01.09.2020	02.06.2017

### U.3.2. Gestion du risque de taux d'intérêt pour le Groupe (dans une perspective de résultats)

La sensibilité des résultats quantifie la variation que subiraient les revenus d'intérêts nets durant les 12 mois suivants en cas de variation d'un point de pourcentage, à la hausse ou à la baisse, de toutes les courbes de taux d'intérêt. Cette exposition provient des asymétries entre les périodes de révision des taux d'intérêt, les volumes et les taux des actifs et passifs que le Groupe accepte dans les limites approuvées.

Sur la base des positions détenues au 31 décembre 2009, les résultats enregistreraient une augmentation de 68,8 millions d'EUR (2008 : 12,6 millions d'EUR) si les taux d'intérêt augmentaient de 100 points de base, et une diminution de 72,0 millions d'EUR (2008 : 12,9 millions d'EUR) si les taux d'intérêt baissaient de 100 points de base.

Le Groupe calcule le niveau de sensibilité à l'aide d'un logiciel spécifique qui simule les résultats opération par opération. La sensibilité des résultats se mesure selon la méthode de la comptabilité d'engagement et dans l'hypothèse que, durant la période analysée, la Banque réalise effectivement les nouvelles opérations de prêt prévues dans son Plan d'activité, maintient ses encours dans les limites approuvées et procède à des transactions monétaires pour couvrir ses besoins de ressources ou investir ses excédents de trésorerie. Les résultats comptables sont simulés chaque mois, dans l'hypothèse que tous les éléments à taux fixe sont assortis de leur taux contractuel et que tous les éléments à taux variable font l'objet de révisions des taux selon le scénario de taux d'intérêt appliqué dans la simulation. Les transactions monétaires destinées à couvrir des besoins de ressources ou à investir des excédents de trésorerie sont assorties de taux qui sont ceux en vigueur sur le marché monétaire, selon le scénario de taux d'intérêt appliqué dans la simulation. Conformément à la pratique actuelle de la Banque, le modèle prend pour hypothèse que les résultats simulés ne sont pas distribués aux actionnaires, mais utilisés pour financer les activités de la Banque. Les projections de coûts administratifs sont établies conformément aux prévisions du Plan d'activité de la Banque.

Le calcul de sensibilité du FEI tient compte d'une révision du coupon pour toutes les positions présentes dans le portefeuille de trésorerie du Fonds géré par le Groupe, opération par opération. On suppose que chaque actif à taux fixe est réinvesti à l'échéance dans un nouvel actif ayant, au dernier jour de l'exercice, la même durée de vie résiduelle que le précédent. Les positions en actifs à taux variable sont supposées faire l'objet d'une révision de taux chaque trimestre.

### U.4. Risque de liquidité

Le principal objectif de la politique en matière de risque de liquidité est que le Groupe soit toujours en mesure de remplir ses obligations de paiement dans leur intégralité et avec ponctualité. Le Groupe gère le calendrier de ses émissions d'emprunts de façon à maintenir sa liquidité globale dans la fourchette prévue. La planification de la liquidité tient compte des besoins du Groupe en matière de service de la dette, des décaissements sur prêts et des flux de trésorerie issus du portefeuille de prêts. Elle tient également compte du montant assez important des prêts signés mais non déboursés, qui sont décaissés à la demande des emprunteurs.

Le risque de liquidité est géré avec prudence car, contrairement aux banques commerciales, la Banque ne dispose pas des sources naturelles de liquidités que sont les dépôts de clients. Le Groupe préfinance ses engagements afin d'éviter d'avoir à lever des ressources ou à vendre des actifs à des conditions de prix défavorables.

Pour la BEI, un autre outil de bonne gestion du risque de liquidité consiste à conserver un niveau suffisant de disponibilités et à bien étaler les échéances de ses placements pour les faire concorder avec ses besoins prévisionnels en liquidités. La politique de liquidité prévoit également un niveau-plancher pour la trésorerie. Le ratio de liquidité globale en fin d'exercice (objectif défini comme un pourcentage des flux financiers annuels prévisionnels nets) doit se situer à tout moment au-dessus de 25 % de la moyenne des flux financiers annuels nets prévus pour l'année suivante.

Le Groupe a mis en place un plan de secours en matière de liquidité qui définit les responsabilités respectives et les procédures décisionnelles en cas de signes avant-coureurs d'une crise de liquidité. Le plan de secours en matière de liquidité a été analysé par comparaison avec les principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité (« Principles for Sound Liquidity Risk Management and Supervision ») rédigés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en septembre 2008. Le plan de secours est mis à jour ponctuellement et présenté chaque année au Comité de direction pour approbation.

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et passifs financiers du Groupe, classés par groupe d'échéances en fonction de la durée restant à courir entre la clôture du bilan consolidé et la date contractuelle d'échéance. Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie *Échéance non définie*.

Risque de liquidité (en millions d'euros)

Échéance (au 31.12.2009)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2009
<b>ACTIF</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	227	0	0	0	0	227
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	633	508	2 087	830	0	4 058
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	368	0	0	0	0	368
- Divers	19 105	0	0	0	0	19 105
	19 473	0	0	0	0	19 473
Prêts :						
- aux établissements de crédit	2 899	7 408	47 782	58 487	0	116 576
- à la clientèle	1 831	8 352	55 497	133 574	0	199 254
	4 730	15 760	103 279	192 061	0	315 830
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 629	1 915	2 799	5 910	150	18 403
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	1 618	1 618
Autres actifs	0	0	0	0	2 868	2 868
<b>Total de l'actif</b>	<b>32 692</b>	<b>18 183</b>	<b>108 165</b>	<b>198 801</b>	<b>4 636</b>	<b>362 477</b>
<b>PASSIF</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	4 380	100	0	0	0	4 480
Dettes envers la clientèle	2 353	10	0	0	0	2 363
Dettes représentées par des titres	10 765	27 868	136 834	130 291	0	305 758
Capital, réserves, résultat et participations minoritaires	0	0	0	0	38 575	38 575
Autres éléments du passif (*)	477	826	3 115	763	6 120	11 301
<b>Total du passif</b>	<b>17 975</b>	<b>28 804</b>	<b>139 949</b>	<b>131 054</b>	<b>44 695</b>	<b>362 477</b>

(\*) y compris les ajustements de change sur swaps de devises

Échéance (au 31 décembre 2008)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2008
<b>ACTIF</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	0	0	0	0	0	0
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	0	215	1 212	828	0	2 255
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	276	0	0	0	0	276
- Divers	21 713	0	0	0	0	21 713
	21 989	0	0	0	0	21 989
Prêts :						
- aux établissements de crédit	2 429	7 840	40 812	60 910	0	111 991
- à la clientèle	1 962	7 767	46 375	117 536	0	173 640
	4 391	15 607	87 187	178 446	0	285 631
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 072	709	3 019	4 073	0	10 873
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	1 496	1 496
Autres actifs	0	0	0	0	4 062	4 062
<b>Total de l'actif</b>	<b>29 452</b>	<b>16 531</b>	<b>91 418</b>	<b>183 347</b>	<b>5 558</b>	<b>326 306</b>
<b>PASSIF</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	5 779	1	0	0	0	5 780
Dettes envers la clientèle	1 380	0	0	0	0	1 380
Dettes représentées par des titres	18 090	23 409	113 219	112 271	0	266 989
Capital, réserves, résultat et participations minoritaires	0	0	0	0	36 694	36 694
Autres éléments du passif <sup>(*)</sup>	1 496	1 255	4 463	1 841	6 408	15 463
<b>Total du passif</b>	<b>26 745</b>	<b>24 665</b>	<b>117 682</b>	<b>114 112</b>	<b>43 102</b>	<b>326 306</b>

(\*) y compris les ajustements de change sur swaps de devises

Les emprunts et les contrats d'échange associés sont parfois assortis de clauses de résiliation anticipée ou d'options de remboursement avant l'échéance accordées aux investisseurs ou aux contreparties des swaps de couverture. Certains engagements peuvent donc être remboursés avant leur date d'échéance.

Si toutes ces options étaient exercées à leur prochaine date contractuelle d'exercice, le total cumulé des remboursements anticipés pour la période 2010-2012 se monterait à 10,7 milliards d'EUR.

## U.5. Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les marges sur opérations et les charges générales en monnaies autres que l'euro. Le Groupe a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par monnaie grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes.

Un programme de couverture du risque de change permet de protéger les marges sur prêts connues, libellées en dollars É.-U. et en livres sterling, sur les trois prochaines années.



## Position de change (en millions d'euros)

Monnaie (au 31.12.2009)	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2009
<b>ACTIF</b>						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	227	0	0	0	0	227
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	4 058	0	0	0	0	4 058
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	260	22	9	77	108	368
- Divers	13 275	224	3 867	1 739	5 830	19 105
	13 535	246	3 876	1 816	5 938	19 473
Prêts :						
- aux établissements de crédit	72 760	15 227	23 924	4 665	43 816	116 576
- à la clientèle	163 324	15 684	9 191	11 055	35 930	199 254
	236 084	30 911	33 115	15 720	79 746	315 830
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 975	927	1 233	1 268	3 428	18 403
Actions et autres titres à revenu variable	1 281	244	30	63	337	1 618
Autres actifs	1 944	279	445	200	924	2 868
<b>Total de l'actif</b>	<b>272 104</b>	<b>32 607</b>	<b>38 699</b>	<b>19 067</b>	<b>90 373</b>	<b>362 477</b>
<b>PASSIF</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	4 242	0	177	61	238	4 480
Dettes envers la clientèle	2 178	81	0	104	185	2 363
Dettes représentées par des titres :						
- Bons et obligations en circulation	127 402	50 478	74 926	33 441	158 845	286 247
- Divers	9 445	555	3 422	6 089	10 066	19 511
	136 847	51 033	78 348	39 530	168 911	305 758
Capital, réserves, résultat et participations minoritaires	38 575	0	0	0	0	38 575
Autres éléments du passif <sup>(*)</sup>	90 280	- 18 506	- 39 834	- 20 639	- 78 979	11 301
<b>Total du passif</b>	<b>272 122</b>	<b>32 608</b>	<b>38 691</b>	<b>19 056</b>	<b>90 355</b>	<b>362 477</b>
<b>Position nette</b>	<b>- 18</b>	<b>- 1</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	

(\*) y compris les ajustements de change sur swaps de devises

Monnaie (au 31 décembre 2008)	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2008
<b>ACTIF</b>						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	0	0	0
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	2 255	0	0	0	0	2 255
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	220	19	13	24	56	276
- Divers	14 860	2 369	2 067	2 417	6 853	21 713
	15 080	2 388	2 080	2 441	6 909	21 989
Prêts :						
- aux établissements de crédit	67 016	14 925	26 331	3 719	44 975	111 991
- à la clientèle	140 731	14 304	9 292	9 313	32 909	173 640
	207 747	29 229	35 623	13 032	77 884	285 631
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 831	1 541	1 199	302	3 042	10 873
Actions et autres titres à revenu variable	1 199	209	28	60	297	1 496
Autres actifs	3 147	430	28	457	915	4 062
<b>Total de l'actif</b>	<b>237 259</b>	<b>33 797</b>	<b>38 958</b>	<b>16 292</b>	<b>89 047</b>	<b>326 306</b>
<b>PASSIF</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	5 444	0	317	19	336	5 780
Dettes envers la clientèle	1 380	0	0	0	0	1 380
Dettes représentées par des titres :						
- Bons et obligations en circulation	102 926	47 293	72 966	28 820	149 079	252 005
- Divers	4 833	412	4 457	5 282	10 151	14 984
	107 759	47 705	77 423	34 102	159 230	266 989
Capital, réserves, résultat et participations minoritaires	36 694	0	0	0	0	36 694
Autres éléments du passif <sup>(*)</sup>	85 993	- 13 911	- 38 777	- 17 842	- 70 530	15 463
<b>Total du passif</b>	<b>237 270</b>	<b>33 794</b>	<b>38 963</b>	<b>16 279</b>	<b>89 036</b>	<b>326 306</b>
<b>Position nette</b>	<b>- 11</b>	<b>3</b>	<b>- 5</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	

(\*) y compris les ajustements de change sur swaps de devises

## U.6. Risque de marché

### *Risque de marché pour la Banque :*

Le risque de marché est le risque que la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur instruments financiers fluctue en raison de l'évolution de variables de marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change ou le prix des instruments de capitaux propres.

Les risques de marché sont identifiés, évalués, gérés et signalés conformément à un ensemble de politiques et de procédures réunies sous l'intitulé *Lignes directrices de la politique en matière de risques financiers et de GAP*, qui sont régulièrement actualisées. Les principes généraux qui sous-tendent ces politiques sont décrits ci-après.

La simulation de crise est une méthode largement utilisée pour analyser l'impact de scénarios possibles sur les résultats et sur la valeur économique des fonds propres de la Banque, en particulier lorsque l'analyse de l'historique des évolutions du marché n'apparaît pas suffisante pour évaluer les risques futurs. Ces scénarios peuvent concerner l'évolution des taux du marché (taux d'intérêt, taux de change, écarts de taux, prix des instruments de capitaux propres, etc.) ou les conditions de liquidité, ou encore les hypothèses les plus défavorables capables d'influer sur ces variables, telles que des changements macroéconomiques brutaux et préjudiciables, la défaillance simultanée de grands débiteurs, des pannes de système, etc.

La simulation de crise est effectuée régulièrement et les conséquences des modifications de la valeur économique de la Banque et du profil de recettes sont décrites dans le cadre de la procédure d'évaluation des risques de marché de la Banque.

### *Risque de marché pour le Fonds :*

Le Fonds est exposé au risque de marché essentiellement au travers du risque de taux d'intérêt associé à ses positions en liquidités et équivalents et à ses investissements en titres de créance. Environ 80 % de ces actifs détenus sont assortis d'une durée moyenne allant jusqu'à cinq ans, ce qui protège le Fonds contre une variation importante de ses revenus à long terme.

Compte tenu des spécificités liées au capital-investissement, il est difficile de recourir aux méthodes d'analyse traditionnelles pour évaluer les risques de marché concernant les actifs de cette catégorie. La méthode retenue implique donc d'estimer la corrélation entre la catégorie d'actifs évaluée et le marché boursier, notamment sur la base du modèle d'évaluation des actifs financiers. Ce modèle nécessite de déterminer le coefficient bêta, c'est-à-dire la mesure du risque relatif au marché, en estimant, par régression, le rendement d'un actif par rapport à un indice boursier.

Tandis que les gestionnaires de portefeuilles boursiers peuvent accéder à des données statistiques fiables pour étayer leur analyse, ce type de données n'est pas disponible pour les opérations de capital-investissement, et plus particulièrement les opérations de capital-risque. En effet, l'analyse du rendement et de la volatilité des actifs de capital-investissement ainsi que des corrélations qui existent entre ces actifs et le marché se trouve limitée par le fait que les données publiquement disponibles ne sont pas pleinement représentatives du marché, car elles portent sur un laps de temps relativement court. Mais surtout, ces données ne rendent pas pleinement compte de l'incertitude liée à cette

catégorie d'actifs. En outre, tandis que le taux de rendement interne (TRI), l'instrument généralement utilisé pour mesurer la performance des fonds de capital-investissement, est pondéré en fonction du capital (alors que pour les actifs boursiers, il est généralement pondéré en fonction du temps), une analyse de la corrélation entre le capital-investissement et d'autres catégories d'actifs n'est possible qu'à condition de procéder à des ajustements substantiels, ce qui peut conduire à d'importantes distorsions.

Pour estimer la sensibilité de la valeur de ses actifs de capital-investissement aux variations des prix du marché, le FEI utilise le bêta de trois indices boursiers de valeurs de capital-investissement, le LPX Europe, le LPX Venture et le LPX Buyout. La régression est effectuée sur le Dow Jones Euro Stoxx 50 des deux dernières années.

En utilisant le bêta le plus prudent parmi ceux de ces trois indices et en prenant pour hypothèse une fluctuation des cours sur le marché de 10 % au maximum, on obtient le coefficient de sensibilité final (c'est-à-dire, bêta x +/-10 %) à appliquer à la valeur nette d'inventaire, ce qui donne une valeur nette d'inventaire ajustée, qui est ensuite comparée au capital net versé.

## Note V – Produits dérivés

Le Groupe a recours aux produits dérivés, principalement des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt, dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par le Groupe sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. Le Groupe conclut des contrats d'échange de devises, principalement dans le cadre de sa collecte de ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et il se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine. Les montants correspondant à ces opérations sont inscrits dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

Le Groupe conclut également des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt (de base et au jour le jour) dans le cadre d'opérations de couverture de ses prêts ou pour les besoins de sa position globale de gestion actif-passif (GAP). Les intérêts y afférents sont comptabilisés selon la méthode prorata temporis. Les montants nominaux de ces opérations d'échange sont enregistrés dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

Le Groupe passe des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux décaissements de prêts.

Des contrats d'échange de défaut de paiement sont en outre conclus par le Groupe dans le cadre de sa politique d'atténuation du risque de crédit. Les montants correspondant à ces opérations sont inscrits dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

## V.1. Dans le cadre de la collecte de fonds et des activités de couverture

Le Groupe utilise les produits dérivés principalement dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques, en termes de monnaies et de taux d'intérêt, des fonds collectés de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés. Elle a également recours aux contrats d'échange à long terme pour couvrir certaines opérations de trésorerie et aux fins de la GAP.

Les opérations à long terme sur produits dérivés ne sont pas utilisées à des fins de négociation mais uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ou pour atténuer le risque de marché.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises liés au portefeuille d'emprunts ont des durées de même ordre que celle des emprunts correspondants et sont par conséquent conclus à long terme.

Les dérivés les plus utilisés sont :

- les contrats d'échange de devises, ou swaps de devises
- les contrats d'échange de taux d'intérêt, ou swaps de taux
- les options
- les contrats à terme normalisés.

### V.1.1. Contrats d'échange de devises

Les swaps de devises sont des contrats par lesquels il est convenu de convertir des fonds dans une autre monnaie, en concluant simultanément un contrat de change à terme de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

### V.1.2. Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats par lesquels, en règle générale, il est convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de monnaies permettent au Groupe de modifier la structure de son portefeuille d'emprunts en termes de taux d'intérêt et de monnaies, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour réduire le coût de sa collecte de ressources en échangeant avec des contreparties ses conditions avantageuses d'accès à certains marchés des capitaux.

- Politique d'atténuation du risque de crédit sur les produits dérivés :

Le risque de crédit est la perte que le Groupe subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir le Groupe contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

- Cadre contractuel :

Toutes les opérations à long terme réalisées par le Groupe sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les Annexes de remise en garantie, qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

- Sélection des contreparties :

La note minimale de départ est fixée à A1, mais certaines contreparties notées A2/A3 peuvent aussi être admises exceptionnellement, si l'encours sur chacune d'elles est intégralement couvert par des sûretés réelles. Le Groupe a le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

- Limites :

Des limites ont été fixées pour :

- le total de la valeur actuelle nette des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée ;
- les encours non garantis sur une contrepartie ;
- la concentration – limites spécifiques exprimées en montants nominaux.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité de crédit des contreparties.

- Suivi :

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

- Constitution de sûretés :

- les risques sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les encours non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang ;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré ;
- le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés reçues, d'autre part, font l'objet d'une valorisation régulière qui peut ensuite donner lieu à un appel de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, taux de change, etc.), et ne correspond généralement qu'à une petite partie de leur valeur notionnelle. Dans le cas du Groupe, où seuls des produits dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du risque courant recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme la valeur de remplacement ou "juste valeur" positive desdits contrats, majorée des risques potentiels, lesquels dépendent de la durée et du type de transaction et sont pondérés par un coefficient lié à la nature de la contrepartie (risque pondéré BRI II).

Les tableaux ci-après présentent les montants notionnels des différentes catégories de contrats d'échange – swaps de devises (sauf swaps de devises à court terme, voir la Note V.2 ci-après), de taux (y compris les swaps sur défaillance de crédit) et d'actifs – par tranches d'échéances, ainsi que la juste valeur et le risque de crédit associés. Les montants notionnels figurent dans les comptes hors bilan.

Échanges de devises au 31.12.2009 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2009
Montant notionnel	15 369	54 520	23 418	15 211	<b>108 518</b>
Juste valeur (valeur actualisée nette) <sup>(1)</sup>	- 1 344	- 2 158	- 765	467	<b>- 3 800</b>
Risque de crédit (pondéré selon BRI II) <sup>(2)</sup>	70	866	563	431	<b>1 930</b>

Échanges de devises au 31.12.2008 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2008
Montant notionnel	7 460	47 737	20 976	14 281	<b>90 454</b>
Juste valeur (valeur actualisée nette) <sup>(1)</sup>	- 1 543	- 3 727	- 1 777	1 440	<b>- 5 607</b>
Risque de crédit (pondéré selon BRI II) <sup>(2)</sup>	19	739	439	603	<b>1 800</b>

<sup>(1)</sup> y compris la juste valeur des swaps de devises conclus à des fins de macro-couverture, qui s'élevait à 35 millions d'EUR au 31 décembre 2009 (2008 : 160 millions d'EUR)

<sup>(2)</sup> au niveau des transactions (sans compensation)

Échanges de taux au 31.12.2009 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2009
Montant notionnel	30 053	135 875	63 223	87 425	<b>316 576</b>
Juste valeur (valeur actualisée nette) <sup>(1)(2)</sup>	764	4 862	2 006	1 914	<b>9 546</b>
Risque de crédit (pondéré selon BRI II) <sup>(3)</sup>	173	1 371	922	1 363	<b>3 829</b>

Échanges de taux au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2008
Montant notionnel	29 874	114 048	64 746	67 686	<b>276 354</b>
Juste valeur (valeur actualisée nette) <sup>(1)(2)</sup>	384	3 749	3 246	3 608	<b>10 987</b>
Risque de crédit (pondéré selon BRI II) <sup>(3)</sup>	90	1 092	1 168	1 660	<b>4 010</b>

<sup>(1)</sup> La valeur actualisée nette des contrats de swap sur défaillance de crédit est incluse dans les autres produits dérivés. Cependant, ces transactions ne sont pas incluses dans les calculs BRI, car dans l'Accord de Bâle II, elles sont assimilées à des garanties, et les fonds propres exigés à ce titre sont comptabilisés dans le portefeuille de prêts.

<sup>(2)</sup> y compris la juste valeur des swaps de taux conclus à des fins de macro-couverture, qui était de -524 millions d'EUR au 31 décembre 2009 (2008 : -523 millions d'EUR)

<sup>(3)</sup> au niveau des transactions (sans compensation)

Généralement, le Groupe ne conclut pas de contrats d'options dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds à moindre coût sur les marchés financiers, le Groupe souscrit des contrats d'emprunt incluant notamment des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts font intégralement l'objet d'un contrat d'échange pour couvrir le risque de marché correspondant.

Le tableau suivant présente le nombre et le montant notionnel des swaps structurés.

	Options incorporées		Indice boursier		Coupon à structure spéciale ou assimilé	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Nombre de transactions	<b>395</b>	405	<b>6</b>	6	<b>363</b>	359
Montant notionnel (en millions d'euros)	<b>13 598</b>	15 678	<b>843</b>	843	<b>21 346</b>	22 241
Valeur actualisée nette (en millions d'euros)	<b>132</b>	238	<b>- 10</b>	- 59	<b>380</b>	- 485

La juste valeur des opérations d'échange classiques est leur valeur de marché. Pour les transactions structurées, on calcule la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat, en utilisant des techniques d'évaluation pour convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants futurs. Lorsqu'on ne dispose pas directement de données de marché, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Tous ces contrats d'option incorporés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré. Les transactions structurées se composent de divers types de contrats dépendant des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation, des indices boursiers et des mouvements de taux d'intérêt.

D'une manière générale, le risque de crédit sur ces contrats d'échange est limité, parce qu'il existe une garantie sous forme de sûreté faisant l'objet d'un suivi régulier.

Les sûretés reçues pour couvrir des contrats d'échange se montent à 8 557 millions d'EUR et se décomposent comme suit :

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)						
Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Liquidités	Total 2009
	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe)		
Aaa	2 219	0	0	0	0	2 219
De Aa1 à Aa3	1 331	0	0	0	0	1 331
Inférieure à A1	1 267	0	0	0	0	1 267
Pas de notation	0	0	0	0	3 740	3 740
<b>Total 2009</b>	<b>4 817</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 740</b>	<b>8 557</b>

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)						
Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Liquidités	Total 2008
	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe)		
Aaa	2 160	0	0	0	0	2 160
De Aa1 à Aa3	1 148	0	0	0	0	1 148
Inférieure à A1	116	0	0	0	0	116
Pas de notation	0	0	0	0	5 647	5 647
<b>Total 2008</b>	<b>3 424</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 647</b>	<b>9 071</b>

Tableau des risques en fonction de la notation : la majeure partie du portefeuille de produits dérivés est concentrée sur des contreparties notées au minimum A1 ; cependant, 2009 a vu une dégradation générale de la note de crédit des contreparties de swaps.

Tranches de notation	Pourcentage du nominal		Valeur de marché nette (en millions d'euros)		Équivalent risques de crédit BRI II sur échanges (en millions d'euros) <sup>(*)</sup>	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Notation Moody's ou équivalent						
Aaa	2,5 %	2,9 %	10	0	93	84
De Aa1 à Aa3	60,7 %	64,5 %	589	406	8 027	7 403
A1	28,5 %	23,1 %	1	147	3 238	3 258
De A2 à A3	7,8 %	9,5 %	0	37	2 046	2 720
Inférieure à A3	0,5 %	0,0 %	0	0	146	0
Pas de notation	0 %	0,0 %	0	1	0	1
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>600</b>	<b>591</b>	<b>13 550</b>	<b>13 466</b>

<sup>(\*)</sup> au niveau des transactions (sans compensation)

La valeur de marché nette est la valeur actuelle nette d'un portefeuille de swaps, net des sûretés, si elle est positive (zéro si elle est négative). Elle donne la mesure des pertes que le Groupe pourrait subir en cas de défaut de la contrepartie, après compensation et mise en jeu des sûretés.

L'équivalent risque de crédit au sens de la BRI est la valeur actuelle nette du contrat d'échange, plus une majoration, égale au montant notionnel multiplié par un coefficient dépendant de la structure du contrat d'échange et de son échéance (conformément à l'Accord de Bâle) ; il est destiné à couvrir l'augmentation future potentielle de l'exposition au risque du fait d'une évolution des conditions de marché sur la durée de vie restante du swap.

#### V.1.4. Swaps sur défaillance de crédit (CDS)

Au 31 décembre 2009, le Groupe avait également en cours un contrat de swap sur défaillance de crédit (*Credit Default Swap*, CDS), d'un montant nominal de 197 millions d'EUR (2008 : 172 millions d'EUR), pour une juste valeur de 1,5 million d'EUR (2008 : 9,8 millions d'EUR).

#### V.2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

Le Groupe passe des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur ses portefeuilles de trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux décaissements de prêts.

Au 31 décembre 2009, le montant notionnel des contrats d'échange de devises à court terme s'élevait à 11 887 millions d'EUR, contre 16 062 millions d'EUR au 31 décembre 2008. Le montant notionnel des contrats de change à court terme s'élevait, lui, à 252 millions d'EUR (234 millions d'EUR pour 2008). Au 31 décembre 2009, la juste valeur des contrats concernés était de 255 millions d'EUR (2008 : -989 millions d'EUR).

De plus, le Groupe a recours à des contrats normalisés à long terme pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt à moyen terme (deux ans) de ses portefeuilles obligataires de trésorerie. Le montant notionnel de ces contrats à long terme s'élevait à 335 millions d'EUR au 31 décembre 2009 (2008 : 394 millions d'EUR), et leur juste valeur à -0,1 million d'EUR (2008 : -1,3 million d'EUR).

Au 31 décembre 2009, l'encours nominal des contrats de garantie de taux d'intérêt était égal à zéro (2008 : 5 472 millions d'EUR), pour une juste valeur également nulle (2008 : 0,7 million d'EUR).

### Note W – Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 sont les suivants :

	31.12.2009	31.12.2008
<b>MONNAIES DES ÉTATS MEMBRES HORS EURO</b>		
Lev bulgare (BGN)	1,9558	1,9560
Couronne tchèque (CZK)	26,473	26,875
Couronne danoise (DKK)	7,4418	7,4506
Forint hongrois (HUF)	270,42	266,70
Zloty polonais (PLN)	4,1045	4,1535
Livre sterling (GBP)	0,8881	0,9525
Leu roumain (RON)	4,2363	4,0225
Couronne suédoise (SEK)	10,252	10,870
<b>MONNAIES HORS UE</b>		
Dollar australien (AUD)	1,6008	2,0274
Dollar canadien (CAD)	1,5128	1,6998
Dollar de Hong-Kong (HKD)	11,1709	10,7858
Yen japonais (JPY)	133,16	126,14
Shilling kenyan (KES)	108,43	109,14
Dirham marocain (MAD)	11,290	11,229
Peso mexicain (MXN)	18,9223	19,2333
Dollar néo-zélandais (NZD)	1,980	2,419
Couronne norvégienne (NOK)	8,3000	9,7500
Rouble russe (RUB)	43,154	41,283
Rand sud-africain (ZAR)	10,6660	13,0667
Franc suisse (CHF)	1,4836	1,4850
Livre turque (TRY)	2,1547	2,1488
Dollar des États-Unis (USD)	1,4406	1,3917

## Note X – Gestion de fonds de tiers

### X.1. Fonds de garantie

La Commission européenne a confié à la BEI la gestion financière du Fonds de garantie dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en novembre 1994.

### X.2. Facilité d'investissement (Cotonou)

La Facilité d'investissement, qui est gérée par la BEI, a été établie le 23 juin 2000 dans le cadre de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement conclu entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part. La BEI établit pour la Facilité d'investissement des états financiers séparés.

### X.3. Fonds fiduciaire de la FEMIP

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP, dont la BEI assure également la gestion, a été créé pour intensifier les activités existantes de la Banque dans les pays partenaires méditerranéens, avec le soutien de plusieurs pays donateurs et dans le but d'acheminer des ressources vers des projets relevant de secteurs prioritaires pour ces pays, grâce à la mise à disposition d'une assistance technique et de capitaux à risques. La BEI établit pour le Fonds fiduciaire de la FEMIP des états financiers séparés.

### X.4. Mécanisme de financement avec partage des risques

Le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne, et la Banque européenne d'investissement, et entré en vigueur le 5 juin 2007. Il s'agit d'un instrument mis sur pied par la BEI en vue d'encourager l'investissement européen dans la recherche, le développement technologique et la démonstration, ainsi que dans l'innovation, en particulier dans le secteur privé. La BEI établit pour le MFPR des états financiers séparés.

### X.5. Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

L'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) est un mécanisme international d'allègement de dette qui apporte une assistance spéciale aux pays les plus pauvres du monde. Lancé en 1996 suite à une proposition de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, il a pour objectif principal de réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres pour le ramener à un niveau soutenable. La BEI établit pour l'initiative PPTTE des états financiers séparés.

### X.6. Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures

Ce fonds fiduciaire a été créé dans le cadre de l'accord conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne en tant que membre donateur fondateur, et la BEI en tant que gestionnaire, et il est ouvert également aux États membres de l'UE, qui adhèrent alors à cet accord en tant que donateurs. Le 9 février 2006, la Commission européenne et le Groupe BEI ont signé un protocole d'accord visant à promouvoir conjointement le Partenariat euro-africain pour les infrastructures et en particulier à établir un fonds fiduciaire permettant de financer ce partenariat. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures.

### X.7. Fonds de garantie relatif au 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche et développement technologique

La Commission européenne a confié à la BEI la gestion financière du Fonds de garantie relatif au 7<sup>e</sup> programme-cadre (7<sup>e</sup> PC) en vertu d'une convention signée entre les deux parties en décembre 2007.

### X.8. Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage

Le Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage (Fonds fiduciaire de la FIV), géré par la BEI, a été créé dans le but de réaliser l'objectif stratégique de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) au moyen de financements ciblés visant le renforcement de l'interconnexion des infrastructures de transports et d'énergie entre l'UE et les pays voisins, la réponse à des préoccupations environnementales communes et le soutien à d'autres actions utiles. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds fiduciaire de la FIV.

### X.9. Instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au RTE-Transport

L'Instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au RTE-Transport (*Loan Guarantee Instrument for TENs-Transport – LGTT*) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne, et le Groupe BEI, et entré en vigueur le 11 janvier 2008.

Le LGTT est un instrument mis sur pied par la Commission et la BEI en vue d'accroître la participation du secteur privé au financement de projets d'infrastructure relatifs au réseau transeuropéen de transport. La BEI établit pour le LGTT des états financiers séparés.

### X.10. JASPERS

JASPERS (*Joint Assistance to Support Projects in European Regions – Assistance conjointe à la préparation de projets*



dans les régions européennes) est une importante initiative conjointe de la BEI, de la Commission européenne (direction générale "Politique régionale" – DG REGIO) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

#### X.11. JESSICA

JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* – Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines) est une initiative mise sur pied par la Commission européenne et la BEI, en collaboration avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

En vertu de nouvelles procédures, les États membres ont maintenant la faculté d'utiliser une partie des aides non remboursables reçues de l'UE pour procéder à des investissements remboursables dans des projets relevant d'un plan intégré de développement urbain durable. Ces investissements sont décaissés par des fonds de développement urbain ou, si nécessaire, par des fonds de participation (fonds de participation JESSICA).

#### X.12. JEREMIE

JEREMIE (*Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises* – Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises) est une initiative de la direction générale "Politique régionale" de la Commission européenne (DG REGIO) et du Groupe BEI.

#### X.13. JASMINE

JASMINE (*Joint Action to Support Microfinance Institutions in Europe* – Action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe) est une initiative pilote lancée par la Commission européenne et le Groupe BEI pour le développement des institutions de microfinance et du microcrédit.

#### X.14. ELENA

ELENA (*European Local Energy Assistance* – assistance technique européenne pour les projets énergétiques locaux) est un mécanisme mis en place en 2009 par la Commission européenne et la BEI pour faciliter la mobilisation de fonds à investir dans les énergies durables au niveau local.

#### X.15. GEEREF

Le GEEREF (*Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund*) est un fonds de fonds créé à l'instigation de la Commission européenne et dont l'objectif est d'investir dans des fonds de capital-investissement axés sur les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sur les marchés émergents (pays ACP, ALA et voisinage européen).

#### X.16. SMEG 2007

Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME 2007, relevant du Programme-cadre pour l'innovation et la

compétitivité (CIP/SMEG 2007), le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

#### X.17. GIF 2007

Au titre du GIF 2007, relevant du CIP et du projet pilote pour le transfert de technologies (CIP/GIF 2007), le FEI est habilité à acquérir, gérer et céder des participations, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

#### X.18. Action préparatoire

Le FEI administre aussi un mécanisme de la Commission européenne, l'Action préparatoire, pour le compte du Groupe BEI. Ce mécanisme concerne en particulier le microcrédit et sert à financer, sous forme d'aides non remboursables qui doivent être couplées à une garantie du FEI ou à un prêt global de la BEI, des actions d'assistance technique en faveur de PME.

#### X.19. Garanties

Le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de l'Union européenne, dans le cadre de l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec celle-ci (« Mécanisme de garantie pour les PME »).

#### X.20. Opérations fiduciaires

En vertu de l'article 28 de ses statuts, le FEI acquiert, gère et cède des participations dans des sociétés de capital-risque, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de l'Union européenne, conformément à l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec cette dernière (« MET – Création d'entreprises ») et à l'instrument de capital-risque pour les PME innovantes à fort potentiel de croissance (GIF) dans le cadre des deux programmes connus sous les intitulés GIF1 et GIF2.

#### X.21. Fonds LfA-FEI

Le Fonds LfA-FEI, créé par un accord signé en 2009, est un instrument conjoint du FEI et de la Landesanstalt für Aufbaufinanzierung Förderbank Bayern (LfA) qui a pour mission de réaliser des investissements à l'appui d'entreprises en phase initiale ou de développement axées sur les technologies en Bavière (Allemagne).

#### X.22. Section spéciale

La section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963. Son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la BEI effectue pour compte et sur mandat de tiers. La section spéciale comprend les mandats relatifs aux pays ACP et aux PTOM (FED), aux pays méditerranéens (MED/FEMIP) et à la Turquie.

## Situation de la section spéciale <sup>(1)</sup>

au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

MONTANTS VERSÉS ET À VERSER	31.12.2009	31.12.2008
<b>Turquie</b>		
Sur ressources des États membres		
Prêts en cours versés	10 076	10 746
<b>Total <sup>(2)</sup></b>	<b>10 076</b>	<b>10 746</b>
<b>Pays méditerranéens</b>		
Sur ressources de l'Union européenne		
Prêts en cours versés	127 673	140 039
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	212 218	212 352
- montants versés	195 709	203 739
	<b>407 927</b>	<b>416 091</b>
<b>Total <sup>(3)</sup></b>	<b>535 600</b>	<b>556 130</b>
<b>Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer</b>		
Sur ressources de l'Union européenne		
• Conventions de Yaoundé		
Prêts versés	14 686	16 299
Contribution à la formation de capitaux à risques		
- montants versés	419	419
<b>Total <sup>(4)</sup></b>	<b>15 105</b>	<b>16 718</b>
• Conventions de Lomé		
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	39 099	75 148
- montants versés	813 171	923 457
	<b>852 270</b>	<b>998 605</b>
Opérations sur autres ressources		
- montants à verser	0	7 274
- montants versés	3 016	3 925
	<b>3 016</b>	<b>11 199</b>
<b>Total <sup>(5)</sup></b>	<b>855 286</b>	<b>1 009 804</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 416 067</b>	<b>1 593 398</b>

FONDS REÇUS ET À RECEVOIR	31.12.2009	31.12.2008
Fonds en gestion fiduciaire		
Sur mandat de l'Union européenne		
- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens	323 383	343 778
- Conventions de Yaoundé	15 105	16 718
- Conventions de Lomé	813 171	923 457
- Autres ressources au titre des Conventions de Lomé	3 016	3 925
	1 154 675	1 287 878
Sur mandat des États membres	10 076	10 746
<b>Total</b>	<b>1 164 751</b>	<b>1 298 624</b>
Fonds à verser		
Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens	212 218	212 352
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	39 098	75 148
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé	0	7 274
<b>Total</b>	<b>251 316</b>	<b>294 774</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 416 067</b>	<b>1 593 398</b>

Pour information :

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de l'UE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts :

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31.12.2009 : 648 409 000 EUR (au 31.12.2008 : 709 988 000 EUR) ;

b) dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens : au 31.12.2009 : 103 000 000 EUR (au 31.12.2008 : 109 396 000 EUR).

Note (1): la section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers. Des états financiers séparés sont toutefois présentés pour la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou, le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, le Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage et le Fonds fiduciaire de la FEMIP. Par ailleurs, depuis 2005, la BEI établit également des états financiers de nature différente pour d'autres mandats.

La situation de la section spéciale reflète les montants décaissés ou à décaisser, déduction faite des annulations et remboursements, sur mandat de l'Union européenne et des États membres. Les montants versés et à verser ainsi que les fonds reçus et à recevoir sont comptabilisés à leur valeur nominale. Il n'est pas tenu compte dans la situation de la section spéciale de provisions ou ajustements de valeur qui pourraient être requis pour couvrir les risques associés aux opérations concernées. Les montants en devises sont convertis aux parités du 31 décembre.

Note (2): montant initial des contrats signés pour le financement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres :

Montant initial :			405 899
à ajouter :	ajustements de change		19 876
à déduire :	annulations	215	
	remboursements	415 484	
			- 415 699
			<b>10 076</b>

Note (3): montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les pays du Maghreb et du Machrek, ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (10 millions d'EUR accordés à cette dernière avant son adhésion à la CE le 1<sup>er</sup> janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne :

Montant initial :			925 007
à déduire :	ajustements de change	13 551	
	annulations	83 345	
	remboursements	292 511	
			- 389 407
			<b>535 600</b>

Note (4): montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne :

Prêts à conditions spéciales		139 483	
Contribution à la formation de capitaux à risques		2 503	
Montant initial :			141 986
à ajouter :	intérêts capitalisés	1 178	
	ajustements de change	9 839	
			11 017
à déduire :	annulations	1 758	
	remboursements	136 140	
			- 137 898
			<b>15 105</b>

Note (5): montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays et territoires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP-PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne :

Prêts sur capitaux à risques :			
prêts conditionnels et subordonnés		3 116 097	
prises de participation		120 984	
Montant initial :			3 237 081
à ajouter :	intérêts capitalisés		8 099
à déduire :	annulations	654 044	
	remboursements	1 679 484	
	ajustements de change	59 382	
			- 2 392 910
			<b>852 270</b>
Prêts sur autres ressources :			
Montant initial :			16 500
à déduire :	annulations	8 493	
	remboursements	4 857	
	ajustements de change	134	
			- 13 484
			<b>3 016</b>
			<b>855 286</b>

## Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification  
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT  
98-100, Boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 LUXEMBOURG

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement, ci-joints, lesquels comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2009, le compte de profits et pertes consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables adoptés et d'autres notes explicatives.

### Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément aux principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance, telle que modifiée par les directives 2001/65/CE du 27 septembre 2001, 2003/51/CE du 18 juin 2003 et 2006/46/CE du 14 juin 2006 (les « directives »). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de principes comptables appropriés ; ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes nous imposent de respecter les règles d'éthique, et requièrent

que l'audit soit planifié et exécuté en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne. Un audit consiste également à évaluer la pertinence des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par la direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2009, du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes généraux des directives.

Luxembourg, le 11 mars 2010

KPMG Audit S.à r.l.

Réviseurs d'Entreprises



Emmanuel Dollé

## Déclaration du Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

### Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers consolidés de la BEI établis conformément aux principes généraux des directives de l'UE

Le Comité institué en vertu de l'article 12 des statuts et de l'article 27 du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné KPMG comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement, établis conformément aux principes généraux des directives de l'UE, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;

- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 11 mars 2010,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 24, 25 et 26 du règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les états financiers consolidés, composés du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés ainsi que d'un résumé des principes comptables et d'autres notes explicatives, donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 décembre 2009, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats consolidés de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes généraux des directives de l'UE.

Luxembourg, le 11 mars 2010

Le Comité de vérification



O. KLAPPER



G. SMYTH



E. MATHAY



J. RODRIGUES DE JESUS



D. NOUY



J. GALEA



Groupe BEI

# États financiers consolidés conformément aux IFRS

au 31 décembre 2009





## Les résultats consolidés de l'exercice

Entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, le total du bilan du Groupe BEI a augmenté de 34 milliards d'EUR (+10 %). Le résultat du Groupe à la date de clôture de l'exercice est négatif, à -2 281 millions d'EUR, contre un résultat ordinaire consolidé de 6 356 millions d'EUR pour 2008, soit une baisse de 8 637 millions d'EUR.

Le principal facteur ayant exercé une influence sur les résultats consolidés est le résultat sur opérations financières, qui comprend essentiellement les résultats nets sur dérivés, prêts et emprunts, déterminés en application de l'option juste valeur selon les dispositions de l'IAS 39, et qui a diminué de 8 708 millions d'EUR (poste 6 du compte de résultat consolidé). La principale incidence est la diminution de 8 579 millions d'EUR enregistrée au titre des emprunts désignés à la juste valeur et des contrats d'échange qui y sont associés.

L'intention du Groupe étant de conserver tous les instruments financiers concernés jusqu'à leur échéance, on peut prévoir que ce résultat comptable négatif sera complètement neutralisé au dénouement des flux sur les obligations et sur les swaps de couverture. On notera que le phénomène inverse avait été observé en 2008. En effet, l'impact comptable des IFRS était un résultat positif en 2008 et un résultat négatif en 2007. Depuis l'introduction en 2005 de l'option juste valeur, les résultats IFRS ont fluctué chaque année, tour à tour supérieurs ou inférieurs aux résultats statutaires.

### Les autres facteurs qui ont eu une influence positive ou négative sont les suivants :

#### *Effets positifs :*

- Le solde net des intérêts et produits et charges assimilés se monte à 2 270 millions d'EUR en 2009, soit une progression de 157 millions d'EUR (postes 1 et 2 du compte de résultat).
- Les pertes de valeur sur actions et autres titres à revenu variable ont eu un impact négatif de -105 millions d'EUR, alors qu'elles avaient été plus importantes en 2008 (-199 millions d'EUR), ce qui donne une variation positive de 94 millions d'EUR.

#### *Effets négatifs :*

- La variation des dépréciations de prêts et avances, associée aux mouvements des provisions spécifiques pour risques de crédit, s'est soldée par une perte de -149 millions d'EUR, contre une perte de -2 millions d'EUR en 2008, soit une variation négative de -147 millions d'EUR.
- Les charges administratives générales et amortissements ont augmenté de 49 millions d'EUR.

## Bilan consolidé

au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

Actif	31.12.2009	31.12.2008
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux (Note B.1)	227 227	76
2. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B.2)	4 146 585	2 309 070
3. Prêts et avances aux établissements de crédit		
a) à vue	367 694	275 915
b) autres prêts et avances (Note C)	19 115 981	21 745 356
c) prêts (Note D.1)	117 560 917	116 216 197
	<b>137 044 592</b>	<b>138 237 468</b>
4. Prêts et avances à la clientèle		
a) prêts (Note D.1)	203 106 638	175 668 894
b) dépréciation de prêts et avances, nette de reprises (Note D.2)	- 106 300	- 17 500
	<b>203 000 338</b>	<b>175 651 394</b>
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B.2)		
a) d'émetteurs publics	1 985 302	108 315
b) d'autres émetteurs	16 450 994	10 829 095
	<b>18 436 296</b>	<b>10 937 410</b>
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note B.3)	2 017 903	1 983 238
7. Actifs dérivés (Note R)	20 868 332	21 861 679
8. Actifs corporels (Note E)	307 319	316 184
9. Actifs incorporels (Note E)	4 817	4 316
10. Autres éléments de l'actif (Note G)	106 914	159 955
11. Actifs détenus en vue de la vente (Note E)	3 373	3 373
12. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves (Note W.2)	107 637	458 925
13. Charges constatées d'avance	35 479	37 471
<b>Total de l'actif</b>	<b>386 306 812</b>	<b>351 960 559</b>

Passif	31.12.2009	31.12.2008
1. Dettes envers des établissements de crédit (Note H)		
a) à terme ou à préavis	4 480 561	5 779 876
	<b>4 480 561</b>	<b>5 779 876</b>
2. Dettes envers la clientèle (Note H)		
a) à vue	1 256 333	1 201 858
b) à terme ou à préavis	1 106 828	179 477
	<b>2 363 161</b>	<b>1 381 335</b>
3. Dettes représentées par des titres (Note I)		
a) bons et obligations en circulation	303 978 963	268 938 893
b) autres	19 869 005	15 562 052
	<b>323 847 968</b>	<b>284 500 945</b>
4. Passifs dérivés (Note R)	<b>14 866 773</b>	<b>17 473 719</b>
5. Autres éléments du passif (Note G)		
a) créditeurs divers	667 317	691 121
b) autres dettes	45 986	43 123
	<b>713 303</b>	<b>734 244</b>
6. Produits constatés d'avance (Note F)	<b>177 228</b>	<b>171 155</b>
7. Provisions		
a) régimes de pension et d'assurance-maladie (Note J)	1 242 292	1 122 800
b) provisions pour garanties	70 412	8 984
	<b>1 312 704</b>	<b>1 131 784</b>
<b>Total des dettes</b>	<b>347 761 698</b>	<b>311 173 058</b>
1. Capital (Note W)		
- souscrit	232 392 989	164 808 169
- non appelé	- 220 773 340	- 156 567 760
	<b>11 619 649</b>	<b>8 240 409</b>
2. Réserves consolidées		
a) Fonds de réserve	18 205 506	16 480 817
b) Réserve supplémentaire	5 777 469	5 196 255
c) Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	0	2 750 000
d) Fonds pour les opérations de capital-risque	0	1 764 305
e) Réserve pour les activités spéciales	3 299 370	0
f) Réserve générale pour les financements	1 923 734	0
	<b>29 206 079</b>	<b>26 191 377</b>
3. Résultat de l'exercice (Note K)	<b>- 2 280 614</b>	<b>6 355 715</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>38 545 114</b>	<b>40 787 501</b>
<b>Total du passif</b>	<b>386 306 812</b>	<b>351 960 559</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Compte de résultat consolidé

pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	2009	2008 (nouvelle présentation)
1. Intérêts et produits assimilés (Note L)	16 539 390	14 981 759
2. Intérêts et charges assimilées (Note L)	- 14 269 346	- 12 868 295
3. Produits des actions et autres titres à revenu variable	8 930	35 025
4. Revenus de commissions (Note O)	207 005	168 234
5. Frais de commissions (Note O)	- 117	- 125
6. Résultat sur opérations financières (Note M)	- 4 048 359	4 659 704
7. Autres produits d'exploitation (Note N)	10 759	6 051
8. Variation dépréciation de prêts et avances et provisions pour garanties, nette de reprises (Notes D.2 et D.4)	- 149 099	- 2 375
9. Variation dépréciation d'actions et autres titres à revenu variable, nette de reprises (Note B.3)	- 104 599	- 198 806
10. Charges administratives générales (Notes J et P)	- 446 496	- 397 138
a) frais de personnel (Note J)	- 328 696	- 289 475
b) autres charges administratives	- 117 800	- 107 663
11. Amortissements sur actifs corporels et incorporels (Note E)	- 28 682	- 28 319
a) sur actifs corporels	- 26 386	- 26 465
b) sur actifs incorporels	- 2 296	- 1 854
12. Résultat de l'exercice (Note K)	- 2 280 614	6 355 715
Attribuable aux détenteurs de parts du capital de la Banque	- 2 280 614	6 355 715

## État du résultat global consolidé

pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	2009	2008
Résultat de l'exercice	- 2 280 614	6 355 715
Autres éléments du résultat global		
Actifs financiers disponibles à la vente – Réserve de juste valeur		
1. Gains et pertes latents nets sur actifs financiers disponibles à la vente	- 51 162	- 209 005
2. Dépréciation transférée au compte de résultat consolidé	40 149	64 725
3. Plus-values et moins-values réalisées transférées au compte de résultat consolidé	43 778	3 516
Total des actifs financiers disponibles à la vente	32 765	- 140 764
Total des autres éléments du résultat global	32 765	- 140 764
Total du résultat global de l'exercice	- 2 247 849	6 214 951
Attribuable aux :		
Détenteurs de parts du capital de la Banque	- 2 247 849	6 214 951

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## État consolidé des variations des capitaux propres

pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Capital souscrit	Capital non appelé	Fonds pour le mécanisme de financement structuré	Fonds pour les opérations de capital-risque	Fonds de réserve	Réserve pour les activités spéciales	Réserve générale pour les financements	Réserve supplémentaire Divers	Réserve de juste valeur	Résultat de l'exercice avant affectation	Total des capitaux propres consolidés
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>164 808 169</b>	<b>- 156 567 760</b>	<b>1 250 000</b>	<b>1 690 940</b>	<b>16 480 817</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 418 801</b>	<b>648 377</b>	<b>843 206</b>	<b>34 572 550</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	1 500 000	0	0	0	0	- 656 794	0	- 843 206	0
Total du résultat global de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	- 140 764	6 355 715	6 214 951
Réserve supplémentaire (reprise/transfert)	0	0	0	73 365	0	0	0	- 73 365	0	0	0
Variations des participations dans des filiales sans perte de contrôle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>164 808 169</b>	<b>- 156 567 760</b>	<b>2 750 000</b>	<b>1 764 305</b>	<b>16 480 817</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 688 642</b>	<b>507 613</b>	<b>6 355 715</b>	<b>40 787 501</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	0	0	1 650 877	0	0	4 704 838	0	- 6 355 715	0
Total du résultat global de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	32 765	- 2 280 614	- 2 247 849
Transfert au Fonds de réserve (*)	0	0	0	- 147 177	147 177	0	0	0	0	0	0
Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires et reprise sur les réserves	67 584 820	- 64 205 580	2 000 000	0	- 73 365	0	0	- 5 305 875	0	0	0
Variations des participations dans des filiales sans perte de contrôle	0	0	0	0	0	0	0	5 462	0	0	5 462
Transfert à la Réserve pour les activités spéciales et à la Réserve générale pour les financements	0	0	- 4 750 000	- 1 617 128	0	3 299 370	1 923 734	1 144 024	0	0	0
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>232 392 989</b>	<b>- 220 773 340</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 205 506</b>	<b>3 299 370</b>	<b>1 923 734</b>	<b>5 237 091</b>	<b>540 378</b>	<b>- 2 280 614</b>	<b>38 545 114</b>

(\*) Un montant de 147 177 000 EUR, obtenu après dépréciation sur les opérations de capital-risque, a été transféré du Fonds pour les opérations de capital-risque à la Réserve supplémentaire.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	2009	2008
<b>A. Flux de trésorerie attribuables aux activités opérationnelles</b>		
Résultat de l'exercice	-2 280 614	6 355 715
Ajustements :		
Variation dépréciation de prêts et avances, nette de reprises	88 800	- 18 219
Variation nette des provisions pour régimes de pension et d'assurance-maladie	119 492	84 255
Reconnaissance de l'ajustement pour actualisation du capital et des réserves (fraction appelée mais non versée)	- 4 763	- 28 245
Variation des provisions pour garanties	60 299	5 127
Amortissements nets sur actifs corporels et incorporels	28 682	28 319
Variation dépréciation d'actions et autres titres à revenu variable	104 599	198 806
Décote/prime portefeuille d'investissement et intérêts courus	38 065	- 9 905
Résultat net sur prêts et swaps associés relevant de l'option juste valeur	1 834 019	- 147 196
Résultat net sur emprunts et swaps associés relevant de l'option juste valeur	- 1 328 392	53 831
Variation de la juste valeur des produits dérivés	1 679 479	- 3 464 428
Effets des variations de change	213 974	- 407 775
Versements de prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	- 51 895 204	- 47 423 453
Remboursements de prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	23 200 287	19 765 944
Variation des titres de créance détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente	- 1 623 628	628 001
Variation opérations de capital-risque disponibles à la vente	- 148 590	- 85 412
Variation actions disponibles à la vente et autres titres à revenu variable	- 53 806	- 53 535
Variation dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	- 317 489	5 934 482
Variation intérêts courus sur les liquidités et équivalents	23 217	36 742
Variation comptes de régularisation – actif	1 992	- 6 813
Variation autres éléments d'actif	52 853	- 14 510
Variation comptes de régularisation – passif	6 073	- 16 535
Variation autres éléments de passif	- 20 941	69 640
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles</b>	<b>- 30 221 596</b>	<b>- 18 515 164</b>
<b>B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement</b>		
Titres conservés jusqu'à l'échéance et arrivés à échéance pendant l'exercice	301 440	311 577
Variation titres adossés à des actifs	- 2 442 526	- 1 057 345
Variation des actifs corporels et incorporels	- 20 130	- 59 127
Variation des actifs détenus en vue de la vente	0	- 3 373
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement</b>	<b>- 2 161 216</b>	<b>- 808 268</b>
<b>C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de financement</b>		
Émissions d'emprunts	79 122 016	58 002 563
Remboursements d'emprunts	- 33 010 200	- 39 727 853
Versements d'États membres	358 659	630 823
Variation billets de trésorerie	- 10 647 642	5 987 392
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement</b>	<b>35 822 833</b>	<b>24 892 925</b>

## État résumé de la trésorerie

<b>Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>24 100 435</b>	<b>18 256 470</b>
Flux de trésorerie nets attribuables aux		
(1) activités opérationnelles	- 30 221 596	- 18 515 164
(2) activités d'investissement	- 2 161 216	- 808 268
(3) activités de financement	35 822 833	24 892 925
(4) effets des variations de change sur les liquidités détenues	- 201 307	274 472
<b>Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice</b>	<b>27 339 149</b>	<b>24 100 435</b>
<b>Les liquidités et équivalents se composent comme suit :</b>		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	227 227	76
Effets avec échéance à l'émission de trois mois au maximum	7 638 941	2 111 572
Prêts et avances aux établissements de crédit :		
- Comptes à vue	367 694	275 915
- Comptes de dépôts à terme (hors intérêts courus)	19 105 287	21 712 872
	<b>27 339 149</b>	<b>24 100 435</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie attribuables aux activités opérationnelles :</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Intérêts perçus	16 420	14 406
Dividendes perçus	7 862	34 740
Intérêts versés	- 1 911	- 809

## Groupe Banque européenne d'investissement

# Annexe aux états financiers consolidés

pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Créée en 1958 par le traité de Rome, la Banque européenne d'investissement (la « Banque » ou la « BEI ») est l'institution de financement à long terme de l'Union européenne (l'« UE »). Son siège social est situé 100, boulevard Konrad Adenauer à Luxembourg. Elle a pour mission de contribuer à l'intégration, au développement équilibré et à la cohésion économique et sociale des États membres de l'UE. La BEI emprunte d'importants volumes de fonds sur les marchés des capitaux et les prête à des conditions favorables pour soutenir des projets qui concourent à la réalisation des objectifs de l'UE. La Banque adapte en permanence ses activités à l'évolution des politiques de l'UE.

Le Fonds européen d'investissement (le « Fonds » ou le « FEI ») est une institution financière internationale qui a été créée à Luxembourg le 14 juin 1994. Son siège social est situé 96, boulevard Konrad Adenauer à L-2968 Luxembourg.

La mission première du Fonds est de contribuer, tout en assurant une rentabilité adéquate de ses fonds propres, à la réalisation des objectifs de l'Union européenne au travers des activités suivantes :

- l'octroi de garanties à des institutions financières pour couvrir des crédits aux petites et moyennes entreprises (« PME ») ;
- l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations en capital ;
- l'administration de ressources spéciales qui lui sont confiées par des tierces parties ;
- des activités connexes.

La Banque détient 62,11 % (63,60 % en 2008) du capital souscrit du FEI. La Banque et le Fonds sont dénommés ci-après le « Groupe ».

## Note A – Principes comptables essentiels

### A.1. Bases d'établissement des états financiers

#### A1.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement (« les états financiers ») ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'entérinées par l'Union européenne.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a adopté les présents états financiers le 11 mars 2010 et autorisé leur soumission pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 8 juin 2010.

#### A1.2 Bases d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, excepté pour les instruments financiers

dérivés, les actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les actifs et les passifs enregistrés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, qui ont été évalués à leur juste valeur. Les éléments de passif correspondant à des obligations au titre de prestations définies sont enregistrés à la valeur actualisée desdites obligations, à laquelle sont ajoutés les gains actuariels non comptabilisés et soustraits les coûts non comptabilisés des services passés et les pertes actuarielles non comptabilisées. Les états financiers sont présentés en euros et les montants sont arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire.

### A.2. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des états financiers exige que le Comité de direction retienne des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des produits, charges, éléments d'actif et de passif et sur les renseignements fournis quant aux actifs et aux passifs éventuels. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être substantielles pour les états financiers.

Les estimations et les jugements ci-après sont ceux qui ont le plus d'importance.

#### *Juste valeur des instruments financiers*

Lorsque la juste valeur d'actifs et de passifs financiers enregistrés au bilan ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs, on a recours à une série de techniques de valorisation qui reposent notamment sur l'utilisation de modèles mathématiques. Les données qui alimentent ces modèles sont tirées, lorsque la possibilité existe, de marchés observables ; dans le cas contraire, déterminer les justes valeurs implique d'exercer un jugement. Cette appréciation se fonde notamment sur des questions de liquidité et des paramètres de modélisation tels que les corrélations et la volatilité pour les instruments dérivés à long terme.

#### *Perte de valeur sur prêts et avances*

Le Groupe passe en revue ses prêts et avances à chaque date d'arrêté afin de déterminer si une provision pour dépréciation doit être inscrite. La direction doit ainsi exercer son jugement pour évaluer le montant et les dates des flux de trésorerie futurs qui permettront de définir le niveau de provision requis. Ces estimations reposent sur des hypothèses concernant plusieurs facteurs et les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations, ce qui donnera lieu à des variations de la provision. Outre des provisions spécifiques destinées à couvrir certains prêts ou avances



individuellement importants, le Groupe effectue un test de dépréciation collectif au titre d'engagements qui, s'ils ne sont pas expressément identifiés comme nécessitant une provision spécifique, présentent un risque de défaut plus important que lorsque qu'ils ont été conclus.

#### *Valorisation des titres de participation non cotés*

La valorisation des titres de participation non cotés se fait normalement à l'aide de l'une des techniques suivantes :

- analyse de transactions récentes sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;
- examen des flux de trésorerie prévisionnels actualisés aux taux courants applicables à des positions assorties de modalités et de risques similaires ;
- recours à d'autres modèles de valorisation.

La détermination des flux de trésorerie et des facteurs d'actualisation de titres non cotés nécessite un degré important d'estimation. Le Groupe calibre périodiquement les techniques de valorisation et en teste la validité sur la base soit de transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, soit de toute autre donnée de marché observable.

#### *Dépréciation de participations*

Le Groupe juge que ses participations matérialisées par des titres de placement disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une dépréciation si elles ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition ou lorsqu'il existe d'autres indications objectives de perte de valeur. Pour déterminer si une baisse est importante ou prolongée, on se base sur un jugement où intervient une part d'appréciation. Le Groupe considère généralement qu'une baisse est « importante » à partir d'un seuil de 30 % et « prolongée » lorsqu'elle excède douze mois. D'autres facteurs sont en outre évalués par le Groupe, tels que la volatilité normale du cours des titres cotés et les flux de trésorerie futurs, ainsi que les facteurs d'actualisation pour les titres non cotés.

#### *Pensions et autres prestations postérieures à l'emploi*

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des prestations médicales postérieures à l'emploi est déterminé au moyen d'évaluations actuarielles. Celles-ci supposent de formuler des hypothèses concernant les taux d'actualisation, les augmentations salariales futures, les taux de mortalité et les augmentations futures des retraites. Compte tenu de la nature à long terme de ces régimes, ces estimations présentent un degré élevé d'incertitude.

### **A.3. Modification des principes comptables**

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent, sauf sur les points qui suivent.

Au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les nouvelles normes et interprétations IFRS et IFRIC suivantes ainsi que leurs modifications. L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers ou la situation financière du Groupe. Elle s'est

traduite par la nécessité de communiquer des informations supplémentaires, voire de modifier, dans certains cas, les principes comptables retenus.

#### *IAS 1R Présentation des états financiers*

Cette norme révisée impose une présentation distincte des variations de capitaux propres résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et des variations de capitaux propres provenant de transactions réalisées avec des non-propriétaires. Elle requiert également une comptabilisation séparée des autres éléments du résultat global. Le Groupe a choisi de présenter tous les produits et les charges comptabilisés au cours de l'exercice dans deux états distincts : un compte de résultat séparé et un état du résultat global. Les données comparatives font l'objet d'une nouvelle présentation, conforme à la norme révisée.

#### *IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir*

Le Groupe a appliqué les modifications apportées à l'IFRS 7 (publiées en mars 2009) qui visent à étendre les informations fournies quant aux évaluations de la juste valeur et au risque de liquidité. Le Groupe a décidé, pour le présent exercice, de ne pas fournir de données comparatives sur ces nouvelles informations à fournir, conformément aux dispositions transitoires que prévoient ces modifications.

Celles-ci imposent de présenter les informations relatives à l'évaluation de la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux, qui reflète l'importance des paramètres utilisés pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Il y a lieu de fournir des informations spécifiques lorsque l'évaluation de la juste valeur relève du niveau hiérarchique 3 (importants paramètres non observables). La norme modifiée exige que tout transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de cette hiérarchie soit indiqué séparément. En outre, il convient de préciser tout changement de technique de valorisation d'une période à l'autre, y compris les motifs du changement, pour chaque catégorie d'instruments financiers.

Quant au risque de liquidité, il est désormais défini comme le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par des liquidités ou un autre actif financier.

L'IFRS 7 modifiée requiert de présenter une analyse des échéances pour les passifs financiers dérivés et non dérivés, mais les échéances contractuelles doivent être mentionnées pour les passifs financiers dérivés uniquement lorsqu'elles sont essentielles pour comprendre le calendrier des flux de trésorerie. S'agissant des contrats de garantie financière émis, il est obligatoire de faire figurer le montant maximal de la garantie au cours de la première période où la garantie pourrait être appelée.

Les informations à fournir ayant fait l'objet de modifications sont décrites dans les Notes Q, R et S.

#### *IFRS 8 Secteurs opérationnels*

Cette norme exige la communication d'informations complémentaires concernant les secteurs opérationnels du Groupe et remplace l'obligation de définir les critères de segmentation primaire et secondaire. Cette norme est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le Groupe l'applique

rétroactivement à toutes les périodes présentées dans ces états financiers.

#### *Amendement à l'IAS 23 Coûts d'emprunt*

Cette norme s'applique aux exercices débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou après cette date. Cet amendement supprime la possibilité de comptabiliser en charge les coûts d'emprunt ; ceux-ci doivent être inscrits à l'actif du bilan s'ils sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. En conséquence, les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût des actifs qualifiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'adoption de cette norme n'a aucune répercussion sur la présentation de la situation ou des résultats financiers du Groupe.

#### *IAS 32 Instruments financiers : présentation et IAS 1 Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation*

Ces normes ont été modifiées afin de prévoir une exception de portée limitée permettant de classer les instruments financiers remboursables au gré du porteur en tant qu'instruments de capitaux propres s'ils remplissent un certain nombre de critères précis. L'adoption de ces modifications n'a pas influencé la présentation de la situation ou des résultats financiers du Groupe.

#### *IFRIC 9 Réexamen des dérivés incorporés*

La modification apportée à l'IFRIC 9 impose à l'entité d'évaluer si un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte lorsqu'elle procède au reclassement d'un actif financier hybride pour le sortir de la catégorie « juste valeur par le biais du compte de résultat ». Cette évaluation doit être effectuée sur la base des circonstances qui existaient à la plus récente des dates suivantes : la date où l'entité est devenue partie au contrat ou la date où un changement des termes du contrat a entraîné une modification significative des flux de trésorerie au titre du contrat. L'IAS 39 dispose désormais que si un dérivé incorporé ne peut être évalué de façon fiable, l'instrument hybride reste classé dans son intégralité comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

#### **Normes publiées mais non encore applicables**

Les normes et interprétations IFRS et IFRIC suivantes sont applicables aux exercices débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ou après cette date. Le Groupe a choisi de ne pas les adopter avant leur date d'entrée en vigueur.

#### *IAS 27R États financiers consolidés*

Cette norme s'applique aux exercices débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2009 ou après cette date et doit être adoptée de manière concomitante avec l'IFRS 3R. Selon la norme IAS 27 révisée, les entités doivent enregistrer les modifications de la structure du capital d'une filiale, sous réserve que celles-ci n'entraînent pas une perte de contrôle, en tant que transaction sur capitaux propres, laquelle ne donnera donc pas lieu à la constatation d'un gain ou d'une perte au compte de résultat. Par ailleurs, les pertes enregistrées par une filiale devront être ventilées en fonction de la participation détenue (majoritaire ou minoritaire), même si ces pertes

sont supérieures à la participation minoritaire détenue dans cette filiale. Enfin, lors de la perte de contrôle d'une filiale, les entités doivent réévaluer à sa juste valeur tout intérêt conservé, ce qui aura un impact sur les gains ou pertes comptabilisés lors de la cession liée à une perte de contrôle. Le Groupe prévoit d'adopter cet amendement à sa date d'entrée en vigueur ou à sa date d'adoption par l'Union européenne si celle-ci est plus éloignée ; l'adoption de cet amendement ne devrait pas avoir d'incidence notable sur les états financiers du Groupe.

#### *IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Éléments éligibles à la couverture*

L'amendement clarifie le fait qu'une entité a le droit de désigner une partie de la variation de juste valeur ou de la variabilité des flux de trésorerie d'un instrument financier en tant qu'élément couvert. Cela concerne également la désignation de l'inflation en tant que partie ou risque couvert dans certaines situations précises. Le Groupe a conclu que cet amendement n'aura pas d'effet sur sa situation ou ses résultats financiers étant donné que le Groupe n'utilise pas ce type de couverture.

#### *IFRS 3 Regroupements d'entreprises*

La norme révisée s'applique aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition est le début de la première période de référence annuelle ouverte à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 ou une date postérieure. Dans sa version révisée, l'IFRS 3 introduit d'importants changements pour la comptabilité des regroupements d'entreprises intervenant après cette date. Ces changements portent sur l'évaluation des participations minoritaires, l'enregistrement des coûts de transaction, la comptabilisation initiale et l'évaluation ultérieure d'une contrepartie éventuelle et les regroupements d'entreprises réalisés par étapes. Le Groupe entend adopter cette norme révisée à sa date d'entrée en vigueur et ne prévoit pas d'incidence notable sur ses états financiers.

#### *IFRS 9 Instruments financiers*

Cette norme constitue la première étape d'une procédure en trois temps mise en œuvre par l'IASB pour remplacer l'IAS 39 Instruments financiers. Cette première phase, qui porte sur la classification et l'évaluation des actifs financiers, simplifie la comptabilisation de ceux-ci en exigeant qu'ils soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur, en fonction de certains critères. Cette norme s'applique aux exercices débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou après cette date, mais peut être adoptée de manière anticipée. Le Groupe analyse actuellement les conséquences de cette norme sur ses opérations et réfléchit à la date à laquelle il compte l'adopter, décision qui dépendra également du calendrier d'adoption de ladite norme par l'UE.

## **A.4 Principes comptables essentiels**

### **A.4.1. Bases de consolidation**

Les états financiers comprennent les comptes de la Banque européenne d'investissement (la « Banque » ou la « BEI ») et ceux de sa filiale, le Fonds européen d'investissement (le « Fonds » ou le « FEI »). Les états financiers

du FEI sont établis pour le même exercice comptable que pour la Banque, sur la base de principes comptables cohérents.

Dans la mesure où la Banque détient 62,11 % (2008 : 63,60%) du capital souscrit du FEI, elle a dû appliquer les principes de l'IAS 27 lors de la préparation de ses états financiers consolidés. En conséquence, les états financiers de la BEI et du FEI sont consolidés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actif, de passif, de capitaux propres, de produits et de charges.

Après cumul des bilans et comptes de résultat, tous les soldes réciproques, les transactions ainsi que les produits et charges résultant d'opérations entre les deux entités ont été éliminés.

Les participations minoritaires représentent la fraction du résultat et de l'actif net qui « n'appartiennent » ni directement ni indirectement à la Banque ; elles sont présentées au poste Intérêts et charges assimilées du compte de résultat consolidé et au poste *Autres éléments du passif – b) créditeurs divers* du bilan consolidé (Note A.4.21).

Les actifs détenus sur mandat ou en fiducie ne font pas partie des actifs du Groupe. Ils sont décrits à la Note V. Le Groupe ne détient aucune structure ad hoc.

#### A.4.2. Bases de conversion

Les états financiers sont présentés en euros (EUR), car c'est la monnaie opérationnelle de la Banque et l'unité de mesure des comptes de capital des États membres.

Le Groupe effectue ses opérations dans les monnaies de ses États membres, en euros et dans des monnaies de pays tiers.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé.

Les postes non monétaires dont le coût historique est libellé en devises sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les postes non monétaires dont la juste valeur est libellée en devises sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les différences de change sur des actifs financiers non monétaires sont un facteur de la variation de leur juste valeur. En fonction du classement des actifs financiers non monétaires, les différences de change sont comptabilisées soit dans le compte de résultat, soit dans les réserves.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de ces transactions, ainsi que les différences de change

non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans le compte de résultat consolidé.

#### A.4.3. Produits dérivés

Tous les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et comptabilisés en tant qu'actifs ou passifs dérivés. La juste valeur est obtenue à partir de prix cotés sur le marché, de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles de calcul du prix des options, qui prennent en compte les prix courants du marché et les prix contractuels applicables à l'instrument sous-jacent, ainsi que la valeur temporelle de l'argent, la courbe de rendement et la volatilité de cet instrument.

Le Groupe a recours aux produits dérivés essentiellement pour couvrir ses positions de marché sur emprunts et sur prêts, ainsi que dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues. Le Groupe applique l'option juste valeur modifiée de l'IAS 39 pour des postes de bilan qui sont couplés à une ou plusieurs transactions dérivées et qui répondent aux critères pertinents, tout particulièrement lorsque cela permet de réduire sensiblement un décalage comptable.

Actuellement, le Groupe n'a pas recours aux possibilités offertes par l'IAS 39 en ce qui concerne la comptabilité de couverture.

Les produits dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et comptabilisés comme des actifs quand cette valeur est positive et comme des passifs quand elle est négative. Les variations de juste valeur des produits dérivés sont enregistrées au poste *Résultat sur opérations financières*.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par le Groupe sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. Le Groupe conclut des contrats d'échange de devises, principalement dans le cadre de sa collecte de ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et il se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine.

Les contrats d'échange conclus à des fins de macrocouverture dans le cadre de la gestion actif-passif sont comptabilisés à leur valeur de marché (juste valeur) sur la base de modèles internes de valorisation. En règle générale, les produits dérivés utilisés à des fins de couverture de la valeur économique d'une position sont traités de la même manière que les produits dérivés utilisés à des fins de négociation, c'est-à-dire que les pertes et gains réalisés et non réalisés sont enregistrés dans le *Résultat sur opérations financières*. Les intérêts courus sur dérivés sont inclus dans la juste valeur enregistrée.

Un dérivé peut être incorporé à un contrat « hôte ». Une telle combinaison constitue un instrument hybride, issu principalement de l'émission de certains instruments de dette structurés. Si le contrat hôte n'est pas enregistré à sa juste valeur avec inscription des variations de cette juste

valeur au compte de résultat consolidé, le dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant que dérivé autonome à sa juste valeur si et seulement si les caractéristiques économiques et les risques attachés au dérivé incorporé ne sont pas en étroite corrélation avec les caractéristiques économiques et les risques attachés au contrat hôte, et si le dérivé incorporé répond effectivement à la définition d'un produit dérivé.

#### A.4.4. Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés sur la base de la date de transaction.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Groupe applique la version révisée de l'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » aux instruments financiers qui sont comptabilisés dans le bilan à leur juste valeur. Il est donc tenu de fournir des informations sur l'évaluation de la juste valeur classées en fonction de la hiérarchie suivante, selon que les paramètres sont :

Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 : des paramètres, pour l'actif ou le passif, qui ne sont pas des données de marché observables (paramètres non observables).

#### A.4.5. Liquidités et équivalents

Le Groupe assimile à des liquidités et équivalents les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale de 90 jours au maximum.

#### A.4.6. Revenus de commissions

Le Groupe perçoit des revenus de commissions sur une gamme diversifiée de services qu'il fournit à sa clientèle. Les revenus de commissions peuvent être classés en deux grandes catégories :

- les revenus perçus au titre de prestations de services sur une période donnée, pour lesquelles les clients sont généralement facturés sur une base annuelle ou semestrielle ;
- les revenus perçus au titre de prestations de services en rapport avec des transactions.

Les commissions perçues au titre de services fournis sur une période donnée sont enregistrées en comptabilité d'engagement sur la durée de la prestation. Les commissions perçues au titre de prestations de services en rapport avec des transactions sont enregistrées lorsque la prestation est achevée. Les commissions ou éléments de commissions liés à un objectif de résultat sont reconnus lorsque les critères correspondants sont remplis. Les commissions d'émission et les primes ou escomptes de remboursement sont amortis sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance des emprunts concernés, à moins que ceux-ci ne soient mesurés à leur juste valeur, auquel cas la comptabilisation dans le résultat consolidé est immédiate.

#### A.4.7. Prêt de titres

En avril 2003, le Groupe a signé une convention de prêt de titres avec Northern Trust Global Investment, qui intervient en qualité d'agent pour le prêt de titres du portefeuille d'investissement, du portefeuille B1 *Credit Spread*, du portefeuille B3 *Global Fixed Income* et du portefeuille opérationnel du FEI.

Les titres reçus en garantie dans le cadre d'opérations de prêt de titres ne sont pas inscrits au bilan consolidé, à moins que le Groupe obtienne les droits contractuels liés aux titres reçus. Les titres prêtés ne sont pas retirés du bilan consolidé, à moins que le Groupe renonce aux droits contractuels liés aux titres transférés. Le Groupe surveille journalièrement la valeur de marché des titres prêtés et demande une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les commissions et intérêts reçus ou versés sont enregistrés en produits ou charges d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

#### A.4.8. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, obligations et titres à revenu fixe, et actions et autres titres à revenu variable

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, le Groupe a défini les catégories de portefeuilles suivantes :

##### A.4.8.1. Portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

Ce portefeuille (voir Portefeuilles opérationnels B3 et B4, Note B.2) est constitué de titres cotés en Bourse émis et garantis par des établissements financiers et qui appartiennent au Groupe (positions « longues »). Les titres détenus dans ce portefeuille sont enregistrés au bilan consolidé à leur valeur de marché, et tout gain ou perte résultant d'une variation de la juste valeur est porté au compte de résultat consolidé dans la période où il survient.

Les gains et les pertes sur cession ou remboursement ainsi que les gains et pertes latents causés par des variations de la juste valeur des actifs de ce portefeuille sont enregistrés dans les revenus de transactions nets au poste *Résultat sur opérations financières*. Les produits d'intérêts sur les actifs du portefeuille de transaction sont enregistrés dans les *Intérêts et produits assimilés*.

La détermination de la juste valeur des actifs de ce portefeuille repose sur des prix cotés sur des marchés actifs ou sur les cotations des intermédiaires, sur des modèles fonctionnant à partir d'hypothèses fondées sur la situation du marché et de l'économie, ou encore sur les estimations de la direction, selon le cas.

##### A.4.8.2. Portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance

Le portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance comprend le portefeuille d'investissement du Groupe, le portefeuille opérationnel A1 de la BEI et le portefeuille de titres adossés à des actifs (Note B.2).

Le portefeuille d'investissement est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ce sont des titres émis ou garantis par :

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Ces titres sont initialement enregistrés à leur coût d'acquisition ou, plus exceptionnellement, à leur prix de transfert. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est étalée prorata temporis sur la durée de vie restante des titres.

Le Groupe a décidé de clore progressivement le portefeuille d'investissement, en cessant d'y placer le produit des remboursements de titres parvenus à échéance.

Le portefeuille opérationnel A1 est destiné à assurer au Groupe un niveau de liquidité suffisant ; il comprend des produits du marché monétaire à échéance maximale de 12 mois, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et présentés dans les états financiers à leur coût restant à amortir.

Le portefeuille de titres adossés à des actifs se compose principalement d'obligations, de notes et de certificats émis par des structures de titrisation ad hoc ou des entités fiduciaires. Ces titres sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et enregistrés au coût amorti.

Le Groupe vérifie à la clôture de chaque exercice s'il existe des indications objectives de perte de valeur sur un actif financier ou un groupe d'actifs financiers. Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est considéré comme ayant subi une perte de valeur si, et seulement si, il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un (ou plusieurs) événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif (« événement générateur de pertes » avéré) et que cet événement générateur de pertes a sur les cash-flows futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers des conséquences qui peuvent être estimées de façon fiable. La perte de valeur est enregistrée dans le compte de profits et pertes et le montant de la perte est évalué comme étant la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés, calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier.

#### A.4.8.3. Portefeuille de titres disponibles à la vente

Ce portefeuille comprend le portefeuille opérationnel monétaire A2 et les portefeuilles opérationnels obligataires B1 et B2 (Note B.2), le portefeuille opérationnel du FEI, des actions et d'autres titres à revenu variable (Note B.3). Les titres sont considérés comme étant disponibles à la vente s'ils ne peuvent être classés de façon appropriée dans l'une des autres catégories d'instruments financiers reconnus aux termes de l'IAS 39, c'est-à-dire celle des titres détenus à des fins de transaction ou celle des titres acquis pour être conservés jusqu'à leur échéance. Le Comité de direction détermine le classement approprié de ces placements au moment de la constitution

d'un portefeuille. Les instruments financiers conservent toujours le même classement au sein d'un portefeuille. Les placements financiers disponibles à la vente peuvent être cédés soit pour faire face à des besoins de liquidité ou à des variations des taux d'intérêt, de la qualité de crédit, des taux de change ou du cours des actions, soit en prévision de ces besoins ou variations.

Les placements financiers disponibles à la vente sont enregistrés à leur juste valeur. Ils sont enregistrés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Les gains ou les pertes latents sont enregistrés dans l'état du résultat global et cumulés dans la réserve de juste valeur jusqu'à ce que les titres concernés soient vendus, collectés ou cédés d'une autre manière, ou jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme dépréciés. Dans ce dernier cas, la perte ou le gain latent cumulé qui était jusque-là comptabilisé dans la réserve de juste valeur est enregistré dans le compte de résultat consolidé pour la période considérée. Un placement financier est considéré comme déprécié si sa valeur comptable est supérieure au montant recouvrable. Les placements financiers cotés sont considérés comme dépréciés si la baisse du cours en deçà de la valeur d'acquisition est d'une ampleur telle que le recouvrement de cette valeur ne peut être raisonnablement attendu dans un avenir prévisible. Pour les titres non cotés, le montant recouvrable est déterminé au moyen de techniques de valorisation reconnues.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers sont arrivés à expiration ou lorsque le Groupe a transféré la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Lors de la cession d'un titre disponible à la vente, la perte ou le gain latent cumulé inclus dans la réserve de juste valeur est transféré au compte de résultat consolidé pour la période considérée. Les gains et les pertes sur cession sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Les produits d'intérêts et dividendes sur placements financiers disponibles à la vente sont inclus dans les *Intérêts et produits assimilés* et dans les *Produits des actions et autres titres à revenu variable*. Les intérêts sur les titres de créance disponibles à la vente et sur d'autres titres à revenu fixe sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sur les participations sont enregistrés en résultat au moment où le droit du Groupe à percevoir ces paiements est établi.

La détermination de la juste valeur des placements financiers disponibles à la vente repose sur un prix coté sur un marché actif, sur les cotations des intermédiaires, sur des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, fondés sur des taux de marché correspondant à la qualité de crédit et à la durée du placement, ou encore sur l'examen des résultats financiers, de la situation et des perspectives de la société concernée, y compris par des comparaisons avec des sociétés similaires pour lesquelles des prix de marché sont disponibles.

Les opérations de capital-risque représentent des investissements à moyen et long terme. Elles sont évaluées à la juste valeur calculée à l'aide de la méthode de la valeur nette d'inventaire (VNI) globale. Cette méthode présuppose que, si la VNI des fonds sous-jacents peut être considérée comme équivalente à la juste valeur telle que déterminée conformément à l'IAS 39, alors le total cumulé des

VNI de l'ensemble des fonds est lui-même équivalent à la juste valeur déterminée aux termes de l'IAS 39. Lorsque l'IAS 39 n'est pas appliquée, d'autres procédés sont acceptables – par exemple, les règles figurant dans le guide international de l'évaluation des portefeuilles de fonds (IPEV), publié par l'EVCA –, mais un suivi et un examen plus détaillés sont alors nécessaires. En conséquence, les fonds sont classés selon trois catégories :

- Catégorie I : fonds qui ont adopté les critères de juste valeur de l'IAS 39 ou les règles du guide IPEV, et pour lesquels un examen spécifique est effectué afin de vérifier si la VNI représente bien une estimation fiable de la juste valeur.
- Catégorie II : fonds qui ont adopté d'autres modes de valorisation (tels que les anciennes règles (2001) de l'EVCA) ou des normes pouvant être considérées comme équivalentes à l'IAS 39, et pour lesquels un examen spécifique est effectué afin de vérifier si la VNI représente une estimation fiable de la juste valeur.
- Catégorie III : fonds qui n'ont adopté ni les dispositions de l'IAS 39 en matière de juste valeur ni une autre norme équivalente.

Le Groupe vérifie à la clôture de chaque exercice s'il existe des indications objectives de perte de valeur sur un actif financier ou un groupe d'actifs financiers. Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est considéré comme ayant subi une perte de valeur si, et seulement si, il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un (ou plusieurs) événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif (« événement générateur de pertes » avéré) et que cet événement générateur de pertes a sur les cash-flows futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers des conséquences qui peuvent être estimées de façon fiable.

S'agissant des titres de participation disponibles à la vente, cela concernerait notamment une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, le montant de la perte cumulée (égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif préalablement comptabilisée dans le compte de résultat consolidé) est sorti des capitaux propres et comptabilisé en résultat. Les pertes de valeur sur prises de participation ne font pas l'objet d'une reprise dans le résultat consolidé ; les augmentations de juste valeur après dépréciation sont enregistrées directement dans les capitaux propres. En revanche, si la juste valeur d'un instrument de dette classé comme étant disponible à la vente s'accroît lors d'un exercice ultérieur, et si la hausse peut être objectivement associée à un événement postérieur à la comptabilisation d'une perte de valeur, celle-ci fait l'objet d'une reprise en résultat.

#### **A.4.9. Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle**

Les prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle (ou « Prêts et créances à recevoir ») englobent les prêts dont le produit est versé directement à l'emprunteur. Une participation à un prêt accordé par un autre bailleur est considérée comme étant une opération du Groupe si elle est financée à la date d'émission dudit prêt par le bailleur.

Les prêts et créances à recevoir sont comptabilisés dans les actifs du Groupe lorsque les fonds sont versés aux emprunteurs. Ils sont initialement comptabilisés au coût d'origine (montants décaissés nets), qui est la juste valeur du montant versé, y inclus les coûts de transaction, et ensuite au coût restant à amortir en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les parties non décaissées des prêts sont enregistrées dans les postes pour mémoire à leur valeur nominale et ne sont comptabilisées que si elles sont dépréciées.

Les prêts qui répondent aux critères d'application de l'option juste valeur modifiée, et qui ont été désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, sont comptabilisés à leur juste valeur. La technique retenue pour l'évaluation de la juste valeur s'appuie sur un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les prêts désignés comme étant à leur juste valeur sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées au poste *Résultat sur opérations financières*.

##### *A.4.9.1. Intérêts sur prêts*

Les intérêts sur les prêts émis par le Groupe sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé au poste *Intérêts et produits assimilés*, selon la méthode du taux d'intérêt effectif et dans le bilan consolidé au poste *Prêts et avances*.

##### *A.4.9.2. Opérations de prise en pension (Reverse repo) et de mise en pension (Repo)*

Par opération de prise (mise) en pension, on entend une opération par laquelle le Groupe prête (emprunte) des liquidités à un établissement de crédit qui fournit (reçoit) une sûreté réelle sous forme de titres. Les deux parties s'engagent irrévocablement à mettre fin à l'opération à une date et à un prix déterminés dès le départ.

L'opération repose sur le principe de la livraison contre paiement : l'emprunteur (le prêteur) des liquidités transmet les titres au dépositaire du Groupe (reçoit les titres du dépositaire de la contrepartie) en échange du règlement au prix convenu, ce qui génère pour le Groupe un rendement (un coût) lié au marché monétaire.

Le Groupe assimile les opérations de ce type à un prêt (un emprunt) à taux d'intérêt garanti. Généralement considérées comme des opérations de financement avec nantissement, elles sont comptabilisées, sur la base du montant des liquidités fournies ou reçues augmenté des intérêts échus, à l'actif du bilan consolidé au poste *Prêts et avances aux établissements de crédit – b) autres prêts et avances* ou au passif du bilan consolidé au poste *Dettes envers des établissements de crédit – b) à terme ou à préavis*.

Les titres reçus dans le cadre d'accords de prise en pension et les titres livrés dans le cadre d'accords de mise en pension ne sont inscrits au bilan consolidé ou retirés du bilan consolidé que s'il y a cession des droits contractuels liés à ces titres. Le Groupe surveille journalièrement la valeur de marché des titres reçus ou livrés et fournit

ou demande une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les intérêts perçus au titre des accords de prise en pension et les intérêts versés au titre des accords de mise en pension sont comptabilisés en produits ou charges d'intérêts, sur la durée de vie de chaque accord.

#### A.4.9.3. Commissions sur prêts

Les commissions d'ouverture de crédit et les commissions d'engagement sont différées, de même que les coûts directs afférents à l'émission et au maintien de l'engagement, et sont reconnues dans le résultat consolidé, en tant qu'ajustement du rendement effectif, sur la période allant du versement au remboursement du prêt concerné. Si l'engagement arrive à expiration sans que le prêt ait été versé, la commission est enregistrée en tant que revenu sur opérations expirées.

#### A.4.9.4. Bonifications d'intérêts

Les bonifications d'intérêts reçues d'avance (Note F) sont différées conformément à l'IAS 18, et sont reconnues dans le résultat consolidé, en tant qu'ajustement du rendement effectif, sur la période allant du versement au remboursement du prêt bonifié concerné.

### A.4.10. Dépréciation de prêts et avances et provisions pour garanties

Une dépréciation de prêts et avances ou des provisions pour garanties sont enregistrées s'il existe une indication objective que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants échus au titre d'une créance conformément aux dispositions contractuelles initiales ou une valeur équivalente. Une « créance » signifie un prêt, un engagement tel qu'une lettre de crédit, une garantie, un engagement d'octroi de crédit, ou tout autre instrument de crédit.

La dépréciation est portée au bilan consolidé en réduction de la valeur comptable d'une créance, tandis que, pour un poste hors bilan tel qu'un engagement, une provision pour pertes de crédit est enregistrée à la rubrique *Provisions*. Les dépréciations ou les provisions pour pertes de crédit supplémentaires sont enregistrées via le poste *Variation dépréciation de prêts et avances et provisions pour garanties, nette de reprises*.

#### A.4.10.1. Pertes de valeur sur prêts et avances considérés individuellement

Des pertes de valeur ont été enregistrées sur les prêts et avances en cours à la clôture de l'exercice pour lesquels il existe des indications objectives de risque de non-recouvrement d'une partie ou de la totalité des montants restant dus par rapport aux dispositions contractuelles initiales, ou de l'équivalent de cette valeur. Les variations de ces provisions sont enregistrées au compte de résultat consolidé à la rubrique *Variation dépréciation de prêts et avances, nette de reprises*. Les corrections de valeur et les provisions pour pertes de crédit sont évaluées selon le principe de la spécificité des contreparties.

Une créance est considérée comme dépréciée lorsque, pour le Comité de direction, il est probable que le Groupe

ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants échus conformément aux dispositions contractuelles initiales ou une valeur équivalente. Les encours individuels sont évalués en fonction de la nature de l'emprunteur, de sa situation financière globale, de ses antécédents sur le plan des ressources et des paiements, des perspectives de soutien par un garant financièrement responsable et, le cas échéant, de la valeur réalisable de sûretés éventuelles. Le montant recouvrable estimatif est la valeur actuelle des flux de trésorerie prévisionnels qui pourraient résulter de restructurations ou de liquidations. La dépréciation est évaluée et une provision pour pertes de crédit est constituée pour couvrir la différence entre le montant comptabilisé et le montant recouvrable estimatif de chaque créance considérée comme dépréciée. Le montant de la perte est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier.

Toutes les créances dépréciées sont examinées et analysées au minimum deux fois par an. Toute modification apportée dans ce contexte aux montants et à l'échéancier des flux de trésorerie attendus par rapport aux estimations antérieures se traduit par une modification de la provision pour pertes de crédit, qui est portée au crédit ou au débit du poste *Correction de valeur pour pertes de crédit*. Une provision pour dépréciation n'est reprise que lorsque la qualité de crédit s'est améliorée de telle manière que l'on ait l'assurance raisonnable de recouvrer principal et intérêts conformément aux dispositions contractuelles initiales de l'opération. Une créance est annulée lorsqu'elle est, en totalité ou en partie, jugée irrécouvrable ou qu'elle fait l'objet d'une renonciation. Le montant annulé est porté au débit de la provision pour pertes de crédit constituée antérieurement, ou directement imputé au poste *Correction de valeur pour pertes de crédit*, et vient en déduction du principal de la créance. Les montants précédemment annulés et recouverts en partie ou en totalité sont portés au crédit du poste *Correction de valeur pour pertes de crédit*.

En cas de dépréciation, les produits d'intérêts calculés sur la base des conditions initiales de la créance cessent de courir et sont remplacés par un intérêt calculé à partir de la valeur dépréciée ; par ailleurs, l'augmentation de la valeur actuelle des créances dépréciées qui est due au passage du temps est enregistrée en produit d'intérêts.

#### A.4.10.2. Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe émet diverses formes de garanties au bénéfice de certaines institutions.

Au sens des règles en vigueur, ces garanties ne répondent pas à la définition des contrats d'assurance (IFRS 4 Contrats d'assurance) et sont comptabilisées, conformément à l'IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, soit en tant que produits dérivés, soit en tant que garanties financières, en fonction de leurs modalités et caractéristiques telles que définies par l'IAS 39.

Le principe comptable appliqué aux produits dérivés est présenté au point A.4.2.

Lorsqu'une opération de garantie comptabilisée selon l'IAS 39 est décomptabilisée pour être traitée en application de l'IAS 37, sa valeur précédemment enregistrée dans les garanties financières est transférée vers le bilan au poste *Provisions pour garanties*.

Les garanties financières sont initialement enregistrées en juste valeur (primes perçues) dans le bilan consolidé à la rubrique *Autres éléments du passif – b) passifs divers*.

Après la comptabilisation initiale, l'évaluation des dettes du Groupe au titre de chaque garantie financière correspond au plus élevé des deux montants suivants 1) celui initialement enregistré, déduction faite le cas échéant de l'amortissement cumulé conformément à l'IAS 18, et 2) celui de la meilleure estimation des dépenses requises pour exécuter toute obligation financière actuelle découlant de la garantie aux termes de l'IAS 37.

Tout accroissement du passif relatif aux garanties financières est enregistré dans le compte de résultat consolidé à la rubrique *Variation dépréciation de prêts et avances et provisions pour garanties, nette de reprises*. La prime perçue est reconnue dans le compte de résultat consolidé à la rubrique *Revenus de commissions* sur la base d'un plan d'amortissement établi en conformité avec l'IAS 18 sur la durée de la garantie financière.

#### A.4.11. Actifs corporels

Les actifs corporels comprennent des terrains, les immeubles occupés par le Groupe ainsi que des équipements et du matériel.

Les actifs corporels font périodiquement l'objet de tests de dépréciation.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition et les immeubles à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. La valeur de l'immeuble du siège du Groupe à Luxembourg-Kirchberg et de ses immeubles de Luxembourg-Hamm et Luxembourg-Weimershof fait l'objet d'un amortissement linéaire comme exposé ci-dessous.

Les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan consolidé à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

- immeubles de Kirchberg, Hamm et Weimershof : 30 ans ;
- équipements permanents, agencements et accessoires : 10 ans ;
- mobilier : 5 ans ;
- matériel de bureau et véhicules : 3 ans.

#### A.4.12. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que les produits répondent à certains critères concernant leur identifiabilité, la probabilité qu'ils procureront au Groupe des avantages économiques futurs et la fiabilité de la mesure de leur coût.

Les actifs incorporels sont portés à l'actif et soumis à un amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie économique utile. À chaque date de clôture du bilan consolidé, les actifs incorporels font l'objet d'un examen visant à détecter des signes de dépréciation ou de changement dans les avantages qu'on peut en attendre.

En cas d'indications dans ce sens, une analyse est effectuée afin de déterminer si la valeur comptable est intégralement recouvrable. Une décote est appliquée si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable.

Les logiciels mis au point en interne et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'origine diminué de l'amortissement cumulé, calculé linéairement sur trois ans à compter de leur achèvement.

Les logiciels achetés font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative (2 à 5 ans).

#### A.4.13. Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente (conformément à l'IFRS 5) comprennent des immobilisations corporelles dont la vente est hautement probable et qui sont disponibles en vue de leur vente immédiate dans leur état actuel. Ces immobilisations sont reclassées comme actifs destinés à la vente dans la mesure où leur valeur comptable est recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Elles sont évaluées à la moins élevée des deux valeurs suivantes : valeur comptable ou juste valeur diminuée des coûts de la vente.

#### A.4.14. Régimes de pension et d'assurance-maladie

Le Groupe administre des régimes de retraite à prestations définies, destinés à assurer des prestations de retraite à la totalité de son personnel. Il assure également, au bénéfice des anciens employés de la BEI, certaines prestations supplémentaires d'assurance-maladie après la fin de la période d'emploi. Au sens de l'IAS 19, ces prestations ne sont pas financées. Le coût des prestations au titre des différents régimes est déterminé séparément pour chaque régime selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. Les montants inscrits en charges au compte de résultat consolidé au titre des régimes de retraite à prestations définies reposent sur le coût des services rendus au cours de l'exercice et sur d'autres ajustements actuariels déterminés par des actuaires externes compétents.

##### A.4.14.1. Régime de pension du personnel

Le principal régime de retraite de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque, et couvrant l'ensemble du personnel.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois par an sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, l'objectif étant de s'assurer que l'engagement comptabilisé est suffisant. La dernière évaluation effectuée porte sur la situation au 30 septembre 2009, avec extrapolation jusqu'au 31 décembre 2009. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la Note J.

Les écarts actuariels cumulés dépassant 10 % des obligations du régime (le « corridor ») sont comptabilisés linéairement dans le compte de résultat, sur la base de la durée moyenne de service restant à accomplir par les affiliés actifs au régime. Les charges d'intérêts sur les obligations au titre de prestations définies sont enregistrées dans le compte de résultat au poste *Intérêts et charges assimilées*.



Le principal régime de retraite du FEI est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et du FEI et couvrant l'ensemble du personnel du FEI. Les cotisations du FEI et de son personnel sont intégralement transférées à la BEI qui en assure la gestion. Les ressources affectées au régime de pension du FEI sont investies par le Groupe conformément aux règles et principes appliqués par la BEI pour son propre régime de pension. Ces actifs ne sont pas désignés comme des actifs du régime étant donné qu'on ne peut les distinguer des autres actifs du Groupe.

#### A.4.14.2. Régime d'assurance-maladie

La Banque a institué, au profit des membres retraités du personnel et du Comité de direction, son propre régime d'assurance-maladie, au financement duquel contribuent la Banque et le personnel. Il s'agit d'un régime non financé traité comme un régime à prestations définies. Une provision spécifique est inscrite au passif du bilan consolidé. Le FEI a souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, au profit de son personnel retraité, une couverture médicale qui est financée par les cotisations du Fonds et de ses employés.

Le bénéfice de cet avantage est réservé aux employés demeurant en service jusqu'à l'âge de la retraite et ayant accompli une durée minimum de service. Les coûts provisionnels de ces prestations sont accumulés sur la période de service selon une méthode similaire à celle que l'on utilise pour calculer le coût des régimes de retraite à prestations définies. Les engagements au titre du régime d'assurance-maladie font l'objet d'évaluations actuarielles aux mêmes dates que les engagements au titre du régime de pension.

#### A.4.14.3. Régime de pension du Comité de direction

La provision correspondante inscrite au passif du bilan du Groupe est déterminée, comme pour tous les autres régimes, en conformité avec l'IAS 19. Les prestations reposent sur les années de service et sur un pourcentage, défini dans le régime, du dernier traitement de base brut.

#### A.4.14.4. Régime complémentaire volontaire de prévoyance

Le régime complémentaire volontaire de prévoyance est un régime de retraite à contributions définies, alimenté par les cotisations des membres du personnel. Il est comptabilisé en comptabilité de trésorerie et le passif correspondant est enregistré dans les *Provisions pour régimes de pension et d'assurance-maladie*.

### A.4.15. Dettes représentées par des titres

Les dettes représentées par des titres sont enregistrées initialement à leur coût d'origine, qui correspond à la juste valeur de la somme reçue. Les coûts de transaction et les primes nettes (ou les décotes) sont pris en compte dans l'évaluation initiale. Les évaluations ultérieures se fondent sur le coût amorti et toute différence entre le produit net et la valeur de remboursement est portée au compte de résultat consolidé sur la durée de vie de l'emprunt suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les emprunts qui répondent aux critères d'application de l'option « juste valeur »

modifiée et qui ont été désignés comme tels par le biais du compte de résultat sont comptabilisés à leur juste valeur et portés au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées au poste *Résultat sur opérations financières*. La technique d'évaluation de la juste valeur utilisée, en l'absence de prix cotés sur des marchés liquides, est un modèle d'actualisation des flux de trésorerie prenant en compte des courbes de rendements courants.

Les titres de dette composites relatifs à des taux de change ou à des indices sont considérés comme des instruments structurés. Pour tous les titres de dette avec dérivé incorporé, le Groupe a conclu un contrat d'échange en couverture de l'échange précédent de façon à couvrir intégralement sa position.

Le Groupe a pour principe de couvrir son risque de taux fixe sur ses emprunts obligataires et d'appliquer l'option juste valeur modifiée lorsque cela permet de réduire sensiblement un décalage comptable. Il en résulte que la valeur comptable des titres ainsi traités, plutôt que de refléter le coût d'acquisition, est ajustée en fonction des variations de la juste valeur (Note R – *Instruments financiers dérivés*).

Les charges d'intérêts sur les instruments de dette sont enregistrées à la rubrique *Intérêts et charges assimilées* du compte de résultat consolidé et au passif du bilan consolidé parmi les instruments de dette sous-jacents.

### A.4.16. Réserves

#### A.4.16.1. Fonds pour les opérations de capital-risque

Ce poste comprend le montant des affectations de la Réserve supplémentaire du Groupe déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de mécanismes de fourniture de capital-risque dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi. Les dépréciations sur les opérations de capital-risque sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. Lors de l'affectation du résultat du Groupe, ces dépréciations sont prises en compte pour déterminer les montants à enregistrer au poste *Fonds pour les opérations de capital-risque*.

#### A.4.16.2. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré

Ce poste comprend le montant des affectations de la Réserve supplémentaire du Groupe déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué pour ce nouveau type d'instrument. Les dépréciations sur les opérations de financement structuré sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. Lors de l'affectation du résultat du Groupe, ces dépréciations sont prises en compte pour déterminer les montants à enregistrer au poste *Fonds pour le Mécanisme de financement structuré*.

#### A.4.16.3. Réserve pour les activités spéciales et Réserve générale pour les financements

Les nouveaux statuts de la Banque, qui sont entrés en vigueur avec le traité de Lisbonne, n'exigent plus le maintien de réserves spécifiques en faveur du Fonds pour

le Mécanisme de financement structuré et d'autres instruments semblables (MFS, ESF), ni en faveur du Fonds pour les opérations de capital-risque. En revanche, ils prévoient une réserve pour des « activités spéciales » à définir. Une proposition a été soumise et approuvée lors de la réunion du Comité de direction du 2 février 2010 concernant la définition des activités spéciales et la constitution d'une réserve correspondante, en conformité avec les pratiques et les accords externes existants en matière de risques de crédit. La redéfinition du cadre des réserves de la Banque pour ses activités de prêt offre l'occasion de distinguer plus clairement les réserves pour la perte attendue sur l'ensemble du portefeuille de prêts et les dotations en capital pour les activités spéciales.

Deux nouvelles réserves ont donc été créées rétroactivement au 31 décembre 2009 :

- Réserve pour les activités spéciales : en vertu de l'article 16(5) des nouveaux statuts, « les activités spéciales de la Banque font l'objet d'une dotation spécifique en réserves ». Cette réserve sera fonction de la dotation en capital de chaque opération.
- Réserve générale pour les financements : compte tenu des dispositions des nouveaux statuts, une réserve non spécifique couvre désormais la perte attendue sur le portefeuille de prêts et de garanties de la Banque, calculée conformément aux lignes directrices de la politique du Groupe en la matière. Dès la création de la réserve générale pour les financements, on a cessé de calculer le montant du Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG). Le FRBG était auparavant inscrit dans l'annexe aux états financiers en tant que valeur approximative de la perte attendue cumulée sur le portefeuille de prêts de la BEI.

#### A.4.17. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens du Groupe sont exonérés de tous impôts directs.

#### A.4.18. Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Ces comptes comprennent :

- À l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur.
- Au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur.

#### A.4.19. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont reconnus en résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du taux effectif, sur la base du coût d'acquisition réel incluant les coûts

directs de transaction. On détermine ainsi le coût amorti d'un actif financier et on répartit les produits d'intérêts sur la période correspondante. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée escomptée de l'instrument financier par rapport à la valeur comptable nette de cet actif. Les intérêts sur prêts dépréciés sont comptabilisés en incluant l'effet du passage du temps dans le calcul de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie attendus.

Outre les intérêts et commissions sur prêts, sur dépôts et autres produits du portefeuille de titres, cette rubrique comprend les indemnités perçues par le Groupe au titre des remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs.

Conformément aux dispositions de la norme comptable internationale IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, le Groupe enregistre désormais immédiatement, c'est-à-dire à la date de la décomptabilisation des prêts, dans le compte de résultat consolidé, les indemnités perçues au titre de leur remboursement anticipé, au lieu d'amortir ces indemnités sur la durée de vie restante des prêts.

Conformément aux dispositions de l'IAS 32 – Instruments financiers : présentation et suite au renouvellement de l'engagement d'achat (A.4.21), les participations minoritaires sont présentées au poste *Intérêts et charges assimilés*, suivant la méthode d'acquisition anticipée.

#### A.4.20. Revenus de dividendes

Les dividendes sont enregistrés en résultat dès qu'est établi le droit de l'entité à en recevoir le paiement.

#### A.4.21. Engagement d'achat des actions du FEI

Suite au renouvellement de l'engagement d'achat concernant les 1 114 actions restantes du FEI (2008 : 1 043), la BEI propose aux autres actionnaires du FEI de les leur racheter sur une base annuelle. Le prix d'exercice, qui est déterminé grâce aux états financiers annuels audités du FEI, correspond à la quotité de capital appelé du FEI représentée par chaque action augmentée de la prime d'émission d'actions, des réserves statutaires, de la réserve de juste valeur, des bénéfices non distribués et du résultat de l'exercice, nette du dividende décidé par l'Assemblée générale du FEI. L'engagement d'achat est enregistré au passif du bilan consolidé, au poste *Créditeurs divers* (Note G). Les variations des participations au capital du FEI figurent dans les réserves, au poste *Variations des participations dans des filiales sans perte de contrôle*.

#### A.4.22. Reclassement de certains montants concernant l'exercice précédent

Lorsque cela s'avérait nécessaire, certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés conformément à la présentation de l'exercice actuel, à des fins de comparaison.

## Note B – Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux et portefeuilles de titres (en milliers d'euros)

### B.1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux

Au 31 décembre 2009, le poste *Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux* s'établit à 227 227 000 EUR (2008 : 76 000 EUR).

Le 8 juillet 2009, la BEI est devenue une contrepartie éligible aux opérations de politique monétaire de l'Eurosystème et a dès lors obtenu l'accès au financement de la Banque centrale européenne. La BEI effectue ses opérations via la Banque centrale du Luxembourg, où elle dispose d'un compte de dépôt lui servant à remplir ses obligations de réserve minimum. Le solde de ce compte se monte à 227 144 000 EUR au 31 décembre 2009 (2008 : 0 EUR).

### B.2. Portefeuille de titres

Le portefeuille de titres comprend des actifs financiers de transaction (portefeuille B3 et B4), des actifs financiers disponibles à la vente (portefeuilles A2, B1 et B2 et portefeuille opérationnel du FEI), des actifs financiers conservés jusqu'à l'échéance (portefeuille A1 et portefeuille d'investissement) ainsi que les titres adossés à des actifs, qui correspondent à l'acquisition de participations dans des portefeuilles de prêts ou de créances à recevoir en relation avec des opérations de titrisation. Le détail de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 se présente comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales (cotés)	4 146 585	2 309 070
Obligations et autres titres à revenu fixe (dont 9 192 041 000 EUR non cotés en 2009 et 3 893 591 000 EUR en 2008)	18 436 296	10 937 410
	<b>22 582 881</b>	<b>13 246 480</b>

Au 31.12.2009	Classement	Valeur comptable	Valeur de marché <sup>(1)</sup>
<b>Portefeuille d'investissement – Groupe</b>	Conservés jusqu'à l'échéance	1 944 504	2 024 751
<b>Portefeuilles opérationnels monétaires :</b>			
- titres monétaires à échéance maximum de 3 mois (A1)	Conservés jusqu'à l'échéance	7 634 166	7 634 166
- titres monétaires et fonds monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2)	Disponibles à la vente	1 924 644 <sup>(1)</sup>	1 924 644
<b>Portefeuilles opérationnels obligataires</b>			
- B1 – <i>Credit Spread</i>	Disponibles à la vente	1 135 842 <sup>(2)</sup>	1 135 842
- B2 – Placements alternatifs	Disponibles à la vente	124 131 <sup>(3)</sup>	124 131
- B3 – <i>Global Fixed Income</i>	Détenus à des fins de transaction	568 567	568 567
- B4 – <i>Inflation Linked Investment</i>	Détenus à des fins de transaction	499 910	499 910
<b>Portefeuille opérationnel – FEI</b>	Disponibles à la vente	530 174 <sup>(4)</sup>	530 174
<b>Titres adossés à des actifs (Note D)</b>	Conservés jusqu'à l'échéance	8 220 943	7 728 304 <sup>(5)</sup>
		<b>22 582 881</b>	<b>22 170 489</b>

<sup>(1)</sup> valeur de marché, y compris les intérêts courus

<sup>(1)</sup> dont gain latent de 423 000 EUR

<sup>(2)</sup> dont perte latente de 6 625 000 EUR

<sup>(3)</sup> dont perte latente de 869 000 EUR

<sup>(4)</sup> dont perte latente de 213 000 EUR

<sup>(5)</sup> Les titres adossés à des actifs repris ci-dessus sont comptabilisés comme des titres de créance conservés jusqu'à l'échéance ; il s'agit de substituts de prêt qui, en tant que tels, sont inclus dans le total des prêts (Note D). Certaines de ces transactions sont structurées : des clauses relatives au crédit et au projet ont été ajoutées pour offrir un recours supplémentaire. L'écart entre la valeur comptable et la valeur de marché résulte presque uniquement de l'augmentation du spread de crédit et ne constitue pas une perte de valeur. Aucune dépréciation n'a dès lors été comptabilisée.

Au 31 décembre 2008	Classement	Valeur comptable	Valeur de marché <sup>(*)</sup>
<b>Portefeuille d'investissement du Groupe</b>	Conservés jusqu'à l'échéance	2 262 443	2 327 598
<b>Portefeuilles opérationnels monétaires</b>			
- titres monétaires à échéance maximum de 3 mois (A1)	Conservés jusqu'à l'échéance	2 108 223	2 108 223
- titres monétaires et fonds monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2)	Disponibles à la vente	1 364 554 <sup>(1)</sup>	1 364 554
<b>Portefeuilles opérationnels obligataires</b>			
- B1 – <i>Credit Spread</i>	Disponibles à la vente	890 162 <sup>(2)</sup>	890 162
- B2 – Placements alternatifs	Disponibles à la vente	145 685 <sup>(3)</sup>	145 685
- B3 – <i>Global Fixed Income</i>	Détenus à des fins de transaction	526 291	526 291
<b>Portefeuille opérationnel – FEI</b>	Disponibles à la vente	149 128 <sup>(4)</sup>	149 128
<b>Titres adossés à des actifs (Note D)</b>	Conservés jusqu'à l'échéance	5 799 994	5 300 242 <sup>(5)</sup>
		<b>13 246 480</b>	<b>12 811 883</b>

(\*) valeur de marché, y compris les intérêts courus

<sup>(1)</sup> dont perte latente de 926 000 EUR

<sup>(2)</sup> dont perte latente de 87 477 000 EUR

<sup>(3)</sup> dont gain latent de 4 315 000 EUR

<sup>(4)</sup> dont perte latente de 5 844 000 EUR

<sup>(5)</sup> Les titres adossés à des actifs repris ci-dessus sont comptabilisés comme des titres de créance conservés jusqu'à l'échéance ; il s'agit de substituts de prêt qui, en tant que tels, sont inclus dans le total des prêts (Note D). Certaines de ces transactions sont structurées : des clauses relatives au crédit et au projet ont été ajoutées pour offrir un recours supplémentaire. L'écart entre la valeur comptable et la valeur de marché résulte presque uniquement de l'augmentation du spread de crédit et ne constitue pas une perte de valeur. Aucune dépréciation n'a dès lors été comptabilisée.

Le Groupe conclut des opérations de prêt de titres couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Le Groupe maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant, sur une base journalière, les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, et en exigeant si nécessaire qu'une sûreté complémentaire lui soit fournie ou restituée.

La valeur comptable de l'activité de prêt de titres représente un montant de 471 434 000 EUR à la fin de décembre 2009 (2008 : 367 704 000 EUR).

**B.3. Actions et autres titres à revenu variable** (en milliers d'euros)

Ce solde comprend :

	Opérations de capital-risque (titres disponibles à la vente)	Actions BERD (titres disponibles à la vente)	Actions acquises suite à des restructurations de prêts (titres disponibles à la vente)	Fonds d'investissement (titres disponibles à la vente)	Total
<i>Coût</i>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	1 740 764	157 500 <sup>(1)</sup>	30 873	138 429	2 067 566
Acquisitions nettes	148 590	0	- 30 873	83 959	201 676
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>1 889 354</b>	<b>157 500</b>	<b>0</b>	<b>222 388</b>	<b>2 269 242</b>
<i>Pertes ou gains latents</i>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	373 964	259 852	- 1 884	- 700	631 232
Gains latents	14 410	0	1 884	17 350	33 644
Pertes latentes	- 54 554	- 62 660	0	0	- 117 214
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>333 820</b>	<b>197 192</b>	<b>0</b>	<b>16 650</b>	<b>547 662</b>
<i>Dépréciation</i>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	- 694 402	0	- 21 158	0	- 715 560
Acquisitions	- 104 599	0	0	0	- 104 599
Utilisation	0	0	21 158	0	21 158
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>- 799 001</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 799 001</b>
<i>Valeur comptable nette</i>					
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>1 424 173</b>	<b>354 692</b>	<b>0<sup>(2)</sup></b>	<b>239 038</b>	<b>2 017 903</b>
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>1 420 326</b>	<b>417 352</b>	<b>7 831</b>	<b>137 729</b>	<b>1 983 238</b>

<sup>(1)</sup> Le capital effectivement versé par le Groupe au titre de sa souscription de 600 000 000 EUR au capital de la BERD se monte à 157 500 000 EUR au 31 décembre 2009 (2008 : 157 500 000 EUR). Le Groupe détient 3,03 % du capital souscrit.

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2009, le Groupe avait cédé tous les titres qu'il détenait dans Eurotunnel. Le nombre total des actions ordinaires Eurotunnel détenues par le Groupe au 31 décembre 2009 est de 0 (2008 : 1 596 713 actions, pour une valeur de 6 133 000 EUR). Le nombre total d'obligations Eurotunnel remboursables en actions (ORA) détenues par le Groupe au 31 décembre 2009 est de 0 (2008 : 12 422 ORA, pour une valeur de 1 026 000 EUR). De plus, la Banque détient 0 bon de souscription dans le bilan de fin d'exercice (2008 : 4 800 000 bons de souscription). Durant l'exercice 2009, la cession d'actions, d'ORA et de bons de souscription a donné lieu à une plus-value réalisée de 2,2 millions d'EUR.

**Note C – Prêts et avances aux établissements de crédit (Autres prêts et avances)**

(en milliers d'euros)

Le Groupe conclut des opérations de pension livrée couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Le Groupe maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant, sur une base journalière, les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, et en exigeant si nécessaire qu'une sûreté complémentaire lui soit fournie ou restituée.

	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts à terme	9 017 262	14 490 118
Opérations de prise en pension ( <i>Reverse repos</i> ) tripartites <sup>(*)</sup>	10 098 719	7 255 238
	<b>19 115 981</b>	<b>21 745 356</b>

<sup>(\*)</sup> Ces opérations sont réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement,
- la vérification de la sûreté,
- la marge de nantissement requise par le prêteur, qui doit toujours être présente et suffisante, ce qui suppose pour le dépositaire de vérifier quotidiennement la valeur des titres sur le marché,
- l'organisation d'une sûreté de substitution sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

## Note D – État résumé des prêts (en milliers d'euros)

### D.1. Total des prêts accordés

Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser. La ventilation se présente comme suit :

	Prêts à des établissements de crédit intermédiaires	Prêts accordés directement aux bénéficiaires finals	Total 2009	Total 2008
Partie décaissée	117 560 917	203 106 638	320 667 555	291 885 091
Partie non décaissée	18 686 622	63 156 626	81 843 248	58 869 527
<b>Total des prêts accordés</b>	<b>136 247 539</b>	<b>266 263 264</b>	<b>402 510 803</b>	<b>350 754 618</b>
			31.12.2009	31.12.2008
Total des prêts accordés			402 510 803	350 754 618
Portefeuille de prêts titrisés (Note B.2)			8 220 943	5 799 994
<b>Total des prêts accordés y compris prêts titrisés</b>			<b>410 731 746</b>	<b>356 554 612</b>

### D.2. Dépréciation de prêts et avances, nette de reprises

Une dépréciation spécifique est enregistrée pour tous les prêts notés F et pour ceux notés E (Note S) lorsqu'une perte de valeur est établie. Pour une opération donnée, le montant de cette provision correspond à la différence entre la valeur nominale du prêt et la valeur actuelle de tous les flux de trésorerie futurs que l'on attend de l'actif déprécié.

Cette dépréciation spécifique a évolué comme suit :

	2009	2008
Dépréciation spécifique à l'ouverture de l'exercice	17 500	37 050
Dotations durant l'exercice	88 800	0
Reprise durant l'exercice	0	- 18 219 <sup>(1)</sup>
Ajustements de change	0	- 1 331
<b>Dépréciation spécifique à la clôture de l'exercice</b>	<b>106 300</b>	<b>17 500</b>

<sup>(1)</sup> Ce montant de 18 219 000 EUR constitue une reprise suite à la cession, en 2008, de prêts pour lesquels une dépréciation spécifique avait été enregistrée antérieurement. La cession de ces actifs a donné lieu à une perte réalisée de 15 467 000 EUR.

Les intérêts courus sur prêts dépréciés se montaient à 3 723 000 EUR au 31 décembre 2009 (2008 : 1 158 000 EUR). Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009, il n'y avait pas de sûretés détenues au titre de prêts dépréciés (Note S.2.3.4).

### D.3. Ventilation des prêts par région de localisation des projets

Prêts pour des projets à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Espagne	666	61 689 824	56 701 207	4 988 617	15,19 %	15,43 %
Allemagne	733	54 590 294	46 793 656	7 796 638	13,45 %	14,05 %
Italie	534	50 804 361	40 643 772	10 160 589	12,51 %	12,82 %
France	395	38 819 742	32 630 496	6 189 246	9,56 %	10,02 %
Royaume-Uni	226	27 644 050	21 848 048	5 796 002	6,81 %	6,44 %
Portugal	285	21 676 805	18 542 564	3 134 241	5,34 %	5,45 %
Pologne	158	18 123 756	12 543 892	5 579 864	4,46 %	3,84 %
Grèce	146	14 821 604	12 963 476	1 858 128	3,65 %	3,95 %
Hongrie	114	9 472 550	7 408 458	2 064 092	2,33 %	2,18 %
Autriche	191	8 686 805	8 257 805	429 000	2,14 %	2,14 %
République tchèque	100	8 561 322	6 213 517	2 347 805	2,11 %	2,26 %
Belgique	87	7 698 981	6 218 779	1 480 202	1,90 %	1,85 %
Pays-Bas	65	6 781 356	4 335 503	2 445 853	1,67 %	1,48 %
Finlande	110	6 663 713	6 070 713	593 000	1,64 %	1,71 %
Roumanie	72	6 413 799	2 579 922	3 833 877	1,58 %	1,45 %
Suède	72	5 097 638	4 569 525	528 113	1,26 %	1,17 %
Irlande	56	4 289 388	3 164 700	1 124 688	1,06 %	1,06 %
Slovénie	49	2 706 648	1 937 648	769 000	0,67 %	0,65 %
Danemark	45	2 419 507	1 854 067	565 440	0,60 %	0,70 %
Bulgarie	42	2 398 958	801 549	1 597 409	0,59 %	0,65 %
Lettonie	28	1 594 363	749 363	845 000	0,39 %	0,31 %
Chypre	29	1 415 257	1 045 097	370 160	0,35 %	0,36 %
Slovaquie	43	1 349 231	1 065 370	283 861	0,33 %	0,30 %
Lituanie	16	1 328 846	839 846	489 000	0,33 %	0,05 %
Estonie	14	1 032 018	485 518	546 500	0,25 %	0,06 %
Luxembourg	27	838 614	729 129	109 485	0,21 %	0,18 %
Malte	4	202 853	47 353	155 500	0,05 %	0,06 %
<b>Total (en valeur nominale)</b>	<b>4 307</b>	<b>367 122 283</b>	<b>301 040 973</b>	<b>66 081 310</b>	<b>90,43 %</b>	<b>90,63 %</b>

Prêts pour des projets à l'extérieur de l'Union

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2009	% du total 2008
Pays ACP	101	1 782 305	930 686	851 619	0,44 %	0,44 %
Afrique du Sud	32	1 217 485	666 725	550 760	0,30 %	0,29 %
Pays méditerranéens	228	11 334 745	7 019 394	4 315 351	2,79 %	3,01 %
Balkans	115	3 832 404	1 515 538	2 316 866	0,94 %	0,79 %
Pays candidats	140	14 263 200	8 970 504	5 292 696	3,51 %	3,34 %
Europe orientale, Caucase du Sud et Russie	10	705 960	264 870	441 090	0,17 %	0,14 %
PTOM	5	12 874	2 874	10 000	0,00 %	0,00 %
Pays de l'AELE	17	1 325 049	1 205 049	120 000	0,33 %	0,40 %
Amérique centrale et latine	42	2 107 649	1 410 410	697 239	0,52 %	0,42 %
Asie	35	2 288 973	1 122 656	1 166 317	0,56 %	0,54 %
<b>Total (en valeur nominale)</b>	<b>725</b>	<b>38 870 644</b>	<b>23 108 706</b>	<b>15 761 938</b>	<b>9,57 %</b>	<b>9,37 %</b>
<b>Total 2009 (en valeur nominale)</b>	<b>5 032</b>	<b>405 992 927<sup>(*)</sup></b>	<b>324 149 679<sup>(*)</sup></b>	<b>81 843 248</b>	<b>100,00 %</b>	
<b>Total 2008 (en valeur nominale)</b>	<b>4 839</b>	<b>350 288 645<sup>(*)</sup></b>	<b>291 419 118<sup>(*)</sup></b>	<b>58 869 527</b>		<b>100,00 %</b>

(\*) Total des prêts y compris prêts titrisés

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée
<b>TOTAL 2009 (en valeur nominale)</b>	<b>5 032</b>	<b>405 992 927</b>	<b>324 149 679</b>	<b>81 843 248</b>
<b>Variation de la juste valeur des prêts <sup>(**)</sup></b>		<b>4 738 819</b>	<b>4 738 819</b>	
<b>TOTAL 2009</b>	<b>5 032</b>	<b>410 731 746 <sup>(*)</sup></b>	<b>328 888 498 <sup>(*)</sup></b>	<b>81 843 248</b>
<b>TOTAL 2008</b>	<b>4 839</b>	<b>356 554 612</b>	<b>297 685 085 <sup>(*)</sup></b>	<b>58 869 527</b>

<sup>(\*)</sup> Total des prêts y compris prêts titrisés

<sup>(\*\*)</sup> Voir définition de la juste valeur des prêts à la Note A.4.9.

#### D.4. Variation de la dépréciation des opérations de garantie

Une provision pour garanties émises a été constituée, car il existe une indication objective que le Groupe va subir une perte de crédit au titre de garanties données. Cette provision se monte à 70 412 000 EUR au 31 décembre 2009 (2008 : 8 984 000 EUR).

La dépréciation sur garanties émises a totalisé 60 299 000 EUR en 2009 (2008 : 5 127 000 EUR).

#### Note E – Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
<b>Coût historique</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	10 085	353 777	78 837	442 699	6 664
Acquisitions	302	3 645	13 574	17 521	2 797
Cessions	0	0	- 8 992	- 8 992	- 2 553
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>10 387</b>	<b>357 422</b>	<b>83 419</b>	<b>451 228</b>	<b>6 908</b>
<b>Amortissement cumulé</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	0	- 92 213	- 34 302	- 126 515	- 2 348
Amortissement	0	- 12 096	- 14 290	- 26 386	- 2 296
Cessions	0	0	8 992	8 992	2 553
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>0</b>	<b>- 104 309</b>	<b>- 39 600</b>	<b>- 143 909</b>	<b>- 2 091</b>
<b>Valeur comptable nette</b>					
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>10 387</b>	<b>253 113</b>	<b>43 819</b>	<b>307 319</b>	<b>4 817</b>
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>10 085</b>	<b>261 564</b>	<b>44 535</b>	<b>316 184</b>	<b>4 316</b>

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par le Groupe pour ses propres activités. Le coût cumulé relatif à la construction du nouveau bâtiment s'élève à 215 226 000 EUR (2008 : 211 769 000 EUR). Aux fins d'évaluation ultérieure, le Groupe utilisera le « modèle du coût » aux termes de l'IAS 16.

En 2008, la valeur comptable des Terrains et Immeubles Luxembourg au titre du FEI a été transférée du poste Actifs corporels au poste Actifs détenus en vue de la vente (Note A.4.13). En raison de la crise du marché de l'immobilier commercial, le bâtiment n'a pas été vendu au cours des douze derniers mois. Toutefois, le FEI reste déterminé à vendre ce bien, qui continue de répondre aux critères permettant de le classer comme un actif non courant détenu en vue de la vente.



**Note F – Produits constatés d’avance** (en milliers d’euros)

Produits constatés d’avance	31.12.2009	31.12.2008
– Bonifications d’intérêts reçues d’avance <sup>(1)</sup>	177 228	171 155
	<b>177 228</b>	<b>171 155</b>

<sup>(1)</sup> Une partie des montants reçus de la Commission européenne dans le cadre du SME (Système monétaire européen) a fait l’objet d’une avance à long terme qui est enregistrée au passif du bilan au poste Produits constatés d’avance, comprenant :

- les montants des bonifications d’intérêts relatives aux prêts accordés pour des projets à l’extérieur de l’Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays méditerranéens ;
- les bonifications d’intérêts afférentes à certaines opérations de prêt sur ressources propres du Groupe à l’intérieur de l’Union, mises à sa disposition dans le cadre du Système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l’AELE conformément à l’accord AELE signé le 2 mai 1992 ;
- les montants reçus à titre de bonifications d’intérêts pour les prêts accordés sur les ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870 du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169 du 15 mars 1982 et 83/200 du 19 avril 1983, ainsi qu’en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

**Note G – Autres éléments de l’actif, créditeurs divers et autres dettes** (en milliers d’euros)

Autres éléments de l’actif	31.12.2009	31.12.2008
– Remboursements à recevoir sur prêts	23 677	99 893
– Prêts immobiliers et avances accordés au personnel <sup>(*)</sup>	15 712	18 764
– Avances sur traitements et émoluments	248	1 210
– Commissions à recevoir sur garanties et opérations de capital-risque	15 205	8 874
– Divers	52 072	31 214
	<b>106 914</b>	<b>159 955</b>
<b>Créditeurs divers</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
– Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note J)	190 904	189 004
– Engagement d’achat de participations minoritaires <sup>(**)</sup>	352 085	367 842
– À payer au titre de l’Initiative PPTE	46 872	46 872
– Frais de personnel	2 017	8 674
– Initiative en faveur des infrastructures dans les Balkans occidentaux	10 000	5 000
– Divers	65 439	73 729
	<b>667 317</b>	<b>691 121</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
– Garanties financières émises au titre d’opérations de capital-risque	20 942	18 991
– Provision pour indemnités de départ des employés	25 044	24 132
	<b>45 986</b>	<b>43 123</b>

<sup>(\*)</sup> Le Groupe a conclu avec une institution financière extérieure un accord aux termes duquel les membres du personnel employés à titre permanent peuvent bénéficier de prêts conformément au règlement du personnel de la Banque. Les mêmes taux d’intérêt, modalités et conditions s’appliquent à tous les employés dans cette situation.

<sup>(\*\*)</sup> Au 31 décembre 2009, les participations minoritaires figurent au bilan à hauteur de 352 millions d’EUR (2008 : 368 millions d’EUR) et au compte de résultat consolidé (Note L) à hauteur de -3 millions d’EUR (2008 : 13 millions d’EUR). Suite au renouvellement de l’engagement d’achat concernant les 1 114 actions restantes du FEI (2008 : 1 043), la Banque propose aux autres actionnaires du FEI de les leur racheter à un prix d’exercice de 389 millions d’EUR (2008 : 363 millions d’EUR), qui est déterminé sur la base des comptes annuels audités du FEI pour 2008, déduction faite du dividende décidé par l’Assemblée générale du FEI.

## Note H – Dettes à terme ou à préavis envers des établissements de crédit ou la clientèle (en milliers d'euros)

### H.1. Dettes envers des établissements de crédit

	31.12.2009	31.12.2008
Emprunts à court terme	4 380 414	5 778 863
Billets à ordre émis au titre du capital libéré de la BERD	0	1 013
Opérations de mise en pension auprès de banques centrales	100 147	0
	<b>4 480 561</b>	<b>5 779 876</b>

### H.2. Dettes envers la clientèle

	31.12.2009	31.12.2008
À vue <sup>(*)</sup>	1 256 333	1 201 858
Emprunts à court terme	1 106 828	179 477
	<b>2 363 161</b>	<b>1 381 335</b>

<sup>(\*)</sup> Y compris les comptes de l'Union européenne et des États membres :

	31.12.2009	31.12.2008
Comptes de l'Union européenne et des États membres :		
– pour les opérations dans le cadre de la section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	332 310	368 727
– comptes de dépôts	899 908	833 131

**Note I – Dettes représentées par des titres au 31 décembre** (en milliers d'euros)

L'un des objectifs du Groupe est de faire concorder sa stratégie en matière de collecte de ressources avec les caractéristiques des fonds nécessaires pour les prêts qu'elle accorde, notamment sur le plan des monnaies. Le poste *Dettes représentées par des titres* comprend les *Bons et obligations en circulation* (titres proposés aux investisseurs grand public) et *Autres* (placements privés). Le tableau ci-dessous donne les encours d'emprunt par monnaie au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 ainsi que les taux moyens et les échéances.

EMPRUNTS					
PAYABLES EN	ENCOURS AU 31.12.2009	TAUX MOYEN 2009	ÉCHEANCES	ENCOURS AU 31.12.2008	TAUX MOYEN 2008
EUR	136 846 665	3,77	2010/2057	107 902 959	4,02
GBP	51 032 542	4,77	2010/2054	47 705 235	5,11
DKK	604 692	2,77	2010/2026	536 869	2,86
SEK	1 961 373	3,72	2011/2028	1 985 281	4,18
CZK	598 190	4,00	2010/2030	928 119	5,03
HUF	525 109	6,83	2010/2016	731 159	7,20
PLN	378 058	6,24	2010/2026	465 206	6,29
BGN	171 285	5,72	2011/2013	309 336	6,60
RON	106 225	8,88	2014/2016	74 580	7,00
USD	78 348 270	3,42	2010/2058	77 423 397	3,72
CHF	5 763 009	2,41	2010/2036	4 468 687	2,47
JPY	10 607 943	0,73	2011/2047	10 331 351	0,97
NOK	2 383 494	4,42	2010/2025	1 315 897	4,08
CAD	778 221	4,72	2037/2045	770 751	4,70
AUD	9 099 260	5,85	2010/2021	4 971 016	5,83
HKD	227 380	1,46	2010/2019	77 883	6,97
NZD	2 749 583	7,13	2010/2017	2 806 416	6,88
ZAR	1 256 187	8,49	2010/2018	1 160 062	8,91
MXN	30 550	6,65	2015/2015	79 425	8,57
TWD	65 574	4,21	2010/2013	176 856	1,66
TRY	1 991 631	12,37	2010/2022	2 518 980	14,04
ISK	95 036	8,74	2010/2011	113 793	9,47
RUB	138 110	8,14	2011/2019	135 770	7,39
<b>Total</b>	<b>305 758 387</b>			<b>266 989 028</b>	

	ENCOURS AU 31.12.2009	ENCOURS AU 31.12.2008
<b>Dettes totales (valeur notionnelle)</b>	<b>305 758 387</b>	<b>266 989 028</b>
Variation de la juste valeur des emprunts <sup>(*)</sup>	18 089 581	17 511 917
<b>Dettes totales</b>	<b>323 847 968</b>	<b>284 500 945</b>

<sup>(\*)</sup> La valeur notionnelle des dettes représentées par des titres qui sont enregistrées à leur juste valeur par le biais du compte de résultat au 31 décembre 2009 s'établit à 284 millions d'EUR (2008 : EUR 238 millions d'EUR) et celle des dettes représentées par des titres qui sont enregistrées à leur coût amorti au 31 décembre 2009 à 22 millions d'EUR (2008 : 29 millions d'EUR).

Voir définition de la juste valeur des emprunts à la Note A.4.15.

## Note J – Régimes de pension et d'assurance-maladie (en milliers d'euros)

Le Groupe administre trois régimes de retraite à prestations définies. Il assure également, au bénéfice des anciens employés de la BEI, certaines prestations d'assurance-maladie après la fin de la période d'emploi. Au sens de la norme IAS 19, ces prestations ne sont pas financées. Le coût des prestations au titre des différents régimes est déterminé séparément pour chaque régime selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. L'évaluation actuarielle a eu lieu le 30 septembre 2009 et a été extrapolée jusqu'au 31 décembre 2009.

Il existe un autre régime, qui n'est pas repris dans les chiffres ci-dessous : le Régime complémentaire volontaire de prévoyance (régime de retraite à contributions définies). Le montant correspondant à ce régime, soit 191 millions d'EUR (2008 : 189 millions d'EUR), est inscrit au poste *Créditeurs divers* (Note G).

Charge nette au titre des prestations (inscrite au compte de résultat consolidé) en 2009 :

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance- maladie	Total 2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice <sup>(1)</sup>	26 543	994	1 655	13 853	43 045
Frais financiers sur obligation de prestations <sup>(2)</sup>	62 541	1 741	938	5 193	70 413
Indemnités spéciales de fin de contrat de travail <sup>(1)</sup>	10 719	0	0	0	10 719
Comptabilisation des écarts actuariels <sup>(1)</sup>	5 634	10	- 6	- 170	5 468
<b>Charge nette au titre des prestations</b>	<b>105 437</b>	<b>2 745</b>	<b>2 587</b>	<b>18 876</b>	<b>129 645</b>

Charge nette au titre des prestations (inscrite au compte de résultat consolidé) en 2008 :

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance- maladie	Total 2008
Coût des services rendus au cours de l'exercice <sup>(1)</sup>	24 271	1 197	1 249	5 058	31 775
Frais financiers sur obligation de prestations <sup>(2)</sup>	57 061	1 625	697	4 750	64 133
Indemnités spéciales de fin de contrat de travail <sup>(1)</sup>	3 830	0	0	0	3 830
Comptabilisation des écarts actuariels <sup>(1)</sup>	10 046	151	38	225	10 460
<b>Charge nette au titre des prestations</b>	<b>95 208</b>	<b>2 973</b>	<b>1 984</b>	<b>10 033</b>	<b>110 198</b>

<sup>(1)</sup> comptabilisés en charges administratives générales

<sup>(2)</sup> comptabilisés en intérêts et charges assimilées

Passif au titre des prestations au 31 décembre 2009 :

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction <sup>(1)</sup>	Pension FEI	Assurance- maladie	Total 2009
Obligation au titre des prestations	1 137 436	34 204	19 677	102 097	1 293 414
Écarts actuariels nets non comptabilisés	- 56 842	761	- 469	5 428	- 51 122
<b>Passif net</b>	<b>1 080 594</b>	<b>34 965</b>	<b>19 208</b>	<b>107 525</b>	<b>1 242 292</b>

Passif au titre des prestations au 31 décembre 2008 :

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction <sup>(1)</sup>	Pension FEI	Assurance- maladie	Total 2008
Obligation au titre des prestations	1 059 102	34 407	15 340	88 048	1 196 897
Écarts actuariels nets non comptabilisés	- 76 793	- 116	60	2 752	- 74 097
<b>Passif net</b>	<b>982 309</b>	<b>34 291</b>	<b>15 400</b>	<b>90 800</b>	<b>1 122 800</b>

Le bilan des régimes a évolué comme suit pendant l'exercice clos le 31 décembre 2009 (en milliers d'euros) :

	Régime de pension personnel BEI	Régime de pension Comité de direction <sup>(1)</sup>	Régime de pension personnel FEI	Régime d'assurance-maladie	Total
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	982 309	34 291	15 400	90 800	1 122 800
Charge nette au titre des prestations	105 437	2 745	2 587	18 876	129 645
Versements au titre des prestations, nets des contributions des affiliés	- 7 152	- 2 071	1 221	- 2 151	- 10 153
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>1 080 594</b>	<b>34 965</b>	<b>19 208</b>	<b>107 525</b>	<b>1 242 292</b>

<sup>(1)</sup> Ce montant inclut les indemnités, d'un montant de 4 291 000 EUR en 2009 (2008 : 4 589 000 EUR), qui ne sont pas soumises à l'évaluation actuarielle au titre de la norme IAS 19.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations de pension et des autres prestations postérieures à l'emploi au titre des régimes du Groupe figurent ci-dessous :

	2009	2008
	en %	en %
Taux d'actualisation des régimes de retraite	6,19	6,00
Taux d'actualisation du régime d'assurance-maladie	4,50	6,00
Hausses de salaire futures (inflation comprise)	4,50	4,50
Hausses des pensions futures	2,00	2,00
Taux de progression des frais médicaux	4,00	4,00
Tables actuarielles	LPP 2005	LPP 2005

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité de la charge au titre des prestations pour 2009 et de l'obligation (au 31 décembre 2009) au titre des prestations du régime d'assurance-maladie à une hausse et à une baisse de 1 % du taux de progression des coûts médicaux (en milliers d'euros) :

	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Charge au titre des prestations	3 182	- 2 403
Obligation au titre des prestations définies	21 838	- 17 165

Le tableau ci-dessous montre les écarts actuariels effectifs correspondant aux différents régimes pour les exercices 2008 à 2009 :

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance-maladie	Total
2009	12 016	- 495	1 452	41	13 014
2008	29 895	- 434	653	- 1 084	29 030

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'obligation au titre des prestations définies au cours de l'exercice considéré :

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance- maladie	Total 2009
Obligation à l'ouverture de l'exercice	1 059 102	34 407	15 340	88 048	1 196 897
Coût des services rendus au cours de l'exercice	26 543	994	1 655	13 853	43 045
Contributions des affiliés	12 613	0	1 058	0	13 671
Frais financiers	62 541	1 741	938	5 193	70 413
Prestations versées	- 19 765	- 2 071	163	- 2 151	- 23 824
Ajustement lié à l'expérience	12 016	- 495	1 452	41	13 014
Changements d'hypothèses actuarielles	- 26 333	- 372	- 929	- 2 887	- 30 521
Indemnités spéciales de fin de contrat de travail (*)	10 719	0	0	0	10 719
<b>Obligation au 31 décembre 2009</b>	<b>1 137 436</b>	<b>34 204</b>	<b>19 677</b>	<b>102 097</b>	<b>1 293 414</b>

(\*) Ces prestations concernent le personnel partant en retraite anticipée.

## Note K – Résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

Le 8 juin 2010, l'affectation du solde du compte de profits et pertes des états financiers non consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit 1 876 894 000 EUR, sera soumise à l'approbation du Conseil des gouverneurs.

## Note L – Intérêts et produits assimilés et Intérêts et charges assimilées (en milliers d'euros)

### L.1. Produits d'intérêts nets

	2009	2008
<b>Intérêts et produits assimilés</b>		
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	8 940 988	13 987 508
Produits dérivés	7 154 738	183 301
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, et obligations et autres titres à revenu fixe	400 122	738 987
Bonifications d'intérêts de l'UE	38 439	42 264
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	340	202
Divers	4 763	29 497
<b>Total</b>	<b>16 539 390</b>	<b>14 981 759</b>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>		
Dettes représentées par des titres	- 12 361 090	- 12 045 965
Produits dérivés	- 1 749 502	- 634 154
Intérêts sur obligation de prestations	- 70 413	- 64 133
Intérêts sur mandats de tiers	- 18 082	- 45 143
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle	- 34 653	- 53 185
Participations minoritaires (Note A.4.21)	2 909	- 12 845
Divers	- 38 515	- 12 870
<b>Total</b>	<b>- 14 269 346</b>	<b>- 12 868 295</b>
<b>Produits d'intérêts nets</b>	<b>2 270 044</b>	<b>2 113 464</b>

Le tableau ci-dessous présente les produits d'intérêts nets provenant de chaque classe d'actifs et de passifs financiers :

	2009	2008
<b>Intérêts et produits assimilés</b>		
Titres de créance détenus à des fins de transaction	51	22 111
Produits dérivés	7 154 738	183 301
Désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	1 777 998	844 896
Conservés jusqu'à l'échéance	119 219	575 973
Prêts et créances à recevoir <sup>(1)</sup>	7 201 769	13 185 290
Disponibles à la vente	280 852	140 903
Reconnaissance des produits d'intérêts découlant d'actifs non financiers	4 763	29 285
<b>Total</b>	<b>16 539 390</b>	<b>14 981 759</b>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>		
Titres de créance détenus à des fins de transaction	- 76 446	- 99 537
Produits dérivés	- 1 749 502	- 634 154
Désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	- 11 596 868	- 10 994 516
Passifs financiers évalués au coût amorti	- 742 556	- 1 005 098
Dettes non financières	-103 974	- 134 990
<b>Total</b>	<b>- 14 269 346</b>	<b>- 12 868 295</b>
<b>Produits d'intérêts nets</b>	<b>2 270 044</b>	<b>2 113 464</b>

<sup>(1)</sup> Sont compris dans cette catégorie d'actifs financiers les intérêts courus sur prêts dépréciés, qui se montaient à 3 723 000 EUR au 31 décembre 2009 (2008 : 2 600 000 EUR).

## L.2. Ventilation géographique des Intérêts et produits assimilés

	2009	2008
Espagne	1 305 158	2 142 754
Allemagne	1 049 761	2 007 736
Italie	996 206	1 697 521
France	880 744	1 385 177
Royaume-Uni	634 245	1 046 518
Grèce	534 391	559 573
Portugal	531 264	774 332
Pologne	411 585	445 231
Hongrie	226 252	294 117
Autriche	188 155	294 883
Belgique	184 813	198 186
République tchèque	166 249	229 280
Finlande	158 306	232 358
Pays-Bas	124 903	140 740
Roumanie	98 174	90 752
Suède	92 704	165 238
Irlande	83 529	127 842
Slovénie	55 612	75 549
Danemark	46 001	123 126
Slovaquie	29 513	42 225
Bulgarie	26 467	24 764
Chypre	22 880	38 895
Luxembourg	22 554	27 009
Lettonie	21 107	23 012
Lituanie	19 867	5 766
Estonie	5 806	8 142
Malte	1 084	582
<b>Total</b>	<b>7 917 330</b>	<b>12 201 308</b>
À l'extérieur de l'Union européenne	765 476	886 933
	<b>8 682 806</b>	<b>13 088 241</b>
<b>Produits non ventilés par pays <sup>(1)</sup></b>	7 856 584	1 893 518
	<b>16 539 390</b>	<b>14 981 759</b>
<sup>(1)</sup> Produits non ventilés par pays :		
1. Revenus du portefeuille d'investissement et du portefeuille de prêts titrisés	220 277	372 786
2. Revenus des portefeuilles obligataires opérationnels	56 031	81 592
3. Revenus des portefeuilles monétaires opérationnels	122 359	272 911
4. Revenus d'opérations sur le marché monétaire	328 437	993 529
5. Produits dérivés	7 154 738	183 301
6. Reconnaissance des produits d'intérêts découlant de l'ajustement de la valeur actuelle du capital versé et des réserves à recevoir	4 763	28 245
7. Ajustement pour remboursements anticipés sur prêts	- 30 021	- 38 846
	<b>7 856 584</b>	<b>1 893 518</b>



## Note M – Résultat sur opérations financières (en milliers d'euros)

### M.1. En fonction de la nature du résultat

	2009	2008
Résultat net sur produits dérivés au titre de l'option juste valeur <sup>(1)</sup>	207 797	- 825 326
Résultat net sur prêts et swaps associés relevant de l'option juste valeur <sup>(2)</sup>	- 1 235 826	- 106 559
Résultat net sur emprunts et swaps associés relevant de l'option juste valeur <sup>(3)</sup>	- 3 029 215	5 549 832
	<b>- 4 057 244</b>	<b>4 617 947</b>
Juste valeur des gains et pertes sur portefeuille opérationnel de trésorerie	10 663	10 390
Gains et pertes réalisés sur portefeuille opérationnel de trésorerie	313	- 7 638
Gains et pertes de change	2 388	4 841
Gains et pertes sur rachat de dettes représentées par des titres	6 556	3 430
Gains et pertes sur dénouement de swaps au titre de la GAP	14 826	21 125
Perte réalisée sur vente d'actions	- 25 861	9 609
	<b>- 4 048 359</b>	<b>4 659 704</b>

<sup>(1)</sup> Le résultat net sur produits dérivés au titre de l'option juste valeur inclut, pour l'essentiel, le montant des swaps conclus à des fins de macrocouverture – évalués à la juste valeur – lequel a augmenté au cours de 2009 malgré la poursuite de la baisse des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2009, les swaps conclus à des fins de macrocouverture ont une incidence positive de 207 797 000 EUR (2008 : incidence négative de 825 326 000 EUR). La juste valeur des swaps détenus à des fins de macrocouverture est principalement influencée par l'évolution des taux d'intérêt.

<sup>(2)</sup> L'option juste valeur est appliquée aux prêts couverts par un produit dérivé, ainsi qu'au produit dérivé lui-même. Au 31 décembre 2009, l'encours total des prêts désignés comme étant à la juste valeur s'élève à 69,2 milliards d'EUR (2008 : 59,3 milliards d'EUR), seuls les prêts accordés à taux fixe étant couverts. L'application de l'option juste valeur aux prêts se répercute, au compte de résultat au 31 décembre 2009, par une baisse de 1 235 826 000 EUR (2008 : -106 559 000 EUR). Le résultat négatif est dû au relèvement de la courbe bleue depuis le début de 2009. Un des effets de cette augmentation de la courbe bleue est que la juste valeur des prêts a diminué par rapport à celle des swaps de couverture – qui n'est sensible qu'au niveau de la courbe des swaps et non à celui de la courbe bleue. L'évolution à la baisse de la juste valeur des prêts a par conséquent été largement compensée par la variation de la juste valeur des swaps de couverture correspondants.

<sup>(3)</sup> L'option juste valeur est appliquée aux emprunts couverts par un produit dérivé, ainsi qu'au produit dérivé lui-même. La plupart des emprunts étant systématiquement couverts, le volume des emprunts désignés comme étant à la juste valeur est de 301,6 milliards d'EUR au 31 décembre 2009 (2008 : 254,5 milliards d'EUR). Au 31 décembre 2009, l'incidence nette sur le compte de résultat de l'application de l'option juste valeur aux emprunts et swaps associés est une diminution du résultat de l'exercice de 3 029 215 000 EUR (2008 : + 549 832 000 EUR). Cette diminution résulte surtout du resserrement persistant des spreads de crédit de la BEI sur le marché secondaire. D'une manière générale, le prix des obligations s'observe directement sur le marché et est très sensible à la conjoncture du marché, tandis que celui des swaps s'obtient à partir d'un modèle interne de valorisation. Dans ce contexte, la juste valeur des emprunts augmente de 459 479 000 EUR tandis que la juste valeur des dérivés de couverture diminue de 3 488 694 000 EUR, de sorte que le résultat net de la variation de la juste valeur des dettes et des instruments de couverture se solde par une perte comptable de 3 029 215 000 EUR. Le phénomène inverse avait été observé en 2008 (bénéfice de 5 549 832 000 EUR). Pour les opérations existantes, cette incidence négative sera complètement neutralisée lorsque les flux de trésorerie sur les emprunts et les swaps de couverture auront effectivement été échangés, le Groupe ayant l'intention de conserver ces positions jusqu'à leur échéance. L'encours des opérations d'emprunt concernées (301,6 milliards d'EUR) est tel que même une faible variation des conditions du marché a une forte incidence sur le résultat.

### M.2. En fonction de la catégorie d'actif et de passif

	2009	2008
Actifs financiers disponibles à la vente	- 31 195	4 044
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	- 993 178	3 878 973
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	459 478	- 10 994 901
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	- 3 507 234	11 742 191
Divers	23 770	29 397
	<b>- 4 048 359</b>	<b>4 659 704</b>

**Note N – Autres produits d'exploitation** (en milliers d'euros)

	2009	2008
Reprise de provisions pour charges administratives générales de l'exercice précédent	4 119	3 999
Divers	6 640	2 052
	<b>10 759</b>	<b>6 051</b>

**Note O – Revenus de commissions et Frais de commissions** (en milliers d'euros)**O.1. Revenus de commissions**

	2009	2008
Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou (Note V)	36 405	35 741
Activités de conseil	50 165	32 380
Prêts	22 364	18 893
Garanties	43 388	23 526
JASPERS (Note V)	16 933	14 933
JESSICA (Note V)	4 976	3 962
JEREMIE (Note V)	6 961	0
JASMINE (Note V)	257	0
Conventions de Yaoundé et de Lomé (Note Y)	8 458	10 371
Autres institutions et États membres de l'Union européenne	17 098	28 428
	<b>207 005</b>	<b>168 234</b>

**O.2. Frais de commissions**

	2009	2008
Frais de commissions	- 117	- 125

**Note P – Charges administratives générales** (en milliers d'euros)

	2009	2008
Traitements et émoluments <sup>(*)</sup>	- 208 747	- 187 327
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	- 119 949	- 102 148
Frais de personnel	- 328 696	- 289 475
Autres charges administratives et générales	- 117 800	- 107 663
	<b>- 446 496</b>	<b>- 397 138</b>

(\*) dont 2 924 000 EUR au 31 décembre 2009 et 2 821 000 EUR au 31 décembre 2008 pour les membres du Comité de direction.

L'effectif du Groupe était de 1 896 employés au 31 décembre 2009 (1 744 employés au 31 décembre 2008).

## Note Q – Instruments financiers dérivés

### Q.1. Utilisation des instruments financiers dérivés

#### Dans l'activité de collecte de ressources du Groupe

Le Groupe utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques des fonds collectés, en termes de devises et de taux d'intérêt, de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés. Il a également recours aux contrats d'échange à long terme pour couvrir certaines opérations de trésorerie et aux fins de la GAP.

Les opérations à long terme sur produits dérivés ne sont pas utilisées à des fins de négociation mais uniquement pour les besoins de la collecte de ressources, de la couverture des prêts et de la trésorerie, ou pour atténuer le risque de marché.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises liés au portefeuille d'emprunts ont des durées de même ordre que celle des emprunts correspondants et sont par conséquent conclus à long terme.

#### Les dérivés les plus utilisés sont les suivants :

##### *Contrats d'échange de devises*

Les opérations d'échange de devises sont des contrats par lesquels il est convenu de convertir des fonds dans une autre monnaie, en concluant simultanément un contrat de change à terme de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

##### *Contrats d'échange de taux d'intérêt*

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des contrats par lesquels, en règle générale, il est convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises permettent au Groupe de modifier la structure de son portefeuille d'emprunts en termes de taux d'intérêt et de monnaies, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour réduire le coût de sa collecte de ressources en échangeant avec des contreparties ses conditions avantageuses d'accès à certains marchés des capitaux. L'utilisation de produits dérivés par la Banque se limite aux opérations de couverture de transactions individuelles dans le domaine des activités d'emprunt et de trésorerie et, dans une moindre mesure, à la gestion actif-passif.

#### Dans l'activité de gestion des liquidités du Groupe

Le Groupe passe des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des contrats d'échange de devises à court terme et des contrats de change à court terme s'élevait à 12 139 millions d'EUR au 31 décembre 2009 contre 16 296 millions d'EUR au 31 décembre 2008.

De plus, le Groupe a recours à des contrats à long terme normalisés pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt à moyen terme (2 ans) de ses portefeuilles obligataires de trésorerie. Le montant notionnel de ces contrats à long terme s'élevait à 335 millions d'EUR au 31 décembre 2009 (394 millions d'EUR pour 2008).

#### Dans l'activité de gestion actif-passif du Groupe

La politique du Groupe vise à maintenir un niveau de revenus stable et élevé ainsi qu'à protéger la valeur économique du Groupe.

Pour cela le Groupe :

- a adopté un profil d'investissement de ses fonds propres lui assurant un flux de revenus stables et élevés,
- gère les risques de taux résiduels par rapport à ce profil d'investissement.

Pour gérer les risques de taux résiduels, le Groupe procède à des couvertures naturelles pour ses prêts et ses emprunts ou conclut des opérations financières de couverture globale (contrats d'échange de taux d'intérêt).

Les contrats d'échange conclus à des fins de macrocouverture dans le cadre de la gestion actif-passif sont comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39.

### Q.2. Juste valeur des instruments financiers dérivés

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Groupe applique la version révisée de l'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » aux instruments financiers qui sont comptabilisés dans le bilan à leur juste valeur. Cette norme impose de respecter pour les informations fournies sur l'évaluation de la juste valeur une hiérarchie comprenant les niveaux suivants :

Niveau 1 : juste valeur fondée sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de techniques de valorisation dont les paramètres ne sont pas des prix cotés (niveau 1), mais sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (par exemple, des prix) soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix).

Niveau 3 : juste valeur estimée à l'aide de techniques de valorisation dont les paramètres, pour les actifs et les passifs, ne sont pas des données de marché observables (paramètres non observables). Des modèles internes de valorisation sont utilisés pour déterminer la juste valeur de ces instruments.

Les techniques de valorisation reposent sur le calcul de la valeur actuelle nette et l'actualisation des flux financiers, sur le modèle de Hull et White et le LIBOR Market Model (modélisation des taux d'intérêt) et sur le modèle Black-Scholes (valorisation des options). Les hypothèses et les paramètres utilisés avec ces techniques de valorisation comprennent les taux d'intérêt sans risque, les écarts sur swaps de base (dont swaps de base de devises), les taux de change des devises et les taux de change à terme, les cours des actions et des indices boursiers (et les prévisions de volatilité et de corrélation de ces cours), et les valeurs des indices des prix à la consommation (et les prévisions de volatilité et de corrélation y relatives). L'objectif des techniques de valorisation

est d'arriver à la détermination d'une juste valeur reflétant le prix de l'instrument financier à la date d'arrêt, tel que l'aurait déterminé le marché dans des conditions de concurrence normale. Les modèles de valorisation appliqués font appel à des méthodologies économiques validées, utilisées pour la tarification des instruments financiers, et intègrent les facteurs pris en compte par les acteurs du marché lorsqu'ils fixent un prix. Pour certaines opérations sur produits dérivés, des estimations et hypothèses internes peuvent être intégrées dans ces techniques de valorisation lorsque les paramètres de marché ne sont pas directement accessibles ; cela concerne généralement l'estimation des corrélations dans certains modèles relatifs aux produits dérivés de taux d'intérêt et de devises, ainsi que l'estimation

des fluctuations pour certains instruments à échéance éloignée indexés sur des actions ou sur l'inflation.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur nette des instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif ou au passif (y compris les instruments dont la juste valeur est fondée sur les cours de marché, ceux qui font appel à une technique de valorisation dont tous les paramètres sont observables sur le marché, et ceux pour lesquels les techniques de valorisation utilisent des données non observables sur le marché) ainsi que leur montant nominal. Les montants nominaux représentent le volume de transactions en cours en fin d'exercice, mais ne donnent pas d'indication sur le risque de marché ni sur le risque de crédit.

Produits dérivés, ventilés par méthode de valorisation, au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	Prix coté sur un marché		Techniques de valorisation – paramètres observables sur le marché		Techniques de valorisation – paramètres non observables sur le marché			
	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette
Contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés à des fins de négociation	0	0	299 702	9 546	16 677	- 2	316 379	9 544
Contrats d'échange de devises utilisés à des fins de négociation	0	0	102 225	- 3 819	5 623	19	107 848	- 3 800
Contrats de swap sur défaillance de crédit utilisés à des fins de négociation	0	0	0	0	197	2	197	2
Contrats de change à terme	0	0	12 139	255	0	0	12 139	255
Contrats à terme normalisés	335	0	0	0	0	0	335	0
Contrats d'échange de taux au jour le jour	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de garantie de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0
Garanties associées aux produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>335</b>	<b>0</b>	<b>414 066</b>	<b>5 982</b>	<b>22 497</b>	<b>19</b>	<b>436 898</b>	<b>6 001</b>

Produits dérivés, ventilés par méthode de valorisation, au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	Prix coté sur un marché		Techniques de valorisation – données observables sur le marché		Techniques de valorisation – données non observables sur le marché			
	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette
Contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés à des fins de négociation	0	0	259 873	11 850	16 309	- 873	276 182	10 977
Contrats d'échange de devises utilisés à des fins de négociation	0	0	84 488	- 6 007	5 966	400	90 454	- 5 607
Contrats de swap sur défaillance de crédit utilisés à des fins de négociation	0	0	0	0	172	10	172	10
Contrats de change à terme	0	0	16 296	- 989	0	0	16 296	- 989
Contrats à terme normalisés	394	- 1	0	0	0	0	394	- 1
Contrats d'échange de taux au jour le jour	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de garantie de taux d'intérêt	0	0	5 472	1	0	0	5 472	1
Garanties associées aux produits dérivés	0	0	0	0	1 217	- 3	1 217	- 3
<b>Total</b>	<b>394</b>	<b>- 1</b>	<b>366 129</b>	<b>4 855</b>	<b>23 664</b>	<b>- 466</b>	<b>390 187</b>	<b>4 388</b>

La plupart des opérations de la BEI sur produits dérivés ne font pas l'objet de prix cotés sur le marché. Pour ces instruments, la juste valeur est estimée à l'aide de techniques ou de modèles de valorisation, fondés autant que possible sur des données de marché observables à la date de clôture du bilan.

La juste valeur des opérations d'échange est calculée à l'aide de la méthode du résultat, en appliquant des techniques de valorisation pour convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants futurs. Les techniques de valorisation peuvent aller d'une simple actualisation des cash-flows connus à une modélisation complexe des options. Les modèles de valorisation appliqués font appel à des méthodologies économiques validées, utilisées pour la tarification des instruments financiers, et intègrent les facteurs pris en compte par les acteurs du marché lorsqu'ils fixent un prix.

Pour certaines opérations sur produits dérivés, des estimations et hypothèses internes peuvent être intégrées dans ces techniques de valorisation lorsque les paramètres de marché ne sont pas directement accessibles.

## Note R – Juste valeur des actifs et passifs financiers (en millions d'euros)

Les tableaux ci-dessous comparent la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers que le Groupe comptabilise dans ses états financiers. Ils n'incluent pas la juste valeur des actifs et passifs non financiers.

	Valeur comptable 31.12.2009	Juste valeur 31.12.2009	Valeur comptable 31.12.2008	Juste valeur 31.12.2008
<b>Actifs comptabilisés à leur juste valeur</b>				
Actifs financiers disponibles à la vente	5 733	5 733	4 533	4 533
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	69 214	69 214	59 257	59 257
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	21 936	21 936	22 388	22 388
<b>Total</b>	<b>96 883</b>	<b>96 883</b>	<b>86 178</b>	<b>86 178</b>
<b>Actifs comptabilisés au coût amorti</b>				
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 800	17 391	10 171	9 736
Prêts et créances à recevoir	271 058	269 570	254 633	255 748
<b>Total</b>	<b>288 858</b>	<b>286 961</b>	<b>264 804</b>	<b>265 484</b>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>385 741</b>	<b>383 844</b>	<b>350 982</b>	<b>351 662</b>
<b>Passifs comptabilisés à leur juste valeur</b>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 867	14 867	17 474	17 474
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	301 642	301 642	254 526	254 526
<b>Total</b>	<b>316 509</b>	<b>316 509</b>	<b>272 000</b>	<b>272 000</b>
<b>Passifs comptabilisés au coût amorti</b>				
Passifs évalués au coût amorti	29 050	30 115	35 934	37 371
<b>Total</b>	<b>29 050</b>	<b>30 115</b>	<b>35 934</b>	<b>37 371</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>345 559</b>	<b>346 624</b>	<b>307 934</b>	<b>309 371</b>

On trouvera ci-dessous une description des méthodes et hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers.

### Actifs pour lesquels la juste valeur approche la valeur comptable

Pour les actifs et passifs financiers qui sont liquides ou qui ont une échéance à court terme (moins de trois mois), on suppose que la valeur comptable est approximativement égale à la juste valeur.

## Actifs et passifs comptabilisés à leur juste valeur

Les prix publiés sur un marché actif sont la première source utilisée pour déterminer la juste valeur d'un instrument financier. Pour les instruments dont le prix de marché n'est pas disponible, la juste valeur est estimée à l'aide de techniques ou de modèles de valorisation, fondés autant que possible sur des données de marché observables à la date de clôture du bilan.

La juste valeur de ces instruments est déterminée en appliquant des techniques de valorisation qui permettent de convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants futurs. Les techniques de valorisation peuvent aller d'une simple actualisation des cash-flows connus à une modélisation complexe des options. Les modèles de valorisation appliqués font appel à des méthodologies économiques validées, utilisées pour la tarification des instruments financiers, et intègrent les facteurs pris en compte par les acteurs du marché lorsqu'ils fixent un prix. Lorsqu'on ne dispose pas directement de données de marché, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse des actifs et passifs financiers enregistrés à leur juste valeur, ventilés selon que la juste valeur est fondée sur des prix cotés sur le marché, qu'elle fait appel à une technique de valorisation dont tous les paramètres sont observables sur le marché, ou que la technique de valorisation employée utilise des données non observables sur le marché.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total 2009		Total
	Prix coté sur un marché 2009	Techniques de valorisation – paramètres observables sur le marché 2009	Techniques de valorisation – paramètres non observables sur le marché 2009	Juste valeur positive	Juste valeur négative	
<b>Actifs financiers</b>						
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 068	19 834	1 034	21 936	0	21 936
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	65 856	3 358	69 230	- 16	69 214
Placements financiers disponibles à la vente	2 235	777	2 721	5 733	0	5 733
<b>Total</b>	<b>3 303</b>	<b>86 467</b>	<b>7 113</b>	<b>96 899</b>	<b>- 16</b>	<b>96 883</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	13 851	1 016	0	14 867	14 867
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	254 550	33 770	13 322	- 1 581	303 223	301 642
<b>Total</b>	<b>254 550</b>	<b>47 621</b>	<b>14 338</b>	<b>- 1 581</b>	<b>318 090</b>	<b>316 509</b>
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total 2008		Total
	Prix coté sur un marché 2008	Techniques de valorisation – paramètres observables sur le marché 2008	Techniques de valorisation – paramètres non observables sur le marché 2008	Juste valeur positive	Juste valeur négative	
<b>Actifs financiers</b>						
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	526	20 854	1 008	22 388	0	22 388
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	56 158	3 099	59 258	- 1	59 257
Placements financiers disponibles à la vente	1 993	419	2 121	4 533	0	4 533
<b>Total</b>	<b>2 519</b>	<b>77 431</b>	<b>6 228</b>	<b>86 179</b>	<b>- 1</b>	<b>86 178</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1	16 000	1 473	0	17 474	17 474
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	206 206	33 916	14 404	- 1 229	255 755	254 526
<b>Total</b>	<b>206 207</b>	<b>49 916</b>	<b>15 877</b>	<b>- 1 229</b>	<b>273 229</b>	<b>272 000</b>

En 2009, le Groupe a procédé à des transferts du niveau 1 au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur pour les instruments financiers suivants :

- titres de placement (disponibles à la vente) pour un montant de 59 millions d'EUR ;
- passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat pour un montant de 8 601 millions d'EUR.

Le Groupe a également procédé au transfert du niveau 2 au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur pour les instruments financiers suivants :

- passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat pour un montant de 1 957 millions d'EUR.

Le tableau suivant présente les changements relatifs aux instruments relevant du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	Placements financiers disponibles à la vente	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>1 008</b>	<b>3 099</b>	<b>2 121</b>	<b>- 1 473</b>	<b>- 14 404</b>	<b>- 9 649</b>
Total des gains ou pertes						
- comptabilisés en résultat	- 25	34	- 131	416	- 74	<b>220</b>
- comptabilisés en autres éléments du résultat global	0	0	- 87	0	0	<b>- 87</b>
Acquisitions	7	648	780	- 36	0	<b>1 399</b>
Émissions	0	0	0	0	- 12	<b>- 12</b>
Règlement	- 47	- 423	0	35	895	<b>460</b>
Total des transferts vers le niveau 3	180	0	38	- 14	- 1 339	<b>- 1 135</b>
Total des transferts hors du niveau 3	- 89	0	0	56	1 612	<b>1 579</b>
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>1 034</b>	<b>3 358</b>	<b>2 721</b>	<b>- 1 016</b>	<b>- 13 322</b>	<b>- 7 225</b>

**Variation, en raison d'hypothèses différentes, de la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables sur le marché**

L'utilisation d'hypothèses différentes, raisonnablement possibles, en tant que paramètres non observables pour les techniques de valorisation permettant de déterminer la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat pourrait éventuellement se traduire, au 31 décembre 2009, par une réduction d'environ 9 millions d'EUR en cas d'hypothèses moins favorables et par une augmentation d'environ 74 millions d'EUR en cas d'hypothèses plus favorables et, au 31 décembre 2008, par une réduction d'environ 12 millions d'EUR en cas d'hypothèses moins favorables et par une augmentation d'environ 28 millions d'EUR en cas d'hypothèses plus favorables.

**Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat**

Parmi les actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat figure un portefeuille de prêts couvert par des opérations d'échange de taux d'intérêt et d'échange de devises.

L'encours de crédit maximal au titre des prêts décaissés et avances à la clientèle et aux établissements de crédit désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du

compte de résultat se monte à 69 214 millions d'EUR (2008 : 59 257 millions d'EUR). La variation cumulée de la juste valeur des prêts qui est imputable à une évolution du risque de crédit afférent aux contreparties du Groupe représente une perte de 38,5 millions d'EUR (2008 : perte de 12,44 millions d'EUR), et cette évolution pour l'exercice écoulé est une perte de 26,1 millions d'EUR (2008 : perte de 15,4 millions d'EUR). Les variations de juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat qui sont imputables à une évolution du risque de crédit ont été calculées par détermination de la perte de crédit attendue sur ces prêts.

Aucun dérivé de crédit n'a été utilisé pour couvrir le risque de crédit afférent aux actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

**Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat**

Les passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat sont des dettes représentées par des titres émis par le Groupe et couverts par des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises.

Dans ce contexte, la variation cumulée – imputable à l'évolution du risque de crédit du Groupe – de la juste valeur des passifs financiers cotés et désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat représente un excédent de 1 804 millions d'EUR (2008 : excédent de

4 984 millions d'EUR). Le changement, pour l'exercice écoulé, est une perte de 3 180 millions d'EUR (2008 : excédent de 6 008 millions d'EUR). Ces changements correspondent à la différence entre les variations de la juste valeur cotée et les variations de juste valeur dues au risque de marché, calculée à l'aide de techniques de valorisation.

Le montant que le Groupe serait contractuellement tenu de verser à l'échéance des instruments financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève, au 31 décembre 2009, à 17 424 millions d'EUR de moins que la valeur comptable (2008 : 16 825 millions d'EUR).

## Note 5 – Gestion des risques

La présente note fournit des informations sur les risques auxquels le Groupe est exposé ainsi que sur la façon dont il les gère et les contrôle, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'il utilise. Ces risques sont les suivants :

- risque de crédit : risque de perte résultant de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie, et attaché aux encours de crédit sous toutes leurs formes, y compris le risque de règlement ;
- risque de marché : exposition à des variables de marché observables telles que taux d'intérêt, taux de change et cours des valeurs mobilières ;
- risque de liquidité et de collecte : risque que le Groupe soit incapable de financer des actifs ou d'honorer des obligations en payant un prix raisonnable ou, dans des situations extrêmes, quel que soit le prix ;
- risque opérationnel : risque de perte résultant de l'insuffisance ou de la défaillance de processus, de personnes ou de systèmes internes à l'organisation, ou encore d'événements extérieurs.

Au sein du Groupe, la gestion et le contrôle des risques sont assurés par chaque entité séparément. Une distinction est par conséquent opérée, dans les informations ci-après sur la gestion des risques, entre la Banque et le Fonds.

### 5.1. Organisation de la gestion des risques

#### 5.1.1. Organisation de la gestion des risques au sein de la Banque

La Banque adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. Elle a mis en place des dispositifs de contrôle et d'information pour les principales catégories de risques inhérents à ses opérations : risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

La Banque applique les meilleures pratiques du secteur pour analyser et gérer les risques afin d'obtenir une protection optimale de ses actifs, de son résultat financier et, partant, de son capital. Bien qu'elle ne soit pas soumise à un organisme de réglementation bancaire, la Banque s'attache néanmoins à respecter en substance les directives bancaires pertinentes de l'UE, ainsi que les recommandations des autorités de contrôle bancaire des États membres, des organes législatifs de l'UE et des organismes supranationaux compétents comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Les sections ci-dessous fournissent des informations sur les risques de crédit, de marché et de liquidité auxquels la Banque est exposée dans le cadre de ses activités sur ressources propres.

En novembre 2003, la direction Gestion des risques (RM – Risk Management) a été organisée dans un premier temps autour de deux départements – le département Risques de crédit (CRD) et le département Gestion actif-passif (GAP), Produits dérivés, Risques financiers et opérationnels – et d'une division Coordination. En 2006, la BEI a formalisé sa politique en matière de risques de crédit pour les opérations sur ressources propres réalisées à l'extérieur de l'UE, élargissant ainsi la mission de CRD.

Travaillant de manière indépendante, selon une approche exhaustive, cohérente et constante, RM identifie, évalue, surveille et signale les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels auxquels la Banque est exposée. RM est indépendante des salles des marchés et opère dans un cadre défini en commun, qui préserve la séparation des tâches. Le directeur général de RM rend compte des risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels au vice-président ayant la compétence dans ce domaine. Le vice-président compétent rencontre régulièrement le Comité de vérification pour examiner avec lui les questions ayant trait à ces catégories de risques. Il est par ailleurs chargé de veiller à ce que le Comité de direction et le Conseil d'administration reçoivent toutes les informations pertinentes relatives aux risques.

Afin d'appuyer la mise en œuvre de sa politique en matière de risques, la Banque s'est dotée de deux instances dont la mission est axée sur la gestion de ces risques.

La première est le Groupe d'évaluation des risques de crédit (GERC), organe de haut niveau dont la mission est d'examiner les questions de risques de crédit pertinentes qui se posent dans le cadre des activités de la Banque et de conseiller le Comité de direction sur la réponse à y apporter. Il se compose des directeurs généraux des directions Financements, Projets, Gestion des risques, Finances et Affaires juridiques. Le GERC a vocation à compléter – mais non à remplacer – l'examen au cas par cas des propositions de financement, lequel demeure au centre du processus d'approbation des prêts.

La deuxième instance est le Comité de gestion actif-passif (ALCO) ; autre organe de haut niveau, composé des directeurs généraux des directions Financements, Finances et Gestion des risques, il examine la politique de GAP de la Banque et se charge de faire des propositions dans ce domaine à l'intention du Comité de direction. L'ALCO encourage et facilite la concertation entre les directions qui y sont représentées, tout en offrant une perspective plus large sur les principaux risques financiers et en permettant d'en améliorer la compréhension.

En 2009, la Banque a continué de développer sa capacité de gestion des prêts après leur signature, se donnant ainsi les moyens d'assumer les transactions plus risquées qu'elle est amenée à réaliser dans le cadre de sa stratégie de prise de risque accrue, de l'augmentation globale de ses volumes de prêts et de l'évolution de la conjoncture économique. Pour une part importante du portefeuille, les tâches correspondantes incombent au département Gestion et restructuration des transactions (TMR), un département autonome



placé sous l'autorité d'un vice-président distinct. En 2009, TMR s'est concentré sur le suivi des contreparties à haut risque et de certaines catégories de sûretés ; le département a aussi géré les transactions requérant une attention particulière. Chaque fois que TRM émet une proposition ayant des implications en matière de risques de crédit, il la soumet à la direction Gestion des risques pour que celle-ci donne un deuxième avis indépendant.

#### *S.1.1.1. Mesure du risque et système d'information*

Les risques encourus par la Banque sont mesurés selon une méthode tenant compte à la fois des pertes attendues susceptibles de survenir dans des circonstances normales et des pertes non attendues, lesquelles procèdent d'une estimation de la perte effective finale fondée sur un modèle de portefeuille. Les modèles utilisés s'appuient sur des probabilités tirées de statistiques reflétant des faits observés sur les marchés financiers. La Banque détermine également les hypothèses les plus défavorables auxquelles elle serait confrontée si des événements extrêmes peu probables venaient néanmoins à se matérialiser.

Les informations relatives à la mesure du risque décrite ci-dessus sont présentées et expliquées au Comité de direction chaque trimestre et au Conseil d'administration deux fois par an. Les rapports contiennent des données concernant les encours globaux, l'analyse de la concentration des crédits, la valeur à risque, les ratios de liquidité et l'évolution des profils de risque.

En outre, les principaux indicateurs de risque concernant le portefeuille de prêts et les risques de décalage en matière de liquidité sont présentés au Comité de direction chaque mois.

#### *S.1.1.2. Tolérance de la Banque au risque financier*

En tant qu'institution publique, la Banque ne cherche pas à réaliser des bénéfices par un comportement spéculatif face aux risques financiers ; elle fixe son degré de tolérance au risque financier à un seuil défini par des limites qui ont été approuvées, et elle applique un cadre financier prudent.

La Banque ne considère donc pas ses activités de trésorerie ou de collecte de ressources comme des centres de profit, même si elle les conduit dans un souci de performance. Quant à ses activités d'investissement, elles ont pour objectif premier la préservation du capital investi. Dans le cadre de ses opérations de prêt et d'emprunt, la Banque a donc une politique de gestion des risques financiers dont le premier principe est d'assurer la couverture de tous les risques significatifs.

La BEI suivant en cela les meilleures pratiques du marché, toutes les transactions d'un type nouveau s'accompagnant de risques opérationnels ou financiers doivent être autorisées par le Comité de direction, après approbation par le Comité des nouveaux produits (CNP), et réalisées dans le respect des limites approuvées.

#### *S.1.1.3. Pérennité des revenus et capacité d'autofinancement*

La politique de gestion actif-passif de la Banque fait partie intégrante de la politique globale de gestion des risques financiers du Groupe. Elle reflète les attentes des trois principaux groupes de partenaires de la Banque (ses actionnaires, ses emprunteurs et les marchés financiers), à savoir : préserver la stabilité de ses recettes, maintenir la valeur économique de ses fonds propres et assurer un financement autonome de sa croissance à long terme.

Au travers de sa stratégie de GAP, la Banque poursuit ces objectifs en recourant à une méthode d'affectation de ses fonds propres selon un profil d'investissement à moyen et long terme qui vise à assurer la stabilité des recettes et à améliorer le rendement global. Cette méthode d'affectation implique une certaine sensibilité aux rendements à moyen et long terme, mais elle n'est pas influencée par une vision à court terme de l'évolution des taux d'intérêt.

Les fonds propres de la Banque sont ainsi gérés de manière à maintenir leur duration dans une fourchette de 4,5 à 5,5 ans.

### **S.1.2. Organisation de la gestion des risques au sein du Fonds (FEI)**

La plupart des opérations de capital-investissement, de capital-risque et de garantie et titrisation pour les deux entités du Groupe sont gérées par le Fonds. Celui-ci a pour mission de soutenir l'apport de ressources financières à des PME en démarrage, en croissance et en développement dans le cadre des objectifs de l'Union européenne pour cette catégorie d'entreprises.

Le FEI adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. C'est ainsi qu'il a mis en place des systèmes spécifiques pour contrôler les principaux risques – de crédit, de marché et opérationnels – et en rendre compte.

Une division indépendante chargée de la gestion et du suivi des risques (*Risk Management and Monitoring – RMM*) rend compte directement et indépendamment au directeur général adjoint. Cette séparation des tâches ainsi que le principe des « deux paires d'yeux » garantissent un examen impartial des activités opérationnelles du Fonds. De plus, au sein du Groupe BEI, RMM opère en étroite collaboration avec la direction Gestion des risques de la Banque, en particulier en ce qui concerne l'exposition du Groupe au risque découlant des opérations de garantie, de capital-investissement et de capital-risque réalisées au titre du mandat capital-risque (MCR) de la Banque, et en ce qui concerne la stratégie générale du FEI.

RMM compte trois équipes : une équipe chargée de la gestion des risques de l'activité « capital-investissement », une autre de la gestion des risques de l'activité « garanties et titrisation de portefeuilles », et la troisième du suivi et de l'administration des activités des deux premières.

La gestion de la trésorerie du Fonds a été confiée à la Banque en vertu d'un accord à cet effet signé entre les deux parties, et elle est assurée selon les lignes directrices du FEI en la matière.

#### *S.1.2.1. Évaluation des risques concernant l'activité de capital-investissement*

Dans le cadre de ses activités de capital-investissement, le FEI agit comme un fonds de fonds, prenant des participations minoritaires dans des fonds gérés, principalement, par des équipes indépendantes, son objectif étant de servir de catalyseur pour attirer d'autres d'investisseurs, venant d'horizons très larges. Les opérations de capital-investissement du Fonds englobent non seulement des investissements en capital d'amorçage et de démarrage, mais aussi des investissements dans des fonds déjà anciens, spécialisés dans les stades de développement intermédiaire et avancé, et des investissements « mezzanine », qui ont d'une manière générale un profil de risque plus modéré.

Les équipes du FEI ont mis au point ces dernières années un ensemble d'outils destinés à concevoir, gérer et surveiller des portefeuilles de placements en capital-investissement adaptés à la dynamique de ce marché, en allant au-delà de la démarche classique et souvent simpliste consistant à investir exclusivement dans des fonds de haut de panier. Ces outils reposent sur un modèle économique interne fondé sur la notation (GEM – Grading-based Economic Model), qui permet au FEI de mieux évaluer et vérifier, pour chaque fonds et portefeuille de fonds, la valorisation, les risques et les projections de flux de trésorerie et de performances. Avant d'engager des capitaux dans un fonds de capital-investissement, le FEI lui affecte une note fondée sur les résultats d'une analyse préalable approfondie menée par son équipe chargée des transactions et vérifiée par son équipe chargée de la gestion des risques. Pendant la durée de vie du fonds, cette note est révisée périodiquement, avec une fréquence et dans une mesure qui dépendent du niveau de risque.

Ce dispositif, appuyé par le recours à un système informatique propre et à un logiciel intégré (traitement intégral d'amont en aval), permet au Fonds de renforcer ses processus de décision d'investissement, de gestion des risques financiers du portefeuille et de gestion de la liquidité.

Dans le contexte de la crise financière actuelle, le Fonds surveille étroitement les valorisations communiquées par les gestionnaires de fonds de capital-investissement, mais aussi d'autres risques spécifiques liés à la crise actuelle. Il a également soumis ses portefeuilles de fonds de capital-investissement à des scénarios de crise plus tendus afin d'évaluer l'impact d'une aggravation ou d'une poursuite de la crise financière.

#### *S.1.2.2. Évaluation des risques concernant les garanties*

Le FEI accorde des garanties de portefeuille à des intermédiaires financiers actifs dans le financement des PME, de sorte qu'en assumant le risque encouru par ces institutions, il leur facilite l'accès aux ressources financières, ce qui revient à favoriser le financement des PME.

Pour les besoins de son activité de garantie et de titrisation, le FEI a mis au point, au cours des dernières années, une panoplie d'outils permettant d'analyser, sur la base des meilleures pratiques du secteur, les opérations de garantie de portefeuilles et les transactions financières structurées. Avant de s'engager contractuellement dans une opération de garantie, le Fonds attribue une note interne à chaque nouvelle opération sur risque propre, comme l'exigent ses lignes directrices en matière de risques de crédit. Cette notation repose sur des modèles internes qui permettent d'analyser et de synthétiser la qualité de crédit de la transaction (concept de la perte attendue), en tenant compte de paramètres non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs. Les opérations de garantie font l'objet d'un suivi régulier, trimestriel au minimum.

Le portefeuille de garanties du Fonds est valorisé en fonction d'un modèle (valorisation « mark-to-model »). Le principal impact sur la valorisation des transactions en portefeuille provient de la note qui leur est attribuée et de ses éventuelles modifications ultérieures.

Dans le contexte de la crise financière, le Fonds a intensifié son effort de surveillance afin de réagir au mieux à toute évolution éventuellement négative des notes de crédit. On notera que l'amélioration du suivi relève d'un processus continu qui ne saurait être attribué uniquement à une réaction à la crise financière.

En outre, le FEI a renforcé sa méthodologie d'évaluation de scénarios de crise, c'est-à-dire l'analyse des situations de baisse de la note des portefeuilles et des impacts connexes sur l'affectation du capital, les pertes attendues et le compte de résultat.

## **S.2. Risque de crédit**

### **S.2.1. Politique en matière de risques de crédit**

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt du Groupe et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles d'investissement et opérationnels, les certificats de dépôt et les dépôts interbancaires à terme, ainsi que les transactions sur instruments dérivés réalisées par le Groupe et les opérations de garantie du Fonds financées sur ressources propres. Aucun risque de crédit n'est attaché aux opérations de capital-risque du Groupe, qui sont entièrement menées au travers de prises de participation et ne sont donc exposées qu'au risque de marché.

La politique du Groupe en matière de risques de crédit est approuvée par les instances dirigeantes du Groupe. Elle fixe, pour les emprunteurs et les garants, les niveaux minima de qualité de crédit qu'il convient d'observer dans le cadre des opérations de prêt, et précise les types de sûretés qui sont jugées acceptables. Elle détaille également les exigences minimales auxquelles les contrats de prêt doivent satisfaire pour ce qui est des clauses juridiques et autres dispositions contractuelles clés, de façon à ce que la Banque occupe une position au moins égale à celle des autres bailleurs de fonds de premier rang et qu'elle ait rapidement accès aux sûretés si nécessaire. En outre, grâce à un système de limites applicables aux contreparties et aux secteurs, le respect de la politique en matière de risques de crédit assure un bon degré de diversification du portefeuille des prêts du Groupe. Ce système s'inspire des règles prudentielles traditionnelles relatives à la concentration du portefeuille et à la gestion des grands encours qui sont énoncées dans les directives bancaires de l'UE, bien que le Groupe ait généralement, en matière de prise de risques, une attitude plus restrictive que les banques commerciales. Cette politique fixe également des niveaux minima pour la qualité de crédit des contreparties des opérations sur instruments dérivés et de trésorerie, ainsi que le cadre contractuel régissant chaque type de transaction.

Pour ce qui concerne l'activité de prêt, de trésorerie et sur instruments dérivés, le risque de crédit est géré par la direction Gestion des risques, indépendante et directement placée sous la responsabilité du Comité de direction de la Banque. Le Groupe a ainsi mis en place une structure opérationnellement séparée pour la détection et la surveillance du risque de crédit.

Le Fonds gère ses encours et son exposition aux risques dans le cadre de politiques prudentes qui sont délimitées par des dispositions statutaires et par les lignes directrices en matière de risques de crédit qu'approuve son Conseil d'administration, ou encore par des orientations définies dans le cadre de mandats.

Cette politique fait l'objet d'adaptations périodiques en fonction de l'évolution des paramètres opérationnels et des nouveaux mandats qui peuvent être confiés au Groupe par ses actionnaires.

La gestion du risque de crédit repose, d'une part, sur le degré de risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de la solvabilité de ces dernières.

## S.2.2. Exposition maximum au risque de crédit hors sûretés et autres rehaussements de crédit

Le tableau ci-dessous indique l'exposition maximum au risque de crédit pour les éléments du bilan, y compris les produits dérivés. Elle est donnée en valeur brute, avant effet d'atténuation résultant d'accords de garantie (Note S.2.3.4).

Exposition maximale (en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
<b>Actifs financiers</b>		
Prêts et créances à recevoir	271 058	254 633
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	21 936	22 388
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	69 214	59 257
Actifs financiers disponibles à la vente	5 733	4 533
Actifs financiers conservés jusqu'à l'échéance	17 800	10 171
Actifs non financiers hors fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves	457	520
<b>Total</b>	<b>386 198</b>	<b>351 502</b>
<b>Hors bilan</b>		
Passifs éventuels	2 911	4 083
Engagements		
- Prêts non décaissés	81 843	58 870
- Opérations de capital-risque non décaissées	1 393	1 227
- Divers	954	777
<b>Total</b>	<b>87 101</b>	<b>64 957</b>
<b>Exposition totale au risque de crédit</b>	<b>473 299</b>	<b>416 459</b>

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les montants ci-dessus représentent l'exposition maximum au risque de crédit susceptible d'être enregistrée dans l'avenir en cas de variation de ces valeurs.

## S.2.3. Risque de crédit sur prêts

### S.2.3.1. Évaluation du risque de crédit sur les prêts et avances à la clientèle et aux établissements de crédit

En application des meilleures pratiques en vigueur dans le secteur bancaire, un système de classement interne, fondé sur la méthodologie de la « perte attendue », a été mis en place pour les opérations de prêt. Ce système occupe désormais une place importante dans le processus d'instruction des prêts ainsi que dans le suivi des risques de crédit, tout en offrant un cadre de référence permettant, si nécessaire, de tarifier les risques de crédit.

Le système de classement des prêts englobe les méthodologies, les processus, les bases de données et les systèmes informatiques qui permettent d'évaluer les risques de crédit liés aux opérations de prêt et de quantifier la perte attendue. Il synthétise un grand nombre de données qui servent à établir un classement relatif des risques de crédit liés aux prêts. Le système de classement des prêts adopté par le Groupe reflète la valeur actualisée de la perte attendue estimée, laquelle est l'expression de la probabilité de défaillance des débiteurs principaux, de l'encours à risque et de la gravité des pertes en cas de défaillance effective. Le classement des prêts remplit les fonctions suivantes :

- il aide à obtenir une évaluation plus précise et plus quantitative des risques associés aux prêts ;
- il facilite la répartition des tâches de suivi ;
- il offre à tout moment une image instantanée de la qualité du portefeuille de prêts ;

- il sert de référence pour calculer la dotation annuelle à la Réserve générale pour les financements ;
- il constitue un élément de prise de décision pour la tarification des risques en fonction de la perte attendue.

Les facteurs suivants entrent en ligne de compte dans le classement des prêts :

- la solvabilité de l'emprunteur – RM/CRD examine en toute indépendance la situation des emprunteurs et évalue leur solvabilité à partir de méthodologies internes et de données externes. Conformément à l'approche complexe choisie en vertu de « Bâle II », le Groupe a mis au point une méthodologie de notation interne pour déterminer les notes à attribuer aux emprunteurs et aux garants. Cette méthodologie repose sur un système de fiches d'évaluation par score spécifiques à chaque type de contrepartie défini ;
- la corrélation de défaut – qui permet de quantifier les probabilités de difficultés financières simultanées chez l'emprunteur et chez le garant ; plus la corrélation entre la probabilité de défaut de l'emprunteur et celle du garant est élevée, plus la valeur de la garantie et, par conséquent, le classement du prêt, sont bas ;
- la valeur des instruments de garantie et des sûretés – cette valeur est calculée à partir de la combinaison de la solvabilité de l'émetteur et du type d'instrument employé ;
- le cadre contractuel – un solide cadre contractuel ajoute à la qualité des prêts et améliore leur classement interne ;

- v) la durée des prêts – toutes choses égales par ailleurs, plus la durée d'un prêt est longue, plus le risque de problèmes dans le service de la dette est élevé.

La perte attendue sur un prêt découle d'un calcul combinant les cinq éléments ci-dessus. En fonction du niveau de la perte attendue, un prêt est classé dans l'une des catégories suivantes :

- A Prêts d'excellente qualité : cette catégorie recouvre trois sous-catégories. La sous-catégorie A<sup>0</sup> comprend les risques souverains à l'intérieur de l'UE, c'est-à-dire les prêts accordés à un État membre, ou bénéficiant de sa garantie entière, explicite et inconditionnelle, et pour lesquels aucune difficulté de remboursement n'est attendue. Sont classés A+ les prêts accordés à (ou garantis par) des entités autres que les États membres et ne présentant aucune perspective de dégradation tout au long de leur durée. Sont classés A- les prêts qui présentent un risque de dégradation (par exemple, en raison de leur longue durée, ou encore de la forte volatilité du prix futur d'une sûreté par ailleurs excellente), mais pour lesquels cette dégradation serait probablement de très faible ampleur.
- B Prêts de grande qualité : ces prêts constituent une classe d'actifs dans laquelle le Groupe a confiance, même si une légère détérioration à l'avenir n'est pas à exclure. Les sous-catégories B+ et B- reflètent le degré de probabilité de cette détérioration éventuelle.
- C Prêts de bonne qualité : un exemple de prêt entrant dans cette catégorie serait un prêt non garanti consenti à une banque ou à une grande entreprise connue pour sa solidité, remboursable en intégralité à l'échéance au bout de sept ans ou remboursable par tranches à compter de la date de décaissement, sur une durée équivalente.
- D Cette catégorie du classement se trouve à la limite entre les prêts « de qualité acceptable » et ceux présentant des problèmes. Cette catégorie pivot du classement des prêts se subdivise plus précisément en deux sous-catégories, D+ et D-, les prêts notés D- étant ceux qui nécessitent le suivi le plus intensif.
- E Dans cette catégorie se rangent les prêts qui ont déjà rencontré des problèmes sérieux et pour lesquels on ne peut exclure une dégradation conduisant à une situation de perte. Ces prêts nécessitent par conséquent un suivi attentif, étroit et intensif. Les sous-catégories E+ et E- correspondent à deux gradations dans ce suivi spécial ; dans le cas des opérations classées E-, il existe une forte probabilité que le service de la dette ne soit pas assuré durablement de façon régulière et qu'il faille par conséquent recourir à une restructuration de la dette sous une forme ou une autre, voire, in fine, à la constatation d'une perte de valeur.
- F Les prêts classés dans la catégorie F présentent un niveau de risque inacceptable. Un prêt n'entre dans cette catégorie que dans le cas où une opération en cours connaît, après la signature du contrat, des problèmes imprévus, exceptionnels et graves. Toutes les opérations donnant lieu à une perte de principal pour le Groupe sont classées dans la catégorie F et font l'objet d'une provision spécifique.

En général, les prêts ayant une note inférieure ou égale à D- dans le classement interne sont inscrits sur la liste des « opérations à surveiller ». Cependant, pour les prêts au titre du Mécanisme de financement structuré (MFS) ou

de l'Enveloppe spéciale FEMIP (ESF), on peut accepter un certain montant – limité – de créances affectées d'une note initiale inférieure ou égale à D-.

Outre l'analyse individuelle de chaque prêt à laquelle il procède, le Groupe utilise un progiciel externe spécial pour évaluer les engagements en cours à l'échelle du portefeuille. Cette évaluation permet d'intégrer les effets de concentration et de corrélation que provoque, au sein du portefeuille des prêts, le fait que différents encours peuvent être soumis à des facteurs de risque communs. En permettant de visualiser les risques de crédit à l'échelle du portefeuille, cet autre outil complète l'approche « opération par opération » du système de classement des prêts et fournit une évaluation plus fine et plus exhaustive des risques de crédit associés au portefeuille de prêts du Groupe.

#### S.2.3.2. Prêts bénéficiant de la garantie du budget de l'Union européenne ou des États membres

Les prêts à l'extérieur de l'Union européenne (à l'exception des prêts au titre des Mécanismes<sup>(\*)</sup>) bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget de l'UE ou des États membres (prêts ACP et PTOM). Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14 avril 1997 (Décision 97/256/CE) introduisaient le concept du partage de risques, dans le cadre duquel certains prêts de la Banque sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant pour les seuls risques politiques qui ont pour origine le non-transfert de monnaies, l'expropriation, les conflits armés ou les troubles civils.

<sup>(\*)</sup> prêts accordés en vertu de l'article 16 (anciennement article 18) des statuts de la Banque et prêts relevant du Mécanisme préadhésion, du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, du Mécanisme pour une énergie durable et du Mécanisme AELE. Ces prêts accordés dans le cadre des Mécanismes ne bénéficient pas de la garantie du budget de l'Union européenne ni de celle des États membres. Les opérations en question sont par conséquent financées sur les ressources propres de la Banque et à ses risques.

Conformément aux dispositions des garanties, l'Union européenne et les États membres couvrent au maximum 65, 75 ou 100 % de chaque portefeuille d'opérations signées<sup>(1)</sup>, ce qui se traduit dans les faits par une couverture intégrale de l'encours des prêts du Groupe. En conséquence, le risque de crédit associé à chaque prêt individuel est considéré comme entièrement couvert et ces opérations ne sont pas reprises dans la présente section (S.2.3) consacrée aux activités de prêt du Groupe.

Le montant nominal total des prêts relevant de cette catégorie de garanties et signés au 31 décembre 2009 est de 28 906 millions d'EUR (2008 : 25 376 millions d'EUR), y compris 12 039 millions d'EUR de prêts non décaissés (2008 : 19 683 millions d'EUR). Ces montants comprennent aussi les prêts accordés à des États membres actuels avant l'adhésion de ceux-ci à l'Union européenne et qui bénéficient de la garantie du budget de l'UE ou des États membres.

#### S.2.3.3. Analyse des risques de crédit au titre des prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, le Groupe ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité à long terme est démontrée et qui offrent des garanties solides. Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit qu'il encourt sur ses prêts, le Groupe a classé ceux-ci selon des critères généralement reconnus,

<sup>(1)</sup> En vertu du nouvel accord de garantie signé avec la Commission en août 2007, toutes les opérations assorties de la garantie de l'Union européenne et signées à compter du 17 avril 2007 sont couvertes à concurrence de 65 % au maximum du « montant total des prêts décaissés ». Le risque résiduel à la charge du Groupe au titre de ses opérations est géré conformément aux règles et procédures de base du Groupe en matière de crédit.

basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou, le cas échéant, le garant.

Les tableaux ci-dessous détaillent l'exposition maximum aux risques de crédit au titre des prêts signés et décaissés (les prêts et avances, à vue et autres, aux éta-

blissements de crédit n'y sont pas inclus), ainsi que la portion signée mais non encore décaissée de tous les encours à risque du Groupe. Par conséquent, les prêts hors UE bénéficiant de la garantie du budget de l'Union européenne ou des États membres n'y sont pas inclus (Note S.2.3.2).

2009 (en millions d'euros)		Garants				Portion non garantie <sup>(2)</sup>	Total des décaissements	Portion signée non décaissée
		Entreprises	Banques	Secteur public	États			
Emprunteurs	Entreprises	27 724	28 321	6 462	14 921	32 509	109 937	27 917
	Banques	13 159	31 057	37 240	7 291	19 584	108 331	18 882
	Secteur public	4 341	697	9 903	20 024	27 127	62 092	15 012
	États	0	0	0	0	23 178	23 178	7 993
<b>Total des décaissements</b> <sup>(3) (4) (5)</sup>		<b>45 224</b>	<b>60 075</b>	<b>53 605</b>	<b>42 236</b>	<b>102 398</b>	<b>303 538</b>	<b>69 804</b>
<b>Portion signée non décaissée</b> <sup>(3) (4) (5)</sup>		<b>12 949</b>	<b>8 997</b>	<b>7 298</b>	<b>16 335</b>	<b>24 225</b>	<b>69 804</b>	

<sup>(2)</sup> Ces montants incluent les prêts pour lesquels aucune garantie formelle, indépendante de l'emprunteur et du prêt lui-même, n'a été requise, compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur, qui représente par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles appropriées garantissent les droits d'accès de la Banque à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

<sup>(3)</sup> Ces montants comprennent les prêts accordés au titre des Mécanismes.

<sup>(4)</sup> Ces montants ne comprennent pas les prêts titrisés (2009 : 8 221 millions d'EUR ; 2008 : 5 780 millions d'EUR).

<sup>(5)</sup> Ces montants ne comprennent pas les prêts accordés à des États membres actuels avant leur adhésion à l'Union européenne et qui bénéficient de la garantie du budget de l'UE ou des États membres.

2008 (en millions d'euros)		Garants				Portion non garantie	Total des décaissements	Portion signée non décaissée
		Entreprises	Banques	Secteur public	États			
Emprunteurs	Entreprises	21 418	27 908	5 265	14 470	26 680	95 741	18 448
	Banques	14 088	25 116	38 094	10 160	16 934	104 392	11 666
	Secteur public	4 442	739	8 616	18 344	22 640	54 781	12 003
	États	0	0	0	0	20 960	20 960	7 071
<b>Total des décaissements</b>		<b>39 948</b>	<b>53 763</b>	<b>51 975</b>	<b>42 974</b>	<b>87 214</b>	<b>275 874</b>	<b>49 188</b>
<b>Portion signée non décaissée</b>		<b>6 762</b>	<b>7 296</b>	<b>5 394</b>	<b>5 782</b>	<b>23 954</b>	<b>49 188</b>	

Concernant les activités de prêt, l'encours total du Groupe<sup>(1)</sup> sur le secteur bancaire se montait, à fin décembre 2009, à 127 213 millions d'EUR (2008 : 116 058 millions d'EUR), ce qui équivaut à 34,1 % (2008 : 35,7 %) des 373 342 millions d'EUR de prêts en cours au 31 décembre 2009 (2008 : 325 062 millions d'EUR).

Au 31 décembre 2009, les prêts non garantis accordés à des entreprises se montaient à 41 843 millions d'EUR<sup>(1)</sup>, ce qui équivaut à 11,2 % du total du portefeuille de prêts. Les encours non garantis sur les entreprises sont soumis à des limites bilatérales et, d'une manière générale, chaque encours individuel est plafonné à 5 % du total des fonds propres du Groupe. Des limites sectorielles ont aussi été mises en place.

#### S.2.3.3.1. Qualité de crédit du portefeuille de prêts

La qualité de crédit générale du portefeuille de risques reste excellente, puisque les prêts qui figurent dans les catégories A à C du classement interne représentaient 91,3 % du total du portefeuille des prêts au 31 décembre 2009, contre 95,6 % à la fin de 2008. Parallèlement, la part des prêts classés D+ (la catégorie la plus basse du classement

interne où sont admises des opérations de prêt classiques) ou assortis d'une note inférieure à D+ est de 8,7 % du total du portefeuille (2008 : 4,4 %), soit 32,4 milliards d'EUR (2008 : 14,3 milliards d'EUR).

Afin d'atténuer ses risques de crédit, le Groupe a recours, notamment, aux instruments suivants :

- des garanties émises par des tierces parties dont la qualité de crédit est acceptable ;
- des garanties financières ;
- des hypothèques, des gages sur recettes, etc.

Tous les instruments d'atténuation des risques de crédit agréés par la Banque sont définis dans ses lignes directrices en matière de risques de crédit.

#### Analyse de la qualité de crédit des prêts par catégorie d'emprunteurs

Les tableaux ci-après présentent la répartition, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, de la qualité de crédit du portefeuille de prêts du Groupe en fonction du classement des prêts (encours signés, décaissés et non décaissés).

<sup>(1)</sup> Y compris les prêts signés mais non encore décaissés.

2009 (en millions d'euros)		Risque souverain	Excellente qualité	Bonne qualité	Minimum acceptable	Haut risque	Total
		A <sup>0</sup> , P	A à B-	C	D+	D- et note inférieure	
Emprunteurs	Entreprises	16 463	60 026	30 579	18 101	12 685	137 854
	Banques	8 389	112 155	5 660	442	567	127 213
	Secteur public	20 818	54 360	1 336	572	18	77 104
	États	29 998	0	1 173	0	0	31 171
<b>Total</b>		<b>75 668</b>	<b>226 541</b>	<b>38 748</b>	<b>19 115</b>	<b>13 270</b>	<b>373 342</b>

2008 (en millions d'euros)		Risque souverain	Excellente qualité	Bonne qualité	Minimum acceptable	Haut risque	Total
		A <sup>0</sup> , P	A à B-	C	D+	D- et note inférieure	
Emprunteurs	Entreprises	15 697	56 942	28 695	8 283	4 572	114 189
	Banques	5 752	103 678	5 761	438	429	116 058
	Secteur public	20 136	45 468	816	0	364	66 784
	États	26 846	0	985	200	0	28 031
<b>Total</b>		<b>68 431</b>	<b>206 088</b>	<b>36 257</b>	<b>8 921</b>	<b>5 365</b>	<b>325 062</b>

Ayant décidé d'adopter l'approche fondée sur les notations internes préconisée par Bâle II, le Groupe s'est doté en 2006 d'une méthodologie de notation interne. Un très grand nombre de contreparties ont déjà été notées selon ce modèle. Le tableau ci-après présente la décomposition du portefeuille des prêts du Groupe selon la note attribuée aux emprunteurs qui ont déjà fait l'objet d'un classement interne. En cas contraire, on a utilisé la note externe pour l'analyse.

Compte tenu de la situation actuelle sur les marchés, le Groupe surveille les événements qui touchent ses emprunteurs et ses garants, en particulier les banques. Plus précisément, le Groupe vérifie au cas par cas ses droits contractuels en cas de dégradation des notes de crédit et recherche les mesures appropriées d'atténuation de ce risque. De même, il suit étroitement le renouvellement des garanties bancaires dont ses prêts sont assortis, s'assurant le cas échéant qu'elles sont remplacées ou que des mesures appropriées sont prises en temps voulu.

Les sociétés d'assurance financière, qui assurent 5 127 millions d'EUR de prêts du Groupe, ont subi des rétrogradations importantes. Étant donné que, par nature, les rehaussements de crédit concernés ne sont pas assortis de clauses d'exigibilité anticipée, le Groupe a pour politique de demander que les emprunteurs présentent dès le départ une qualité de crédit acceptable. L'affaiblissement de la qualité de crédit des sociétés d'assurance financière a amené le Groupe à renforcer le suivi direct des emprunteurs concernés et des projets sous-jacents. En 2009, au vu des mauvais résultats de l'emprunteur sous-jacent, une opération de financement sur projet a été inscrite sur la liste des « opérations à surveiller ». Pour le reste de l'encours garanti par des sociétés d'assurance financière, la qualité de crédit des opérations est globalement satisfaisante. La Banque continuera à surveiller étroitement ce portefeuille.

À titre de réponse immédiate aux événements survenus sur les marchés financiers depuis septembre 2008, le Groupe a pris des mesures pour renforcer le dispositif de suivi et de gestion de ses risques. Il a ainsi créé une équipe

inter-directions de suivi des risques, qui a pour mission de favoriser les échanges d'informations entre services et de proposer des procédures de notification et de gestion opérationnelle à mettre en œuvre rapidement si nécessaire en période de crise financière.

Le Groupe évalue régulièrement la qualité de crédit de l'ensemble de ses contreparties dans les opérations de prêt et, à partir de ces évaluations périodiques, établit un classement interne des opérations. Ce classement interne comporte treize échelons, de A à F. Des facteurs tels que la valeur des sûretés réelles et autres titres reçus, les faiblesses structurelles identifiées ou la diminution des cash-flows entrent également en ligne de compte dans cette notation interne. Le Groupe n'évalue pas le risque de crédit sur une base globale ni même par portefeuille, mais traite chaque opération en cours individuellement.

Le classement interne des opérations sert aussi à établir la liste des « opérations à surveiller » (tous les prêts ayant une note interne comprise entre D- et F, autres que les opérations MFS/MFPR/LGTT à moins qu'elles n'aient été rétrogradées après signature). De 1 126 millions d'EUR à la fin de 2008, le montant agrégé de cette liste est passé à 1 386 millions d'EUR au 31 décembre 2009 – une augmentation qui traduit aussi l'incidence de la conjoncture économique générale.

Au 31 décembre 2009, les prêts figurant dans les catégories A<sup>0</sup> à C du classement interne représentaient 91,3 % du total du portefeuille de risques, contre 95,6 % un an plus tôt. Cependant, cette évolution est en grande partie due à la croissance du nombre des nouvelles signatures au titre des mécanismes MFS/LGTT/MFPR (de près de 56,5 % sur l'exercice), pour lesquelles chaque prêt correspond à une dotation proportionnelle à la réserve pour activités spéciales et à la réserve générale pour les financements.

Compte tenu de ce qui précède et des clauses contractuelles protégeant le Groupe, qui, si elles sont enfreintes, permettent à ce dernier de négocier un dédommagement, aucune provision pour dépréciation collective n'avait été nécessaire au 31 décembre 2009.

### Ventilation de l'exposition au risque de crédit en fonction des catégories de classement interne

Le tableau ci-dessous indique, d'une part, les encours signés (décaissés et non décaissés) et, d'autre part, les encours pondérés en fonction des risques, déterminés sur la base d'une méthodologie interne que le Groupe applique pour gérer ses limites d'encours.

	Note	Équivalent Moody's	Historique sur un an des taux de défaillance <sup>(*)</sup>	2009 (en millions d'euros)		2008 (en millions d'euros)	
				Encours signés	Encours pondérés <sup>(**)</sup>	Encours signés	Encours pondérés <sup>(**)</sup>
Pas de notation	n/a	n/a	0 %	0	0	0	0
Classement interne 1	1	Aaa	0 %	21 689	2 830	26 983	4 798
Classement interne 2	2+	Aa1	0 %	35 821	1 481	29 307	2 612
	2	Aa2	0 %	18 483	5 015	15 710	7 337
Classement interne 3	2-	Aa3	0 %	46 174	22 129	48 014	21 530
	3+	A1	0 %	41 401	13 847	45 355	15 773
Classement interne 4	3	A2	0 %	35 536	20 132	32 561	16 511
	3-	A3	0 %	42 213	22 413	32 155	18 666
Classement interne 5	4+	Baa1	0 %	42 460	25 393	31 003	19 197
	4	Baa2	0 %	24 404	7 842	15 834	5 803
Classement interne 6	4-	Baa3	0 %	36 103	16 970	32 351	14 086
	5+	Ba1	0 %	9 975	6 517	3 424	3 494
Classement interne 7	5	Ba2	0 %	6 769	4 308	3 470	2 113
	5-	Ba3	0 %	4 483	2 263	3 233	1 477
Classement interne 8	6+	B1	0 %	5 234	2 299	3 830	2 126
	6	B2	0 %	493	335	166	111
Classement interne 9	6-	B3	0 %	896	533	806	589
	7	C	0 %	1 208	329	860	696
<b>Total</b>				<b>373 342</b>	<b>154 636</b>	<b>325 062</b>	<b>136 919</b>

<sup>(\*)</sup> sur la base des pertes effectives enregistrées en 2009

<sup>(\*\*)</sup> La pondération en fonction des risques est un pourcentage (de 0 à 100 %) appliqué à l'encours nominal des prêts et autres créances (dépôts, dérivés et titres). Elle dépend du risque de crédit perçu, en fonction du type de créance et de la nature du principal débiteur ou garant. Les principales catégories de pondération sont les suivantes : 0 % (États membres, Länder allemands et autrichiens), 20 % (institutions publiques), 50 % (banques) et 100 % (entreprises).

### 5.2.3.3.2. Concentration des risques au titre de l'exposition maximum au risque de crédit sur prêts

Le portefeuille de prêts du Groupe peut être ventilé entre les zones géographiques suivantes (sur la base du pays de l'emprunteur) :

(en millions d'euros)	2009		2008	
	Encours signés	Encours pondérés <sup>(1)</sup>	Encours signés	Encours pondérés <sup>(1)</sup>
UE <sup>(*)</sup>	361 964	149 504	315 926	132 367
dont				
- Allemagne	52 644	17 130	48 378	15 168
- Espagne	60 541	16 839	54 111	15 017
- Italie	47 879	25 952	43 620	22 201
- France	38 702	18 674	35 011	17 615
- Royaume-Uni	27 506	20 994	22 363	16 336
PAYS DE L'ÉLARGISSEMENT <sup>(**)</sup>	5 731	1 881	4 366	1 649
PAYS PARTENAIRES <sup>(***)</sup>	5 647	3 251	4 770	2 903
<b>Total</b>	<b>373 342</b>	<b>154 636</b>	<b>325 062</b>	<b>136 919</b>

<sup>(\*)</sup> Y compris les prêts hors UE approuvés par le Conseil des gouverneurs en vertu de l'article 18 des statuts de la Banque, ainsi que les prêts accordés dans les pays de l'AELE.

<sup>(\*\*)</sup> À la fin de 2009, les pays dits de l'élargissement étaient l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro, la Turquie et l'ARYM.

<sup>(\*\*\*)</sup> Les prêts dans les pays partenaires recouvrent les prêts accordés au titre du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, du Mécanisme préadhésion et de l'Instrument de financement avec partage des risques.

<sup>(1)</sup> La pondération en fonction des risques est un pourcentage (de 0 à 100 %) appliqué à l'encours nominal des prêts et autres créances (dépôts, dérivés et titres). Elle dépend du risque de crédit perçu, en fonction du type de créance et de la nature du principal débiteur ou garant. Les principales catégories de pondération sont les suivantes : 0 % (États membres, Länder allemands et autrichiens), 20 % (institutions publiques), 50 % (banques) et 100 % (entreprises).

Un aspect crucial de la gestion des risques consiste à assurer une diversification adéquate des encours de crédit. Le Groupe surveille ses encours globaux par secteur (voir le tableau ci-après), en accordant une attention particulière aux encours qui concernent des secteurs cycliques, irréguliers ou en pleine mutation.

L'analyse sectorielle du portefeuille des prêts du Groupe (sur la base du secteur de l'emprunteur) se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2009		2008	
	Encours signés	Encours pondérés <sup>(1)</sup>	Encours signés	Encours pondérés <sup>(1)</sup>
Énergie	32 716	24 701	27 687	21 574
Transports	43 979	15 068	37 780	13 230
Télécommunications	1 105	752	776	415
Eau et assainissement	11 967	6 751	10 587	5 981
Infrastructures diverses	3 599	1 553	2 876	920
Agriculture, sylviculture et pêche	72	36	38	19
Industrie	22 640	18 301	15 631	14 522
Services <sup>(2)</sup>	252 538	86 004	225 401	78 797
Santé et éducation	4 726	1 470	4 286	1 461
<b>Total</b>	<b>373 342</b>	<b>154 636</b>	<b>325 062</b>	<b>136 919</b>

<sup>(1)</sup> La pondération en fonction des risques est un pourcentage (de 0 à 100 %) appliqué à l'encours nominal des prêts et autres créances (dépôts, dérivés et titres). Elle dépend du risque de crédit perçu, en fonction du type de créance et de la nature du principal débiteur ou garant. Les principales catégories de pondération sont les suivantes : 0 % (États membres, Länder allemands et autrichiens), 20 % (institutions publiques), 50 % (banques) et 100 % (entreprises).

<sup>(2)</sup> Le poste Services comprend les encours sur le secteur bancaire. Au 31 décembre 2009, le montant total de l'exposition directe à des contreparties du secteur bancaire s'élevait à 127 213 millions d'EUR (2008 : 116 058 millions d'EUR), soit 50 844 millions d'EUR en valeur pondérée en fonction des risques (2008 : 47 695 millions d'EUR). Les encours sur les contreparties bancaires sont soumis à des limites approuvées par le Comité de direction. Dans certains cas spécifiques, les limites en vigueur ont été temporairement suspendues, durcies ou supprimées. La Banque surveille systématiquement et quotidiennement les informations disponibles sur ses contreparties, et en particulier l'évolution de leur note externe. Outre les encours de prêt traditionnels, un encours de 60 075 millions d'EUR de garanties reçues d'institutions financières était enregistré au 31 décembre 2009 (2008 : 53 763 millions d'EUR), dont 5 127 millions d'EUR d'encours sur des sociétés d'assurance financière (2008 : 5 059 millions d'EUR).

Le principe de diversification des risques est au cœur de l'application de pratiques bancaires saines. Le Groupe limite le montant maximum pouvant être prêté à un seul emprunteur, groupe d'emprunteurs ou secteur. Il suit par ailleurs l'évolution de la concentration des risques de crédit en utilisant le concept de la valeur à risque (VaR). Pour cela, le Groupe a recours à un outil d'évaluation du risque de portefeuille engendré par les variations de la valeur des créances sous l'effet des variations de la qualité de crédit des débiteurs. La méthode consiste en particulier à évaluer le risque globalement à l'échelle du portefeuille et à prendre en compte la corrélation entre les variations de qualité de crédit sur l'ensemble des débiteurs. Cela permet de déterminer directement les avantages résultant de la diversification du portefeuille ou de déceler d'éventuelles surconcentrations au sein de ce portefeuille.



Le tableau ci-après montre les indicateurs de concentration utilisés par le Groupe au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009.

Fin de période		2009	2008
<b>Grands encours du Groupe en valeur nominale et après pondération en fonction des risques <sup>(*)</sup></b>			
Encours nominaux (en % du portefeuille de prêts du Groupe)			
	– Top 3	6,4 %	7,2 %
	– Top 5	9,5 %	10,4 %
	– Top 10	15,5 %	17,3 %
Nombre d'encours (en % des fonds propres du Groupe)			
	– over 10 %	11	12
	– over 15 %	4	4
	– over 20 %	2	2
Nombre d'encours sur prêts SURU représentant plus de 5 % des fonds propres du Groupe <sup>(**)</sup>		2	4
Total des grands encours pondérés (en % des fonds propres du Groupe) <sup>(***)</sup>		90 %	87 %

<sup>(\*)</sup> Y compris également la valeur de marché nette des opérations de trésorerie.

<sup>(\*\*)</sup> L'expression « prêt à signature unique et risque unique » (ou, plus brièvement, « prêt non garanti » ou « prêt SURU ») désigne une opération de prêt pour laquelle le Groupe, quel que soit le nombre de signatures fournies, n'a aucune véritable possibilité de recours à une tierce partie indépendante ou à d'autres formes de sûreté autonome.

<sup>(\*\*\*)</sup> Le Groupe qualifie de « grand encours individuel » un encours consolidé sur l'ensemble d'un groupe qui, pondéré en fonction des risques, est égal ou supérieur à 5 % des fonds propres du Groupe BEI. Cette définition s'applique à tout encours sur un emprunteur ou un garant, à l'exclusion des prêts aux États membres et des prêts intégralement couverts par la garantie explicite d'un État membre ou garantis par des obligations émises par un État membre.

#### 5.2.3.4. Sûretés réelles sur prêts

Entre autres instruments de couverture des risques de crédit, le Groupe utilise aussi le nantissement de titres financiers. La procédure est officialisée par un accord de nantissement, applicable sur le territoire concerné ; les titres nantis ne peuvent être vendus ou redonnés en garantie par le Groupe. Au 31 décembre 2009, le portefeuille de sûretés réelles reçues en nantissement se monte à 15 175 millions d'EUR (2008 : 12 998 millions d'EUR).

La juste valeur du portefeuille des garanties reçues par le Groupe en vertu de contrats de nantissement et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 1 729 millions d'EUR (2008 : 3 224 millions d'EUR). Aucune de ces sûretés n'a été vendue ou redonnée en garantie à des tierces parties.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des sûretés réelles reçues en nantissement pour les prêts décaissés.

En millions d'euros	Encours brut	Sûreté réelle détenue				Encours net
		Obligations	Instr. de capitaux propres	Liquidités	Total 2009	
1. Sur prêts dépréciés individuellement	501	-	-	-	-	501 <sup>(*)</sup>
2. Sur prêts dépréciés collectivement	-	-	-	-	-	-
3. Sur prêts en souffrance mais non dépréciés	24	-	-	-	-	24
4. Sur prêts ni en souffrance ni dépréciés	250 929	13 137	188	338	13 663	237 266
5. Sur prêts désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	69 214	1 512	-	-	1 512	67 702
<b>Total 2009</b>	<b>320 668</b>	<b>14 649</b>	<b>188</b>	<b>338</b>	<b>15 175</b>	<b>305 493</b>
<b>Total 2008</b>	<b>291 885</b>	<b>12 369</b>	<b>277</b>	<b>352</b>	<b>12 998</b>	<b>278 887</b>

<sup>(\*)</sup> La partie décaissée des prêts dépréciés individuellement s'élève à 501 millions d'EUR (partie non décaissée : zéro). Ces prêts dépréciés ont été comptabilisés, pour un montant de 106 millions d'EUR au 31 décembre 2009. Le Groupe a par ailleurs reçu, de la part des contreparties à ces opérations, des sûretés supplémentaires sous la forme de reconnaissances de dette couvrant le solde de l'encours.

### S.2.3.5 Arriérés sur prêts

La détection, l'évaluation et le signalement des arriérés sur prêts se font selon les procédures définies dans les lignes directrices pour le suivi des retards de paiement.

*Prêts dans l'Union européenne et prêts hors UE non couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres*

Les prêts pour des projets situés dans l'Union européenne et pour des projets hors UE non couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres bénéficient pour leur plus grande part de garanties d'institutions publiques, de banques « zone A » et de grandes entreprises. Au 31 décembre 2009, la portion non garantie de ces prêts s'élevait à 126 623 millions d'EUR (2008 : 111 168 millions d'EUR).

Au 31 décembre 2009, le Groupe n'enregistrait aucun retard de remboursement de plus de 30 jours pour ses prêts dans l'Union européenne (au 31 décembre 2008, 0,1 million d'EUR).

*Prêts accordés pour des projets hors de l'Union européenne et couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres*

Il s'agit des prêts pour des projets réalisés hors de l'Union européenne au titre des mandats confiés par le Conseil et garantis par l'UE, par les États membres ou sur la base du partage des risques. Dès lors qu'un remboursement est en retard de plus de 90 jours, il est fait appel au garant de premier ressort (s'il y en a un). Lorsque le retard atteint 150 jours à compter de l'échéance originale (et, dans tous les cas, avant l'échéance suivante), la Banque fait officiellement appel à la caution des États membres ou de l'UE. Chaque échéance non respectée donne lieu à un appel de garantie séparé.

Le tableau ci-dessous présente les arriérés de remboursement sur ces prêts (en milliers d'euros).

	Remboursements en retard de 30 à 90 jours	Remboursements en retard de plus de 90 jours	Remboursements en retard de plus de 150 jours ayant fait l'objet d'un appel puis d'un paiement au titre de la garantie des États membres ou de l'UE	Total
31.12.2009	1 897	12 278	93 830	<b>108 005</b>
31.12.2008	3 165	17 613	127 232	<b>148 010</b>

### S.2.3.6. Substituts de prêt

S'agissant de l'encours du Groupe sous forme de substituts de prêt, ce portefeuille est constitué d'obligations sécurisées et de titres adossés à des actifs (TAA). Les obligations sécurisées offrent à l'émetteur un recours intégral, tandis que les TAA sont émis par des structures ad hoc qui détiennent les actifs sous-jacents. Certaines de ces transactions sont structurées : des clauses relatives au crédit et au projet ont été ajoutées pour offrir un recours supplémentaire.

Au 31 décembre 2009, le stock de substituts de prêt se montait à 18 659 millions d'EUR (2008 : 16 622 millions d'EUR). Ce montant comprend les substituts de prêt inclus dans le portefeuille de titres (Note B.2), à hauteur de 8 221 millions d'EUR (2008 : 5 800 millions d'EUR), et les substituts de prêt inclus dans les prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle (Note C), à hauteur de 10 438 millions d'EUR (2008 : 10 822 millions d'EUR).

Le tableau suivant résume la répartition du portefeuille de substituts de prêt par catégorie d'actifs (les encours de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) concernent surtout des crédits au logement).

Substituts de prêt	Catégorie d'actifs	TOTAL 31.12.2009 (en millions d'euros)	TOTAL 31.12.2008 (en millions d'euros)
Titres adossés à des actifs	Droits de paiement diversifiés	473	483
Titres adossés à des actifs	TACH	2 818	1 923
Titres adossés à des actifs	Crédits PME	3 651	3 873
Obligations sécurisées	TACH	10 705	8 731
Obligations sécurisées	Secteur public	999	1 597
Obligations du secteur public structurées	Secteur public	13	15
<b>Total</b>		<b>18 659</b>	<b>16 622</b>

Alors que, pour les obligations sécurisées, la majeure partie des actifs sont couverts par des hypothèques immobilières, la plupart des TAA le sont par des crédits aux PME.

Outre les deux transactions sur DPR conclues avec des promoteurs turcs, pour un montant de 473 millions d'EUR (2008 : 483 millions d'EUR), tous les promoteurs figurant dans le portefeuille de substituts de prêt de la Banque sont domiciliés dans l'Union européenne, notamment en Espagne (64 %), en Italie (16 %) et en France (5 %).

La plupart des instruments formant le portefeuille de substituts de prêt du Groupe bénéficient de la note AAA auprès d'au moins une des trois grandes agences de notation, à l'exception de 15 opérations (8,4 % du portefeuille en valeur nominale) notées AA, pour un encours de 871 millions d'EUR, et notées BBB, pour un encours de 546 millions d'EUR (cette catégorie correspond à des transactions conclues avec des promoteurs en Turquie et en Pologne).

Les transactions sur substituts de prêt réalisées par le Groupe affichent jusqu'ici de bons résultats, en particulier si l'on considère l'environnement de marché qui prévaut actuellement. Cela s'explique surtout par le cadre hautement réglementé qui régit ces transactions, à savoir, pour les obligations sécurisées, l'exigence d'être assorties de la note la plus élevée attribuée par les agences de notation et, pour les TAA, par les dispositifs de rehaussement de crédit qui leur sont intégrés, et enfin par la sélection de structures et de catégories d'actifs saines.

S'agissant du portefeuille de TAA, quatre opérations ont vu leur note abaissée par une des agences de notation externe, et une opération a vu la sienne abaissée par deux des agences de notation ; ces cinq opérations représentent un montant total de 1 080 millions d'EUR. Dans trois de ces six décisions d'abaissement, la note est passée à AA ; dans les trois autres, la note a été ramenée à A. Concernant les obligations sécurisées, six programmes d'émission, d'un montant total de 2 504 millions d'EUR, ont subi un abaissement

de note par une des agences de notation externe en 2009. Sur ces six décisions de changement de note, quatre ont concerné un abaissement de AAA à AA et une, un abaissement de AA à BBB (en deux étapes). Dans un cas, Fitch a commencé par abaisser sa note de AAA à AA avant de la retirer, tandis que Moody's maintenait la sienne à AAA.

Les dispositifs d'atténuation des risques de crédit intégrés dans les transactions ainsi que les obligations en la matière imposées par la législation et par les agences de notation sont les premiers remèdes appliqués en cas d'événement de crédit concernant l'émetteur. Comme on l'a mentionné précédemment, certaines transactions sur TAA sont assorties de clauses relatives au crédit et au projet qui offrent une deuxième possibilité de sortie. D'une manière générale, la qualité de crédit du portefeuille de substituts de prêt du Groupe demeure hautement satisfaisante et aucune opération de substitut de prêt ne figure sur la Liste des opérations à surveiller de la Banque.

#### **5.2.4. Risque de crédit sur transactions de trésorerie**

##### *5.2.4.1. Mesure du risque de crédit sur transactions de trésorerie*

Les placements de trésorerie sont répartis en trois catégories : i) les actifs de trésorerie monétaire, dont le principal objectif est de maintenir la liquidité ; ii) les portefeuilles obligataires opérationnels, qui constituent la deuxième ligne de liquidité ; enfin, iii) un portefeuille d'investissement composé presque exclusivement d'obligations d'émetteurs souverains de l'UE. La décision de clore progressivement le portefeuille d'investissement a été prise en septembre 2006 par le Comité de direction (Note A.4.7.2.).

La politique en matière de risques de crédit appliquée aux transactions de trésorerie est régie par les limites de crédit qui ont été fixées pour les contreparties des transactions monétaires et obligataires et des opérations sur dérivés à court terme. L'encours pondéré pour chaque contrepartie ne doit pas dépasser la limite autorisée.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition au risque de crédit des différents portefeuilles de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

Exposition au risque de crédit au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)  
(en valeur comptable)

	A-1+/P-1	< A ou non noté	Note externe			Total
			A	AA	Aaa	
Portefeuille A1 à échéance maximum de 3 mois	165	551	15 445	9 477	1 111	<b>26 749</b>
<i>Dépôts</i>	0	117	5 037	3 363	500	<b>9 017</b>
<i>Prises en pension tripartites</i>	0	334	7 628	2 137	0	<b>10 099</b>
<i>Obligations à intérêts précomptés, obligations</i>	165	100	2 780	3 977	611	<b>7 633</b>
Portefeuille A2 à échéance maximum de 18 mois	0	349	634	557	385	<b>1 925</b>
<b>Total des actifs de trésorerie monétaire</b>	<b>165</b>	<b>900</b>	<b>16 079</b>	<b>10 034</b>	<b>1 496</b>	<b>28 674</b>
Répartition	1 %	3 %	56 %	35 %	5 %	<b>100 %</b>
Portefeuille B1	0	134	84	441	478	<b>1 137</b>
Portefeuille B2	0	0	0	99	25	<b>124</b>
Portefeuille B3	0	50	15	101	402	<b>568</b>
Portefeuille B4	0	0	0	234	266	<b>500</b>
FEI – portefeuille disponible à la vente (AFS)	0	70	19	163	278	<b>530</b>
<b>Total des portefeuilles obligataires opérationnels</b>	<b>0</b>	<b>254</b>	<b>118</b>	<b>1 038</b>	<b>1 449</b>	<b>2 859</b>
Répartition	0 %	9 %	4 %	36 %	51 %	<b>100 %</b>
<b>Portefeuille d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>232</b>	<b>111</b>	<b>608</b>	<b>993</b>	<b>1 944</b>
Répartition	0 %	12 %	6 %	31 %	51 %	<b>100 %</b>
<b>Titres adossés à des actifs</b>	<b>0</b>	<b>687</b>	<b>328</b>	<b>313</b>	<b>6 893</b>	<b>8 221</b>
Répartition	0 %	8 %	4 %	4 %	84 %	<b>100 %</b>
<b>Total des fonds de trésorerie</b>	<b>165</b>	<b>2 073</b>	<b>16 636</b>	<b>11 993</b>	<b>10 831</b>	<b>41 698</b>
Répartition	0 %	5 %	40 %	29 %	26 %	<b>100 %</b>

## Exposition au risque de crédit au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)

	Note externe					Total
	A-1+/P-1	< A ou non noté	A	AA	Aaa	
Portefeuille A1 à échéance maximum de 3 mois	237	586	16 620	6 105	305	<b>23 853</b>
<i>Dépôts</i>	0	442	9 847	3 996	205	<b>14 490</b>
<i>Prises en pension tripartites</i>	0	144	5 442	1 669	0	<b>7 255</b>
<i>Obligations à intérêts précomptés, obligations</i>	237	0	1 331	440	100	<b>2 108</b>
Portefeuille A2 à échéance maximum de 18 mois	0	1	433	798	133	<b>1 365</b>
<b>Total des actifs de trésorerie monétaire</b>	<b>237</b>	<b>587</b>	<b>17 053</b>	<b>6 903</b>	<b>438</b>	<b>25 218</b>
Répartition	1 %	2 %	68 %	27 %	2 %	<b>100 %</b>
Portefeuille B1	0	0	40	215	635	<b>890</b>
Portefeuille B2	0	0	24	98	24	<b>146</b>
Portefeuille B3	0	0	77	153	296	<b>526</b>
Portefeuille BH (contrats à terme normalisés)	0	0	0	- 1	0	- 1
FEI – portefeuille disponible à la vente (AFS)	0	0	19	52	78	<b>149</b>
<b>Total des portefeuilles obligataires opérationnels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>160</b>	<b>517</b>	<b>1 033</b>	<b>1 710</b>
Répartition	0 %	0 %	9 %	30 %	61 %	<b>100 %</b>
<b>Portefeuille d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>291</b>	<b>627</b>	<b>1 290</b>	<b>2 262</b>
Répartition	0 %	2 %	13 %	28 %	57 %	<b>100 %</b>
<b>Titres adossés à des actifs</b>	<b>0</b>	<b>488</b>	<b>0</b>	<b>260</b>	<b>5 052</b>	<b>5 800</b>
Répartition	0 %	8 %	0 %	5 %	87 %	<b>100 %</b>
<b>Total des fonds de trésorerie</b>	<b>237</b>	<b>1 129</b>	<b>17 504</b>	<b>8 307</b>	<b>7 813</b>	<b>34 990</b>
Répartition	1 %	3 %	50 %	24 %	22 %	<b>100 %</b>

Le risque de crédit associé à la trésorerie (portefeuille de titres, billet de trésorerie, comptes à terme, etc.) est rigoureusement géré au travers du choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

La direction a défini des limites régissant la structure des portefeuilles de titres et les encours des instruments de trésorerie, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par la direction Gestion des risques).

Dans le cadre de ses activités de gestion de trésorerie, le Groupe détient des obligations à capital garanti, dont les coupons intègrent des options sur la performance d'une sélection de fonds de fonds spéculatifs. Au 31 décembre 2009, ces obligations, qui font partie du portefeuille obligataire opérationnel, se montaient à un total nominal de 125 millions d'EUR (2008 : 150 millions d'EUR), pour une valeur de marché de 124 millions d'EUR (2008 : 146 millions d'EUR).

En ce qui concerne les activités de trésorerie, le Groupe détenait, au 31 décembre 2009, un encours de trésorerie de 41,7 milliards d'EUR, dont 8,2 milliards d'EUR de TAA (2008 : 29,2 milliards d'EUR dont 5,8 milliards d'EUR de TAA), réparti entre différents portefeuilles et investi dans des produits diversifiés (dépôts, titres et produits dérivés ou structurés). Les instruments de crédit structurés représentent un encours de 0,3 milliard d'EUR (0,9 milliard d'EUR au

31 décembre 2008). Les produits détenus dans le portefeuille à court terme (0,2 milliard d'EUR dans le portefeuille A1) sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, tandis que les autres sont enregistrés au bilan de la Banque à leur valeur de marché et comme étant disponibles à la vente.

Aucun placement dans des TAA n'a été effectué depuis août 2007. La qualité du portefeuille de TAA et de titres adossés à des créances immobilières (TACI) reste stable et aucune défaillance de la part des émetteurs n'est à signaler.

Hors portefeuille d'investissement, les avoirs à long terme détenus au 31 décembre 2009, qui se composent des portefeuilles obligataires opérationnels et du portefeuille A2, représentent 4,2 milliards d'EUR (2008 : 3,1 milliards d'EUR), dont 0,3 % (124 millions d'EUR) de valeurs issues d'opérations de titrisation.

Le Groupe a un portefeuille de billets de trésorerie adossés à des actifs dont la totalité est notée A-1+/P-1. Au 31 décembre 2009, l'encours correspondant est de 0,2 milliard d'EUR (2008 : 0,2 milliard d'EUR).

#### S.2.4.2. Sûretés réelles sur opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie sont pour partie des prises en pension (« reverse repos ») tripartites, qui représentent un montant de 10 100 millions d'EUR (2008 : 7 255 millions d'EUR). Régies par des lignes directrices

spécifiques, elles sont soumises à des critères concernant la qualité de la sûreté et leur valorisation. Les positions sont intégralement couvertes, avec appels de marges quotidiens. La valeur de marché du portefeuille de sûretés est sous surveillance et des sûretés complémentaires sont exigées si nécessaire, en fonction des dispositions des accords sous-jacents.

Des accords de compensation globale sont également conclus avec les contreparties.

Dans le cadre des accords tripartites, le Groupe reçoit des titres qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie. La juste valeur des titres acceptés dans ce contexte au 31 décembre 2009 est de 10 470 millions d'EUR (2008 : 7 243 millions d'EUR). Aucun de ces titres n'a été vendu ou redonné en garantie à des tierces parties en 2009 et en 2008. Pendant ces deux exercices, le Groupe n'a fait jouer aucune des sûretés susmentionnées.

#### 5.2.4.3. *Activité de prêt de titres*

La valeur de marché des obligations prêtées dans le cadre des activités de prêt de titres se montait à 507 millions d'EUR à la fin de 2009 (2008 : 381 millions d'EUR). Ces transactions sont régies par un accord signé avec Northern Trust Global Investment, et le risque qu'elles présentent est entièrement couvert par des sûretés, avec appels de marge quotidiens.

Dans le cadre de la convention de prêt de titres, le Groupe reçoit des titres qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie. La juste valeur du portefeuille de titres acceptés dans ce contexte au 31 décembre 2009 est de 480 millions d'EUR (2008 : 322 millions d'EUR). Aucun de ces titres n'a été vendu ou redonné en garantie à des tierces parties en 2008 et en 2009.

### 5.2.5. **Risque de crédit sur dérivés**

#### 5.2.5.1. *Politique en matière de risque de crédit sur dérivés*

La politique en matière de risques applicable aux opérations sur produits dérivés se fonde sur la définition de critères d'admissibilité et de limites liées à la notation des contreparties intervenant dans les contrats d'échange. Afin de réduire les risques sur ces encours, le Groupe signe des Annexes de remise en garantie avec la plupart de ses contreparties intervenant dans des contrats d'échange et reçoit des sûretés lorsque les encours dépassent certaines limites contractuelles.

Le risque de crédit sur dérivés est la perte que le Groupe subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir la Banque contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

#### **Cadre contractuel :**

Toutes les opérations à long terme réalisées par le Groupe sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les Annexes de remise en garantie,

qui spécifient les conditions de constitution de sûretés. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

#### **Sélection des contreparties :**

La note minimale de départ est fixée à A1, mais certaines contreparties notées A2/A3 peuvent aussi être admises exceptionnellement, si l'encours sur chacune d'elles est intégralement couvert par des sûretés réelles. Le Groupe a le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

#### **Des limites ont été fixées pour :**

- le total de la valeur actuelle nette des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée ;
- les encours non garantis sur une contrepartie ;
- la concentration : limites spécifiques exprimées en montants nominaux.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité de crédit des contreparties.

#### **Suivi :**

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

#### **Constitution de sûretés :**

- les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les encours non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang ;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré ;
- le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés reçues, d'autre part, font l'objet d'une valorisation régulière qui peut ensuite donner lieu à un appel de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le montant des sûretés requises est fonction de l'évaluation de la qualité de crédit de la contrepartie. Des principes directeurs régissent les critères d'acceptabilité des sûretés et de valorisation.

Les principaux types de sûretés obtenues sont des liquidités ou des titres.

La valeur de marché des sûretés est sous surveillance et des sûretés complémentaires sont exigées si les accords sous-jacents l'imposent.

#### 5.2.5.2. *Évaluation du risque de crédit sur dérivés*

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, taux de change, etc.), et ne représente généralement qu'une petite partie de leur montant notionnel.

Le montant notionnel est le montant du contrat sous-jacent du produit dérivé et sert de base pour mesurer

les variations de valeur des produits dérivés. Il constitue une indication du volume sous-jacent des transactions opérées par le Groupe mais ne fournit aucune mesure du risque. Le montant, la durée et le prix de la majorité des produits dérivés sont négociés (de gré à gré) entre le Groupe et ses contreparties, qu'il s'agisse d'autres professionnels ou de clients.

Dans le cas du Groupe, où seuls des produits dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du risque courant recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme la valeur de remplacement ou juste valeur positive des contrats, augmentée des risques potentiels (majoration), lesquels dépendent de la durée et du type de la transac-

tion et sont pondérés par un coefficient lié à la catégorie de la contrepartie (risque pondéré selon BRI I).

La valeur de remplacement positive représente ce qu'il en coûterait au Groupe de remplacer toutes les transactions par leur juste valeur en faveur du Groupe si toutes les contreparties concernées du Groupe faisaient défaut en même temps, et si toutes les transactions pouvaient être remplacées simultanément. La valeur de remplacement négative représente ce qu'il en coûterait aux contreparties du Groupe de remplacer toutes leurs transactions avec le Groupe par la juste valeur de celles-ci en leur faveur, si le Groupe venait à faire défaut. Le total des valeurs de remplacement positives et négatives figure séparément dans le bilan consolidé.

Le tableau suivant donne le montant nominal du portefeuille de dérivés couverts par une convention ISDA, ainsi que les encours mesurés selon la méthodologie BRI II.

Fin de période (en millions d'euros)	2009	2008
Valeur nominale des dérivés en cours	425 094	373 675
Total équivalent risque de crédit BRI (après compensation)	13 549	13 466
Équivalent risque de crédit pondéré BRI II (après compensation)	2 700	2 680
Encours brut (après compensation)	8 593	9 203
Total de la valeur de marché nette de l'encours <sup>(1)</sup>	600	591

<sup>(1)</sup> Encours positif, net des sûretés réelles reçues.

La valeur de marché nette est la valeur actuelle nette d'un portefeuille de contrats d'échange, net des sûretés, si elle est positive ; si ce montant est négatif, la valeur de marché nette est nulle. Elle donne la mesure des pertes que la Banque pourrait subir en cas de défaut de la contrepartie, après compensation et mise en jeu des sûretés.

L'équivalent risque de crédit au sens de la BRI est la valeur actuelle nette du contrat d'échange, plus une majoration, égale au montant notionnel multiplié par un coefficient dépendant de la structure du contrat d'échange et de son échéance (conformément à l'Accord de Bâle) ; il est destiné à couvrir l'augmentation future potentielle de l'exposition au risque du fait d'une évolution des conditions de marché sur la durée de vie restante du contrat d'échange.

Le tableau ci-après montre les indicateurs de concentration utilisés par le Groupe pour ses principales contreparties d'opérations sur produits dérivés au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

	2009	2008
<b>Encours nominaux (en % du portefeuille de produits dérivés de la BEI)</b>		
- Top 3	28,3 %	28,5 %
- Top 10	67,3 %	66,8 %
- Top 25	93,9 %	94,7 %
<b>Valeur de marché nette</b>		
- Top 3	50,6 %	47,6 %
- Top 10	91,5 %	92,0 %
- Top 25	100,0 %	100,0 %

La majorité du portefeuille de produits dérivés est concentrée sur des contreparties notées au minimum A1 ; cependant, 2009 a vu une dégradation générale de la note de crédit des contreparties sur produits dérivés.

Tranches de notation	Pourcentage du nominal		Valeur de marché nette (en millions d'euros)		Équivalent risques de crédit BRI II sur échanges (en millions d'euros) <sup>(*)</sup>	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Notation Moody's ou équivalent						
Aaa	2,5 %	2,9 %	10	0	93	84
De Aa1 à Aa3	60,7 %	64,5 %	589	406	8 027	7 403
A1	28,5 %	23,1 %	1	147	3 238	3 258
A2 to A3	7,8 %	9,5 %	0	37	2 046	2 720
Inférieure à A3	0,5 %	0,0 %	0	0	146	0
Pas de notation	0,0 %	0,0 %	0	1	0	1
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>600</b>	<b>591</b>	<b>13 550</b>	<b>13 466</b>

<sup>(\*)</sup> au niveau des transactions (sans compensation)

Les tableaux suivants présentent les échéances des contrats d'échange de devises (sauf échanges de devises à court terme) et de taux (y compris swaps sur défaillance de crédit), réparties en fonction de leur montant notionnel et du risque de crédit associé.

Échanges de devises au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2009
Montant notionnel	15 369	54 520	23 418	15 210	<b>108 517</b>
Juste valeur (valeur actualisée nette) <sup>(*)</sup> <sup>(**)</sup>	- 1 344	- 2 158	- 765	467	<b>- 3 800</b>
Risque de crédit (pondéré selon BRI II)	71	866	563	431	<b>1 931</b>

Échanges de devises au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2008
Montant notionnel	7 460	47 737	20 976	14 281	<b>90 454</b>
Juste valeur (valeur actualisée nette) <sup>(*)</sup> <sup>(**)</sup>	- 1 543	- 3 727	- 1 777	1 440	<b>- 5 607</b>
Risque de crédit (pondéré selon BRI II)	19	739	439	603	<b>1 800</b>

Échanges de taux au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2009
Montant notionnel	30 053	135 875	63 223	87 425	<b>316 576</b>
Juste valeur (valeur actualisée nette) <sup>(*)</sup> <sup>(**)</sup>	764	4 862	2 006	1 914	<b>9 546</b>
Risque de crédit (pondéré selon BRI II)	173	1 371	922	1 363	<b>3 829</b>

Échanges de taux au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2008
Montant notionnel	29 874	114 048	64 746	67 686	<b>276 354</b>
Juste valeur (valeur actualisée nette) <sup>(*)</sup> <sup>(**)</sup>	384	3 749	3 246	3 608	<b>10 987</b>
Risque de crédit (pondéré selon BRI II)	90	1 092	1 168	1 660	<b>4 010</b>

<sup>(\*)</sup> La valeur actualisée nette des contrats de swap sur défaillance de crédit (Credit Default Swaps – CDS) est incluse dans les produits dérivés puisque, aux termes de l'IAS 39, les CDS sont traités comme des produits dérivés ; cependant, ces transactions ne sont pas incluses dans les calculs BRI, car dans l'Accord de Bâle I, elles sont assimilées à des garanties, et les fonds propres exigés à ce titre sont comptabilisés dans le portefeuille de prêts.

<sup>(\*\*)</sup> y compris la juste valeur des swaps conclus à des fins de macrocouverture, qui s'élevait à 35 millions d'EUR au 31 décembre 2009 (2008 : 160 millions d'EUR)

<sup>(\*\*\*)</sup> y compris la juste valeur des swaps conclus à des fins de macrocouverture, qui s'élevait à -524 millions d'EUR au 31 décembre 2009 (2008 : -523 millions d'EUR)



Au 31 décembre 2009, l'encours des contrats à terme normalisés d'une durée inférieure à un an représentait un montant notionnel de 335 millions d'EUR (2008 : 394 millions d'EUR) pour une juste valeur de 0,1 million d'EUR (2008 : -1,3 million d'EUR) ; le notionnel à la même date et pour la même durée des contrats de garantie de taux d'intérêt était égal à zéro (2008 : 5 472 millions d'EUR), pour une juste valeur de zéro EUR (2008 : 0,7 million d'EUR).

Au 31 décembre 2009, la Banque avait également en cours un contrat de CDS, d'un montant nominal de 197 millions d'EUR (2008 : 172 millions d'EUR), pour une juste valeur de 1,6 million d'EUR (2008 : 9,8 millions d'EUR).

Généralement, le Groupe ne conclut pas de contrats d'options dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds à moindre coût sur les marchés financiers, la banque souscrit des contrats d'emprunt et des prêts incluant notamment des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts et ces prêts sont intégralement couverts par des contrats d'échange qui constituent une protection face au risque de marché correspondant.

La juste valeur des opérations d'échange classiques est leur valeur de marché. Pour les transactions structurées, on calcule la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat, en utilisant des techniques d'évaluation pour convertir les montants futurs en un montant actuel

unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants futurs. Lorsqu'on ne dispose pas directement de données de marché, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Tous ces contrats d'option incorporés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré. Les transactions structurées se composent de divers types de contrats dépendant des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation, des indices boursiers et des volatilités de taux d'intérêt.

D'une manière générale, le risque de crédit sur ces contrats d'échange est limité, parce qu'il existe une garantie sous forme de sûreté faisant l'objet d'un suivi régulier.

#### 5.2.5.3. Sûretés reçues au titre des transactions sur produits dérivés

Dans le cadre des conventions ISDA, le Groupe a reçu des titres et des liquidités qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie. Au 31 décembre 2009, la juste valeur des titres ainsi acceptés s'élève à 8 557 millions d'EUR (2008 : 9 071 millions d'EUR) ; aucun de ces titres n'a été vendu ou redonné en garantie à des tierces parties.

En 2008 et en 2009, le Groupe n'a fait jouer aucune de ces sûretés.

Les sûretés reçues pour couvrir des transactions sur produits dérivés se décomposent comme suit :

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)			
Notation Moody's ou équivalent	Obligations d'État	Liquidités	Total 2009
Aaa	2 219	0	2 219
De Aa1 à Aa3	1 331	0	1 331
Inférieure à A1	1 267	0	1 267
Pas de notation	0	3 740	3 740
<b>Total 2009</b>	<b>4 817</b>	<b>3 740</b>	<b>8 557</b>

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)			
Notation Moody's ou équivalent	Obligations d'État	Liquidités	Total 2008
Aaa	2 160	0	2 160
De Aa1 à Aa3	1 148	0	1 148
Inférieure à A1	116	0	116
Pas de notation	0	5 647	5 647
<b>Total 2008</b>	<b>3 424</b>	<b>5 647</b>	<b>9 071</b>

#### 5.2.5.4. Risque de crédit sur opérations de garantie et de titrisation

La gestion du risque de crédit associé aux opérations de garantie et de titrisation que le Groupe finance sur ses ressources propres est assurée dans le cadre d'une politique prudente imposée par les règles statutaires et les lignes directrices du Groupe en matière de risques de crédit. Les statuts limitent à 8,7 milliards d'EUR environ le montant des garanties que le Groupe peut accorder sur ses ressources propres. Les 2,9 milliards d'EUR d'exposition au risque comptabilisés au 31 décembre 2009 étaient donc bien en-deçà de la limite statutaire (8,7 milliards d'EUR).

Les lignes directrices en matière de risques de crédit visent à ce que le Groupe continue à diversifier son portefeuille de garanties, tant au niveau de la gamme de produits que de la couverture géographique, de l'encours par contrepartie, de

l'encours par débiteur ou de la concentration par secteur. Elles définissent aussi les règles de la dotation en capital à partir de la notation de chaque encours.

Le risque de concentration est limité par la granularité du portefeuille : en général, les portefeuilles sous-jacents sont très diversifiés au regard de la concentration par débiteur, par secteur ou par région du monde. Face au risque de concentration, le Groupe applique des limites strictes (fondées sur la dotation en capital) pour chaque opération et au niveau du cédant (plafonds d'encours agrégé par cédant et par groupe de cédants).

Au 31 décembre 2009, le portefeuille de garanties sur risques propres du Groupe était réparti entre 18 pays. Les encours nominaux nets les plus importants concernaient l'Italie, la Belgique et le Royaume-Uni et, ensemble, représentaient 42 % du total des engagements au titre de garanties.

Garanties sur ressources propres : encours à risque par pays au 31 décembre 2009 :

Encours à risque par pays		Millions d'euros	Part du total	
Pays	Monnaie	2009	2009	2008
Belgique	EUR	313	10,8 %	12,2 %
Bulgarie	EUR	57	2,0 %	1,8 %
Danemark	DKK	159	5,5 %	4,2 %
Finlande	EUR	14	0,5 %	0,4 %
France	EUR	48	1,7 %	1,4 %
Allemagne	EUR	144	5,0 %	3,9 %
Grèce	EUR	61	2,1 %	1,6 %
Irlande	EUR	4	0,1 %	0,1 %
Italie	EUR	535	18,5 %	23,3 %
Pays-Bas	EUR	98	3,4%	5,1%
Hors UE	EUR	14	0,5%	0,5%
Pan-UE & multipays	EUR	495	17,1%	15,6%
Pologne	PLN	55	1,9%	2,3%
Portugal	EUR	152	5,2%	7,3%
Serbie	EUR	50	1,7%	1,3%
Espagne	EUR	191	6,6%	5,5%
Suède	SEK	129	4,5%	3,3%
Royaume-Uni	GBP	374	12,9%	10,2%
<b>Total</b>		<b>2 893</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Dans le contexte de ses opérations de garantie sur risques propres, le Groupe surveille le risque de crédit dès le départ, opération par opération, et adapte sa méthode d'analyse par modèle à la granularité et à l'homogénéité des portefeuilles sous-jacents. Les encours par secteur sont analysés opération par opération sous l'angle de leur incidence sur la note affectée par le Groupe à chaque opération ou tranche. Par exemple, en fonction du modèle financier utilisé pour analyser l'opération, les encours sectoriels, en tant que variables clés du modèle, peuvent se traduire directement par une corrélation implicite ou, indirectement, au travers de l'hypothèse retenue pour la volatilité du taux de défaillance.

De plus, la concentration des encours est analysée pour chaque contrat au moyen de mesures qualitatives telles que la situation actuelle et les prévisions pour les secteurs présentant une forte concentration au sein du portefeuille. Exceptionnellement, certaines opérations présentent un encours concentré sur un même (grand) secteur. Cette situation

donne généralement lieu à un rehaussement de crédit accru (subordination, par exemple) au bénéfice du Groupe. Habituellement, les opérations « avec reconstitution » sont surveillées à l'aune des critères appliqués aux portefeuilles – niveau de concentration maximal par débiteur, pour les cinq premiers débiteurs et par secteur, par exemple. En outre, l'examen des encours sectoriels fait partie de l'analyse globale du portefeuille pratiquée par le Groupe.

Le risque de contrepartie est atténué par la qualité des contreparties du Groupe, qui sont généralement des acteurs de premier plan sur leur marché. Le Groupe effectue des visites de contrôle sur site pour vérifier la conformité avec les procédures et les processus pendant toute la durée de vie de l'opération. Régulièrement, le Groupe examine son portefeuille de garanties sous l'angle de divers scénarios de crise dans lesquels les hypothèses les plus pessimistes sont envisagées, afin de déterminer la capacité des fonds propres à absorber des chocs négatifs.

### S.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité de financement désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions du Groupe résultant de son incapacité à remplir ses obligations de paiement à l'aide de ressources liquides immédiatement disponibles. Cette incapacité peut le contraindre à emprunter à des conditions désavantageuses. Pour le Groupe, ce risque est donc lié au coût d'emprunt de ses ressources et aux conditions prévalant sur les marchés des capitaux.

Le risque de liquidité des actifs désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions du Groupe résultant de son incapacité à exécuter une opération sur le marché au prix du moment. Cette incapacité peut le contraindre à liquider précocement des actifs à un prix défavorable alors qu'il serait préférable d'éviter de s'en départir dans ces conditions. Ce risque est fonction de la taille de la position par rapport à la liquidité de l'instrument qui doit être vendu.

#### S.3.1. Gestion du risque de liquidité

##### Gestion du risque de liquidité de la Banque

Le principal objectif de la politique en matière de risque de liquidité est que la Banque soit toujours en mesure de remplir ses obligations de paiement dans leur intégralité et avec ponctualité. La Banque gère le calendrier de ses émissions d'emprunts de façon à maintenir sa liquidité globale dans la fourchette prévue. La planification de la liquidité tient compte des besoins de la Banque en matière de service de la dette, des décaissements sur prêts et des flux de trésorerie issus du portefeuille de prêts. Elle tient également compte du montant assez important des prêts signés mais non déboursés, qui sont décaissés à la demande des emprunteurs.

Le risque de liquidité est géré avec une très grande prudence car, contrairement aux banques commerciales, la Banque ne dispose pas des sources naturelles de liquidités que sont les dépôts des clients. La Banque préfinance ses engagements afin d'éviter d'avoir à lever des ressources ou à vendre des actifs à des conditions de prix défavorables.

Pour la Banque, un autre outil de bonne gestion du risque de liquidité consiste à conserver un niveau suffisant de disponibilités et à bien étaler les échéances de ses placements pour les faire concorder avec ses besoins prévisionnels en liquidités. La politique de liquidité prévoit également un niveau-plancher pour la trésorerie. Le ratio de liquidité globale en fin d'exercice (objectif défini comme un pourcentage des flux financiers annuels prévisionnels nets) doit se situer à tout moment au-dessus de 25 % de la moyenne des flux financiers annuels nets prévus pour l'année suivante.

La BEI a mis en place un plan de secours en matière de liquidité qui définit les responsabilités respectives et les procédures décisionnelles en cas de signes avant-coureurs d'une crise de liquidité. Le plan de secours en matière de liquidité a été analysé par comparaison avec les principes

de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité (« Principles for Sound Liquidity Risk Management and Supervision ») rédigés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en septembre 2008. Le plan de secours est mis à jour ponctuellement et présenté chaque année au Comité de direction pour approbation.

##### Gestion du risque de liquidité du Fonds

Le risque de liquidité du FEI est géré de manière à protéger la valeur du capital versé, à assurer au Fonds un niveau de liquidité suffisant pour faire face aux éventuels appels de garantie, aux engagements en matière de capital-investissement et aux charges administratives, et à obtenir une rentabilité du capital raisonnable sur les fonds investis en tenant dûment compte de l'objectif consistant à réduire les risques au minimum.

#### S.3.2. Évaluation du risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des passifs financiers du Groupe, classés par groupes d'échéances en fonction de la durée restant à courir entre la clôture du bilan consolidé et la date contractuelle d'échéance (sur la base des flux de trésorerie contractuels non actualisés). Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie Échéance non définie. Les données présentées sont les flux de trésorerie non actualisés, y compris les coupons d'intérêt, et ne correspondent donc généralement pas à ceux du bilan.

Les flux de trésorerie du principal ainsi que les intérêts sont présentés dans la tranche de durée correspondant à leur date contractuelle de paiement.

Les emprunts et les contrats d'échange associés sont parfois assortis de clauses de résiliation anticipée ou d'options de remboursement avant l'échéance accordées aux investisseurs ou aux contreparties des swaps de couverture. Certains engagements peuvent donc être remboursés avant leur date d'échéance. Dans ce cas, les flux de trésorerie sont présentés dans la tranche de durée correspondant à la première date de résiliation possible.

Les sorties de fonds sur prêts engagés mais non décaissés sont représentées selon les principes de la méthode interne d'examen des scénarios de crise relatifs à la liquidité à court terme. En particulier, le montant maximal des prêts qui, dans des scénarios de crise grave, pourraient devoir être décaissés de façon anticipée est représenté dans la première tranche d'échéances.

Les flux de trésorerie nets sont représentés pour les contrats d'échange de taux d'intérêt et les contrats de garantie de taux d'intérêt. Les flux de trésorerie bruts sont représentés dans l'analyse des échéances des instruments dérivés de taux d'intérêt à règlement brut (essentiellement les swaps combinés de taux et de devises) et des instruments dérivés de taux de change tels que les contrats de change à terme et les swaps de change.

Profil d'échéance des passifs financiers non dérivés (en millions d'euros, au 31.12.2009)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Flux nominal brut	Valeur comptable
Dettes envers les clients et les établissements de crédit	6 684	160	0	0	0	6 844	6 844
Billets de trésorerie	3 606	0	0	0	0	3 606	3 606
Dettes représentées par des titres – Scénario première date de remboursement anticipé	14 431	42 890	170 851	166 768	0	394 940	320 242
Autres (garanties émises, engagements de souscription d'actions, etc.)	0	389	0	0	4 746	5 135	5 135
Sorties de fonds sur prêts, fonds d'investissement et substituts de prêt engagés mais non décaissés	12 951	0	0	0	70 485	83 436	83 436
<b>Total 31.12.2009</b>	<b>37 672</b>	<b>43 439</b>	<b>170 851</b>	<b>166 768</b>	<b>75 231</b>	<b>493 961</b>	<b>419 263</b>

Profil d'échéance des passifs financiers dérivés (en millions d'euros, au 31.12.2009)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Flux nominal brut
Dérivés de taux d'intérêt à règlement net	- 235	4 579	4 356	976	0	9 676
Dérivés de taux d'intérêt à règlement brut – Entrées de fonds	9 080	13 661	64 212	42 653	0	129 606
Dérivés de taux d'intérêt à règlement brut – Sorties de fonds	- 8 778	- 13 152	- 65 921	- 43 569	0	- 131 420
Dérivés de change – Entrées de fonds	11 588	99	118	0	0	11 805
Dérivés de change – Sorties de fonds	- 11 341	- 94	- 115	0	0	- 11 550
<b>Total</b>	<b>314</b>	<b>5 093</b>	<b>2 650</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>8 117</b>

#### S.4. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur instruments financiers fluctue en raison de l'évolution de variables de marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change ou le prix des instruments de capitaux propres.

##### S.4.1. Gestion du risque de marché

###### Risque de marché pour la Banque :

De même que la politique en matière de risques de crédit préconise d'appliquer le principe des deux paires d'yeux aux activités de prêt de la Banque, la politique concernant les risques de marché stipule que la direction Gestion des risques doit donner un avis sur toutes les activités financières du Groupe qui induisent un risque de marché substantiel, et sur les transactions financières susceptibles de générer un risque de crédit, telles que les opérations de couverture de la trésorerie ou les opérations sur produits dérivés.

Les risques de marché sont identifiés, évalués, gérés et signalés conformément à un ensemble de politiques et de procédures réunies sous l'intitulé Lignes directrices de la politique en matière de risques financiers et de GAP, qui sont régulièrement actualisées. Les principes généraux qui sous-tendent ces politiques sont décrits ci-après.

La simulation de crise est une méthode largement utilisée pour analyser l'impact de scénarios possibles sur les résultats et sur la valeur économique des fonds propres de la Banque, en particulier lorsque l'analyse de l'historique des évolutions du marché n'apparaît pas suffisante pour évaluer les risques futurs. Ces scénarios peuvent concerner l'évolution des taux du marché (taux d'intérêt, taux de change, écarts de taux, prix des instruments de capitaux propres, etc.) ou les conditions de liquidité, ou encore les hypothèses les plus défavorables capables d'influer sur ces variables, telles que des changements macroéconomiques brutaux et préjudiciables, la défaillance simultanée de grands débiteurs, des pannes de système, etc.

La simulation de crise est effectuée régulièrement et les conséquences des modifications de la valeur économique de la Banque et du profil de recettes sont décrites dans le cadre de la procédure d'évaluation des risques de marché de la Banque.

###### Risque de marché pour le Fonds :

Le Fonds est exposé au risque de marché essentiellement au travers du risque de taux d'intérêt associé à ses positions en liquidités et équivalents et à ses investissements en titres de créance. Environ 80 % de ces actifs détenus sont assortis d'une durée moyenne allant jusqu'à cinq ans, ce qui protège le Fonds contre une variation importante de ses revenus à long terme.

### 5.4.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions du Groupe, due à des mouvements défavorables des rendements sur le marché ou de la structure par échéance des taux d'intérêt. L'exposition au risque de taux d'intérêt survient en cas d'asymétrie dans les caractéristiques (dates de révision des taux, date d'échéance) des différents instruments d'actif, de passif et de couverture.

#### *Gestion du risque de taux d'intérêt pour la Banque :*

Pour évaluer et gérer ses risques de taux d'intérêt, la Banque s'inspire des principes de base édictés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les principaux risques liés aux taux d'intérêt sont le risque de révision des taux, le risque de déformation de la courbe des taux, le risque de base et le risque de spread. Parmi ces risques, le risque de spread est particulièrement important pour la Banque. Il désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions de la Banque, due à l'évolution des écarts de taux dans son activité de collecte de ressources ou son activité de prêt.

La Banque gère sa position structurelle globale de taux d'intérêt au moyen d'un portefeuille spécial. La majorité des indicateurs et des dispositifs de contrôle du risque financier en usage à la Banque s'appliquent à ce portefeuille. Pour le reste des activités, les indicateurs et dispositifs de contrôle ne portent que sur les risques qui ne sont pas transmis à ce portefeuille via le système de prix de transfert et qui restent par conséquent cantonnés à l'activité dont ils relèvent – risque sur instruments de capitaux propres dans l'activité de capital-risque, risque de taux d'intérêt ou risque de crédit sur les portefeuilles de trésorerie gérés essentiellement à des fins d'accroissement des rendements.

#### *5.4.2.1. Valeur à risque (VaR) des fonds propres du Groupe (perspective économique)*

La politique de GAP du Groupe vise à conserver des flux de recettes équilibrés et durables ainsi qu'à limiter les variations de la valeur économique de la Banque. La préférence est clairement donnée au profil de recettes, l'objectif étant pour la Banque de financer sa croissance de manière autonome. Cet objectif global est atteint grâce à une méthode consistant à investir les fonds propres du Groupe à moyen et long terme en recherchant une durée moyenne située entre 4,5 et 5,5 ans.

En dehors de cet objectif de durée des fonds propres, les éléments du bilan de la Banque doivent présenter des caractéristiques de monnaies et de taux d'intérêt similaires. De faibles écarts sont toutefois autorisés pour des raisons opérationnelles. Les positions résiduelles nettes

découlant des opérations en cours sont gérées à l'intérieur de limites prédéfinies afin de maintenir le risque de marché au minimum.

La direction Gestion des risques quantifie la VaR des fonds propres sur la base des facteurs de risque représentés par les taux d'intérêt et par les taux de change. Elle est mesurée pour les positions du Groupe sur la base d'un niveau de confiance de 99 % et sur un horizon à un jour. Au 31 décembre 2009, la VaR des fonds propres du Groupe s'élevait à 188 millions d'EUR (2008 : 363 millions d'EUR).

Le calcul de la VaR se fonde sur la méthode RiskMetrics, qui prend pour hypothèse une relation de dépendance linéaire entre les modifications de la valeur du portefeuille ou de la position et les facteurs de risque sous-jacents. Compte tenu de la nature des positions détenues par le Groupe, la Banque juge cette hypothèse appropriée pour mesurer son exposition au risque de taux d'intérêt. Les données relatives à la volatilité et aux corrélations sont calculées en interne sur la base d'un historique du marché. L'évolution de la VaR des fonds propres traduit la diminution globale de l'instabilité des facteurs de risque et non une évolution du profil de risque des positions de la BEI.

Plus généralement, la VaR n'a pas vocation à mesurer la perte la plus lourde pouvant survenir. C'est pourquoi il est nécessaire de la compléter par l'évaluation régulière de scénarios de crise. Au 31 décembre 2009, l'impact d'un déplacement parallèle de 2 % à la hausse des courbes des taux d'intérêt réduirait la valeur économique des fonds propres de 4,29 milliards d'EUR (2008 : 4,04 milliards d'EUR).

Parmi les instruments financiers qui composent le portefeuille de la Banque, certaines opérations (emprunts et contrats d'échange associés) peuvent faire l'objet d'un remboursement avant l'échéance.

Au niveau des flux de trésorerie, tous ces emprunts sont intégralement couverts par des contrats d'échange, de sorte qu'ils peuvent être considérés comme des obligations synthétiques à taux variable. L'incertitude peut provenir de l'échéance des positions qui ont pour indice de référence le Libor/Euribor, car elles peuvent faire l'objet d'un remboursement avant leur échéance finale.

Les tableaux ci-dessous récapitulent, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, les caractéristiques des éléments du portefeuille de la Banque qui sont assortis d'une possibilité de remboursement anticipé : montant nominal total, échéance naturelle moyenne et échéance attendue moyenne (toutes deux pondérées du montant nominal des transactions concernées), pour chaque monnaie d'emprunt et pour chaque grand facteur de risque.

Par monnaie d'emprunt (après échanges) :

31.12.2009	Monnaie à verser					
	CZK	EUR	GBP	PLN	USD	Total
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (millions d'euros)	- 108	- 6 976	- 14	- 21	- 5 793	- 12 912
Date moyenne d'échéance naturelle	14.12.2016	16.01.2022	16.02.2020	05.05.2026	30.10.2032	05.11.2026
Date moyenne d'échéance attendue	19.11.2012	13.03.2017	27.02.2017	11.09.2020	09.02.2025	18.09.2020

31.12.2008	Monnaie à verser					
	CZK	EUR <sup>(1)</sup>	GBP	PLN	USD	Total
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (millions d'euros)	- 236	- 7 834	- 25	- 20	- 6 531	- 14 646
Date moyenne d'échéance naturelle	16.09.2016	20.12.2018	24.09.2035	05.05.2026	07.06.2029	21.08.2023
Date moyenne d'échéance attendue	13.05.2010	06.11.2016	10.02.2010	24.05.2014	23.05.2018	02.06.2017

<sup>(1)</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Slovaquie est entrée dans l'UEM et la SKK a été remplacée par la monnaie unique.

Par grand facteur de risque :

31.12.2009	Facteur de risque			Total
	Taux de change	Courbe des taux d'intérêt (niveau)	Courbe des taux d'intérêt (forme)	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (millions d'euros)	- 4 097	- 6 585	- 2 230	- 12 912
Date moyenne d'échéance naturelle	14.08.2033	07.12.2023	30.12.2022	05.11.2026
Date moyenne d'échéance attendue	25.08.2027	09.07.2017	02.06.2017	18.09.2020

31.12.2008	Facteur de risque			Total
	Taux de change	Courbe des taux d'intérêt (niveau)	Courbe des taux d'intérêt (forme)	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (millions d'euros)	- 4 090	- 7 735	- 2 821	- 14 646
Date moyenne d'échéance naturelle	07.09.2032	09.06.2019	13.01.2022	21.08.2023
Date moyenne d'échéance attendue	10.04.2023	19.02.2013	01.09.2020	02.06.2017

#### 5.4.2.2. Gestion du risque de taux d'intérêt pour le Groupe (dans une perspective de résultats)

La sensibilité des résultats quantifie la variation que subiraient les revenus d'intérêts nets durant les 12 mois suivants en cas de variation d'un point de pourcentage, à la hausse ou à la baisse, de toutes les courbes de taux d'intérêt. Cette exposition provient d'asymétries entre les périodes de révision des taux d'intérêt, les volumes et les taux des actifs et passifs, que le Groupe accepte dans les limites approuvées.

Sur la base des positions détenues au 31 décembre 2009, les résultats enregistreraient une augmentation de 68,8 millions d'EUR (2008 : 12,6 millions d'EUR) si les taux d'intérêt augmentaient de 100 points de base, et une diminution de 72,0 millions d'EUR (2008 : 12,9 millions d'EUR) si les taux d'intérêt baissaient de 100 points de base.

Le Groupe calcule le niveau de sensibilité à l'aide d'un logiciel spécifique qui simule les résultats opération par opération. La sensibilité des résultats se mesure selon la méthode

de la comptabilité d'engagement et dans l'hypothèse que, durant la période analysée, la Banque réalise effectivement les nouvelles opérations de prêt prévues dans son Plan d'activité, maintient ses encours dans les limites approuvées et procède à des transactions monétaires pour couvrir ses besoins de ressources ou investir ses excédents de trésorerie. Les résultats comptables sont simulés chaque mois, dans l'hypothèse que tous les éléments à taux fixe sont assortis de leur taux contractuel et que tous les éléments à taux variable font l'objet de révisions des taux selon le scénario de taux d'intérêt appliqué dans la simulation. Les transactions monétaires destinées à couvrir des besoins de ressources ou à investir des excédents de trésorerie sont assorties de taux qui sont ceux en vigueur sur le marché monétaire, selon le scénario de taux d'intérêt appliqué dans la simulation. Conformément à la pratique actuelle de la Banque, le modèle prend pour hypothèse que les résultats simulés ne sont pas distribués aux actionnaires, mais utilisés pour financer les activités de la Banque. Les projections de coûts administratifs sont établies conformément aux prévisions du Plan d'activité de la Banque.

Le calcul de sensibilité du FEI tient compte d'une révision du coupon pour toutes les positions présentes dans le portefeuille de trésorerie du Fonds géré par le Groupe, opération par opération. On suppose que chaque actif à taux fixe est réinvesti à l'échéance dans un nouvel actif ayant, au dernier jour de l'exercice, la même durée de vie résiduelle que le précédent. Les positions en actifs à taux variable sont supposées faire l'objet d'une révision de taux chaque trimestre.

#### S.4.3. Risque de change (en millions d'euros)

Le risque de change désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions du Groupe résultant d'une évolution négative des taux de change.

Le Groupe est exposé au risque de change en cas d'asymétrie de monnaies entre ses éléments d'actif et de passif. Le risque de change comprend également l'effet de variations inattendues et défavorables de la valeur des flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations monétaires, notamment l'impact des variations de change sur les futures recettes d'intermédiation du Groupe.

Le Groupe a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par monnaie grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes. Un programme de couverture du risque de change a été mis en place en 2004 pour protéger systématiquement les marges sur prêts futures connues, libellées en dollars É.-U. et en livres sterling, sur une période de trois ans.

##### S.4.3.1. Position de change

Monnaie (au 31 décembre 2009)	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2009
<b>Actif</b>						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	227	0	0	0	0	227
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	4 147	0	0	0	0	4 147
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	260	22	9	77	108	368
- Divers	13 282	224	3 869	1 741	5 834	19 116
	13 542	246	3 878	1 818	5 942	19 484
Prêts et avances :						
- aux établissements de crédit	73 639	15 283	23 945	4 694	43 922	117 561
- à la clientèle	166 860	15 799	9 244	11 097	36 140	203 000
	240 499	31 082	33 189	15 791	80 062	320 561
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 006	928	1 233	1 269	3 430	18 436
Actions et autres titres à revenu variable	1 680	244	30	64	338	2 018
Actifs dérivés	20 868	0	0	0	0	20 868
Autres éléments de l'actif	106	76	270	114	460	566
<b>Total de l'actif</b>	<b>296 075</b>	<b>32 576</b>	<b>38 600</b>	<b>19 056</b>	<b>90 232</b>	<b>386 307</b>
<b>Passif</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	4 243	0	177	61	238	4 481
Dettes envers la clientèle	2 178	81	0	104	185	2 363
Dettes représentées par des titres :						
- Bons et obligations en circulation	141 292	51 759	75 787	35 141	162 687	303 979
- Divers	10 235	665	3 602	5 367	9 634	19 869
	151 527	52 424	79 389	40 508	172 321	323 848
Passifs dérivés	97 537	- 19 947	- 41 045	- 21 678	- 82 670	14 867
Capital, réserves et résultat	38 469	10	23	43	76	38 545
Autres éléments du passif	2 138	8	48	9	65	2 203
<b>Total du passif</b>	<b>296 092</b>	<b>32 576</b>	<b>38 592</b>	<b>19 047</b>	<b>90 215</b>	<b>386 307</b>
<b>Position nette au 31.12.2009</b>	<b>- 17</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	

Monnaie (au 31 décembre 2008)	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2008
<b>Actif</b>						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	0	0	0
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	2 309	0	0	0	0	2 309
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	220	19	13	24	56	276
- Divers	14 880	2 374	2 071	2 420	6 865	21 745
	15 100	2 393	2 084	2 444	6 921	22 021
Prêts et avances :						
- aux établissements de crédit	70 993	15 029	26 438	3 756	45 223	116 216
- à la clientèle	142 503	14 426	9 358	9 364	33 148	175 651
	213 496	29 455	35 796	13 120	78 371	291 867
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 889	1 543	1 202	303	3 048	10 937
Actions et autres titres à revenu variable	1 686	210	28	59	297	1 983
Actifs dérivés	21 862	0	0	0	0	21 862
Autres éléments de l'actif	667	30	181	104	315	982
<b>Total de l'actif</b>	<b>263 009</b>	<b>33 631</b>	<b>39 291</b>	<b>16 030</b>	<b>88 952</b>	<b>351 961</b>
<b>Passif</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	5 445	0	316	19	335	5 780
Dettes envers la clientèle	1 381	0	0	0	0	1 381
Dettes représentées par des titres :						
- Bons et obligations en circulation	116 741	48 432	73 676	30 090	152 198	268 939
- Divers	5 328	520	4 773	4 941	10 234	15 562
	122 069	48 952	78 449	35 031	162 432	284 501
Passifs dérivés	92 137	- 15 366	- 40 046	- 19 251	- 74 663	17 474
Capital, réserves et résultat	40 788	0	0	0	0	40 788
Autres éléments du passif	1 200	42	577	218	837	2 037
<b>Total du passif</b>	<b>263 020</b>	<b>33 628</b>	<b>39 296</b>	<b>16 017</b>	<b>88 941</b>	<b>351 961</b>
<b>Position nette au 31.12.2008</b>	<b>- 11</b>	<b>3</b>	<b>- 5</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	



#### S.4.3.2. Gestion des risques de change

Conformément à ses statuts, la Banque pratique une couverture active de son risque de change.

Le principal objectif de la politique de la Banque en matière de gestion des risques de change est de réduire au maximum l'effet des variations des taux de change sur le compte de résultat, en gardant les positions de change dans les limites approuvées par le Comité de direction.

En ce qui concerne la quantification de la VaR des fonds propres sur la base des facteurs de risque représentés par les taux d'intérêt et les taux de change, prière de se référer à la note T.4.2.1.

#### S.4.4. Risque de prix sur instruments de capitaux propres

Le risque de prix sur instruments de capitaux propres se définit comme le risque de diminution de la juste valeur de ces instruments suite aux variations des indices boursiers ou de la valeur des participations concernées.

Au 31 décembre 2009, ce risque particulier était limité aux activités stratégiques approuvées par le Conseil d'administration (investissements de capital-risque réalisés par le Fonds pour le compte de la Banque et sur ses ressources propres, investissements de type prise de participation au titre du Mécanisme de financement structuré, participation au capital de la BERD). La Banque isole généralement ces encours du reste du bilan, au moyen de provisions spécifiques telles que des réserves en capital. Ces investissements sont soumis à des règles particulières de suivi et les positions associées font l'objet de solides dotations en capital.

La valeur des prises de participation dans des entreprises à capitaux privés n'est pas toujours immédiatement disponible pour effectuer un suivi et un contrôle continu. Pour ces positions, les meilleurs indicateurs disponibles sont les prix d'actifs similaires et les résultats donnés par les techniques de valorisation appropriées. Ces indications de valeur doivent être utilisées en conformité avec les meilleures pratiques recommandées.

L'effet sur les fonds propres du Groupe (suite à une variation de la juste valeur des participations au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008) d'une variation raisonnablement possible des indices boursiers, toutes autres variables constantes par ailleurs, est le suivant :

	Variation du prix des instruments de capitaux propres, 2009 %	Effet sur les fonds propres, 2009 (en milliers d'euros)	Variation du prix des instruments de capitaux propres, 2008 %	Effet sur les fonds propres, 2008 (en milliers d'euros)
Opérations de capital-risque	- 10	- 184 253 <sup>(2)</sup>	- 10	- 196 775 <sup>(2)</sup>
Actions BERD	- 10	- 15 750	- 10	- 41 735
Eurotunnel	N/A	N/A	- 55 <sup>(1)</sup>	- 4 427
Fonds d'infrastructure	N/A	N/A	- 10	- 11 097
Fonds d'investissement	- 10	- 22 154	- 10	- 2 676

<sup>(1)</sup> Ce pourcentage correspond à un écart type annualisé par rapport au rendement journalier des actions Eurotunnel sur le marché boursier. Un écart type annualisé a été appliqué pour calculer la sensibilité de toutes les positions Eurotunnel (actions, bons de souscription et ORA) détenues par la Banque.

<sup>(2)</sup> La sensibilité des opérations de capital-risque est calculée par le FEI sur la base du risque de marché associé aux positions sur le marché public.

#### S.5. Risque opérationnel

La gestion des risques opérationnels s'effectue à tous les niveaux et la responsabilité en incombe à tous les services concernés du Groupe. La direction Gestion des risques a la charge de définir le cadre de gestion des risques opérationnels et les politiques qui s'y rapportent, tandis que la mise en œuvre de ce dispositif ainsi que la gestion courante des risques opérationnels relèvent des services opérationnels du Groupe.

La Banque utilise une méthode d'évaluation qui fait appel à toutes les informations disponibles, y compris l'historique des pertes, les résultats de l'auto-évaluation des risques, l'environnement des affaires et les dispositifs de contrôle, au moyen d'un ensemble d'indicateurs clés réunis dans un Tableau de bord des risques opérationnels. Un modèle statistique et un moteur de calcul de la valeur à risque viennent compléter le cadre de gestion des risques opérationnels.

Les informations relatives à la survenance de risques opérationnels, aux pertes effectives et aux indicateurs clés ainsi que des mises à jour concernant les activités du Comité des nouveaux produits sont régulièrement communiquées aux directeurs généraux et au Comité de direction de la Banque.

**Note T – Classement comptable et juste valeur des actifs et passifs** (en millions d'euros)

Le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs et passifs du Groupe dans les différentes catégories comptables.

31 décembre 2009	Note	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Dettes financières évaluées au coût amorti	Actifs et passifs non financiers	Valeur comptable totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	B.1	0	0	0	227	0	0	0	227
Effets publics et portefeuilles de titres	B.2	1 068	0	17 800	0	3 715	0	0	22 583
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	C/D	0	69 214	0	270 831	0	0	0	340 045
Actions et autres titres à revenu variable	B.3	0	0	0	0	2 018	0	0	2 018
Actifs dérivés	R	20 868	0	0	0	0	0	0	20 868
Actifs incorporels	E	0	0	0	0	0	0	5	5
Actifs corporels	E	0	0	0	0	0	0	307	307
Autres éléments de l'actif	G	0	0	0	0	0	0	107	107
Actifs détenus en vue de la vente	E	0	0	0	0	0	0	3	3
Remboursements anticipés		0	0	0	0	0	0	35	35
		<b>21 936</b>	<b>69 214</b>	<b>17 800</b>	<b>271 058</b>	<b>5 733</b>	<b>0</b>	<b>457</b>	<b>386 198</b>
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle	H	0	0	0	0	0	6 844	0	6 844
Dettes représentées par des titres	I	0	301 642	0	0	0	22 206	0	323 848
Passifs dérivés	R	14 867	0	0	0	0	0	0	14 867
Autres dettes	G	0	0	0	0	0	0	713	713
Produits constatés d'avance	F	0	0	0	0	0	0	177	177
Provisions	J	0	0	0	0	0	0	1 313	1 313
		<b>14 867</b>	<b>301 642</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29 050</b>	<b>2 203</b>	<b>347 762</b>

31 décembre 2008	Note	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Dettes financières évaluées au coût amorti	Actifs et passifs non financiers	Valeur comptable totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	B.1	0	0	0	0	0	0	0	0
Effets publics et portefeuilles de titres	B.2	526	0	10 171	0	2 550	0	0	13 247
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	C/D	0	59 257	0	254 633	0	0	0	313 890
Actions et autres titres à revenu variable	B.3	0	0	0	0	1 983	0	0	1 983
Actifs dérivés	R	21 862	0	0	0	0	0	0	21 862
Actifs incorporels	E	0	0	0	0	0	0	316	316
Actifs corporels	E	0	0	0	0	0	0	4	4
Autres éléments de l'actif	G/R	0	0	0	0	0	0	160	160
Actifs détenus en vue de la vente	E	0	0	0	0	0	0	3	3
Remboursements anticipés		0	0	0	0	0	0	37	37
		<b>22 388</b>	<b>59 257</b>	<b>10 171</b>	<b>254 633</b>	<b>4 533</b>	<b>0</b>	<b>520</b>	<b>351 502</b>
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle	H	0	0	0	0	0	7 161	0	7 161
Dettes représentées par des titres	I	0	255 728	0	0	0	28 773	0	284 501
Passifs dérivés	R	17 474	0	0	0	0	0	0	17 474
Autres dettes	G/R	0	0	0	0	0	0	734	734
Produits constatés d'avance	F	0	0	0	0	0	0	171	171
Provisions	J	0	0	0	0	0	0	1 132	1 132
		<b>17 474</b>	<b>255 728</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35 934</b>	<b>2 037</b>	<b>311 173</b>

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des différentes catégories d'actifs et de passifs du Groupe.

S'agissant des actifs et passifs non financiers, la juste valeur correspond à la valeur comptable.

31 décembre 2009	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Dettes financières évaluées au coût amorti	Actifs et passifs non financiers	Juste valeur totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	227	0	0	0	227
Effets publics et portefeuilles de titres	1 068	0	17 391	0	3 715	0	0	22 174
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	0	69 214	0	269 343	0	0	0	338 557
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	2 018	0	0	2 018
Actifs dérivés	20 868	0	0	0	0	0	0	20 868
Actifs incorporels	0	0	0	0	0	0	5	5
Actifs corporels	0	0	0	0	0	0	307	307
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	0	0	107	107
Actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0	0	3	3
Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	0	35	35
	<b>21 936</b>	<b>69 214</b>	<b>17 391</b>	<b>269 570</b>	<b>5 733</b>	<b>0</b>	<b>457</b>	<b>384 301</b>
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle	0	0	0	0	0	6 844	0	6 844
Dettes représentées par des titres	0	301 642	0	0	0	23 271	0	324 913
Passifs dérivés	14 867	0	0	0	0	0	0	14 867
Autres dettes	0	0	0	0	0	0	713	713
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0	0	177	177
Provisions	0	0	0	0	0	0	1 313	1 313
	<b>14 867</b>	<b>301 642</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 115</b>	<b>2 203</b>	<b>348 827</b>

31 décembre 2008	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Dettes financières évaluées au coût amorti	Actifs et passifs non financiers	Juste valeur totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Effets publics et portefeuilles de titres	526	0	9 736	0	2 550	0	0	12 812
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	0	59 257	0	255 748	0	0	0	315 005
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	1 983	0	0	1 983
Actifs dérivés	21 862	0	0	0	0	0	0	21 862
Actifs incorporels	0	0	0	0	0	0	4	4
Actifs corporels	0	0	0	0	0	0	316	316
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	0	0	160	160
Actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0	0	3	3
Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	0	37	37
	<b>22 388</b>	<b>59 257</b>	<b>9 736</b>	<b>255 748</b>	<b>4 533</b>	<b>0</b>	<b>520</b>	<b>352 182</b>
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle	0	0	0	0	0	7 161	0	7 161
Dettes représentées par des titres	0	255 728	0	0	0	30 210	0	285 938
Passifs dérivés	17 474	0	0	0	0	0	0	17 474
Autres dettes	0	0	0	0	0	0	743	743
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0	0	171	171
Provisions	0	0	0	0	0	0	1 123	1 123
	<b>17 474</b>	<b>255 728</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37 371</b>	<b>2 037</b>	<b>312 610</b>

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit pour les différentes catégories comptables d'actifs.

31 décembre 2009	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Actifs non financiers	Exposition totale maximale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	227	0	0	227
Portefeuilles de titres	1 068	0	17 800	0	3 715	0	22 583
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle (y compris montants non décaissés)	0	72 527	0	349 361	0	0	421 888
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	2 018	0	2 018
Actifs dérivés	20 868	0	0	0	0	0	20 868
Actifs incorporels	0	0	0	0	0	5	5
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	0	107	107
Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	35	35
	<b>21 936</b>	<b>72 527</b>	<b>17 800</b>	<b>349 588</b>	<b>5 733</b>	<b>147</b>	<b>467 731</b>
<b>31 décembre 2008</b>	<b>Détenus à des fins de transaction</b>	<b>Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>Conservés jusqu'à l'échéance</b>	<b>Prêts et créances à recevoir</b>	<b>Disponibles à la vente</b>	<b>Actifs non financiers</b>	<b>Exposition maximale totale</b>
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	0	0	0	0
Portefeuilles de titres	526	0	10 171	0	2 550	0	13 247
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle (y compris montants non décaissés)	0	61 695	0	311 065	0	0	372 760
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	1 983	0	1 983
Actifs dérivés	21 862	0	0	0	0	0	21 862
Actifs incorporels	0	0	0	0	0	4	4
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	0	160	160
Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	37	37
	<b>22 388</b>	<b>61 695</b>	<b>10 171</b>	<b>311 065</b>	<b>4 533</b>	<b>201</b>	<b>410 053</b>

## Note U – Information sectorielle

Les informations sectorielles publiées dans la présente note ont été préparées conformément à l'« approche de la direction » prévue par la norme IFRS 8, selon laquelle la définition des secteurs ainsi que la préparation des données utilisées aux fins de l'information sectorielle sont fondées sur les informations sur lesquelles s'appuie la direction pour prendre ses décisions.

Conformément à sa mission qui consiste à soutenir la réalisation des objectifs de l'Union européenne en accordant des financements à long terme en faveur d'investissements viables, le Groupe BEI ne compte qu'un seul secteur

à présenter, à savoir l'activité de financement à long terme de la BEI, qui comprend les opérations de prêt en Europe et hors Europe ainsi que les activités d'emprunt et de trésorerie. En tant que principal décideur opérationnel du Groupe, le Comité de direction examine, au minimum sur une base trimestrielle, les rapports internes sur les résultats de l'activité de financement à long terme de la Banque.

Le second secteur opérationnel du Groupe BEI – le soutien financier que le Fonds européen d'investissement apporte aux PME au travers d'investissements de capital-risque et de l'apport de garanties – n'atteint aucun des seuils quantitatifs justifiant la publication d'informations sectorielles pour 2009 ou 2008.

Informations concernant le secteur à présenter (en millions d'euros)	Activité de financement à long terme	
	2009	2008
<b>Revenus externes</b>		
Produits d'intérêts nets	2 239	2 088
Produits d'actions nets	8	30
Produits de commissions nets	148	130
Autres produits d'exploitation	7	2
<b>Total des revenus du segment</b>	<b>2 402</b>	<b>2 250</b>
<b>Autres éléments significatifs sans contrepartie en trésorerie</b>		
Résultat sur opérations financières	- 4 065	4 660
Perte de valeur sur prêts et avances	- 167	- 182
	- 4 232	4 478
<b>Résultat du secteur à présenter</b>	<b>- 2 268</b>	<b>6 345</b>
<b>Actifs relatifs au secteur à présenter</b>	<b>385 667</b>	<b>351 385</b>
<b>Passifs relatifs au secteur à présenter</b>	<b>347 285</b>	<b>310 744</b>
<b>Rapprochement des revenus, du résultat ainsi que des actifs et des passifs relatifs au secteur à présenter (en millions d'euros)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Revenus</b>		
Total des revenus du secteur à présenter	2 402	2 250
Autres revenus	91	81
Revenus consolidés	2 493	2 331
<b>Résultat</b>		
Résultat total du secteur à présenter	- 2 268	6 345
Autre résultat	- 13	11
Résultat consolidé	- 2 281	6 356
<b>Actifs</b>		
Total des actifs du secteur à présenter	385 667	351 385
Autres actifs	640	576
Total consolidé des actifs	386 307	351 961
<b>Passifs</b>		
Total des passifs du secteur à présenter	347 285	310 744
Autres passifs	477	429
Total consolidé des passifs	347 762	311 173

## Note V – Engagements, passifs éventuels, actifs donnés en nantissement et autres postes pour mémoire (en milliers d'euros)

Pour répondre aux besoins financiers de ses clients, le Groupe utilise divers instruments financiers en rapport avec ses prêts. Il émet des engagements d'octroi de crédits, des lettres de crédit, notamment de soutien, des garanties, des engagements de conclure des conventions de rachat, des facilités d'émission d'effets et facilités de prise ferme renouvelables. Les garanties représentent l'assurance irrévocable que le Groupe, sous réserve que certaines conditions soient remplies, assurera le paiement au cas où le client manquerait à ses obligations envers une tierce partie.

Le montant contractuel de ces instruments est le montant maximal qui est à risque pour le Groupe si le client manque à ses obligations. Ce risque est semblable au risque associé à l'octroi de prêts et est suivi à l'aide des mêmes procédures de maîtrise des risques et des mêmes politiques spécifiques en matière de risque de crédit.

Les actifs donnés en nantissement par le Groupe servent uniquement à fournir des sûretés réelles à ses contreparties, et se montaient, au 31 décembre 2009, à 2,1 millions d'EUR (2008 : 2,23 millions d'EUR) au titre de ses activités sur contrats à terme normalisés (classés comme conservés jusqu'à leur échéance) et à 539 millions d'EUR (2008 : 384 millions d'EUR) au titre de

ses activités de prêts de titres (classés comme conservés jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente et détenus à des fins de transaction). Les actifs donnés en nantissement sont restitués au Groupe lorsque la transaction sous-jacente prend fin. En cas de défaut de la part du Groupe, la contrepartie peut faire jouer la sûreté réelle pour régler l'engagement.

Au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, les engagements, passifs éventuels et autres postes pour mémoire s'établissaient comme suit (en valeur nominale et en milliers d'euros) :

		31.12.2009	31.12.2008
<b>Engagements</b>			
- Capital BERD (Note B.3)			
• non appelé		<b>442 500</b>	<b>442 500</b>
- Prêts non décaissés (Note D.1)			
• aux établissements de crédit	18 686 622		12 457 853
• à la clientèle	63 156 626		46 411 674
		<b>81 843 248</b>	<b>58 869 527</b>
- Opérations de capital-risque non décaissées (Note B.3)		<b>1 392 559</b>	<b>1 227 139</b>
- Montants non décaissés sur fonds d'investissement		<b>511 895</b>	<b>334 721</b>
<b>Garanties</b>			
- au titre de prêts accordés par des tiers		<b>2 893 490</b>	<b>4 067 932</b>
- au titre d'opérations de capital-risque		<b>17 385</b>	<b>15 171</b>
<b>Opérations fiduciaires (**)</b>			
		<b>11 406 667</b>	<b>9 033 466</b>
<b>Actifs détenus pour le compte de tiers (***)</b>			
- CIP/SMEG 2007	93 703		95 483
- CIP/GIF 2007	99 999		69 342
- Mécanisme de garantie pour les PME	61 992		69 877
- Mécanisme européen pour les technologies	6 573		13 585
- Volet Participations du programme pluriannuel pour les entreprises	65 795		77 816
- Gestion de trésorerie du Fonds de garantie	1 240 505		1 091 447
- Facilité d'investissement (Cotonou)	1 289 209		1 144 922
- Volet Garanties du programme pluriannuel pour les entreprises	72 590		73 580
- Action Capital d'amorçage	0		131
- Section spéciale	1 416 067		1 593 398
- MFPR	432 266		205 760
- UE-Afrique	144 151		91 881
- PPTE	65 768		90 569
- FEMIP	30 236		33 159
- LGTT	105 198		43 760
- Fonds de garantie 7 <sup>e</sup> PC	547 761		283 132
- JASPERS	119		1 114
- JESSICA	16 805		0
- LFA-GV	24		0
- JEREMIE	763 175		283 101
- Projet pilote pour le transfert de technologie (TTP)	2 010		0
- GEEREF	57 999		45 929
- GEEREF – Mécanisme d'assistance technique	2 390		0
- EFSE	10 000		0
- Ministère fédéral allemand de l'économie et de la technologie	102		130
		<b>6 524 437</b>	<b>5 308 116</b>



<b>Dépôts spéciaux pour service d'emprunts <sup>(*)</sup></b>	<b>52 292</b>	<b>134 772</b>
Portefeuille de titres		
- Titres à recevoir	<b>100 000</b>	<b>157 480</b>
<b>Contrats d'échange de taux d'intérêt et de fixation différée des taux d'intérêt (Notes Q et S)</b>	<b>316 379 917</b>	<b>276 181 870</b>
<b>Contrats d'échange de devises à payer (Notes Q et S)</b>	<b>125 166 944</b>	<b>115 600 764</b>
<b>Contrats d'échange de devises à recevoir (Notes Q et S)</b>	<b>119 986 609</b>	<b>106 514 766</b>
<b>Option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI (Note A.4.21)</b>	<b>388 842</b>	<b>363 433</b>
<b>Emprunts lancés mais non encore réglés</b>	<b>360 631</b>	<b>0</b>
<b>Contrats d'échange émis mais non encore réglés</b>	<b>11 590</b>	<b>0</b>
<b>Titres prêtés (Note B.2)</b>	<b>471 434</b>	<b>367 704</b>
<b>Contrats à terme normalisés (Notes Q et S)</b>	<b>334 676</b>	<b>393 663</b>
<b>Contrats de garantie de taux d'intérêt (Notes Q et S)</b>	<b>0</b>	<b>5 472 000</b>
<b>Contrats de change à terme (Notes Q et S)</b>	<b>251 938</b>	<b>234 469</b>
<b>Swaps sur défaillance de crédit</b>	<b>196 796</b>	<b>172 383</b>

<sup>(\*)</sup> Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par le Groupe aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par le Groupe.

#### <sup>(\*\*)</sup> Opérations fiduciaires

En vertu de l'article 28 de ses statuts, le FEI acquiert, gère et cède des participations dans des sociétés de capital-risque, en son nom propre mais pour le compte et aux risques l'Union européenne, conformément à l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec cette dernière (« MET - Création d'entreprises ») et à l'instrument de capital-risque pour les PME innovantes à fort potentiel de croissance (GIF) dans le cadre des deux programmes connus sous les intitulés GIF1 et GIF2.

Le FEI est également habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de l'Union européenne.

#### <sup>(\*\*\*)</sup> Actifs détenus pour le compte de tiers

Les actifs détenus pour le compte de tiers tels que présentés ci-après correspondent à des comptes fiduciaires ouverts et gérés au nom des entités du Groupe mais au bénéfice de la Commission. Les sommes déposées sur ces comptes continuent d'appartenir à la Commission tant qu'elles ne sont pas décaissées aux fins déterminées pour chaque projet.

Dans le cadre du projet pilote « Croissance et environnement », le FEI fournit aux intermédiaires financiers, à titre gratuit, une garantie sur des prêts accordés aux PME pour financer des investissements favorisant la protection de l'environnement. Le FEI assume la garantie de dernier ressort et la commission de garantie est financée sur les ressources budgétaires de l'Union européenne.

Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME et du volet « garanties » du programme pluriannuel pour les entreprises (MAP) (suivi par le programme CIP), le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Au titre du MET - Création d'entreprises et du volet « participations » (« MAP Equity ») du programme pluriannuel pour les entreprises (suivi par le programme CIP), le FEI est habilité à acquérir, gérer et céder des participations répondant aux critères de ce mécanisme, en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Commission.

L'action « Capital d'amorçage » vise à soutenir le recrutement à long terme par les fonds de capital-risque de nouveaux gestionnaires d'investissements afin d'accroître leur effectif en personnel qualifié et de renforcer la capacité du secteur du capital-risque et des pépinières d'entreprises à faire face aux besoins d'investissements en matière de capital d'amorçage.

La Facilité d'investissement, qui est gérée par la BEI, a été établie le 23 juin 2000 dans le cadre de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement conclu entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part. La BEI établit pour la Facilité d'investissement des états financiers séparés.

La Commission a confié la gestion financière du Fonds de garantie à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en novembre 1994. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds de garantie.

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP, dont la BEI assure également la gestion, a été créé pour intensifier les activités existantes de la Banque dans les pays méditerranéens, avec le soutien de plusieurs pays donateurs et dans le but d'acheminer des ressources vers des projets relevant de secteurs prioritaires pour ces pays, grâce à la mise à disposition d'une assistance technique et de capitaux à risques. La BEI établit pour le Fonds fiduciaire de la FEMIP des états financiers séparés.

Le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne, et la BEI, et entré en vigueur le 5 juin 2007. Le MFPR est un instrument mis sur pied par la BEI en vue d'encourager l'investissement européen dans la recherche, le développement technologique et la démonstration, ainsi que dans l'innovation, en particulier dans le secteur privé. La BEI établit pour le MFPR des états financiers séparés.

L'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) est un mécanisme international d'allègement de dette qui apporte une assistance spéciale aux pays les plus pauvres du monde. Lancé en 1996 suite à une proposition de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, il a pour objectif principal de réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres pour le ramener à un niveau soutenable. La BEI établit pour l'initiative PPTE des états financiers séparés.

Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures a été créé dans le cadre de l'accord conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne en tant que membre donateur fondateur, et la BEI en tant que gestionnaire, et il est ouvert également aux États membres de l'Union européenne, qui adhèrent alors à cet accord en tant que donateurs. Le 9 février 2006, la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement ont signé un protocole d'accord visant à promouvoir conjointement le Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures et en particulier à établir un fonds fiduciaire permettant de financer ce partenariat. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures.

La Commission a confié la gestion financière du Fonds de garantie relatif au 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche et développement technologique (7<sup>e</sup> PC) à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en décembre 2007.

Le Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage (Fonds fiduciaire FIV), géré par la BEI, a été créé dans le but de réaliser l'objectif stratégique de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) au moyen de financements ciblés visant le renforcement de l'interconnexion des infrastructures entre l'UE et les pays voisins dans les domaines des transports et de l'énergie, la réponse à des préoccupations environnementales communes et le soutien à d'autres actions utiles. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds fiduciaire FIV.

JASPERS (Joint Assistance to Support Projects in European Regions – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) est une importante initiative conjointe de la BEI, de la Commission européenne (direction générale « Politique régionale » – DG REGIO) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

JESSICA (Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas – Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines) est une initiative mise sur pied par la Commission européenne et le Groupe BEI, en collaboration avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe. En vertu de nouvelles procédures, les États membres ont maintenant la faculté d'utiliser une partie des aides non remboursables reçues de l'UE pour procéder à des investissements remboursables dans des projets relevant d'un plan intégré de développement urbain durable. Ces investissements sont décaissés par des fonds de développement urbain ou, si nécessaire, par des fonds de participation (fonds de participation JESSICA).

JEREMIE (Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises – Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises) est une initiative de la direction générale « Politique régionale » de la Commission européenne (DG REGIO) et du Groupe BEI.

JASMINE (Joint Action to Support Microfinance Institutions in Europe – Action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe) est une initiative pilote lancée par la Commission européenne et le Groupe BEI pour le développement des institutions de microfinance et du microcrédit.

ELENA (European Local ENergy Assistance – Assistance technique européenne pour les projets énergétiques locaux) est un mécanisme mis en place par la Commission européenne et la BEI pour faciliter la mobilisation de fonds à investir dans les énergies durables au niveau local.

Le GEEREF (Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund – Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables) est un fonds de fonds créé à l'instigation de la Commission européenne et dont l'objectif est d'investir dans des fonds de capital-investissement axés sur les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sur les marchés émergents (pays ACP, ALA et voisinage européen).

L'Instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au RTE-Transport (LGTT) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne, et la Banque européenne d'investissement, et entré en vigueur le 11 janvier 2008. Le LGTT est un instrument mis sur pied par la Commission et la BEI en vue d'accroître la participation du secteur privé au financement de projets d'infrastructure relatifs au réseau transeuropéen de transport. La BEI établit pour le LGTT des états financiers séparés.

Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME 2007, relevant du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP/SMEG 2007), le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Au titre du GIF 2007, relevant du CIP et du projet pilote pour le transfert de technologies (CIP/GIF 2007), le FEI est habilité à acquérir, gérer et céder des participations, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Le FEI administre en outre un mécanisme de la Commission européenne, l'Action préparatoire, pour le compte du Groupe BEI. Ce mécanisme concerne en particulier le microcrédit et sert à financer, sous forme d'aides non remboursables qui doivent être couplées à une garantie du FEI ou à un prêt global de la BEI, des actions d'assistance technique en faveur de PME.

La section spéciale (Note Y) a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963. Son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la BEI effectue pour compte et sur mandat de tiers. La section spéciale comprend les mandats relatifs aux pays ACP et aux PTOM (FED), aux pays méditerranéens (MED/FEMIP) et à la Turquie.

## Note W – Capital et réserves

### W.1. Capital-actions et prime d'émission d'actions

La Banque européenne d'investissement (BEI), l'institution financière de l'Union européenne, a été créée par le Traité de Rome du 25 mars 1957. Les membres de la BEI sont les États membres de l'Union européenne, qui ont tous souscrit le capital de la Banque.

Les États membres, nouveaux ou non, qui accroissent leur part du capital souscrit de la Banque acquittent normalement leur quote-part du capital appelé plus leur part des réserves, des provisions équivalentes à des réserves et des montants analogues en plusieurs versements constants sur une période de plusieurs années. Les décisions d'augmentation du capital de la Banque, résultant des traités d'adhésion ou de décisions du Conseil des gouverneurs, comportent les modalités précises de tels versements, y compris le calcul de la quote-part des nouveaux États membres dans le capital de la Banque, laquelle repose en principe sur le montant officiel du PIB des pays concernés, tel que publié par Eurostat.

La répartition des voix au Conseil des gouverneurs et au Conseil d'administration de la Banque dépend en partie de la quote-part du capital souscrite par chaque État membre, et en partie d'autres critères, qui sont stipulés aux articles 10 et 12 des statuts de la Banque, et appliqués collectivement ou séparément selon les scrutins concernés. La pondération des voix au Comité de direction de la Banque ne dépend pas de la répartition du capital de la Banque.

La déchéance du statut d'État membre et la diminution de la quote-part du capital souscrite par un État membre ne sont pas prévues par les dispositions statutaires actuellement en vigueur.

### W.2. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves

En conséquence de l'augmentation du capital souscrit, qui est passé de 150 000 000 000 EUR à 163 653 737 000 EUR au 1<sup>er</sup> mai 2004, le montant total à verser par les dix nouveaux États membres entrés dans l'UE à cette date et par l'Espagne au titre du capital et des réserves, soit 2 408 000 000 EUR (dont 683 000 000 EUR pour le capital et 1 725 000 000 EUR pour les réserves), a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 30 septembre 2004, 30 septembre 2005, 30 septembre 2006, 31 mars 2007, 30 septembre 2007, 31 mars 2008, 30 septembre 2008 et 31 mars 2009. Les versements dus jusqu'à celui du 31 mars 2009 compris ont été réglés en totalité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le capital souscrit est passé de 163 653 737 000 EUR à 164 808 169 000 EUR sous l'effet des contributions des deux nouveaux États membres entrés dans l'UE à cette date, la Bulgarie et la Roumanie. En vertu de cette augmentation de capital, les deux nouveaux États membres sont tenus de libérer leur quote-part du capital versé (57 700 000 EUR) ainsi que leur quote-part du montant des réserves et des provisions générales (172 900 000 EUR) au 31 décembre 2006. Le montant total à verser a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 31 mai 2007, 31 mai 2008, 31 mai 2009, 30 novembre 2009, 31 mai 2010, 30 novembre 2010, 31 mai 2011 et 30 novembre 2011. Les versements dus jusqu'à celui du 30 novembre 2009 compris ont été réglés en totalité.

Le montant net à recevoir des États membres est porté au bilan consolidé comme suit, au poste *Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves* :

(En milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit (valeur nominale)	28 862	128 627
Ajustement valeur actuelle nette	- 1 939	- 3 878
<b>Fraction appelée mais non versée du capital souscrit (valeur comptable)</b>	<b>26 923</b>	<b>124 749</b>
Fraction appelée mais non versée des réserves (valeur nominale)	86 466	345 359
Ajustement valeur actuelle nette	- 5 752	- 11 183
<b>Fraction appelée mais non versée des réserves (valeur comptable)</b>	<b>80 714</b>	<b>334 176</b>
	<b>107 637</b>	<b>458 925</b>

### W.3. Gestion du capital

Bien que n'étant pas assujéti à un contrôle officiel, le Groupe se soumet en règle générale volontairement aux principales dispositions de la réglementation bancaire européenne et a adopté les meilleures pratiques du marché. Il s'agit, notamment, de la nouvelle réglementation bancaire (« Bâle II ») définie en 2004 par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, approuvée par les États membres de l'UE en 2006 et appliquée par les établissements utilisant l'approche fondée sur les notations internes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (2006/48/CE du 14 juin 2006).

L'application de l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'approche NI complexe) au risque de crédit et de l'approche de mesure avancée (AMA) au risque opérationnel a été effectuée avec l'assistance technique de la Commission luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (CSSF).

Outre la surveillance des exigences minimales fixées par Bâle II en matière de fonds propres, des scénarios extrêmes sont testés pour évaluer la sensibilité des exigences de capital vis-à-vis des variations de l'environnement macroéconomique et des activités du Groupe.

Au 31 décembre 2009, au regard des exigences minimales de fonds propres (Pilier 1), le ratio d'adéquation du capital au sens strict du Groupe BEI était en recul, à 30,1 % (contre 35,3 % à la fin de 2008), à comparer aux exigences minimales de 8 % fixées par Bâle II en la matière.

### Note X – Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 étaient les suivants :

	31.12.2009	31.12.2008
<b>MONNAIES DES ÉTATS MEMBRES HORS EURO</b>		
Lev bulgare (BGN)	1,9558	1,9560
Couronne tchèque (CZK)	26,473	26,875
Couronne danoise (DKK)	7,4418	7,4506
Forint hongrois (HUF)	270,42	266,70
Zloty polonais (PLN)	4,1045	4,1535
Livre sterling (GBP)	0,8881	0,9525
Leu roumain (RON)	4,2363	4,0225
Couronne suédoise (SEK)	10,252	10,870
<b>MONNAIES HORS UE</b>		
Dollar australien (AUD)	1,6008	2,0274
Dollar canadien (CAD)	1,5128	1,6998
Dollar de Hong-Kong (HKD)	11,1709	10,7858
Yen japonais (JPY)	133,16	126,14
Shilling kenyan (KES)	108,43	109,14
Dirham marocain (MAD)	11,290	11,229
Peso mexicain (MXN)	18,9223	19,2333
Dollar néo-zélandais (NZD)	1,980	2,419
Couronne norvégienne (NOK)	8,3000	9,7500
Rouble russe (RUB)	43,154	41,283
Rand sud-africain (ZAR)	10,6660	13,0667
Franc suisse (CHF)	1,4836	1,4850
Livre turque (TRY)	2,1547	2,1488
Dollar des États-Unis (USD)	1,4406	1,3917

## Note Y – Situation de la section spéciale <sup>(1)</sup>

au 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers d'euros)

MONTANTS VERSÉS ET À VERSER	31.12.2009	31.12.2008
<b>Turquie</b>		
Sur ressources des États membres		
Prêts en cours versés	10 076	10 746
<b>Total <sup>(2)</sup></b>	<b>10 076</b>	<b>10 746</b>
<b>Pays méditerranéens</b>		
Sur ressources de l'Union européenne		
Prêts en cours versés	127 673	140 039
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	212 218	212 352
- montants versés	195 709	203 739
	<b>407 927</b>	<b>416 091</b>
<b>Total <sup>(3)</sup></b>	<b>535 600</b>	<b>556 130</b>
<b>Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer</b>		
Sur ressources de l'Union européenne		
• Conventions de Yaoundé		
Prêts versés	14 686	16 299
Contribution à la formation de capitaux à risques		
- montants versés	419	419
<b>Total <sup>(4)</sup></b>	<b>15 105</b>	<b>16 718</b>
• Conventions de Lomé		
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	39 099	75 148
- montants versés	813 171	923 457
	<b>852 270</b>	<b>998 605</b>
Opérations sur autres ressources		
- montants à verser	0	7 274
- montants versés	3 016	3 925
	<b>3 016</b>	<b>11 199</b>
<b>Total <sup>(5)</sup></b>	<b>855 286</b>	<b>1 009 804</b>
<b>Total</b>	<b>1 416 067</b>	<b>1 593 398</b>

FONDS REÇUS ET À RECEVOIR	31.12.2009	31.12.2008
Fonds en gestion fiduciaire		
Sur mandat de l'Union européenne		
- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens	323 383	343 778
- Conventions de Yaoundé	15 105	16 718
- Conventions de Lomé	813 171	923 457
- Autres ressources au titre des Conventions de Lomé	3 016	3 925
	1 154 675	1 287 878
Sur mandat des États membres	10 076	10 746
<b>Total</b>	<b>1 164 751</b>	<b>1 298 624</b>
Fonds à verser		
Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens	212 218	212 352
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	39 098	75 148
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé	0	7 274
<b>Total</b>	<b>251 316</b>	<b>294 774</b>
<b>Total</b>	<b>1 416 067</b>	<b>1 593 398</b>

Pour information :

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de l'UE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts :

- dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31.12.2009 : 648 409 000 EUR (au 31.12.2008 : 709 988 000 EUR) ;
- dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens : au 31.12.2009 : 103 000 000 EUR (au 31.12.2008 : 109 396 000 EUR).

Note (1) : la section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers. Des états financiers séparés sont toutefois présentés pour la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou, le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, le Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage et le Fonds fiduciaire de la FEMIP. Par ailleurs, depuis 2005, la BEI établit également des états financiers de nature différente pour d'autres mandats.

La situation de la section spéciale reflète les montants décaissés ou à décaisser, déduction faite des annulations et remboursements, sur mandat de l'Union européenne et des États membres. Les montants versés et à verser ainsi que les fonds reçus et à recevoir sont comptabilisés à leur valeur nominale. Il n'est pas tenu compte dans la situation de la section spéciale de provisions ou ajustements de valeur qui pourraient être requis pour couvrir les risques associés aux opérations concernées. Les montants en devises sont convertis aux parités du 31 décembre 2009.

Note (2) : montant initial des contrats signés pour le financement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres :

Montant initial :			405 899
à ajouter :	ajustements de change		19 876
à déduire :	annulations	215	
	remboursements	415 484	
			- 415 699
			<b>10 076</b>

Note (3) : montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les pays du Maghreb et du Machrek, ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (10 millions d'EUR accordés à cette dernière avant son adhésion à la CE le 1<sup>er</sup> janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne.

Montant initial :			925 007
à déduire :	ajustements de change	13 551	
	annulations	83 345	
	remboursements	292 511	
			- 389 407
			<b>535 600</b>

Note (4) : montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne :

Prêts à conditions spéciales		139 483	
Contribution à la formation de capitaux à risques		2 503	
Montant initial :			141 986
à ajouter :	intérêts capitalisés	1 178	
	ajustements de change	9 839	
			11 017
à déduire :	annulations	1 758	
	remboursements	136 140	
			- 137 898
			<b>15 105</b>

Note (5) : montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays et territoires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP-PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne :

Prêts sur capitaux à risques :			
prêts conditionnels et subordonnés		3 116 097	
prises de participation		120 984	
Montant initial :			3 237 081
à ajouter :	intérêts capitalisés		8 099
à déduire :	annulations	654 044	
	remboursements	1 679 484	
	ajustements de change	59 382	
			- 2 392 910
			<b>852 270</b>
Prêts sur autres ressources :			
Montant initial :			16 500
à déduire :	annulations	8 493	
	remboursements	4 857	
	ajustements de change	134	
			- 13 484
			<b>3 016</b>
			<b>855 286</b>

## Note Z – Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture, aucun événement notable donnant lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2009.

# Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification  
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT  
98-100, Boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 LUXEMBOURG

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement, ci-joints, lesquels comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2009, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables et d'autres notes explicatives.

## Responsabilité de la direction en ce qui concerne les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne. Une mission d'audit consiste également à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par la direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2009, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Luxembourg, le 11 mars 2010

KPMG Audit S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises



Emmanuel Dollé

## Déclaration du Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

### Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers consolidés de la BEI établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'UE

Le Comité institué en vertu de l'article 12 des statuts et de l'article 27 du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné KPMG comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;

- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 11 mars 2010,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 24, 25 et 26 du règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

- confirme que les états financiers consolidés, composés du bilan consolidé, du compte de résultat consolidé et de l'état du résultat global consolidé, de l'état consolidé des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie consolidés ainsi que d'un résumé des principes comptables et d'autres notes explicatives, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2009, à l'actif comme au passif, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

Luxembourg, le 11 mars 2010

Le Comité de vérification



O. KLAPPER



G. SMYTH



E. MATHAY



J. RODRIGUES DE JESUS



D. NOUY



J. GALEA





Facilité d'investissement

# États financiers

au 31 décembre 2009

## Compte de résultat

Exercice 2009 (en milliers d'euros)

	Note	2009	2008
Intérêts et produits assimilés	5	49 923	61 097
Intérêts et charges assimilés	5	-1 878	- 68
<b>Intérêts et produits assimilés nets</b>		<b>48 045</b>	<b>61 029</b>
Revenus de commissions	6	1 985	2 632
<b>Revenus de commissions nets</b>		<b>1 985</b>	<b>2 632</b>
Résultat net sur opérations financières	7	9 124	-17 700
Dépréciation de prêts et créances	11	-44 350	-52 675
Ajustements de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente	12	-2	-1 725
Contribution spéciale des États membres aux charges administratives générales	8	-	17 871
Charges administratives générales	8	-36 410	-35 741
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-21 608</b>	<b>-26 309</b>

## Bilan

au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Note	31.12.2009	31.12.2008
<b>ACTIF</b>			
Liquidités et équivalents	9	330 057	293 416
Instruments financiers dérivés	10	12 870	8 495
Prêts et créances à recevoir	11	693 441	647 449
Actifs financiers disponibles à la vente	12	164 606	129 146
Montants à recevoir des donateurs	13/18	87 310	65 891
Autres éléments de l'actif	14	925	525
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 289 209</b>	<b>1 144 922</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>DETTES</b>			
Instruments financiers dérivés	10	5 522	15 746
Produits constatés d'avance	15	24 317	20 186
Dettes envers les tiers	16	213 850	193 733
Autres dettes	17	1 560	4 277
<b>Total des dettes</b>		<b>245 249</b>	<b>233 942</b>
<b>CONTRIBUTIONS DES DONATEURS</b>			
Contribution des États membres, fraction appelée	18	995 000	845 000
Bénéfices non répartis		29 250	50 858
Réserve de juste valeur		19 710	15 122
<b>Total des contributions des donateurs</b>		<b>1 043 960</b>	<b>910 980</b>
<b>Total du passif</b>		<b>1 289 209</b>	<b>1 144 922</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

## État des variations des contributions des donateurs

au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Contributions appelées	Bénéfices non répartis	Réserve de juste valeur	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>830 000</b>	<b>77 167</b>	<b>19 312</b>	<b>926 479</b>
Gains et pertes latents nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-4 190	-4 190
Contribution des États membres appelée durant l'exercice	15 000	-	-	15 000
Résultat de l'exercice	-	-26 309	-	-26 309
<b>Variation des contributions des donateurs</b>	<b>15 000</b>	<b>-26 309</b>	<b>-4 190</b>	<b>-15 499</b>
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>845 000</b>	<b>50 858</b>	<b>15 122</b>	<b>910 980</b>

	Contributions appelées	Bénéfices non répartis	Réserve de juste valeur	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>845 000</b>	<b>50 858</b>	<b>15 122</b>	<b>910 980</b>
Gains et pertes latents nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	4 588	4 588
Contribution des États membres appelée durant l'exercice	150 000	-	-	150 000
Résultat de l'exercice	-	-21 608	-	-21 608
<b>Variation des contributions des donateurs</b>	<b>150 000</b>	<b>-21 608</b>	<b>4 588</b>	<b>132 980</b>
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>995 000</b>	<b>29 250</b>	<b>19 710</b>	<b>1 043 960</b>

## Tableau des flux de trésorerie

au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	2009	2008
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Résultat de l'exercice	-21 608	-26 309
Ajustements pour		
perte de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente	2	1 725
dépréciation de prêts et créances	44 350	52 675
intérêts capitalisés sur prêts et créances à recevoir	-4 889	-12 022
variation des intérêts courus et du coût amorti des prêts et créances	890	352
variation des produits constatés d'avance	4 131	-190
Résultat des activités opérationnelles avant variation de l'actif et du passif d'exploitation	22 876	16 231
Décaissement de prêts	-158 400	-176 614
Remboursement de prêts	61 094	73 748
Effet des variations de change sur les prêts	10 963	-10 315
Variation de la juste valeur des produits dérivés	-14 599	31 689
Variation des actifs financiers disponibles à la vente	-40 306	-41 641
Cessions d'actifs financiers disponibles à la vente	7 497	15 005
Effet des variations de change sur les actifs financiers disponibles à la vente	1 935	938
Variation des autres éléments d'actif	-400	3 369
Variations des autres éléments de passif	-2 717	3 361
Variation des autres montants dus à la Banque européenne d'investissement	669	2 985
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles</b>	<b>-111 388</b>	<b>-81 244</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Contribution des États membres	150 000	15 000
Variation du montant à recevoir des donateurs	-21 419	115 292
Variation nette du montant dû au titre des bonifications d'intérêts non encore décaissées	19 448	59 596
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement</b>	<b>148 029</b>	<b>189 888</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents</b>	<b>36 641</b>	<b>108 644</b>
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice	293 416	184 772
<b>Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice</b>	<b>330 057</b>	<b>293 416</b>

## Facilité d'investissement

# Annexe aux états financiers

## 1. Informations d'ordre général

La Facilité d'investissement de Cotonou (« la Facilité d'investissement » ou « la FI ») a été établie en vertu de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement (« l'Accord ») négocié entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (« les États ACP »), d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, signé le 23 juin 2000 et révisé le 25 juin 2005.

En vertu de l'Accord, les financements au titre de la Facilité d'investissement sont accordés sur le budget des États membres de l'UE et décaissés selon les modalités de protocoles financiers définis pour des périodes successives de cinq à six ans. Dans le cadre de l'Accord et suite à l'entrée en vigueur d'un deuxième protocole financier le 1<sup>er</sup> juillet 2008 (couvrant la période de 2008 à 2013), désigné comme 10<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED), la Banque européenne d'investissement (BEI) est chargée de gérer :

- la Facilité d'investissement, qui est un fonds renouvelable assumant des risques, doté d'une enveloppe de 3 137 millions d'EUR et ayant pour mission d'encourager les investissements du secteur privé dans les pays ACP ;
- des subventions pour le financement de bonifications d'intérêts à hauteur de 400 millions d'EUR, dont 40 millions d'EUR au maximum peuvent être affectés à des actions d'assistance technique liées aux projets.

Les présents états financiers exposent la situation de la FI et de l'utilisation des aides non remboursables.

Le Conseil d'administration de la BEI a adopté les états financiers le 11 mars 2010, et autorisé leur soumission pour approbation au Conseil des gouverneurs de la BEI à sa séance du 8 juin 2010.

## 2. Principes comptables essentiels

### 2.1. Bases d'établissement des états financiers

En application de l'accord de gestion de la Facilité d'investissement, les états financiers de la FI sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les états financiers de la FI ont été établis conformément aux principes comptables ci-dessous.

### 2.2. Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction de la BEI d'exercer leur jugement dans l'application des principes

comptables de la Facilité d'investissement. Les domaines très complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers, sont indiqués.

### Les estimations et les jugements ci-après sont ceux qui ont le plus d'importance.

#### *Juste valeur des instruments financiers*

Lorsque la juste valeur d'actifs et de passifs financiers enregistrés au bilan ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs, on a recours à une série de techniques de valorisation qui reposent notamment sur l'utilisation de modèles mathématiques. Les données qui alimentent ces modèles sont tirées, lorsque la possibilité existe, de marchés observables ; en cas contraire, déterminer les justes valeurs implique d'exercer un jugement. Cette appréciation se fonde notamment sur des questions de liquidité et de paramètres de modélisation tels que les corrélations et la volatilité pour les instruments dérivés à long terme.

#### *Perte de valeur sur prêts et créances à recevoir*

La Facilité d'investissement passe en revue ses prêts et créances à recevoir problématiques à chaque date d'arrêté afin de déterminer si une provision pour dépréciation doit être inscrite au compte de résultat. La direction de la Banque européenne d'investissement doit ainsi notamment exercer son jugement pour évaluer le montant et les dates des cash-flows futurs qui permettront de définir le niveau de provision requis. Ces estimations reposent sur des hypothèses concernant plusieurs facteurs et les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations, ce qui donnera lieu à des variations de la provision. Outre des provisions spécifiques destinées à couvrir certains prêts ou créances à recevoir significatifs, la Facilité d'investissement constitue également une provision collective pour dépréciation au titre d'engagements qui, s'ils ne sont pas expressément identifiés comme nécessitant une provision spécifique, présentent un risque de défaut plus important que lorsqu'ils ont été conclus.

En principe, un prêt est considéré comme non productif lorsque le paiement des intérêts et du principal est en souffrance depuis au moins 90 jours et que, parallèlement, la direction considère que ledit paiement est tout à fait improbable.

#### *Valorisation des titres de participation non cotés disponibles à la vente*

La valorisation des titres non cotés disponibles à la vente se fait normalement à l'aide de l'une des techniques suivantes :

- analyse de transactions récentes sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;

- référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;
- examen des flux de trésorerie prévisionnels actualisés aux taux courants applicables à des positions assorties de modalités et de risques similaires ;
- recours à d'autres modèles de valorisation.

La détermination des cash-flows et des facteurs d'actualisation de titres de participation non cotés disponibles à la vente nécessite un degré important d'estimation. La Facilité d'investissement calibre périodiquement les techniques de valorisation et en teste la validité sur la base soit de transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, soit de toute autre donnée de marché observable disponible.

#### *Pertes de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente*

La Facilité d'investissement juge que ses participations matérialisées par des titres de placement disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une dépréciation si elles ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition ou lorsqu'il existe d'autres indications objectives de perte de valeur. Pour déterminer si une baisse est importante ou prolongée, on se base sur un jugement où intervient une part d'appréciation. La FI considère généralement qu'une baisse est « importante » à partir d'un seuil de 30 % et prolongée lorsqu'elle excède douze mois. D'autres facteurs sont en outre évalués par la FI, tels que la volatilité normale du prix des titres cotés et les flux de trésorerie futurs, ainsi que les facteurs d'actualisation pour les titres non cotés.

### **2.3. Modification des principes comptables**

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux des exercices précédents.

### **2.4. Principes comptables essentiels**

Le bilan présente les éléments de l'actif et du passif par ordre décroissant de liquidité et n'établit pas de distinction entre les éléments à court, moyen et long terme.

#### **2.4.1. Bases de conversion**

Les états financiers de la FI sont libellés en euros (EUR), sa monnaie opérationnelle et de présentation.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les postes non monétaires qui sont évalués à leur coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les postes non monétaires évalués à

leur juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de ces transactions, ainsi que les différences de change non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros sur la base des taux de conversion de fin de mois.

### **2.4.2. Liquidités et équivalents**

La FI assimile à des liquidités et équivalents de liquidité les comptes courants et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à trois mois.

### **2.4.3. Actifs financiers autres que les produits dérivés**

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

#### *Prêts*

Les prêts émis par la Facilité d'investissement sont comptabilisés dans ses actifs au moment de leur versement aux emprunteurs. Ils sont initialement comptabilisés au coût d'origine (montants décaissés nets) – soit la juste valeur du montant versé, y inclus les coûts de transaction – et ensuite au coût restant à amortir selon la méthode du taux effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation ou non-recouvrabilité.

#### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les actifs financiers disponibles à la vente sont ceux qui sont désignés comme tels ou qui ne peuvent être classés dans aucune des trois catégories suivantes : désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ; détenus jusqu'à échéance ; ou prêts et créances à recevoir. Il s'agit d'instruments de dette tels que les instruments participatifs ou les investissements dans des fonds de capital-risque.

Après l'évaluation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les précisions suivantes sont à noter concernant l'évaluation de la juste valeur des participations, lorsque celle-ci ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs.

#### *a. Fonds de capital-risque*

La juste valeur de chaque fonds de capital-risque est basée sur la valeur nette d'inventaire (VNI) déclarée par le fonds, si celle-ci a été calculée selon des normes internationales de valorisation reconnues comme conformes aux normes IFRS (par exemple, les règles du guide international de l'évaluation des portefeuilles de fonds (IPEV), publié par l'association européenne des sociétés de capital-risque).

En présence de certains éléments susceptibles de modifier l'évaluation, la Facilité d'investissement peut toutefois décider de corriger la VNI déclarée par le fonds.

#### *b. Prises de participation directes*

La juste valeur des participations se calcule sur la base des derniers états financiers disponibles, avec, le cas échéant, réutilisation de la méthode appliquée lors de leur acquisition.

Les gains et pertes latents sur les fonds de capital-risque et sur les participations directes sont inscrits en contributions des donateurs jusqu'à ce que les placements concernés soient vendus, collectés ou cédés d'une autre manière, ou jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme dépréciés. Lorsqu'un placement disponible à la vente est considéré comme déprécié, la perte ou le gain cumulé latent qui était jusque-là comptabilisé dans les capitaux propres est enregistré dans le compte de résultat.

Pour les participations non cotées, la juste valeur se détermine au moyen d'une technique de valorisation reconnue (par exemple, l'actualisation ou un multiple des flux de trésorerie). Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

#### *Garanties*

Les garanties financières sont initialement enregistrées à leur juste valeur, soit la valeur actuelle nette (VAN) des primes attendues. Le calcul est effectué à la date de lancement de chaque opération et le montant est porté au bilan comme garanties financières aux postes *Autres éléments de l'actif* et *Autres dettes*.

Après l'enregistrement initial, les engagements de la FI au titre de chaque garantie sont évalués au plus élevé des deux montants suivants :

- la meilleure estimation des dépenses requises pour exécuter toute obligation financière découlant de la garantie, qui est faite à partir de l'ensemble des facteurs et informations significatifs connus à la date de clôture ;
- le montant comptabilisé initialement, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement du montant initialement enregistré se fait selon la méthode actuarielle.

Tout accroissement ou réduction des engagements relatifs aux garanties financières est enregistré dans le compte de résultat à la rubrique *Revenus de commissions*.

En outre, lorsqu'un accord de garantie est signé, il est présenté comme un élément de passif éventuel pour la FI et, une fois la garantie engagée, comme un engagement pour la Facilité.

#### **2.4.4. Dépréciation d'actifs financiers**

La Facilité d'investissement réalise, à la clôture de chaque exercice comptable, un test de dépréciation sur ses actifs financiers pour vérifier l'existence d'indications objectives de pertes de valeur. Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est considéré comme ayant subi une perte de

valeur si et seulement s'il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un (ou plusieurs) événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif (« événement générateur de pertes » avéré) et que cet événement générateur de pertes a sur les cash-flows futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers des conséquences qui peuvent être estimées de façon fiable. Sont notamment considérées comme indications objectives de dépréciation les cas dans lesquels l'emprunteur, ou le groupe d'emprunteurs, est dans l'une des situations suivantes : a) difficultés financières importantes, b) défaut de paiement des intérêts ou cessation de remboursement du principal, c) probabilité de faillite ou de restructuration financière, ou s'il existe des données observables indiquant une diminution évaluable des cash-flows futurs estimés, telle que, par exemple, une évolution des arriérés ou de paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

Des dépréciations sont enregistrées pour les prêts en cours à la clôture de l'exercice qui sont comptabilisés au coût restant à amortir et pour lesquels il existe des indications objectives de risque de non-recouvrement d'une partie ou de la totalité des montants par rapport aux dispositions contractuelles initiales ou d'une valeur équivalente. S'il existe une indication objective de perte de valeur avérée, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des cash-flows futurs estimés. La valeur comptable de l'actif est réduite par utilisation d'un compte de provision et le montant de la perte est porté au compte de résultat. La valeur comptable réduite continue de produire des intérêts au taux effectif de l'actif. Les prêts ainsi que la provision y afférente sont annulés lorsqu'il n'existe pas de perspective réaliste de recouvrement. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue du fait d'un événement survenu après l'enregistrement de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est augmentée ou diminuée par ajustement correspondant du compte de provision.

La Facilité d'investissement procédant à des évaluations de son risque de crédit, la constitution de provisions collectives pour dépréciation n'est pas nécessaire.

Concernant les actifs financiers disponibles à la vente, la Facilité d'investissement évalue à la clôture de chaque exercice s'il existe des indications objectives de dépréciation de ces actifs. Est notamment considérée comme indication objective de dépréciation une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des instruments concernés en deçà de leur coût d'acquisition. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, le montant de la perte cumulée (égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif préalablement comptabilisée en résultat) est sorti des contributions des donateurs et comptabilisé en résultat. Les pertes de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente ne font pas l'objet de reprises au compte de résultat ; les augmentations de juste valeur après dépréciation sont enregistrées directement dans les contributions des donateurs.

La direction Gestion des risques de la Banque européenne d'investissement effectue au minimum une fois par an un test de dépréciation des actifs financiers. Ce test peut

conduire à la reconnaissance de la décote dans le compte de résultat sur la durée de vie de l'actif ou à tout autre ajustement rendu nécessaire par une réévaluation de la dépréciation initiale.

#### 2.4.5. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés incluent les contrats d'échange de devises (swaps de devises), les swaps croisés de devises et de taux, les contrats de change à terme et les bons de souscription.

Dans le cours normal de ses activités, la Facilité d'investissement peut conclure des contrats d'échange (pour couvrir des opérations de prêt spécifiques) ou des contrats à terme sur devises (pour couvrir des positions de change) dans des monnaies autres que l'euro faisant l'objet de transactions actives, de manière à compenser tout gain ou perte résultant de fluctuations des taux de change.

Au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2009, la FI n'avait toutefois procédé à aucune transaction en comptabilité de couverture. Tous les dérivés sont par conséquent enregistrés à leur juste valeur au compte de résultat. Cette juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles d'évaluation du prix des options et de prix cotés par des tiers.

La Facilité d'investissement a reçu des bons de souscription à titre de commissions pour des services auxiliaires dans le contexte d'une opération de prêt.

Les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et comptabilisés comme des actifs quand cette valeur est positive et comme des passifs quand elle est négative. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont portées au poste *Résultat net sur opérations financières*.

#### 2.4.6. Contributions

Les contributions des États membres sont comptabilisées au bilan comme montants à recevoir à la date de la décision du Conseil fixant le montant des contributions financières que les États membres doivent verser à la Facilité d'investissement.

#### 2.4.7. Revenus d'intérêts sur prêts

Les intérêts sur les prêts émis par la Facilité d'investissement sont enregistrés dans le compte de résultat (*Intérêts et produits assimilés*) et dans le bilan (*Prêts et créances à recevoir*) selon la méthode de la comptabilité d'engagement et au taux effectif, c'est-à-dire au taux qui actualise

exactement les cash-flows ou les recettes futurs sur la durée prévue du prêt jusqu'à l'obtention de la valeur comptable nette du prêt. Lorsque la valeur enregistrée d'un prêt est réduite suite à une dépréciation, les revenus d'intérêts continuent d'être comptabilisés au taux d'intérêt effectif d'origine appliqué à la nouvelle valeur comptable.

#### 2.4.8. Bonifications d'intérêts et assistance technique

Dans le cadre de son activité, la FI gère les bonifications d'intérêts et l'assistance technique pour le compte des États membres.

La fraction des contributions des États membres affectée au versement de bonifications d'intérêts n'est pas enregistrée dans les contributions des donateurs de la FI mais classée parmi les dettes envers les tiers. La Facilité d'investissement effectue les décaissements en faveur des bénéficiaires finals puis retranche les montants correspondants des dettes envers les tiers.

#### 2.4.9. Revenus d'intérêts sur les avoirs de trésorerie

Les revenus d'intérêts sur les avoirs de trésorerie sont inscrits au compte de résultat de la FI selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

#### 2.4.10. Commissions et dividendes

Les commissions reçues au titre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les commissions d'engagement sont différées et comptabilisées en produits selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné.

Les dividendes liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de leur réception.

#### 2.4.11. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

#### 2.4.12. Reclassement de certains montants concernant l'exercice précédent

Lorsque cela s'avérait nécessaire, certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés conformément à la présentation de l'exercice actuel, à des fins de comparaison.



### 3. Gestion des risques

#### 3.1. Risque de crédit

Cette section contient des informations financières sur les opérations réalisées par la Facilité d'investissement.

##### 3.1.1. Ventilation de l'encours des décaissements relatifs aux prêts et créances et aux actifs financiers disponibles à la vente, par type d'emprunteur ou d'émetteur (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la FI par type d'emprunteur.

	2009	2008
Banques et institutions financières	267 986	258 824
Financement sur projet et opérations structurées	330 654	314 705
Emprunteurs souverains et entités publiques	100 042	76 319
Fonds de capital-risque	136 179	102 975
Grandes entreprises	23 186	23 772
<b>Total</b>	<b>858 047</b>	<b>776 595</b>

##### 3.1.2. Ventilation de l'encours des décaissements relatifs aux prêts et créances et aux actifs financiers disponibles à la vente, par catégorie d'instrument (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la Facilité d'investissement par catégorie d'instrument.

	2009	2008
Prêts de premier rang	604 354	524 168
dont prêts globaux et accords de délégation	224 859	205 598
Prêts subordonnés	89 087	123 281
Prises de participation	164 606	129 146
<b>Total</b>	<b>858 047</b>	<b>776 595</b>

##### 3.1.3. Concentration des risques sur la base de l'encours des décaissements relatifs aux prêts et créances et aux actifs financiers disponibles à la vente (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la Facilité d'investissement par secteur d'activité. Les opérations qui font d'abord l'objet d'un décaissement en faveur d'un intermédiaire financier avant rétrocession au bénéficiaire final sont comptabilisées dans les prêts globaux.

	2009	2008
Prêts globaux	178 860	150 430
Énergie	236 198	153 985
Industrie	141 826	155 811
Services	241 072	241 957
Transports	7 938	9 148
Eau et assainissement	2 998	2 549
Agriculture, pêche, sylviculture	3 156	7 537
Accords de délégation	45 999	55 168
<b>Total</b>	<b>858 047</b>	<b>776 595</b>

### 3.2. Risque de liquidité et gestion des ressources collectées

Le tableau ci-dessous présente les éléments d'actif et de passif de la Facilité d'investissement, regroupés selon la durée restante à courir jusqu'à la date contractuelle d'échéance.

	Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total
<b>ACTIF</b>						
Liquidités et équivalents	330 057	-	-	-	-	330 057
Instruments financiers dérivés	2 211	656	5 923	4 080	-	12 870
Prêts et créances à recevoir	8 164	5 100	86 565	593 612	-	693 441
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	151 049	13 557	164 606
Contributions à recevoir des donateurs	87 310	-	-	-	-	87 310
Autres éléments de l'actif	490	-	-	435	-	925
<b>Total de l'actif</b>	<b>428 232</b>	<b>5 756</b>	<b>92 488</b>	<b>749 176</b>	<b>13 557</b>	<b>1 289 209</b>
<b>PASSIF</b>						
Instruments financiers dérivés	379	155	320	4 668	-	5 522
Produits constatés d'avance	-	-	-	24 317	-	24 317
Dettes envers les tiers	36 410	-	-	-	177 440	213 850
Autres éléments du passif	707	418	-	435	-	1 560
<b>Total du passif</b>	<b>37 496</b>	<b>573</b>	<b>320</b>	<b>29 420</b>	<b>177 440</b>	<b>245 249</b>
<b>Position de liquidité nette au 31 décembre 2009</b>	<b>390 736</b>	<b>5 183</b>	<b>92 168</b>	<b>719 756</b>	<b>-163 883</b>	<b>1 043 960</b>
<b>Position de liquidité nette au 31 décembre 2008</b>	<b>324 695</b>	<b>4 855</b>	<b>60 735</b>	<b>675 416</b>	<b>-154 721</b>	<b>910 980</b>

### 3.3. Risque de marché

#### 3.3.1. Risque de taux d'intérêt (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition de la Facilité d'investissement au risque de taux d'intérêt associé à ses prêts et créances.

	2009	2008
Investissements à taux fixe	354 638	329 111
Investissements à taux variable	338 803	318 338
<b>Total</b>	<b>693 441</b>	<b>647 449</b>

**3.3.2. Risque de change** (en milliers d'euros)

	EUR	USD	CAD	Monnaies ACP et PTOM	Total
<b>ACTIF</b>					
Liquidités et équivalents	297 717	32 340	-	-	330 057
Instruments financiers dérivés	12 870	-	-	-	12 870
Prêts et créances à recevoir	332 474	297 427	-	63 540	693 441
Actifs financiers disponibles à la vente	30 422	121 146	7 782	5 256	164 606
Contributions à recevoir des donateurs	87 310	-	-	-	87 310
Autres éléments de l'actif	490	-	-	435	925
<b>Total de l'actif</b>	<b>761 283</b>	<b>450 913</b>	<b>7 782</b>	<b>69 231</b>	<b>1 289 209</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>Dettes</b>					
Instruments financiers dérivés	5 522	-	-	-	5 522
Produits constatés d'avance	24 317	-	-	-	24 317
Dettes envers les tiers	213 850	-	-	-	213 850
Autres dettes	559	566	-	435	1 560
<b>Total des dettes</b>	<b>242 248</b>	<b>566</b>	<b>-</b>	<b>435</b>	<b>245 249</b>
<b>Contributions des donateurs</b>					
Contribution des États membres, fraction appelée	995 000	-	-	-	995 000
Bénéfices non répartis	29 250	-	-	-	29 250
Réserve de juste valeur	-1 443	22 606	-	-1 453	19 710
<b>Total des contributions des donateurs</b>	<b>1 022 807</b>	<b>22 606</b>	<b>-</b>	<b>-1 453</b>	<b>1 043 960</b>
<b>Total du passif</b>	<b>1 267 055</b>	<b>23 172</b>	<b>-</b>	<b>-1 018</b>	<b>1 289 209</b>
<b>Position de change au 31 décembre 2009</b>	<b>-505 772</b>	<b>427 741</b>	<b>7 782</b>	<b>70 249</b>	<b>-</b>
<b>Position de change au 31 décembre 2008</b>	<b>-486 885</b>	<b>428 467</b>	<b>2 171</b>	<b>66 247</b>	<b>-</b>
<b>Au 31 décembre 2009 :</b>					
<b>ENGAGEMENTS</b>					
Prêts et prises de participation non décaissés	885 667	150 899	-	-	1 036 566
Garanties tirées	11 800	-	-	-	11 800
<b>PASSIF ÉVENTUEL</b>					
Garanties non tirées	105 000	-	-	-	105 000

## 4. Information sectorielle

Aux fins de l'analyse de l'activité de la Facilité d'investissement, le critère de segmentation primaire est le secteur opérationnel, le secteur géographique constituant le critère de segmentation secondaire.

### 4.1. Secteur opérationnel (en milliers d'euros)

À l'échelle mondiale, le secteur opérationnel de la Facilité d'investissement comprend deux types d'activités :

- les opérations bancaires, qui correspondent à des investissements en faveur de projets mis en œuvre par des entreprises du secteur privé ou par des entités du secteur public marchand. Ces opérations prennent principalement la forme de prêts, de titres de participation disponibles à la vente ou de garanties financières ;
- les opérations de trésorerie, qui servent à investir l'excédent de liquidités et à gérer les risques de change de la FI.

Au 31 décembre 2009	Opérations de trésorerie	Opérations bancaires	Total
Revenus du secteur	10 904	51 225	62 129
Frais et charges du secteur	-2 975	-44 352	-47 327
Dépenses non réparties			-36 410
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>-21 608</b>
Actifs du secteur	343 417	858 483	1 201 900
Actifs non répartis			87 309
<b>Total de l'actif</b>			<b>1 289 209</b>
Passifs du secteur	39 325	25 336	64 661
Passifs non répartis			180 588
<b>Total du passif</b>			<b>245 249</b>
<b>Autres informations sur le secteur</b>			
Passifs éventuels et engagements	-	1 153 366	<b>1 153 366</b>
<hr/>			
Au 31 décembre 2008	Opérations de trésorerie	Opérations bancaires	Total
Revenus du secteur	14 979	48 767	63 746
Frais et charges du secteur	-17 787	-54 398	-72 185
Dépenses non réparties			-17 870
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>-26 309</b>
Actifs du secteur	301 911	777 120	1 079 031
Actifs non répartis			65 891
<b>Total de l'actif</b>			<b>1 144 922</b>
Passifs du secteur	54 235	21 715	75 950
Passifs non répartis			157 992
<b>Total du passif</b>			<b>233 942</b>
<b>Autres informations sur le secteur</b>			
Passifs éventuels et engagements	-	1 082 456	<b>1 082 456</b>

#### 4.2. Secteur géographique (en milliers d'euros)

Pour les besoins de la gestion interne, les activités de la Facilité d'investissement sont réparties en cinq régions.

Au 31 décembre 2009	Revenus <sup>(*)</sup>	Total de l'actif	Total du passif	Passifs éventuels et engagements
Caraïbes et Pacifique	-22 796	102 363	1 173	143 297
Afrique centrale et Afrique de l'Est	9 410	249 261	21 425	371 286
Région Afrique et États ACP	3 260	153 006	-	340 437
Afrique australe et océan Indien	13 195	202 809	524	104 654
Afrique de l'Ouest et Sahel	3 804	151 043	2 214	193 692
Divers <sup>(**)</sup>	-	430 727	219 913	-
<b>Total</b>	<b>6 873</b>	<b>1 289 209</b>	<b>245 249</b>	<b>1 153 366</b>

Au 31 décembre 2008	Revenus <sup>(*)</sup>	Total de l'actif	Total du passif	Passifs éventuels et engagements
Caraïbes et Pacifique	3 694	116 572	-	146 588
Afrique centrale et Afrique de l'Est	9 418	152 838	18 222	498 066
Région Afrique et États ACP	1 094	115 534	-	231 628
Afrique australe et océan Indien	-31 530	206 744	554	108 892
Afrique de l'Ouest et Sahel	11 693	182 160	2 427	97 282
Autres secteurs <sup>(**)</sup>	-	371 074	212 739	-
<b>Total</b>	<b>-5 631</b>	<b>1 144 922</b>	<b>233 942</b>	<b>1 082 456</b>

(\*) Les revenus correspondent au bénéfice net réalisé sur les opérations bancaires de la Facilité d'investissement (c'est-à-dire les intérêts et produits assimilés, les bonifications d'intérêts et le revenu net des commissions, déduction faite des charges pour pertes de crédit et des pertes pour dépréciation sur placements financiers).

(\*\*) Dans la répartition géographique, la ligne *Divers* regroupe les montants dus aux États membres et à la Banque européenne d'investissement ou à recevoir de leur part, ainsi que le montant du poste *Liquidités et équivalents* de la Facilité d'investissement.

#### 5. Produits d'intérêts nets (en milliers d'euros)

Les intérêts et produits assimilés se décomposent principalement comme suit :

	2009	2008
Liquidités et placements à court terme	2 978	12 452
Prêts et créances à recevoir	45 359	43 966
Bonifications d'intérêts	1 586	1 242
Instruments financiers dérivés	-	3 437
<b>Total Intérêts et produits assimilés</b>	<b>49 923</b>	<b>61 097</b>

Les intérêts et charges assimilées se décomposent principalement comme suit :

	2009	2008
Instruments financiers dérivés	-1 878	-
Rémunération versée à la Commission européenne	-	- 68
<b>Total Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-1 878</b>	<b>- 68</b>

## 6. Revenus de commissions (en milliers d'euros)

Les revenus de commissions se décomposent principalement comme suit :

	2009	2008
Commissions sur prêts et créances à recevoir	1 709	2 340
Commissions sur garanties financières	276	292
<b>Total Revenus de commissions</b>	<b>1 985</b>	<b>2 632</b>

## 7. Résultat net sur opérations financières (en milliers d'euros)

Le résultat net sur opérations financières se décompose principalement comme suit :

	2009	2008
Variation de la juste valeur des produits dérivés	14 599	-31 689
Variations de change	-6 673	13 972
Revenus de dividendes issus des actifs financiers disponibles à la vente	1 198	17
<b>Résultat net sur opérations financières</b>	<b>9 124</b>	<b>-17 700</b>

## 8. Charges administratives générales (en milliers d'euros)

Les charges administratives générales représentent les coûts effectifs encourus par la BEI au titre de la gestion de la Facilité d'investissement, diminués du revenu des commissions d'instruction standard recouvrées directement par la Banque auprès des clients de la FI.

	2009	2008
Coûts réels encourus par la BEI	-37 653	-36 766
Revenus de commissions d'instruction versées par les clients de la FI	1 243	1 025
<b>Charges administratives générales nettes</b>	<b>-36 410</b>	<b>-35 741</b>

Par une décision du Conseil en date du 8 avril 2003, les États membres ont accepté de couvrir l'intégralité des coûts encourus par la BEI au titre de la gestion de la Facilité d'investissement pendant les cinq premières années du 9<sup>ème</sup> Fonds européen de développement.

Suite à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, de l'Accord de Cotonou révisé, les charges administratives générales ne sont plus couvertes par les États membres. Par conséquent, pour l'exercice 2008, la contribution des États membres aux charges administratives générales ne couvrait que 50 % du total encouru à ce titre pendant l'année, soit 17 871 EUR.

## 9. Liquidités et équivalents (en milliers d'euros)

Dans le tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents désignent les avoirs assortis d'une échéance à moins de trois mois de la date d'acquisition.

Les liquidités et équivalents se répartissent en contributions reçues des États membres et non encore décaissées, d'une part, et en produits des activités opérationnelles et financières de la FI, d'autre part.

	2009	2008
Contributions reçues des États membres et non encore décaissées	120 807	9 028
Produits des activités financières et opérationnelles de la FI	209 250	284 388
<b>Liquidités et équivalents</b>	<b>330 057</b>	<b>293 416</b>

## 10. Instruments financiers dérivés (en milliers d'euros)

Les instruments financiers dérivés se décomposent principalement comme suit :

Au 31 décembre 2009	Juste valeur		Montant notionnel
	Actif	Passif	
Contrats d'échange (swaps) de devises	8 542	-237	87 720
Swaps croisé de devises et de taux d'intérêt	2 041	-5 285	95 713
Contrats de change à terme	2 287	-	290 000
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>12 870</b>	<b>-5 522</b>	

Au 31 décembre 2008	Juste valeur		Montant notionnel
	Actif	Passif	
Contrats d'échange (swaps) de devises	8 045	-947	104 446
Swaps croisé de devises et de taux d'intérêt	450	-13 305	109 739
Contrats de change à terme	-	-1 494	211 000
Bons de souscription	-	-	719
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>8 495</b>	<b>-15 746</b>	

## 11. Prêts et créances à recevoir (en milliers d'euros)

Les prêts et créances à recevoir se décomposent principalement comme suit :

	Prêts globaux (*)	Prêts de premier rang	Prêts subordonnés	Total
<b>Montant nominal au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>205 430</b>	<b>334 397</b>	<b>153 109</b>	<b>692 936</b>
Décassements	67 275	91 125	-	158 400
Remboursements	-37 035	-14 361	-9 698	-61 094
Intérêts capitalisés	-	553	4 336	4 889
Variation de change	-4 681	-4 915	-2 265	-11 861
<b>Montant nominal au 31 décembre 2009</b>	<b>230 989</b>	<b>406 799</b>	<b>145 482</b>	<b>783 270</b>
<b>Dépréciation au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>-2 996</b>	<b>-19 749</b>	<b>-31 947</b>	<b>-54 692</b>
Variation nette de la dépréciation	-5 375	-11 018	-27 957	-44 350
Variation de change	-	550	348	898
<b>Dépréciation au 31 décembre 2009</b>	<b>-8 371</b>	<b>-30 217</b>	<b>-59 556</b>	<b>-98 144</b>
Coût amorti	-1 355	-1 801	-1 628	-4 784
Intérêts courus	3 596	4 714	4 789	13 099
<b>Prêts et créances à recevoir au 31 décembre 2009</b>	<b>224 859</b>	<b>379 495</b>	<b>89 087</b>	<b>693 441</b>

(\*) y compris accords de délégation

	Prêts globaux (*)	Prêts de premier rang	Prêts subordonnés	Total
<b>Montant nominal au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>144 288</b>	<b>268 903</b>	<b>154 542</b>	<b>567 733</b>
Décassements	82 696	92 992	926	176 614
Remboursements	-25 282	-31 322	-17 144	-73 748
Intérêts capitalisés	-	676	11 346	12 022
Variation de change	3 728	3 148	3 439	10 315
<b>Montant nominal au 31 décembre 2008</b>	<b>205 430</b>	<b>334 397</b>	<b>153 109</b>	<b>692 936</b>
<b>Dépréciation au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>-</b>	<b>-2 242</b>	<b>-2 121</b>	<b>-4 363</b>
Variation	-2 996	-17 484	-29 826	-50 306
Variation de change	-	-23	-	-23
<b>Dépréciation au 31 décembre 2008</b>	<b>-2 996</b>	<b>-19 749</b>	<b>-31 947</b>	<b>-54 692</b>
Coût amorti	- 292	-1 576	- 364	-2 232
Intérêts courus	3 456	5 498	2 483	11 437
<b>Prêts et créances à recevoir au 31 décembre 2008</b>	<b>205 598</b>	<b>318 570</b>	<b>123 281</b>	<b>647 449</b>

(\*) y compris accords de délégation



## 12. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente se décomposent principalement comme suit :

	Fonds de capital-risque	Prises de participation directes	Total
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>89 919</b>	<b>26 194</b>	<b>116 115</b>
Décaissements	36 624	3 682	40 306
Remboursements	-7 497	-	-7 497
Variation de change	-2 395	585	-1 810
<b>Coût au 31 décembre 2009</b>	<b>116 651</b>	<b>30 461</b>	<b>147 114</b>
<b>Pertes ou gains latents au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>20 190</b>	<b>-7 159</b>	<b>13 031</b>
Variation nette des gains et pertes latents	-2 052	6 640	4 588
Dépréciation	-2	-	-2
Écarts de change réalisés	-	-125	-125
<b>Pertes ou gains latents au 31 décembre 2009</b>	<b>18 136</b>	<b>- 644</b>	<b>17 492</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2009</b>	<b>134 787</b>	<b>29 817</b>	<b>164 606</b>

	Fonds de capital-risque	Prises de participation directes	Total
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>63 760</b>	<b>26 657</b>	<b>90 417</b>
Décaissements	40 994	647	41 641
Remboursements	-15 005	-	-15 005
Variation de change	170	-1 110	- 938
<b>Coût au 31 décembre 2008</b>	<b>89 919</b>	<b>26 194</b>	<b>116 115</b>
<b>Pertes ou gains latents au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>4 546</b>	<b>14 400</b>	<b>18 946</b>
Variation nette des gains et pertes latents	15 644	-19 834	-4 190
Dépréciation	-	-1 725	-1 725
<b>Pertes ou gains latents au 31 décembre 2008</b>	<b>20 190</b>	<b>-7 159</b>	<b>13 031</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2008</b>	<b>110 109</b>	<b>19 035</b>	<b>129 146</b>

Au 31 décembre 2009, la répartition des actifs financiers disponibles à la vente entre instruments cotés et instruments non cotés était la suivante :

	Juste valeur au 31.12.2009	Juste valeur au 31.12.2008
Instruments cotés	13 557	3 272
Instruments non cotés	151 049	125 874
<b>Total</b>	<b>164 606</b>	<b>129 146</b>

### 13. Montants à recevoir des donateurs (en milliers d'euros)

Les montants à recevoir des donateurs se décomposent principalement comme suit :

	2009	2008
Contribution des États membres, fraction appelée mais non versée	87 310	48 020
Contribution spéciale aux charges administratives générales	-	17 871
<b>Total Montants à recevoir des donateurs</b>	<b>87 310</b>	<b>65 891</b>

### 14. Autres éléments de l'actif (en milliers d'euros)

Les autres éléments de l'actif se décomposent principalement comme suit :

	2009	2008
Montants à recevoir de la BEI	490	-
Garanties financières	435	525
<b>Total Autres éléments de l'actif</b>	<b>925</b>	<b>525</b>

### 15. Produits constatés d'avance (en milliers d'euros)

Les produits constatés d'avance se décomposent principalement comme suit :

	2009	2008
Bonifications d'intérêts perçues d'avance	23 888	19 962
Commissions perçues d'avance sur prêts et créances à recevoir	429	224
<b>Total produits constatés d'avance</b>	<b>24 317</b>	<b>20 186</b>

### 16. Dettes envers les tiers (en milliers d'euros)

Les dettes envers les tiers se décomposent principalement comme suit :

	2009	2008
Charges administratives générales nettes dues à la BEI	36 410	35 741
Bonifications d'intérêts non encore décaissées	177 440	157 992
<b>Total Dettes envers les tiers</b>	<b>213 850</b>	<b>193 733</b>

## 17. Autres dettes (en milliers d'euros)

Les autres dettes se décomposent principalement comme suit :

	2009	2008
Montants remboursables à la BEI	-	2 257
Garanties financières	435	525
Divers	1 125	1 495
<b>Total Autres dettes</b>	<b>1 560</b>	<b>4 277</b>

## 18. Contribution des États membres de la FI (en milliers d'euros)

États membres	Contribution à la Facilité	Contribution aux bonifications d'intérêts	Contribution totale	Montant appelé mais non versé (*)
Autriche	26 368	6 095	32 463	2 650
Belgique	39 004	9 016	48 020	3 920
Danemark	21 293	4 922	26 215	2 140
Finlande	14 727	3 404	18 131	1 480
France	241 785	55 890	297 675	24 300
Allemagne	232 432	53 728	286 160	23 360
Grèce	12 437	2 875	15 312	1 250
Irlande	6 169	1 426	7 595	620
Italie	124 773	28 842	153 615	12 540
Luxembourg	2 885	667	3 552	290
Pays-Bas	51 939	12 006	63 945	5 220
Portugal	9 651	2 231	11 882	970
Espagne	58 108	13 432	71 540	5 840
Suède	27 164	6 279	33 443	2 730
Royaume-Uni	126 265	29 187	155 452	-
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>995 000</b>	<b>230 000</b>	<b>1 225 000</b>	<b>87 310</b>
<b>Total au 31 décembre 2008</b>	<b>845 000</b>	<b>190 000</b>	<b>1 035 000</b>	<b>48 020</b>

(\*) Le 17 novembre 2009, le Conseil a fixé le montant de la contribution financière à verser par chaque État membre avant le 21 janvier 2010.

**19. Passifs éventuels et engagements** (en milliers d'euros)

	2009	2008
<b>Engagements</b>		
Prêts non décaissés	784 612	777 597
Engagements non décaissés au titre des actifs financiers disponibles à la vente	251 954	188 059
Garanties tirées	11 800	11 800
<b>Passifs éventuels</b>		
Garanties non tirées	105 000	105 000
<b>Total</b>	<b>1 153 366</b>	<b>1 082 456</b>

**20. Événements postérieurs à la date de clôture**

Il ne s'est produit, après la date de clôture de l'exercice, aucun événement significatif pouvant donner lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2009.

## Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification  
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT  
98-100, Boulevard Konrad Adenauer L-2950 LUXEMBOURG

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Facilité d'investissement, lesquels comprennent le bilan au 31 décembre 2009, le compte de résultat, l'état des variations des ressources des donateurs et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables adoptés et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la Banque européenne d'investissement est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers conformément aux règles comptables décrites à la note 2 des états financiers. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne adapté à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité du réviseur d'entreprises**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que

les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère d'états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne. Une mission d'audit consiste également à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par la direction de la Banque européenne d'investissement, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers de la Facilité d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été établis, s'agissant des éléments d'importance significative, conformément aux règles comptables décrites à la note 2 des états financiers.

*Luxembourg, le 11 mars 2010*

KPMG Audit S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises



Emmanuel Dollé

## Déclaration du Comité de vérification

L'Article 134 du Règlement financier applicable au 10<sup>ème</sup> Fonds européen de développement stipule que les opérations gérées par la Banque européenne d'investissement font l'objet des procédures d'audit et de décharge prévues par les statuts de la Banque pour l'ensemble de ses opérations. C'est sur cette base que le Comité de vérification a émis la déclaration suivante :

### Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers de la Facilité d'investissement établis conformément aux règles comptables décrites à la note 2 des états financiers

Le Comité institué en vertu de l'article 12 des statuts et de l'article 27 du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné KPMG comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la Facilité d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 11 mars 2010,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 24, 25 & 26 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

- confirme que les activités de la Facilité d'investissement sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ;
- confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres de la Facilité d'investissement et que, à cet effet, il s'est assuré que les opérations de la Facilité d'investissement ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les statuts et le règlement intérieur ;
- confirme que les états financiers, composés du bilan, du compte de résultat, des variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie, d'un résumé des principes comptables adoptés et d'autres notes explicatives, donnent une image fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2009, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles comptables décrites à la note 2 des états financiers.

Luxembourg, le 11 mars 2010

Le Comité de vérification



O. KLAPPER



G. SMYTH



E. MATHAY



J. RODRIGUES DE JESUS



D. NOUY



J. GALEA



Fonds fiduciaire de la FEMIP

# États financiers

au 31 décembre 2009

## État de la situation financière

au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Note	31.12.2009	31.12.2008
<b>ACTIF</b>			
Liquidités et équivalents	2.4.2	30 141	32 708
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (titres de participation)	9	767	451
<b>Total de l'actif</b>		<b>30 908</b>	<b>33 159</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>DETTES</b>			
Autres dettes	10	14	14
<b>Total des dettes</b>		<b>14</b>	<b>14</b>
<b>RESSOURCES DES DONATEURS</b>			
Contributions	6	34 516	34 516
Bénéfices non répartis		- 3 622	- 1 371
<b>Total des ressources des donateurs</b>		<b>30 894</b>	<b>33 145</b>
<b>Total du passif</b>		<b>30 908</b>	<b>33 159</b>

## État du résultat global

pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Note	2009	2008
Intérêts et produits assimilés		231	1 276
<b>Total des produits</b>		<b>231</b>	<b>1 276</b>
Opérations financées	5	- 2 334	- 1 783
Charges administratives générales	3	-	- 32
Perte nette sur actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	9	- 134	- 10
Autres charges	4	- 14	- 17
<b>Total des charges</b>		<b>- 2 482</b>	<b>- 1 842</b>
<b>Perte nette</b>		<b>- 2 251</b>	<b>- 566</b>
<b>Total de la perte globale de l'exercice</b>		<b>- 2 251</b>	<b>- 566</b>



## État des variations des ressources des donateurs

pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Contributions	Bénéfices non répartis	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>33 716</b>	<b>- 805</b>	<b>32 911</b>
<b>Total du résultat global de l'exercice</b>			
Perte de l'exercice	-	- 566	- 566
<b>Transactions enregistrées directement dans les ressources des donateurs</b>			
Contributions de la Commission européenne et des États membres durant l'exercice	800	-	800
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>34 516</b>	<b>- 1 371</b>	<b>33 145</b>
	Contributions	Bénéfices non répartis	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>34 516</b>	<b>- 1 371</b>	<b>33 145</b>
<b>Total du résultat global de l'exercice</b>			
Perte de l'exercice	-	- 2 251	- 2 251
<b>Transactions enregistrées directement dans les ressources des donateurs</b>			
Contributions de la Commission européenne et des États membres durant l'exercice	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>34 516</b>	<b>- 3 622</b>	<b>30 894</b>

## Tableau des flux de trésorerie

pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	2009	2008
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Intérêts et produits assimilés	231	1 276
Charges administratives générales	-	- 32
Opérations financées	- 2 334	- 1 783
Autres charges	- 14	- 3
Variation des actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	- 450	-
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles</b>	<b>- 2 567</b>	<b>- 542</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Contributions de la Commission européenne et des États membres	-	800
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>800</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents</b>	<b>- 2 567</b>	<b>258</b>
<b>Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>32 708</b>	<b>32 450</b>
<b>Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice</b>	<b>30 141</b>	<b>32 708</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

## Fonds fiduciaire de la FEMIP

## Annexe aux états financiers

## 1. Informations d'ordre général

En mars 2002, le Conseil européen de Barcelone a décidé de renforcer les activités existantes de la Banque européenne d'investissement (« la Banque » ou « la BEI ») dans les pays partenaires méditerranéens en créant la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (la « FEMIP »). L'objectif global visé par le Conseil était de « stimuler le développement du secteur privé dans les pays partenaires du bassin méditerranéen afin qu'ils puissent atteindre un niveau plus élevé de croissance économique, qui corresponde à la croissance de la main-d'œuvre dans la région. »

Le Conseil européen du 12 décembre 2003 a entériné les conclusions du Conseil ECOFIN du 25 novembre 2003, lequel préconisait un renforcement de la FEMIP au sein de la Banque, ce qui a conduit à la création de la « FEMIP renforcée ». En particulier, le Conseil ECOFIN a décidé d'appuyer les opérations de la FEMIP par la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs et d'instruments nouveaux en faveur du secteur privé, notamment un fonds fiduciaire permettant aux donateurs de compléter, sur une base volontaire, les ressources propres de la Banque ainsi que la dotation du budget de l'Union européenne.

La Banque et plusieurs pays donateurs ont entamé des discussions dans le but de créer un fonds fiduciaire (le « Fonds fiduciaire de la FEMIP » ou « le Fonds »), spécialement destiné aux pays partenaires méditerranéens, qui permettrait d'acheminer des ressources vers des projets relevant de secteurs prioritaires pour ces pays, projets qui pourraient être améliorés grâce à la mise à disposition d'une assistance technique ou dont la viabilité financière pourrait être assurée par une opération sur capitaux à risques.

Par décision du 14 octobre 2004, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé les Règles relatives à la création et à la gestion du Fonds fiduciaire de la FEMIP (« les Règles »).

L'article 8.01 de ces Règles prévoit la possibilité de liquider le Fonds lorsque certains événements surviennent et l'article 8.02 précise les modalités de cession des ressources restantes.

L'Assemblée des donateurs du Fonds fiduciaire de la FEMIP a approuvé les présents états financiers par procédure tacite le 10 mars 2010.

Le Conseil d'administration a adopté les états financiers le 11 mars 2010 et autorisé leur soumission pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 8 juin 2010.

## 2. Principes comptables essentiels

## 2.1. Bases d'établissement des états financiers – Déclaration de conformité

Les états financiers du Fonds fiduciaire ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'entérinées par l'Union européenne.

## 2.2. Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS implique le recours à des estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction de la BEI d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables du Fonds. Les domaines très complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers, sont indiqués ci-après.

Les estimations et les jugements ci-après sont ceux qui ont le plus d'importance.

**Juste valeur des instruments financiers**

Lorsque la juste valeur d'actifs et de passifs financiers enregistrés dans l'état de la situation financière ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs, on a recours à une série de techniques de valorisation qui reposent notamment sur l'utilisation de modèles mathématiques. Les données qui alimentent ces modèles sont tirées, lorsque la possibilité existe, de marchés observables ; dans le cas contraire, déterminer les justes valeurs implique d'exercer un jugement. Cette appréciation se fonde notamment sur des questions de liquidité et de paramètres de modélisation tels que les corrélations et la volatilité.

**Valorisation des titres de participation non cotés**

La valorisation des titres de participation non cotés se fait normalement à l'aide de l'une des techniques suivantes :

- analyse de transactions récentes sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;
- examen des flux de trésorerie prévisionnels actualisés aux taux courants applicables à des positions assorties de modalités et de risques similaires ;
- recours à d'autres modèles de valorisation.

La détermination des flux de trésorerie et des facteurs d'actualisation de titres de participation non cotés nécessite un degré important d'estimation. Le Fonds calibre périodiquement les techniques de valorisation et en teste la

validité sur la base soit de transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, soit de toute autre donnée de marché observable disponible.

Toutefois, pour les investissements relatifs à des entités qui ont moins de deux ans, aucune perte de valeur n'est comptabilisée et les investissements restent comptabilisés à leur coût historique. Seuls les effets des variations de change sont pris en compte.

### 2.3. Modification des principes comptables

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent, sauf sur les points qui suivent.

Le Fonds applique la version révisée de l'IAS 1 Présentation des états financiers, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ce changement influence uniquement la présentation mais n'a pas d'incidence sur les résultats financiers ou la situation financière du Fonds.

Les modifications apportées à l'IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, élargissent la portée des informations à fournir quant à l'évaluation de la juste valeur et au risque de liquidité.

L'*International Accounting Standards Board* (IASB) a publié en 2009 les normes et amendements suivants que l'Union européenne n'a pas encore avalisés, raison pour laquelle le Fonds ne les a pas encore adoptés :

- l'IFRS 9 Instruments financiers (publiée le 12 novembre 2009) ;
- la version révisée de l'IAS 24 Information relative aux parties liées (publiée le 4 novembre 2009).

### 2.4. Résumé des principes comptables essentiels

#### 2.4.1. Bases de conversion

Les états financiers du Fonds sont libellés en euros (EUR), sa monnaie opérationnelle.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture de l'état de la situation financière. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans l'état du résultat global.

Les postes non monétaires dont le coût historique est libellé en devises sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les postes non monétaires dont la juste valeur est libellée en devises sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de

ces transactions, ainsi que les différences de change non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans l'état du résultat global.

Les éléments de l'état du résultat global sont convertis en euros sur la base des taux de conversion de fin de mois.

#### 2.4.2. Liquidités et équivalents

Le Fonds assimile à des liquidités et équivalents les comptes courants et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à trois mois. La BEI a ouvert dans ses livres un compte séparé au nom du Fonds, intitulé « compte du Fonds fiduciaire de la FEMIP » (le « compte courant »).

#### 2.4.3. Actifs financiers autres que les produits dérivés

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

Après l'évaluation initiale, les placements financiers sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, conformément à l'IAS 39.

La juste valeur des titres de participation est évaluée comme suit :

##### a. Fonds de capital-risque

La juste valeur de chaque fonds de capital-risque est basée sur la valeur nette d'inventaire (VNI) déclarée par le fonds, si celle-ci a été calculée selon des règles internationales de valorisation reconnues comme étant conformes aux normes IFRS (p.ex. les règles figurant dans le guide international de l'évaluation des portefeuilles de fonds (IPEV), publié par l'association européenne des sociétés de capital-risque (EVCA)). En présence de certains éléments susceptibles de modifier la valorisation, le Fonds fiduciaire de la FEMIP peut cependant décider de corriger la VNI déclarée par le fonds.

Les investissements en capital-risque sont répartis en trois catégories :

- Catégorie I : fonds qui ont adopté les critères de juste valeur de l'IAS 39 ou les règles du guide IPEV, et pour lesquels un examen spécifique est effectué afin de vérifier si la VNI représente bien une estimation fiable de la juste valeur.
- Catégorie II : fonds qui ont adopté d'autres modes de valorisation (tels que les anciennes règles (2001) de l'EVCA) ou des normes pouvant être considérées comme équivalentes à l'IAS 39, et pour lesquels un examen spécifique est effectué afin de vérifier si la VNI représente une estimation fiable de la juste valeur.
- Catégorie III : fonds qui n'ont adopté ni les dispositions de l'IAS 39 en matière de juste valeur ni une autre norme équivalente.

Si la VNI n'a pas été calculée selon une norme internationale reconnue, la valorisation s'effectue sur la base du portefeuille sous-jacent.

*b. Prises de participation directes*

La juste valeur des participations se calcule sur la base des derniers états financiers disponibles, avec, le cas échéant, réutilisation de la méthode appliquée lors de leur acquisition.

Les gains et pertes latents sur les fonds de capital-risque et les prises de participation sont enregistrés dans l'état du résultat global.

#### **2.4.4. Contributions**

Les contributions (nettes des frais bancaires) sont inscrites dans l'état de la situation financière à la date de leur réception.

#### **2.4.5. Décaissements sur opérations**

Les décaissements au titre d'opérations financées par le Fonds sont comptabilisés en charges à la rubrique *Opérations financées* de l'état du résultat global, au titre de l'exercice pendant lequel les services sont reçus.

#### **2.4.6. Imposition**

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

### 3. Charges administratives générales

Les charges administratives générales sont directement liées au Fonds et comprennent, notamment, la commission versée à la BEI à titre de rémunération pour son soutien administratif et opérationnel ainsi que pour sa gestion financière (ci-après « la commission de gestion »). Il s'agit d'une commission fixe qui s'élève au total à 4 % du montant cumulé des contributions nettes versées au Fonds. Cette commission sera prélevée sur le montant net de chaque contribution au moment du versement effectif des ressources. Les charges administratives générales sont comptabilisées dans l'état du résultat global, à la date d'encaissement.

### 4. Autres charges

Le poste *Autres charges*, qui totalise 14 000 EUR, comprend 7 000 EUR de frais de déplacement et 7 000 EUR de frais pour l'audit des états financiers du Fonds (contre 3 000 EUR et 14 000 EUR respectivement en 2008).

### 5. Opérations financées

En 2009, les décaissements suivants ont été effectués à l'appui d'opérations d'assistance technique ainsi que d'autres programmes, pour un montant total de 2 334 000 EUR (2008 : 1 783 000 EUR) :

Opérations financées (en milliers d'euros)	2009	2008
<b>Assistance technique</b>		
Étude sur le potentiel de production de biocarburant	69	104
Revitalisation de médinas	-	50
Étude sur l'impact économique et social de la microfinance	-	71
Développement des énergies renouvelables	-	75
Phenicia Seed Fund	50	75
Centre d'assistance technique pour le Moyen-Orient (METAC)	-	500
Analyse relative aux stratégies dans le domaine du tourisme	-	79
Examen des services de crédit commercial	-	48
Périmètre du Loukkos	-	348
Études Plan bleu	300	180
Réutilisation des eaux usées pour l'irrigation	80	120
Étude relative à un plan directeur pour les autoroutes en Jordanie	966	-
Création de plateformes logistiques dans le bassin méditerranéen	239	-
Union Tunisienne de Banques (UTB)	294	-
Étude sur l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises	85	-
Établissement d'un réseau d'investisseurs providentiels en Tunisie	97	-
<b>Total de l'assistance technique</b>	<b>2 180</b>	<b>1 650</b>
<b>Autres opérations</b>		
Programme de stages de la FEMIP	139	82
Guichet de diffusion régionale	15	51
<b>Total des autres opérations</b>	<b>154</b>	<b>133</b>
<b>Total des opérations financées</b>	<b>2 334</b>	<b>1 783</b>

## 6. Contributions

Au 31 décembre 2009, toutes les contributions attendues de la Commission européenne et des États membres (« les donateurs ») avaient été versées au Fonds. Le détail des contributions reçues figure dans le tableau ci-dessous.

Donateur (en milliers d'euros)	Contributions cumulées reçues au 31.12.2009	Contributions cumulées reçues au 31.12.2008
Autriche	1 000	1 000
Belgique	1 000	1 000
Chypre	1 000	1 000
Commission européenne	1 000	1 000
Finlande	1 000	1 000
France	4 000	4 000
Allemagne	2 000	2 000
Grèce	2 000	2 000
Irlande	1 000	1 000
Italie	2 500	2 500
Luxembourg	1 000	1 000
Malte	1 000	1 000
Pays-Bas	2 000	2 000
Portugal	1 000	1 000
Espagne	10 000	10 000
Royaume-Uni	3 016	3 016
<b>Total</b>	<b>34 516</b>	<b>34 516</b>

## 7. Situation de trésorerie

Le tableau ci-dessous donne une analyse des éléments d'actif et de passif ainsi que des ressources des donateurs, groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date de l'état de la situation financière et la date contractuelle d'échéance. On a adopté pour ce faire une estimation très prudente des échéances. Ainsi, pour les éléments du passif, on a retenu la date de remboursement la plus proche possible, tandis que pour les éléments de l'actif, c'est la date de remboursement la plus éloignée possible qui a été choisie.

Les éléments d'actif et de passif pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie « Échéance non définie ».

(en milliers d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 1 à 10 ans	Échéance non définie	Total
<b>Actif</b>				
Liquidités et équivalents	30 141	-	-	30 141
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	767	-	767
<b>Total de l'actif</b>	<b>30 141</b>	<b>767</b>	<b>-</b>	<b>30 908</b>
<b>Dettes</b>				
Total des dettes	- 14	-	-	- 14
<b>Ressources des donateurs</b>				
<b>Total des ressources des donateurs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 30 894</b>	<b>- 30 894</b>
<b>Total du passif</b>	<b>- 14</b>	<b>-</b>	<b>- 30 894</b>	<b>- 30 908</b>
<b>Situation nette de la trésorerie au 31 décembre 2009</b>	<b>30 127</b>	<b>767</b>	<b>- 30 894</b>	<b>-</b>
<b>Situation cumulée nette de la trésorerie au 31 décembre 2009</b>	<b>30 127</b>	<b>30 894</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Situation cumulée nette de la trésorerie au 31 décembre 2008</b>	<b>32 694</b>	<b>32 694</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 8. Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt réside dans ses liquidités et équivalents, qui sont déposés auprès de la Banque et rémunérés sur la base de l'indice EONIA (*Euro Overnight Index Average*).

## 9. Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat sont intégralement composés d'investissements en capital-risque. Le tableau ci-après présente la situation de ces investissements (en milliers d'euros).

	2009
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>470</b>
Décaissements	450
<b>Coût au 31 décembre 2009</b>	<b>920</b>
<b>Pertes latentes au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>- 19</b>
Diminution de la juste valeur	- 134
<b>Pertes latentes au 31 décembre 2009</b>	<b>- 153</b>
<b>À la clôture de l'exercice</b>	<b>767</b>
	2008
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>470</b>
<b>Coût au 31 décembre 2008</b>	<b>470</b>
<b>Pertes latentes au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>- 9</b>
Diminution de la juste valeur	- 10
<b>Pertes latentes au 31 décembre 2008</b>	<b>- 19</b>
<b>À la clôture de l'exercice</b>	<b>451</b>

Le tableau ci-après présente le classement de la juste valeur des investissements en capital-risque selon la hiérarchie applicable (en milliers d'euros).

	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III	
	adoption des critères de juste valeur de l'IAS 39 ou des règles du guide IPEV	adoption d'autres modes de valorisation (tels que les anciennes règles 2001 de l'EVCA) considérés comme équivalents à l'IAS 39	non-adoption des critères de juste valeur de l'IAS 39	Total
	2009	2009	2009	
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (titres de participation)	767	-	-	767
<b>Total</b>	<b>767</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>767</b>
	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III	
	adoption des critères de juste valeur de l'IAS 39 ou des règles du guide IPEV	adoption d'autres modes de valorisation (tels que les anciennes règles 2001 de l'EVCA) considérés comme équivalents à l'IAS 39	non-adoption des critères de juste valeur de l'IAS 39	Total
	2008	2008	2008	
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (titres de participation)	451	-	-	451
<b>Total</b>	<b>451</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>451</b>

Au 31 décembre 2008, l'unique investissement en capital-risque avait moins de deux ans. Conformément aux règles de valorisation du capital-risque, cet investissement a été évalué à son coût historique, même si le fonds de capital-risque en question a adopté les critères de juste valeur et en définitive, seules les différences de change ont été comptabilisées dans l'état du résultat global. En 2009, la durée d'investissement a franchi le cap des deux ans et l'investissement a été comptabilisé à sa valeur nette d'inventaire.

## 10. Autres dettes

Sont inscrits au poste *Autres dettes* (14 000 EUR) les frais relatifs à l'audit externe annuel des états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP (2008 : 14 000 EUR).

## 11. Passifs éventuels (en milliers d'euros)

Les passifs éventuels du Fonds sont intégralement composés d'opérations approuvées mais non encore décaissées. Ils se présentent comme suit :

	2009	2008
<b>Passifs éventuels</b>		
Engagements non décaissés au titre du capital-risque	1 080	1 530
Engagements non décaissés au titre de l'assistance technique	2 829	1 604
<b>Total</b>	<b>3 909</b>	<b>3 134</b>

## 12. Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture, aucun événement notable donnant lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2009.



## Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification  
Banque européenne d'investissement  
98-100, Boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 LUXEMBOURG

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP, lesquels comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2009, l'état du résultat global, l'état des variations des ressources des donateurs et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables adoptés et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la Banque européenne d'investissement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne adapté à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité du réviseur d'entreprises**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir l'assurance raisonnable

que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère des états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne. Une mission d'audit consiste également à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par la direction de la Banque européenne d'investissement, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

À notre avis, les présents états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire de la FEMIP au 31 décembre 2009, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

*Luxembourg, le 11 mars 2010*

KPMG Audit S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises



Emmanuel Dollé

## Comité de vérification

Les conditions régissant l'approbation des états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP, contenues dans les Règles relatives à la création et à la gestion du Fonds fiduciaire de la FEMIP, stipulent que les états financiers seront soumis aux procédures de présentation et d'approbation prévues par les statuts de la Banque pour ses opérations ordinaires. C'est sur cette base que le Comité de vérification a émis la déclaration suivante :

### Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'UE

Le Comité institué en vertu de l'article 12 des statuts et de l'article 27 du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné KPMG comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration et considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 24, 25 et 26 du règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

- confirme que les activités du Fonds fiduciaire de la FEMIP sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ;
- confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres du Fonds fiduciaire de la FEMIP et que, à cet effet, il s'est assuré que les opérations du Fonds fiduciaire de la FEMIP ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les statuts et le règlement intérieur ;
- confirme que les états financiers, composés de l'état de la situation financière, de l'état du résultat global, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie, ainsi que d'un résumé des principes comptables adoptés et d'autres notes explicatives, donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire de la FEMIP au 31 décembre 2009 et de ses résultats financiers pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Luxembourg, le 11 mars 2010

Le Comité de vérification



O. KLAPPER



G. SMYTH



E. MATHAY



J. RODRIGUES DE JESUS



D. NOUY



J. GALEA



Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures

# États financiers

au 31 décembre 2009

## État de la situation financière

au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Note	31.12.2009	31.12.2008
<b>ACTIF</b>			
Liquidités et équivalents	2.4.2	144 151	91 881
Autres éléments de l'actif	3	5 132	2 898
<b>Total de l'actif</b>		<b>149 283</b>	<b>94 779</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>DETTES</b>			
Autres dettes	4	7	7
<b>Total des dettes</b>		<b>7</b>	<b>7</b>
<b>RESSOURCES DES DONATEURS</b>			
Contributions de la Commission européenne et des États membres	5	170 200	93 000
Bénéfice non distribué		- 20 924	1 772
<b>Total des ressources des donateurs</b>		<b>149 276</b>	<b>94 772</b>
<b>Total du passif</b>		<b>149 283</b>	<b>94 779</b>

## État du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Note	2009	2008
Intérêts et produits assimilés	6	562	2 941
<b>Total des produits</b>		<b>562</b>	<b>2 941</b>
Projets financés	7	- 22 396	- 1 082
Charges administratives générales	8	- 855	- 580
Frais d'audit		- 7	- 14
<b>Total des charges</b>		<b>- 23 258</b>	<b>- 1 676</b>
<b>Résultat net</b>		<b>- 22 696</b>	<b>1 265</b>
<b>Total du résultat global de l'exercice</b>		<b>- 22 696</b>	<b>1 265</b>

## État des variations des ressources des donateurs

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Contributions	Bénéfice non distribué	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>42 500</b>	<b>507</b>	<b>43 007</b>
<b>Total du résultat global de l'exercice</b>			
Résultat de l'exercice	-	1 265	1 265
<b>Transactions enregistrées directement dans les ressources des donateurs</b>			
Contributions de la Commission européenne et des États membres (Note 5)	50 500	-	50 500
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>93 000</b>	<b>1 772</b>	<b>94 772</b>

	Contributions	Bénéfice non distribué	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>93 000</b>	<b>1 772</b>	<b>94 772</b>
<b>Total du résultat global de l'exercice</b>			
Résultat de l'exercice	-	- 22 696	- 22 696
<b>Transactions enregistrées directement dans les ressources des donateurs</b>			
Contributions de la Commission européenne et des États membres (Note 5)	77 200	-	77 200
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>170 200</b>	<b>- 20 924</b>	<b>149 276</b>

## Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Exercice clos au 31.12.2009	Exercice clos au 31.12.2008
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Intérêts perçus	562	2 941
Charges administratives générales	- 3 089	- 2 020
Projets financés	- 22 396	- 1 082
Frais d'audit	- 7	- 7
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles</b>	<b>- 24 930</b>	<b>- 168</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Contributions de la Commission européenne et des États membres	77 200	50 500
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement</b>	<b>77 200</b>	<b>50 500</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents</b>	<b>52 270</b>	<b>50 332</b>
<b>Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>91 881</b>	<b>41 549</b>
<b>Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice</b>	<b>144 151</b>	<b>91 881</b>

## Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures

# Annexe aux états financiers

## 1. Informations d'ordre général

Dans le cadre de la stratégie de l'UE pour l'Afrique, la Commission européenne et neuf États membres de l'UE (« les donateurs ») ont signé avec la Banque européenne d'investissement (BEI), en tant que gestionnaire du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (« le Fonds fiduciaire »), l'accord établissant les modalités de mise en œuvre du Fonds fiduciaire (« les modalités »). Depuis lors, trois autres États membres sont devenus des donateurs au Fonds fiduciaire. Le 29 juin 2009, le Comité de gestion du Fonds fiduciaire a approuvé une première modification des modalités de mise en œuvre du Fonds fiduciaire.

La vocation centrale du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures est de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques du Partenariat UE-Afrique en soutenant des projets d'infrastructure régionaux admissibles en Afrique subsaharienne au moyen d'une combinaison de financements ciblés à long terme et de subventions des États membres donateurs.

Le Fonds fiduciaire a une durée de vie limitée et peut être clos après survenance de certains événements dits « situations de clôture ». L'article 11.2.1 (d) de l'Accord prévoit la possibilité de clore le Fonds fiduciaire pour les infrastructures le 31 décembre 2013, tandis que l'article 11.3 précise les modalités de cession des ressources restantes.

Le Conseil d'administration a adopté les états financiers le 11 mars 2010 et autorisé leur soumission pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 8 juin 2010.

## 2. Principes comptables essentiels

### 2.1. Bases d'établissement des états financiers – Déclaration de conformité

Les états financiers du Fonds fiduciaire ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'entérinées par l'Union européenne.

### 2.2. Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS implique le recours à des estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction de la BEI d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables du Fonds fiduciaire.

### 2.3. Modification des principes comptables

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent, sauf sur les points qui suivent.

Le Fonds fiduciaire applique la version révisée de l'IAS 1 Présentation des états financiers, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ce changement de régime comptable influence uniquement la présentation mais n'a pas d'incidence sur les résultats financiers ou la situation financière du Fonds fiduciaire.

Les modifications apportées à l'IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, élargissent la portée des informations à fournir quant à l'évaluation de la juste valeur et au risque de liquidité. Étant donné que le seul investissement du Fonds fiduciaire est un compte courant auprès de la BEI, cette modification n'a aucune incidence sur les états financiers du Fonds fiduciaire au 31 décembre 2009.

L'*International Accounting Standards Board* (IASB) a publié en 2009 les normes et amendements suivants que l'Union européenne n'a pas encore avalisés, raison pour laquelle le Fonds ne les a pas encore adoptés :

- l'IFRS 9 Instruments financiers (publiée le 12 novembre 2009) ;
- la version révisée de l'IAS 24 Information relative aux parties liées (publiée le 4 novembre 2009).

### 2.4. Résumé des principes comptables essentiels

#### 2.4.1. Bases de conversion

Les états financiers du Fonds fiduciaire sont libellés en euros (EUR), sa monnaie opérationnelle.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture de l'état de la situation financière. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans l'état du résultat global.

Les postes non monétaires qui sont évalués à leur coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les postes non monétaires évalués à leur juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de ces transactions, ainsi que les différences de change

non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans l'état du résultat global.

Les éléments de l'état du résultat global sont convertis en euros sur la base des taux de conversion de fin de mois.

#### **2.4.2. Liquidités et équivalents**

Le Fonds fiduciaire assimile à des liquidités et équivalents les comptes courants et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois. La BEI a ouvert dans ses livres un compte séparé au nom du Fonds fiduciaire, intitulé « compte du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures » (le « compte courant »).

#### **2.4.3. Contributions**

Outre le donateur fondateur (la Commission européenne), tout État membre de l'Union européenne et tout organisme de financement du développement situé dans un État membre de l'UE peut apporter une contribution en euros au compte du Fonds fiduciaire. Les contributions nettes (hors frais bancaires) sont inscrites dans l'état de la situation financière à la date de leur réception.

#### **2.4.4. Décaissements sur opérations**

Les décaissements au titre d'opérations financées par le Fonds fiduciaire sont comptabilisés en charge à la rubrique *Projets financés* de l'état du résultat global, à la date de leur versement par le Fonds fiduciaire.

#### **2.4.5. Charges administratives générales**

Pour la gestion du Fonds fiduciaire, la BEI est rémunérée par une commission fixe égale à 4 % (quatre pour cent) du montant de chaque contribution effectivement versée au Fonds fiduciaire. Cette commission administrative est destinée à couvrir intégralement le coût de la gestion du Fonds fiduciaire. Les charges administratives générales sont comptabilisées dans l'état du résultat global au prorata sur le reste de la durée de vie du Fonds fiduciaire.

#### **2.4.6. Imposition**

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

### 3. Autres éléments de l'actif

Sont inscrites au poste *Autres éléments de l'actif* les commissions administratives versées d'avance à la BEI – comme expliqué à la Note 8.

### 4. Autres dettes

Sont inscrits au poste *Autres dettes* les frais relatifs à l'audit externe des états financiers du Fonds fiduciaire au 31 décembre 2009. Les frais relatifs à l'audit externe des états financiers du Fonds fiduciaire au 31 décembre 2008 sont indiqués à titre de comparaison.

### 5. Contributions des donateurs

Les contributions reçues de la Commission européenne et des États membres au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 sont détaillées ci-dessous.

Donateurs	2009 (en milliers d'euros)	2008 (en milliers d'euros)
Autriche	1 000	1 000
Belgique	1 000	-
Commission européenne	108 700	60 000
Finlande	5 000	-
France	5 000	5 000
Allemagne	1 000	1 000
Grèce	1 000	1 000
Italie	5 000	5 000
Luxembourg	2 000	2 000
Pays-Bas	2 000	2 000
Portugal	1 000	1 000
Espagne	10 000	10 000
Royaume-Uni	27 500	5 000
<b>Total</b>	<b>170 200</b>	<b>93 000</b>

### 6. Intérêts et produits assimilés

Aux termes de l'Accord établissant les modalités de mise en œuvre du Fonds fiduciaire, la BEI rémunère les liquidités déposées sur le compte courant sur la base de l'indice EONIA (*Euro Overnight Index Average*).

Pour l'exercice 2009, les produits d'intérêts perçus en rémunération du compte courant ouvert dans les livres de la BEI s'élevaient à 561 627 EUR (2008 : 2 941 156 EUR).



## 7. Projets financés

En 2009 et en 2008, la BEI a procédé à des décaissements pour les projets suivants :

Projets financés (en milliers d'euros)	2009	2008
<b>Assistance technique</b>		
Interconnexion Éthiopie-Kenya	92	245
CLSG – Interconnexion WAPP	287	777
Centrale hydroélectrique Ruzizi	1 676	-
<b>Total de l'assistance technique</b>	<b>2 055</b>	<b>1 022</b>
<b>Bonifications d'intérêts</b>		
Interconnexion de Caprivi	15 000	-
Corridor de Beira	4 402	-
<b>Total des bonifications d'intérêts</b>	<b>19 402</b>	<b>-</b>
<b>Subventions directes</b>		
Câble sous-marin EASSy	939	60
<b>Total des subventions directes</b>	<b>939</b>	<b>60</b>
<b>Total des projets financés</b>	<b>22 396</b>	<b>1 082</b>

## 8. Charges administratives générales

Pour les exercices 2009 et 2008, la commission de gestion versée à la BEI s'élève à 3 088 000 EUR et 2 020 000 EUR respectivement. Au 31 décembre 2009, 855 000 EUR (2008 : 580 000 EUR) sont comptabilisés dans l'état du résultat global et 5 132 000 EUR (2008 : 2 898 000 EUR) sont inscrits au poste *Autres éléments de l'actif* de l'état de la situation financière en tant que commissions administratives versées d'avance.

## 9. Passifs éventuels

Les passifs éventuels du Fonds fiduciaire sont intégralement composés d'opérations de subvention approuvées mais non encore décaissées. À la date du bilan, celles-ci se montent à 72,9 millions d'EUR (2008 : 62,2 millions d'EUR), dont 52,8 millions d'EUR (2008 : 53,3 millions d'EUR) correspondent à des bonifications d'intérêts, 16,8 millions d'EUR (2008 : 6,4 millions d'EUR) à des actions d'assistance technique et 3,3 millions d'EUR (2008 : 2,5 millions d'EUR) à des subventions directes durant la phase d'investissement. L'accord instituant le Fonds fiduciaire prévoit (article 6.1.2) que les décaissements des subventions au profit des responsables des projets doivent normalement débiter dans les 18 mois suivant l'approbation formelle de l'opération concernée.

## 10. Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture de l'exercice, aucun événement significatif pouvant donner lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2009.

## Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification  
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT  
98-100, Boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 LUXEMBOURG

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, lesquels comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2009, l'état du résultat global, l'état des variations des ressources des donateurs et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables adoptés et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la Banque européenne d'investissement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de principes comptables appropriés ; ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité du réviseur d'entreprises**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir l'assurance

raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère d'états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne. Une mission d'audit consiste également à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par la direction de la Banque européenne d'investissement, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

À notre avis, les présents états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures au 31 décembre 2009, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

*Luxembourg, le 11 mars 2010*

KPMG Audit S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises



Emmanuel Dollé

## Déclaration du Comité de vérification

Les conditions régissant l'approbation des états financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, contenues dans les Règles relatives à la création et à la gestion du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, stipulent que les états financiers seront soumis aux instances dirigeantes de la Banque, selon les dispositions prévues par les statuts de cette dernière pour ses propres états financiers. C'est sur cette base que le Comité de vérification a émis la déclaration suivante :

### **Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'UE**

Le Comité institué en vertu de l'article 12 des statuts et de l'article 27 du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné KPMG comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures pour l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 11 mars 2010,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 24, 25 & 26 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

- confirme que les activités du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ;
- confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et que, à cet effet, il s'est assuré que les opérations du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les statuts et le règlement intérieur ;
- confirme que les états financiers, composés de l'état de la situation financière, de l'état du résultat global, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie, ainsi que d'un résumé des principes comptables adoptés et d'autres notes explicatives, donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures au 31 décembre 2009, de ses résultats financiers et de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Luxembourg, le 11 mars 2010

Le Comité de vérification



O. KLAPPER



G. SMYTH



E. MATHAY



J. RODRIGUES DE JESUS



D. NOUY



J. GALEA





Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV)

# États financiers

au 31 décembre 2009

## État de la situation financière

au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Note	31.12.2009
<b>ACTIF</b>		
Liquidités et équivalents	7	42 742
Autres éléments de l'actif	8	1 423
<b>Total de l'actif</b>		<b>44 165</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>DETTES</b>		
Autres dettes	9	15
<b>Total des dettes</b>		<b>15</b>
<b>RESSOURCES DES DONATEURS</b>		
Contributions	10	44 471
Bénéfice non distribué		- 321
<b>Total des ressources des donateurs</b>		<b>44 150</b>
<b>Total du passif</b>		<b>44 165</b>

## État du résultat global

pour la période du 5 novembre 2008 au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Note	Du 05.11.2008 au 31.12.2009
Intérêts et produits assimilés	3	154
<b>Total des produits</b>		<b>154</b>
Opérations financées	4	- 5
Charges administratives générales	5	- 455
Autres charges	6	- 15
<b>Total des charges</b>		<b>- 475</b>
<b>Perte nette</b>		<b>- 321</b>
<b>Total du résultat global de la période</b>		<b>- 321</b>

## État des variations des ressources des donateurs

pour la période du 5 novembre 2008 au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Contributions	Bénéfice non distribué	Total
<b>Au 05.11.2008</b>	-	-	-
<b>Total du résultat global de la période</b>			
Perte pour l'exercice	-	- 321	- 321
<b>Transactions enregistrées directement dans les ressources des donateurs</b>			
Contributions des donateurs au cours de la période	44 471	-	44 471
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>44 471</b>	<b>- 321</b>	<b>44 150</b>

## Tableau des flux de trésorerie

pour la période du 5 novembre 2008 au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Du 5.11.2008 au 31.12.2009
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	
Intérêts perçus	154
Charges administratives générales	- 1 878
Opérations financées	- 5
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles</b>	<b>- 1 729</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	
Contributions des donateurs	44 471
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement</b>	<b>44 471</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents</b>	<b>42 742</b>
Liquidités et équivalents à l'ouverture de la période	-
<b>Liquidités et équivalents à la clôture de la période</b>	<b>42 742</b>

## Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV)

# Annexe aux états financiers

### 1. Informations d'ordre général

Les 4 décembre 2006 et 5 décembre 2007, la Commission européenne (« CE ») a adopté deux communications intitulées, respectivement, « Renforcer la politique européenne de voisinage » et « Une politique européenne de voisinage forte », qui proposaient l'établissement d'une facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage (Facilité d'investissement pour le voisinage, « FIV ») dans le but de soutenir notamment des investissements en infrastructures essentielles dans les pays voisins et les pays partenaires. La FIV a pour objet de compléter les prêts d'institutions financières publiques de l'UE par des subventions émanant de l'UE et des contributions directes des États membres, afin de créer un fort « effet de levier ».

L'accord de mise en œuvre du Fonds fiduciaire de la FIV (*NIF Trust Fund agreement constituting the implementation rules of the Trust Fund*, « l'Accord »), signé le 5 novembre 2008 par la CE, les États membres et la Banque européenne d'investissement en tant que gestionnaire du Fonds, établit le Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) (« le Fonds fiduciaire de la FIV » ou « le Fonds »), qui centralisera les contributions respectives des États membres et des autres donateurs.

Aux termes de cet accord, la vocation centrale du Fonds est de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) au moyen de financements ciblés visant le renforcement des réseaux d'infrastructures entre l'Union européenne et les pays voisins dans les domaines des transports et de l'énergie. Le Fonds apporte un appui financier sous forme de subventions aux projets d'infrastructure admissibles, parallèlement aux prêts à long terme accordés par des bailleurs de fonds admissibles.

Les institutions de financement admissibles, qui sont dans un premier temps la Banque européenne d'investissement (« BEI »), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« BERD »), la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Nordic Investment Bank (« NIB »), l'Agence française de développement (« AFD ») et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (« KfW ») et auxquelles d'autres se joindront plus tard, entreprennent de constituer et de développer activement une réserve de projets admissibles afin de favoriser un engagement rapide des ressources.

Le Fonds fiduciaire de la FIV a une durée de vie limitée et peut être clos après survenance de certains événements dits « situations de clôture ». L'article 11, paragraphe 2, point 1 (d) de l'Accord prévoit la possibilité de clore le Fonds fiduciaire de la FIV le 31 décembre 2013 ; le paragraphe 3 de ce même article précise les modalités de cession des ressources restantes.

Les présents états financiers sont les premiers états financiers du Fonds fiduciaire de la FIV et correspondent à

l'activité du Fonds entre le 5 novembre 2008 (date de sa création) et le 31 décembre 2009.

Le Comité de gestion du Fonds fiduciaire de la FIV s'est réuni à quatre reprises durant la période examinée (le 5 novembre 2008, le 21 avril 2009, le 18 septembre 2009 et le 17 novembre 2009), à l'occasion des réunions du Conseil opérationnel de la FIV, pour signer l'accord établissant le Fonds fiduciaire de la FIV et décider de l'affectation de ressources aux différentes opérations de subvention.

Le Comité de gestion du Fonds fiduciaire de la FIV a approuvé les présents états financiers par procédure tacite le 10 mars 2010.

Le Conseil d'administration de la BEI a adopté les états financiers le 11 mars 2010 et autorisé leur soumission pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 8 juin 2010.

### 2. Principes comptables essentiels

#### 2.1. Bases d'établissement des états financiers – Déclaration de conformité

Les états financiers du Fonds fiduciaire de la FIV ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'entérinées par l'Union européenne.

#### 2.2. Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS implique le recours à des estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction de la BEI d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables du Fonds. Les domaines très complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers, sont indiqués ci-après.

Les estimations et les jugements ci-après sont ceux qui ont le plus d'importance.

#### Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur d'actifs et de passifs financiers enregistrés dans l'état de la situation financière ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs, on a recours à une série de techniques de valorisation qui reposent notamment sur l'utilisation de modèles mathématiques. Les données qui alimentent ces modèles sont tirées, lorsque la possibilité existe, de marchés observables ; dans le cas contraire, déterminer les justes valeurs implique d'exercer



un jugement. Cette appréciation se fonde notamment sur des questions de liquidité et de paramètres de modélisation tels que les corrélations et la volatilité.

### Valorisation des titres de participation non cotés

La valorisation des titres de participation non cotés se fait normalement à l'aide de l'une des techniques suivantes :

- analyse de transactions récentes sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;
- examen des flux de trésorerie prévisionnels actualisés aux taux courants applicables à des positions assorties de modalités et de risques similaires ;
- recours à d'autres modèles de valorisation.

La détermination des flux de trésorerie et des facteurs d'actualisation de titres de participation non cotés nécessite un degré important d'estimation. Le Fonds calibre périodiquement les techniques de valorisation et en teste la validité sur la base soit de transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, soit de toute autre donnée de marché observable disponible.

Toutefois, pour les investissements relatifs à des entités qui ont moins de deux ans, aucune perte de valeur n'est comptabilisée et les investissements restent comptabilisés à leur coût historique. Seuls les effets des variations de change sont pris en compte.

### 2.3. Modification des principes comptables

L'*International Accounting Standards Board* (IASB) a publié en 2009 les normes et amendements suivants, que l'Union européenne n'a pas encore avalisés, raison pour laquelle le Fonds ne les a pas encore adoptés :

- l'IFRS 9 Instruments financiers (publiée le 12 novembre 2009) ;
- la version révisée de l'IAS 24 Information relative aux parties liées (publiée le 4 novembre 2009).

### 2.4. Principes comptables essentiels

#### 2.4.1. Bases de conversion

Les états financiers du Fonds sont libellés en euros (EUR), sa monnaie opérationnelle.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture de l'état de la situation financière. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans l'état du résultat global.

Les postes non monétaires dont le coût historique est libellé en devises sont comptabilisés sur la base du taux de

change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les postes non monétaires dont la juste valeur est libellée en devises sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de ces transactions, ainsi que les différences de change non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans l'état du résultat global.

Les éléments de l'état du résultat global sont convertis en euros sur la base des taux de conversion de fin de mois.

#### 2.4.2. Liquidités et équivalents

Le Fonds assimile à des liquidités et équivalents les comptes courants et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à trois mois. La BEI a ouvert dans ses livres trois comptes courants pour le Fonds fiduciaire de la FIV : un pour les contributions destinées à la région orientale, un pour celles destinées à la région méridionale et un troisième pour les contributions non affectées. Chaque institution de financement admissible ouvre de son côté un compte courant au nom du Fonds fiduciaire de la FIV pour les opérations de subvention qu'elle gère. À la clôture du bilan, deux institutions de financement admissibles avaient ouvert un compte courant dans leurs livres pour le Fonds fiduciaire de la FIV, la KfW et la BERD.

#### 2.4.3. Actifs financiers autres que les produits dérivés

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

Après l'évaluation initiale, les placements financiers sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, conformément à l'IAS 39.

La juste valeur des titres de participation est évaluée comme suit :

##### a. Fonds de capital-risque

La juste valeur de chaque fonds de capital-risque est basée sur la valeur nette d'inventaire (VNI) déclarée par le fonds, si celle-ci a été calculée selon des règles internationales de valorisation reconnues comme étant conformes aux normes IFRS (p.ex. les règles figurant dans le guide international de l'évaluation des portefeuilles de fonds (IPEV), publié par l'association européenne des sociétés de capital-risque (EVCA)). En présence de certains éléments susceptibles de modifier la valorisation, le Fonds fiduciaire de la FIV peut cependant décider de corriger la VNI déclarée par le fonds.

Les investissements en capital-risque sont répartis en trois catégories :

- Catégorie I : fonds qui ont adopté les critères de juste valeur de l'IAS 39 ou les règles du guide IPEV, et pour lesquels un examen spécifique est effectué afin de vérifier si la VNI représente bien une estimation fiable de la juste valeur.

- Catégorie II : fonds qui ont adopté d'autres modes de valorisation (tels que les anciennes règles (2001) de l'EVCA) ou des normes pouvant être considérées comme équivalentes à l'IAS 39. Un examen spécifique est effectué afin de vérifier si la VNI représente bien une estimation fiable de la juste valeur.
- Catégorie III : fonds qui n'ont adopté ni les dispositions de l'IAS 39 en matière de juste valeur ni une autre norme équivalente.

Si la VNI n'a pas été calculée selon une norme internationale reconnue, la valorisation s'effectue sur la base du portefeuille sous-jacent.

#### b. Prises de participation directes

La juste valeur des participations se calcule sur la base des derniers états financiers disponibles, avec, le cas échéant, réutilisation de la méthode appliquée lors de leur acquisition.

Les gains et pertes latents sur les prises de participation et sur les fonds de capital-risque sont enregistrés dans l'état du résultat global.

#### 2.4.4. Contributions

Les contributions (nettes de frais bancaires) sont inscrites dans l'état de la situation financière à la date de leur réception.

#### 2.4.5. Décaissements relatifs aux opérations financées

Les décaissements au titre d'opérations de subvention financées par le Fonds fiduciaire de la FIV sont comptabilisés en charge à la rubrique *Opérations financées* de l'état du résultat global, à la date de leur versement par le Fonds.

#### 2.4.6. Charges administratives générales

Les charges administratives générales se composent de commissions administratives à verser à la BEI en tant que gestionnaire du Fonds et de commissions à verser aux institutions de financement admissibles.

Conformément au paragraphe 4 de l'article 8 de l'Accord, la BEI perçoit une commission fixe égale à 4 % (quatre pour cent) de chaque contribution effectivement versée

au Fonds. Cette commission est destinée à couvrir intégralement tous les coûts supportés par la Banque dans le cadre des activités du Fonds et de sa gestion. Les commissions administratives versées à la BEI sont comptabilisées dans l'état du résultat global au prorata sur le reste de la durée de vie du Fonds.

Aux termes de la procédure écrite du Comité de gestion du Fonds fiduciaire de la FIV en date du 2 décembre 2009, le chef de file du financement pour chaque projet reçoit d'avance une rémunération forfaitaire destinée à couvrir les coûts supportés pour mettre en œuvre les projets financés par le Fonds fiduciaire de la FIV, à savoir :

- pour des subventions d'investissement, 2 % de la contribution de l'UE et (ou) du Fonds fiduciaire de la FIV au projet (avec, indépendamment du montant de la contribution, un minimum forfaitaire de 200 000 EUR et un maximum de 7 % de la contribution ou 750 000 EUR) ;
- pour des opérations d'assistance technique et des études, 4 % de la contribution de l'UE et (ou) du Fonds fiduciaire de la FIV au projet (avec, indépendamment du montant de la contribution, un minimum forfaitaire de 150 000 EUR et un maximum de 7 % de la contribution ou 300 000 EUR).

Cette rémunération s'applique à toutes les contributions de la FIV issues du budget de l'UE et à toutes les contributions du Fonds fiduciaire de la FIV indépendamment du montant des ressources destinées au projet éventuellement versées directement au bénéficiaire. Dans un souci de cohérence et d'équité de traitement de tous les projets financés par la FIV, cette règle de rémunération s'applique aussi rétroactivement à tous les projets déjà approuvés par le Conseil opérationnel de la FIV. Les commissions administratives à verser aux institutions de financement sont comptabilisées dans l'état du résultat global au prorata sur le reste de la durée de vie du projet financé.

#### 2.4.7. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

### 3. Intérêts et produits assimilés

Aux termes de l'Accord, la BEI et les institutions de financement admissibles rémunèrent les liquidités déposées sur les comptes courants ouverts au nom du Fonds fiduciaire de la FIV sur la base de l'indice EONIA (*Euro Overnight Index Average*).

Pour la période couverte par les présents états financiers, les produits d'intérêt perçus en rémunération des comptes courants du Fonds totalisent 154 000 EUR.

### 4. Opérations financées

Pour la période couverte par les présents états financiers, un montant total de 5 000 EUR a été prélevé sur le compte de la BERD pour financer le projet d'assistance technique « Financial Sector Institution Building and Crisis Response (Targeted Crisis Response – Assistance with Portfolio Restructuring and Bad Debt Workout for Ukraine's Kreditprombank) » visant le renforcement des institutions financières face à la crise et, singulièrement, le soutien à la restructuration du portefeuille et à la renégociation des créances douteuses de la banque ukrainienne Kreditprombank. Ce projet est financé par des ressources provenant du compte Fonds fiduciaire de la FIV – région orientale.

### 5. Charges administratives générales

Le total des charges administratives générales supportées par le Fonds fiduciaire de la FIV pour la période couverte par les présents états financiers s'élève à 1 878 000 EUR, dont 1 778 000 EUR ont été versés à la BEI et 100 000 à la KfW.

Sur les 1 778 000 EUR de charges administratives générales versées à la BEI, 455 000 EUR sont comptabilisés dans l'état du résultat global et 1 323 000 EUR sont inscrits au poste *Autres éléments de l'actif* de l'état de la situation financière, en tant que charges administratives payées d'avance.

Les commissions administratives versées à la KfW (100 000 EUR) sont, dans leur intégralité, inscrites au

poste *Autres éléments de l'actif* de l'état de la situation financière en tant que charges administratives payées d'avance, puisqu'elles n'ont été versées que le 31 décembre 2009.

### 6. Autres charges

Les autres charges correspondent aux frais engagés pour l'audit des états financiers du Fonds au 31 décembre 2009, soit un total de 15 000 EUR.

### 7. Liquidités et équivalents

Au 31 décembre 2009, la répartition des liquidités et équivalents est la suivante (en milliers d'euros) :

Liquidités et équivalents	31.12.2009
BEI – Fonds fiduciaire de la FIV – région orientale	4 075
BEI – Fonds fiduciaire de la FIV – région méridionale	11 552
BEI – Fonds fiduciaire de la FIV – contributions non affectées	18 120
Compte courant auprès de la KfW	5 000
Compte courant auprès de la BERD	3 995
<b>Total</b>	<b>42 742</b>

### 8. Autres éléments de l'actif

Sont inscrites au poste *Autres éléments de l'actif* les commissions de gestion versées d'avance à la BEI et à la KfW – comme expliqué à la Note 5.

### 9. Autres dettes

Sont inscrits au poste *Autres dettes* les frais relatifs à l'audit des états financiers du Fonds au 31 décembre 2009, soit un total de 15 000 EUR.

## 10. Contributions des donateurs

L'article 2, paragraphe 2, point 1 de l'Accord stipule que les États membres de l'Union européenne, la Commission européenne, les pays relevant de la politique européenne de voisinage ainsi que d'autres pays (ces derniers sous réserve de l'approbation unanime des États membres et de la Commission), collectivement, « les donateurs », peuvent faire des contributions volontaires au Fonds. Les donateurs peuvent choisir de destiner spécifiquement leur contribution à la région orientale ou à la région méridionale, ou encore de ne pas préciser d'affectation, auquel cas leur contribution est créditée au compte « Contributions non affectées » du Fonds.

Les contributions reçues des 15 donateurs au 31 décembre 2009 sont détaillées ci-dessous (en milliers d'euros).

Donateur	Contributions destinées à la région orientale	Contributions destinées à la région méridionale	Contributions non affectées	Total des contributions
Autriche			1 000	1 000
Bulgarie	332			332
République tchèque	2 000			2 000
Estonie	639			639
Finlande	1 000			1 000
France		10 000		10 000
Allemagne			20 000	20 000
Grèce		1 000		1 000
Italie		1 000		1 000
Luxembourg			600	600
Pologne	3 000			3 000
Portugal			500	500
Roumanie	400			400
Espagne			2 000	2 000
Suède	1 000			1 000
<b>Total</b>	<b>8 371</b>	<b>12 000</b>	<b>24 100</b>	<b>44 471</b>

## 11. Passifs éventuels (en milliers d'euros)

Les passifs éventuels du Fonds sont intégralement composés d'opérations de subvention approuvées mais non encore décaissées. À la date du bilan, ils se décomposent comme suit :

	31.12.2009
<b>Passifs éventuels</b>	
Engagements non décaissés au titre des opérations sur capitaux à risques gérées par la KfW	5 000
Engagements non décaissés au titre des opérations d'assistance technique et de subvention d'investissement gérées par la BERD	16 730
<b>Total</b>	<b>21 730</b>

## 12. Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture de l'exercice, aucun événement significatif pouvant donner lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2009.

## Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification  
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT  
98-100, Boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 LUXEMBOURG

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage, lesquels comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2009, l'état du résultat global, l'état des variations des ressources des donateurs et le tableau des flux de trésorerie pour la période du 5 novembre 2008 au 31 décembre 2009, ainsi qu'un résumé des principes comptables adoptés et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la Banque européenne d'investissement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de principes comptables appropriés ; ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité du réviseur d'entreprises**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère d'états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne. Une mission d'audit consiste également à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par la direction de la Banque européenne d'investissement, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

À notre avis, les présents états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage au 31 décembre 2009, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour la période du 5 novembre 2008 au 31 décembre 2009, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

*Luxembourg, le 11 mars 2010*

KPMG Audit S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises



Emmanuel Dollé

## Déclaration du Comité de vérification

Les conditions régissant l'approbation des états financiers du Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage, contenues dans les Règles relatives à la création et à la gestion du Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage, stipulent que les états financiers seront soumis aux procédures de présentation et d'approbation prévues par les statuts de la Banque pour ses opérations ordinaires. C'est sur cette base que le Comité de vérification a émis la déclaration suivante :

### Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers du Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'UE

Le Comité institué en vertu de l'article 12 des statuts et de l'article 27 du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné KPMG comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage pour l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 11 mars 2010,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 24, 25 et 26 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

- confirme que les activités du Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ;
- confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres du Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage et que, à cet effet, il s'est assuré que les opérations du Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les statuts et le règlement intérieur ;
- confirme que les états financiers, composés de l'état de la situation financière, de l'état du résultat global, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie, ainsi que d'un résumé des principes comptables adoptés et d'autres notes explicatives, donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage au 31 décembre 2009, de ses résultats financiers et de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Luxembourg, le 11 mars 2010

Le Comité de vérification



O. KLAPPER



G. SMYTH



E. MATHAY



J. RODRIGUES DE JESUS



D. NOUY



J. GALEA



FEI

# États financiers

au 31 décembre 2009

## Rapport des réviseurs indépendants

Collège des commissaires aux comptes  
FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT  
96 boulevard Konrad Adenauer  
L-2968 Luxembourg

Suite à notre nomination par le Collège des commissaires aux comptes, nous avons vérifié les états financiers ci-joints du Fonds européen d'investissement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2009, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales règles comptables et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne adapté à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité du réviseur d'entreprises**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué celui-ci selon les normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du

risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère d'états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.

Un audit consiste également à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par la direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

À notre avis, les présents états financiers donnent, en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, une image fidèle de la situation financière du Fonds européen d'investissement au 31 décembre 2009, ainsi que de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

KPMG Audit S.à.r.l  
Réviseur d'entreprises

*Luxembourg, le 10 mars 2010*



Thierry RAVASIO



## Rapport du Collège des commissaires aux comptes

Le Collège des commissaires aux comptes, constitué en vertu de l'article 22 des statuts du Fonds européen d'investissement (FEI),

- agissant conformément aux normes habituelles de la profession de vérificateur des comptes,
- ayant désigné KPMG Audit S. à r.l. comme réviseurs externes du FEI en vertu de l'article 19 du règlement intérieur,
- ayant étudié les états financiers et les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat,
- ayant examiné le rapport établi par KPMG Audit S. à r.l. en date du 10 mars 2010,
- notant que ce rapport émet une opinion sans réserve sur les états financiers du FEI pour l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- ayant examiné les rapports et les avis émis par l'Audit interne et par les fonctions Gestion des risques financiers, Conformité et Risque opérationnel du FEI,
- ayant reçu les assurances du Directeur général concernant, en particulier, l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et de l'administration interne,

vu les articles 17, 18 et 19 du Règlement intérieur,

confirme par la présente, pour autant qu'il sache et puisse en juger,

- que les opérations du Fonds ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les statuts et le règlement intérieur ;
- que les états financiers du Fonds européen d'investissement, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et les notes d'accompagnement des comptes annuels, donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice considéré.

*Luxembourg, le 10 mars 2010*

Le Collège des commissaires aux comptes



Gabriela PANTRING



Ortwin KLAPPER



Bernard MAGENHANN

## État de la situation financière

au 31 décembre 2009 (en euros)

	Note	31.12.2009	31.12.2008
<b>ACTIF</b>			
Liquidités et équivalents	4.1	106 266 117	383 502 584
Placements :			
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	4.2	832 313 566	495 733 011
Actions et autres titres à revenu variable	4.3	165 027 737	158 714 823
		<b>997 341 303</b>	<b>654 447 834</b>
Actifs non courants détenus en vue de la vente	4.4	7 139 812	7 139 812
Autres éléments de l'actif	4.5	44 788 915	28 465 987
Immobilisations incorporelles	4.6	2 183 144	1 869 793
Immobilisations corporelles	4.7	217 437	433 673
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 157 936 728</b>	<b>1 075 859 683</b>
<b>DETTES</b>			
Dettes financières	5.1		
Garanties financières		26 723 389	21 594 769
Provisions pour garanties	5.2	64 630 966	8 983 874
Obligations au titre des prestations de retraite	5.3	21 144 222	16 984 934
Autres dettes et provisions	5.4	16 703 747	14 223 570
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>129 202 324</b>	<b>61 787 147</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital libéré	5.5		
souscrit		2 940 000 000	2 865 000 000
non appelé		(2 352 000 000)	(2 292 000 000)
		<b>588 000 000</b>	<b>573 000 000</b>
Primes d'émission d'actions	5.5	143 191 123	132 012 377
Réserve statutaire	5.6	138 535 177	124 490 745
Bénéfices non distribués		153 457 561	146 435 341
Réserve de juste valeur	5.7	12 924 049	3 022 993
Résultat de l'exercice		(7 373 506)	35 111 080
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 028 734 404</b>	<b>1 014 072 536</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 157 936 728</b>	<b>1 075 859 683</b>

## État du résultat global

pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (en euros)

	Note	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés nets	7.1	28 617 478	38 494 827
Revenus des actions et autres titres à revenu variable	4.3	932 384	4 598 262
Résultat net sur opérations de garantie	7.2	(20 341 639)	18 492 375
Revenus de commissions	7.3	26 844 238	23 405 855
Résultat net sur opérations financières	7.4	(1 351 432)	(5 081 325)
Autres produits d'exploitation		34 687	24 675
Charges administratives générales	5.3 & 7.5		
Frais de personnel :			
- salaires et traitements		(25 636 186)	(19 241 179)
- cotisations sociales et autres dépenses à caractère social		(3 890 535)	(3 237 576)
		<b>(29 526 721)</b>	<b>(22 478 755)</b>
Autres charges administratives		(6 832 821)	(7 546 298)
		<b>(36 359 542)</b>	<b>(30 025 053)</b>
Amortissements	4.6 & 4.7	(552 813)	(894 486)
Pertes de valeur sur placements disponibles à la vente	4.3	(5 196 867)	(13 904 050)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(7 373 506)</b>	<b>35 111 080</b>
Autres éléments du résultat global			
- Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		11 299 835	(23 330 192)
- Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente transférée au résultat		(1 398 779)	3 983 655
		<b>9 901 056</b>	<b>(19 346 537)</b>
<b>Total du résultat global de l'exercice financier</b>		<b>2 527 550</b>	<b>15 764 543</b>

## Tableau des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (en euros)

	Note	31.12.2009	31.12.2008
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat de l'exercice		(7 373 506)	35 111 080
Ajustements :			
Amortissements	4.6, 4.7	552 813	894 486
Perte de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	4.3	5 196 867	13 904 050
Perte de valeur sur titres de créance et autres titres à revenu fixe	4.2	0	98 579
Produits d'intérêts sur titres de créance et autres titres à revenu fixe	7.1	(23 885 776)	(22 554 525)
Variation des garanties financières		11 487 834	1 024 978
Perte nette sur cession de titres de créance et autres titres à revenu fixe	7.4	1 328 508	2 611 743
Provisions pour garanties financières	7.2	53 277 911	5 033 449
		<b>40 584 651</b>	<b>36 123 840</b>
Variations actions et autres titres à revenu variable	4.3	(17 297 162)	(23 700 053)
Variations autres postes de l'actif et du passif		(10 178 372)	21 936 784
		<b>(27 475 534)</b>	<b>(1 763 269)</b>
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles</b>		<b>13 109 117</b>	<b>34 360 571</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisition de titres de créance et autres titres à revenu fixe	4.2	(449 476 970)	(75 115 790)
Produits de cession de titres de créance et autres titres à revenu fixe	4.2	128 167 142	98 552 727
Intérêts perçus sur titres de créance et autres titres à revenu fixe		19 242 953	23 821 225
Acquisition d'actifs incorporels et incorporels	4.6, 4.7	(649 928)	(1 241 762)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>		<b>(302 716 803)</b>	<b>46 016 400</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes versés		(14 044 432)	(20 160 030)
Augmentation de capital		26 178 746	33 102 708
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>		<b>12 134 314</b>	<b>12 942 678</b>
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	4.1	383 502 584	291 604 538
Effet des variations de change sur les liquidités et équivalents		236 905	(1 421 603)
Flux de trésorerie nets liés aux :			
- activités opérationnelles		13 109 117	34 360 571
- activités d'investissement		(302 716 803)	46 016 400
- activités de financement		12 134 314	12 942 678
<b>Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice</b>		<b>106 266 117</b>	<b>383 502 584</b>

## État des variations des capitaux propres

pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (en euros)

	Note	Capital souscrit	Capital non appelé	Capital libéré	Primes d'émission d'actions	Réserve statutaire	Bénéfices non distribués	Réserve de juste valeur	Résultat de l'exercice	Total des fonds propres
<b>Solde au 01.01.2008</b>		2 770 000 000	(2 216 000 000)	554 000 000	117 909 669	104 329 810	136 353 969	22 369 530	50 402 337	985 365 315
<b>Total du résultat global</b>										
Résultat de l'exercice		0	0	0	0	0	0	0	35 111 080	35 111 080
Variation nette de la juste valeur du portefeuille disponible à la vente	5.7	0	0	0	0	0	0	(19 346 537)	0	(19 346 537)
<b>Transactions avec des propriétaires</b>										
Affectation du résultat, y compris les dividendes	5.6	0	0	0	0	20 160 935	10 081 372	0	(50 402 337)	(20 160 030)
Émission d'actions	5.5	95 000 000	(76 000 000)	19 000 000	14 102 708	0	0	0	0	33 102 708
<b>Solde au 31.12.2008</b>		2 865 000 000	(2 292 000 000)	573 000 000	132 012 377	124 490 745	146 435 341	3 022 993	35 111 080	1 014 072 536
<b>Total du résultat global</b>										
Résultat de l'exercice		0	0	0	0	0	0	0	(7 373 506)	(7 373 506)
Variation nette de la juste valeur du portefeuille disponible à la vente	5.7	0	0	0	0	0	0	9 901 056	0	9 901 056
<b>Transactions avec des propriétaires</b>										
Affectation du résultat, y compris les dividendes	5.6	0	0	0	0	14 044 432	7 022 220	0	(35 111 080)	(14 044 428)
Émission d'actions	5.5	75 000 000	(60 000 000)	15 000 000	11 178 746	0	0	0	0	26 178 746
<b>Solde au 31.12.2009</b>		2 940 000 000	(2 352 000 000)	588 000 000	143 191 123	138 535 177	153 457 561	12 924 049	(7 373 506)	1 028 734 404

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents états financiers.

## Fonds européen d'investissement

**Notes d'accompagnement des comptes annuels**

pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (en euros)

**1. Généralités**

Le FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT (ci-après "le FEI" ou "le Fonds") est une institution financière internationale qui a été créée à Luxembourg le 14 juin 1994. Son siège social est situé 96, boulevard Konrad Adenauer à L-2968 Luxembourg.

La mission première du FEI est de contribuer, tout en assurant une rentabilité adéquate de ses fonds propres, à la réalisation des objectifs communautaires au travers des activités suivantes :

- l'octroi de garanties à des institutions financières pour couvrir des crédits aux PME ;
- l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations en capital ;
- l'administration de ressources spéciales qui lui sont confiées par des tierces parties ;
- des activités connexes.

Le Fonds est un partenariat dont les membres sont la Banque européenne d'investissement (ci-après « la BEI »), l'Union européenne représentée par la Commission européenne (ci-après « la Commission »), et un groupe d'institutions financières des États membres de l'Union européenne et de deux pays candidats. Les membres du Fonds ne sont responsables des obligations de celui-ci qu'à concurrence de leur quote-part du capital souscrit non versé.

L'exercice financier du Fonds court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

La BEI détient la majorité des parts du capital du FEI. Le Fonds est par conséquent inclus dans les comptes consolidés du groupe BEI. Pour obtenir ces comptes consolidés, prière de s'adresser au siège de la BEI, 100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg.

La publication des comptes annuels du Fonds a été autorisée par le Conseil d'administration le 10 mars 2010.

**2. Principales méthodes comptables et bases d'établissement des états financiers****2.1. Bases d'établissement des états financiers****2.1.1. Déclaration de conformité**

Les états financiers du Fonds ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et entérinées par l'Union européenne.

**2.1.2. Bases d'évaluation**

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, excepté pour les éléments significatifs suivants dans l'état de la situation financière :

- les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur ;
- les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés à leur juste valeur ;
- les obligations au titre de prestations définies sont enregistrées à leur valeur actualisée, moins le total net des actifs du régime, plus les gains actuariels non comptabilisés et moins les coûts non comptabilisés des services passés et les pertes actuarielles non comptabilisées.

**2.1.3. Estimations et jugements**

L'établissement des états financiers conformément aux IFRS implique le recours à des estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables du Fonds. Les domaines qui laissent la place à une plus grande marge d'appréciation ou qui présentent un degré de complexité plus élevé, ou encore ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations retenues ont une incidence importante sur les états financiers, sont présentés plus en détail à la note 2.14. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être significatives pour les états financiers.

**2.1.4. Modification des principes comptables et changements de présentation**

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles qui ont été utilisées pour le dernier exercice, à l'exception de l'IAS 1 Présentation des états financiers et des modifications apportées à l'IFRS 7. Les principes comptables ne modifient que des points de présentation. Les données comparatives font l'objet d'une nouvelle présentation, conforme à la nouvelle norme.

Par rapport à 2008, des changements ont été apportés à la présentation et à la classification des garanties.

Les opérations de garantie étaient auparavant classées en garanties financières ou en produits dérivés. Au 31 décembre 2009, ces deux catégories ont été fusionnées et elles figurent à l'état de la situation financière

sous la rubrique unique *Garanties financières*. Pour les besoins de la comparaison, la même présentation a été appliquée aux données au 31 décembre 2008.

Ce changement de présentation concerne aussi les passifs dérivés au 31 décembre 2008, soit 2 604 242 EUR inscrits à la rubrique *Garanties financières*. Il n'y a aucun effet sur le total de l'état de la situation financière ni sur l'état du résultat global pour 2008 ou pour 2009.

### 2.1.5. Bases de conversion

L'euro (EUR) est la monnaie opérationnelle et l'unité de compte utilisée pour la présentation des états financiers.

En fonction du classement des actifs financiers non monétaires, les différences de change sont reconnues soit dans l'état du résultat global, soit dans les capitaux propres.

Les postes non monétaires, qui comprennent les actifs corporels libellés en devises, sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction (coût historique). Les différences de change sur des actifs financiers non monétaires sont un facteur de la variation de leur juste valeur. Les postes non monétaires évalués à leur juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les postes monétaires, qui comprennent tous les autres postes de l'actif et du passif libellés dans une monnaie autre que l'euro, sont comptabilisés sur la base du taux de change indiqué par la Banque centrale européenne à la date d'arrêt des états financiers. Les différences de change sont comptabilisées dans l'état du résultat global pendant l'exercice où elles sont constatées.

Les produits et les charges en devises sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de transaction.

## 2.2. Liquidités et équivalents

Les liquidités et équivalents comprennent des titres à court terme très liquides et des dépôts porteurs d'intérêts dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à trois mois.

## 2.3. Placements

### 2.3.1 Classification et évaluation

#### *Classification*

À l'exception des investissements dans des coentreprises (voir la note 2.3.4), le Fonds classe ses placements dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Le classement est déterminé lors de la comptabilisation initiale des placements.

#### *Comptabilisation initiale et décomptabilisation*

Les acquisitions et les cessions d'actifs sont initialement comptabilisées à la date de la transaction et enregistrées à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. La question de la juste valeur est développée ci-après.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de percevoir les flux de trésorerie qui en découlent arrivent à expiration ou lorsque le FEI transfère la majeure partie des risques et avantages liés à leur propriété.

Le Fonds procède à des transactions l'amenant à transférer des actifs comptabilisés dans son état de la situation financière, mais en conservant la totalité ou la majeure partie des risques et avantages liés aux actifs transférés ou à une partie de ces actifs. Si la totalité ou la majeure partie des risques et avantages sont conservés, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés. Le prêt de titres est un exemple de transfert d'actifs dans lequel la totalité ou la majeure partie des risques et avantages sont conservés.

#### *Évaluation ultérieure*

Les actifs financiers sont évalués ultérieurement à leur juste valeur ; toute variation de leur juste valeur est enregistrée directement dans la *Réserve de juste valeur* de la section *Capitaux propres*, et ce jusqu'à ce que ces actifs soient décomptabilisés ou dépréciés. Le montant cumulé des gains ou des pertes préalablement comptabilisés dans les capitaux propres doit alors être reporté dans le compte de résultat.

Les intérêts sur les titres de créance disponibles à la vente et sur d'autres titres à revenus fixes sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans l'état du résultat global. Les dividendes sur les titres de capitaux propres sont comptabilisés dans l'état du résultat global dès lors que le droit du FEI à percevoir ces paiements est établi.

Les différences de change résultant de la conversion d'actifs financiers non monétaires tels que des titres de participation sont comptabilisées dans la *Réserve de juste valeur*, à la section *Capitaux propres*.

#### *Dépréciation d'actifs financiers*

À chaque clôture de l'état de la situation financière, le FEI procède à un examen visant à détecter les signes objectifs de dépréciation sur des actifs financiers ou des groupes d'actifs financiers. Le FEI considère les titres de participation comme étant dépréciés lorsqu'ils ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition. En présence d'une indication objective dans ce sens concernant un actif financier, la perte cumulée – c'est-à-dire la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de valeur sur cet actif enregistrée antérieurement en résultat – est sortie des capitaux propres

et portée au compte de résultat. Les pertes de valeur sur des titres de participation comptabilisées antérieurement en résultat ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat. En revanche, si la juste valeur d'un instrument de dette classé comme étant disponible à la vente s'accroît lors d'un exercice ultérieur, et si la hausse peut être objectivement associée à un événement postérieur à la comptabilisation d'une perte de valeur, celle-ci fait l'objet d'une reprise en résultat.

### 2.3.2. Actions et autres titres à revenu variable

Les participations dans des fonds de capital-investissement sont incluses dans le poste *Actions et autres titres à revenu variable*. Elles sont acquises dans une perspective à long terme dans le cours normal des activités du Fonds.

#### a) Juste valeur

Pour déterminer la juste valeur de fonds de capital-investissement, le FEI applique la méthode de la valeur nette d'inventaire (VNI) globale. Cette méthode présuppose que, si la VNI des fonds sous-jacents peut être considérée comme équivalente à la juste valeur telle que déterminée conformément à l'IAS 39, alors le total cumulé des VNI de l'ensemble des fonds est lui-même équivalent à la juste valeur déterminée aux termes de l'IAS 39. Lorsque l'IAS 39 n'est pas appliquée, d'autres procédés sont acceptables – par exemple, ceux préconisés dans le guide international de l'évaluation à l'usage du capital-investissement et du capital-risque de l'EVCA-AFIC –, mais un suivi et un examen plus détaillés sont alors nécessaires.

En conséquence, les fonds de capital-investissement sont classés en trois catégories :

- Catégorie I : fonds qui ont adopté les critères de juste valeur de l'IAS 39 ou les règles du guide de l'EVCA-AFIC.

- Catégorie II : fonds qui ont adopté d'autres modes de valorisation (tels que les anciennes règles (2001) de l'EVCA) ou des normes pouvant être considérées comme équivalentes à l'IAS 39.
- Catégorie III : fonds qui n'ont adopté ni les dispositions de l'IAS 39 en matière de juste valeur ni une autre norme équivalente.

Pour les catégories I et II, bien que l'on considère que la VNI représente une estimation fiable de la juste valeur et que des examens spécifiques soient effectués, il convient de préciser que les investissements sous-jacents ont été évalués en l'absence de valeurs de marché aisément vérifiables. En raison de l'incertitude inhérente aux valorisations et à la situation actuelle des marchés, les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer des estimations des gestionnaires de fonds et la différence peut être significative pour les états financiers.

Dans une perspective de gestion des risques, le FEI a mis au point ces dernières années un ensemble d'outils destinés à concevoir, gérer et surveiller des portefeuilles de fonds de capital-investissement. Ces outils reposent sur un modèle et procédé interne, le GEM (*Grading-based Economic Model*), ou modèle économique fondé sur la notation, qui permet au Fonds d'évaluer et de vérifier de manière systématique et cohérente la qualité opérationnelle, les valorisations et les performances attendues des fonds. Grâce à ce dispositif, qui s'appuie sur un système informatique propre et un logiciel intégré (traitement intégral d'amont en aval), le Fonds renforce ses processus de décision d'investissement et de gestion des risques financiers et de liquidité du portefeuille.

Le système interne de classement des risques permet de déterminer la couverture et l'intensité du suivi ainsi que la fourchette des performances attendues.

Ce système de classement est ainsi constitué :

#### Note de performances attendues

P-A	Au moment de la notation, le fonds se situe dans le premier quartile du groupe de référence.
P-B	Au moment de la notation, le fonds se situe dans le deuxième quartile du groupe de référence.
P-C	Au moment de la notation, le fonds se situe dans le troisième quartile du groupe de référence.
P-D	Au moment de la notation, le fonds se situe dans le quatrième quartile du groupe de référence.

Le groupe de référence se définit comme le groupe de fonds ayant un profil de risque identique à celui du fonds à classer.

#### Note d'état opérationnel

O-A	Aucun signal ou renseignement négatif à la date de notation.
O-B	Présence de signaux ou de renseignements qui, si aucune mesure appropriée n'était rapidement prise, seraient atypiques pour un fonds du premier quartile. Absence de signaux ou de renseignements qui seraient incompatibles avec la performance attendue d'un fonds du deuxième quartile.
O-C	Présence de signaux ou de renseignements qui, si aucune mesure appropriée n'était rapidement prise, seraient atypiques pour un fonds supérieur à la moyenne. Absence de signaux ou de renseignements qui seraient incompatibles avec la performance attendue d'un fonds du troisième quartile.
O-D	Existence d'événements qui, si aucune mesure appropriée n'était rapidement prise, se traduiraient par une performance inférieure à la norme, voire par une défaillance ou un effondrement du fonds de capital-investissement concerné.



### b) Dépréciations

Les actions et autres titres à revenu variable font l'objet d'examen visant à détecter des signes objectifs de dépréciation. Un actif subit une perte de valeur uniquement s'il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût d'acquisition est une indication objective de sa dépréciation. À chaque date officielle d'arrêt des comptes, le FEI analyse les pertes latentes pour dépréciation afin d'établir si elles doivent être comptabilisées en tant que pertes de valeur en résultat ou en tant que variation de la réserve de juste valeur.

Une baisse de valeur est qualifiée de marquée ou prolongée lorsque les fonds concernés ont une note de performance allant de P à D. En outre, le FEI définit des seuils quantitatifs à appliquer pour juger qu'une baisse est significative ou prolongée, ce qui permet de classer les fonds comme suit :

- fonds pour lesquels il n'existe aucun signe de dépréciation ;
- fonds pour lesquels il existe une indication de dépréciation potentielle et qui sont soumis par le comité des risques du FEI à un test de dépréciation ;
- fonds pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation.

Les investissements de catégorie III sont évalués au coût d'acquisition diminué des dépréciations. Lorsqu'un investissement tombe dans cette catégorie, le montant de la perte de valeur est calculé à partir d'une matrice de coefficients de dépréciation fixes par tranche de 25 % en fonction de la note opérationnelle et de la note de performance du fonds concerné.

On détermine la juste valeur de la VNI attribuable soit en rapportant la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par le FEI à la VNI qui ressort du dernier compte rendu du gestionnaire, soit en utilisant, dans la mesure où elle est disponible, la valeur exacte de la participation du FEI telle qu'indiquée par le gestionnaire à la date de ce compte rendu. Afin de couvrir l'intervalle entre la date de la dernière VNI disponible et celle de la présentation des comptes de l'exercice, une procédure de suivi est mise en œuvre et la VNI enregistrée est ajustée si nécessaire.

### 2.3.3. Titres de créance et autres titres à revenu fixe

Les actifs financiers enregistrés à la rubrique *Placements en titres de créance et autres titres à revenu fixe* sont tous classés comme disponibles à la vente et par conséquent comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les titres détenus par le Fonds sont tous inscrits à une cote officielle. La juste valeur des instruments financiers repose par conséquent sur des prix offerts à la date de l'état de la situation financière.

Les primes et les décotes sur la valeur des titres à l'échéance ainsi que les intérêts sur les titres sont calculés selon

la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrés en résultat.

### 2.3.4. Participations dans des coentreprises et dans des entreprises associées

Pour ses participations dans des coentreprises, le FEI répond aux conditions d'exemption applicables aux sociétés de capital-investissement et entités assimilées qui sont prévues dans l'IAS 28 et l'IAS 31, et ne procède ni à la mise en équivalence ni à l'intégration proportionnelle. Les participations dans les coentreprises ou entreprises associées sont, lors de leur comptabilisation initiale, désignées comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et évaluées ultérieurement à leur juste valeur conformément à l'IAS 39, les variations de la juste valeur étant reconnues dans le compte de résultat de l'exercice où a lieu la variation.

Les coentreprises sont des accords contractuels par lesquels le FEI et une ou plusieurs autres parties entreprennent une activité économique qu'ils contrôleront conjointement. Ce contrôle conjoint consiste à partager, par convention contractuelle, la direction de l'activité. Il n'existe que lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles relatives à l'activité en question nécessitent le consentement unanime des parties partageant cette direction (les coentrepreneurs).

Les prises de participations réalisées par le FEI pour son propre compte ou pour celui de ses mandants correspondent généralement à des investissements dans des fonds de capital-investissement ou de capital-risque. Selon la pratique en vigueur dans ce secteur, ces participations sont normalement souscrites conjointement par plusieurs investisseurs, dont aucun n'est en position, individuellement, d'influencer les opérations courantes ou l'activité d'investissement du fonds. En conséquence, la participation d'un investisseur à l'organe de direction d'un fonds ne lui confère en principe aucun droit de regard sur la gestion quotidienne du fonds. De plus, les investisseurs individuels d'un fonds de capital-investissement ou de capital-risque ne déterminent pas la stratégie du fonds, notamment en ce qui concerne la distribution des dividendes ou toute autre distribution. En règle générale, ces décisions stratégiques sont prises par les gestionnaires du fonds sur la base du pacte d'actionnaires, qui régit leurs droits et obligations ainsi que ceux de tous les actionnaires du fonds. Par ailleurs, le pacte d'actionnaires interdit généralement aux investisseurs de conclure individuellement avec le fonds des transactions d'un montant important, d'échanger du personnel de direction avec le fonds ou d'obtenir un accès privilégié à des informations techniques essentielles.

Les investissements effectués par le FEI pour son propre compte ou pour celui de ses mandants sont réalisés dans le respect de la pratique du secteur exposée ci-dessus, c'est-à-dire que le Fonds n'exerce sur ces investissements ni le contrôle ni aucune forme d'influence notable au sens de la définition des IAS 27 et 28, y compris lorsque la participation qu'il détient pour son propre compte ou pour celui d'un de ses mandants est supérieure à 20 % des droits de vote.

## 2.4. Opérations de garantie

### a) Comptabilisation initiale

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions de l'instrument d'emprunt.

### b) Évaluation des garanties financières

Les garanties financières sont initialement reconnues à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement liés à leur émission. Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur de l'obligation à payer correspond à la valeur actuelle nette (VAN) des primes attendues. Le FEI s'est doté d'un modèle d'évaluation de la VAN. Le calcul est effectué à la date de lancement de chaque opération.

Après l'enregistrement initial, les garanties financières sont évaluées au plus élevé des deux montants suivants :

- le montant déterminé conformément à l'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, ou
- le montant comptabilisé initialement, déduction faite, le cas échéant, de l'amortissement cumulé comptabilisé selon l'IAS 18 Produits des activités ordinaires.

Le FEI pratique un amortissement du montant initialement reconnu qui est conforme au profil de risque des opérations, puisqu'il s'agit d'un amortissement linéaire « lent » sur les deux premiers tiers de la durée de vie moyenne pondérée des opérations, suivi d'un amortissement linéaire « accéléré » jusqu'à l'extinction de l'engagement à la date d'échéance prévue.

La meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation est déterminée conformément à l'IAS 37. La provision au titre d'une garantie correspond au montant à payer pour éteindre l'obligation (perte attendue), qui est évalué sur la base de l'ensemble des facteurs et informations pertinents connus à la date de l'état de la situation financière.

Tout accroissement ou réduction des engagements relatifs aux garanties financières est enregistré en résultat à la rubrique *Revenus nets sur opérations de garantie*.

## 2.5. Autres éléments de l'actif

Parmi les autres éléments de l'actif figurent les fonds destinés à couvrir les engagements au titre des prestations de retraite, ainsi que les commissions à recevoir, qui sont assimilées à des prêts et créances à recevoir.

## 2.6. Actifs non courants détenus en vue de la vente, actifs incorporels et actifs corporels

### 2.6.1. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente comprennent des biens auparavant classés comme immobilisations corporelles, dont la vente est hautement probable et qui sont disponibles à la vente immédiatement et en l'état. Ils sont reclassés comme actifs destinés à la vente, car leur valeur comptable sera recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue ; ils sont évalués à la moins élevée des deux valeurs suivantes : valeur comptable ou juste valeur diminuée des coûts de la vente.

### 2.6.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels développés en interne et les logiciels informatiques achetés ; elles sont comptabilisées au coût d'acquisition net des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les coûts directs afférents au développement d'un logiciel sont capitalisés pour autant qu'ils soient séparément identifiables, que le logiciel présente un avantage futur pour le Fonds et que son coût puisse être mesuré avec fiabilité. Les coûts de maintenance sont enregistrés en charges pendant l'exercice auquel ils se rapportent. Toutefois, les coûts engagés au titre du développement de fonctionnalités supplémentaires sont comptabilisés séparément dans les immobilisations incorporelles. Celles-ci font l'objet de tests de dépréciation à la date de l'état de la situation financière.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie économique utile, à savoir :

logiciels développés en interne :	3 ans
logiciels achetés :	de 2 à 5 ans

### 2.6.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. Elles font l'objet de tests de dépréciation à la date de l'état de la situation financière et sont soumises à un amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie économique utile, comme suit :

agencements et accessoires :	de 3 à 10 ans
matériel de bureau :	de 3 à 5 ans
matériel informatique et véhicules :	3 ans

#### 2.6.4. Dépréciation d'actifs non financiers

Le FEI calcule les valeurs comptables des actifs non financiers à chaque date d'arrêté pour déterminer s'il existe un signe de dépréciation. En cas d'indication dans ce sens, le Fonds estime le montant recouvrable de l'actif. Si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable, la perte de valeur est comptabilisée en résultat.

### 2.7. Avantages du personnel

#### 2.7.1. Prestations postérieures à l'emploi

##### *Régime de retraite*

Le FEI s'est doté d'un régime de retraite non financé à prestations définies – au sens des IFRS – assurant des prestations de retraite calculées sur la base du dernier traitement des affiliés. Le coût de ces prestations est déterminé selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées.

Les gains et les pertes actuariels sont en effet amortis, par le biais du compte de résultat, sur la durée résiduelle moyenne de service des employés.

Le régime de retraite à prestations définies du FEI a été instauré en mars 2003 en remplacement du régime précédent, à contributions définies. Il est alimenté par les cotisations du personnel et du FEI. Ces cotisations sont transférées à la BEI qui en assure la gestion avec ses propres actifs et elles apparaissent à l'actif dans l'état de la situation financière, au poste *Autres éléments de l'actif*.

Les montants inscrits en charge pour l'exercice, les gains et pertes actuariels, et le total des obligations au titre des prestations définies sont calculés annuellement par des actuaires externes qualifiés.

##### *Régime d'assurance-maladie*

Le Fonds a souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, au profit de son personnel à la retraite, une couverture médicale qui est financée par les cotisations du FEI et de ses employés. Il s'agit d'un régime à prestations définies, dont le bénéfice est réservé aux employés demeurant en service jusqu'à l'âge de la retraite et ayant accompli une durée minimum de service. Les coûts prévisionnels de cette prestation sont accumulés sur la période de service selon une méthode analogue à celle que l'on utilise pour calculer le coût des régimes de retraite à prestations définies. Les engagements au titre du régime d'assurance-maladie font l'objet d'évaluations actuarielles aux mêmes dates que les engagements au titre du régime de retraite.

#### 2.7.2. Avantages à court terme

Les droits acquis par les employés au titre des avantages à court terme sont constatés lors de leur acquisition.

Une provision est constituée au titre de l'obligation prévisionnelle pour tous les droits acquis au titre des avantages à court terme encore dus, puisque ces droits viennent en contrepartie de services déjà rendus par le salarié, jusqu'à la date de l'état de la situation financière.

#### 2.7.3. Autres avantages à long terme

Un ajustement au titre des coûts des autres engagements à long terme envers le personnel afférents à l'exercice est enregistré dans l'état du résultat global au poste *Frais de personnel*, ce qui donne lieu à la constitution d'une provision au titre de l'obligation prévisionnelle à la date de l'état de la situation financière.

### 2.8. Autres éléments du passif et provisions

Les autres éléments du passif sont classés en fonction de la teneur des accords contractuels sous-jacents. Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont enregistrées au coût amorti.

Des provisions sont constituées dès lors que le FEI a une obligation présente, légale ou implicite, en vertu d'un événement passé et que, selon toute probabilité, il sera amené à honorer cet engagement.

### 2.9. Intérêts et produits assimilés nets

Les intérêts et produits assimilés nets sont reconnus en résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du taux effectif, sur la base du coût d'acquisition réel incluant les coûts directs de transaction. On détermine ainsi le coût amorti d'un actif financier et on répartit les produits d'intérêts sur l'exercice correspondant. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée escomptée de l'instrument financier par rapport à la valeur comptable nette de cet actif.

### 2.10. Revenus des actions et autres titres à revenu variable

Les revenus des placements en actions et autres titres à revenu variable comprennent les dividendes qui sont comptabilisés en résultat dès que le droit du FEI à percevoir ces paiements est établi.

### 2.11. Revenus nets sur opérations de garantie

Les revenus nets des opérations de garantie se décomposent essentiellement comme suit :

- commissions de garantie perçues ;
- produits d'intérêts sur actualisation des primes attendues et tout amortissement de garanties financières ;
- variation des provisions estimées au titre des garanties financières comptabilisées en application de l'IAS 37.

## 2.12. Revenus de commissions

Ce poste comprend pour l'essentiel les honoraires et commissions afférents aux activités sur mandat et de conseil, hors commissions de garanties.

Les honoraires et commissions sont généralement enregistrés en comptabilité d'engagement dès que le service a été fourni. Les honoraires relatifs aux services de gestion de portefeuille et de conseil sont comptabilisés sur la base des contrats de service en vigueur, habituellement au prorata de la durée des prestations. Les honoraires relatifs à la gestion des actifs des fonds d'investissement sont reconnus sur la période durant laquelle le service est fourni.

## 2.13. Opérations de crédit-bail

Les crédits-bails conclus par le FEI en tant que preneur sont des contrats de location-exploitation dans le cadre desquels l'ensemble des risques et avantages se rattachant à la propriété des actifs sont effectivement conservés par le bailleur. Les paiements effectués au titre d'opérations de location-exploitation sont inscrits en résultat dans les *Autres charges administratives* sur la base d'un étalement linéaire sur la durée de la location.

Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant la fin de la période de location, tout versement dû au bailleur à titre de pénalité est comptabilisé en charge pendant l'exercice au cours duquel la résiliation intervient.

## 2.14. Estimations comptables et appréciations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS implique le recours à certaines estimations comptables. Le Fonds procède à des estimations et retient des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des actifs et des passifs pour l'exercice financier suivant. Estimations et appréciations sont révisées de façon continue et s'appuient, entre autres facteurs, sur l'expérience acquise. Les résultats effectivement enregistrés peuvent différer de ces estimations et des jugements qui ont été portés.

Lorsque la juste valeur d'actifs et de passifs financiers enregistrés dans l'état de la situation financière ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs, on a recours à une série de techniques de valorisation qui reposent notamment sur l'utilisation de modèles mathématiques. Les données qui alimentent ces modèles sont tirées, lorsque la possibilité existe, de marchés observables ; en cas contraire, déterminer les justes valeurs implique d'exercer un jugement.

Des appréciations et des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur des garanties financières et des produits dérivés, ainsi que celle des instruments de fonds propres. Cette question est développée dans les notes ci-après.

Les appréciations et estimations concernent principalement les domaines suivants :

- dépréciation des instruments de fonds propres disponibles à la vente (voir les notes 2.5.1 et 4.3) ;

- détermination de la juste valeur des instruments de fonds propres (voir les notes 2.5.2 et 4.3) ;
- évaluation des provisions et des engagements au titre des garanties financières (voir les notes 2.4, 3.4, 5.1. et 5.2) ;
- hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations au titre des retraites (voir les notes 2.9.1 et 5.3).

Estimations : prestations postérieures à l'emploi

Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations définies et du régime d'assurance-maladie pour les retraités ainsi que la valeur actuelle des prestations postérieures à l'emploi sont déterminés à partir d'évaluations actuarielles. Celles-ci supposent de formuler des hypothèses concernant les taux d'actualisation, les taux de rendement attendus des actifs, les augmentations salariales futures, les taux de mortalité et les augmentations futures des retraites. Toutes les hypothèses sont revues à chaque date d'arrêté des comptes. Étant donné la nature à long terme de ces régimes, ces estimations présentent un degré élevé d'incertitude.

## 2.15. Modification des méthodes comptables

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent, sauf sur les points qui suivent.

Au cours de l'exercice écoulé, le FEI a adopté les normes IFRS (nouvelles ou modifiées) et interprétations de l'IFRIC présentées ci-dessous. L'adoption de ces normes et interprétations n'a eu d'incidence ni sur les résultats financiers ni la situation financière du Fonds. Elle donne toutefois lieu à la communication d'informations supplémentaires, comme expliqué ci-après.

### IAS 1 révisée – Présentation des états financiers

Cette norme révisée impose une présentation distincte des variations de capitaux propres qui résultent de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et des variations de capitaux propres qui proviennent de transactions réalisées avec des non-propriétaires. Elle requiert également une comptabilisation séparée des autres éléments du résultat global. Le FEI a choisi de présenter tous les produits et les charges comptabilisés au cours de l'exercice dans un seul état : l'état du résultat global. Les données comparatives font l'objet d'une nouvelle présentation, conforme à la norme révisée.

### IFRS 7 – instruments financiers : informations à fournir

Les modifications apportées à l'IFRS 7 élargissent la portée des informations à fournir quant à l'évaluation de la *juste valeur* et au risque de liquidité. Le Fonds a décidé, pour l'exercice considéré, de ne pas présenter de données comparatives sur ces nouvelles informations à fournir, conformément aux dispositions transitoires prévues par ces modifications.

Les IFRS et interprétations IFRIC qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore applicables sont énumérées ci-dessous. Le FEI a choisi de ne pas adopter ces normes et interprétations par anticipation, mais de s'y conformer à leur date d'adoption par l'Union européenne lorsqu'elles s'appliqueront à lui. Le Fonds prévoit en tout état de cause qu'elles n'auront pas d'incidence notable sur ses états financiers.

### IFRS 9 – Instruments financiers

Cette norme constitue la première étape d'une procédure en trois temps mise en œuvre par l'IASB pour remplacer l'IAS 39 Instruments financiers. Cette première phase, qui porte sur la classification et l'évaluation des actifs financiers, simplifie leur comptabilisation : ils doivent être évalués soit au coût amorti soit à la juste valeur, en fonction de certains critères. Cette norme s'applique aux exercices débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou après cette date, mais peut être adoptée par anticipation. Le Fonds analyse actuellement les conséquences de cette norme sur ses opérations et réfléchit à la date à laquelle il compte l'adopter – une décision qui dépendra également de la date d'adoption de ladite norme par l'UE.

### IAS 24 révisée – Information relative aux parties liées

Cette norme révisée modifiera les dispositions applicables aux entités sur lesquelles une administration publique exerce le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable (« entités liées à une administration ») pour ce qui est de certaines informations relatives aux parties liées ; elle imposera en conséquence de fournir certaines informations sur les opérations individuellement ou collectivement « significatives » réalisées avec l'administration concernée ou avec d'autres entités liées à elle. La version révisée de la norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, une application anticipée étant autorisée.

## 3. Gestion des risques financiers

### 3.1. Vue d'ensemble de la gestion des risques du FEI

Le FEI adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. Il dispose de systèmes spécifiques pour contrôler les principaux risques – de crédit, de marché et opérationnels – inhérents à ses activités et communiquer sur ces risques.

Une division indépendante chargée de la gestion et du suivi des risques (*Risk Management and Monitoring* – RMM) rend compte directement au directeur général adjoint. Cette séparation des tâches ainsi que le principe des deux paires d'yeux garantissent un examen impartial des activités opérationnelles du Fonds. De plus, au sein du Groupe BEI, RMM opère en étroite collaboration avec la direction Gestion des risques de la Banque. RMM compte trois équipes : une équipe chargée de la gestion des risques de l'activité « capital-investissement », une autre de la gestion des risques de l'activité « garanties et titrisation de portefeuilles » (GT), et la troisième du suivi et de l'administration des activités des deux premières. RMM couvre les opérations sur ressources propres, les opérations sur mandats « publics » et les opérations sur mandats « semi-publics » (pour de plus amples informations, se référer à la note 6).

Les fonctions de RMM consistent notamment à recueillir des données (collecte, vérification et enregistrement), à les regrouper et à les analyser (évaluation des risques financiers, valorisations, projections de cash-flows), à rédiger des rapports sur les risques, à surveiller le portefeuille et à formuler des avis. Les principaux obstacles et contraintes à

la bonne exécution de ces fonctions sont la structure complexe des opérations, la relative opacité des marchés, l'absence de valeurs de référence claires sur le marché, et la nature à long terme de l'activité (jusqu'à dix ans et plus).

D'une manière générale, le FEI cherche à maîtriser ses risques financiers en constituant un portefeuille bien diversifié, dans le respect des contraintes imposées par ses actionnaires ou par ses mandats. Les risques existants et les nouvelles prises de risque sont contrôlés par rapport à des seuils de tolérance prédéterminés, qui sont définis par le conseil d'administration et la direction ou qui résultent des mandats. La base, pour une gestion efficace des risques, est l'identification et l'analyse des risques – existants et potentiels – inhérents à tout produit ou instrument.

La division RMM passe régulièrement en revue les activités de capital-investissement et de GT du FEI, surveille les risques inhérents aux transactions individuelles et aux portefeuilles, et évalue les transactions nouvelles et existantes. À cette fin, elle :

- examine les méthodes, procédures et instruments de gestion des risques appliqués aux opérations du Fonds ;
- émet une opinion indépendante sur toutes les propositions d'opération ;
- examine en toute indépendance les notes (GT) et le classement (capital-investissement) internes attribués aux opérations ;
- assure une surveillance et un suivi constants des opérations ;
- soumet ces deux portefeuilles à des scénarios de simulation de crise et
- surveille les limites.

Le comité des risques et des investissements (Investment and Risk Committee, IRC), présidé par le directeur général adjoint, est chargé, entre autres, d'examiner les événements de risque de marché significatifs, d'analyser le portefeuille et l'évolution de la note et du classement des opérations, de se prononcer sur les opérations dépréciées et, ponctuellement, d'approuver des opérations avant leur soumission au conseil d'administration.

### 3.2. Impact de la crise financière internationale sur les activités du FEI

#### Garanties

Du fait de sa grande diversification, le portefeuille des opérations sur risques propres du FEI pâtit des risques systémiques engendrés par la détérioration des conditions du crédit et de la conjoncture économique en Europe depuis deux ans. Les banques sont devenues plus réticentes à prêter et ont durci leurs exigences en la matière, ce qui a des effets néfastes sur l'accès des PME aux financements et sur le cycle des affaires en général.

Le taux de défaillance des PME en Europe a fortement augmenté en 2009 – même s'il était précédemment bien inférieur à ses niveaux historiques.

Sous l'effet de la crise du crédit, le rythme des remboursements anticipés ralentit, de même que la reconstitution des pools sous-jacents, avec un allongement prévisible des durées.

D'autres effets défavorables sont à prévoir en ce qui concerne les taux de recouvrement, d'autant qu'il existe une corrélation négative entre taux de défaillance et taux de recouvrement. En outre, les notes externes d'une partie du portefeuille de garanties et titrisation du FEI ont été abaissées par les agences de notation, ces dernières ayant révisé leurs critères de notation des titres adossés à des prêts aux PME (*collateralised loan obligations – CLO*).

Le portefeuille de garanties du FEI est évalué en fonction d'un modèle (valorisation « *mark-to-model* »). Le principal impact sur la valorisation provient de la note qui est attribuée et de ses éventuelles modifications ultérieures.

Le FEI a accru ses efforts de suivi visant à identifier en temps voulu les risques d'évolution négative des notes de crédit. L'amélioration du suivi relève d'un processus continu qui permet néanmoins de faire face à la crise financière actuelle.

Le Fonds a renforcé sa méthodologie d'évaluation de scénarios de crise, c'est-à-dire l'analyse de l'évolution de la notation des portefeuilles et de ses incidences sur l'affectation du capital, sur les pertes attendues et sur l'état du résultat global.

### Capital-investissement

Le portefeuille des opérations de capital-investissement sur risques propres du FEI se ressent des risques de marché engendrés par la détérioration des économies européennes et des marchés boursiers.

Les opérations de capital-investissement du Fonds sont évaluées selon les meilleures pratiques et conformément aux méthodes de valorisation recommandées dans le secteur.

Le FEI surveille étroitement les valorisations communiquées par les gestionnaires de fonds de capital-investissement, mais aussi d'autres risques spécifiques liés à la crise actuelle. Il a également soumis ses portefeuilles de fonds de capital-investissement à des scénarios de crise plus tendus afin d'évaluer l'impact d'une poursuite ou d'une aggravation de la crise.

### Opérations de trésorerie

La gestion de la trésorerie du FEI a bénéficié des mesures prises par la BEI pour gérer son propre portefeuille durant la crise financière (la gestion de la trésorerie du Fonds est assurée par la Banque en vertu d'un accord à cet effet).

Depuis que la crise du crédit et des liquidités a éclaté, au début d'août 2007, des dispositions spécifiques d'atténuation des risques, qui sont toujours en vigueur à ce jour, ont été mises en place sur le modèle de celles de la Banque :

- suspension des investissements comportant le plus de risques (titres adossés à des actifs, titres adossés à des créances immobilières par exemple) et durcissement des critères de sélection des investissements ;
- suivi de la performance des marchés ;
- réduction de la durée des investissements et, conformément aux lignes directrices en la matière,

suspension des limites de crédit autorisées pour des contreparties dont la note a été abaissée.

Dans ce contexte, et conformément aux lignes directrices en matière de gestion d'actifs, des décisions de cession ont été prises en relation avec l'abaissement de la note de titres en portefeuille, ce qui s'est traduit par des pertes.

## 3.3. Capital-investissement

### 3.3.1. Contexte

Le FEI est un fonds de fonds de capital-investissement, c'est-à-dire qu'il prend des participations dans d'autres fonds. En prenant des participations minoritaires dans ces fonds, le FEI joue un rôle de catalyseur pour une grande variété d'investisseurs. Les opérations de capital-investissement du FEI sont axées principalement sur le capital d'amorçage et de démarrage. Cependant, le portefeuille s'ouvre de plus en plus à des investissements dans des fonds plus anciens, spécialisés dans les stades de développement intermédiaire et avancé, qui, d'une manière générale, ont un profil de risque plus modéré.

### Examen de la valorisation

Le suivi consiste notamment à étudier la valorisation des fonds de capital-investissement. Cette procédure, qui permet d'arriver à ce que l'on appelle l'ajustement opérationnel, comprend plusieurs étapes :

- la collecte des rapports financiers trimestriels envoyés par les gestionnaires de fonds, qui serviront de base pour la valorisation ;
- la vérification de la conformité des valorisations avec les meilleures pratiques et les méthodes recommandées dans le secteur. Dans le cadre de ses activités de suivi, le FEI établit des rapports destinés à mettre en évidence les éléments pertinents pour la valorisation, tels que :
  - les résumés des rapports financiers périodiques reçus des fonds de capital-investissement,
  - les conclusions de visites de contrôle,
  - toute information notable pouvant avoir une incidence sur la valorisation,
  - les conclusions de l'examen d'événements ultérieurs ;
- le classement des fonds : en fonction des résultats du processus de contrôle et de suivi exposé ci-dessus, les fonds sont classés selon les trois catégories décrites à la note 2.3.2 ;
- comme indiqué à la note 3.1, le comité des risques sur investissements se prononce sur les placements dépréciés.

En conclusion, le suivi des portefeuilles du FEI fait nécessairement appel au jugement d'un personnel expérimenté.

### 3.3.2. Vue d'ensemble du portefeuille

#### Actifs détenus pour le compte de tiers

Au 31 décembre 2009, les prises de participations gérées par le FEI pour le compte de tiers totalisaient 3 709,3 millions

d'EUR d'engagements nets – c'est-à-dire, les engagements pris auprès de fonds sous-jacents moins les remboursements de principal – (2008 : 3 370,5 millions d'EUR) et 4 689,4 millions d'EUR pour les engagements cumulés (2008 : 4 307,5 millions d'EUR). Ces investissements, réalisés dans 307 fonds, ont permis de mobiliser plus de 37 189,7 millions d'EUR auprès d'autres investisseurs. La majorité des opérations de capital-investissement du FEI sont effectuées pour le compte de la BEI en vertu du mandat capital-risque (MCR), doté d'une enveloppe de 4 000 millions d'EUR. De plus, en mars 2009, la BEI a signé le mandat de gestion de l'instrument de financement mezzanine en faveur de la croissance (Mezzanine Facility for Growth, doté de 1 000 millions d'EUR) qui a pour objet d'investir, durant les trois prochaines années, dans des fonds hybrides combinant fonds propres et emprunts. Au 31 décembre 2009, les engagements nets sur les ressources de la BEI totalisaient environ 2 861,1 millions d'EUR (2008 : 2 671,1 millions d'EUR) et les engagements cumulés atteignaient 3 701,2 millions d'EUR (2008 : 3 475,300 millions d'EUR). Le FEI gère également des investissements de capital-risque pour le compte de la CE en vertu des mandats Croissance et environnement, MAP, CIP et, depuis peu, TTP. Au 31 décembre 2009, le portefeuille géré par le FEI pour le compte de la CE représentait 409 millions d'EUR d'engagements nets et 461 millions d'EUR d'engagements cumulés (2008 : 374 millions d'EUR et 421 millions d'EUR respectivement)

### Ressources propres du FEI

Au 31 décembre 2009, les engagements nets au titre des opérations de capital-investissement sur risques propres du FEI s'élevaient à 341 millions d'EUR (2008 : 317 millions d'EUR) et les engagements cumulés totalisaient 430 millions d'EUR (2008 : 411 millions d'EUR). Le portefeuille du FEI est équilibré ; y sont surtout représentés des fonds consacrés aux entreprises en phase initiale axées sur les technologies

### Activité annuelle du FEI (en millions d'euros)

	Signatures	Décaissements	Rentrées de fonds	
			Remboursements de principal	Dividendes
31.12.2009	31,1	23,5	6,2	0,9
31.12.2008	18,9	38,5	15,3	4,6

La proportion de fonds considérés comme dépréciés s'est accrue, passant de 22 % à 24 % du portefeuille (voir le tableau ci-dessous), sur la base des fonds engagés.

### Actifs investis dans des fonds de capital-investissement, dépréciés et non dépréciés (en millions d'euros)

Fonds	Signatures		+/-
	31.12. 2009	31.12. 2008	
Fonds non dépréciés	328,8	319,2	+3 %
Fonds dépréciés	101,3	91,6	+11 %
Dépréciations en % des signatures	24 %	22 %	

### Diversification

Au 31 décembre 2009, le FEI avait engagé 430 millions d'EUR dans 175 fonds de capital-investissement, l'encours le plus élevé atteignant 12,5 millions d'EUR (soit 3 % du total des signatures). Ces fonds ont eux-mêmes investi dans plus de 1 600 sociétés.

et des fonds généralistes intervenant aux stades de développement intermédiaire et avancé. Le FEI n'acquiert pas directement de participations dans les entreprises, mais investit dans des fonds de capital-investissement sélectionnés, auxquels des investisseurs privés fournissent au moins 50 % des capitaux propres. Dans toutes ces opérations, le FEI investit pari passu avec les autres investisseurs et n'a donc aucun droit (ou obligation) spécifique. L'intégralité de l'exposition découlant des opérations de capital-investissement menées par le FEI à ses propres risques est couverte par ses fonds propres. Un sous-plafond est imposé pour ces opérations : les engagements de capital-investissement ne peuvent excéder 50 % des fonds propres du FEI, hors réserve de juste valeur, soit 507 905 178 EUR au 31 décembre 2009. Sur les 430 millions d'EUR engagés sur risques propres à cette date, 283 millions étaient décaissés. Les opérations de capital-investissement sont évaluées chaque trimestre selon les règles de valorisation conformes aux pratiques du marché pour le secteur concerné. Conformément à la procédure décrite dans la note 3.3.1, le FEI enregistre les ajustements de valeur ligne par ligne, soit par le biais du compte de résultat (en cas de dépréciation), soit dans d'autres éléments du résultat global qui font partie de ses fonds propres. Par conséquent, le montant net des fonds décaissés sur risques propres (au coût initial), soit 195 millions d'EUR (contre 178 millions au 31 décembre 2008), est valorisé à 165 millions d'EUR dans l'état de la situation financière 2009 du FEI (contre 159 millions au 31 décembre 2008).

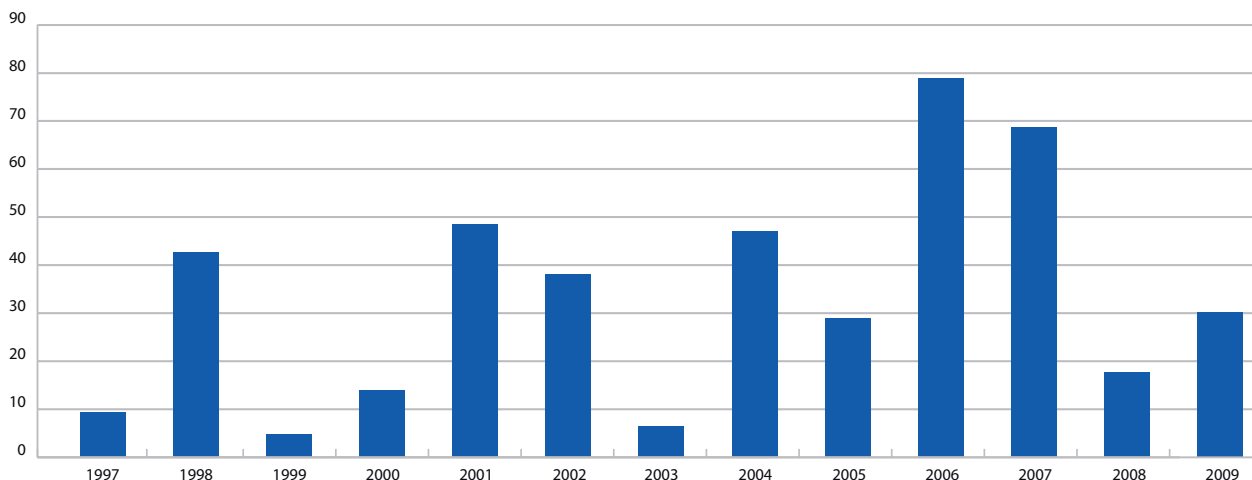
### 3.3.3. Importance des instruments financiers au regard de la situation et des performances financières

#### Activité

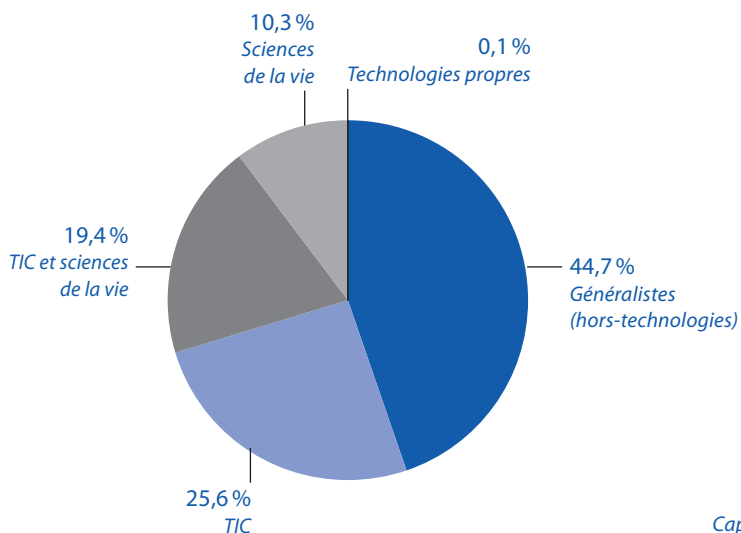
En 2009, l'activité de capital-investissement du FEI a enregistré une augmentation des signatures, mais une baisse des décaissements et des rentrées de fonds.

Le portefeuille est bien équilibré au regard des critères que sont l'année d'investissement, le secteur et le stade de développement, comme le montre la répartition au 31 décembre 2009, illustrée par les graphiques ci-dessous (données historiques converties au taux de change courant).

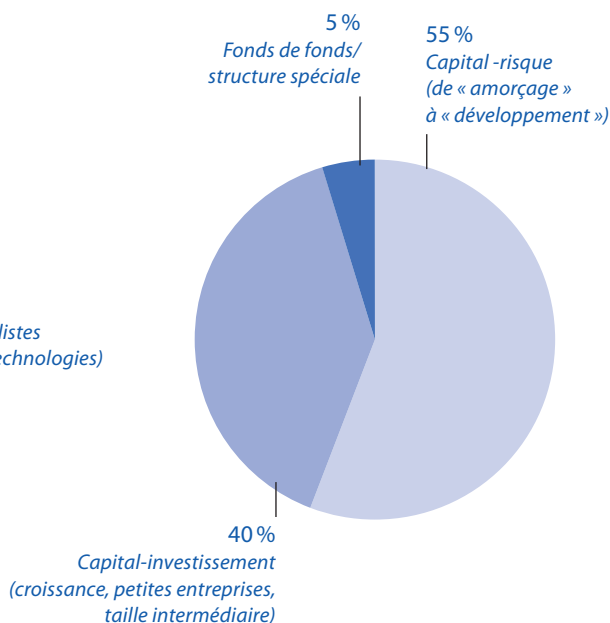
**Répartition par année d'investissement (signatures), montant en millions d'euros**



**Répartition par secteur (signatures), en pourcentage**



**Répartition par stade de développement (signatures), en pourcentage**



Enfin, pour ce qui est de la durée, le portefeuille du FEI demeure « jeune ». La durée moyenne pondérée de ses engagements est passée de 5 ans en 2008 à 5,8 ans en 2009.



### 3.4. Garantie de portefeuilles et titrisation (GT)

#### 3.4.1. Cadre général

Le FEI consent des garanties de portefeuille à des intermédiaires financiers qui accordent des financements aux PME ; en couvrant une partie du risque encouru par ces institutions, il contribue à leur faciliter l'accès aux ressources financières et, par voie de conséquence, à encourager le financement des PME.

Pour les besoins de l'activité de GT, les services du FEI ont mis au point ces dernières années une panoplie d'outils permettant d'analyser, sur la base des meilleures pratiques du secteur, les opérations de garantie de portefeuille et les transactions financières structurées. Préalablement à tout engagement contractuel dans une opération de garantie, le Fonds, via le service GT de son département Gestion des transactions et des relations, attribue une note interne à chaque nouvelle opération sur risques propres, comme l'exigent ses lignes directrices en matière de risques de crédit. Cette notation repose sur des modèles internes qui permettent d'analyser et de synthétiser la qualité de crédit de la transaction (concept de la perte attendue), en tenant compte de paramètres non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs.

La dotation en capital et la tarification sont fonction de la perte attendue, c'est-à-dire qu'elles sont ajustées en fonction des risques et, par conséquent, varient en fonction de la note affectée à l'opération. Depuis plusieurs années, les règles prudentes du FEI en matière de dotation en capital intègrent les concepts de Bâle II et ont été spécialement adaptées en fonction des dispositions de l'accord.

L'application de la méthode fondée sur les notations internes (approche NI) pour les opérations de GT du FEI a été effectuée avec l'assistance technique de la Commission luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (CSSF) et en étroite coopération avec la BEI.

Étant donné que la notation se fonde sur un modèle, RMM – dans le cadre du processus consistant à fournir un avis indépendant et conformément à la procédure d'examen des modèles – vérifie chaque nouvelle notation au regard du modèle et effectue des contrôles par sondage sur les notations actualisées. Le but est de réduire le risque associé au modèle et d'établir des lignes directrices applicables aux modèles de notation internes officiels du Fonds. La procédure prévoit notamment que chaque modèle de base doit être examiné indépendamment au sein du FEI et que les hypothèses prises pour adapter les modèles de base à certaines opérations au cours du processus de notation doivent faire l'objet d'un dossier et être examinées par RMM.

Une opération est admissible si la note qui lui est affectée est comprise dans la fourchette de Aaa à B1. L'intention du FEI est que le portefeuille présente une note moyenne égale à Baa3 au minimum. Une fois que le Fonds a garanti une tranche particulière, l'évolution particulière de cette tranche est réexaminée chaque trimestre à la clôture. À chaque variable de notation est affectée une valeur de déclenchement qui, lorsqu'elle est atteinte, entraîne une nouvelle exécution du modèle pour déterminer la notation interne de l'opération.

Une opération peut être placée sous surveillance si elle a fait l'objet d'un abaissement de note par une agence de notation externe, d'un changement notable dans les résultats du portefeuille sous-jacent ou de tout élément suspect imposant un surcroît d'analyse (par exemple, des informations

négatives concernant l'établissement gestionnaire ou le cédat), même en l'absence de tout mouvement de la notation interne ou externe. En outre, le FEI inscrit sur une liste à surveiller toute opération dont la note est inférieure à Ba2.

Les opérations « à surveiller » et « sous surveillance » sont suivies de très près et, lorsqu'on y décèle un élément susceptible d'atteindre sa valeur de déclenchement, elles sont immédiatement soumises à un nouveau passage par le modèle de notation interne.

Au cours des dernières années, le FEI a mis au point une série de signaux d'alerte précoce qui, appliqués à chaque opération, peuvent attirer l'attention sur la nécessité d'accroître la surveillance et, éventuellement, de prendre des mesures préliminaires. Ces signaux d'alerte précoce sont essentiellement des seuils de déclenchement par rapport à une valeur prédéterminée pour différents paramètres relatifs à chaque opération (taux de défaillance moyen effectif, taux de recouvrement moyen effectif, etc.).

Les opérations de GT font l'objet d'un suivi trimestriel, au minimum. La procédure de contrôle implique :

- de revoir en continu chaque opération existante sous l'angle des risques ;
- de vérifier le respect des obligations contractuelles par la contrepartie concernée (par exemple, respect des délais d'information, conformité avec les critères d'éligibilité, vérification des clauses financières, paiement en temps voulu des commissions dues, etc.) ;
- de prévoir l'évolution de chaque opération sous l'angle des résultats rapportés aux projections préalables à la signature ;
- d'appliquer à la notation des scénarios de simulation de crise et de déterminer si le niveau de la dotation en capital et des provisions générales faites pour chaque opération est adéquat ; de proposer, si nécessaire, des provisions spécifiques pour les différentes pertes ;
- de faire surveiller les abaissements potentiels de note par une équipe de suivi des opérations et de gestion du portefeuille, qui proposera des mesures au comité des risques sur investissements ;
- de créer éventuellement, sur nomination du comité des risques sur investissements, un comité de restructuration (Work Out Committee, WOC), composé de membres de la division GT, de RMM et des services juridiques qui proposera et négociera des solutions visant à réduire au maximum les pertes sur les opérations en difficulté ;
- d'analyser le portefeuille de garanties dans son ensemble (Analyse de portefeuille) ;
- d'effectuer des visites de contrôle sur place ;
- de déterminer la valeur du portefeuille de GT conformément aux IFRS.

#### 3.4.2. Vue d'ensemble du portefeuille

Au 31 décembre 2008, sur les 13 594 millions d'EUR d'exposition au risque au titre des GT, 2 893 millions concernaient des opérations sur « risques propres », les 10 701 millions d'EUR restants (79 % de l'exposition) ayant trait aux activités fiduciaires pour le compte de la CE. Ces activités comprennent 4 766 millions d'EUR au titre du MAP, 2 401 millions d'EUR au titre du Mécanisme de garantie pour les PME (*SME Guarantee Facility*, SMEG) et 3 534 millions d'EUR au titre du CIP.

Les opérations sur risques propres du FEI portent sur trois types de produits :

- le rehaussement de crédit, qui, au 31 décembre 2009, représentait 95,2 % de l'encours total des garanties sur risques propres (2,7 milliards d'EUR). Principale activité de garantie sur risques propres du FEI, le rehaussement de crédit constitue une garantie inconditionnelle du service de la dette (ou une garantie contre les défaillances de crédit) ; il couvre une tranche spécifique d'un portefeuille de prêts aux PME, et sa durée maximale moyenne pondérée est de 15 ans. La garantie est appelée lorsqu'un certain seuil de pertes est atteint dans la tranche concernée ;
- l'assurance-crédit, qui, au 31 décembre 2009, représentait 4,2 % de l'encours total des garanties sur risques propres (118,4 millions d'EUR). Dans ce type d'opérations, le Fonds garantit jusqu'à 50 % des prêts (ou portefeuilles de prêts) aux PME d'une institution financière ;
- les instruments d'investissement structuré (IIS), qui, au 31 décembre 2009, représentaient 0,6 % de

l'encours des garanties sur risques propres (17,9 millions d'EUR). Dans le cadre de cette activité, le FEI garantit des tranches spécifiques (de 10 à 50 millions d'EUR) d'un tel instrument. Ces entités sont établies pour effectuer des investissements mezzanine ou des prises de participation dans des PME qui ne seraient normalement pas admissibles à un financement bancaire, et présentent par conséquent un risque plus élevé que les structures ad hoc classiques.

### 3.4.3. Qualité et performance du portefeuille

Au 31 décembre 2009, ce portefeuille présentait une bonne qualité globale, puisque la majorité des opérations (83 %) étaient notées « valeur d'investissement » (2008 : 90 %) – soit une note entre Aaa et Baa3, confirmée à 62 % par les agences de notation, le reste reposant sur le système de notation interne du Fonds. La portion la plus risquée du portefeuille du FEI était constituée d'une exposition limitée aux IIS, assortie d'une note interne moyenne pondérée égale à Ba2 ; la partie la moins risquée du portefeuille comprenait l'assurance-crédit (note Aa3) et le rehaussement de crédit (Baa3).

Au 31 décembre 2009, 78 % des opérations examinées étaient créditées de perspectives « neutres » (« performance conforme aux prévisions »), 20 % présentaient des perspectives négatives et 13 opérations avaient vu leur note abaissée par le FEI. L'exposition totale au risque (engagements moins remboursements) du FEI pour des garanties accordées sur risques propres s'élevait à 2 893 millions d'EUR, ainsi répartis :

	Note moyenne pondérée		Encours à risque (engagements moins remboursements) (en millions d'euros)		% du total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Rehaussement de crédit	Baa3	Baa2	2 740	3 658	94,7 %	95,3 %
Assurance-crédit	Aa3	A1	132	160	4,6 %	4,2 %
IIS	Ba2	Ba1	17	17	0,6 %	0,4 %
Défaillances	D	D	4	3	0,1 %	0,1 %
<b>Total</b>			<b>2 893</b>	<b>3 838</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

La diminution de l'encours à risque en 2009 est principalement due à la clôture d'un certain nombre d'opérations ; aucun nouveau contrat n'a été signé. Durant l'exercice 2009, le mécanisme de garantie a été appelé dans six opérations, pour un montant total versé de 800 000 EUR. Les provisions supplémentaires sur le portefeuille (dues en particulier aux abaissements de note) s'élevaient à 56,7 millions d'EUR (voir la note 5.2). Au 31 décembre 2009, la durée de vie moyenne pondérée globale du portefeuille était de 5,4 ans, soit une quasi-stabilité par rapport à l'exercice précédent (4,9 ans).

## 3.5. Trésorerie

### 3.5.1. Cadre général

Le FEI a confié la gestion de sa trésorerie à la BEI en vertu d'un accord à cet effet et la Banque s'acquiesce de cette mission selon les consignes du Fonds en la matière.

Les activités du FEI ne font pas appel à des ressources de trésorerie, mais aux fonds propres du Fonds, qui servent de base aux investissements et aux dotations en

capital pour les garanties. Le FEI n'a donc pas à emprunter de ressources.

La trésorerie est gérée de manière à protéger la valeur du capital versé et à assurer au Fonds un niveau de liquidité suffisant pour faire face aux éventuels appels de garantie, aux engagements en matière de capital-investissement et aux charges administratives, et à obtenir une rentabilité du capital raisonnable sur les fonds investis, en tenant dûment compte de l'objectif de minimisation des risques (voir également la note 3.1 sur les mesures spéciales d'atténuation des risques adoptées dans le contexte de la crise financière).

### 3.5.2. Vue d'ensemble du portefeuille

Le portefeuille de trésorerie est réparti en plusieurs sous-portefeuilles distincts :

- le portefeuille des comptes courants ;
- le portefeuille des dépôts à terme ;
- le portefeuille de titres disponibles à la vente (qui contient des instruments de dette à long terme et des instruments à taux variable et à taux fixe).

	31.12.2009 EUR	31.12.2008 EUR
Comptes courants	33 311 981	30 543 163
Dépôts à terme	72 954 136	352 959 421
Titres disponibles à la vente	832 313 566	495 733 011
<b>Total du portefeuille de trésorerie</b>	<b>938 579 683</b>	<b>879 235 595</b>

### 3.6. Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente des informations sur les différentes catégories d'instruments financiers.

31.12.2009	Prêts et créances à recevoir	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Garanties financières	Total
Liquidités et équivalents	106 266 117	0	0	0	106 266 117
<b>Investissements :</b>					
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	0	0	832 313 566	0	832 313 566
Actions et autres titres à revenu variable	0	2 759 064	162 268 673	0	165 027 737
<b>Total de l'actif</b>	<b>106 266 117</b>	<b>2 759 064</b>	<b>994 582 239</b>	<b>0</b>	<b>1 103 607 420</b>
<b>Dettes financières</b>					
Garanties financières	0	0	0	26 723 389	26 723 389
<b>Total du passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 723 389</b>	<b>26 723 389</b>
31.12.2008	Prêts et créances à recevoir	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Garanties financières	Total
Liquidités et équivalents	383 502 584	0	0	0	383 502 584
<b>Investissements :</b>					
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	0	0	495 733 011	0	495 733 011
Actions et autres titres à revenu variable	0	2 625 429	156 089 394	0	158 714 823
<b>Total de l'actif</b>	<b>383 502 584</b>	<b>2 625 429</b>	<b>651 822 405</b>	<b>0</b>	<b>1 037 950 418</b>
<b>Dettes financières</b>					
Garanties financières	0	0	0	21 594 769	21 594 769
<b>Total du passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 594 769</b>	<b>21 594 769</b>

### 3.6.1. Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement l'activité de garantie du FEI et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe et les obligations à taux variable détenues dans le portefeuille de titres disponibles à la vente, les billets de trésorerie et les dépôts. Pour gérer le risque de crédit, le Fonds met en œuvre des instruments, des politiques et des procédures appropriés.

Les tableaux ci-dessous détaillent l'exposition maximale aux risques de crédit – compte non tenu des sûretés éventuelles.

#### Exposition maximale aux risques de crédit par poste de l'état de la situation financière (en euros)

	2009	2008
Liquidités et équivalents	106 266 117	383 502 584
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	832 313 566	495 733 011
<b>Exposition totale au risque de crédit</b>	<b>938 579 683</b>	<b>879 235 595</b>

#### 3.6.1.A. Capital-investissement

Le portefeuille de capital-investissement sur ressources propres du FEI ne produit aucune exposition au risque de crédit, puisque les investissements dans des fonds de capital-investissement correspondent à des prises de participations dans le capital de ces sociétés et dans des structures de financement connexes et sont toujours effectués sous la forme de prises de participation. Dans cette activité, le Fonds n'est donc exposé qu'au risque de marché.

#### 3.6.1.B. Garantie de portefeuilles et titrisation

Le risque de crédit supporté par le FEI provient principalement de ses opérations de garantie financées sur ressources propres.

La gestion de ce risque est assurée dans le cadre d'une politique imposée par les règles statutaires et les lignes directrices du Fonds en matière de risques de crédit.

Aux termes de ses statuts, le FEI ne peut accorder de garanties sur ses ressources propres que dans la limite de trois fois le montant de son capital souscrit, lequel s'élevait à 2 940 millions d'EUR au 31 décembre 2009. Les 2 893 millions d'EUR d'exposition au risque comptabilisés au 31 décembre 2009 étaient donc bien en-deçà de la limite statutaire (8 820 millions d'EUR).

Les lignes directrices en matière de risques de crédit visent à ce que le FEI continue à diversifier son portefeuille de garanties, tant au niveau de la gamme de produits que de la couverture géographique, de l'encours par contrepartie, de l'encours par débiteur ou de la concentration par secteur. Elles définissent aussi les règles de la dotation en capital à partir de la notation de chaque encours.

Le risque de concentration est limité par la granularité du portefeuille : en général, les portefeuilles sous-jacents sont très diversifiés au regard de la concentration par débiteur, par secteur ou par région du monde.

Face au risque de concentration, le FEI applique des limites strictes (fondées sur la dotation en capital) pour chaque opération et au niveau du cédant (plafonds d'encours agrégé par cédant et par groupe de cédants).

Au 31 décembre 2009, le portefeuille de garanties sur risques propres du FEI était réparti entre 18 pays. Les encours nominaux nets les plus importants concernaient l'Italie, la Belgique et le Royaume-Uni et, ensemble, représentaient 42 % du total des engagements au titre de garanties.

Garanties sur ressources propres : encours à risque par pays au 31 décembre 2009 :

Pays	Monnaie	2009 (en millions d'euros)	2009 part du total	2008
Belgique	EUR	313	10,8 %	12,2 %
Bulgarie	EUR	57	2,0 %	1,8 %
Danemark	DKK	159	5,5 %	4,2 %
Finlande	EUR	14	0,5 %	0,4 %
France	EUR	48	1,7 %	1,4 %
Allemagne	EUR	144	4,9 %	3,9 %
Grèce	EUR	61	2,1 %	1,6 %
Irlande	EUR	4	0,1 %	0,1 %
Italie	EUR	535	18,5 %	23,3 %
Pays-Bas	EUR	98	3,4 %	5,1 %
Hors UE	EUR	14	0,5 %	0,5 %
Multipays	EUR	495	17,1 %	15,6 %
Pologne	PLN	55	1,9 %	2,3 %
Portugal	EUR	152	5,3 %	7,3 %
Serbie	EUR	50	1,7 %	1,3 %
Espagne	EUR	191	6,6 %	5,5 %
Suède	SEK	129	4,5 %	3,3 %
Royaume-Uni	GBP	374	12,9 %	10,2 %
<b>TOTAL</b>		<b>2 893</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Dans le contexte de ses opérations de garantie sur risques propres, le FEI surveille le risque de crédit dès le départ, opération par opération, et adapte sa méthode d'analyse par modèle à la granularité et à l'homogénéité des portefeuilles sous-jacents.

Les encours par secteur sont analysés opération par opération sous l'angle de leur incidence sur la note affectée par le Fonds à chaque opération ou tranche. Par exemple, en fonction du modèle financier utilisé pour analyser l'opération, les encours sectoriels, en tant que variables clés du modèle, peuvent se traduire directement par une corrélation implicite ou, indirectement, au travers de l'hypothèse retenue pour la volatilité du taux de défaillance.

De plus, la concentration des encours est analysée pour chaque contrat au moyen de mesures qualitatives telles que la situation actuelle et les prévisions pour les secteurs présentant une forte concentration au sein du portefeuille. Exceptionnellement, certaines opérations présentent un encours concentré sur un même (grand) secteur. Cette situation donne généralement lieu à un rehaussement de crédit accru (subordination, par exemple) au bénéfice du FEI. Habituellement, les opérations « avec reconstitution » sont surveillées à l'aune des critères appliqués aux portefeuilles – niveau de concentration maximal par débiteur, pour les cinq premiers débiteurs et par secteur, par exemple.

Tous ces éléments permettent de modéliser la concentration par secteur et la corrélation du portefeuille. En outre, l'examen des encours sectoriels fait partie de l'analyse globale du portefeuille pratiquée par le FEI.

Le risque de contrepartie est atténué par la qualité des contreparties du FEI, qui sont généralement des acteurs de premier plan sur leur marché. Le FEI effectue des visites de contrôle sur site pour vérifier la conformité avec les procédures et les processus pendant toute la durée de vie de l'opération. Régulièrement, le Groupe examine son portefeuille de garanties sous l'angle de divers scénarios de crise dans lesquels les hypothèses les plus pessimistes sont envisagées, afin de déterminer la capacité des fonds propres à absorber des chocs négatifs.

### 3.6.1.C. Trésorerie

Le Fonds est exposé à un risque de crédit résiduel lié à son portefeuille de liquidités. Cependant, il adhère à des règles prudentes et respecte des limites internes pour ce qui est de la gestion des risques de crédit sur ses investissements. Pour chaque portefeuille géré, les critères d'admissibilité des contreparties sont définis en fonction de la nature et de la qualité de crédit (notation externe) de la contrepartie, et des limites sont fixées en fonction de ses fonds propres.

De par ses statuts, le FEI n'est pas autorisé à pratiquer des arbitrages sur monnaies qui ne seraient pas directement nécessaires pour mener à bien ses opérations.

Le tableau ci-dessous détaille la qualité de crédit des investissements du Fonds matérialisés par des titres de créance, présentés par catégorie de notation externe, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

Titres de créance et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente	31.12.2009		31.12.2008	
	En euros	En pourcentage	En euros	En pourcentage
AAA	491 233 789	59,0 %	338 764 565	68,3 %
AA1	12 203 603	1,5 %	0	0,0 %
AA2	46 580 486	5,6 %	20 276 918	4,1 %
AA3	44 253 843	5,3 %	36 644 569	7,4 %
AA+	0	0,0 %	0	0,0 %
A1	132 305 845	15,9 %	49 490 021	10,0 %
A2	9 351 699	1,1 %	46 104 197	9,3 %
A3	0	0,0 %	0	0,0 %
BAA1	91 307 785	11,0 %	0	0,0 %
BAA2	0	0,0 %	4 452 741	0,9 %
BAA3	5 076 516	0,6 %	0	0,0 %
<b>Total</b>	<b>832 313 566</b>	<b>100 %</b>	<b>495 733 011</b>	<b>100 %</b>

### 3.6.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est étroitement lié à la solvabilité du Fonds et à la confiance que les créanciers ont dans sa capacité à respecter ses engagements. La trésorerie est gérée de manière à protéger la valeur du capital versé, à assurer au Fonds un niveau de liquidité suffisant pour faire face aux éventuels appels de garantie, aux engagements en matière de capital-investissement et aux charges administratives, et à obtenir une rentabilité du capital raisonnable sur les fonds investis en tenant dûment compte de l'objectif de maîtrise des risques.

Le tableau ci-dessous présente les encours à risque du Fonds relatifs aux engagements de capital-investissement et aux garanties, classés selon la durée restant à courir jusqu'à la date d'échéance prévue. Cette présentation est fondée sur le recours à l'estimation la plus prudente des échéances. L'encours à risque relatif aux garanties est présenté selon les dates d'échéance prévues.

Durée au 31 décembre 2009 (en euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Engagements de capital-investissement	36 102 465	57 059 244	121 171 801	215 769 493	430 103 003
Encours à risque sur garanties	344 675 863	220 048 010	1 996 988 127	331 464 248	2 893 176 248
<b>Total des engagements pour 2009</b>	<b>380 778 328</b>	<b>277 107 254</b>	<b>2 118 159 928</b>	<b>547 233 741</b>	<b>3 323 279 251</b>
Durée au 31 décembre 2008 (en euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Engagements de capital-investissement	34 172 142	23 810 943	134 962 799	217 917 078	410 862 962
Encours à risque sur garanties	609 261 744	379 737 730	1 955 768 091	894 048 248	3 838 815 813
<b>Total des engagements pour 2008</b>	<b>643 433 886</b>	<b>403 548 673</b>	<b>2 090 730 890</b>	<b>1 111 965 326</b>	<b>4 249 678 775</b>

#### 3.6.2.A. Capital-investissement

Par nature, le marché du capital-investissement n'est pas liquide, ses instruments étant des fonds à capital fixe dont la durée de vie est généralement de dix ans. Après la première clôture, il est difficile pour un investisseur de sortir de sa position, sauf s'il trouve un acheteur sur le marché secondaire.

Le montant total des engagements en faveur de fonds de capital-risque ne peut dépasser un plafond égal à 50 % des fonds propres. Le portefeuille du FEI est diversifié au regard du critère des années d'investissement, ce qui a un effet de lissage sur les cash-flows. (Voir la répartition par année d'investissement du portefeuille d'opérations sur ressources propres du FEI, à la note 3.3.3).

### 3.6.2.B. Garantie de portefeuilles et titrisation

Du fait de la structure de son capital et des limites imposées par les exigences de fonds propres, telles que définies dans ses lignes directrices en matière de risques de crédit, le FEI dispose d'un degré élevé de liquidité qui lui permet de couvrir les pertes inattendues résultant de l'activité de garantie.

En 2009, le montant des fonds propres affectés au portefeuille de garanties a fortement augmenté sous l'effet de la détérioration de certains actifs sous-jacents.

#### Risque de liquidité : garantie de portefeuilles et titrisation (en millions d'euros)

	31.12.2009	31.12.2008
Fonds propres affectés (montant brut)	444	256
Garanties tirées	3 232	4 412
Garanties non tirées	56	110
Encours à risque	2 893	3 839
Appels de garantie annuels	0,8	0,4

### 3.6.3. Risques de marché

#### 3.6.3.1. Risques de marché : risque de taux d'intérêt

Plus de la moitié des revenus et des flux de trésorerie attribuables aux activités opérationnelles du Fonds sont insensibles aux variations des taux d'intérêt sur le marché. Le risque de taux supporté par le Fonds provient principalement de ses positions en liquidités et équivalents ainsi que de ses investissements dans des titres de créance.

##### 3.6.3.1.A. Capital-investissement

Le capital-investissement étant assimilable à des fonds propres, il n'y a pas lieu d'analyser sa sensibilité aux taux d'intérêt.

##### 3.6.3.1.B. Garantie de portefeuilles et titrisation

Les opérations dans lesquelles le FEI agit en tant que garant se produisent généralement sur des marchés illiquides n'offrant aucun prix de marché représentatif. Pour valoriser ces opérations, le FEI a donc mis au point une méthode fondée sur un modèle (*mark-to-model*) qui utilise des notations externes et internes, des données provenant du suivi régulier et une analyse des flux de trésorerie actualisés.

La valeur des opérations de garantie classées en *Garanties financières* <sup>(1)</sup> n'est pas directement modifiée par les fluctuations des taux d'intérêt se produisant pendant la durée de vie de l'opération. L'incidence du risque de taux d'intérêt sur les portefeuilles sous-jacents est indirectement évaluée lors de l'examen trimestriel des performances des transactions. Toute modification de la note d'une opération implique une révision de la perte attendue, des fonds propres affectés et de la valeur associés à cette opération.

##### 3.6.3.1.C. Trésorerie

Environ 80 % des actifs liquides du Fonds sont assortis d'une durée moyenne de cinq ans au maximum, ce qui protège le Fonds contre une variation importante de ses revenus sur le long terme.

De plus, les opérations à caractère spéculatif ne sont pas autorisées. Les décisions d'investissement sont fondées sur les taux d'intérêt disponibles sur le marché au moment de l'opération. Les estimations de taux d'intérêt futurs ne sont pas prises en considération.

<sup>(1)</sup> Les opérations de garantie du FEI précédemment classées en *Produits dérivés* ont été reclassées en *Garanties financières* au 31 décembre 2009. Ce reclassement a été motivé par la similitude des caractéristiques économiques des opérations concernées.

Le tableau ci-dessous illustre l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt (les montants sont présentés à leur juste valeur), en fonction des échéances et du type de taux.

Au 31 décembre 2009 (en euros)	Taux fixe				Taux variable	Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Liquidités et équivalents	106 266 117	0	0	0	0	106 266 117
Titres de créance et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente	13 605 484	205 843 498	401 592 792	145 115 976	66 155 816	832 313 566
<b>Total</b>	<b>119 871 601</b>	<b>205 843 498</b>	<b>401 592 792</b>	<b>145 115 976</b>	<b>66 155 816</b>	<b>938 579 683</b>
Pourcentage	12,8 %	21,9 %	42,8 %	15,5 %	7,0 %	100,0 %

Au 31 décembre 2008 (en euros)	Taux fixe				Taux variable	Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Liquidités et équivalents	383 502 584	0	0	0	0	383 502 584
Titres de créance et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente	10 892 068	96 282 103	209 243 693	107 300 813	72 014 334	495 733 011
<b>Total</b>	<b>394 394 652</b>	<b>96 282 103</b>	<b>209 243 693</b>	<b>107 300 813</b>	<b>72 014 334</b>	<b>879 235 595</b>
Pourcentage	44,9 %	11,0 %	23,8 %	12,2 %	8,1 %	100,0 %

Le taux d'intérêt effectif moyen sur les dépôts à terme en euros est de 0,5 % pour 2009 (2008 : 4,49 %). Le taux d'intérêt effectif moyen sur le portefeuille de titres disponibles à la vente libellés en euros est de 3,12 % pour 2009 (2008 : 4,35 %).

### Sensibilité des résultats

La sensibilité des résultats quantifie la variation que subiraient les revenus du portefeuille de trésorerie du Fonds géré par la BEI durant les douze mois suivants en cas de variation d'un point de pourcentage, à la hausse ou à la baisse, de toutes les courbes de taux d'intérêt. Le calcul de sensibilité tient compte d'une révision du coupon pour toutes les positions présentes dans le portefeuille, opération par opération. Chaque actif à taux fixe est supposé réinvesti à l'échéance dans un nouvel actif ayant la même durée de vie résiduelle que le précédent au 31 décembre 2009. Les positions en actifs à taux variable sont supposées faire l'objet d'une révision de taux chaque trimestre. Sur la base des positions détenues au 31 décembre 2008, les revenus d'intérêts du portefeuille de trésorerie du FEI enregistreraient une augmentation de 3,4 millions d'EUR si les taux d'intérêt augmentaient de 100 points de base et une diminution du même montant si les taux d'intérêt baissaient de 100 points de base. Sur la base des positions détenues au 31 décembre 2009, les revenus d'intérêts du portefeuille de trésorerie du FEI enregistreraient une augmentation de 2,04 millions d'EUR si les taux d'intérêt augmentaient de 100 points de base et une diminution du même montant si les taux d'intérêt baissaient de 100 points de base.

### Valeur à risque

Au 31 décembre 2009, la VaR du portefeuille de trésorerie du FEI était de 1,7 million d'EUR (2008 : 1,9 million d'EUR). Cette valeur a été obtenue à l'aide de la méthode RiskMetrics, avec pour paramètres un intervalle de confiance de 99 % et un horizon d'un jour. Elle représente la perte potentielle maximale encourue sur un horizon d'un jour, avec une probabilité de 1 % pour que la perte effective soit supérieure. Compte tenu de la nature des positions de trésorerie détenues par le FEI, la méthode RiskMetrics a été jugée appropriée pour mesurer leur exposition au risque de taux d'intérêt.

#### 3.6.3.2. Risques de marché : risque de change

La section ci-dessous fournit des informations sur le risque de fluctuation de la juste valeur et des flux de trésorerie futurs des actifs financiers sous l'effet de variations des taux de change.

L'objectif du Fonds est de réduire le risque de change en limitant ses investissements en monnaies autres que l'euro. Le capital du Fonds est libellé en euros, de même que la majorité de ses éléments d'actif et de passif.

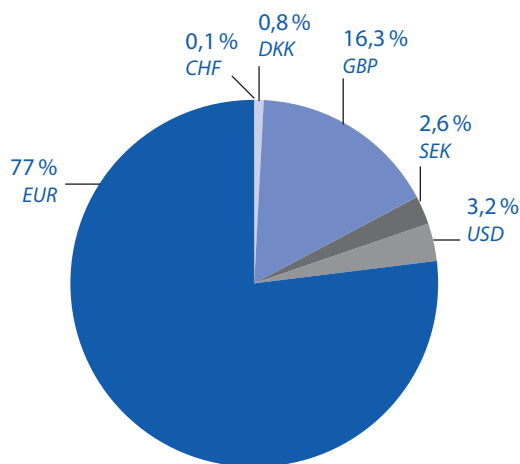


Le tableau ci-dessous présente les positions de change relatives aux principaux éléments d'actif et de passif du FEI.

Au 31 décembre 2009 (en euros)	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total
Liquidités et équivalents	100 955 737	3 667 809	408 424	1 234 147	5 310 380	106 266 117
<b>Placements :</b>						
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	832 313 566	0	0	0	0	832 313 566
Actions et autres titres à revenu variable	127 126 490	26 924 520	5 249 660	5 727 067	37 901 247	165 027 737
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 060 395 793</b>	<b>30 592 329</b>	<b>5 658 084</b>	<b>6 961 214</b>	<b>43 211 627</b>	<b>1 103 607 420</b>
<b>Dettes financières</b>						
Garanties financières	17 011 251	9 546 123	0	166 015	9 712 138	26 723 389
<b>Total du passif</b>	<b>17 011 251</b>	<b>9 546 123</b>	<b>0</b>	<b>166 015</b>	<b>9 712 138</b>	<b>26 723 389</b>
Engagements de capital-investissement	36 102 465	57 059 244	121 171 801	215 769 493	394 000 538	430 103 003
Garanties	2 271 449 395	305 829 728	0	315 897 115	621 726 843	2 893 176 238
<b>Total hors bilan</b>	<b>2 307 551 860</b>	<b>362 888 972</b>	<b>121 171 801</b>	<b>531 666 608</b>	<b>1 015 727 381</b>	<b>3 323 279 241</b>
Au 31 décembre 2008 (en euros)	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total
Liquidités et équivalents	379 729 500	2 640 867	547 475	584 742	3 773 084	383 502 584
<b>Placements :</b>						
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	495 733 011	0	0	0	0	495 733 011
Actions et autres titres à revenu variable	125 888 187	22 047 946	5 674 338	5 104 352	32 826 636	158 714 823
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 001 350 698</b>	<b>24 688 813</b>	<b>6 221 813</b>	<b>5 689 094</b>	<b>36 599 720</b>	<b>1 037 950 418</b>
<b>Dettes financières</b>						
Garanties financières	19 630 155	1 856 576	0	108 038	1 964 614	21 594 769
<b>Total du passif</b>	<b>19 630 155</b>	<b>1 856 576</b>	<b>0</b>	<b>108 038</b>	<b>1 964 614</b>	<b>21 594 769</b>
Engagements de capital-investissement	314 185 778	70 741 172	12 433 714	13 502 298	96 677 184	410 862 962
Garanties	3 187 942 884	301 532 627	0	349 340 302	650 872 929	3 838 815 813
<b>Total hors bilan</b>	<b>3 502 128 662</b>	<b>372 273 799</b>	<b>12 433 714</b>	<b>362 842 600</b>	<b>747 550 113</b>	<b>4 249 678 775</b>

3.6.3.2.A. Capital-investissement

Pour ce qui est du portefeuille de capital-investissement, au 31 décembre 2009, l'exposition au risque de change pour les fonds d'investissement se répartit comme suit :



en % du montant total de la juste valeur (165 millions d'EUR)

Pour 2009, l'évolution des taux de change applicables aux actions et autres titres à revenu variable s'est traduite par une variation totale de 2 358 344 EUR, dont 1 320 601 EUR constatés en réserve de juste valeur.

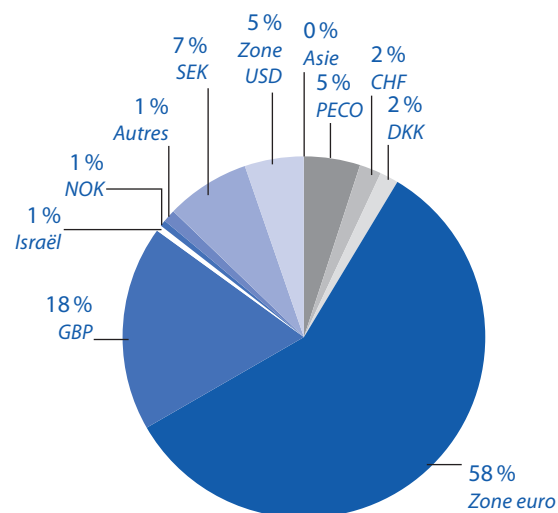
L'analyse de sensibilité est effectuée pour toutes les monnaies qui représentent plus de 5 % de l'encours total. Au 31 décembre 2009, seule la livre sterling se trouvait dans cette catégorie et avait été soumise à un scénario de crise comprenant une hausse ou une baisse de 15 % par rapport à l'euro.

Risque de change au 31/12/2009			
GBP +15 %		GBP -15 %	
Compte de résultat	Capitaux propres (réserve de juste valeur)	Compte de résultat	Capitaux propres (réserve de juste valeur)
EUR	EUR	EUR	EUR
(1 179 765)	(679 533)	803 196	571 068

Risque de change au 31/12/2008			
GBP +15 %		GBP -15 %	
Compte de résultat	Capitaux propres (réserve de juste valeur)	Compte de résultat	Capitaux propres (réserve de juste valeur)
EUR	EUR	EUR	EUR
(496 478)	(857 233)	143 150	857 366

Il convient toutefois de noter que ces effets sont mesurés au niveau des fonds (impact sur les valeurs nettes d'inventaire libellées en devises). Par conséquent, ils ne tiennent pas compte des effets indirects potentiels sur les investissements du portefeuille sous-jacent (les entreprises dans lesquelles les fonds ont été investis), qui peuvent être libellés dans une autre monnaie. En pratique, la plupart des gestionnaires de fonds s'efforcent de couvrir les positions qu'ils détiennent éventuellement dans des monnaies différentes de la monnaie principale de leur fonds.

En outre, les investissements sous-jacents sont eux aussi diversifiés et l'exposition indirecte du FEI suit globalement l'exposition des fonds, comme l'illustre le graphique ci-contre.



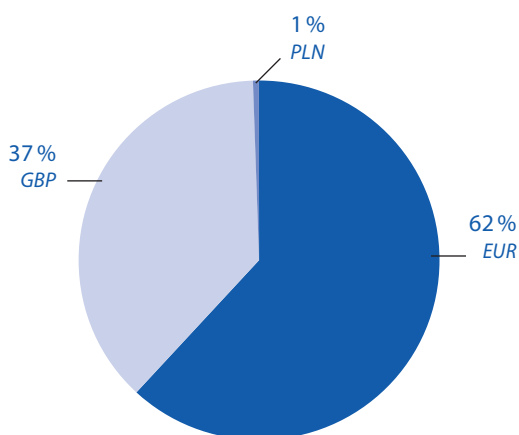
### 3.6.3.2.B. Garantie de portefeuilles et titrisation

Le portefeuille de garanties sur risques propres est essentiellement libellé en euros. Au 31 décembre 2009, 80 % de l'encours à risque (62 % de la valeur comptable)

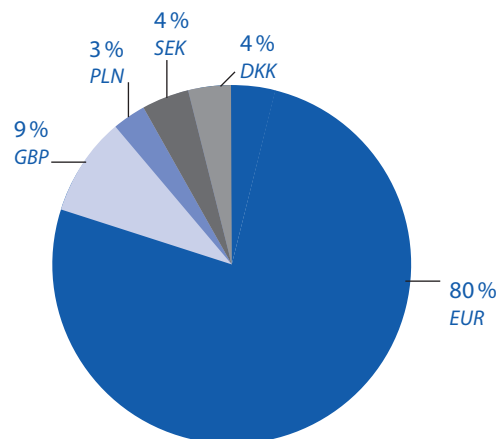
étaient libellés en euros. La majeure partie de l'encours en devise est libellée en livre sterling, laquelle représente 9 % de l'encours à risque (37 % de la valeur comptable).

### Répartition du portefeuille sur risques propres, par monnaie et par juste valeur de l'actif concerné, au 31 décembre 2009 :

#### Répartition de la valeur comptable des passifs



#### Répartition de l'encours à risque



Concernant le risque de change, le FEI surveille son encours hors euro et effectue régulièrement des simulations de crise pour en vérifier les effets éventuels sur le montant des pertes inattendues. Il affecte des fonds propres supplémentaires pour les encours hors euro, et le résultat est comparé à la marge de manœuvre disponible. Le Fonds effectue des analyses pour déterminer quelles mesures seraient éventuellement requises pour limiter l'exposition au risque de change. Pour les opérations fiduciaires, le risque de change est habituellement supporté par les contreparties du Fonds. Dans certains cas, des dotations budgétaires spécifiques peuvent être décidées afin d'atténuer le risque pris par l'intermédiaire. Le FEI n'a aucune exposition au risque de change dans le cadre de ses activités fiduciaires.

### 3.6.3.2.C. Trésorerie

Le FEI ne prend aucun risque de change sur son portefeuille de titres, tous les investissements en titres de créance et autres titres à revenu fixe étant libellés en euros. La note 3.6.3.2 présente les positions de change des actifs financiers. Elle montre que le risque de change effectivement encouru par le Fonds est insignifiant.

### 3.6.3.3. Risques de marché : risque lié au marché boursier

#### 3.6.3.3.A. Capital-investissement

Compte tenu des spécificités liées au capital-investissement, il est difficile de recourir aux méthodes d'analyse traditionnelles pour évaluer les risques de marché concernant les actifs de cette catégorie. La méthode retenue implique donc d'estimer la corrélation entre la

catégorie d'actifs évaluée et le marché boursier, notamment sur la base du modèle d'évaluation des actifs financiers. Ce modèle nécessite de déterminer le coefficient bêta, c'est-à-dire la mesure du risque relatif au marché, en estimant, par régression, le rendement d'un actif par rapport à un indice boursier.

Tandis que les gestionnaires de portefeuilles boursiers peuvent accéder à des données statistiques fiables pour étayer leur analyse, ce type de données n'est pas disponible pour les opérations de capital-investissement, et plus particulièrement les opérations de capital-risque. L'analyse du rendement et de la volatilité des actifs de capital-investissement ainsi que des corrélations qui existent entre ces actifs et le marché se trouve limitée par le fait que les données publiquement disponibles ne sont pas pleinement représentatives du marché, car elles portent sur un laps de temps relativement court. En particulier, ces données ne rendent pas pleinement compte de l'incertitude liée à cette catégorie d'actifs. En outre, tandis que le TRI, l'instrument généralement utilisé pour mesurer la performance des fonds de capital-investissement, est pondéré en fonction du capital (alors que pour les actifs boursiers, il est généralement pondéré en fonction du temps), une analyse de la corrélation entre le capital-investissement et d'autres catégories d'actifs n'est possible qu'à condition de procéder à des ajustements substantiels, ce qui peut induire de fortes distorsions.

Pour estimer la sensibilité de la valeur de ses actifs de capital-investissement aux variations des prix du marché, le FEI utilise le bêta de trois indices boursiers de valeurs de capital-investissement, le LPX Europe, le LPX Venture et le LPX Buyout. La régression est effectuée sur le Dow Jones Euro Stoxx 50 des deux dernières années.

En utilisant le bêta le plus prudent parmi ceux de ces trois indices et en prenant pour hypothèse une fluctuation des cours sur le marché de 10 %, on obtient le coefficient de sensibilité final (c'est-à-dire, bêta x +/-10 %) à appliquer à la valeur nette d'inventaire, ce qui donne une valeur nette d'inventaire ajustée, qui est ensuite comparée au capital net versé. L'ajustement de valeur ainsi calculé est alors enregistré selon la méthode décrite à la note 3.3.1 et la valeur des actifs de capital-investissement du FEI subit les variations suivantes :

	Risque lié au marché boursier (tous actifs de capital-investissement confondus)					
	+10 % Beta retenu 1.3 Sensibilité finale : +13 %			-10 % Beta retenu 1.3 Sensibilité finale : -13 %		
	Compte de résultat	Capitaux propres (réserve de juste valeur)	Effet total sur les capitaux propres	Compte de résultat	Capitaux propres (réserve de juste valeur)	Effet total sur les capitaux propres
	(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)
31/12/2009	270 701	20 274 657	20 545 358	(6 105 450)	(15 569 320)	(21 674 770)
31/12/2008	370 227	21 356 608	21 726 836	(5 998 656)	(15 386 227)	(21 384 883)

### 3.7. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Ces résultats ne doivent être considérés que comme de simples indications de la sensibilité potentielle. Malgré la notion de juste valeur, le capital-investissement est une catégorie d'actifs dont la valeur repose sur des estimations. L'évaluation de ces actifs ne résulte pas du consensus de nombreux acteurs sur un marché actif et efficace, mais elle est le fait d'une poignée d'experts, normalement les gestionnaires des fonds, qui évaluent chaque investissement sur la base de leur propre estimation des bénéfices potentiels de l'investissement ou de comparaisons avec d'autres investissements et en appliquant les règles de valorisation définies pour le secteur.

Le tableau suivant montre la comparaison, par catégorie d'actifs, de la valeur comptable et de la juste valeur des actifs financiers du FEI.

	Valeur comptable 2009	Juste valeur 2009	Valeur comptable 2008	Juste valeur 2008
	(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)
<b>Actifs financiers</b>				
Prêts et créances à recevoir	106 266 117	106 266 117	383 502 584	383 502 584
Placements financiers disponibles à la vente	994 582 239	994 582 239	651 822 405	651 822 405
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	2 759 064	2 759 064	2 625 429	2 625 429
<b>TOTAL</b>	<b>1 103 607 420</b>	<b>1 103 607 420</b>	<b>1 037 950 418</b>	<b>1 037 950 418</b>

Pour les prêts et créances à recevoir ainsi que pour les autres passifs, les valeurs comptables sont proches des justes valeurs.

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur, ventilés par méthode de valorisation et classés en fonction de la hiérarchie suivante, selon que les paramètres sont :

- **niveau 1** : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- **niveau 2** : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- **niveau 3** : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché (données non observables).

Au 31 décembre 2009	Niveau 1	Niveau 3	Total
	(en euros)	(en euros)	(en euros)
<b>Actifs financiers</b>			
Placements financiers disponibles à la vente	833 146 329	161 435 910	994 582 239
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	2 759 064	2 759 064
<b>Total</b>	<b>833 146 329</b>	<b>164 194 974</b>	<b>997 341 303</b>

Au 31 décembre 2008	Niveau 1	Niveau 3	Total
	(en euros)	(en euros)	(en euros)
<b>Actifs financiers</b>			
Placements financiers disponibles à la vente	496 667 054	155 155 351	651 822 405
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	2 625 429	2 625 429
<b>Total</b>	<b>496 667 054</b>	<b>157 780 780</b>	<b>654 447 834</b>

Des informations plus détaillées sur les variations relatives aux actifs financiers durant l'exercice 2009 sont fournies dans les notes 4.2 et 4.3.

## 4. Précisions sur les postes de l'actif

### 4.1. Liquidités et équivalents

Le taux d'intérêt effectif sur les dépôts à court terme est de 0,49 % (2008 : 4,49 %) ; ces dépôts ont une durée résiduelle moyenne de 26 jours (2008 : 33 jours).

Les encours de liquidités et équivalents se présentent comme suit :

	31.12.2009 (en euros)	31.12.2008 (en euros)
Comptes courants	33 311 981	30 543 163
Dépôts à terme	72 954 136	352 959 421
	<b>106 266 117</b>	<b>383 502 584</b>

#### 4.2. Titres de créance et autres titres à revenu fixe

Le portefeuille du Fonds comprend des instruments de dette à long terme, à savoir des obligations, des billets et d'autres titres de créance.

	31.12.2009 (en euros)	31.12.2008 (en euros)
Portefeuille disponible à la vente	817 899 583	485 961 852
Intérêts courus	14 413 983	9 771 159
<b>Total</b>	<b>832 313 566</b>	<b>495 733 011</b>

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe détenus par le Fonds sont tous inscrits à la cote d'un marché actif.

Le Fonds participe en tant que prêteur à un programme de prêt et d'emprunt de titres avec trois contreparties ; la valeur de marché des titres prêtés se montait à la clôture de l'exercice à 51 225 956 EUR (2008 : 60 948 198 EUR).

#### Variation des titres de créance et autres titres à revenu fixe

	2009 (en euros)	2008 (en euros)
<b>Juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>495 733 011</b>	<b>522 470 401</b>
Acquisitions	449 476 970	75 115 790
Cessions	(129 495 650)	(101 164 470)
Ajustement du taux d'intérêt effectif	1 082 109	(201 296)
Variation de la réserve de juste valeur	15 517 126	(388 835)
Dépréciations	0	(98 579)
<b>Juste valeur au 31 décembre</b>	<b>832 313 566</b>	<b>495 733 011</b>

Le total des variations de juste valeur comptabilisé en capitaux propres durant l'exercice 2009 est de 7 607 165 EUR (2008 : -7 909 961 EUR).

La valeur des titres de créance et autres titres à revenu fixe comprend des intérêts courus pour un montant de 14 413 983 EUR (2008 : 9 771 160 EUR) et est classée en niveau 1.

En 2009, aucune dépréciation n'a été enregistrée sur ce portefeuille (2008 : 98 579 EUR).

#### 4.3. Actions et autres titres à revenu variable

Le poste *Actions et autres titres à revenu variable* se décompose comme suit :

	2009 (en euros)	2008 (en euros)
Investissements au 1 <sup>er</sup> janvier, comptabilisés au coût d'acquisition	191 515 919	167 815 866
Acquisitions	23 424 940	39 561 022
Cessions	(6 127 778)	(15 860 969)
Opérations clôturées	(3 314 076)	0
<b>Investissements au 31 décembre, comptabilisés au coût d'acquisition</b>	<b>205 499 005</b>	<b>191 515 919</b>
Ajustements de valeur et de change au 1 <sup>er</sup> janvier	(32 801 096)	60 656
Opérations clôturées	3 142 765	0
Variation de la réserve de juste valeur	(5 616 070)	(18 957 702)
Dépréciations	(5 196 867)	(13 904 050)
<b>Ajustements de valeur et de change au 31 décembre</b>	<b>(40 471 268)</b>	<b>(32 801 096)</b>
<b>Total</b>	<b>165 027 737</b>	<b>158 714 823</b>

Les investissements dans des fonds de capital-investissement correspondent à des prises de participations dans le capital de ces sociétés et dans des structures de financement connexes. Les dividendes perçus au titre de ces investissements s'établissent à 932 384 EUR (2008 : 4 598 262 EUR).

Les opérations clôturées comprennent les opérations qui sont arrivées à échéance durant l'exercice. Leur impact global sur l'état de la situation financière est de 3 142 765 EUR (2008 : 0 EUR) et comprend le solde du capital net versé, soit 2 919 212 EUR, et l'effet des variations de change, soit 223 553 EUR.

Les ajustements cumulés inscrits en réserve de juste valeur conformément à la méthode d'évaluation décrite à la note 2.3.2 s'établissent à -5 616 070 EUR (2008 : -18 957 702 EUR) et incluent les variations de la valeur des investissements (-6 936 671 EUR ; 2008 : -10 989 169 EUR) ainsi que les effets de l'évolution des taux de change sur les investissements (1 320 601 EUR ; 2008: -7 968 533 EUR).

Une partie du total de la juste valeur des actions et autres titres à revenu variable, soit 832 763 EUR, est classée en niveau 1.

En l'absence d'une juste valeur fiable, les investissements répondant aux critères de la catégorie III sont évalués au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur ; ils se montent à 132 938 EUR (2008 : 192 777 EUR).

La juste valeur au 31 décembre 2009 comprend un montant de 2 759 064 EUR (2008 : 2 625 429 EUR) correspondant aux investissements dans des coentreprises.

#### 4.4. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs concernés consistent en un immeuble détenu en vue de la vente, d'une valeur comptable de 7 139 812 EUR (2008 : 7 139 812 EUR), ce qui est inférieur à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. En raison de la crise du marché de l'immobilier commercial, le bâtiment n'a pas été vendu au cours des douze derniers mois. Toutefois, le FEI maintient son intention de vendre ce bien, qui continue de répondre aux critères permettant de le classer comme un actif non courant détenu en vue de la vente.

#### 4.5. Autres éléments de l'actif

Les autres éléments de l'actif se décomposent comme suit :

	31.12.2009 (en euros)	31.12.2008 (en euros)
À recevoir au titre des pensions gérées par la BEI	23 216 814	17 801 290
Versements anticipés	0	1 920
Commissions et autres produits à recevoir	14 768 798	9 807 870
Commissions à recevoir sur garanties financières	4 915 786	0
Autres créances	1 887 517	854 907
	<b>44 788 915</b>	<b>28 465 987</b>

Poste *À recevoir au titre des pensions gérées par la BEI* : suite à la mise en place, en 2003, d'un régime de retraite à prestations définies (voir la note 2.7), les cotisations des membres du personnel et du FEI sont mises en réserve afin de couvrir les obligations futures. Les actifs du régime de retraite sont transférés à la BEI qui les gère et les investit pour le compte du Fonds. Voir aussi la note 5.3.

Le tableau ci-dessous présente les autres actifs en souffrance mais non dépréciés et ni en souffrance ni dépréciés :

	Total (en euros)	Actifs ni en souffrance ni dépréciés (en euros)	Actifs en souffrance mais non dépréciés		
			De 0 à 6 mois (en euros)	De 6 à 12 mois (en euros)	Plus de 12 mois (en euros)
2009	44 788 915	44 536 019	7 982	52 790	192 124
2008	28 465 987	28 151 302	28 905	162 276	123 504

## 4.6. Immobilisations incorporelles

	Logiciels créés en interne (en euros)	Logiciels achetés (en euros)	Total (en euros)
Coût	3 094 582	496 510	3 591 092
Amortissement cumulé	(2 028 802)	(400 806)	(2 429 608)
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>1 065 780</b>	<b>95 704</b>	<b>1 161 484</b>
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 065 780	95 704	1 161 484
Acquisitions	912 719	86 050	998 769
Amortissement	(211 433)	(79 027)	(290 460)
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2008</b>	<b>1 767 066</b>	<b>102 727</b>	<b>1 869 793</b>
Coût	4 007 301	582 560	4 589 861
Amortissement cumulé	(2 240 235)	(479 833)	(2 720 068)
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>1 767 066</b>	<b>102 727</b>	<b>1 869 793</b>
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 767 066	102 727	1 869 793
Acquisitions	649 928	0	649 928
Amortissement	(281 944)	(54 633)	(336 577)
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2009</b>	<b>2 135 050</b>	<b>48 094</b>	<b>2 183 144</b>
<b>Au 31.12.2009</b>			
Coût	4 657 229	582 560	5 239 789
Amortissement cumulé	(2 522 179)	(534 466)	(3 056 645)
<b>Valeur comptable</b>	<b>2 135 050</b>	<b>48 094</b>	<b>2 183 144</b>

Il n'existe aucun signe de dépréciation des immobilisations incorporelles en 2009 ou en 2008.



## 4.7. Immobilisations corporelles

	Terrains et immeubles (en euros)	Agencements et accessoires (en euros)	Matériel de bureau (en euros)	Matériel informatique (en euros)	Véhicules (en euros)	Autres immobilisations (en euros)	Total (en euros)
Coût	8 590 527	357 469	1 054 136	592 808	84 073	8 764	10 687 777
Amortissement cumulé	(1 138 996)	(264 984)	(621 357)	(332 772)	(84 073)	0	(2 442 182)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>7 451 531</b>	<b>92 485</b>	<b>432 779</b>	<b>260 036</b>	<b>0</b>	<b>8 764</b>	<b>8 245 595</b>
Valeur comptable nette à l'ouverture	7 451 531	92 485	432 779	260 036	0	8 764	8 245 595
Acquisitions	0	0	17 447	225 547	0	0	242 994
Cessions et annulations	*(7 139 812)	(67 534)	(243 543)	0	0	0	(7 450 889)
Amortissement	(311 719)	(24 951)	(92 292)	(175 065)	0	0	(604 027)
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2008</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>114 391</b>	<b>310 518</b>	<b>0</b>	<b>8 764</b>	<b>433 673</b>
Coût	0	0	220 668	818 355	0	8 764	1 047 787
Amortissement cumulé	0	0	(106 277)	(507 837)	0	0	(614 114)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>114 391</b>	<b>310 518</b>	<b>0</b>	<b>8 764</b>	<b>433 673</b>
Valeur comptable nette à l'ouverture	0	0	114 391	310 518	0	8 764	433 673
Acquisitions	0	0	0	0	0	0	0
Cessions et annulations	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement	0	0	(46 780)	(169 456)	0	0	(216 236)
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2009</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>67 611</b>	<b>141 062</b>	<b>0</b>	<b>8 764</b>	<b>217 437</b>
<b>Au 31.12.2009</b>							
Coût	0	0	220 668	818 355	0	8 764	1 047 787
Amortissement cumulé	0	0	(153 057)	(677 293)	0	0	(830 350)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>67 611</b>	<b>141 062</b>	<b>0</b>	<b>8 764</b>	<b>217 437</b>

Il n'existe aucun signe de dépréciation des immobilisations corporelles en 2009 ou en 2008.

\*En 2008, la valeur comptable des *Terrains et Immeubles* a été transférée au poste *Actifs non courants détenus en vue de la vente* (voir la note 4.4).

## 5. Précisions sur les postes du passif

### 5.1. Passifs financiers

Les variations relatives aux *Garanties financières à payer* se décomposent comme suit :

	2009 (en euros)	2008 (en euros)
Solde à l'ouverture de l'exercice	21 594 769	13 018 397
Appels de garantie	(797 244)	(353 016)
Variation nette des garanties financières	2 702 970	8 996 574
Relèvement/abaissement de note	10 451 348	0
Dotation aux provisions pour garanties	(7 228 454)	(67 186)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>26 723 389</b>	<b>21 594 769</b>

Lorsqu'une opération de garantie comptabilisée selon l'IAS 39 est décomptabilisée pour être traitée en application de l'IAS 37, sa valeur précédemment enregistrée dans les *Garanties financières* est transférée vers le poste *Provisions pour garanties*.

### 5.2. Provisions pour garanties

	2009 (en euros)	2008 (en euros)
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	8 983 874	5 056 087
Dotations de l'exercice (*)	56 696 942	6 276 536
Reprise sur provision	(1 049 850)	(2 348 749)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>64 630 966</b>	<b>8 983 874</b>

(\*) Les dotations de l'exercice comprennent l'accroissement des provisions existantes pour opérations de garantie, soit 5 344 291 EUR (2008 : 496 255 EUR), la valeur des opérations de garantie décomptabilisées en IAS 39 pour être traitées en IAS 37 en 2009, soit 7 228 454 EUR (2008 : 67 186 EUR), ainsi que le surcroît de provisions relatif à ces opérations transférées, soit 44 124 197 EUR (2008 : 5 713 153 EUR).

### 5.3. Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite recouvrent le régime de retraite et le régime d'assurance-maladie, comme suit :

Obligations au titre des prestations de retraite	31.12.2009 (en euros)	31.12.2008 (en euros)
Régime de retraite	19 208 222	15 398 934
Régime d'assurance-maladie	1 936 000	1 586 000
	<b>21 144 222</b>	<b>16 984 934</b>

Les engagements en matière de prestations de retraite au 31 décembre 2009 ont été évalués par un actuair indépendant. Le calcul repose sur les hypothèses principales suivantes :

Hypothèses principales	2009	2008
Taux d'actualisation des obligations	6,19 %	6,00 %
Taux d'augmentation future des salaires	4,50 %	4,50 %
Taux d'augmentation des pensions	2,00 %	2,00 %
Tables actuarielles	Swiss BVG 2005	Swiss BVG 2005

Les engagements au titre du régime de retraite, tels qu'évalués dans le rapport de l'actuaire indépendant daté de février 2010, se montent à 19 208 000 EUR. En décembre 2009, le Fonds a affecté 21 154 591 EUR (2008 : 16 387 845 EUR) aux pensions afin que les engagements soient intégralement couverts.

Coût net au titre des prestations périodiques au 31.12.2009	Retraite FEI (en euros)	Assurance-maladie (en euros)	Total 2009 (en euros)
Coût net des services rendus au cours de l'exercice	1 655 000	286 000	1 941 000
Frais financiers	938 000	78 000	1 016 000
Amortissement des écarts non comptabilisés	(5 000)	(14 000)	(19 000)
<b>Charge nette au titre des prestations</b>	<b>2 588 000</b>	<b>350 000</b>	<b>2 938 000</b>

Coût net au titre des prestations périodiques au 31.12.2008	Retraite FEI (en euros)	Assurance-maladie (en euros)	Total 2008 (en euros)
Coût net des services rendus au cours de l'exercice	1 249 000	280 000	1 529 000
Frais financiers	697 000	62 000	759 000
Amortissement des écarts non comptabilisés	37 000	(6 000)	31 000
<b>Charge nette au titre des prestations</b>	<b>1 983 000</b>	<b>336 000</b>	<b>2 319 000</b>

Passif au titre des prestations au 31.12.2009	Retraite FEI (en euros)	Assurance-maladie (en euros)	Total 2009 (en euros)
Valeur actualisée des obligations non financées	19 677 000	1 587 000	21 264 000
Écarts actuariels nets non comptabilisés	(469 000)	349 000	(120 000)
<b>Passif net</b>	<b>19 208 000</b>	<b>1 936 000</b>	<b>21 144 000</b>

Passif au titre des prestations au 31.12.2008	Retraite FEI (en euros)	Assurance-maladie (en euros)	Total 2008 (en euros)
Valeur actualisée des obligations non financées	15 340 000	1 298 000	16 638 000
Écarts actuariels nets non comptabilisés	59 000	288 000	347 000
<b>Passif net</b>	<b>15 399 000</b>	<b>1 586 000</b>	<b>16 985 000</b>

Les variations des obligations au titre des prestations de retraite se présentent comme suit (montants arrondis au millier le plus proche) :

Variation, au 31.12.2009, de l'obligation au titre des prestations définies	Retraite FEI (en euros)	Assurance-maladie (en euros)	Total 2009 (en euros)
Obligation au titre des prestations définies, à l'ouverture de l'exercice	15 340 000	1 298 000	16 638 000
Coût net des services rendus	1 655 000	286 000	1 941 000
Frais financiers	938 000	78 000	1 016 000
Contributions des affiliés	1 058 000	0	1 058 000
Prestations versées	163 000	0	163 000
Ajustement lié à l'expérience	1 452 000	10 000	1 462 000
Ajustement lié aux changements d'hypothèses	(929 000)	(85 000)	(1 014 000)
<b>Obligation au titre des prestations définies</b>	<b>19 677 000</b>	<b>1 587 000</b>	<b>21 264 000</b>

Variation, au 31.12.2008, de l'obligation au titre des prestations définies	Retraite FEI (en euros)	Assurance-maladie (en euros)	Total 2008 (en euros)
Obligation au titre des prestations définies, à l'ouverture de l'exercice	12 628 000	1 120 000	13 748 000
Coût net des services rendus	1 249 000	280 000	1 529 000
Frais financiers	697 000	62 000	759 000
Contributions des affiliés	812 000		812 000
Prestations versées	622 000		622 000
Ajustement lié à l'expérience	653 000	(6 000)	647 000
Ajustement lié aux changements d'hypothèses	(1 321 000)	(158 000)	(1 479 000)
<b>Obligation au titre des prestations définies</b>	<b>15 340 000</b>	<b>1 298 000</b>	<b>16 638 000</b>

#### Historique de la valeur des actifs

Les montants pour l'exercice concerné et pour les deux exercices précédents se présentent comme suit :

	2009	2008	2007
Obligation au titre des prestations définies, à la clôture de l'exercice	(21 264 000)	(16 638 000)	(13 748 000)
Excédent (déficit) du régime	(21 264 000)	(16 638 000)	(13 748 000)
Ajustements liés à l'expérience sur l'obligation au titre des prestations définies	(1 462 000)	(647 000)	(406 000)

Les effets d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des frais médicaux moyens sur le niveau actuel du coût des services rendus et des frais financiers ou sur les obligations au titre des prestations de pension n'auraient aucune incidence notable sur les états financiers du FEI.

#### 5.4. Autres éléments du passif

	31.12.2009 (en euros)	31.12.2008 (en euros)
Montants dus à des tiers	3 654 767	360 644
Montants dus au titre des avantages du personnel	10 820 153	7 848 239
Dettes fournisseurs	2 228 827	6 014 687
	<b>16 703 747</b>	<b>14 223 570</b>

Les *Montants dus au titre des avantages du personnel* comprennent essentiellement des dettes relatives au personnel telles que les primes, les sommes dues au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (RCVP) et les allocations de départ.

## 5.5. Capital libéré

Le capital autorisé se monte à 3 000 millions d'EUR ; il est scindé en 3 000 actions d'une valeur nominale de 1 million d'EUR chacune, dont 2 940 ont été émises. Chaque action représente un droit de propriété sur l'actif du FEI, comme le précise l'article 8 des statuts du Fonds. Elle donne également droit à une quotité du résultat net, qui est toutefois limitée par les obligations en matière de réserve statutaire.

De nouvelles parts du capital autorisé ont été émises le 30 juin 2009, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	31.12.2008	Nouvelles actions émises 30.06.2009	31.12.2009
<b>Capital autorisé</b>	<b>3 000</b>		<b>3 000</b>
dont :			
souscrit	2 865	75	2 940
<b>autorisé mais non encore émis</b>	<b>135</b>	<b>( 75)</b>	<b>60</b>

Le capital-actions autorisé et souscrit se monte à 2 940 000 000 EUR, soit 2 940 actions. Le capital appelé et versé se monte à 588 000 000 EUR, soit 20 % du capital-actions autorisé et souscrit.

Les versements ultérieurs de capital souscrit doivent être approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les 75 actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 349 050 EUR, ce qui a augmenté la réserve « prime d'émission » de 11 178 746 EUR.

Le capital se décompose comme suit :

	31.12.2009 (en euros)	31.12.08 (en euros)
Libéré (20 %)	588 000 000	573 000 000
Non appelé (80 %)	2 352 000 000	2 292 000 000
	<b>2 940 000 000</b>	<b>2 865 000 000</b>

Le capital est souscrit comme suit :

	31.12.2009 Nombre d'actions	31.12.2008 Nombre d'actions
Banque européenne d'investissement	1 826	1 822
Commission européenne	861	786
Institutions financières	253	257
	<b>2 940</b>	<b>2 865</b>

## 5.6. Réserve statutaire et bénéfices non distribués

Aux termes de l'article 27 de ses statuts, le FEI est tenu d'affecter à une réserve statutaire 20 % au moins de son bénéfice annuel net jusqu'à ce que le montant total de ladite réserve représente 10 % du capital souscrit. Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.

Du fait de la perte enregistrée en 2009, aucune affectation n'est requise en 2010 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale des actionnaires du FEI du 11 mai 2009 a approuvé la distribution d'un dividende de 14 044 432 EUR au titre de l'exercice 2008 (2007 : 20 160 030 EUR). Le dividende a été distribué conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts du FEI.

Des précisions sur les exigences en matière de gestion du capital du Fonds sont fournies aux notes 3.2 et 3.6.2.B.

## 5.7. Réserve de juste valeur

La réserve de juste valeur se décompose comme suit :

	31.12.2009 (en euros)	31.12.2008 (en euros)
Réserve de juste valeur pour titres de créance et autres titres à revenu fixe	7 607 165	(7 909 961)
Réserve de juste valeur pour actions et autres titres à revenu variable	5 316 884	10 932 954
	<b>12 924 049</b>	<b>3 022 993</b>

## 6. Précisions sur les postes hors bilan

### 6.1. Garanties RTE

Les opérations de garantie au titre des infrastructures RTE, complémentaires des activités de la BEI, ont été transférées à cette dernière. Le contrat correspondant a été signé le 7 décembre 2000 avec la BEI. Celle-ci jouit des avantages que confère le portefeuille transféré, mais elle assume en dernier ressort le risque de crédit sur les transactions, le Fonds continuant simplement à faire fonction de garant officiel.

	Portion tirée (en euros)	Portion non tirée (en euros)	Total 2009 (en euros)	Total 2008 (en euros)
5 ans au maximum	77 274 961	0	77 274 961	55 217 360
De 5 à 10 ans	124 432 318	16 750 000	141 182 318	119 177 751
De 10 à 15 ans	125 515 155	0	125 515 155	161 084 835
Plus de 15 ans	0	0	0	44 188 959
	<b>327 222 434</b>	<b>16 750 000</b>	<b>343 972 434</b>	<b>379 668 905</b>

La portion tirée des garanties émises comprend un montant de 3 963 411 EUR (2008 : 10 558 800 EUR) qui représente la valeur actuelle des intérêts futurs couverts par des garanties.

### 6.2. Actifs détenus pour le compte de tiers

Les actifs détenus pour le compte de tiers correspondent à des investissements gérés par le FEI et à des comptes fiduciaires ouverts et gérés au nom du FEI mais au bénéfice de tiers. Le FEI agit comme une plate-forme opérationnelle intégrée pour le financement des PME, à savoir qu'il engage des ressources dont la gestion lui est confiée par ses entités liées (la BEI et la CE – voir,

respectivement, les notes 8.1 et 8.2) et par d'autres tiers (entités publiques et privées), en fonction de la nature des investissements, comme décrit ci-dessous.

- **Ressources du Groupe BEI**

- Le FEI gère les ressources que la BEI consacre aux opérations de capital-investissement principalement au travers des mécanismes européens pour les technologies (MET 1 et MET 2) mis en œuvre depuis 1998, mais aussi par le biais du **Mandat capital-risque (MCR)** signé avec la BEI en 2000, lorsque le FEI a repris le portefeuille d'opérations de capital-investissement de la BEI. Ces mandats appuient les activités de technologie et d'innovation industrielle au moyen de capital d'amorçage, de démarrage, et de développement initial et intermédiaire.
- Avec l'initiative **JASMINE (Joint Action to Support Microfinance Institutions in Europe)**, le Fonds apporte un soutien financier via des fonds propres et des prêts à des établissements de microcrédit dans les pays membres de l'UE et candidats à l'adhésion. Ces fonds sont mis à disposition par la BEI au titre du mandat capital-risque.
- En décembre 2008, la BEI a approuvé un mandat de gestion pour l'instrument de financement mezzanine en faveur de la croissance (**Mezzanine Facility for Growth**) par lequel elle demandait au Fonds d'investir, durant les trois prochaines années, dans des **fonds hybrides offrant fonds propres et emprunts**. Ce mécanisme de financement mezzanine vient élargir l'offre de produits du FEI. Il vise à combler le déficit de financement des PME et des entreprises de taille intermédiaire en procurant des produits hybrides à de petites entreprises européennes arrivées à maturité et bénéficiant à la fois d'une solide position sur leur marché et d'un potentiel de croissance, ainsi qu'à des sociétés de hautes technologies en phase de développement.
- **Ressources de la Commission européenne**
- Dans le cadre de l'Initiative pour la croissance et l'emploi de l'Union européenne et du **Programme pluriannuel (MAP)** pour les entreprises et l'entrepreneuriat, le Fonds gère des ressources pour le compte et aux risques de la Commission. Ces ressources sont également partagées entre les produits de capital-investissement et de garantie. Le volet Participations, sous les appellations **ESU 1998** (croissance et emploi) et **ESU 2001** (MAP), couvre les participations répondant aux critères du MET. Le volet Garanties, sous les noms de **SMEG 1998** (croissance et emploi) et **SMEG 2001** (MAP), procure des garanties sur l'activité du bénéficiaire.
- Pour le compte du Groupe BEI, le Fonds administre en outre un mécanisme au titre de l'Action préparatoire de la Commission européenne. Ce mécanisme concerne en particulier le microcrédit et sert à financer des actions d'assistance technique en faveur de PME, qui doivent être couplées à une garantie du FEI ou à un prêt global de la BEI.
- Au titre du projet pilote pour le transfert de technologies (**Technology Transfer Pilot Project, TTP**), financé par la Commission européenne, le FEI soutient depuis 2005 des structures de transfert technologique financièrement durables au travers de financements de pré-amorçage et d'amorçage, ainsi que de financements dans le contexte d'opérations relatives aux licences et à la propriété intellectuelle.
- Au titre du **Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP)**, le Fonds gère des ressources

pour le compte et aux risques de la Commission. Ces ressources sont également partagées entre les produits de capital-investissement et de garantie. La partie « capital-investissement » du CIP, sous la forme de l'instrument de capital-risque pour les PME innovantes à fort potentiel de croissance (GIF), couvre les investissements aux stades initiaux (amorçage et lancement) et au stade de développement intermédiaire. Le segment « garanties » du CIP, le Mécanisme de garantie pour les PME (SMEG 2007), permet d'émettre des garanties sur l'activité du bénéficiaire afin d'augmenter les financements en faveur des PME et d'accroître la prise de risque liée à ces opérations.

- En vertu de l'initiative **JASMINE (Joint Action to Support Microfinance Institutions in Europe)**, le FEI gère un mécanisme d'assistance technique au moyen de ressources de la Commission européenne. En 2009, le Fonds a signé, dans le cadre de JASMINE, une Action préparatoire (EPPA) qui fournira du capital-risque et un appui financier pour aider les institutions de microfinance à atteindre une taille et une position financière significatives.
- Au titre de l'initiative **JEREMIE (Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises)**, la Commission européenne a mandaté le Fonds pour réaliser une évaluation préparatoire des écarts entre l'offre et la demande et des lacunes du marché qui y sont liées, dans les régions concernées.
- L'initiative JEREMIE a pour but d'aider à développer l'accès des PME à certains produits financiers et dispositifs d'ingénierie financière tels que les fonds de capital-investissement, les fonds de garantie et les fonds de prêt. Le FEI a déjà signé des accords de financement JEREMIE avec les États membres et régions suivants : Bulgarie, Campanie, Chypre, Grèce, Languedoc-Roussillon, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Sicile et Slovaquie.

- **Autres ressources de tiers**

Le Fonds cherche en permanence à accroître son action sur les marchés et à mettre en place des **mécanismes d'investissement conjoints avec des entités publiques et privées** par le biais de fonds de fonds nationaux, multinationaux ou sectoriels, comme, par exemple :

- l'« ERP-EIF Dachfonds », géré par le FEI pour le compte du ministère allemand de l'économie et de la technologie (BMW) et du Programme de redressement européen (PRE) ;
- NEOTEC, une coentreprise entre le FEI et un établissement public espagnol ;
- l'Istanbul Venture Capital Initiative (iVCi), un fonds de fonds spécialisé turc, dans lequel le FEI intervient comme conseiller ;
- la Portugal Venture Capital Initiative (PVCi), fonds de fonds spécialisé dans les fonds de capital-investissement et de capital-risque au Portugal ;
- le FEI participe au Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF) créé à l'initiative la Commission européenne, en gérant la contribution de l'Union européenne et en représentant les intérêts de la Commission ;
- le Fonds LfA-EIF, créé par un accord signé en 2009, qui est un instrument conjoint du FEI et de la Landesanstalt für Aufbaufinanzierung Förderbank Bayern (LfA) et a pour mission de réaliser des investissements à l'appui d'entreprises en phase initiale ou de développement axées sur les technologies en Bavière (Allemagne).

Le tableau ci-dessous présente les comptes fiduciaires gérés par le FEI pour le compte de tiers, ce qui comprend les liquidités bancaires, les soldes sur opérations du marché monétaire et les produits et charges correspondants.

	31.12.2009 (en euros)	31.12.2008 (en euros)
SMEG 1998 (Garanties PME 1998)	61 991 728	69 876 991
ESU 1998 (MET-Création d'entreprises 1998)	6 572 619	13 584 862
Action Capital d'amorçage	0	131 012
SMEG 2001 (volet Garanties du MAP)	72 590 532	73 579 928
ESU 2001 (volet Participations du MAP)	65 794 671	77 815 569
CIP/SMEG 2007	93 703 050	95 483 380
CIP/GIF 2007	99 998 716	69 341 505
TTP	2 010 227	2 000 938
GEREEF – Mécanisme d'assistance technique	2 390 480	0
GEEREF – Activités fiduciaires	57 998 741	45 929 105
Compte fiduciaire EFSE	10 000 066	5 629
Compte fiduciaire SE4F	27	0
Comptes fiduciaires Commission	473 050 857	447 748 919
Comptes fiduciaires BEI	23 994 356	11 279 987
Compte fiduciaire BMWi	102 145	130 340
Compte fiduciaire LFA-GV	24 487	0
Compte fiduciaire États membres et régions JEREMIE	763 174 834	283 100 783
	<b>1 260 346 679</b>	<b>742 260 029</b>

## 7. Informations détaillées sur l'état du résultat global

### 7.1. Intérêts et produits assimilés nets

Les intérêts et produits assimilés nets se décomposent comme suit :

	31.12.2009 (en euros)	31.12.2008 (en euros)
Intérêts sur titres de créance	23 885 776	22 554 525
Intérêts sur dépôts à terme	3 129 835	13 774 189
Intérêts sur comptes courants bancaires	147 289	1 126 097
Autres intérêts	1 454 578	1 040 016
	<b>28 617 478</b>	<b>38 494 827</b>

Les chiffres ci-dessus ont fait l'objet d'une compensation. Les décotes se montent à 1 061 199 EUR (2008 : 1 282 150 EUR) et les primes à 3 235 272 EUR (2008 : 1 156 726 EUR).



## 7.2. Revenus nets sur opérations de garantie

Les revenus nets sur opérations de garantie se décomposent comme suit :

	31.12.2009 (en euros)	31.12.2008 (en euros)
Variation nette des contrats de garantie financière	32 936 271	24 701 725
Provision pour garanties en application de l'IAS 37	(54 327 760)	(8 558 099)
Reprise sur provisions	1 049 850	2 348 749
	<b>(20 341 639)</b>	<b>18 492 375</b>

Voir la note 5.2.

## 7.3. Revenus de commissions

Les revenus de commissions se répartissent comme suit :

	31.12.2009 (en euros)	31.12.2008 (en euros)
Commissions au titre de mandats relatifs à des opérations de capital-risque	19 564 676	16 357 090
Commissions au titre de mandats relatifs à des garanties	301 664	2 790 820
Revenus des activités de conseil	8 050 694	6 884 565
Autres provisions	(1 082 796)	(2 636 620)
Autres commissions	10 000	10 000
	<b>26 844 238</b>	<b>23 405 855</b>

## 7.4. Résultat net sur opérations financières

La perte nette sur opérations financières, soit 1 351 432 EUR (2008 : 5 081 325 EUR), découle de pertes réalisées sur le portefeuille de titres de créance, pour un montant de 1 328 508 EUR (2008 : 2 611 743 EUR), et de pertes sur transactions en devises ou sur positions de change, pour 22 924 EUR (2008 : 2 469 582 EUR).

## 7.5. Charges administratives générales

Le poste *Salaires et traitements* comprend des dépenses de 3 080 059 EUR (2008 : 3 144 151 EUR) au titre du personnel en détachement de la BEI.

La rémunération totale des principaux cadres du Fonds, y compris les pensions, s'élève à 1 573 758 EUR pour l'exercice (2008 : 1 474 078 EUR).

Le poste *Autres charges administratives* comprend les bureaux loués. La charge correspondant à cette activité de location-exploitation s'élève à 1 048 434 EUR (2008 : 1 191 027 EUR).

Loyers futurs exigibles en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables	Moins d'un an (en euros)	de 1 à 5 ans (en euros)	Total (en euros)
2009	1 764 628	2 280 726	4 045 354
2008	1 139 221	4 951 563	6 090 784

À la clôture de l'exercice, l'effectif – y compris les 8 agents détachés de la BEI (2008 : 12 agents) – se composait comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008
Directeur général et directeur général adjoint	2	2
Employés	185	155
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>157</b>
Effectif moyen pour l'exercice	172	146

## 8. Transactions avec entités liées

La Banque européenne d'investissement est l'actionnaire majoritaire du FEI, avec 62 % des actions (2008 : 63,6 %). Le reste des actions est détenu par la Commission européenne (29 % ; 2008 : 27,4%) et des institutions financières (9 % ; 2008 : 9 %).

### 8.1. Banque européenne d'investissement

Les transactions avec la Banque européenne d'investissement (BEI) sont principalement liées à la gestion, par le FEI, de l'activité de capital-investissement comme décrit à la note 6. La BEI, quant à elle, assure la gestion de la trésorerie, des services informatiques, du régime de retraite et d'autres services pour le compte du Fonds. Les montants inclus dans les états financiers et concernant la BEI se présentent comme suit :

	31.12.2009 (en euros)	31.12.2008 (en euros)
<b>ACTIF</b>		
Autres éléments de l'actif	26 946 561	18 189 648
<b>PASSIF</b>		
Autres passifs et provisions	4 521 603	1 380 111
Capital libéré	365 200 000	364 400 000
<b>PRODUITS</b>		
Revenus de commissions	11 650 548	8 348 975
<b>CHARGES</b>		
Charges administratives générales	6 654 257	5 329 237
<b>POSTES HORS BILAN</b>		
Garanties tirées	281 437 973	312 976 362
Garanties non tirées	16 250 000	16 250 000
Actifs détenus pour le compte de tiers	23 994 356	11 279 987
Décaissements nets au titre des opérations de capital-investissement	1 714 399 857	1 575 836 547
Opérations de capital-investissement non décaissées	1 261 737 957	1 105 505 990

## 8.2. Commission européenne

Les transactions avec la Commission européenne (CE) sont principalement liées à la gestion, par le FEI, des activités de capital-investissement et de garantie comme décrit à la note 6. La Commission, quant à elle, gère la trésorerie des programmes de l'Union européenne pour le compte du Fonds. Les montants inclus dans les états financiers et concernant la CE se présentent comme suit :

	31.12.2009 (en euros)	31.12.2008 (en euros)
<b>ACTIF</b>		
Autres éléments de l'actif	4 476 980	7 582 063
<b>PASSIF</b>		
Autres passifs et provisions	69 033	2 652 671
Capital libéré	172 200 000	157 200 000
<b>PRODUITS</b>		
Revenus de commissions	1 716 055	7 278 146
<b>CHARGES</b>		
Charges administratives générales	139 220	138 950
<b>POSTES HORS BILAN</b>		
Garanties tirées	8 025 814 964	7 351 602 659
Garanties non tirées	2 675 088 511	1 144 037 678
Actifs détenus pour le compte de tiers	473 050 857	447 748 919
Décaissements nets au titre des opérations de capital-investissement	200 200 515	151 458 858
Opérations de capital-investissement non décaissées	209 944 263	223 308 528

## 9. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 29 octobre 2004 instituant une Constitution pour l'Europe s'applique au FEI, ce qui signifie que les avoirs, revenus et autres biens du Fonds sont exonérés de tous impôts directs.



## Adresses du Groupe BEI



### Banque européenne d'investissement

[www.bei.org](http://www.bei.org) - [info@bei.org](mailto:info@bei.org)

98-100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 1  
☎ (+352) 43 77 04



### Fonds européen d'investissement

[www.eif.org](http://www.eif.org) - [info@eif.org](mailto:info@eif.org)

96, boulevard Konrad Adenauer  
L-2968 Luxembourg

☎ (+352) 42 66 88 1  
☎ (+352) 42 66 88 200

On trouvera sur le site Web de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants ainsi que leurs coordonnées



**Sources mixtes**  
Groupe de produits issu de forêts  
bien gérées, de sources contrôlées  
et de bois ou fibres recyclés  
Cert no. BV-COC-856319  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org)  
© 1996 Forest Stewardship Council

Imprimé à Mayenne par Jouve, sur papier MagnoSatin avec des encres à base d'huiles végétales. Ce papier, certifié conformément aux règles du Conseil de l'intendance forestière (SFC - Forest Stewardship Council), est composé à 100 % de fibres vierges (dont au moins 50 % proviennent de forêts bien gérées).







Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement

